



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

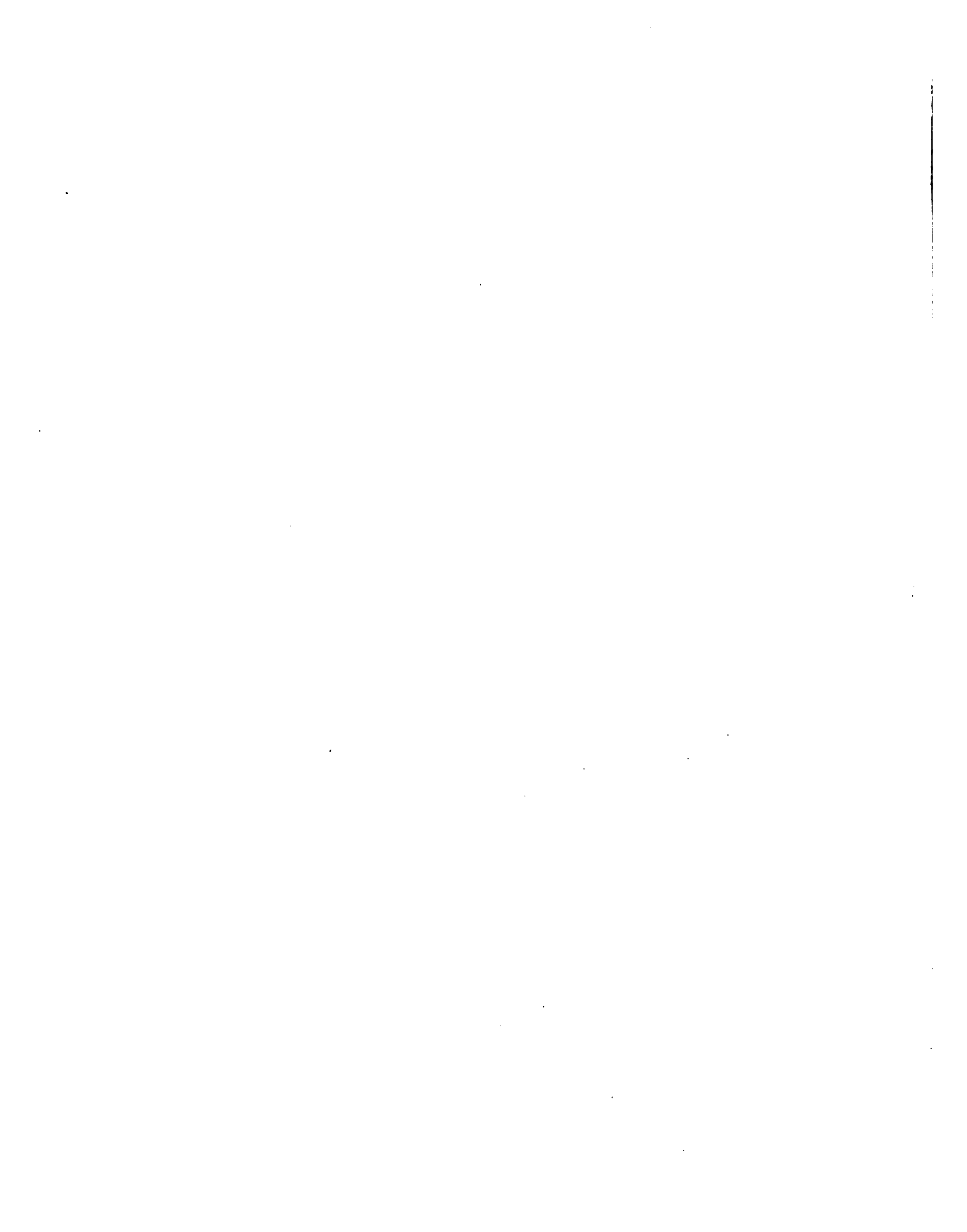
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>











# MONNAIES FÉODALES

DE

## FRANCE

PAR

FAUSTIN POEY D'AVANT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, DE L'ACADÉMIE  
DE MACON, DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE  
MEMBRE ASSOCIÉ ÉTRANGER DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE BELGE, ETC., ETC.

---

TROISIÈME VOLUME.

---

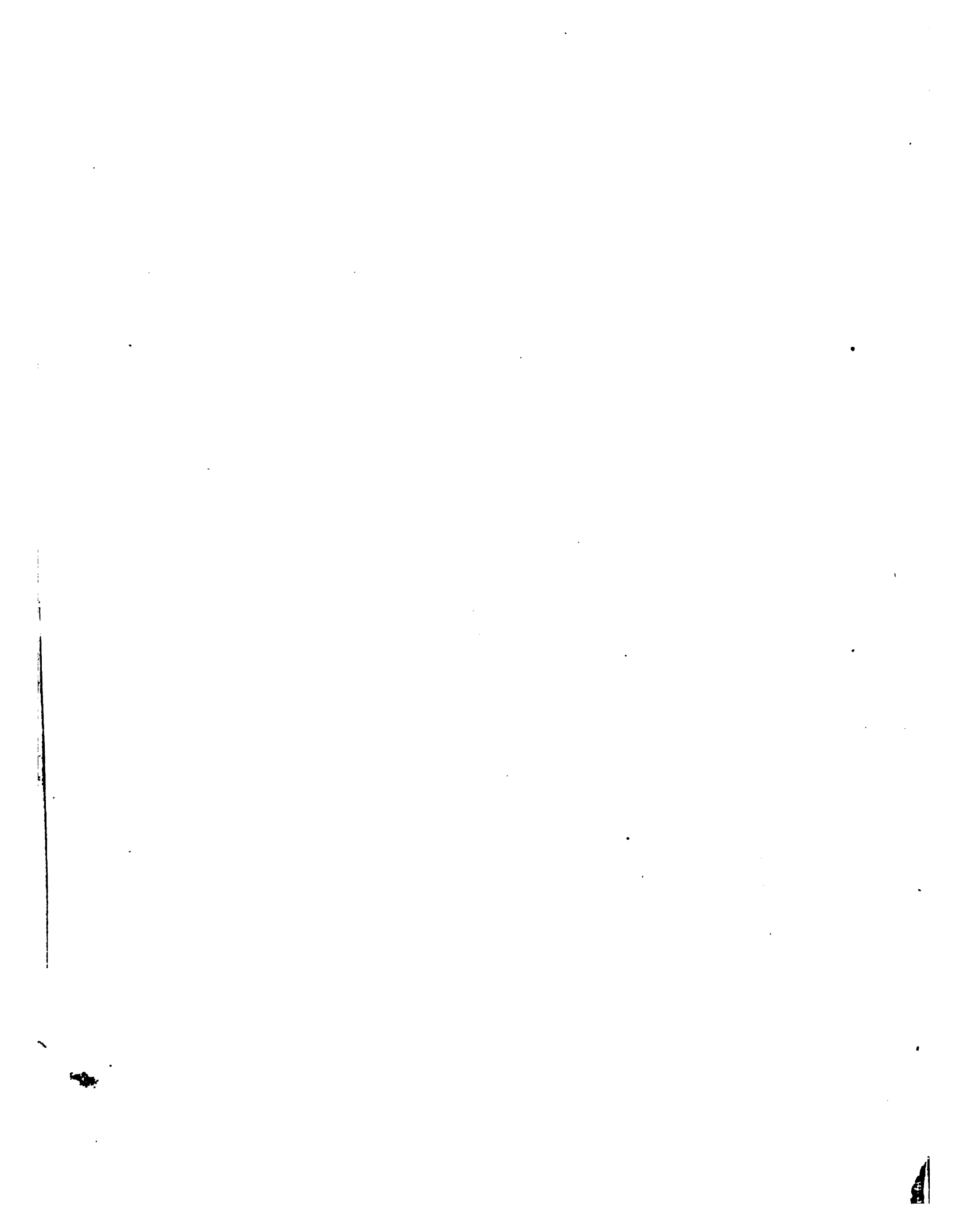
PARIS

AU BUREAU DE LA REVUE NUMISMATIQUE FRANÇAISE,

CHEZ CAMILLE ROLLIN, RUE VIVIENNE, 12.

---

1862

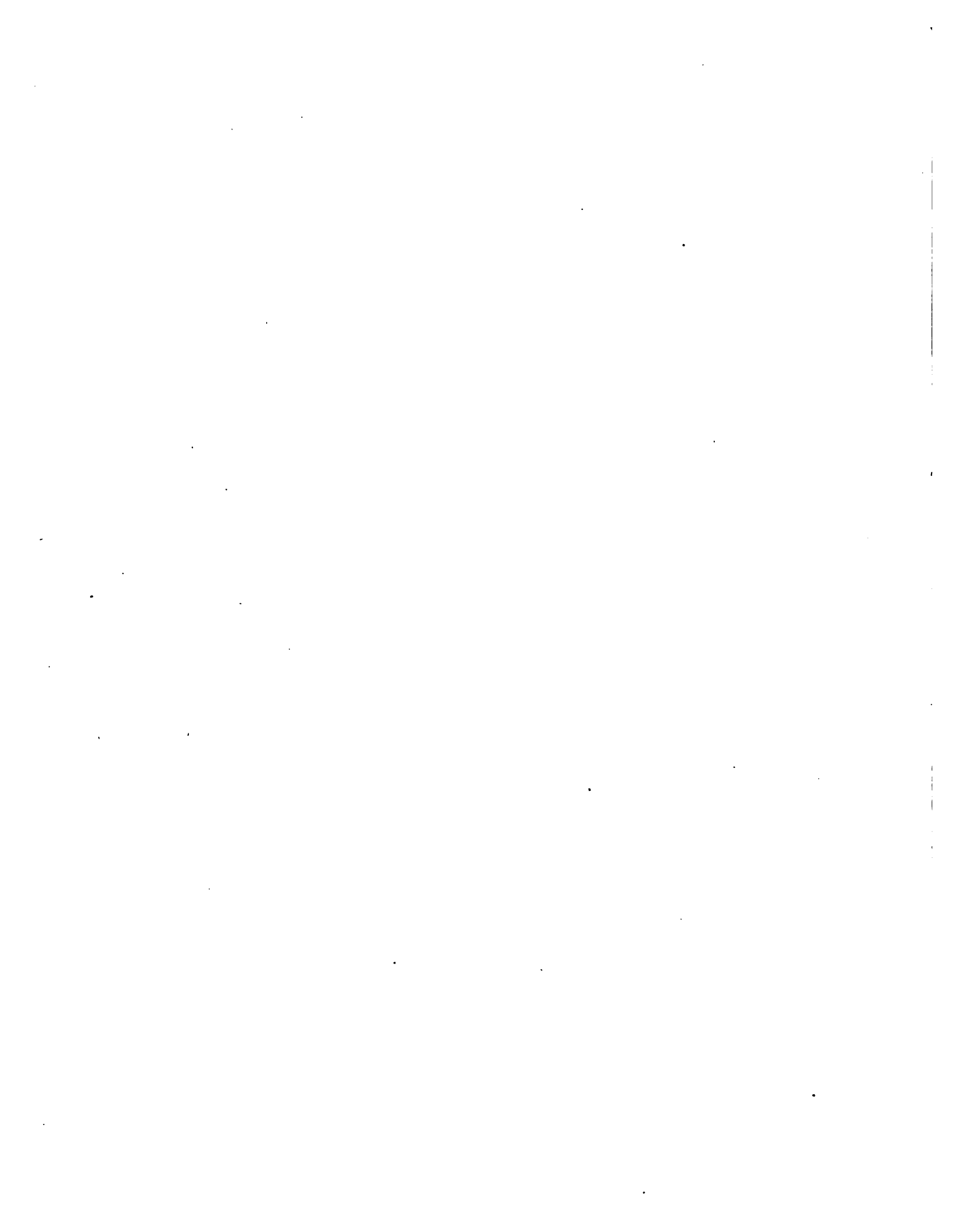




# MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE.



# MONNAIES FÉODALES

DE

## FRANCE

PAR

FAUSTIN POEY D'AVANT,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, DE L'ACADÉMIE  
DE MACON, DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE ;  
MEMBRE ASSOCIÉ ÉTRANGER DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE BELGE, ETC., ETC.

---

TROISIÈME VOLUME.



---

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE NUMISMATIQUE FRANÇAISE,

CHEZ CAMILLE ROLLIN, RUE VIVIENNE, 12.

---

1862.

CJ  
2670  
.P74  
v.3



# MONNAIES FÉODALES

DE

## FRANCE.

---

### DAUPHINÉ.

Le Dauphiné n'ayant pas eu de seigneurs particuliers, la numismatique de cette province se compose de fractions, qui, réunies, forment un tout fort intéressant. Pour le nombre et l'importance des monuments, on peut la comparer à celle du Languedoc, et, quoique les questions que soulèvent les monnaies de ces deux contrées n'aient presque pas de rapports entre elles, on ne sait trop, au point de vue scientifique, auquel des deux pays on doit donner la préférence.

Ici encore on se trouve en présence de peu de travaux numismatiques. M. Henri Morin a publié, il est vrai, des études fort remarquables et approfondies sur une portion des monnaies du Dauphiné. Son travail ne comprend que celles des évêques de Vienne, de Grenoble, et celles des comtes et dauphins de Viennois. Il faut y ajouter Saint-Paul-Trois-Châteaux, Gap, Die, Embrun, Montélimart et Valence. Pour ces derniers pays, outre les pièces gravées dans DUBY, quelques autres d'un haut intérêt ont été publiées, particulièrement dans la *Revue numismatique*. Mes recherches ont obtenu un résultat si heureux, que, dussé-je fatiguer mes lecteurs de redites, je ne puis pas m'empêcher de répéter ce que je disais en parlant des monnaies du Languedoc; c'est que je crée en quelque sorte la numismatique dauphinoise. Non-seulement je fais connaître un nombre fort notable de pièces échappées aux investigations de M. Morin; mais je publie, pour les parties que ce numismatiste n'a pas comprises dans son travail, un tel nombre de monuments nouveaux, que l'on ne trouvera pas exorbitante ma prétention de présenter une création tout entière. Que l'on me pardonne ce mouvement d'orgueilleuse vanité. Il m'est suggéré par le souvenir des restrictions fâcheuses apportées aux communications que l'on a bien voulu me faire. J'ai l'espoir que, par la persévérance de mes recherches, j'ai fait disparaître la plupart des lacunes que j'ai craint un instant de ne pouvoir combler.

## SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

Fondé dans la capitale des *Tricastrini*, l'évêché de Saint-Paul-Trois-Châteaux est l'un des plus anciens de la France, puisque sa création remonte, dit-on, à l'année 169. Saint Restitut fut son premier évêque. La ville, appelée d'abord *Augusta Tricastrinorum*, ne prit le nom de Saint-Paul que dans le courant du IV<sup>e</sup> siècle. Ce siège ayant été supprimé en 1790, la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux a perdu toute son importance. Ce n'est plus qu'une bourgade, située dans un pays perdu, et n'offrant aux archéologues que les restes assez curieux de l'église épiscopale.

La série des monnaies des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, d'abord fort restreinte, puisque Fauris de Saint-Vincent et Duby n'en ont connu que trois variétés, et que, depuis, une seule autre variété a été publiée, s'est, grâce à mes recherches, singulièrement enrichie. Tout n'est pas encore dit en numismatique féodale. Cependant il y a des suites que l'on n'a guère l'espérance de voir beaucoup s'étendre. Je soupçonne qu'il n'en est pas de même pour celle dont je m'occupe en ce moment. J'ai même la conviction que l'avenir nous réserve de précieuses découvertes. C'est un besoin; car, dans l'état actuel et malgré l'abondance relative des pièces nouvelles que je produis, il y a encore des points que je serai forcé de laisser incertains. Avec quelques pièces de plus, la classification deviendra sans nul doute plus facile.

Sur leurs monnaies, les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux n'ont adopté aucun type particulier. Ils se sont contentés de copier ceux de leurs voisins. Ils les ont singulièrement variés, puisque chaque évêque a pris le sien.

Ce qui augmente fortement les difficultés de classification et d'attribution que je signalais tout à l'heure, c'est que, outre le défaut de conservation de quelques pièces que j'ai pu examiner, on en trouve sur lesquelles figurent des armoiries, et que le blason (quand la lecture de la monnaie est certaine) ne se trouve pas d'accord avec celui donné par le P. Boyer de Sainte-Marthe dans son *Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux*; et pourtant il n'est pas vraisemblable que cet historien ait inventé les blasons de ces prélats, comme cela est arrivé à tant d'autres historiographes. Je reviendrai sur ce sujet, en décrivant les monnaies.

L'époque où ces évêques reçurent le droit de battre monnaie n'est pas connue. Il dut leur être concédé par les empereurs, sur les terres desquels leur ville était située. On sait que l'empereur Frédéric le leur confirma en 1154. Aucune des monnaies primitives ne nous est parvenue. Celles que nous avons, d'abord muettes, ne sont signées qu'à partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle.

Le *Gallia christiana* (tom. I, *Inst.*, col. 2, pag. 123) nous fait connaître un titre duquel il résulte que le dauphin (Charles VI) dut faire battre et fabriquer, dans la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de la monnaie d'or et d'argent à ses propres

armes, sous la condition d'y faire figurer une crosse. Les revenus de cette monnaie devaient être communs entre le dauphin et l'évêque. Je crois qu'aucun spécimen de ces espèces particulières n'a été trouvé jusqu'à présent.

### ÉVÊQUES DE SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.

PONS, 33 <sup>e</sup> évêque, 914.	GUILLAUME II D'AUBENAS, vers 1295.
ODALRIC II, 1020—1056.	DRAGONET DE MONTAUBAN, vers 1300—1326.
MARTIN, 1056.	
GÉRAUD I <sup>er</sup> , 1070.	RAIMOND VEHENS DE MOSTUEJOULS, 1326—1327.
PONS IV, vers 1095 vers 1134.	
ADÉMAR DE MONTEIL. (Existence douteuse.)	GUILLAUME III DE CARDAILLAC, 1327—1328.
GUILLAUME I <sup>er</sup> HUGUES, 1142 vers 1193.	
BERTRAND II DE PIERRELATTE, vers 1195—1226.	HUGUES I <sup>er</sup> AIMERI, 1328—1348.
JOSSERAND, 1206—1210.	GUILLAUME IV GUITARD, 1349.
GEOFFROI I <sup>er</sup> , 1210—1230.	JEAN I <sup>er</sup> COSTI, 1349—1361.
LAURENT, 1233—1251.	BERTRAND IV, 1362—1364.
BERTRAND III DE CLANSAYES, 1251—1288.	JACQUES I <sup>er</sup> , 1365.
BENOIT, 1288.	RAIMOND II DE RAIMONDS, 1368—1378.
	ADHÉMAR D'ADHÉMAR, 1378—1385.

#### *Anonymes.*

4665. ✠ AVE : GRA : PLENA. Buste mitré à gauche. R. ✠ SANCTI PAVLI. Croix ancrée.

BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 4, n° 6.)

Pl. CII, n° 1<sup>er</sup>.

Je mets cette pièce en tête de la série des monnaies des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, parce que sa légende pieuse est complète. Peut-être que si l'on venait à la retrouver et que je pusse l'examiner, son style me ferait changer d'opinion.

4666. ✠ EPIS : COPVS. Buste mitré à gauche. R. ✠ SANCTI : PAVLI. Croix ancrée à ses extrémités.

BILL. Obole. (DUBY, pl. 14, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. CII, n° 2.

Ce denier me paraît copié sur ceux des évêques de Viviers.

4667. EPIS. Croix coupant la légende. R. S. PAVLI. Dans le champ, une mitre.

BILL. Obole. (*Revue numismatique*, 1844, pl. 5, n° 9.)

Musée d'Avignon; coll. Voillemier, à Senlis, et de Serres, à Saint-Paul-Trois-Châteaux. — Pl. CII, n° 3.

Une variété de cette obole est décrite au n° 627 des *Monnaies féodales de la collection Rousseau*.

4668. ✠ EPS ✠ SANCTI ✠ PAVLI. Même type. Ɱ. ✠ TRICASTRERSI. Même type.

BILL. : 1,90.

Coll. de Bovet, à Grenoble.

4669. ✠ EPISCOPVS. Tête à gauche. Ɱ. ✠ TRICASTRIN'. Croix cantonnée de quatre besants.

AR. Denier.

Coll. Voillemier. — Pl. CII, n° 4.

Le dernier de ces deniers reproduit le type des monnaies des évêques de Vienne.

#### BENOIT. 1288.

4670. ✠ BE : EPIS. Deux clefs en sautoir. COPVS. Rosace à sept branches arrondies. Ɱ. ✠ TRICAS. Deux clefs en sautoir. ✠ TRIN2. Rosace à six branches arrondies.

BILL. Denier : 0,55. (POEY D'AVANT, n° 1255, et pl. 18, n° 10.)

Pl. CII, n° 5.

4671. ✠ BE. Deux clefs en sautoir. EPISCOPVS. Rosace à sept folioles. Ɱ. ✠ ...  
STRIN...

BILL. Denier.

Cab. de France.

Le style de ces deniers, dont le type est la copie de celui des monnaies des évêques de Gap, me les fait attribuer à Benoit. Peut-être appartiennent-ils à Bertrand de Clansayes (1251-1288). Quoique la durée de l'épiscopat de ce dernier vienne à l'appui de cette attribution, la première opinion me semble plus plausible. Les lettres BE me paraissent indiquer plus naturellement le nom de Benoit que celui de Bertrand; d'autant plus que, dans le voisinage, à Orange, nous trouvons, à la même époque, des monnaies avec ce dernier nom, et que jamais il n'est inscrit de cette manière.

#### DRAGONET DE MONTAUBAN. 1300—1326.

4672. ✠ MONTTA. DRAGON. Buste nu à gauche. Ɱ. ✠ GPI : TRICASTTRIN.

Croix.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 14, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CII, n° 6.

4673. Piéfort au même type.

BILL. : 5,30.

Coll. de Champié, à Orange.



4674. ✠... GO ✠ EPS ✠ TCAST. Croix. R. ✠ MONETA S ✠ PAVLI. Buste à gauche.  
BILL. Petit denier.

Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CII, n° 7.

J'avais d'abord été tenté de trouver sur ce dernier denier le nom de HVGO. Je crois que l'on peut y lire DRAGO. Ce qui me fait incliner vers cette opinion, c'est l'identité du type avec celui des deux pièces qui précèdent et que l'on ne peut pas refuser à Dragonet. Le doute ne sera levé que lorsqu'on trouvera un denier plus complet.

4675. ✠ D EPISCOPVS. Ecusson remplissant le champ; trois aiglons aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>; échiquier aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. R. ✠ TRICAS ✠ TRINO. Croix cantonnée d'un anneau au 1<sup>er</sup>.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. CII, n° 8.

Ici commencent à surgir les difficultés dont j'ai parlé. L'initiale portée sur ce denier ne peut s'appliquer qu'à Dragonet, et pourtant les armes de ce prélat, telles qu'elles sont données par Boyer de Sainte-Marthe, ne sont pas les mêmes que celles que nous voyons sur la monnaie. Au lieu des trois aiglons et de l'échiquier, il devrait y avoir trois tours 2-1 dans le champ. Je ne peux pas donner d'explication plausible à cette divergence.

GUILLAUME DE CARDAILLAC, 1327—1328, ou GUILLAUME GUITARD, 1349.

4676. G EPISCOPIVS (*sic*). Ecusson remplissant le champ; trois croisettes aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>; espèces d'hermines aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. R. ✠ TRICASTRINI. Croix cantonnée d'une croisette au 1<sup>er</sup>.

BILL. Denier.

Coll. Roumeguère, à Toulouse. — Pl. CII, n° 9.

C'est à Guillaume III ou à Guillaume IV qu'il faut donner ce denier. Les armoiries ne peuvent pas encore nous venir en aide. Suivant Boyer de Sainte-Marthe, le blason de Guillaume de Cardaillac aurait porté un lion debout.

4677. EP. SANCTI PAVLI. Aigle à deux têtes éployée. R. TRICASTNENSI.  
Croix double coupant la légende et cantonnée des lettres A . V . E . M.

AR. (*Catal. Faure*, n° 370 *bis*.)

Pl. CII, n° 10.

Cette pièce est copiée exactement sur celle de Bertrand III, prince d'Orange, que j'ai donnée sous le n° 4082. L'absence du nom de l'évêque ferait supposer qu'elle a pu être frappée pendant une vacance de siège. Je ferai observer aussi que, d'après

Boyer de Sainte-Marthe, les armes de l'évêque Hugues Aimeri sont une aigle à deux têtes. Je crois même me rappeler, sans pouvoir l'affirmer, que les armes ordinaires de l'abbaye de Saint-Paul-Trois-Châteaux avaient le même sujet. Si l'on voulait se rattacher à cette circonstance, il faudrait établir que ce serait le prince d'Orange qui aurait copié le type de ce denier. Les dates et les allures bien connues de ces princes ne s'opposent pas à cette supposition.

HUGUES AIMERI. 1328—1348.

4678. ✠ HVGO: EPS... Croix fleuronnée. Ɑ. HRI... HA... Tête couronnée à gauche.

BILL.

Cab. de France. — Pl. CII, n° 11.

4679. ✠ h. EPS. TRICASTRIRS ou TRICASTRIR. Croix. Ɑ. ✠ OBOLVS. CIVIS. Mitre dans le champ.

BILL. Denier : 0,61.

Coll. Bernard. — Pl. CII, n° 12.

4680. ✠ hV EPISOPVS. Lion debout. Ɑ. ✠ TRIGSTRINI. Croix cantonnée d'une croisette au 1<sup>er</sup>.

BILL. : 1,42.

Coll. Bernard. — Pl. CII, n° 13.

L'évêque de Saint-Paul a d'abord copié le type des évêques de Die, puis celui des papes à Avignon ; enfin il a pris le léopard d'Aquitaine. Tous ces types ont aussi été employés par Raimond, prince d'Orange.

JEAN I<sup>er</sup> COSTI. 1349—1361.

4681. ✠ Ih. EPISQ. Armes écartelées. Ɑ. ✠ TRIC... Croix.

BILL. Denier : 0,72.

Coll. Lefebvre, à Meaux. — Pl. CII, n° 14.

4682. I. EPS. TRQAT. Grand lis épanoui. Ɑ. Type de Saint Jean-Baptiste. Tour pour différent.

OR. Florin. (*Monn. féod. de la coll. Rousseau*, n° 628.)

Cab. de France ; coll. Norblin.

4683. I. EPS. T. RCAST ✠. Mêmes type et Ɑ. Tour pour différent.

OR. Florin. (DUBY, pl. 14, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CII, n° 15.

4684. ✠ I . EPS . TCAST. Mêmes type et ñ. Croix pour différent.

OR. Florin. (*Monn. féod. de la coll. Rousseau*, n° 269.)

4685. ✠ I . EPS . TCAST. Mêmes type et ñ. Tour pour différent.

OR. Florin.

Coll. E. Lecointre, à Poitiers.

Nous sommes dans la même indécision au sujet des armoiries qui se trouvent sur le denier.

Toutes les monnaies des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux sont très rares. A l'exception de trois variétés, je ne connais qu'un exemplaire de chacune d'elles. Le florin de Jean est le moins rare de toute la série. Cela est dû évidemment à la valeur et à l'inaltérabilité du métal, qui présentaient moins de causes de destruction. C'est ce qui me fait espérer que maintenant que ces fragiles monuments sont recueillis avec plus de soin, cette suite s'enrichira de plus en plus.

### VALENCE ET DIE.

C'est provisoirement que je comprends les évêchés de Valence et de Die sous le même titre. Lorsque j'arriverai à la description des monnaies qui leur appartiennent, il faudra nécessairement les diviser; sans cela, il s'opérerait une confusion inévitable. C'est ce qui est arrivé jusqu'au moment où, dans ma *Description*, j'ai établi l'utilité de cette distinction. Les monnaies de Valence et de Die avaient été, dans la *Revue numismatique française*, l'objet de quelques travaux. Le dernier, résumant et complétant les autres, émanait de M. le docteur Long, qui décrivait toutes celles qui étaient alors connues. Les détails numismatiques, fournis par ce savant numismatiste, donnaient bien les éléments de la classification que je propose; mais, dans la liste des monnaies connues de lui, il y a un pêle-mêle que l'on doit déplorer. On reconnaîtra facilement l'importance de cette observation, lorsque l'on verra qu'avant d'être réunis, les deux évêchés ont émis séparément des monnaies. On ne manquera pas aussi de remarquer combien de lacunes se trouvent comblées, par suite du notable contingent que j'apporte.

### VALENCE.

Créé vers l'an 360, le siège de Valence eut Saint Emilien pour premier évêque. Il ne paraît pas que ses successeurs aient joui du droit de monnayage avant l'année 1157. A cette époque, l'empereur Frédéric I<sup>er</sup> l'accorda à Hugues de Champonneux, et Frédéric II le confirma en 1238.

Le type des premières pièces des évêques de Valence, que nous connaissons, est une

aigle à deux têtes. On a supposé que c'était un souvenir de la concession impériale faite à ces évêques. Plus tard, lorsque ce souvenir commença à s'effacer, ou plutôt que le pouvoir des empereurs s'éteignit, on adopta le type de l'aigle à une seule tête. Cette empreinte fut, sauf quelques rares exceptions, employée jusqu'à la fin du monnayage. Quelque temps après, quand les évêques signèrent leurs monnaies, ils ajoutèrent leur blason soit à l'avers, soit au revers.

Le nom de Saint Apollinaire (troisième évêque, siégeant en 517) fut mis sur la monnaie anonyme, et persista pendant toute sa durée.

L'évêché de Die fut réuni à celui de Valence en 1276. Ce n'est qu'à partir de cette époque que l'on voit les prélats signer leurs monnaies, sur lesquelles ils ont toujours réuni le nom des deux sièges.

Dans ma *Description*, j'ai parlé d'une question dont la solution me paraissait embarrassante. Je me demandais comment il se faisait que les évêques de Valence et de Die aient pris sur leurs espèces les titres de comtes de Valentinois et de Diois, tandis que, conjointement, les comtes se donnaient sur les leurs les mêmes qualifications. La raison en est bien simple : c'est qu'il existait en même temps deux comtés différents. L'un, celui de Valence et de Die, appartenait aux évêques; l'autre, celui de Valentinois et de Diois, était la propriété des comtes. Le premier ne fut joint à la couronne qu'en 1456; la réunion du second avait eu lieu en 1439.

Les monnaies des évêques de Valence, avec le nom de Saint Apollinaire, sont très communes. Il n'y a pas longtemps que l'obole a été trouvée, et pourtant elle n'est guère plus rare que le denier. Les pièces portant les titres de Valence et de Die sont toutes rares.

#### EVÊQUES DE VALENCE.

AMÉDÉE DE ROUSSILLON, 1275—1281.	LOUIS I <sup>er</sup> DE VILLARS, 1354 vers 1376.
JEAN II DE GENÈVE, 1283—1297.	GUILLAUME III DE LA VOULTE, vers 1378
GUILLAUME II DE ROUSSILLON, 1297— 1331.	vers 1384.
ADHÉMAR DE LA VOULTE, 1331—1336.	AMÉDÉE II, cardinal de Saluces, vers 1385—1388.
HENRI I <sup>er</sup> DE VILLARS, 1336—1342.	HENRI II, 1388—1389.
PIERRE DE CHASTELLUX, 1343 vers 1351.	JEAN IV DE POITIERS, 1390—1448.
JEAN III JOUFFROY ou JOUSSENT, 1352— 1354.	LOUIS II DE POITIERS, 1448—1468.

4686. ✕ VRBS VALENTIAI. Aigle à deux têtes, aux ailes éployées. ñ. S. APOLLINARS. Croix avec les extrémités terminées en massue, et cantonnée d'un anneau au 4<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1218; DUBY, pl. 9, n° 4.)  
Pl. CII, n° 16.

4687. Mêmes légendes et types.  
AR. fin. Denier : 1,30.  
Coll. Parot, à Lyon.
4688. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le type du droit a à peine la forme d'un oiseau ; l'intérieur des ailes n'est représenté que par des points.  
BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 9, n° 3 ; POEY D'AVANT, n° 1219 ; LELEWEL, pl. 9, n° 18.)
4689. Mêmes légendes et types.  
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 1220.)
4690. Variété avec **VALENTIAI**.  
BILL. Denier : 0,90.  
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CII, n° 19.
4691. Mêmes légendes et types.  
BILL. Obole : 0,49. (*Revue*, 1841, pl. 21, n° 14 ; POEY D'AVANT, n° 1221.)  
Pl. CII, n° 20.
4692. ✠ **VRBS VALEN**. Aigle à deux têtes, aux ailes éployées. Ɱ. ✠ **S. APOLLINAR**. Croix tréflée.  
BILL. Denier.  
Pl. CII, n° 18.
- La date de l'émission de ces pièces doit être placée depuis le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle jusque vers le dernier tiers du XIII<sup>e</sup>. Sur le n° 4692, on voit déjà l'acheminement au type qui va suivre. L'aigle a encore deux têtes ; mais le nom de la ville est abrégé, et au revers la croix n'est pas cantonnée.
4693. ✠ **VRBS VALENT**. Aigle. Ɱ. **S : APOLLINARI**. Croix tréflée.  
BILL. Denier. (*Revue*, 1846, pag. 359, vignette.)  
Coll. Long, à Die. — Pl. CII, n° 17.
4694. ✠ **VRBS VALEN**. Même type. Ɱ. **S : APOLLINAR**. Même type.  
BILL. Denier.  
Coll. Rousseau et Voillemier. — Pl. CII, n° 16.
4695. Variété. Au Ɱ., **S APOLLINAR**.  
BILL. Denier.  
Coll. Rousseau.

C'est vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle qu'il faut placer la fabrique de ces pièces. Selon moi, elles appartiennent à l'époque où les évêchés de Die et de Valence étaient déjà réunis. Les prélats auraient ainsi continué pendant quelque temps à monnayer à la fois dans les deux ateliers de Die et de Valence. Ça aurait été de leur part une concession aux

populations de chaque évêché. Du reste, ce monnayage eut peu de durée, et nous allons voir qu'ils s'affranchirent bientôt de ces obligations.

4696. ✠ EPS ✠ ET ✠ COMES. Croix feuillée. R. ✠ VALEN ✠ ET ✠ DIEN'. Aigle éployée.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 9, n° 2.) — Ce dessin porte DIENZ.

Cab. de France et coll. Charvet. — Pl. CIII, n° 6.

Ici, plus de doutes. Ce denier est évidemment postérieur à l'année 1276, date de la réunion des deux évêchés; mais les évêques n'ont pas encore signé leurs espèces. Nous trouverons à Die un monnayage correspondant; ce qui prouve, comme je l'avais tout à l'heure, que les évêques avaient conservé deux ateliers.

Une autre opinion peut être produite au sujet de cette pièce; c'est qu'elle a été frappée pendant la vacance d'un siège. Sans la faire changer de place, on pourrait naturellement la placer de l'année 1281 à l'année 1283, c'est-à-dire entre l'épiscopat d'Amédée de Roussillon et celui de Jean de Genève.

#### GUILLAUME DE ROUSSILLON. 1298—1329.

4697. ✠ ✠ GVILLS ✠ EPS ✠ ET ✠ COM. Ecusson aux armes de Roussillon. R. ✠ ✠ VALENTIN ✠ ET ✠ DIEN. Aigle éployée.

BILL. : 1,63. (*Revue*, 1837, pl. 4, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CII, n° 22.

4698. ✠ ✠ GVILLS ✠ EPS ✠ ET ✠ COM ✠. Même type. R. ✠ ✠ VALENTIN ✠ ET ✠ DIEN ✠. Même type.

BILL.

Coll. Charvet.

Ces deux pièces sont les seules que l'on puisse, avec certitude, attribuer à Guillaume de Roussillon. Contrairement à l'opinion reçue, je mets les espèces de ce prélat en tête du monnayage épiscopal signé. J'en dirai bientôt les raisons.

#### HENRI DE VILLARS. 1336—1342.

4699. ✠ HER EPS ET DON. Croix. 2<sup>e</sup> légende : ✠ BNDIT QI VENS I NOMINE DNI. R. VALENTIN ET DIEN. Aigle éployée.

BILL. : 2,44. (*Revue*, 1837, pl. 4, n° 2.)

Pl. CIII, n° 2.

4700. Mêmes légende et type. R. ✠ DIEN : ET : VALENTIN. Même type.

BILL.

Coll. Long, à Die.

4701. ✠ HERR ✠ EPS ✠ ET ✠ CON. Croix. 2<sup>e</sup> légende : BNDICTV, &c. R. ✠ VAL-  
LANTIN ✠ ET DIEN ✠. Aigle éployée.

BILL. Gros.

Musée de Grenoble. — Pl. CIII, n° 3.

4702. ✠ HENR ✠ EPS ✠ ET ✠ COMES. Ecu de Villars dans un épicycloïde à six lobes  
dont trois sortant. R. ✠ VALANTIN ✠ ET ✠ DIENS. Aigle éployée dans un épi-  
cycloïde à huit lobes.

BILL. Gros.

Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CIII, n° 4.

JEAN III. 1352—1354.

4703. ✠ IOHANNES ✠ EPISCOP. Croix tréflée, cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un anneau et au  
3<sup>e</sup> d'une étoile. R. ✠ VALERTIN ✠ ET ✠ DIEN. Aigle éployée.

BILL. : 2,60. (*Revue*, 1846, pag. 360, vignette.)

Cab. de France; coll. Long, Rousseau, &c. — Pl. CIII, n° 5.

M. Long (*Revue*, 1846, pag. 360) donne ce gros à Jean de Genève. Pour le restituer  
à Jean III, je me fonde sur le type de la croix, qui se rapproche beaucoup de celui  
employé par Aymar VI, qui régnait de 1345 à 1373. Toutefois si on voulait le laisser  
au premier, on pourrait se prévaloir de la bonté du métal, qui est supérieur à celui des  
monnaies suivantes. C'est à tort que l'on voudrait tenir compte de l'absence du titre  
comtal, puisque ce type est exprimé sur une autre monnaie évidemment antérieure.

LOUIS DE VILLARS-THOIRE. 1354—1376.

4704. ✠ LVDONICVS ✠ D ✠ VL ✠ ELETT. Croix coupant la légende avec un écusson  
au centre. R. ✠ COMES VALENESIS EDES. Aigle éployée.

BILL. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 4.)

Musée d'Avignon. — Pl. CIII, n° 7.

4705. LVDONICVS ✠ DVL ✠ ELETT. Croix coupant la légende et ayant au centre l'écus-  
son de Villars. R. Z. COMES ✠ VALETNESIS ✠ EDES. Aigle éployée.

AR. Gros.

Coll. Long, à Die. — Pl. CIII, n° 8.

4706. LVDONICVS. DVLS. EPIS. Croix double coupant la légende et cantonnée  
de deux écussons et de deux aigles à deux têtes. R. ✠ COMES ✠ VALETI ✠ DIER-  
SIS. Aigle éployée, ayant au-dessus l'écusson de Villars.

BILL. (*Ibid.*, n° 5.)

Pl. CIII, n° 9.

4707. ✠ LVDVICVS EPISCOP ELET. Ecusson de Villars, surmonté d'une croix. ñ. COMES VALETNESIS EDIE. Aigle éployée.  
BILL. : 0,98. (*Revue*, 1837, pl. 4, n° 3.)
4708. Variété avec . ✠ \* LUDOVICVS \* P VLARS (V et U liés) ELET.  
BILL.  
Coll. Charvet. — Pl. CIII, n° 10.
4709. ✠ \* LDVICVS \* DVL EPS. Ecu de Thoire-Villars, dans un triangle dont les côtés sont remplacés par deux arcs de cercle. ñ. : ✠ \* COMES \* VALETNIS E DES. Grand L entre trois rosaces, dans un triangle semblable à celui du droit.  
BILL. : 1,06. (*Revue*, 1844, pl. 14, n° 2.)  
Cab. de France. — Pl. CIII, n° 11.
4710. Variété. Au droit, DEVL EPS. ñ. VALETNES EDES.  
Coll. Vallentin, à Montélimart. — Pl. CIII, n° 12.
4711. Aigle éployée. • LVDVIC • DEVL • EPS •. Ecusson entre trois rosaces. ñ. ✠ • COMES • VAL (A et L liés) TRS • EDS. Grand L entre trois rosaces.  
BILL. Denier. (*Revue*, 1844, pl. 6, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1222.)  
Cab. de France, musée d'Avignon. — Pl. CIII, n° 13.
4712. ✠ LVDVICVS DE... ELET. Ecusson; au-dessus, une croix. ñ. ✠ COM VALETNESIS EDES. Aigle.  
BILL.  
Coll. Voillemier et Charvet.
4713. Petite aigle. LUDOVICVS D LLAR \* ELET. Ecusson de Villars; au-dessus, une croix. ñ. COMES \* VALETNESIS EDES. Aigle éployée.  
BILL.  
Musée d'Avignon. — Pl. CIV, n° 6.
4714. Variété avec LUDVICVS \*.  
BILL.  
Musée d'Avignon.
4715. ✠ LUDVCS \* D \* VLAR \* ELT. Type effacé. ñ. ✠ COME . VALET (A et L liés) \* E DENA. Type effacé.  
BILL. Denier.  
Coll. Rollin-Feuardent.
4716. LVDVICVS D VLARS ELT. Croix double coupant la légende, cantonnée



aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de l'écusson de Villars, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'une aigle. **ḡ. ✠ GOMES. VAL-  
LENT. DIENSIS.** Aigle éployée, ayant en cœur l'écusson de Poitiers.

BILL. Gros.

Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CIV, n° 7.

Comme on le voit, Henri de Villars a eu un monnayage actif et a souvent changé de type.

GUILLAUME DE LA VOULTE, vers 1378 vers 1384.

4717. ✠ GVILL... EPISCOPVS. Aigle éployée. **ḡ. GOMES VALEN E DIES.**  
Croix double coupant la légende, cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un écusson à un lion, et  
aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'une aigle à deux têtes.

BILL. Demi-gros.

Coll. G. Vallier, à Grenoble. — Pl. CIII, n° 14.

4718. ✠ ✠ GVILLS ✠ EPS ✠ ET ✠ GOM' ✠. Croix feuillée. **ḡ. ✠ ✠ VALENTIN ✠ ET  
✠ DIEN ✠.** Aigle éployée.

BILL. Gros.

Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CIII, n° 15.

4719. ✠ GVILAMVS ✠ EPISCOPVS. Aigle ayant en cœur l'écusson de Savoie.  
**ḡ. GONES ✠ VALETS (V et L liés) E DIES.** Double croix coupant les légendes,  
cantonnée d'une aigle à deux têtes aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un écusson ovale portant un  
lion aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Gros. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau, n° 663.*)

Pl. CIII, n° 1<sup>er</sup>.

Je donne ces trois pièces à Guillaume III de la Voulte. Peut-être Guillaume II  
pourrait-il en revendiquer une.

4720. ✠ AVG ✠ MARIA ✠ GRA ✠ PLA ✠ DRS ✠ TBCV. Figure assise. **ḡ. G ✠ EPS ✠ ET  
✠ GOM ✠ DIEN ✠ ET ✠ VALER.** Croix feuillée.

AR. Carlin : 3,80. (*Revue, 1836, pag. 270, vignette.*)

4721. Variété. PLERŪ au droit. Au **ḡ.**, GOMES. Les mots des légendes sont séparés  
par deux annelets.

AR. Gros.

Coll. E. Dumas, à Sommières, et de Clapiers, à Marseille. — Pl. CII, n° 21.

M. Promis, en publiant le premier de ces carlins, a proposé de l'attribuer à Guil-  
laume de Roussillon. Il se fonde sur ce que cet évêque a siégé plus longtemps que  
Guillaume de la Voulte, et sur ce que les carlins avaient principalement cours pen-  
dant l'épiscopat du premier. Il est aussi d'avis que cette pièce appartient à l'évêché de  
Die, parce que, dans la légende, le nom de cette ville précède celui de Valence. Je

crois que cette raison est d'un faible poids, et qu'il faut reconnaître qu'à l'époque où cette monnaie fut émise, l'évêché de Valence avait pris une prééminence entière et absorbé l'atelier de Die. Quant à l'attribution, je crois, contrairement à l'opinion du savant numismatiste piémontais, qu'il faut donner ce carlin à Guillaume de la Voulte, et voici pourquoi. Nous allons voir un type identique, utilisé par les comtes de Valentinois, sur un carlin au nom d'Aimar. Or, comme je pense que le monnayage de ces comtes ne peut pas remonter au delà de l'année 1357, il faut en tirer la conséquence que Guillaume de Roussillon, qui siégeait tout au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, n'a pas dû faire fabriquer ce carlin.

#### AMÉDÉE II. 1385—1388.

4722. ✠ A . DE . SALUCI ADMINISTRATOR. Aigle éployée, ayant en cœur l'écusson de Savoie. R. ✠ BGDAR : Z COMITAT . D . VALEN EDN. Ecusson entre trois croisettes.

BILL.

Coll. Charvet. — Pl. CIII, n° 16.

Je ne sais pas si cette curieuse pièce appartient bien aux évêques de Valence, et s'il ne faudrait point les renvoyer à la fin du monnayage comtal. Amédée de Saluces a bien été évêque de Valence et de Die; mais sur cette monnaie il ne prend que le titre d'administrateur des comtés de Valence et de Die. Quant aux cinq premières lettres de la légende du revers, que pourtant je crois avoir bien lues, j'ignore complètement leur signification. Une pièce mieux conservée viendra, je l'espère, lever tous les doutes.

#### VALENTINOIS ET DIOIS.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la chronologie de la première branche des comtes de Valentinois. L'origine du comté n'est pas non plus établie d'une manière certaine. On pense assez généralement qu'il vint, au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, en la possession de la maison de Poitiers, par le mariage d'Aimar, fils naturel de Guillaume IX, comte de Poitiers, qui aurait épousé la fille d'une comtesse Marsanne, qu'il avait aidée à reconquérir ses états. Cette branche de la maison de Poitiers posséda le Valentinois jusqu'en 1419, époque de la mort de Louis II, qui avait institué pour son héritier le dauphin Charles, fils de Charles VI. Devenu roi à son tour, celui-ci unit le comté à la couronne de France. En 1498, il fut érigé en duché par Louis XII, en faveur du trop célèbre César Borgia, fils naturel du pape Alexandre VI. Après sa mort, arrivée en 1507, il fut de nouveau réuni à la couronne. Aliéné par Henri II en faveur d'Anne de Poitiers, puis donné aux princes de Monaco, il ne fit définitivement partie du domaine de la couronne qu'en 1793.

Nous n'avons pas de monnaies des comtes de Valentinois, antérieures au xiv<sup>e</sup> siècle, et, jusqu'à preuve contraire, on peut affirmer qu'on n'en trouvera pas. Nous savons qu'en 1357 Louis de Villars, évêque de Valence et de Die, échangea avec le comte Aimar VI ce qu'il possédait dans la seigneurie de Crest, et que ce comte y établit sa monnaie. Les monuments numismatiques sont d'accord avec cette date. Leur style prouve que le monnayage des comtes de Valentinois n'a commencé qu'à cette époque.

Le type des monnaies des comtes de Valentinois et de Diois est presque toujours le même que celui des espèces des évêques. Cela peut faire supposer que ces monnaies avaient cours dans les deux comtés, ou que ceux qui les faisaient fabriquer imitaient les types de leurs voisins, dans le dessein d'opérer une confusion. Il faudrait consulter les archives du pays, et peut-être y trouverait-on la solution de ces questions (1).

### COMTES DE VALENTINOIS ET DE DIOIS.

AIMAR DE POITIERS, mort en 1135.

GUILLAUME I<sup>er</sup>, 1135—1189.

AIMAR II, 1189—1230.

AIMAR III, 1230—1277.

AIMAR IV, 1277—1329.

AIMAR V (AIMARD), 1329—1339.

LOUIS I<sup>er</sup>, 1339—1345.

AIMAR VI LE GROS, 1345—1373.

LOUIS II, 1373—1419.

AIMAR VI. 1345—1373.

4723. Petite aigle éployée. AMARIVS \* DE \* PITA VI. Croix terminée par des croisants renversés. R. ✠ COMES \* VAL (A et L liés) ETNES \* E DIES. Dans le champ, AMAR; au-dessus, une petite aigle éployée; au-dessous, un petit écusson aux armes de Poitiers.

BILL. : 1,36. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1223.)

Pl. CIII, n° 17.

---

(1) Je trouve, dans le *Bulletin mensuel de la société de l'histoire de France* (1860, pag. 357), une rectification historique fournie par M. de Cosnac, qui la puise dans de volumineux documents imprimés et manuscrits relatifs à l'administration spirituelle et temporelle du célèbre Daniel de Cosnac, son ancêtre, qui fut évêque de Valence de 1655 à 1687; elle est ainsi conçue: « Les documents qui touchent à l'administration temporelle présentent un point historique curieux, et je crois peu connu, à savoir que le Diois et l'évêché de Valence étaient, dans un temps, distincts et indépendants du Dauphiné proprement dit; qu'ils n'avaient pas fait partie de la cession faite par Humbert II, en 1303, à Philippe de Valois; qu'ils étaient possédés, en toute souveraineté, par les évêques de Valence et de Die, par investiture des empereurs d'Allemagne; que c'est un des évêques, Louis I<sup>er</sup> de Poitiers, qui, en 1450, en donna la souveraineté à Louis XI, qui n'était encore que dauphin, en se réservant des droits administratifs et seigneuriaux importants. »

Ces données historiques, dont quelques-unes sont en effet nouvelles, ne sont point infirmées par les monuments numismatiques. Toutefois il faut admettre, ainsi que je l'ai déjà dit et que je le répéterai, que le domaine temporel des évêques était distinct de celui des comtes.

4724. ✠ AMARIVS DE PICTAVIA. Ecusson de Poitiers. R. ✠ COMES VALENTINES EDES. Grand A entre trois rosaces, dans un cercle à quatre lobes.  
BILL. 2 gros. (*Revue*, 1844, pl. 14, n° 3.)  
Pl. CIII, n° 18.
4725. AMARIVS DE PICTA. Croix coupant la légende et ayant au centre l'écu de Poitiers. R. ✠ COMES VAL (A et L liés) ETNS EDES. Aigle éployée.  
BILL. : 1,13. (*Ibid.*, n° 4.)  
Pl. CIII, n° 19.
4726. Variété : | AM A | AIV | S. DE | PITA.  
BILL.  
Coll. Charvet.
4727. ✠ AMARIVS DE PICTA. Ecusson aux armes de Poitiers; au-dessus, une rosace. R. ... SIS EDE. Aigle éployée.  
Bas BILL.  
Coll. de Clapiers, à Marseille.
4728. ✠ AMARIVS DE PICTA. Même type. R. ✠ COMES VALTESIS. D...  
Même type.  
BILL. Gros.  
Coll. Rousseau. — Pl. CIII, n° 20.
4729. ✠ A DE PICTAVIA COMES. Aigle éployée. R. Petit écusson. VALENTI : ET : DIENS. Croix feuillée.  
BILL. : 1,36. (*Revue*, 1837, pl. 4, n° 4.)  
Pl. CIII, n° 21.
4730. ✠ AVA (A et V liés) MARIA : (M et A liés) GRA : PIA : DRS : TAV. La Vierge assise sur deux lions, tenant un lis de la main droite et portant l'enfant Jésus sur le bras gauche. R. ✠ A : DA : PICTA : COM : VALER : (U et A liés) ET : DIA. Croix feuillée.  
BILL. Carlin.  
Coll. Rollin. — Pl. CIII, n° 22.

Si l'on admet (ce qui est bien près d'être démontré) que les comtes de Valentinois n'aient battu monnaie que postérieurement à l'année 1357, toutes ces pièces doivent être données à Aimar VI. La dernière (n° 4730) doit être placée tout à la fin du monnayage, car l'évêque Guillaume de la Voulte, qui n'a commencé à siéger qu'en 1379, a copié ce type. (Conf. les n° 4720 et 4721.)

LOUIS II. 1373—1419.

4731. ✠ LVDOVICVS : COMES. Le comte assis de face, entre deux écussons à ses

armes. R. ✠ VALEN : ET : DIENSIS. Croix feuillée, cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un écusson.

AR. Carlin : 2,44. (*Revue*, 1837, pl. 4, n° 5.)

Pl. CIV, n° 1<sup>er</sup>.

4732. ✠ LVDVICVS . DE . PICTAVIA. Ecusson dans un cercle à quatre ogives. R. ✠ COMES . VALET . S EDES. Croix.

AR. Denier : 0,85.

Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CIV, n° 2.

4733. ✠ LVDVIC' D PICTAVI. Buste à gauche, couronné de roses. R. COMES VALES (V et L liés) \* E DES. Croix coupant la légende, cantonnée de trois besants aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un L aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 665.)

Pl. CIV, n° 3.

4734. ✠ LVDVIC' D PICTAVIA. Buste de face, tenant le sceptre à droite; de chaque côté, trois larges points formant un triangle. R. ✠ COMES VALET & DIES. Croix.

BILL. Denier. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 664.)

Pl. CIV, n° 4.

4735. ✠ LVDVIC COMES. Ecusson aux armes de Poitiers. R. ✠ VALEN . ET . DIEN. Croix.

BILL. Denier.

Coll. Morin, à Lyon. — Pl. CIV, n° 5.

4736. LVDVICVS COMES. Ecu aux armes de Poitiers. R. ✠ VALEN ET DIEN. Croix.

Bas BILL. Denier : 0,80.

Coll. Morin, à Lyon, et Charvet, à Paris.

4737. ✠ LVDVIC DE . PICTAVI. Croix avec un croissant à chaque branche. R. ✠ COMES VALET E DIES. Dans le champ, LVD entre deux écussons aux armes de Poitiers.

BILL. Gros. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 668.)

Pl. CIV, n° 8.

4738. ✠ LVDVIC : DE : PICTA. Tête de la Vierge, vue de trois quarts. R. COM VALET ET DES. Croix coupant la légende, cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de trois besants, et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un L.

BILL. Denier.

Coll. Long, à Die. — Pl. CIV, n° 9.

4739. **L DE PICTA COM.** Même type. R. **VALER ET DIEN.** Croix simple.

BILL. Obole.

Coll. Roux, à Bordeaux.

4740. ✠ **I.D.P...A.COM.** Tête de face. R. ✠ **VALENET . DIEN.** Croix.

BILL. Obole : 0,30. (*Rev. num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pag. 470, et pl. 20, n° 5.)

Coll. Chalon, à Bruxelles.

En publiant cette pièce, M. Chalon demande à qui elle peut appartenir. Lisant un I au commencement de la légende, il l'attribue naturellement à un comte du nom de Jean ; mais il trouve que le type n'est pas d'accord avec l'époque où ce nom placerait l'émission de l'obole. En rendant compte, dans la *Revue numismatique française* de 1855, pag. 65, du n° de la *Revue numismatique belge*, qui contient cet article, M. de Barthélemy propose de voir sur cette monnaie le nom d'AIMAR IV, et rappelle que, dans la *Revue* de 1843, il a parlé de cette monnaie. M. Chalon lui répond (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 5, pag. 312) que, l'initiale du nom du comte, portée sur sa monnaie, étant incontestablement un I, il faut chercher une autre explication. Cette explication, je l'apporte aujourd'hui. Les deux pièces qui précèdent m'en fournissent les moyens. Il est tout naturel de prendre un I pour un L. D'ailleurs, le trait inférieur a pu être effacé. Il me parait donc évident qu'il faut voir l'initiale de Louis de Poitiers. Cette obole ne serait qu'une variété de celle qui précède.

Une troisième variété est celle dont parle M. de Barthélemy, et qu'il décrit ainsi :

✠ ... **DE PICTAVIA COM.** Tête de face, couronnée, analogue à celle que l'on remarque sur les esterlins. R. **I VALENTIN.** Croix fleuronnée.

BILL. Obole. (*Revue num. fr.*, 1843, pag. 37.)

Cette pièce appartenait à M. Rousseau, qui malheureusement ne la possède plus, M. de Barthélemy ne l'ayant pas dessinée, je ne peux pas la faire figurer sur mes planches. Je crois toutefois ne pas trop m'avancer en disant qu'elle appartient au même prince que les précédentes.

Les monnaies des comtes de Valentinois ont le même degré de rareté que celles signées par les évêques.

### ÈVÈCHÉ DE DIE.

L'évêché de Die fut placé dans l'ancienne cité des Voconces (*dea Vocontiorum*). On fait remonter sa fondation au premier quart du III<sup>e</sup> siècle, puisque Saint Mars, son premier évêque, aurait vécu en 220. Le siège de Die, ainsi que je l'ai dit déjà, fut réuni à celui de Valence en 1276.

La concession du droit monétaire, accordée aux évêques de Die par l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, remonte à l'année 1178. Elle est donc de vingt et un ans postérieure à celle que les évêques de Valence avaient obtenue du même empereur.

Les évêques de Die ont adopté sur leurs monnaies le type de la Sainte-Vierge. Elle y est représentée de diverses manières : de face, de trois quarts, de profil. Son buste est dessiné avec plus de soin que sur les autres monnaies du moyen-âge. Le travail en est fin et gracieux. Aussi a-t-il été imité par la plupart des évêques et des seigneurs du voisinage.

Toutes les monnaies de Die sont très rares.

### ÈVÈQUES DE DIE.

ISARD ou ISARN, 981.	HUMBERT I <sup>er</sup> , vers 1195—1202.
HUMBERT, 1025.	Saint ETIENNE II DE CHATILLON, 1208—
CONON, 1037.	1209.
PIERRE I <sup>er</sup> , 1037 et 1059.	HUMBERT II, 1209 et 1212.
HUGUES I <sup>er</sup> , 1073—1092.	Saint DIDIER DE FORCALQUIER, 1213—
Saint ISMIDON, vers 1095 vers 1115.	1221.
ETIENNE I <sup>er</sup> , 1121 et 1127.	N..., 1222.
Saint OLDRIC, vers 1130.	BERTRAND, 1223 et 1235.
HUGUES II, 1145 et 1158.	HUMBERT III, 1237 et 1247.
PIERRE II, 1163 vers 1175.	AMÉDÉE I <sup>er</sup> DE GENÈVE, vers 1250 au
ROBERT, 1178 et 1188.	22 janvier 1275.
JARENTE, 1193.	
Réunion à l'évêché de Valence en 1276; — Séparation en 1687; — Suppression en 1790; — Fait maintenant partie du diocèse de Valence.	

### Anonymes.

4741. :✠: AVΘ : GRATIA : PLEŪ. Tête couronnée à gauche. ⱼ. :✠: CIVITAS : DIENSIS. Croix.  
BILL. Denier ; 0,68. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 8.)  
Musée Calvet, à Avignon ; coll. Mioche, à Clermont. — Pl. CIV, n° 10.
4742. ✠ AVΘ : GRĀ : PLEŪA. Même type. ⱼ. ✠ CIVITAS : DIEN :. Croix.  
BILL. Obole : 0,35.  
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CIV, n° 11.
4743. ✠ AVΘ : GRĀ : PLEŪA. Buste couronné de face. ⱼ. ✠ CIVITAS : DIEN :.  
Croix fleurdelisée.  
AR. Denier. (DUBY, pl. 14 ; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 655.)  
Pl. CIV, n° 12.
4744. ✠ : AVΘ : GRĀ : PLEŪA :. Tête de la Vierge, couronnée à gauche et vue de trois quarts. ⱼ. ✠ : CIVITAS : DIEN :. Croix feuillée et anglée de feuilles.  
BILL. (*Revue*, 1844, pl. 21, n° 12.)  
Coll. Mioche, à Clermont, et Vallentin, à Montélimart. — Pl. CIV, n° 13.

4745. Variété avec : **DIEN** . au  $\eta$ .

BILL.

Coll. Delforterie, à Lorient.

Ces monnaies anonymes ont été battues avant la jonction de l'évêché de Die avec celui de Valence. Leur type et leur fabrique prouvent que cette émission n'est pas de beaucoup antérieure à cet événement.

#### AMÉDÉE DE ROUSSILLON. 1276—1281.

4746. ✠ : **CIVITAS : DIEN** :. Aigle éployée à droite.  $\eta$ . Même légende qu'au droit.

Dans le champ, écusson aux armes de Roussillon.

BILL. Denier : 0,51. (*Revue*, 1844, pl. 14, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Long, à Die. — Pl. CIV, n° 14.

Il est difficile d'expliquer pourquoi l'évêque Amédée de Roussillon n'a mis sur ce denier que le nom de la ville de Die, qui y figure des deux côtés. M. le docteur Long conjecture que ce fut pour se concilier les bonnes grâces des habitants du Diois, auxquels l'évêque avait souvent recours dans ses démêlés avec les comtes de Valentinois, qu'il mit sur sa monnaie le nom de leur cité. Pourquoi aussi n'y a-t-il fait figurer que ses armes, sans y inscrire son nom? C'est ce qu'il reste à savoir. Il résulte de cette particularité qu'aucun évêque de Die n'a signé ses espèces. Peut-être était-ce le résultat de quelque condition qui lui avait été imposée. Je laisse ce point à éclaircir à M. Henri Morin.

#### EMBRUN.

Sous la domination romaine, Embrun était la métropole de la province des Alpes-Maritimes, et posséda, dès le IV<sup>e</sup> siècle, un siège épiscopal important, puisque six autres évêchés en relevaient comme suffragants. De toute cette puissance il ne reste plus que le titre, dont se parent les archevêques d'Aix, quoique Embrun fasse maintenant partie du diocèse de Gap.

Les archevêques d'Embrun reçurent, en 1147, de l'empereur Conrad III le droit de faire battre monnaie; droit qui leur fut confirmé, en 1276, par l'empereur Rodolphe. Les seules monnaies que nous ayons ne remontent qu'au XIV<sup>e</sup> siècle; ce qui a fait conjecturer à M. de Longpérier (*Revue num. fr.*, 1837, pag. 365) que les archevêques ne commencèrent à émettre des espèces qu'après la confirmation du droit qui leur avait été accordé.

Les archevêques d'Embrun n'apportent qu'un bien faible contingent à la numismatique féodale, puisqu'il ne consiste qu'en deux pièces. Duby a publié, il est vrai, trois variétés; mais il y a lieu de craindre qu'elles ne se rattachent qu'à une seule et même pièce mal dessinée. Cette pénurie pourra-t-elle cesser? Nous devons peu l'espérer,



puisque les deux pièces que je publie sont connues depuis longtemps, et que mes recherches, si approfondies qu'elles aient été, ne m'ont rien fait découvrir. D'après cela, il est inutile d'ajouter que les monnaies d'Embrun sont de la plus grande rareté.

### ARCHEVÊQUES D'EMBRUN.

BOSON, 938—960.	HENRI DE SUZE, 1250—1271.
PONCE, 992.	MELCHIOR, 1272—1275.
Saint ISMIDIAS, 993—1017.	JACQUES II SÉRÉNE, 1275—1286.
RADON, vers 1017 vers 1027.	GUILLAUME V, 1286—1289.
HISMIDON, 1044.	RAIMOND III DE MEDULLION, 1289—1294.
VIVEMNE, vers 1048.	GUILLAUME VI DE MANDAGOT, 1295 — 1311.
GUINERVINAIRE, 1050.	JEAN I <sup>er</sup> DU PUY, 1311—1317.
HUGUES, 1054.	RAIMOND IV RABAUD, 1319 vers 1323.
VIMINIEN, 1056 vers 1060.	BERTRAND I <sup>er</sup> DE DEAULX, 1323—1338.
GUINAMAND, 1065.	PASTEUR DE SARRATS, 1338—1350.
GUILLAUME I <sup>er</sup> , 1066—1077.	GUILLAUME VII DES BARDES, 1351—1361.
PIERRE I <sup>er</sup> , 1077.	RAIMOND V DE SALG, 1361—1364.
LANTELME, vers 1080.	BERTRAND II DE CASTELNAU, 1364 — 1365.
BENOIT II, 1105—1118.	BERNARD II, 1365—1366.
GUILLAUME II, 1120—1134.	PIERRE III AMEIL, 1367—1378.
GUILLAUME III DE BENEVENT, 1135 vers 1168.	MICHEL ETIENNE, 1379—1427.
RAIMOND I <sup>er</sup> , 1169.	JACQUES III GELU, 1427—1432.
PIERRE II ROMAIN, vers 1175—1189.	JEAN II GIRARD, 1432—1444.
GUILLAUME IV DE BENEVENT, 1189—1208.	JEAN III DE MONTMAGNY, 1444 vers 1470.
RAIMOND II SÉDU, 1208 vers 1212.	JEAN IV BAILE, vers 1470—1494.
BERNARD I <sup>er</sup> CHABERT, 1213 vers 1235.	ROSTAING D'ANCEZUNE, 1495—1510.
AIMAR, 1236—1245.	
HUBERT, 1245—1250.	

### RAIMOND IV RABAUD. 1319 vers 1323.

4747. ✠ R. ARCHEV. Buste mitré à gauche. Ɑ. ✠ EBREVNENSIS. Croix feuillée.

BILL. Double : 1,21. (DUBY, pl. 2, n° 2; *Suppl.*, pl. 6, n° 14.)

Cab. de France. — Pl. CIV, n° 15.

4748. Mêmes légendes et types. Le buste porte une petite croix suspendue à son col, et au Ɑ. la croix est légèrement feuillée.

BILL. Double. (DUBY, pl. 2, n° 1<sup>er</sup>; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 669.)

Je partage l'opinion de M. de Longpérier (*Revue num. fr.*, 1837, pag. 365), en donnant ces pièces à Raimond IV. Duby propose aussi l'attribution à ce prélat et à deux autres, parmi lesquels se trouve Rostaing d'Ancezune (1495—1500). Il est vrai qu'il incline en faveur des Raimond. Il a parfaitement raison, car ce denier ne peut pas descendre si bas que l'époque de Rostaing. C'est donc tout à fait à tort que cette opinion a été accréditée auprès de quelques numismatistes.

Duby donne trois variétés de ces monnaies. J'ai déjà dit qu'elles me paraissent n'être qu'une seule et même pièce. Celle qu'il dessine sous le n° 1<sup>er</sup> de la planche II est probablement l'exemplaire qui se trouve au Cabinet de France, puisqu'elle provient de la collection de M. de Boullongne, qui, comme il est peut-être besoin de le rappeler, est passée tout entière dans notre collection nationale.

#### PASTEUR DE SARRATS. 1338—1350.

4749. PASTOR ARCHIEPS. Figure mitrée de face, tenant de la main gauche une crosse et bénissant avec la droite. R. ✠ : EBREDVNENSIS :. Croix feuillée, ayant au centre un quatre-feuilles évidé.

BILL. Double : 2,42. (*Revue*, 1837, pl. 12, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. CIV, n° 16.

M. de Longpérier (*loco cit.*) a fait remarquer, en publiant cette pièce, l'analogie de son style avec celui du gros de Thierrri V de Metz, qui vivait à peu près à la même époque (1369—1383). Pasteur porte également, chez les historiens, le surnom de Sarrats ou d'Aubenas.

#### GAP.

La création de l'évêché de Gap (*Vapincum*), avec Saint Démétrius pour premier évêque, remonte au commencement du v<sup>e</sup> siècle. Ce siège, réuni en 1802 au diocèse de Digne, a été rétabli en 1822.

Les documents écrits sur le monnayage des évêques de Gap nous font entièrement défaut. Il est à présumer qu'ils en obtinrent le droit des empereurs, à la même époque que les autres évêques leurs voisins, c'est-à-dire vers le milieu du xi<sup>e</sup> siècle. M. de Barthélemy, dans son *Manuel*, dit qu'il est fort possible que le monnayage de Gap ait cessé en 1184, époque à laquelle l'évêque Guillaume, qui avait pris le titre de seigneur et comte de Gap, se vit forcé de partager les privilèges de sa souveraineté avec le dauphin. Les monnaies que nous avons n'infirmement pas cette conjecture. Pourtant on trouve des deniers avec un type semblable à ceux que l'on ne peut pas refuser à Gap, avec des parties de légendes dégénérées et dont le métal est de bas aloi. Ils sont certainement postérieurs au dernier quart du xii<sup>e</sup> siècle. Mais appartiennent-ils bien aux

évêques de Gap ? Le type de la rosace, qui est une dégénérescence du chrisme, a été non-seulement employé par les évêques de Gap, mais encore par ceux du Puy. Dans le voisinage de Gap, nous le retrouvons à Orange et à Saint-Paul-Trois-Châteaux, sans que l'on puisse établir dans quel lieu il a pris naissance. Les pièces à ce type sont communes ; mais presque toujours elles sont si rognées, que les légendes deviennent indéchiffrables. Dans ma *Description*, j'insistais pour qu'on les étudiât avec soin. Depuis l'époque où j'écrivais, j'ai pu examiner un assez grand nombre de ces monnaies, et je suis obligé d'avouer que je n'ai obtenu aucun bon résultat. Je ne puis que les recommander de nouveau à l'attention des numismatistes. Toutes les fois qu'une pièce sera passablement conservée, elle sera digne d'intérêt. On remarquera que souvent elles portent un point de repère qu'il est utile de ne pas négliger. Il s'agit de deux petites clefs en sautoir, qui figurent entre les mots des légendes. Cet indice prouve incontestablement un monnayage épiscopal du midi de la France. Nous avons trouvé ce type à Saint-Paul-Trois-Châteaux ; peut-être pourrait-on le rencontrer ailleurs.

Les évêques de Gap ont aussi emprunté aux évêques de Vienne le type de la tête de Saint Maurice. Cette empreinte jouissait d'une telle faveur, que sa propagation s'est étendue au loin.

Toutes les monnaies de Gap, sur lesquelles le nom de la ville est lisible, sont fort rares.

### ÉVÊQUES DE GAP.

CASTUS, 955.	RAIMOND I <sup>er</sup> , 1150—1156.
FARAUD, 1010—1040.	GRÉGOIRE I <sup>er</sup> , 1157 vers 1180.
RAOUL, 1045.	GUILLAUME II, 1184.
RUPERT, 1055.	GUILLAUME III, 1205.
ARNOUL, vers 1056.	GRÉGOIRE II, 1210.
RUPERT (de nouveau), 1060—1075.	HUGUES, 1215.
LEGER I <sup>er</sup> , 1079.	GUILLAUME IV D'ESCLAPON, 1217 vers 1240.
OTTON, 1081.	ROBERT, 1245—1247.
ISOARD, 1099.	ÉUDES DE GRASSE, 1251—1281.
ARMAND, 1104.	RAIMOND II DE MÉVOUILLON, 1281—1289.
LÉGER II, 1105—1121.	GEOFFROI DE LINCEL, 1289—1314.
PIERRE I <sup>er</sup> GRATINELLI, 1122—1129.	
GUILLAUME I <sup>er</sup> , 1130.	

4750. ✠ VAPIENSIS. Rosace à six branches arrondies. R. ✠. BEATE MARIE .  
en légende rétrograde Croix à bouts arrondis.

AR. Denier : 1,77. (*Revue*, 1837, pl. 12, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. CIV, n° 17.

L'extrême ressemblance du type, de la fabrique et même de portion des légendes de ce denier avec celui que Duby a attribué aux princes d'Orange, fait craindre que mon devancier n'ait été abusé par une légende peu lisible ou par un dessin infidèle. C'est encore une de ces questions que le temps seul pourra résoudre.

4751. ✠ S. I. EPISCOPVS. Tête à gauche. Ṛ. ✠ VAPINCENSIS. Croix cantonnée de quatre points.

BILL. Denier : 0,76. (*Revue*, 1837, p. 367, § 4; *Revue du Dauphiné*, 14<sup>e</sup> livr.)  
Musée de Grenoble. — Pl. CIV, n° 18.

En publiant cette pièce dans la *Revue* (1837, pag. 367), M. de Longpérier fait observer que les deux premières lettres de la légende du droit ne lui paraissent pas pouvoir s'appliquer au nom d'un évêque de Gap, et qu'elles ne se trouvent là que pour rendre plus parfaite l'imitation des monnaies de Vienne, portant aussi S. M. (*Sanctus Mauricius*). Je ferai remarquer, à mon tour, que sur l'exemplaire du Cabinet de France, qui est sans doute le même que M. de Longpérier a étudié, la seconde lettre n'est pas très apparente, et que l'on pourrait aussi bien y voir un N, même un I. Ces changements ne nous profiteraient guère, et ne nous donneraient pas non plus le nom d'un évêque de Gap. Il faut donc s'en tenir à la première lecture, qui, seule, a sa raison d'être.

4752. ✠ ESPIqOPVS. Même type. Ṛ. ✠ VAPIṚENSIS. Même type.

AR. Denier. (*Revue du Dauphiné*, 14<sup>e</sup> livraison.)  
Coll. Champollion-Figeac.

4753. ✠ : ESPIqOPVS. Même type. Ṛ. ✠ VAPINCENSIS. Même type.

BILL. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CIV, n° 19.

Je crois que ces deux deniers ne forment qu'une seule et même pièce, et que la légende VAPIṚENSIS de la première a été mal lue. Je suis amené à ces conclusions par les circonstances qui, récemment, ont fait entrer cette pièce au Cabinet de France. Il y a lieu de croire que c'est l'exemplaire qui a appartenu à M. de Pina.

4754. ✠ VAPIE... Rosace à six branches arrondies. Ṛ. ✠ EPISCOPVS. Croix à branches arrondies.

AR. Denier. (*Revue*, 1843, pl. 15, n° 6.)  
Pl. CIV, n° 20.

4755. VAPIC<sub>3</sub>CIS. Même type. Ṛ. EPISCOPVS... en légende rétrograde. Même type.

BILL. Denier : 0,81. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 57.)  
Pl. CIV, n° 21.

Le style de ces deux pièces, leurs légendes embrouillées ou incomplètes doivent les faire placer assez bas, et tout à la fin du monnayage de Gap.

### MONTÉLIMART.

Je manque des éléments nécessaires pour établir la formation de la seigneurie de Montélimart et la liste de ses possesseurs. Il faut espérer que M. Henri Morin, en publiant la suite de ses recherches sur les monnaies du Dauphiné, saura suppléer à mon insuffisance. Il devra le faire avec d'autant plus de soin et de zèle, que Grignan est, à ce que je crois, le berceau de sa famille. Je puise les seuls enseignements que je puisse fournir, dans l'article que DUBY a consacré aux vicomtes de Grignan (tom. II, pag. 304), et dans un autre article de la *Rev. num. fr.* (1841, pag. 212), dû à MM. Lecamus et Cartier. J'y ajouterai quelques notes trouvées dans l'ouvrage d'André Duchesne sur l'histoire des comtes de Valentinois.

Un seigneur de Montélimart, du nom de Hugues-Adhémar, vivait en 1095. Ce nom devint presque patronimique dans cette famille. Les seigneurs de ce pays s'étaient longtemps maintenus dans la liberté et l'indépendance. En 1164, Gérard ou Geraud-Adhémar rendit hommage volontaire à Raimond-Béranger, le jeune comte de Provence, qui lui *conserva* le pouvoir de battre monnaie et d'autres droits de souveraineté. Je trouve, en 1277, un autre Geraud-Adhémar figurant comme témoin au testament d'Aimar, comte de Valentinois. Un Hugues-Adhémar vivait vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle; son fils Hugonet-Adhémar est mentionné en 1291. Un autre seigneur, portant toujours le nom de Hugues-Adhémar, avait épousé Constance de Poitiers, fille d'Aimar IV de Poitiers, comte de Valentinois, et de Polie ou Hippolyte de Bourgogne. C'est sans doute le même que nous voyons figurer, en 1324, comme témoin au testament d'Aimar de Valentinois. Cet Hugues-Adhémar eut un fils appelé Lambert-Adhémar, qui lui succéda et qui est mentionné en 1377. Un dernier Hugues-Adhémar a possédé Montélimart de 1344 à 1369. Enfin, d'après Fauris de Saint-Vincent, cité par DUBY, l'empereur Charles IV permit, en 1346, à Gaucher-Adhémar, vicomte de Grignan, de faire battre monnaie d'or et d'argent.

Comme on le voit, cette dernière date n'est pas d'accord avec les précédentes, puisque Gaucher-Adhémar aurait régné à l'époque indiquée ailleurs pour un Hugues-Adhémar. Des recherches bien dirigées parviendront sans doute à concilier ces dates.

Le monnayage des seigneurs de Montélimart, très peu connu jusqu'à présent, prend, grâce à mes soins, un certain développement, et devient fort curieux et fort intéressant. Les types sont assez variés et en général copiés sur ceux des monnaies voisines. Il faut faire exception pour un type plus souvent reproduit que les autres et qui offre une particularité remarquable, en ce que le nom de Monteil y est inscrit en quatre lettres dans le champ, quoiqu'il figure déjà dans la légende circulaire.

Aucune des monnaies primitives des seigneurs de Montélimart n'est venue jusqu'à nous. Pourtant il résulterait, de la citation que j'ai faite, qu'ils auraient joui des droits d'en émettre antérieurement à 1164, puisque la concession, faite à cette date, ne fait que confirmer un droit antérieur. Il faut espérer que cette lacune regrettable sera tôt ou tard comblée.

**GAUCHER-ADHÉMAR.**

Nous avons vu qu'en 1346, Gaucher-Adhémar avait reçu la permission de faire battre monnaie d'or et d'argent. Il en profita en émettant les monnaies suivantes :

4756. ✠ **GAUCHERII ADHÉMARII**. Couronne dans le champ ; au-dessous, **SIX**.  
R. ✠ **DOMINVS \* MONTILII** : †. Croix cantonnée de quatre fleurons.

AR. Sol couronné.

Cab. de France. — Pl. CIV, n° 22.

Cette pièce est copiée presque servilement sur le sol couronné de Louis et Jeanne de Provence, que j'ai donné sous le n° 4032. Cette circonstance pourrait faire croire que le règne de Gaucher-Adhémar doit être placé après celui de Hugues-Adhémar, dont nous allons voir des monnaies, c'est-à-dire postérieurement à 1369. En effet, Louis et Jeanne n'ont commencé à régner qu'en 1347. Mais peut-être faut-il admettre que ce type avait été employé par les prédécesseurs de Louis et Jeanne, qui, eux aussi, ont émis des sols couronnés. D'ailleurs, la date de la possession de Montélimart par Hugues-Adhémar est incertaine, et, si réellement il vivait en 1346, il n'est pas impossible qu'il ait pu, plus tard, copier les espèces du comte et de la comtesse de Provence.

Quelle est la signification du mot **SIX**, inscrit sous la couronne? Faut-il y voir une marque pondérale? C'est ce qu'il est difficile d'établir. Nous avons bien une monnaie des princes d'Orange (n° 4333) qui porte l'énonciation de son poids. Comme il est de trois deniers et que la pièce avec laquelle je le compare doit être d'un poids à peu près égal, il faudrait supposer que le mot **SIX** sur la monnaie de Montélimart indiquerait qu'elle est d'une valeur et d'un poids de six demi-deniers, ce qui n'est pas admissible. Ce qui le serait encore moins, c'est que Hugues-Adhémar eût voulu établir que, parmi les seigneurs de Monteil, il était le sixième de ce nom. Je crois qu'il ne faut voir ici qu'un simple trompe-l'œil, comme nous en rencontrons souvent sur les monnaies féodales, et destiné à faire circuler cette pièce concurremment avec celles de Provence.

4757. † **G DNS : MOTIL**. Grand lis épanoui. R. 2. **IOHANNES**. B. Casque pour différent. Type de Saint Jean-Baptiste.

OR. Florin.

Cab. de France. — Pl. CIV, n° 23.

4758. Mêmes légende et type.  $\mathfrak{R}$ . S IOHANNES . B. Espèce de casque pour différent.

OR. Florin.

Coll. de Planta, à Montélimart. — Pl. CV, n° 1<sup>er</sup>.

Ces deux précieux florins font aussi voir d'une manière positive que l'on ne peut pas fixer l'époque du règne de Gaucher-Adhémar ailleurs que vers la fin du xiv<sup>e</sup> siècle.

4759.  $\mathfrak{X}$  GAVCBERI : ADEMARI. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'une croix évidée et pointillée.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  DEI : GRÆ : DOMINVS. Dans le champ, MO NT en deux lignes.

BILL. Denier : 1,00.

Coll. Delforterie, à Lorient. — Pl. CV, n° 2.

Le type de ce denier indique que, dans tous les cas, il ne faut pas éloigner le règne de Gaucher-Adhémar de celui de Hugues-Adhémar, qui en a employé un semblable.

#### HUGUES-ADHÉMAR. 1344—1369.

4760.  $\mathfrak{X}$  : HVGO ADEMARI. Dans le champ, MO NT en deux lignes.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  : DOMINVS . MONTILII. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un quatre-feuilles évidé.

BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pag. 212, vignette.)

Pl. CV, n° 3.

4761.  $\mathfrak{X}$  HVGO : ADEMARI. Même type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  DOMINVS : MONTILII. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Bonsargent, à Poitiers. — Pl. CV, n° 4.

4762.  $\mathfrak{X}$  HVGO ADEMARI. Même type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  DOMINVS MONTLI. Croix double, cantonnée au 1<sup>er</sup> et accompagnée à chaque extrémité de trois points .

BILL. Denier.

Coll. Voillemier, à Senlis.

4763.  $\mathfrak{X}$  HVGNV AD ? MA ? Figure couronnée de fleurs, tenant de la main droite une fleur, et de la gauche un sceptre, et assise entre deux lions ou deux chiens.  $\mathfrak{R}$ . MONET MONTILLI. Croix double coupant la légende; dans les quatre angles, un fleuron; dans le centre, une petite croix.

AR. Carlin. (*Revue*, 1841, pag. 211.)

Je n'ai pas pu rencontrer la collection où se trouve ce carlin. Je regrette beaucoup de n'en pas donner le dessin.

4764.  $\mathfrak{X}$  HVGORV ADEMARI... Dans le champ, HVGO ? en monogramme.

Æ. ✠ DOMINVS DE MONTILII. Croix pattée, cantonnée de deux étoiles et de deux casques.

AR.

Coll. de Bernis, à Crolles.

J'avais obtenu de l'obligeance de M. de Bovet, à Grenoble, l'empreinte de cette pièce intéressante. Elle s'est malheureusement effacée, et j'ai su depuis que M. de Bernis avait égaré sa monnaie. C'est un double malheur qu'il faut déplorer, en attendant que le temps puisse le réparer.

Toutes les monnaies de Montélimart sont de la plus grande rareté.

### GRENOBLE.

C'est à la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle que remonte la création de l'évêché de Grenoble, qui eut Dominus pour premier évêque. Ce siège était d'abord suffragant de celui de Vienne. Ce n'est qu'en 1790 qu'il est passé dans le ressort de la province ecclésiastique de Lyon.

Les espérances que, dans ma *Description*, je formais sur l'ouvrage de M. Henri Morin n'ont point été déçues. Ce jeune et habile numismatiste apporte non-seulement des documents inconnus, mais encore toute une série de monnaies qui ouvrent un champ tout nouveau. Ces documents et les monuments monétaires se corroborent les uns par les autres. J'ai été assez heureux pour glaner après lui quelques pièces qui, si elles n'apportent pas de nouvelles lumières, servent au moins à augmenter le faisceau de preuves et à donner plus d'importance à cette rare série.

Voici ce qui ressort des notions historiques fournies par M. Henri Morin. Au X<sup>e</sup> siècle, la puissance des évêques de Grenoble s'était agrandie aux dépens de celle des rois de Bourgogne. L'origine de cette puissance était due à ce que l'évêque Isarne, prélat guerrier et entreprenant, était parvenu à chasser une nation païenne, que l'on suppose être les Sarrazins, du territoire qu'elle occupait dans son diocèse. Cette victoire lui avait donné un tel ascendant, que le pouvoir politique qu'il exerçait balançait presque celui des rois de Bourgogne, si bien qu'il n'était soumis qu'en apparence à leur suzeraineté. Cet état de choses dura jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. A cette époque, la fin de la dynastie rodolphienne était arrivée, et la féodalité, qui depuis longtemps était en germe, n'avait pas tardé à se constituer. Dès 1040, un seigneur du nom de Guigues prenait le titre de comte de Graisivaudan, disputait aux évêques de Grenoble leurs privilèges, et finissait par les leur enlever les uns après les autres. De cet établissement féodal naquit la branche des comtes de Graisivaudan et d'Albon, tige des seigneurs du Viennois. M. Morin conjecture que la puissance de l'évêque, si restreinte qu'elle fut, se maintint tout entière dans la ville de Grenoble, où les comtes n'osèrent ou ne purent pas s'établir.



Voyons maintenant si les monnaies sont d'accord avec ces données historiques. Ce qui a eu lieu ailleurs ne pouvait pas manquer de se passer à Grenoble. Là, comme partout, la numismatique est le reflet de l'histoire. Les établissements monétaires suivent toujours le cours des événements qui peuvent influencer sur leur création. Du partage de l'autorité entre les comtes et les évêques devait naitre une association pour le monnayage. Aucun texte ne vient à l'appui de cette supposition ; mais les monuments monétaires suffisent pour en donner la preuve. Toutefois, cette association n'eut point lieu dès le début de l'affaiblissement du pouvoir des évêques. Nous avons des monnaies frappées évidemment par des prélats postérieurement au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, de même que les espèces sur lesquelles on reconnaît avec certitude les résultats de l'association de pouvoir et de droits ne remontent pas plus haut que le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire lorsque la puissance des dauphins de Viennois était solidement établie.

La série des monnaies des évêques de Grenoble se divise donc en deux périodes. La première dut commencer au X<sup>e</sup> siècle, quoique nous n'ayons jusqu'à présent rencontré aucune monnaie que l'on puisse faire remonter si haut, et qu'aucun texte ne vienne à l'appui de ce monnayage. Nous n'avons que des deniers émis dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle. Ils ont pour type une tête de profil à droite, avec le nom de Saint Vincent. C'est donc l'effigie de ce Saint que l'on a voulu représenter. Le type du revers a toujours été le même pendant toute la durée du monnayage.

Ici je dois soulever une question. La tête qui se voit sur ces deniers offre-t-elle réellement le profil de Saint Vincent, et cette tête ne serait-elle pas la copie de celles que l'on trouve sur les monnaies de Vienne ? M. Morin semble voir à Grenoble un type traditionnel et particulier aux évêques de cette ville. A l'appui de cette opinion, on peut dire que ce type a été copié par les évêques de Maurienne et de Genève, et par les seigneurs d'Aiguebelle ; si tant est que ce type soit réellement né à Grenoble et qu'il n'ait pas pris son origine dans un des lieux que je viens de citer. Sur les monnaies de Vienne la tête est différemment agencée et tournée d'un autre côté. On peut donc admettre que ces deux types sont distincts l'un de l'autre et qu'ils ont été créés presque simultanément à Grenoble et à Vienne.

La deuxième série des monnaies de Grenoble n'était pas connue avant la publication de l'ouvrage de M. Morin. En les produisant et en les déterminant, par des arguments qui semblent sans réplique, le numismatiste dauphinois a rendu un grand service à la science. Sur ces monnaies, qui sont d'abord anonymes, on voit d'un côté le titre du dauphin de Vienne, et de l'autre côté celui de l'évêque de Grenoble ; puis viennent des pièces avec le nom et le titre de dauphin et le nom de Saint Vincent au revers.

Cette alliance monétaire dura jusqu'au milieu, ou du moins jusqu'au premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, puisque nous avons des espèces au nom du dauphin Guigues, et que

parmi elles, on en remarque une qui ne peut être attribuée qu'à Guigues VIII, qui mourut en 1333.

Les monnaies des évêques de Grenoble, pour les deux périodes, sont également rares.

### ÉVÊQUES DE GRENOBLE.

AUCHER, 944.	GODEFROI, 1161.
ISARNE ou ISAIRE.	JEAN I <sup>er</sup> , vers 1172 vers 1219.
HUMBERT D'ALBON, 991 et 1025.	GUILLAUME, 1221.
MALON.	SUFFROI, 1223 et 1228.
ARTAUD, 1044.	PIERRE I <sup>er</sup> , vers 1237 vers 1250.
PONS I <sup>er</sup> .	FAUCON, vers 1251—1266.
PONS II, 1076.	GUILLAUME II DE SASSENAGE, 1266—1336.
Saint HUGUES I <sup>er</sup> DE CHATEAUNEUF, 1081 —1132.	JEAN II DE CHISSEY, 1337—1350.
HUGUES II, 1132 vers 1150.	RODOLPHE, 1350 vers 1380.
OTHMARE, vers 1158.	FRANÇOIS I <sup>er</sup> , cardinal de Conzié, vers 1380—1388.

4765. ✠ S VINCENCIV. Buste à droite. Ɱ. ✠ GRANOPOLI. Croix cantonnée de A et W aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, et de D S aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

AR. Denier : 1,24. (MORIN, pl. 5, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CV, n° 5.

4766. ✠ S VINCENCIV. Même type. Ɱ. ✠ GR-ANOPOLI; la légende commençant à gauche, par rapport à la position des cantonnements. Même type.

AR. Denier : 1,22. (MORIN, *Ibid.*, n° 2.)

Pl. CV, n° 6.

4767. ✠ S VINCENCIVS. Même type. Ɱ. ✠ GR-A. NOPOLIS. Même type. Position semblable à celle du denier précédent.

AR. Denier : 1,05. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Parot. — Pl. CV, n° 7.

4768. ✠ S VINCENTIVS. Même type. Ɱ. ✠ GRANOPOLIS. Même type.

AR. Denier : 0,97. (*Ibid.*, n° 4; DUBY, pl. 9, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CV, n° 8.

Ainsi que je l'ai déjà dit, la date de ces monnaies doit être fixée au XI<sup>e</sup> siècle. DUBY a cherché à donner un sens aux quatre lettres qui cantonnent la croix du revers; il a vu sur une variété le nom de l'évêque Malon, et sur une autre celui d'Artaud. Cette prétention ou plutôt cette erreur a été depuis longtemps relevée. M. Cartier fils

(*Revue*, 1847, pag. 371) a, le premier, à ce que je crois, donné le vrai sens de ces lettres par *alpha omega Dei signum*. Cette interprétation, qui semblait avoir été devinée par Lelewel, a été adoptée par M. Morin et semble très naturelle.

4769. ✠ : D̄ALP̄HINVS VIERN. Dauphin dans le champ. ᳚. ✠ : EPS : GRONOPOL'. Croix.

BILL. : 0,95. (*Ibid.*, n° 5.)

Coll. Parot.

4770. ✠ DALPHINVS VIERN. Même type. ᳚. ✠ : EPS : GRONOPOL. Croix.

BILL.

Coll. G. Vallier, à Grenoble. — Pl. CV, n° 9.

4771. ✠ : DALPHS VIERN. Même type. ᳚. ✠ : EPS : GRONOP. Croix cantonnée au 2° d'un anneau.

BILL. : 0,73. (*Ibid.*, pl. 23, n° 2.)

Coll. Morin. — Pl. CV, n° 10.

Ces pièces sont placées par M. Morin à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, et par conséquent au règne de Humbert I<sup>er</sup> de la Tour (1280—1307). Il se fonde, et avec raison, sur l'analogie de leur fabrication avec celle d'autres monnaies que nous allons voir en tête de la série delphinale.

4772. ✠ G : DALPHS : VIENS. Même type. ᳚. ✠ SCS VINCENCI. Croix fleuronée.

BILL. : 0,65. (*Ibid.*, pl. 5, n° 6.)

Coll. Morin. — Pl. CV, n° 11.

4773. ✠ G : DALPHS : VIENS. Même type. ᳚. ✠ SCS : VINCENCI :. Croix simple.

BILL. Denier : 1,08.

Coll. Emilien Dumas, à Sommières.

4774. ✠ GVIGO I D̄AL... VIEN. Le prince tenant un sceptre, assis entre quatre dauphins dont les deux plus grands sont affrontés et coupent la légende, les deux petits adossés. ᳚. ✠ S̄ANT̄VS VINCENCIVS. Croix fleuronée; une croix termine la légende.

AR. Carlin : 1,65. (*Ibid.*, n° 7.)

Coll. Morin. — Pl. CV, n° 12.

4775. ✠ GVIGO × D̄ALPS × VIENE. Même type. ᳚. ✠ S̄ANT̄VS VINCENCIVS. Même type.

BILL. Carlin.

Coll. H. Baudot, à Dijon.

4776. ✠ GVIGO ✠ D'ALPHS ✠ VIENE. Même type. R. ✠ S'ANTVS VINCIENCI.

Même type.

AR. Carlin.

Musée de Genève. — Pl. CV, n° 13.

Par les raisons développées plus haut, et par d'autres qu'il faudra chercher dans l'ouvrage de M. Morin, ces pièces ne peuvent être données à d'autre prince qu'à Guignes VIII (1319—1333).

J'ai déjà dit que l'opinion de M. Morin, tendant à établir que les monnaies de cette deuxième période étaient le produit d'un monnayage commun entre les évêques de Grenoble et les dauphins, n'avait plus besoin d'être prouvée.

## PROVENCE (ROYAUME DE).

Lothaire, fils de Louis-le-Débonnaire, divisa, quelques jours avant sa mort, arrivée en 835, ses états entre ses trois fils. Par suite de ce partage, Louis, l'aîné, eut le titre d'empereur et le royaume d'Italie; Lothaire, le second, le royaume d'Austrasie, qui plus tard fut appelé la Lorraine; Charles, le troisième, la Provence, c'est-à-dire le pays entre la Durance, les Alpes, la Méditerranée et le Rhône, avec le duché de Lyon, la partie de la Viennoise située sur la rive gauche du Rhône, depuis le lac Léman jusqu'à l'embouchure de la Durance, enfin le Vivarais et le comté d'Uzès. Cette assez large fraction de territoire reçut le titre de royaume de Provence. Après la mort de Charles, arrivée en 863, il y eut un interrègne de quinze à seize ans. Bozon, créé, en 876, duc de Lombardie par Charles-le-Chauve, fut établi par lui avec le titre et les honneurs de la royauté dans les états de Provence, en 877, et n'en fut reconnu roi qu'en 879, dans une assemblée d'évêques. Le royaume de Provence paraît avoir fini dans la personne de Hugues, que Louis-l'Aveugle avait créé comte de Provence. Pourtant, en 947, après la mort de Hugues, Charles-Constantin, fils de Louis-l'Aveugle, fut rétabli dans le comté de Vienne; mais il n'a pas porté le titre de roi. En lui finit cette dynastie.

Si je range les espèces des rois de Provence parmi les monnaies féodales, ce n'est pas sans motif. La formation de ce royaume fut la suite du mouvement de dissolution qui s'opérait dans toutes les parties de l'empire. C'était un état transitoire, placé sur la limite du royaume carlovingien et du régime féodal.

Les monnaies que nous avons viennent à l'appui de ces données historiques. Frappées avec le type royal immobilisé, qui ne tarde pas à se modifier, elles donnent par leur prompte dégénérescence la preuve des révolutions survenues dans le royaume de Provence, dont les possesseurs ne purent jouir paisiblement. Ces observations sont particulièrement applicables aux monnaies sorties de l'atelier de Vienne, ou qui du moins portent inscrit le nom de cette ville. S'il en est autrement à Arles, c'est que, ainsi que nous allons le voir, il est douteux que les rois de Provence aient pu y monnayer. Ce sujet comporterait un développement plus considérable. Je ne puis que l'indiquer et faire connaître les monnaies qui sont la preuve écrite de cette phase particulière de notre histoire.

### ROIS DE PROVENCE.

CHARLES, 855—863.

HUGUES, 928—947.

BOZON, 879—887.

CHARLES-CONSTANTIN, 947—963.

LOUIS-L'AVEUGLE, 887—928.

### ARLES.

CHARLES-LE-GROS. 877—887.

4777. ✠ CARLVS INPR. Croix. Ɱ. ✠ ARELΛ CIVIIS. Monogramme de Charles.

AR. Denier.

Coll. Rollin-Feuardent.

4778. Variété avec CARREVS IHPER.

AR. Denier.

Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CV, n° 14.

4779. ✠ CARLVS MPEART. Croix. Ɱ. ✠ ARELΛ CIVIS. Monogramme de Charles.

AR. Denier : 1,56. (DE LONGPÉRIER, *Catal. Rousseau*, n° 468.)

4780. CARLVS IMPERAT. Croix. Ɱ. ✠ ARELΛ CIVIS ✠. Même type.

AR. Obole : 0,47. (*Ibid.*, n° 469.)

4781. ✠ CARLVS INPERAT. Croix. Ɱ. Mêmes légende et type.

AR. Denier. (*Revue*, 1837, pl. 40, n° 7.)

4782. ✠ CAERNSVLRA. Croix. Ɱ. ✠ ARELV CIAIS. Même type.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 8.)

4783. ✠ CARLVS .NPERAT. Croix. Ɱ. ✠ AREEV CIAIS. Monogramme.

AR. Denier : 1,57. (CONB., *Catal.*, n° 39.)

Musée d'Avignon.

4784. ✠ CARLVS IMPEAR. Croix. R̄. ✠ ARIEVSIASI. Monogramme.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 43.)  
Musée d'Avignon.
4785. ✠ CARLVS INPERAT. Croix. R̄. ✠ ARLV CIVIS ✠. Monogramme couché.  
AR. Denier. (FOUG. et CONB., n° 149.)
4786. ✠ CARLVS IMPEAR. Croix. R̄. ✠ ARELV CIVIS. Monogramme.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 134.)  
Cab. de France.
4787. . CAROLVS IMPERAT. Croix. R̄. ✠ ARLEA CIVIS. Monogramme.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 134.)
4788. ✠ CAROLVS IMPERA. Croix. R̄. ✠ ARELA CIVIS. Monogramme.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 377.)
4789. ✠ III CAROLVS HIPERA. Croix. R̄. ✠ ARIIACIIVIIOS ✠. Monogramme.  
AR. Denier. (*Revue*, 1837, pl. 10, n° 16.)

Ici mon sujet se hérisse de telles difficultés, que je n'ai pas la prétention de les surmonter toutes. Pour la plupart, je me chargerai seulement de les exposer. Tout d'abord, on ne sait à qui attribuer les monnaies au nom de Charles qui précèdent. Elles ne peuvent convenir qu'à Charles-le-Chauve ou à Charles-le-Gros. Eux seuls ont eu le titre d'*empereur*, et ont eu quelque pouvoir sur la cité d'Arles. Il est vrai que quelques historiens nient le fait, en ce qui concerne le dernier. M. de Longpérier (*Catal. Rousseau*, pag. 119) les met d'accord en établissant qu'à l'époque du règne de Charles-le-Gros, la ville d'Arles devait encore exister sur la rive droite du Rhône et, par conséquent, dépendait du royaume d'Aquitaine appartenant à ce prince. Comment se fait-il alors que nous ayons des monnaies au nom de Louis, qui, par leur style et leur fabrique, semblent naturellement devoir être données à Louis-l'Aveugle ? En admettant le système de M. de Longpérier, il faut les restituer à Louis-le-Bègue, qui, lui aussi, fut roi d'Aquitaine. Nous allons trouver encore des monnaies frappées à Arles au nom d'un Charles roi. Quel est-il ? Toujours d'après le même système, il faut les donner à Charles-le-Chauve.

Avant d'aller plus loin, je dois consigner ici un fait que l'on a dû déjà pressentir et qui ressortira davantage encore de la description des monnaies qui vont suivre et des attributions multiples que je leur donne, c'est que la classification que je voulais d'abord proposer était toute différente de celle que les déductions qui précèdent tendraient à établir. En approfondissant la question, ces doutes me sont venus. Ainsi donc, aucune des monnaies comprises depuis le n° 4777 jusqu'au n° 4797 n'appartiendrait à la série féodale ; elles devraient toutes être placées dans la suite carlovingienne royale.

Dès 1837 (*Rev. num. fr.*, pag. 342), M. Cartier a écrit dans ce sens, et je crois que, dans l'état de la question et en présence des monuments numismatiques que nous avons, ses conclusions et celles de M. de Longpérier doivent être acceptées. Dans ce cas, et pour compléter cette suite, il y aura lieu à joindre à ma nomenclature les pièces de Carloman, qui sont dans les mêmes données.

Je dois aussi ajouter que, malgré toutes les probabilités qui existent en faveur de ces attributions, je ne les regarde pas comme absolues et définitives. Je crois qu'avant de rendre un jugement sans appel, il faut examiner attentivement ces monnaies, les comparer avec celles que les rois de Bourgogne ont fait battre à Vienne, étudier leur fabrique et leur poids.

LOUIS-LE-BÈGUE.

4790. ✕ LVDOVICVS. Croix. ⚡. XRELX CIVIS. Monogramme carolin.

AR. Denier : 1,36. (FOUG. et CONB., n° 264.)

Pl. CV, n° 15.

4791. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.

Coll. Sauvadet, à Montpellier. — Pl. CV, n° 16.

4792. Mêmes légende et type au droit. Sans ⚡.

AR. Denier.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4793. Variété avec LVPOVICVS.

AR. Denier.

Coll. Sauvadet, à Montpellier, et B. Fillon.

4794. Variété avec LVDOVICV2.

AR. Denier.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4795. Variété avec ✕ LXVPOVICVS.

AR. Denier.

Coll. Ricard, à Montpellier.

4796. ✕ HLVDVICVS. Même type. ⚡. ✕ ✕ ARELA CIVIS. Même type.

AR. Denier.

Coll. Ricard, à Montpellier.

D'après ce que je viens de dire, il semble plus naturel de rendre à Louis-le-Bègue ces monnaies, que j'avais d'abord été tenté, avec quelques numismatistes, d'attribuer à Louis-l'Aveugle.

CHARLES. 855—863.

4797. ✠ CARLVS RE. Croix. Ɱ. ✠ ARELA CIVIS. Monogramme carolin.

AR. Denier.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4798. Variété avec REX. Au Ɱ., CIVS.

AR. Denier.

Coll. Ricard.

M. Ricard, savant numismatiste de Montpellier, attribue ces deux pièces à Charles-Constantin. Cette idée m'avait souri de prime abord. Je crains qu'en présence des explications que j'ai données ci-dessus, elle ne puisse plus se soutenir. Il y a d'ailleurs une objection particulière qui se présente, c'est que Charles-Constantin n'a jamais eu le titre de roi. Il faudrait qu'il l'eût usurpé sur ses monnaies, ce qui, à la rigueur, ne serait pas inadmissible, si trop d'autres raisons ne s'opposaient à ce qu'on lui donne ces pièces. Quant à Charles-le-Chauve, on pourrait aussi faire à son égard quelques objections sérieuses; mais il faut faire attention que nous sommes en Aquitaine et qu'il est convenu que là on ne doit plus avoir le même égard qu'ailleurs aux types habituels. Au surplus, ces difficultés d'attribution m'amènent à répéter que ce sujet a besoin d'une sérieuse étude et qu'elle ne peut se faire utilement qu'en ayant à la fois toutes les pièces du procès sous les yeux. J'appelle l'attention de M. Henri Morin sur cette section intéressante de la numismatique du Dauphiné. Plus que tout autre, il est à même de lever toutes les incertitudes.

VIENNE.

Ici plus de doutes. Les rois de Provence ont réellement émis des monnaies en leur nom dans l'atelier de Vienne. Ces pièces sont toutes rares.

4799. ✠ CARLV2 REX FR. Monogramme de Charles. Ɱ. ✠ VIEN ✠ NA. Croix.

Denier : 1,52. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 7, n° 16.)

Coll. H. Morin.

C'est sur la foi de M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 128) que j'attribue ce denier à Charles de Provence. Ce prince aurait si scrupuleusement copié la monnaie du roi de France, qu'il en aurait pris même le titre. Peut-être y a-t-il lieu de le rendre à Charles-le-Chauve et mieux encore à Charlemagne.

BOZON.

4800. ✠ BOZO GRACIA D-I. Dans le champ, REX. Ɱ. VIENNA CIVIS. Croix.

AR. Denier. (FOUG. et CONB., n° 224.)



4801. **BOSO GRACIA DEI**. Dans le champ, **REX**.  $\hat{R}$ . Mêmes légende et type.  
AR. Denier.  
Coll. B. Fillon et Rousseau. — Pl. CV, n° 17.
4802.  $\times$  **BOSO GRACI . A DEI**. Même type renversé.  $\hat{R}$ .  $\times$  **YIENNA CIYIS**.  
Croix.  
AR. Denier. (*Revue*, 1839, pl. 4, n° 17.)  
Pl. CV, n° 18.
4803. Mêmes légendes et types.  
AR. Obole : 0,65.  
Coll. Rousseau. — Pl. CV, n° 19.
- J'aurais pu indiquer quelques autres variétés de coin. Du reste, ces pièces ont un type et une fabrique exceptionnels, qui n'ont point été continués à Vienne.

LOUIS-L'AVEUGLE.

4804.  $\times$  **LVDVVICVS MPR**. Dans le champ,  $\text{R}^{\times}$ ; au-dessus, **VI**; au-dessous, **C**. ayant la forme d'un monogramme.  $\hat{R}$ . **VIENNA CIVIS**. Croix.  
AR. Denier. (POEY D'AVANT, n° 1131, et pl. 17, n° 3.)  
Pl. CV, n° 20.
4805. Variété : le champ du droit a au-dessus de  $\text{R}^{\times}$  : **IV** ; et au-dessous : **I**.  
AR. Denier.
4806. Variété avec **V** au-dessus de  $\text{R}^{\times}$ ; au-dessous, **C**. Au  $\hat{R}$ ., **CIVS**.  
AR. Denier : 1,46. (*Ibid.*, n° 1133, et pl. 17, n° 4.)  
Pl. CV, n° 21.
4807.  $\times$  **LVDVVICVS IMPR**. Dans le champ,  $\text{R}^{\times}$ ; au-dessous, **I**.  $\hat{R}$ . **VIENNA CIVIS**. Même type.  
AR. Denier. (POEY D'AVANT, pl. 17, n° 2.)  
Pl. CV, n° 22.
4808.  $\times$  **LVDVIDCVS IMPR**. Dans le champ,  $\text{R}^{\times}$ ; au-dessous, **I**.  $\hat{R}$ . Mêmes légende et type.  
AR. Denier : 1,30.  
Coll. Parot, à Lyon.
4809. Autre avec **VI** au-dessus de  $\text{R}^{\times}$ , et **C** au-dessous, sans points pour les accoster. Au  $\hat{R}$ ., **CIVIS**.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 1134, et pl. 17, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CV, n° 23.

4810. Variété. Champ incertain. ⚔ VIENNA CIAIS. Croix.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. CV, n° 24.

J'ai, dans ma *Description*, et d'après M. B. Fillon, émis l'avis que ces pièces avaient été fabriquées postérieurement au règne de Louis-l'Aveugle, et que c'était un type immobilisé. M. H. Morin (*Numismatique du Dauphiné*, pag. 7) n'est pas de cet avis. Il pense qu'il y en a quelques-unes que l'on ne peut pas refuser à ce roi, et que, tout au plus, Hugues, son successeur, pendant les deux années qu'il posséda Vienne, et Charles-Constantin, son petit-fils, ont droit à revendiquer les autres. Le dissentiment, comme on le voit, n'est pas grand, et l'on parviendrait facilement à le concilier si l'on pouvait examiner l'ensemble de la magnifique découverte dont ces monnaies faisaient partie. Elle est due à M. Thibaud, de Lyon, qui nous en promet depuis beaucoup trop longtemps la publication. Dans tous les cas, on ne peut pas reporter ces monnaies à une date plus basse que le milieu du x<sup>e</sup> siècle. Dans la recherche que l'on pourrait avoir à faire, on devrait toujours tenir compte de l'extrême ressemblance que, dans leur fabrique et dans leur poids, ces deniers offrent avec ceux des comtes de Lyon, faisant partie de la même trouvaille. J'en reparlerai plus tard.

Dans son travail sur les *Monn. féod. de la coll. Rousseau* (commentaire du n° 692), M. B. Fillon avance que le monogramme du droit peut être interprété de deux manières. On y lirait VICTOR, ou bien TOR, fin du mot IMPERA de la légende, et VI(enna) C(ivi). Je crois que la dernière interprétation est seule acceptable, puisque l'on a une variété qui porte VI-CI.

4811. ⚔ LVDOV. VICVS. Croix. Des points dans les trois V et dans l'O. ⚔. Sans légende. Dans le champ, VI.

AR. Denier. (POEY D'AVANT, n° 1135, et pl. 17, n° 5.)

Pl. CVI, n° 1<sup>er</sup>.

4812. ⚔ IVDOVVICVS. Croix. Sans points. ⚔. Même type.

AR. Denier : 1,41. (*Ibid.*, n° 1136, et *Ibid.*, n° 6.)

Pl. CVI, n° 2.

4813. ⚔ LVDOVVICVΩ. Croix. ⚔. Dans le champ, IV.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. CVI, n° 3.

C'est au règne de Charles-Constantin que, d'après M. Morin (*loco cit.*), il faut placer ces trois pièces; du moins cela résulte implicitement de ses observations. Il est en cela d'accord avec ce que je dis dans ma *Description*, à savoir que ces espèces sont les dernières du monnayage des rois et comtes de Provence.

## ARCHEVÊQUES DE VIENNE.

Il n'y a guère de monnayage plus important que celui de Vienne. Ce n'est pas que les produits soient plus nombreux en variétés que ceux de quelques autres sièges épiscopaux ; mais son influence fut immense. Nous en avons déjà vu les résultats, puisque la copie de ces espèces a été sinon générale, du moins très répandue.

L'archevêché de Vienne a eu en effet une grande prépondérance. Il se recommande aussi par sa grande ancienneté, son origine remontant à l'établissement du christianisme dans l'empire romain. On place à l'année 160 le pontificat de Saint Crescent, qui passe pour avoir été son premier évêque.

L'église de Vienne eut le titre de primatiale des Gaules dès les temps les plus reculés, avant même qu'on en revêtit celle de Lyon. On suit, sur les monnaies, la lutte qui eut lieu à ce sujet entre les deux sièges. D'après ce que je viens de dire, ce ne serait pas celui de Lyon qui aurait pris l'initiative, comme je l'avais avancé, d'après M. B. Fillon, dans ma *Description*. Mais les évêques de Vienne, même après avoir été dépossédés du titre qui leur semblait dû, n'ont pas moins continué à mettre sur leurs espèces des qualifications ambitieuses, et accolé aux noms de leur ville et de leur Saint : **CAPVT GALLIE**, **PRIMA GALLIARVM**, **NOBILIS**, **MAXIMA**, &c. De tant de grandeurs que reste-t-il ? Rien que des souvenirs, puisque l'archevêché de Vienne n'existe même plus. Il a été supprimé en 1790 et joint au diocèse de Grenoble. Le titre archiepiscopal a été réuni à l'église de Lyon.

A quelle époque remonte le monnayage des archevêques de Vienne ? Depuis longtemps on possédait des deniers au type de la tête de Saint Maurice, que l'on ne peut pas classer au delà du XI<sup>e</sup> siècle. Ces monnaies, très communes, se rencontrent en abondance dans presque tous les enfouissements monétaires un peu importants. Duby a fait connaître un denier au monogramme, qui est venu jusqu'à nous. On doit le placer au commencement du XI<sup>e</sup> siècle. Plus tard, nous avons vu paraître une série de gros et de demi-gros dont l'émission a duré pendant tout le cours du XIV<sup>e</sup> siècle. Fort rares à l'époque où une variété fut d'abord publiée (1837), ces monnaies nous sont arrivées en assez grand nombre, grâce à une ou plusieurs découvertes.

La question était dans cet état quand la précieuse trouvaille de M. Thibaud, de Lyon, dont j'ai déjà parlé, est venue changer la face des choses et reculer la date du monnayage des archevêques de Vienne. Nous possédons maintenant des pièces qui constatent que, dès le premier quart du X<sup>e</sup> siècle, il y eut une association monétaire entre ces prélats et les comtes de Provence. Enfin la même découverte nous a procuré un monument précieux, c'est le denier de l'évêque Thibaut (952—1000). Dans toute cette longue série, il n'y a que cette monnaie qui soit signée.

D'après ce que je viens de dire, il n'est plus aussi nécessaire de parler du type des

monnaies des archevêques de Vienne. Des explications viendront naturellement lors de la description des pièces.

Je dois pourtant mentionner ici une question qui a été abordée par M. Morin et qu'il a résolue d'une manière satisfaisante. Comment les archevêques de Vienne, si puissants qu'ils étaient, n'ont-ils pas suivi l'exemple des prélats leurs voisins, en mettant leur blason sur leurs monnaies ? On pourrait dire que la monnaie de Vienne était trop populaire pour que l'on changeât son type, mais cela s'explique encore plus naturellement par l'intervention du chapitre de l'église, qui partagea longtemps les prérogatives avec les évêques, et dont l'influence se fit sentir d'une manière certaine. M. Morin cite des titres qui ne laissent pas de doutes à cet égard. Lorsque, vers la fin du monnayage, cette influence eut un peu diminué, elle se fit sentir encore assez pour que le clergé eût une part dans le bénéfice de la monnaie.

Les archevêques de Vienne avaient un atelier à Romans. Nous ne connaissons aucune pièce avec le nom de cette officine. Si les espèces avaient le même type que celles fabriquées à Vienne, les moyens nous manquent pour opérer la distinction.

La monnaie de Vienne jouissait de trop de faveur pour qu'elle ne fût pas souvent contrefaite. Nous avons un curieux document (D'Achery, *Spicileg*, tom. III, pag. 393) duquel il résulte qu'au temps d'Odon, marquis d'Italie, des faux monnayeurs s'étaient établis à Aiguebelle, en Savoie, pour corrompre les espèces viennoises. Sur les plaintes de Leger, archevêque de Vienne, Odon, à l'insu duquel ces malversations avaient eu lieu, prit des mesures pour les faire cesser. A sa mort elles recommencèrent, et Leger s'adressa à la marquise Adélaïde, fille de ce prince. Sa démarche eut un plein succès, et le coupable, excommunié par le pape Léon IX, fit une fin malheureuse. Néanmoins, toujours à l'insu de la marquise, les faits reprochés se reproduisirent, et celle-ci avec ses fils Pierre, Amédée et Odon s'engagèrent à faire tous leurs efforts, pour que la monnaie ne fût plus contrefaite. *Ut in tota potestate sua Viennensis moneta amplius non falsetur, neque fiat, neque vera, neque falsa, illa quæ in Vienna fuerit facta.* Adralde, abbé de Brème, fut chargé de s'entendre à ce sujet avec Artaud, prévôt de l'église de Vienne. La charte qui nous révèle ces faits est en date de l'année 1043 environ.

Nous ne connaissons aucune monnaie qui puisse s'appliquer à la fabrication frauduleuse d'Aiguebelle. Cependant on rencontre quelquefois des deniers viennois à très bas titre.

#### ARCHEVÊQUES DE VIENNE.

ALEXANDRE I <sup>er</sup> , 55 <sup>e</sup> archevêque, 918.	GARMOND, 1077—1083.
SEDON, 946.	GUI DE BOURGOGNE, 1083—1119.
THEUTBAUD ou THIBAUT.	HUMBERT I <sup>er</sup> , 1146.
S. BURCHARD, vers 1020—1026.	HUGUES I <sup>er</sup> , 1153.
LEGER, 1037 et 1044.	ETIENNE, 1157.

GUILLAUME I <sup>er</sup> , 1176 et 1177.	BRIAND DE L'AGNIEU, vers 1300 vers 1318.
ROBERT I <sup>er</sup> , 1178—1195.	SIMON, cardinal d'Archiac, 1319—1320.
AIMAR, 1196.	GUILLAUME II DE LOUDUN, 1321—1327.
HUMBERT II, 1208 et 1214.	BERTRAND DE LA CHAPELLE, 1328 vers 1354.
BRUNO, 1216 et 1217.	PIERRE I <sup>er</sup> DE GRATIA, 1355.
JEAN I <sup>er</sup> DE BURNINO, vers 1230—1266.	BERNARD II.
GUI II D'AUVERGNE DE CLERMONT, 1276—1279.	HUMBERT III DE MONTCHENU, 1376.
GUILLAUME II DE VALENCE, 1285 vers 1300.	THIBAUT DE ROUGEMONT, 1398.

4814. ✠ ... VONVIV... Croix. Ɱ. ✠ ∞ CVVΛVHICMOT. Dans le champ, VI ou IV.

AR. Denier. (MORIN, *Monn. du Dauphiné*, pl. 1<sup>re</sup>, n° 1<sup>er</sup>.)  
Coll. Thibaud. — Pl. CVI, n° 4.

4815. ✠ SC MAVR. VIENS. Croix. Ɱ. Sans légende. Dans le champ, LV.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 2.)  
Coll. Thibaud. — Pl. CVI, n° 5.

Ces pièces ont une grande importance, en ce que ce sont elles qui établissent qu'il y eut un monnayage mixte entre les archevêques et les rois de Provence. Les deux lettres LV qui se voient dans le champ du revers me semblent, comme à M. Morin, ne pouvoir pas exprimer autre chose que le nom de Louis-l'Aveugle.

#### THIBAUT. 952—1000.

4816. ✠ TEVBAVDVS V (l'V et le B liés). Dans le champ, R barré. Ɱ. ✠ SCS MAVRICIS. Dans le champ, R.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1137, et pl. 17, n° 7.)  
Coll. Thibaud. — Pl. CVI, n° 6.

4817. ✠ TEVBALDVS V. Même type. Ɱ. ✠ SCS MAVRICS. Dans le champ, R.

AR. Denier : 1,06. (FILLON, *Etudes*, pag. 83, vignette.)  
Cab. de France.

MM. B. Fillon et Morin sont d'accord pour voir à l'avvers de ces deniers le mot REX dégénéré, et au revers l'initiale du nom de Rodolphe III; ce qui porte la date de l'émission de ces pièces tout à la fin du x<sup>e</sup> siècle et de l'épiscopat de Thibaut. Elles sont très rares.

4818. ✠ SC . MAVRIC . . Type effacé. Ɱ. ✠ VIENNA CV. Croix.

AR. Denier : 1,00. (MORIN, pl. 18, n° 1<sup>er</sup>.)  
Musée de Grenoble. — Pl. CVI, n° 7.

4819. ✠ SCI MAVRIC . . Type effacé. ⚡. ✠ VIENNA CIV. Croix.

AR. Denier : 1,00.

Coll. de Planta, à Montélimart. — Pl. CVI, n° 8.

D'après M. Morin, qui n'a connu qu'une variété de ces deniers, il faudrait les regarder comme contemporains de Saint Thibaut. J'inclinerais à croire qu'ils lui sont un peu postérieurs. Ce qui me le ferait supposer, c'est que, quoi qu'il en dise, leur fabrique n'est point identiquement la même que celle des pièces signées par ce prélat, et que le poids est un peu inférieur. J'ai pu voir ces deux deniers en nature, et de cet examen nait ce léger dissentiment entre le numismatiste lyonnais et moi. M. Morin regrette que le champ du denier qu'il a vu soit effacé. En étudiant scrupuleusement les deux spécimens que je décris, j'ai été amené à établir que ce champ n'a jamais rien porté.

4820. S MAVRICIVS . Croix. ⚡. VRBS VIENNA. Monogramme de Henri.

AR. Denier : 1,25. (DUBY, pl. 9, n° 2; FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 14, n° 5; SAN QUINTINO, pl. 1<sup>re</sup>, n° 13; MORIN, pl. 1<sup>re</sup>, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1158, et pl. 17, n° 8; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 694.)

Pl. CVI, n° 9.

4821. ✠ . S . MAVRICIVS. Profil de Saint Maurice à gauche. ⚡. ✠ VRBS VIENNA. Croix.

AR. Denier : 1,30. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, *Ibid.*, n° 4; DUBY, *Ibid.*, n° 8; SAN QUINTINO, *Ibid.*, n° 12; MORIN, *Ibid.*, n° 5.)

Pl. CVI, n° 10.

4822. Même légende. Petite tête. Même ⚡.

AR. Denier.

Coll. de Clapiers, à Marseille, et Rousseau, à Paris. — Pl. CVI, n° 11.

C'est à l'épiscopat de Leger (1029—1069) que M. Morin place d'une manière positive l'époque d'émission de ces deniers. Le premier doit fixer particulièrement l'attention, à cause du type insolite que l'on voit à son avers. On croit y trouver le monogramme de l'empereur Henri III, ce qui est d'accord avec le style de ces pièces et les place au second tiers du XI<sup>e</sup> siècle. M. Morin pense, il est vrai, que l'on pourrait peut-être reconnaître le monogramme de Conrad-le-Salique, et que ce serait un souvenir des services rendus par ce prince à l'église de Vienne. Si, comme je l'avançais dans ma *Description* et comme je le pense encore, nous devons conserver l'espoir de trouver des monnaies de Vienne contemporaines de ce dernier empereur et avec son monogramme, tout doute, en cas de cette découverte, serait levé. Il est naturel de le croire, puisque nous avons déjà les noms de Louis-l'Aveugle, de Rodolphe et de Henri.

Je ferai observer, à l'égard du n° 4822, que le dessin ne rend pas tout à fait la finesse remarquable du travail de l'original.

4823. S. M. VRBS VIENNA. Buste à gauche. ⚔. PRIMA GALLIARVM. Monogramme du Christ.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 9, n° 1<sup>er</sup>; MORIN, pl. 1<sup>re</sup>, n° 6.)

Pl. CVI, n° 12.

Non retrouvé en nature.

Cette pièce ne nous est connue que par les dessins de MM. de Boze et Duby. Je regrette avec M. Morin qu'elle n'ait pas encore été retrouvée en nature. Si elle existait réellement, il faudrait, d'après mon collègue, voir, dans le chrisme qui y est inscrit, la preuve de l'agrandissement de la puissance des évêques de Vienne, qui substituèrent le type religieux au type impérial. Ce serait aussi la conséquence de leur attachement à la cour de Rome, dont ils suivirent toujours le parti. Il faut lire dans l'ouvrage de M. Morin les motifs développés à l'appui de cette thèse.

4824. ✠ VRBS VIENNA. Croix. ⚔. ✠ CAPVT . GALLIE. Dans le champ, S M entre deux points; au-dessous, un trait.

AR. Denier. (LELEWEL, pl. 17, n° 8; *Revue*, 1847, pl. 6, n° 12; POEY D'AVANT, n° 1439; MORIN, pl. 2, n° 1<sup>er</sup>; *Mém. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 695.)

Pl. CVI, n° 13.

La légende du revers est un acheminement vers celle encore plus ambitieuse qui va suivre : MAXIMA GALLIARVM. C'est toujours le résultat de la lutte de suprématie qui régnait entre les archevêques de Vienne et ceux de Lyon. Selon M. B. Fillon, cette pièce est antérieure même au n° 4821.

4825. ✠ SES MAVRICIVS. Tête de profil à gauche. ⚔. ✠ MAXIMA . GALL. Croix cantonnée de quatre annelets.

BILL. Denier.

Coll. de Clapiers, à Marseille. — Pl. CVI, n° 14.

Ce denier, qui n'a pas été connu de M. Morin, a une certaine importance, en ce qu'il offre un point de suture avec les pièces qui vont suivre. Le nom de Saint Maurice y est inscrit en entier et le revers offre la légende des deniers les plus communs, dont l'émission a été si prolongée. Le nom de la ville de Vienne est absent. Je crois que la date de cette pièce doit être placée au commencement du XII<sup>e</sup> siècle. C'est en vain que l'on voudrait se fonder sur la ressemblance de la tête avec celle qui se trouve sur le gros du XIV<sup>e</sup> siècle; la finesse des caractères, la forme des lettres et surtout des L s'opposent invinciblement à ce qu'on la fasse descendre si bas.

4826. ✠ S. M. VIENNA. Tête de profil à gauche. Æ. MAXIMA GALL. Croix cantonnée de quatre besants.

BILL. Denier : 0,83 à 0,87. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 14, n° 3; DUBY, pl. 9, n° 4, 5, 6; POEY D'AVANT, n° 1141 et suivants; MORIN, pl. 2, n° 2.)  
Pl. CVI, n° 15.

4827. ✠ . S . M . VIENNA. Mêmes type et Æ.

BILL. Pied-fort : 4,40. (MORIN, *Ibid.*, n° 3.)  
Cab. de France. — Pl. CVI, n° 16.

4828. ✠ S. M. VIENNA. Même type. Æ. MAXIMA GALL. Croix simple.

BILL. Denier : 1,10. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, *Ibid.*, n° 2; DUBY, *Ibid.*, n° 9; MORIN, *Ibid.*, n° 4.)  
Pl. CVI, n° 17.

Voici le type le plus habituel de Vienne, et qui y a été employé pendant plus de deux siècles. C'est une des monnaies la plus commune de la suite féodale. On en connaît de nombreuses variétés de coin, qu'il serait aussi fastidieux qu'inutile de décrire et de reproduire. DUBY en a dessiné plusieurs. C'est ce type qui, jouissant d'une grande popularité, a été imité dans plusieurs lieux et quelquefois fort loin de son point de départ. On rencontre fréquemment de ces monnaies dans les enfouissements, à une grande distance de Vienne. C'est la conséquence de la grande faveur dont elles jouissaient. Leur cours avait lieu presque partout. Nous en jugeons par les nombreuses stipulations en monnaie viennoise, inscrites dans les chartes étrangères à la province d'où elles sont sorties.

4829. ✠ . NOBILIS. Même type. Æ. . VIENNA. Croix cantonnée de quatre besants.

AR. Obole : 0,26. (DUBY, pl. 9, n° 7; *Revue*, 1841, pl. 21, n° 13; POEY D'AVANT, n° 1146; MORIN, pl. 2, n° 5; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 698.)  
Pl. CVI, n° 18.

4830. Mêmes légende et type. Au Æ., même légende rétrograde. Croix cantonnée de quatre besants.

AR. Obole : 0,32. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1145; MORIN, *Ibid.*, n° 6.)  
Pl. CVI, n° 19.

DUBY a reproduit incomplètement une de ces oboles. Depuis quelques années on en a retrouvé un assez grand nombre. Leur présence au trésor de Rochegude place leur émission, d'une manière certaine, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.



4831. Mêmes légendes et types. Croix non cantonnée.

BILL. Obole : 0,42. (MORIN, *Ibid.*, n° 7.)

Coll. Girard, à Vienne. — Pl. CVI, n° 20.

Se fondant sur le travail plus soigné de cette pièce, M. Morin émet l'opinion qu'elle semble appartenir à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Je crois que c'est la faire descendre un peu bas ; car, pour cela, il faudrait admettre, ce qui n'est pas probable, que les oboles à ce type ont été frappées pendant plus d'un siècle. Rien, dans la fabrication de cette pièce, n'accuse l'approche du XIV<sup>e</sup> siècle et n'offre de points de contact avec les gros qui vont suivre. Je serais plutôt tenté de mettre cette obole en tête des pièces portant NOBILIS.

4832. ✠ S S M ✠ VIEN... Profil de Saint Maurice à gauche. R. ✠ MAXIMA ✠  
GALLA. Croix cantonnée de quatre besants.

AR. Denier : 0,85. (MORIN, pl. 3, n° 5.)

Coll. Morin. — Pl. CVI, n° 21.

4833. ✠ S S ... M AVRICI (A et V liés). Même type. R. ✠ M AX ... A : GALLI :  
(A et L liés). Même type. Croix pattée.

AR. Denier : 1,00. (*Ibid.*, n° 6.)

Coll. Morin. — Pl. CVI, n° 22.

4834. ✠ S S ... M AVRICIUS : M AVRICIUS :. Même type. R. ✠ M AXIM A :  
GALLIARV :. Croix cantonnée du mot VIEN.

AR. Gros : 1,05. (*Ibid.*, n° 4.)

Coll. Girard. — Pl. CVI, n° 23.

4835. ✠ S ANCTVS : M AVRICIVS. Tête imberbe de profil à gauche. R. ✠ M AX-  
I M A : GALLIARV. Croix cantonnée de VIEN.

AR. Gros : 2,65. (*Ibid.*, n° 2.)

Musée de Grenoble ; coll. Comarmond, Parot. — Pl. CVI, n° 24.

4836. : S ANCTVS : M AVRIC :. Profil imberbe. R. ✠ M AXIM A GALLI :.  
Croix double coupant la légende. Même cantonnement.

AR. Demi-gros : 1,20. (*Ibid.*, n° 3.)

Cab. Dassy ; coll. Delorme, à Vienne, et Rousseau. — Pl. CVI, n° 25.

4837. Variété avec M AVRICVS :.

AR. Demi-gros.

Coll. Rousseau.

4838. Variété avec M AVRICV'.

AR. Demi-gros : 1,30.

Coll. Rousseau.

4839. Variété avec **MĀVRIOVS** :

AR. Demi-gros.

Coll. Rousseau.

4840. ✠ **•SĀNCTVS•MAVRICIVS**. Tête barbue de profil à gauche, dans un encadrement formé de quatre angles et de quatre arcs de cercle. Ṛ. ✠ **•MĀXIMĀ•GĀLLIARVΩ**. Croix pattée, cantonnée de **VIEN**, dans un encadrement semblable à celui du droit.

AR. : 2,50. (*Revue*, 1837, pl. 12, n° 6; MORIN, pl. 3, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Morin. — Pl. CVI, n° 26.

4841. ✠ **SĀNTVS MĀVRICIV**. Même profil. Ṛ. ✠ **MĀXIMĀ GĀLLIAR**. Croix à pied, cantonnée de **VIEN**?. Les légendes sont précédées et suivies, et les mots séparés par une croisette ayant un point au-dessous.

AR. : 2,24. (*Inéd. du cab. Dassý*, n° 83; MORIN, pl. 4, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Morin et Dassý. — Pl. CVII, n° 1<sup>er</sup>.

4842. ✠ **•SĀNTVS•MĀVRICIVS**. Même type. Ṛ. Mêmes légende et type.

AR. : 2,05. (*Ibid.*, pag. 25, n° 21.)

Coll. Colson.

4843. ✠ **SĀNTVS: MĀVRICIV**. Un croissant avec un point au centre, au commencement et à la fin de la légende. Même type. Ṛ. ✠ **MĀXIMĀ: GĀLLIAR**. Même croissant au commencement et à la fin de la légende. Même type.

AR.

Musée de Saint-Omer. — Pl. CVII, n° 2.

4844. ✠ **•SĀNTVS•MĀVRICIVS•**. Même type. Ṛ. ✠ **•MĀXIMĀ•GĀLLIARVΩ**. Même type. Croix ordinaire.

AR. : 2,53. (*Ibid.*, pl. 4, n° 2.)

Coll. Morin et Girard. — Pl. CVII, n° 3.

4845. ✠ **•SĀNTVS•MĀVRICIVS**. Même type. Ṛ. ✠ **•MĀXIMĀ•GĀLLIARVΩ**. Même type.

AR. : 2,85.

Coll. Bouillet. — Pl. CVII, n° 4.

C'est dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle qu'il faut placer ces monnaies.

4846. ✠ **•SĀNTVS•MĀVRICIVS•**. Même type. Ṛ. ✠ **•MĀXIMĀ: GĀLLIARIM** (*sic*). Croix fleuronée, formée de trois traits et cantonnée de **VIEN**?

AR. : 1,85. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Morin et Rousseau. — Pl. CVII, n° 5.

La forme des  $\mathfrak{A}$  n'est pas tout à fait exacte dans la gravure. Du reste, cette forme tient le milieu entre l' $\mathfrak{A}$  barré et l' $\mathfrak{A}$  gothique.

4847. Variété avec  $\mathfrak{G}\mathfrak{A}\mathfrak{L}\mathfrak{L}\mathfrak{I}\mathfrak{A}\mathfrak{R}\mathfrak{V}\mathfrak{M}$ .

AR. : 2,22. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 2.)

4848.  $\mathfrak{S} : \mathfrak{S}\mathfrak{A}\mathfrak{N}\mathfrak{C}\mathfrak{T}\mathfrak{V}\mathfrak{S} : \mathfrak{M}\mathfrak{A}\mathfrak{V}\mathfrak{R}\mathfrak{I}\mathfrak{C}\mathfrak{V} :$  Même type.  $\mathfrak{R} . \mathfrak{S} : \mathfrak{M}\mathfrak{A}\mathfrak{X}\mathfrak{I}\mathfrak{M}\mathfrak{A} : \mathfrak{G}\mathfrak{A}\mathfrak{L}\mathfrak{L}\mathfrak{I}$ .  
Même type.

BILL. Double.

Coll. Charvet.

En rapprochant le style de ces gros de celui des pièces de Charles V, roi dauphin, M. Morin tire la conséquence que leur émission est postérieure à la moitié du XIV<sup>e</sup> siècle.

4849.  $\mathfrak{S} \mathfrak{S}\mathfrak{A}\mathfrak{N}\mathfrak{C}\mathfrak{T}\mathfrak{V}\mathfrak{S} \dots \mathfrak{R}\mathfrak{I}\mathfrak{S}\mathfrak{I}\mathfrak{V}\mathfrak{S}$ . Buste de face, dans un encadrement de huit arcs de cercle.  $\mathfrak{R} . \mathfrak{A}\mathfrak{X}\mathfrak{I}\mathfrak{M}\mathfrak{A} \mathfrak{G}\mathfrak{A}\mathfrak{L}\mathfrak{L}\mathfrak{I}\mathfrak{A}\mathfrak{R} \dots$  Croix fleuronnée.

AR. : 0,92. (*Ibid.*, n° 4.)

Coll. veuve Mermet, à Vienne. — Pl. CVII, n° 6.

Ce curieux demi-gros, dont un seul exemplaire est connu, offre une analogie remarquable avec les monnaies de Louis II de Poitiers, comte de Valentinois, que j'ai ci-dessus décrites (n° 4740 et 4741). M. Morin, égaré par une lecture erronée et que j'ai rectifiée, y voit une pièce d'Aimar VI et y compare le demi-gros viennois. Cette erreur n'a aucune conséquence, puisque Louis succéda à Aimar et que, par le fait, cette pièce a toujours sa véritable place au dernier quart du XIV<sup>e</sup> siècle. M. Morin établit d'ailleurs que le monnayage des archevêques de Vienne a duré jusqu'à l'année 1378.

On devra avoir recours à l'ouvrage de M. Morin, si l'on veut obtenir des renseignements plus étendus sur la monnaie de Vienne. Il a pu entrer dans des développements qui m'étaient interdits.

### DAUPHINS DE VIENNOIS.

Que les dauphins de Viennois, qui, dès le XI<sup>e</sup> siècle, prirent le titre de comtes d'Albon, aient primitivement possédé le château de ce nom, ou qu'ils tirent leur origine des comtes de Graisivaudan, c'est ce qui n'est pas établi d'une manière certaine et ce qui importe assez peu à notre sujet. On s'accorde seulement à leur donner pour chef un comte Guigues qui, dès 1040, aurait contrebalancé la puissance des évêques de Grenoble. Le comté de Viennois resta dans la descendance de Hugues jusqu'en 1349; mais, dès 1343, Humbert II, dauphin, dont les finances étaient en si mauvais état, qu'il lui avait fallu songer, pour sortir d'embarras, à tirer parti de la cession de

son comté, avait fait avec le roi de France un arrangement par lequel la succession du comté était attribuée au second fils du roi ou à tout autre de ses enfants qu'il lui plairait d'y appeler. L'année suivante, cette donation fut transportée à Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi; enfin, en 1349, eut lieu l'abdication pleine et entière de Humbert en faveur de Charles, fils aîné du duc de Normandie. Depuis lors le Viennois fut toujours dévolu au fils aîné du roi, qui prenait le titre de dauphin.

En confirmant à Guigues, comte de Grenoble, la possession de tous les bénéfices héréditaires de la maison d'Albon, l'empereur Frédéric, en 1155, y ajouta les droits de faire battre monnaie. L'empereur Frédéric II confirma ce privilège en 1238.

Nous n'avons de monnaies delphinales qu'à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Faut-il en tirer la conséquence que les comtes de Viennois n'ont usé de leurs droits que postérieurement à la confirmation? Je crois plutôt, avec M. Morin, qu'il faut espérer que des espèces plus anciennes nous viendront tôt ou tard.

Les premières espèces que nous ayons sont au type du dauphin. S'il est vrai, comme on le croit, que les comtes d'Albon n'adoptèrent cet emblème que dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle, les monnaies primitives devraient avoir une autre empreinte. Le type du dauphin fut conservé pendant tout le monnayage comtal; et même, quand le Viennois vint en possession de la maison de France, tout en copiant les monnaies royales, les dauphins les marquèrent toujours du poisson symbolique.

Par suite des recherches approfondies de M. Morin, la numismatique du Dauphiné s'est singulièrement enrichie. Ayant étendu mes investigations dans toutes les collections de France, j'ai pu ajouter à sa nomenclature un grand nombre de variétés nouvelles dont quelques-unes ne manquent pas d'intérêt. Toutefois, elles ne dérangent rien aux appréciations des numismatistes dauphinois.

M. Morin a fait connaître, en outre, une immense quantité de documents monétaires. Sous peine de composer plus de deux cents volumes, je n'ai pas pu suivre une marche semblable, d'autant plus que, pour sa province seulement, j'aurais pu publier beaucoup de titres qui m'ont été offerts et qu'il n'a pas connus. Il avoue, du reste, lui-même qu'il a été obligé de faire un choix des matériaux mis à sa disposition.

#### DAUPHINS DE VIENNOIS.

GUIGUES-LE-VIEUX, 1040.	JEAN I <sup>er</sup> , 1269—1281.
GUIGUES II, mort vers 1080.	ANNE et HUMBERT I <sup>er</sup> , 1281—1307.
GUIGUES III, mentionné en 1098.	JEAN II, 1307—1319.
GUIGUES IV, mentionné en 1140—1142.	GUIGUES VIII, 1319—1333.
GUIGUES V, mentionné en 1148—1162.	HUMBERT II, 1333—1349.
BÉATRIX, 1162.	CHARLES V, fils aîné de France, 1349—
GUIGUES VI (André), mort en 1236.	1364.
GUIGUES VII, 1236—1269.	Le même, roi-dauphin, 1364—1380.

CHARLES VI, roi-dauphin, 1380—1409. Le même, roi-dauphin, 1422—1440.  
LOUIS, fils aîné de France, 1409—1415. LOUIS, fils aîné de France, 1440—  
JEAN, fils aîné de France, 1415—1416. 1456.  
CHARLES VII, fils aîné de France, 1417—  
1422.

HUMBERT I<sup>er</sup>. 1281—1307.

4850. ✠ DALPHS : VIEN. Dauphin. ð. ✠ : COMES : ALBORIS. Croix.

BILL. Denier : 0,60. (MORIN, pl. 6, n° 1<sup>er</sup>.)

Musée d'Avignon; coll. Voillemier, Parot et de Clapiers. — Pl. CVII, n° 7.

4851. ✠ : DALPHS : VIEN : Dauphin. ð. COM | ESA | LBO | RIS. Croix coupant  
la légende.

BILL. Denier : 0,75. (DUBY, pl. 22, n° 7; MORIN, pl. 6, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CVII, n° 8.

C'est au règne de Humbert I<sup>er</sup> que M. Morin place ces monnaies. Il se fonde sur ce  
qu'elles sont anonymes et analogues à une autre du même temps, faisant partie du  
monnayage mixte des dauphins et des évêques de Grenoble (n° 4767).

JEAN II. 1307—1319.

4852. ✠ IOHES DALPHS VIEN. Cavalier courant à droite, tenant un pennon et  
portant un bouclier aux armes des dauphins. ð. ✠ COMES ALBORIS. Croix.  
Légende extérieure : ✠ SIT ROMAN DOMINI BEREDEIV.

AR. Gros : 1,70. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 23, n° 1<sup>er</sup>; DUBY, pl. 22, n° 1<sup>er</sup>;  
*Revue*, 1841, pl. 21, n° 11; MORIN, pl. 6, n° 5; *Monn. féod. fr. de la coll.*  
*Rousseau*, n° 670.)

Cab. de France, musée de Marseille, coll. Morin et Voillemier. — Pl. CVII,  
n° 9.

Cette pièce est une copie des gros au cavalier armé de Valenciennes. Ils ont été,  
comme nous l'avons vu, imités aussi à Orange.

4853. ✠ I : DALPHS : VIEN. Dauphin dans trois arcs de cercle. ð. ✠ : COMES  
: ALBORIS. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un I.

BILL. : 0,90. (*Revue*, 1841, pl. 21, n° 11; MORIN, pl. 6, n° 3.)

Coll. Morin, Voillemier et Poey d'Avant. — Pl. CVII, n° 10.

4854. ✠ I DALPHS. VIEN. Dauphin. ð. ✠ COMES ALBORIS. Croix à fleurons  
ajourés.

BILL. : 0,70. (MORIN, pl. 6, n° 4.)

Coll. Morin, Parot et Dassy. — Pl. CVII, n° 11.

4855. Mêmes légendes et types. Les mots sont séparés par deux petits sautoirs.

BILL.

Musée de Grenoble. — Pl. CVII, n° 12.

4856. Mêmes légendes, types et divisions. Au ð., croix simple.

BILL.

Coll. Voillemier.

GUIGUES VIII. 1319—1333.

4857. ✠ G. DP̄b̄ VIENS. Grande fleur de lis. ð. S. IOH̄ANNES. B. Saint Jean-Baptiste debout. Dauphin pour différent.

OR. Florin : 3,41. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 23, n° 2; DUBY, pl. 22, n° 2; MORIN, pl. 7, n° 1<sup>er</sup>; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 671.)

Pl. CVII, n° 13.

4858. Variété. Le dauphin du différent est tourné à gauche.

OR. Florin. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 23, n° 3; DUBY, pl. 22, n° 3.)

Coll. Minart, à Douai.

C'est la première apparition de la monnaie d'or des dauphins. Un titre venu jusqu'à nous fixe la date de cette fabrication au 7 février 1327.

4859. ✠ GVIGO: D̄ALP̄b̄S: VIEN. Le prince tenant un sceptre, assis entre quatre dauphins; deux plus grands sont affrontés et coupent la légende, les autres adossés. ð. ✠: ET: COMES: ALBONIS. La légende est précédée et suivie d'un dauphin. Croix feuillée.

AR. Carlin : 2,36. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 23, n° 4; DUBY, pl. 20, n° 4; MORIN, pl. 7, n° 7.)

Pl. CVII, n° 14.

On voit ici l'imitation des carlins italiens, type qui jouit d'une si grande faveur dans le Midi.

4860. ✠ G: D̄ALP̄b̄S: VIEN. Dauphin. ð. ✠: COMES: ALBONIS. Croix cantonnée d'un dauphin au 2°.

AR. : 1,05. (MORIN, pl. 7, n° 2.)

Coll. Morin. — Pl. CVII, n° 15.

4861. ✠ G: D̄ALP̄b̄S: VIEN. Dauphin. ð. ✠ COMES: ALBONIS. Croix feuillée.

AR. : 0,95. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 23, n° 5; DUBY, pl. 20, n° 6; MORIN, pl. 7, n° 3.)

Pl. CVII, n° 16.

4862. ✠ G ✠ DALPHS ✠ VIEN. Même type. Ɱ. ✠ COMES ✠ ALBONIS. Croix cantonnée d'un anneau au 1<sup>er</sup>.  
BILL. : 0,55. (MORIN, pl. 7, n° 4.)  
Coll. Morin. — Pl. CVII, n° 17.
4863. Mêmes légendes et types, avec VIEN.  
Bas BILL.  
Musée de Saint-Omer.
4864. Mêmes légende et type, avec VIEN. Ɱ. ✠ COMES ✠ ALBONS. Croix cantonnée d'un anneau au 2<sup>e</sup>.  
Bas BILL. : 0,50. (*Ibid.*, n° 5.)  
Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CVII, n° 18.
4865. ✠ DALPHS ✠ VI... Même type. Ɱ. ✠ COMES ✠ ALBON. Croix cantonnée d'un G au 2<sup>e</sup>.  
Bas BILL. : 0,50. (MORIN, pl. 7, n° 6.)  
Coll. Morin. — Pl. CVII, n° 19.
4866. ✠ GO DALPHINVS. Dauphin informe. Ɱ. ✠ VIENENSI VII. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de deux trèfles attachés.  
BILL. : 0,75.  
Coll. du docteur Long, à Die. — Pl. CVIII, n° 1<sup>er</sup>.
- Un titre de 1377 nous apprend que Jean II avait trois ateliers monétaires, à Serve, à Avisan et à Grenoble.

HUMBERT II. 1333—1349.

4867. ✠ hV . DPb VIENS. Grand lis épanoui. Ɱ. ✠ S . IOHANNES . B. Le Saint debout. Tour pour différent.  
OR. Florin : 3,51. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 7; DUBY, pl. 22, n° 9; MORIN, pl. 8, n° 2.)  
Pl. CVIII, n° 2.
4868. Autre avec un dauphin pour différent.  
OR. Florin : 3,40. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 6; DUBY, pl. 22, n° 8; MORIN, pag. 100, n° 15.)  
Pl. CVIII, n° 3.
4869. ✠ : h DALPHS VIEN. Dauphin. Ɱ. ✠ : COMES ALBORIS. Croix.  
BILL. : 0,95. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 10; DUBY, pl. 22, n° 11; MORIN, pl. 8, n° 3; *Monn. féd. fr. de la coll. Rousseau*, n° 677.)  
Coll. Morin et Colson. — Pl. CVIII, n° 4.

4870. ✠ **hV** : **DALPhS**... Dauphin. **h**. ✠ **COMES** : **ALBONIS**. Croix cantonnée d'un dauphin au 1<sup>er</sup>.  
BILL. : 0,90. (MORIN, pl. 8, n° 4.)  
Coll. Parot et G. Vallier. — Pl. CVIII, n° 5.
4871. ✠ : **hV** : **DALPhS** : **VIENES** :. Même type. **h**. ✠ **COMES** : **ALBONIS**. Croix à pied, cantonnée d'un dauphin au 1<sup>er</sup>.  
BILL. : 1,35. (MORIN, pl. 8, n° 5.)  
Coll. Parot. — Pl. CVIII, n° 6.
4872. ✠ . **hV** . **DALPhS** . **VIENS**. Dauphin. **h**. ✠ **CO** | **MES** | **ALB** | **ONS**. Croix double, coupant la légende, cantonnée en cœur de quatre languettes.  
BILL. : 1,55. (MORIN, pl. 8, n° 6.)  
Coll. Morin, Voillemier et Colson. — Pl. CVIII, n° 7.
4873. Variété avec **ALBONIS**.  
BILL.  
Coll. Bernard.
4874. Variété. Les languettes du **h** sont remplacées par des besants.  
BILL.  
Coll. Parot.
4875. ✠ . **hV** . **DALPhS** . **VIEN** . Dauphin. **h**. ✠ . **COMES** . **ALBONIS**. Croix.  
BILL. : 2,80. (MORIN, pl. 8, n° 7.)  
Coll. Voillemier. — Pl. CVIII, n° 8.
4876. ✠ **hV** : **DALPHINI** : **VIENS**. Même type. **h**. ✠ **ET** : **COMES** : **ALBONIS**. Croix.  
BILL. : 2,70. (MORIN, pl. 8, n° 8 ; FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 8 : DUBY, pl. 22, n° 8.)  
Cab. de France, musée de Marseille, coll. Morin. — Pl. CVIII, n° 9.
4877. Mêmes légende et type. **h**. ✠ **ET** : **COMES** **ALBONIS**. Même type.  
BILL. : 1,50.  
Coll. Delforterie, à Lorient.
4878. ✠ : **hV** : **DALPhS** : **VIEN**. Dauphin. **h**. ✠ : **COMES** : **ALBONIS**. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un dauphin, et au 3<sup>e</sup> d'une tour avec son avant-mur.  
BILL. : 0,85. (MORIN, pl. 9, n° 1<sup>er</sup>.)  
Coll. Colson. — Pl. CVIII, n° 10.



4879. ✠ hV . DALPHS... Dauphin accosté de deux besants. ♠. ✠ DVPL...

DALPHS. Croix chardonnée et à pied, accostée en bas de deux besants.

BILL. : 0,80. (MORIN, pl. 9, n° 2.)

Pl. CVIII, n° 11.

4880. ✠ h. D... VIEN. Dauphin. ♠. ✠ ... GROSS. OBOL. Croix.

BILL. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 11 ; DUBY, pl. 22, n° 13 ; MORIN, pl. 9, n° 3.)

Pl. CVIII, n° 12.

Non retrouvé en nature.

4881. ✠ hV ⚡ DALPHS ⚡ VIENE. Dauphin accosté d'une rosace. ♠. ✠ DOSINI ⚡

DALPHINA. Croix terminée par des dauphins accostés chacun de deux annelets.

BILL. Douzain : 2,25. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 13, n° 9 ; DUBY, pl. 22, n° 12 ; MORIN, pl. 9, n° 4.)

Coll. Colson. — Pl. CVIII, n° 13.

4882. Variété. Les légendes sont divisées par deux petits croissants.

BILL. Douzain.

Cab. de France.

4883. Variété. Les mots des légendes sont séparés par deux étoiles.

BILL. Douzain.

Musée de Grenoble.

4884. Variété avec VIENEN, et au ♠. DALPHINAL.

BILL. Douzain.

Coll. Long, à Die.

4885. hV : DALPHS \* VIENEN. Le prince assis entre deux dauphins adossés.

♠. ✠ DOSINI : DALPHINAL. Croix feuillue.

BILL. Douzain : 2,36. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 1<sup>er</sup> ; MORIN, pl. 9, n° 5.)

Musée d'Avignon. — Pl. CVIII, n° 14.

4886. Variété avec VIEN, et au ♠. DALPHINA.

BILL. Douzain.

Coll. Morin.

4887. hV : DALPHS \* VIENS. Dauphin. ♠. ✠ : COM ... S : ALBON :. Croix chardonnée et à long pied.

BILL. : 1,27. (MORIN, pl. 9, n° 6.)

Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CVIII, n° 15.

4888. ✠ HV ✠ DALPHS ✠ VIENEN. Le prince assis entre deux dauphins. R. ✠ SISENI ✠ DALPHINALS. Croix feuillée.

BILL. Sixain delphinal : 2,40. (MORIN, pl. 9, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. CVIII, n° 16.

4889. ✠ HV ✠ DA... IENEN. Dauphin accosté d'un besant, dans un entourage de quatre lobes et de quatre angles. R. ✠ ET ✠ COM ... BONI. Croix pattée, terminée par des besants, dans un même encadrement qu'au droit.

BILL. : 2,35. (MORIN, pl. 9, n° 8.)

Coll. Morin. — Pl. CVIII, n° 17.

Sous Humbert II, le nombre des ateliers fut considérablement augmenté. On monnaya à Avisan, à Crémieu (1339), à Romans (1342), à Mollans (1344), à Mirabel (1344). Il faut sans doute ajouter Grenoble et peut-être Serve.

CHARLES V. 1349—1364.

4890. ✠ KÆROL DPbS . V. Grande fleur de lis. R. ✠ S . IOHANNES . B. Le Saint debout. Tour pour différent.

OR. Florin : 3,50. (MORIN, pl. 10, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CVIII, n° 18.

4891. Variété : ✠ KÆROL DÆPS V. R. Un dauphin pour différent.

OR. Florin : 3,37. (*Ibid.*, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CVIII, n° 19.

4892. Variété avec DÆPHS. Même différent.

OR. Florin : 3,37. (*Ibid.*, pag. 131, n° 31.)

Musée de Lyon.

4893. ✠ KROL DPbS . V. Mêmes type et R. Un dauphin pour différent.

OR. Florin : 3,30. (LEBLANC, 282, a, n° 5; DUBY, pl. 23, n° 1<sup>er</sup>; MORIN, pl. 10, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. CVIII, n° 20.

4894. Variété au différent de la tour.

OR. Florin : 3,45. (*Ibid.*, pl. 10, n° 4.)

Pl. CVIII, n° 21.

4895. ✠ KROLVS . PG . F . REG. Croix. Légende extérieure : ✠ BNDICTV : SIT : NOOE DNI : Ibv XPI. R. DAPH . VIENES. Châtel tournois surmonté d'une croisette. Bordure de lis; le supérieur entre deux dauphins.

AR. Gros : 2,80. (*Catal. Rignault*, n° 105; MORIN, pl. 10, n° 5.)

Cab. de France; coll. Bucquet et Ludovic Valentin. — Pl. CIX, n° 1<sup>er</sup>.

4896. Mêmes légendes et types. Au  $\hat{r}$ ., la bordure est formée de cinq lis et de cinq dauphins alternés.

AR. Gros. (LEBLANC, 282, a, n° 9; DUBY, pl. 23, n° 4.)

Non retrouvé en nature.

4897. ✕ KROLVS . PG . F . REG. Mêmes type et légende extérieure.  $\hat{r}$ . ✕ DAPh VENESIS. Deux fleurs de lis superposées en pal et deux dauphins en fasce, ceux-ci surmontés de chacun un point.

AR. Gros : 2,83. (*Catal. Rignault*, n° 113; MORIN, pl. 10, n° 7.)

Musée de la Monnaie; coll. Bucquet, Lecarpentier et Valentin. — Pl. CIX, n° 2.

4898. Variété. Au  $\hat{r}$ ., DAPh VENESI.

AR. Gros : 2,60. (MORIN, pl. 10, n° 6; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 679.)

Coll. Parot et Vallier. — Pl. CIX, n° 3.

4899. ✕ K . PRIMOG . FRÆNÇO . REG. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un dauphin, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'une fleur de lis.  $\hat{r}$ . ✕ DÆLPbNS - VIENESIS. Deux lis dans le champ, dans la position des 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons, et deux dauphins dans celle des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Gros : 2,80. (MORIN, pl. 11, n° 6.)

Coll. Morin. — Pl. CIX, n° 4.

4900. KROL dans le champ; au-dessus, un lis; au-dessous, un dauphin; le tout cantonné de quatre annelets. Légende : ✕ PMOG FRÆNÇOR . REG.  $\hat{r}$ . ✕ DÆLPbNS VENESIS.

BILL. : 1,60.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CIX, n° 5.

4901. Variété. Au  $\hat{r}$ ., VENESIS.

BILL. : 1,60. (MORIN, pl. 11, n° 5.)

Cab. de France et coll. Morin.

4902. ✕ K . PRMOG . FRÆNÇO . REG. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un dauphin, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un lis.  $\hat{r}$ . ✕ DÆLPbS . VIENSIS. Deux lis occupant la place des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> cantons; deux dauphins occupant celle des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. : 1,26. (*Catal. Rignault*, n° 114; MORIN, pl. 11, n° 4.)

Cab. de France; coll. Morin et Colson. — Pl. CIX, n° 6.

4903. ✕ K . PMOG . FRAN . REG. Croix cantonnée d'un lis au 2<sup>e</sup>, et d'un dauphin au 4<sup>e</sup>.  $\hat{r}$ . ✕ DALPbS . VIENSIS. Même type.

BILL. : 0,85. (MORIN, pl. 11, n° 1<sup>er</sup>; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 682.)

Coll. Morin et Rougnard. — Pl. CIX, n° 7.

4904. ✠ K. PRMOG. FRÆUOR. REG. Deux fleurs de lis superposées en pal, et deux dauphins en fasce. ð. ✠ DÆLPbS. VIENES. Croix simple.

BILL. : 1,15. (*Ibid.*, n° 2.)

Coll. Delagoy, Parot et Morin. — Pl. CIX, n° 8.

4905. ✠ K. PMOG. FRAGIO. REG. Même type. ð. ✠ DÆLPbS. VIENES. Croix.

BILL. : 1,00. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Colson et Morin. — Pl. CIX, n° 9.

4906. ✠ K. PRMOG. FRÆN. REG. Quatre lis dans le champ. ð. ✠ DÆLPbS. VIENES. Dauphin.

BILL.

Coll. Ricard, à Montpellier.

4907. KROLV: FRÆUOR (Æ et R liés): REX. Dauphin surmonté d'une large couronne. ð. ✠ DÆLPbS: VERESIS. Croix cantonnée d'une fleur de lis aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CIX, n° 10.

4908. ✠ K. FRÆUORV. REX. Même type. ð. ✠ DÆLPbS. VIENESIS. Croix cantonnée d'une fleur de lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. (MORIN, *Suppl.*, pl. 23, n° 3.)

Coll. Morin et Poey d'Avant. — Pl. CIX, n° 11.

4909. ✠ K. FRÆUORV. REX. Même type. ð. ✠ ✠: DÆLPbS: VERESIS. Croix cantonnée d'un lis aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL.

Coll. Rollin-Feuardent.

4910. KÆROLVS: DÆI: GRÆCITÆ: FRÆUORV: REX. Le roi à cheval passant à gauche, la housse du cheval semée de lis. ð. ✠ XPC ✠ VIRGIT, &c. Croix fleuronée, chargée en cœur d'une rosace dans un entourage à quatre lobes, ayant des trèfles dans les angles rentrants; la légende précédée d'un petit dauphin.

OR. Franc à cheval. (MORIN, pl. 12, n° 14.)

Cab. de France; coll. Morin et Voillemier. — Pl. CIX, n° 12.

M. Morin fait connaître quatre variétés de ce franc.

4911. Couronne. KÆROLVS. REX. Croix. Légende extérieure: BRDICTV, &c. ð. ✠ DÆLPbS: VIENS. Dauphin. Bordure de douze lis.

AR. Gros : 2,61. (LEBLANC, 282, b, n° 2; *Catal. Rignault*, n° 118; MORIN, pl. 13, n° 6.)

Pl. CIX, n° 13.

4912. ✠ K̄AROLVS : FR̄AN̄CORV : REX. Le roi assis entre deux dauphins adossés.  
R̄. DALPHS VERERS. Croix coupant la légende. 2<sup>e</sup> légende : ✠ SIT : RO-  
M̄AN : &c.

AR. : 1,95. (LEBLANC, 282, a, n° 10; CONB., pag. 17, n° 146; MORIN, pl. 13,  
n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CIX, n° 14.

4913. ✠ K̄AROLVS : FR̄AN̄ : REX. Même type. R̄. D̄ALPHS ✠ VIERS. Mêmes  
type et légende extérieure.

AR. Carlin.

Coll. Lecarpentier.

4914. K. D̄ALPHS (D̄ et L liés) VIENS. Le prince assis entre deux dauphins.  
R̄. FR̄AN̄CORV REX. Croix coupant la légende.

AR. Carlin : 1,46. (*Revue*, 1841, pag. 211; MORIN, pl. 13, n° 2.)

Coll. Morin. — Pl. CIX, n° 15.

4915. ✠ : KROLVS : FR̄AN̄CORV : REX. Dauphin. R̄. ✠ : ET : D̄ALPHS : VIEN-  
N̄ESIS. Croix bordée d'un grenetis, terminée par quatre couronnes, et cantonnée  
de deux dauphins et de deux lis.

AR. Gros : 1,90. (MORIN, pl. 13, n° 4.)

Pl. CIX, n° 16.

4916. Mêmes légendes et types, sauf qu'au R̄. la croix est cantonnée de deux lis et de  
deux dauphins.

AR. Gros : 2,15.

4917. Variété avec FR̄AN̄CORV (Ā et R̄ liés).

AR. Gros : 2,15. (*Ibid.*, pl. 13, n° 5.)

4918. KROL sous une couronne; au-dessous, un dauphin, quatre annelets pour  
accoster. Légende : ✠ : FR̄AN̄CORVN : REX. R̄. ✠ ET : D̄ALPHS VIENSIS.  
Croix fleurdelisée et à pied.

BILL. : 1,15. (*Revue*, 1845, pl. 18, n° 13; *Catal. Rignault*, n° 112; MORIN,  
pl. 13, n° 3.)

Pl. CIX, n° 17.

Vers la fin de ce règne, nous trouvons l'établissement de trois ateliers nouveaux : à  
Rochebude, à Saint-Joseph-d'Espérance et à la Côte-Saint-André. Cette dernière offi-  
cine ne fonctionna que pendant quelques jours. Néanmoins, il paraît que Crémieu,  
Romans et Mirabel furent les principaux centres de fabrication monétaire.

CHARLES VI, roi-dauphin. 1380—1409.

4919. ✠ KAROLVS DEI GRACIA FRANCORVM REX, &c. Ecusson couronné aux trois lis posés 2-1. R. ✠ XPC VINCIT, &c. Quatre couronnes cantonnent le cercle à ogives qui entoure la croix feuillue et fleurdelisée; petit dauphin en pal, dans le cœur ogivetté de la croix.

OR. Ecu : 78 grains. (CONB., 2<sup>e</sup> partie, pag. 29, n<sup>o</sup> 164; MORIN, pag. 207.)

4920. ✠ KAROLVS : FRANCORV : REX. Ecusson ovale à trois lis. R. ✠ SIT : ROMAN : DNI : BENE : DICTV. Croix cantonnée d'une couronne au 1<sup>er</sup>, d'un dauphin au 4<sup>e</sup>, d'un lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Blanc : 3,12. (*Catal. Rignault*, n<sup>o</sup> 119; MORIN, pl. 14, n<sup>o</sup> 4.)

Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CIX, n<sup>o</sup> 18.

4921. Mêmes légendes et types. Au droit, FRANCORV. Au R., BENE : DICTV.

BILL. Petit blanc ou quart : 1,23. (MORIN, pl. 14, n<sup>o</sup> 2.)

Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CIX, n<sup>o</sup> 19.

Ces deux dernières pièces appartiennent à l'émission du 23 août 1385. C'est l'opinion de M. de Lombardy (*Catal. Rignault*, n<sup>o</sup> 119), confirmée par M. Morin.

4922. ✠ KAROLVS FRAN : REX. Le prince assis sur un banc, entre deux dauphins affrontés. R. DALPHS & VIENS. Croix coupant la légende. 2<sup>e</sup> légende : ✠ SIT : ROMAN : DNI : BENE : DICTV.

AR. : 1,94. (*Catal. Rignault*, n<sup>o</sup> 121; MORIN, pl. 14, n<sup>o</sup> 6.)

Cab. de France; coll. Morin et Lecarpentier. — Pl. CIX, n<sup>o</sup> 20.

4923. Variété avec FRANCORV : REX. Au R., la légende intérieure est divisée par deux annelets.

BILL. Carlin.

Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CIX, n<sup>o</sup> 21.

4924. ✠ KROLVS : FRANCORV : REX. Croix cantonnée de deux lis et de deux dauphins. R. ✠ : SIT : DALPHS : VIENESIS. Champ écartelé : aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, semé de fleurs de lis; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un dauphin.

BILL. : 2,42. (*Catal. Rignault*, n<sup>o</sup> 123; MORIN, pl. 14, n<sup>o</sup> 5.)

Cab. de France, musée d'Avignon. — Pl. CX, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.

4925. ✠ KAROLVS . FRAN . REX. Champ écartelé aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un lis, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un dauphin. R. ✠ DALPHS : VIENERSIS. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux lis.

BILL. : 1,49. (*Catal. Rignault*, n<sup>o</sup> 124; MORIN, pl. 14, n<sup>o</sup> 3.)

Musée de Lyon; coll. Colson, Parot et Morin. — Pl. CX, n<sup>o</sup> 2.

M. Morin combat l'opinion qui tendrait à placer l'émission de ces pièces vers l'année 1411. Il pense qu'elles sont d'une époque antérieure.

4926. ... **FRAN̄CORVM REX**. Croix fleurdelisée et à pied. **ᚾ. ✠ ᚼᚱ : DALPHS : VIENSIS**. Croix cantonnée de deux lis et de deux dauphins.

BILL. : 1, 40. (MORIN, pl. 14, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Parot. — Pl. CX, n° 3.

4927. ✠ Dauphin couché. **KAROLVS : FRAN̄COR : REX**. Buste de face. **ᚾ. DALPHS ✠ VIENS**. Croix coupant la légende. 2° légende : ✠ Dauphin couché. **SIT : ROM̄**, &c.

BILL. Gros. (LEBLANC, pag. 288, b, n° 8.)

4928. ✠ **KAROLVS : FRAN̄CORV : REX**. Dauphin. **ᚾ. ✠ ᚼᚱ : DALPHS : VIENSIS**. Croix terminée par des couronnes, cantonnée d'un dauphin aux 2° et 3°.

BILL. Blanc. (*Ibid.*, 288, c, n° 3.)

4929. ✠ **KAROLVS : FRAN̄CORV : REX**. Dauphin couché sur un écusson écartelé aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de trois fleurs de lis, aux 2° et 3° d'un dauphin. **ᚾ. ✠ SIT : ROM̄**, &c. Croix pattée, cantonnée de deux dauphins et de deux lis.

BILL. Blanc. (*Ibid.*, n° 4.)

4930. ✠ **KAROLVS FRAN̄ REX**. Croix coupant la légende. **ᚾ. ✠ DALPHINA : VIENSIS**. Dauphin.

BILL. Double. (*Ibid.*, n° 9.)

4931. ✠ **DALPHS : VIENSIS**. Dauphin couché. Dans le champ, deux dauphins affrontés; au-dessus, un lis. **ᚾ. ✠ DVPL̄X : TVROVS : DALPHS**. Croix pattée, cantonnée d'un lis au 2° et d'un dauphin au 4°.

BILL. Double. (*Ibid.*, n° 8.)

4932. ✠ **KAROLVS : REX : FRAN̄**. Dauphin avec une fleur de lis sous le ventre. **ᚾ. : TVRO : CIVIS : DALPHS**. Croix.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 18.)

4933. ✠ **KAROLVS : REX : F.** Croix. **ᚾ. Lis. OBOLVS : DALPH : VI**. Dauphin.

BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 14.)

Ces sept dernières pièces, figurées par Leblanc, n'ont pas été retrouvées en nature. A l'égard de quelques-unes, il y a évidemment erreur dans ses dessins. Toutes aussi n'appartiennent pas avec certitude à Charles VI.

Sous Charles VI, il y eut un changement important dans le monnayage du Dauphiné. Ce fut une œuvre de centralisation. Les espèces qui étaient frappées au marc

de Grenoble, inférieur d'un trente-deuxième à celui de Paris, ne pouvaient courir que dans la province. Il y avait aussi pour les monnaies de compte la même disproportion de la monnaie viennoise à la monnaie tournois. D'un autre côté, l'ouvrage des monnayeurs se jugeait toujours en Dauphiné, sans que la chambre des comptes royaux de Paris eût à intervenir.

Cet ordre de choses dut changer. Dès 1382, la chambre des comptes royaux de Paris établit sa suprématie sur le travail des monnayeurs dauphinois. Les comptes étaient faits à Paris en 1385. Enfin, en 1386, les monnaies delphinales ne furent plus taillées au marc de Grenoble, mais à celui de Paris. Les différentes phases de cette œuvre centralisatrice sont établies par des titres rapportés par M. Morin.

C'est aussi à partir de ce règne que l'on trouve, dans les documents écrits, l'établissement des points secrets, servant à faire connaître la distinction des ateliers.

Le point secret placé sous la première lettre de la légende indique l'officine de Crémieu ;

Sous la deuxième, Romans ;

Sous la troisième, Mirabel.

De ce que les trois ateliers delphinaux sont en tête de la liste, on en a inféré que l'usage des points secrets était né dans le Dauphiné. M. Morin, en bon patriote, est de cet avis ; mais il a soin d'appuyer son opinion sur des arguments qui ne manquent pas de vraisemblance. Il pense que cet usage dut s'établir définitivement vers l'an 1389 et que, dès le règne de Charles V, on avait fait quelques tentatives du même genre.

#### LOUIS, fils aîné de France. 1409—1415.

Sous ce prince, les privilèges monétaires furent encore étendus. On permit que la monnaie tournois, frappée en Dauphiné, offrît le nom royal et portât les armes de France.

4934. ✠ LVDO . PRMOG . FRAN (L et R liés) REGS. Croix. R. ✠ DALPHS . VIENERSIS. Ecusson en losange, écartelé aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un lis, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un dauphin.

BILL. : 1,55. (MORIN, pl. 15, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CX, n° 4.

4935. Même légende. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un dauphin, au 3<sup>e</sup> d'un lis. R. ✠ DALPHS VIENESIS. Ecusson carré, contenant quatre cercles ; aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un lis ; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un dauphin.

BILL. : 1,20. (MORIN, pl. 15, n° 7.)

Cab. de France et coll. Colson. — Pl. CX, n° 5.



4936. Même légende avec **PMOG**. Croix simple.  $\mathfrak{R}$ . Même légende. Dauphin.

Bas BILL. : 0,55. (*Ibid.*, n° 5.)

Coll. Parot. — Pl. CX, n° 6.

4937.  $\mathfrak{K}$  **KAROLVS** : **RE**. Croix.  $\mathfrak{R}$ . **LVDOVICVS**. Dauphin surmonté d'un lis.

BILL. : 0,70. (*Ibid.*, n° 4.)

Cab. de France et coll. Fillon. — Pl. CX, n° 7.

4938.  $\mathfrak{K}$  **LVDOVICVS** : **VIENENSIS**. Croix.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{K}$  **DALPHS** : **VIENENSIS**.

Dauphin couronné.

AR. : 1,00. (*Ibid.*, pl. 15, n° 6.)

Musée de Marseille. — Pl. CX, n° 8.

Pour l'attribution de cette dernière pièce, M. Morin n'est pas affirmatif ; il hésite entre Jean, fils de Charles VI, et Jean, fils de Charles VII.

4939.  $\mathfrak{K}$  **LVD** . **VIENENSIS**. Grand lis dans le champ.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{K}$  **OBOLVS** : **CIVIS**.

Croix.

BILL. : 0,90. (*Ibid.*, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. CX, n° 9.

4940.  $\mathfrak{K}$  **LVDOVICVS**. Même type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{K}$  **DALPHINVS**. Même type.

BILL. : 0,57. (*Ibid.*, pl. 23, n° 4.)

Coll. Morin. — Pl. CX, n° 10.

4941.  $\mathfrak{K}$  **LVDOVICVS**. Dauphin.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{K}$  **IHS**... **CVS**. Croix.

Bas BILL. Obole.

Coll. Compère. — Pl. CX, n° 11.

Je place ici cette dernière pièce, restée inconnue à M. Morin, à cause de l'analogie de fabrication avec les deux précédentes.

JEAN, fils aîné de France. 1415—1416.

4942.  $\mathfrak{K}$  **IOHS**... **OG** . **FRAN** ( $\mathfrak{A}$  et  $\mathfrak{N}$  liés) **REGS**. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un dauphin, au 3<sup>e</sup> d'un lis.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{K}$  **DALPHS** **VIENENSIS**. Ecusson carré, contenant quatre cercles, dont les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> ont une fleur de lis, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> un dauphin.

BILL. : 1,23. (*Ibid.*, n° 8.)

Coll. Morin. — Pl. CX, n° 12.

Cette monnaie est la seule de ce prince que l'on connaisse. Son règne fut pourtant de quinze mois.

CHARLES VII, fils aîné de France. 1417—1422.

4943. ✠ KĀRO .. EGS : FRĀR (Ā et R liés) : FLVS. Croix. ű. ✠ D .. PĤS VIE-  
NERSIS. Ecusson en losange, écartelé aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un lis, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un  
dauphin; le dernier est contourné.

BILL. : 1,30. (*Catal. Rignault*, n° 130; MORIN, pl. 16, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France et musée monétaire. — Pl. CX, n° 13.

4944. ✠ KĀROLS (Ā et R liés) : REG... FLVS Œ. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> d'une cou-  
ronne, au 3<sup>e</sup> d'un dauphin. ű. ✠ D... VSIVI... S Œ. Ecusson ovale, écartelé aux  
1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un lis, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un dauphin.

BILL. : 1,18. (*Ibid.*, n° 2.)

Coll. Morin. — Pl. CX, n° 14.

4945. ✠ KĀRO... (Ā et R liés) REGS FRĀ... IVS. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un lis,  
au 3<sup>e</sup> d'une couronne. ű. ✠ DĀLPĤS. VIENERSIS. Même type.

BILL. : 1,27. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Morin. — Pl. CX, n° 15.

4946. KROL REGS FRĀR (Ā et R liés) FLVS. Croix coupant la légende. ű. DAL  
... VIENERSIS. Dauphin dans un encadrement festonné.

BILL. noir : 1,05. (*Ibid.*, n° 6.)

Coll. Colson. — Pl. CX, n° 16.

4947. ✠ KĀROLVS ✠ DĀLFINVS ✠ VIĀNĒSI ✠. Cœur. Ecusson écartelé de  
France et de Dauphiné. ű. ✠ SIT ✠ NOMĒN ✠ DNI ✠ BĒNĒDITVM. Croix  
pattée, cantonnée de deux dauphins et de deux lis.

BILL. Blanc : 2,57. (*Ibid.*, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. CX, n° 17.

4948. ✠ KĀROLVS ✠ DALFINVS ✠ VIARĒNSIS. Même type. Cœur sous la  
croisette qui précède la légende. ű. Même légende. Croix pattée, cantonnée de deux  
lis et de deux dauphins.

BILL. Blanc : 2,55. (*Ibid.*, n° 4.)

Coll. Morin. — Pl. CX, n° 18.

4949. ✠ KĀR... FRĀŒOROM : RĒ... D. Cœur. Ecusson écartelé de France et de  
Dauphiné. ű. ✠ SIT . ROMĒ... BĒNĒDIT... Croix pattée, cantonnée de deux  
dauphins et de deux lis.

BILL. Blanc. (MORIN, pl. 19, n° 6.)

Coll. Colson. — Pl. CX, n° 19.

4950. ✠ K̄ROLVS \* FR̄ŒOR \* R̄EX. Croix. ñ. D̄ALP̄S \* VĪŒMSIS.  
Cœur. \*. Dauphin surmonté d'un lis.

BILL. : 1,07. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Colson. — Pl. CX, n° 20.

4951. ✠ K̄ROLVS \* FRACORV \* R̄EX. Même type. ñ. D̄ALP̄S \* VĪŒ-  
SIS \*. Même type.

BILL.

Coll. Rollin-Feuardent.

Faute d'attention, j'ai suivi les errements de M. Morin, qui avoue s'être trompé et avoir mal placé ces dernières monnaies. Il est d'avis qu'il faut les faire descendre jusqu'au règne de Charles VIII et ne doute pas qu'elles n'aient été frappées au nom de Charles-Orland, dit *le petit roi de Naples*, fils de Charles VIII. Il n'a, il est vrai, vécu que trois mois, mais il ne trouve rien d'étonnant à ce que les ateliers delphinaux aient reçu l'ordre de frapper des monnaies au nom de ce jeune prince, sur lequel reposaient tant d'espérances.

CHARLES VII, roi-dauphin. 1422—1440.

4952. ✠ K̄ROLVS : FR̄ŒORV : R̄EX. Dauphin contourné. Ecusson couronné  
aux trois lis. ñ. ✠ SIT : ROS̄Œ, &c. Croix cantonnée de deux K et de deux lis.

BILL. Blanc : 2,52. (*Ibid.*, pl. 17, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Morin. — Pl. CX, n° 21.

4953. Couronne. K̄ROIVS \* R̄EX. Croix. 2<sup>e</sup> légende : ✠ BR̄DICTV, &c. ñ. ✠  
D̄ALP̄S \* VĪŒS. Dauphin.

BILL. : 2,50. (*Ibid.*, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. CXI, n° 1<sup>er</sup>.

4954. ✠ K̄ROIVS. R̄EX. Croix coupant la légende. ñ. D̄ALP̄S. VĪŒS.  
Dauphin couronné.

BILL. : 1,40. (*Catal. Rignault*, n° 161 ; MORIN, pl. 18, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Morin et Poey d'Avant. — Pl. CXI, n° 2.

4955. Petit dauphin. K̄ROIVS : FR̄ŒORV : R̄EX. Dans le champ, trois lis  
posés 2-1. ñ. Petit dauphin. SIT : ROS̄Œ : D̄RI : B̄N̄DICTV. Croix pattée.  
cantonnée d'une couronne aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. : 1,80. (*Ibid.*, n° 6.)

Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 3.

4956. ✠ **KAROLVS: FRAN: REX**. Croix cantonnée de deux lis et de deux dauphins. ñ. ✠ **DALPHS: VIENENSIS**. Dauphin couronné.  
AR. : 0,94. (*Ibid.*, n° 2.)  
Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 4.
4957. Variété avec **FRAN** (A et N liés) : **REX**. Croix cantonnée de deux lis et de deux léopards.  
**BILL**.  
Coll. Rollin-Feuarent.
4958. Mêmes légendes et types qu'au n° 4754, sauf qu'au droit la croix est cantonnée de deux dauphins et de deux lis.  
AR. : 0,75. (*Ibid.*, n° 3.)  
Cab. de France. — Pl. CXI, n° 5.
4959. Mêmes légendes et types, sauf que les dauphins du droit sont tournés en sens contraire.  
AR. : 0,81. (*Ibid.*, n° 4.)  
Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 6.
4960. Mêmes légende et type. ñ. ✠ **DALPHIVS: VIENSIS**. Dauphin couronné.  
AR. : 0,87. (*Ibid.*, pl. 17, n° 2.)  
Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 7.
4961. Variété avec **VIENSIS**.  
AR. (*Ibid.*, pag. 344, n° 19.)  
Coll. Morin.
4962. **KARIVS FRAN** (A et N liés) **REX**. Croix fleurdelisée coupant la légende. ñ. ✠ **DALPHIVS: VIENSIS**. Ecusson chargé d'un dauphin, dans un entourage à onze arceaux.  
AR. : 1,57. (*Ibid.*, pl. 18, n° 5; *Catal. Rignault*, n° 172.)  
Coll. Morin et Boilleau. — Pl. CXI, n° 8.
4963. **KAROLVS** (A et R liés) **FRAN** (A et N liés) . **REX**. Croix coupant la légende. ñ. ✠ **DALPHS VIENSIS**. Dauphin dans un entourage à onze arceaux.  
**BILL**. : 1,31. (*Catal. Rignault*, n° 173; *MORIN*, pl. 19, n° 4.)  
Pl. CXI, n° 9.
4964. Variété. Les mots des légendes sont séparés par deux flanchis.  
**BILL**.  
Coll. Poey d'Avant.
4965. Variété avec **DALPHVS**.  
Coll. de Bovet, à Grenoble.

4966. ✠ K̄R̄ | ROIB | VS̄ | REX. Croix coupant la légende. ⱼ. ✠ D̄ALP̄HS̄ : VIE-  
NESIS. Dauphin dans un entourage à treize arceaux.  
BILL. : 1,45. (MORIN, pl. 19, n° 5.)  
Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 10.
4967. K̄R̄OIBS̄ \* FR̄AR̄ \* REX. Croix. ⱼ. D̄ALP̄HS̄ \* VIERESIS. Dauphin sur-  
monté d'un lis.  
BILL. : 1,63. (MORIN, pl. 19, n° 5.)  
Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 11.
4968. K̄R̄OLVS̄ \* FR̄AR̄ (̄ et ̄ liés) \* REX. Même type. ⱼ. D̄ALP̄HS̄ VIERER-  
SIS.  
BILL. (*Catal. Rignault*, n° 187; MORIN, pag. 347, n° 83.)
4969. ✠ K̄R̄OIBVS̄ : FR̄AR̄OR̄. REX. Ecusson écartelé de France et Dauphiné.  
ⱼ. ✠ SIT̄. ROM̄ER̄. DNI : BER̄Ā : Croix pattée, cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un lis, au  
3<sup>e</sup> d'un dauphin.  
BILL. : 1,20. (MORIN, pl. 17, n° 4.)  
Musée de Grenoble. — Pl. CXI, n° 12.
4970. ✠ K̄R̄OIBVS̄... REX. Dauphin surmonté d'un lis. ⱼ. ✠ D̄ALP̄HINVS̄ VIE...  
SIS. Croix.  
BILL. (MORIN, pl. 19, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CXI, n° 13.
4971. ✠ KAROLVS̄ REX. Croix simple. ⱼ. ✠ D̄ALP̄HS̄. VENESI. Dauphin dans  
le champ.  
BILL. : 0,83.  
Coll. Rollin-Feuarent. — Pl. CXI, n° 14.
4972. ✠ D̄ALP̄HS̄ VIENESIS. Dauphin affronté d'un lis. ⱼ. ✠ TVRONVS̄ CI-  
VIS. Croix.  
BILL.  
Coll. Rollin-Feuarent. — Pl. CXI, n° 15.
4973. Petit dauphin couché. K̄R̄OLVS̄ : DEI : GR̄ACIĀ : FR̄AR̄OR̄V̄Ω̄ : REX.  
Ecusson couronné, aux armes de France et de Dauphiné. ⱼ. Petit dauphin couché.  
XP̄Θ̄ : VIR̄Q̄IT̄, &c. Croix fleurie et fleurdelisée, dans un entourage à quatre cin-  
tres, cantonné extérieurement de quatre couronnes.  
OR. Ecu. (LEBLANC, pl. 300, a, n° 4.)  
Cette pièce n'a pas été retrouvée en nature. M. Morin doute de son existence.  
Le titre des espèces avait, sous le règne précédent, été altéré d'une étrange manière.  
Lors de l'avènement de Charles VII à la couronne de France, on revint à la forte  
monnaie.

LOUIS, fils aîné de France. 1440—1456.

4974. Lis. **LVD**OVIEVS : **D**ALP<sup>h</sup>S \* **V**IE<sup>n</sup>ENSIS. Champ écartelé de France et de Dauphiné. **☩** **X**P<sup>o</sup> : **V**IR<sup>o</sup>IT \* **X**P<sup>o</sup> \* **R**EG<sup>n</sup>AT \* **X**P<sup>o</sup>. Croix feuillée, cantonnée de deux dauphins et de deux lis.

OR. Ecu : 3,40. (MORIN, pl. 20, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CXI, n° 16.

4975. Lis. **LVD**OVIEVS \* **D**ALP<sup>h</sup>S **V**IE \* **R**ENSIS. Même type. **☩** **X**PS **V**IR  
**X**PS **R**EG<sup>n</sup>AT \* **X**PS **I**NP<sup>o</sup>RA<sup>t</sup>. Même croix cantonnée de deux lis et de deux dauphins.

OR. Ecu : 3,43. (*Ibid.*, n° 2.)

Coll. Morin. — Pl. CXI, n° 17.

4976. **☩** **LVD**OVIEVS : **D**ALP<sup>h</sup>INVS \* **V**IE<sup>n</sup>ENSIS. Même type. **☩** **X**P<sup>o</sup> \*  
**V**IR<sup>o</sup>IT \* **X**P<sup>o</sup> \* **R**EG<sup>n</sup>AT \* **X**P<sup>o</sup> \* **I**NP<sup>o</sup>RA<sup>t</sup>. Même type.

OR. Ecu : 3,44. (DUBY, pl. 23, n° 10 ; MORIN, pl. 20, n° 3.)

Cab. de France, coll. Nogent-Saint-Laurent et Morin, musée de Saint-Omer.  
— Pl. CXI, n° 18.

4977. Variété avec **V**IE<sup>n</sup>ENSIS. Au **☩**, **I**MP<sup>o</sup>RA.

OR. Ecu. (LEBLANC, pl. 300, n° 3 ; DUBY, pl. 23, n° 11.)

4978. Lis. **LVD**OVIEVS \* **D**ALP<sup>h</sup>S \* **V**IE<sup>n</sup>ENSIS \* **z**. Même type. **☩**. Lis. **X**P<sup>o</sup>.  
**V**IR<sup>o</sup>IT (*sic*) \* **X**P<sup>o</sup> \* **R**EG<sup>n</sup>AT \* **X**P<sup>o</sup> \* **I**NP<sup>o</sup>RA<sup>t</sup>. Même type.

OR. Ecu : 3,40. (MORIN, pl. 20, n° 4.)

Coll. Norblin. — Pl. CXI, n° 19.

4979. Lis. **LVD**OVIEVS \* **D**ALP<sup>h</sup>INVS \* **V**IE<sup>n</sup>E \* **R**SIS. Même type. **☩** **X**PS  
\* **V**IR<sup>o</sup>IT \* **X**PS \* **R**EN<sup>o</sup>AT \* **X**PS \* **I**NP<sup>o</sup>. Même type.

OR. Ecu : 3,39. (MORIN, pag. 380, n° 89.)

Coll. Morin.

4980. Variété avec **☩** **L**. **V**. **D**OVIEVS \* **D**ALP<sup>h</sup>INVS \* **V**IE<sup>n</sup>ENSIS. **☩** **X**. **P**  
**o \* **V**IR<sup>o</sup>IT, &c.**

OR. Ecu.

Musée de Saint-Omer.

4981. **LVD**OVIEVS \* **D**ALP<sup>h</sup>S \* **V**IE<sup>n</sup>ENSIS. Ecusson aux armes de France et de Dauphiné, surmonté d'un dauphin couché. **☩** **S**IT \* **R**OM<sup>o</sup>EN \* **D**OM<sup>o</sup>INI \*  
**B**EN<sup>o</sup>EDI<sup>o</sup>IT<sup>o</sup>V<sup>o</sup>. Croix fleuronée.

AR. Gros : 3,65. (DUBY, pl. 23, n° 8 ; MORIN, pl. 21, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CXI, n° 20.

4982. Variété : deux flanchis à la fin de la légende du droit. Au  $\hat{n}$ .,  $\text{ROMEN}$ .  
AR. Gros : 3,47. (MORIN, pl. 20, n° 2.)  
Cab. de France.
4983.  $\text{LVDVIVVS} * \text{DALPHIS} * \text{VIENNA}$ . Même type.  $\hat{n}$ .  $\text{SIT} * \text{ROMEN} * \text{DNI} * \text{BEREDIIV}$ . Même type.  
AR. Gros : 3,35. (*Ibid.*, n° 3.)  
Cab. de France. — Pl. CXI, n° 21.
4984. Variété :  $\text{LVDVIVVS} * \text{DALPHINV} * \text{VIA}$ .  $\hat{n}$ .  $\text{SIT} *$ , &c.  
AR. Gros.  
Coll. Ricard.
4985.  $\text{SIT} * \text{LVDVIVVS} * \text{DALPHS} * \text{VIENNA}$ . Ecusson aux armes de Dauphiné.  
 $\hat{n}$ .  $\text{SIT} * \text{ROMEN} * \text{DNI} * \text{BEREDIIV}$ . Croix pattée, cantonnée de deux dauphins et de deux lis.  
BILL. : 2,32. (*Ibid.*, n° 4.)  
Cab. de France. — Pl. CXII, n° 1<sup>er</sup>.
4986.  $\text{SIT} * \text{LVDVIVVS} * \text{DALPHS} * \text{VIENENS}$ . Même type.  $\hat{n}$ .  $\text{SIT} * \text{NOMEN} * \text{DNI} * \text{BEREDIIVM}$ . Croix pattée, cantonnée de deux lis et de deux dauphins.  
BILL. Blanc : 2,71. (MORIN, pl. 22, n° 7.)  
Coll. Morin. — Pl. CXII, n° 2.
4987.  $\text{SIT} * \text{LVDVIVVS} * \text{DALPHIS} * \text{VIENNA}$ . Même type.  $\hat{n}$ .  $\text{SIT} * \text{ROMEN} * \text{DNI} * \text{BEREDIA}$ . Même type.  
BILL. Blanc : 2,44. (*Ibid.*, n° 8.)  
Coll. Morin. — Pl. CXII, n° 3.
4988.  $\text{SIT} * \text{LVDVIVS} * \text{DAL... VIENENSIS}$ . Même type.  $\hat{n}$ .  $\text{SIT} * \text{ROMEN} * \text{DNI} * \text{BEREDIIV}$ . Croix cantonnée d'un lis au 3<sup>e</sup> et d'un dauphin au 4<sup>e</sup>.  
BILL. Petit blanc : 1,32. (*Ibid.*, n° 1<sup>er</sup>.)  
Coll. Morin. — Pl. CXII, n° 4.
4989.  $\text{LVDVIVS} * \text{DPHS} * \text{VIENENSIS}$ . Même type.  $\hat{n}$ . Mêmes légende et type, avec  $\text{BEREDIIV}$ .  
BILL. Petit blanc : 1,23. (*Ibid.*, n° 2.)  
Coll. Morin. — Pl. CXII, n° 5.
4990.  $\text{SIT}$  Mêmes légende, type et  $\hat{n}$ . Le dauphin est tourné vers la croix.  
BILL. Petit blanc : 1,08. (*Ibid.*, n° 3.)  
Coll. Morin. — Pl. CXII, n° 6.

4991. Variété avec **BENEDICTV**.  
BILL. Petit blanc.  
Coll. Rollin-Feuardent.
4992. Variété avec **LVDVIVS**. Au  $\eta$ ., **SIT : ROM : DRI : BENEDICTV**.  
BILL. Petit blanc : 1,37. (*Ibid.*, n° 4.)  
Coll. Morin. — Pl. CXII, n° 7.
4993. ✕ **LVDVIVS \* DALPHIS \* VI**. Même type.  $\eta$ . ✕ **SIT \* ROMEN \* DRI \* BENEDI**. Même type.  
BILL. Petit blanc : 1,37. (*Ibid.*, n° 6.)  
Coll. Bouchage. — Pl. CXII, n° 8.
4994. ✕ **LVDVIVS \* DALPHIS V**. Même type.  $\eta$ . ✕ **SIT \* ROMEN \* DRI \* B**. Croix cantonnée au 2° d'un dauphin, et au 3° d'un lis.  
BILL. Petit blanc : 1,30. (*Ibid.*, n° 5.)  
Coll. Morin. — Pl. CXII, n° 9.
4995. **LVDVIVS . DALPHIVS . VIEN**. Ecusson écartelé de France et de Dauphiné; au-dessus, un dauphin couché.  $\eta$ . ✕ **SIT ROMEN : DRI : BENEDICTVM**. Croix cantonnée d'un dauphin aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.  
BILL. Gros. (LEBLANC, pl. 306, n° 6; DUBY, pl. 33, n° 7; MORIN, pag. 385.)  
M. Morin pense que cette pièce, qui n'a pas été retrouvée, est une copie infidèle des gros ci-dessus décrits.

## LYON.

La numismatique de la noble cité de Lyon, de la ville primatiale des Gaules, est digne du plus haut intérêt. Après les nombreux travaux dont elle a été l'objet, il est inutile de chercher à faire de nouveau ressortir son importance. Pourtant ce n'est qu'assez récemment que ce sujet a pris de vastes proportions. Au temps où Duby écrivait, on ne connaissait qu'une douzaine de pièces, et toutes appartenaient au monnayage anonyme des évêques, c'est-à-dire à la partie la moins importante de la numismatique lyonnaise. Plus tard, on y a joint les monnaies frappées dans cet atelier par les rois de la Bourgogne transjurane. Enfin la découverte de M. Thibaud est venue nous offrir des éléments d'une haute portée, en nous faisant connaître les espèces comtales. L'ensemble de cette numismatique, du moins pour la période que j'embrasse, semble offrir trois fractions distinctes, mais se confondant entre elles, par un lien quelquefois difficile à déterminer, et qui n'en est pas moins certain. La loi de la succession des types se fait sentir là comme ailleurs. Au lieu de consacrer, comme j'en avais d'abord eu l'intention, trois chapitres séparés à décrire les pièces faisant partie des trois phases



du monnayage lyonnais, je crois qu'il est plus convenable de les réunir. Il serait encore plus utile de joindre à ce travail les monnaies émises antérieurement par l'atelier de Lyon, et appartenant à la période mérovingienne et carlovingienne. Cette adjonction m'est interdite; il faut espérer que ce travail d'ensemble, projeté et annoncé depuis quelque temps, finira par nous être donné. C'est d'autant plus à désirer, que l'auteur pourra fournir les développements historiques que comporte un pareil sujet, tandis que je ne puis le faire que d'une manière très sommaire.

Le comté de Lyon, qui comprenait tout le *pagus major Lugdunensis* et s'étendait à l'est jusqu'à Saint-Claude, fut plus tard, et à l'époque de la guerre causée par l'élévation de Bozon au trône de Provence (879), réduit à peu près à la portion occidentale de ce *pagus*, c'est-à-dire à l'espace situé entre le Rhône et la Saône. Il n'en fut pas de même de l'évêché, qui conserva toute son étendue. Au commencement du x<sup>e</sup> siècle, ce pays se subdivisait en trois comtés : ceux de Lyon, de Feurs et de Roanne; mais cette subdivision ne fut que géographique, puisque les comtés de Feurs et de Roanne n'eurent pas de seigneurs particuliers et furent toujours régis par ceux de la ville métropolitaine. Le nom du comté de Roanne disparut même vers la fin du x<sup>e</sup> siècle, et la ville de Lyon étant passée entre les mains des archevêques, le comté de Feurs ou de Forez servit à désigner tout le Lyonnais.

Le comté de Lyon se forma de la même manière que les autres établissements du régime féodal. Ses gouverneurs, d'abord amovibles, finirent par devenir héréditaires et substituèrent leur pouvoir à celui des rois de Provence. Cette transformation s'opéra au commencement du x<sup>e</sup> siècle, et ce fut à la même époque qu'ils inscrivirent leurs noms sur les monnaies.

Guillaume I<sup>er</sup>, dont nous trouvons une mention en 921, fut probablement le premier comte héréditaire de Lyon. Le comté resta à sa postérité jusqu'au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle, alors qu'Ida-Raimonde, fille d'Artaud V et sœur de Guillaume III, veuve sans enfants de Renaud II, comte de Nevers, se remaria avec Guigues II, comte d'Albon et de Viennois. Elle n'en eut qu'un fils, Guigues III, qui lui succéda. Par ce moyen, le comté de Lyon passa dans la maison de Viennois. Ce fut sous ce dernier prince que le dauphin fut, sur les armoiries des comtes de Forez, substitué au lion. Les sires de Beaujeu gardèrent le lion, mais brisé d'un lambel.

Antérieurement à la formation du comté héréditaire de Lyon, le royaume de la Bourgogne transjurane avait été créé. Plus tard, en 923, les deux Bourgogne étaient réunies sur la tête de Rodolphe II. Comme Lyon en faisait partie, il semblerait qu'à une certaine époque, il se trouvait dans cette ville trois puissances rivales : les rois de Bourgogne, les comtes et les évêques. De là l'obscurité du sujet que je traite. Je crois qu'il n'est pas impossible de s'y reconnaître. En effet, il faut admettre, ainsi que je l'établirai bientôt plus longuement, que tout d'abord les droits des comtes de Bourgogne sur la ville de Lyon étaient très contestables, et qu'au temps où ils la possédèrent

réellement, c'est-à-dire à partir de l'année 955, le pouvoir des comtes était singulièrement affaibli. D'un autre côté, celui des évêques avait pris un accroissement tel, que l'influence des rois était presque nulle. Cela s'explique par l'origine des prélats, qui étaient issus de la maison de leur suzerain. Burchard I<sup>er</sup>, évêque de Lyon, était frère de Conrad I<sup>er</sup>, et cette parenté dut fortement l'aider dans ses entreprises. Nous allons voir que la numismatique vient à l'appui de ces hypothèses.

La question dont je m'occupe a été plus longuement traitée dans ma *Description*. M. B. Fillon l'a aussi élucidée dans ses divers ouvrages. Enfin M. Rod. Blanchet, de Lausanne, a publié, en 1856, dans les *Mélanges de la société des Antiquaires de Zurich*, un mémoire sur lequel j'aurai l'occasion de revenir, et où il décrit toutes les monnaies des rois de la Bourgogne transjurane.

D'après ce que je viens de dire, on a dû pressentir que l'étude de la numismatique lyonnaise offre, pour la période que j'ai à traiter, des difficultés assez grandes. Aidé des travaux que j'ai mentionnés, je vais tâcher de jeter quelque jour dans ce chaos, sans me promettre de l'éclairer entièrement.

En première ligne apparaissent les monnaies des comtes. J'ai déjà dit que leur découverte était récente et due à M. Thibaud. Le type de celles que l'on doit mettre en tête du monnayage féodal lyonnais offre le mot **CÆMES** placé en croix dans le champ. Ce mot, ainsi disposé, serait, d'après M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 165), une imitation du monogramme de Charles, copie de celui de ce prince ou continuation de celui de Louis-l'Aveugle. A ce type fut promptement substitué le monogramme de Conrad. C'est jusqu'à présent tout ce que nous connaissons en monnaies comtales, et, d'après ce que j'ai avancé précédemment sur la prééminence des évêques, il est probable qu'on n'en découvrira pas d'autres.

L'attribution des monnaies sur lesquelles sont inscrits les noms des rois de la Bourgogne transjurane paraît plus difficile à établir. Pendant longtemps on n'y a vu autre chose que des espèces appartenant sans conteste à ces princes. On ne peut plus maintenant soutenir une pareille opinion, puisqu'il est évident que l'on y trouve le monogramme d'un évêque de Lyon. Ce point incontestable a d'abord été établi par M. B. Fillon et moi. Il a été aussi reconnu, dans une note du mémoire précité de M. Rod. Blanchet (pag. 17), par M. de Gingins Lasarratz, qui probablement n'avait pas connaissance de nos travaux. Cette coïncidence ne manque pas d'avoir une certaine force.

La dernière série des monnaies de Lyon est celle des archevêques. D'abord anonymes, ces pièces n'ont été signées que tout à la fin du monnayage et par un seul prélat, Charles d'Alençon. Nous possédons le titre par lequel les archevêques de Lyon furent confirmés dans le droit de battre monnaie. Il fut concédé, en 1157, par l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, en faveur de l'archevêque Héraclius de Montboissier; mais il est évident que ce ne fut qu'une formalité sans portée. Lors du règlement de 1315, les

prélats obtinrent, par l'intervention du pape Clément V, d'y faire figurer leur officine, et, par un privilège dû sans nul doute à leur grande puissance, ils purent prolonger leur monnayage jusqu'en 1413. A cette époque, et malgré les récriminations des archevêques, le roi Charles VI, ayant transféré à Lyon son atelier de Mâcon, ruina la monnaie archiépiscopale. Il paraît néanmoins que cette mesure ne fut mise à exécution que tout à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Cela résulte d'un titre cité par M. Robert (*Revue*, 1860, pag. 461).

Le monnayage anonyme ayant été exercé pendant plus de deux siècles et demi, et l'atelier de Lyon ayant fonctionné activement, il en résulte que ses produits sont très abondants. Les variétés sont aussi fort nombreuses. Le type est toujours l'initiale du nom de la cité, placé dans le champ. Au début, il est composé des lettres L G; mais bientôt il ne porte qu'un L simple. Plus tard, ce type est accompagné du soleil et de la lune, placés tantôt au droit, tantôt au revers, et de divers ornements et encadrements, selon le goût de l'époque.

### COMTES DE LYON.

Pour la confection de cette liste chronologique, je me sers des rectifications fournies par M. Auguste Bernard, qui les a puisées dans le cartulaire de l'abbaye de Savigny, faisant partie du recueil des *Documents inédits sur l'histoire de France*. J'ai déjà utilisé, dans ma *Description*, les excellents documents fournis par ce savant investigateur de nos archives nationales.

GUILLAUME I <sup>er</sup> , mentionné en 921, mort vers 940.	ARTAUD III.
GUILLAUME II, 940—950.	GIRAUD II.
ARTAUD I <sup>er</sup> , 950—960.	ARTAUD IV, vers 1060.
GIRAUD I <sup>er</sup> , 960.	GUILLAUME III ou WIDELIN, vers 1080.
ARTAUD II, mentionné en 980, mort vers 1010.	

### ROIS DE LA BOURGOGNE TRANSJURANE ET ROIS D'ARLES.

RODOLPHE I <sup>er</sup> , 888—911 ou 912.	CONRAD II LE SALIQUE, 1033—1038.
RODOLPHE II, 911 ou 912—937.	HENRI-LE-NOIR, 1038—1056.
CONRAD-LE-PACIFIQUE, 937—993.	HENRI IV, empereur, 1056—1106.
RODOLPHE III, 993—1032.	HENRI V, 1106—1125.

### ARCHEVÊQUES DE LYON.

BERNARD, 49 <sup>e</sup> archevêque, vers 905.	AUSTERIUS, 906 vers 915.
--	--------------------------

- REMI II, vers 920.  
 ANSCHERIC, 926.  
 GUI I<sup>er</sup>, 928—948.  
 BURCHARD I<sup>er</sup>, 949—956.  
 AMBLARD, 956 ou 957—978.  
 BURCHARD II DE BOURGOGNE, 979—1031.  
 ODALRIC, vers 1040.  
 HALINARD, 1046 vers 1050.  
 PHILIPPE I<sup>er</sup>.  
 GEOFFROI I<sup>er</sup> DE VERGY, vers 1063—1065.  
 HUMBERT I<sup>er</sup>, 1065—1076.  
 S. GÉBUIN DE DIJON, 1077—1085.  
 HUGUES I<sup>er</sup> DE BOURGOGNE, vers 1085—  
 1106.  
 JOSSERAN, vers 1110—1118.  
 HUMBAUD, 1118—1128.  
 RENAUD I<sup>er</sup> DE SEMUR, 1128—1129.  
 PIERRE I<sup>er</sup>, 1131—1139.  
 FOULQUE, 1139—1141.  
 AMÉDÉE I<sup>er</sup>, 1142—1147.  
 HUMBERT II DE BUGEY, 1148—1152.  
 HÉRACLIUS DE MONTBOISSIER, 1153—  
 1163.  
 DROGON, 1163—1165.  
 GUICHARD, 1165 ou 1166—1180.  
 JEAN I<sup>er</sup> *aux blanches mains*, 1181—1193.  
 RENAUD II DE FOREZ, 1193—1226.  
 ROBERT D'AUVERGNE, 1227—1232 ou  
 1233.
- RAOUL I<sup>er</sup> *de Pinis* ou *Peyrinis*, 1235—  
 1236.  
 AIMERIC ou GUERRY, 1236 vers 1246.  
 PHILIPPE II DE SAVOIE, 1246—1267.  
 PIERRE II DE TARENTEISE, 1272—1273.  
 ADHÉMAR DE ROUSSILLON, 1274—1282.  
 RAOUL II DE LA TORRETE, 1284—1287.  
 BÉRAUT DE GOT, 1288—1294.  
 HENRI I<sup>er</sup> DE VILLARS, 1296—1301.  
 LOUIS DE VILLARS, 1301—1308.  
 PIERRE III DE SAVOIE, 1308—1332.  
 GUILLAUME I<sup>er</sup> DE SURE, 1333—1340.  
 GUI II DE BOULOGNE, cardinal d'Auvergne,  
 1340—1342.  
 HENRI II DE VILLARS, 1342—1354.  
 RAIMOND SAQUET, 1356—1358.  
 GUILLAUME II DE THUREY, 1358—1365.  
 CHARLES I<sup>er</sup> D'ALENÇON, 1365—1375.  
 JEAN II, cardinal de Talaru, 1375—1389.  
 PHILIPPE III, cardinal de Thurey, 1389—  
 1415.  
 AMÉDÉE II DE TALARU, 1415—1444.  
 GEOFFROI II DE VASSALI, 1444—1446.  
 CHARLES II, cardinal de Bourbon, 1447  
 —1488.  
 HUGUES II DE TALARU, 1488—1499.

MONNAIES DES COMTES DE LYON.

GUILLAUME I<sup>er</sup>. 921?—940.

4996. ✠ V · · VILELMVS. Dans le champ, C✠MES en croix, l'✠ formant le centre. r̄. LVGDVNI CIVI · · S. Croix.

AR. Denier : 1,41. (POEY D'AVANT, n° 1156, et pl. 17, n° 13.)

Cab. de France, coll. Thibaud et Morin. — Pl. CXIII, n° 9.

Contrairement à l'ordre que j'avais suivi dans ma *Description*, je place ce denier en tête du monnayage féodal lyonnais. M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 165) donne la raison

de ce changement. D'après ces démonstrations, il faut admettre que la pièce qui précède a dû être frappée pendant l'interrègne qui suivit la mort de Louis-l'Aveugle, ou même, à la rigueur, durant les dernières années du règne de ce prince. Il n'y a donc pas à hésiter sur son attribution à Guillaume I<sup>er</sup>.

4997. ✠ HVC... PACIAP. Dans le champ, COMS. ⚔. ✠ LVCØ... VS CIVITS.

Croix.

AR. Denier.

Coll. Morin. — Pl. CXIII, n° 4.

Ce denier a été compris dans une vente publique faite à Paris, il y a deux ans, avec l'attribution à Hugues-Capet, et à je ne sais quelle ville toute autre que Lyon. Il ne m'a pas été difficile d'y lire le nom de cette cité. Je n'ai pas été aussi heureux quant à la lecture de la légende de l'avers, et depuis lors j'ai en vain essayé de lui donner un sens. Un esprit aventureux, se fondant sur le mot PACI, y verrait de suite le nom de Conrad-le-Pacifique, précédé d'un H. Il ne faut pas s'arrêter un moment à une pareille supposition. La meilleure raison, c'est que Conrad n'a jamais porté, que je sache, le titre de comte de Lyon. Aucun possesseur de cette ville, du moins à l'époque où cette monnaie doit être placée, ne porte un nom auquel on puisse appliquer les deux lettres HV. M. Morin nous fournira, il faut l'espérer, le mot de l'énigme, sinon il faudra attendre qu'un exemplaire mieux conservé vienne nous aider.

Si j'ai décrit cette pièce immédiatement après celle de Guillaume I<sup>er</sup>, c'est à cause de la ressemblance du type du revers. Je crois qu'elle lui est de beaucoup postérieure, et qu'elle ne doit venir qu'après les deniers au nom de Guillaume et au monogramme de Conrad. Le style s'éloigne beaucoup de celui des autres deniers lyonnais, de la trouvaille de M. Thibaud, qui, comme on le sait, ressemblait beaucoup au faire des pièces de Louis-l'Aveugle, trouvées au même trésor. Il est facile aussi de voir que le mot COMS, qui se trouve dans le champ du revers, est agencé d'une toute autre manière que sur le n° 4996. Si c'est une dérivation de type, elle offre un souvenir un peu lointain. Ce sont encore des difficultés à ajouter à l'attribution de cette curieuse pièce.

4998. ✠ VVILELMVS. Dans le champ, monogramme composé des lettres C . O . N

. R. ⚔. FVCDVNI CIVIS. Croix cantonnée de quatre points.

AR. Denier. (POEY D'AVANT, n° 1152, et pl. 17, n° 9.)

Coll. Parot et Thibaud, à Lyon. — Pl. CXIII, n° 5.

4999. ✠ V . VILELMVS. Un point dans le premier V. Même type. ⚔. LVCDVNI CIVIS. Même type.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 1153, et pl. 17, n° 10.)

Coll. Thibaud, à Lyon. — Pl. CXIII, n° 6.

5000. Mêmes légendes et types. Croix non cantonnée.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 1154, et pl. 17, n° 11.)  
Coll. Thibaud, à Lyon. — Pl. CXIII, n° 7.
5001. ✠ VVILELMVS. Un point dans le premier V. Même type, mais renversé.  
ᚾ. Même légende. Croix.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 1153, et pl. 17, n° 12.)  
Coll. Thibaud. — Pl. CXIII, n° 8.
5002. Mêmes légendes et types.  
AR. Obole.  
Coll. Ricard, à Montpellier.
5003. ✠ V · VILELMVZ. Mêmes type et ᚾ.  
AR. Denier.  
Coll. Mestre, à Lyon.
5004. ✠ VVILELMVS. Même type. ᚾ. ✠ LVC DVNI CIVITVS. Même type.  
AR. Denier.  
Coll. Thibaud, à Lyon.

Le monogramme qui se voit à l'avvers de ces deniers a d'abord été mal interprété. Dans ma *Description*, et d'après M. B. Fillon, j'y avais vu une dégénérescence du mot IMPERATOR ou de celui de LVDVICVS des monnaies de Vienne. La véritable interprétation est due à M. A. Bernard, qui y a reconnu le monogramme de Conrad. Il y est en effet fort visible. C'est encore une nouvelle preuve de l'alliance étroite qui doit régner entre la numismatique et l'histoire; car M. Bernard n'est pas numismatiste et n'a été amené à cette découverte que par l'examen des questions historiques. Selon lui, le monogramme du roi de Bourgogne ne serait là que comme signe de vasselage de la part de l'archevêque. Ce serait une preuve palpable que ce type a dû succéder à celui qui porte COMES; car autrement on ne saurait expliquer comment le comte de Lyon aurait supprimé le monogramme du roi, ce qui aurait été une attaque à son pouvoir, alors que l'on sait que Conrad était plus puissant à la fin de son règne qu'au commencement. De ces faits M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 165) tire la conséquence « que les deniers à ce type doivent avoir été fabriqués pour la première fois, soit à la fin de la vie de Guillaume I<sup>er</sup>, soit du vivant de Guillaume II (940—950), ce qui est plus probable. Ce type fut ensuite immobilisé et continué pendant un certain nombre d'années, même après la mort de Guillaume II. »

A cette appréciation il y a une objection grave à faire, c'est que Conrad-le-Pacifique n'a possédé Lyon qu'à partir de 955 environ, c'est-à-dire lorsqu'il épousa Mathilde, fille de Louis IV et sœur de Lothaire, rois de France, qui lui apporta cette

ville en dot. A cette époque, Guillaume II était mort; il n'a donc pas pu être l'inventeur de ce type. Il me semble dès lors qu'il faut admettre que c'est le nom seul de Guillaume I<sup>er</sup> ou celui de Guillaume II qui a été immobilisé, et que ce sont les successeurs de ces princes qui ont créé le type au monogramme de Conrad.

On répondra peut-être que, dès 933, les rois de la Bourgogne transjurane étaient possesseurs du Lyonnais, alors qu'ils devinrent rois d'Arles, par suite de la cession à eux faite par Hugues, comte d'Arles et de Vienne et roi d'Italie. Mais la domination sur la ville de Lyon fut toujours contestée à Rodolphe II, et l'on ne connaît de lui aucune charte qui soit datée de cette ville. La meilleure preuve d'ailleurs que Conrad n'était pas en possession de Lyon, c'est que, pour la lui assurer, il a fallu une stipulation de mariage.

On remarquera que, parmi les monnaies de cette série, il s'en trouve quelques-unes dont le module est agrandi d'une manière inusitée. Je n'ai pas pu m'assurer si leur poids était supérieur à celui des autres.

#### MONNAIES ÉPISCOPALES AUX NOMS DES ROIS DE BOURGOGNE.

Sous ce titre, je vais décrire non-seulement les pièces qui, selon moi, appartiennent incontestablement aux archevêques de Lyon, quoiqu'elles portent les noms des rois de Bourgogne, mais encore celles que les rois ont fait frapper en leur nom et indépendamment de l'influence épiscopale. Parmi elles on en trouvera quelques-unes qui n'ont pas été battues à Lyon; mais je répéterai sans cesse que je crois qu'il y a toujours intérêt et utilité à joindre à une suite les monnaies qui s'y rattachent de près ou de loin. Plus on a sous la main d'éléments congénères, plus les études numismatiques deviennent faciles.

#### CONRAD I<sup>er</sup> LE PACIFIQUE. 937—943.

5005. ✕ CONRADVZ PI. Croisette. Ɱ. Monogramme occupant le champ.

AR. Denier. (BLANCHET, pl. 1<sup>re</sup>, n° 8.)

Pl. CXII, n° 10.

Découverte de Saint-Ours, à Soleure.

5006. ✕ CONRADVZ PI. Même type. Ɱ. Monogramme différent.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 9.)

Pl. CXII, n° 11.

Ces deux remarquables deniers, sur lesquels Conrad prend le titre de *Pius*, n'ont certainement pas été frappés à Lyon, et rien n'indique l'officine dont ils sont sortis. Ils proviennent d'une découverte faite, il y a près d'un siècle, à la collégiale de Saint-

Ours, à Soleure; découverte importante, dont M. Rod. Blanchet a pu réunir les éléments et donner le bordereau dans son mémoire précité.

Outre l'incertitude où nous sommes de pouvoir désigner l'atelier où Conrad a fait ouvrir ces monnaies, elles offrent d'autres difficultés. Quel est le monogramme qui se trouve à leur revers? Il est assez mal formé; cependant on ne peut pas en voir un autre que celui de Conrad, et M. Rod. Blanchet le prouve en joignant à son mémoire une planche composée uniquement de monogrammes. Or c'est celui de Conrad I<sup>er</sup> qui se rapproche le plus de celui qui figure sur ces deux deniers. Une autre preuve plus convaincante, c'est que nous allons voir sur des pièces frappées à Orbe le même monogramme accompagné du mot REX, et sur lesquelles il n'y a pas d'autre signature que ce monogramme. On fera peut-être une objection, c'est que les premières pièces, ayant au droit le nom de Conrad et au revers son monogramme, se trouvent deux fois signées. Cette circonstance ne doit pas nous arrêter, et n'est pas sans précédent.

### ORBE.

5007. ✠ TADERNA. Croix cantonnée de quatre points. R. Monogramme.

AR. Denier. (BLANCHET, *Mém.*, n° 10.)

Pl. CXIII, n° 1<sup>er</sup>.

5008. ✠ TMBERNM. Dans le champ, un double grenetis. Au centre, un large anneau. R. Monogramme.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 11.)

Pl. CXIII, n° 2.

5009. ✠ T. APERNM. Même type. Annelet plus petit. R. Monogramme.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 12.)

Pl. CXIII, n° 3.

Dût-on me traiter d'annexionniste, je ne puis pas m'empêcher de décrire ces curieuses monnaies dont la connaissance est d'ailleurs nécessaire pour expliquer le type de celles qui les précèdent. D'un autre côté, elles servent à fixer une attribution depuis longtemps incertaine. On a donné, jusqu'à présent, les deniers portant *Taperna* ou *Taberna*, tantôt à Rhein-Zabern, dans l'évêché de Spire, tantôt à Alsass-Zabern, dans l'évêché de Strasbourg. M. Rod. Blanchet a fait pleinement justice de ces opinions, en établissant d'une manière concluante que c'est le nom de la ville d'Orbe, qui répond à celui de *Taperna*. Je ne rapporterai point toutes les preuves qu'il cite à l'appui, je me contenterai de dire que des documents qu'il produit, il résulte que la ville d'Orbe, dans les titres du IX<sup>e</sup> siècle, porte le nom d'*Urba*; au X<sup>e</sup> siècle, celui de *Tabernis*, et qu'enfin, au XI<sup>e</sup> siècle, on trouve les mentions suivantes, qui ne laissent plus aucun doute.



1019. Diplôme de Rodolphe III : « In villa *Tabernis* quam alio nomine propter fluvium ibi defluentem, *Urbam* appellant. » (*Biblioth. Cluniac.*, pag. 40.)

1036. Donation au prieuré de Romainmoutier de terres ainsi confrontées : « De uno fronte *terra regali*, de alio fronte fluvia *Urba*, in fine *Tabernis* sive *Urba*. » (*Archives de Lausanne.*)

Ces monnaies, quant aux noms de ceux qui les ont fait frapper, ont aussi reçu diverses attributions. Je ne citerai que celle de Lelewel (*Numismatique du moyen-âge*, tom. II, pag. 177, et pl. 18, n° 39), qui, d'après Mader, donne une variété à l'évêque de Strasbourg et trouve aussi le nom de *Taperna* dans le monogramme. Il est inutile de combattre cette assertion, qui tombe d'elle-même. Il ne faut pas s'arrêter davantage au prétendu poisson que Mader et M. Blanchet ont vu au droit de ce denier; ce n'est autre chose que le grenetis intérieur mal venu sous le coin. Quant aux lettres qui cantonnent le monogramme, je dois donner une explication qui a échappé à M. Blanchet. Il se demande quelle peut être la signification des lettres **D E** qui sont inscrites entre les branches de ce monogramme. En y ajoutant la croisette, qui est évidemment un **X**, il n'y a aucune difficulté à y lire le mot **REX**. C'est une raison de plus en faveur du monogramme de Conrad.

5010 (1). ✠ **CONRADVS R.** Croix. ⚡. ✠ **LVC DVNVS.** Monogramme.

AR. Denier. (B. FILLON, *Catal. Rousseau*, pl. 4, n° 5.)

Le monogramme qui est inscrit sur ce denier paraît être celui de l'archevêque Burchard, qui siégea à Lyon de 998 à 1031. Ce prélat était fils naturel de Conrad-le-Pacifique, qui lui avait abandonné le gouvernement temporel de Lyon. On ne doit donc pas s'étonner de voir sur cette pièce le nom du roi de Bourgogne, au nom duquel Burchard exerçait la puissance. Ce monogramme est mieux formé et plus complet que sur les monnaies qui vont suivre, soit, comme l'avance M. B. Fillon (*Catal. Rousseau*, pag. 87), que jusqu'à présent il ait été mal reproduit par les dessinateurs, soit qu'il ait fini par dégénérer. Cette dernière opinion me semble plus naturelle, puisque, par la suite, ce monogramme n'est formé que des lettres **BS**. Je regrette de n'avoir pas eu le temps de faire reproduire le dessin de M. B. Fillon.

5011. ✠ **CONDADV S R** (N et D liés). Croix. ⚡. ✠ **LVC DVNVS.** Monogramme différent et dégénéré.

AR. Denier. (BLANCHET, n° 15.)

Pl. CXII, n° 20.

---

(1) On a dû s'apercevoir que, sur les planches, les premières monnaies de Lyon ne sont pas classées chronologiquement. Je me suis aperçu de cet ordre défectueux trop tard pour pouvoir le faire rectifier.

Sur ce denier, le monogramme est dégénéré. Il tient le milieu entre celui qui précède et celui qui va suivre.

5012. **CONRIDVS R** (N et R liés). Croix. **ᚱ. LVCDVNVS**. Monogramme formé des lettres BS.

AR. Denier. (*Revue*, 1836, pag. 113, vignette; BLANCHET, n° 16.)  
Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXII, n° 19.

5013. **✠ CONRADVS**. Croix. **ᚱ. ✠ LVCDVNVS**. Temple dégénéré en forme de calvaire.

AR. Denier. (BLANCHET, n° 14.)  
Coll. Voillemier. — Pl. CXII, n° 21.

C'est sur cette pièce que M. de Gingins, dans la note que j'ai déjà citée, trouve le nom de Burchard. A plus forte raison faut-il le voir sur les autres.

5014. Variété avec **✠ COINRADVS** (N et R liés).

AR. Denier.  
Coll. Rollin-Feuardent.

Ici, on ne voit que le fronton du temple que nous allons rencontrer plus complet. C'est toujours la preuve de l'influence épiscopale.

#### RODOLPHE III. 993—1032.

5015. **✠ RODVLFVS**. Croix. **ᚱ. LVCDVNVS**. Temple.

AR. Denier : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 1157.)

5016. **✠ PODVLFVS**. Même type. **ᚱ. LVCVDVNVS**. Même type.

AR. Denier.  
Coll. Pilet, à Grenoble.

5017. **✠ DODVLFVS**. Croix. **ᚱ. ✠ LVCVDVNVS**. Temple allongé.

AR. Denier. (BLANCHET, n° 4.)  
Coll. Morin, à Lyon. — Pl. CXII, n° 12.

5018. Mêmes légendes et types.

AR. Obole. (*Ibid.*, n° 6.)  
Coll. Colson et Griolet. — Pl. CXII, n° 13.

5019. Mêmes légende et type. **ᚱ. LVCVCDNVS**. Temple plus large.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 3.)  
Pl. CXII, n° 14.

5020. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ LVCVDVNV2 en légende rétrograde. Temple.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CXII, n° 15.
5021. ✠ DODVLFV∞. Croix. Ɱ. LVCVDVNVVS. Temple.  
AR. Denier : 1,36. (CONB., *Catal.*, n° 344.)  
Cab. de France.
5022. ✠ RODVLEVS. Croix. Ɱ. LVCVDVNVVS. Temple.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 3.)  
Coll. Rousseau. — Pl. CXII, n° 16.
5023. DODVLFVS. Croix. Ɱ. LV∞VDVNVVS. Temple.  
AR. Obole. (*Ibid.*, n° 5.)  
Coll. Morin et Prisset. — Pl. CXII, n° 17.
5024. ✠ RODVLFVS. Croix. Ɱ. LVCVDVNVVS. Dans le champ, S.  
AR. Denier : 1,46. (CONB., n° 343; BLANCHET, n° 2.)  
Cab. de France. — Pl. CXII, n° 18.

M. Rod. Blanchet donne toutes ces monnaies à Rodolphe II. J'ai cherché à démontrer que ce prince n'a pas dû exercer les droits de souveraineté à Lyon. Il faut donc y voir le nom de Rodolphe III. Malgré que nous n'y trouvions inscrit aucun nom d'évêque, ces monnaies n'en sont pas moins épiscopales; la présence du temple le démontre. L'S qui se trouve sur le n° 5024 serait, dans ce cas, l'initiale du mot *Sedes*. A l'égard du n° 5020, M. Blanchet a eu une singulière préoccupation; s'obstinant à prendre la légende dans son ordre habituel, il y lit le nom de la ville de Besançon. Avant lui, M. de Pina y avait vu celui d'Auxonne ou de Lausanne. M. de Saulcy ne s'était pas trompé, en y lisant LVCVDVNVVS écrit rétrogradement.

De ce que sur les deniers de Rodolphe, et sur ceux de Henri que l'on va voir, le nom de Lyon est écrit tantôt LVCVDVNVVS, tantôt LVCVDVNVVS, M. B. Fillon (*loco cit.*) consigne l'observation que cette dernière dégénérescence peut servir à déterminer les monnaies de Conrad-le-Salique. Je crois qu'il ne faut pas prendre à la lettre cette observation, puisque ces princes employaient indifféremment les deux versions. D'ailleurs nous n'avons aucune monnaie que l'on puisse attribuer à Conrad-le-Salique.

HENRI II, 1018—1024, ou HENRI III, 1038—1056.

5025. ✠ HEINRICVS. Croix. Ɱ. LVCVDVNVVS. Dans le champ, S.  
AR. Denier : 1,13. (POEY D'AVANT, n° 1158; BLANCHET, n° 17.)  
Pl. CXII, n° 22.

5026. ✠ HEINRICVS. Même type. Ɱ. ✠ LVDVNNVS. Même type.

AR. Denier.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXII, n° 24.

De ce que l'archevêque, qui a monnayé au nom de Henri, a copié le dernier type employé par Rodolphe III, il faut tirer la conséquence que sous Conrad-le-Salique, dont le règne a été de cinq ans, il n'a pas été émis de monnaies, ou bien, ce qui est plus probable, que ses pièces, si l'on en trouvait, seraient infailliblement à ce type.

M. Rod. Blanchet (pag. 19) émet une opinion qui annulerait les observations ci-dessus; c'est que les monnaies que, jusqu'à présent, on a données à Henri III le Noir appartiennent à l'empereur Henri II, qui fut associé à Rodolphe III, de 1018 à 1024. Je manque des éléments nécessaires pour vérifier cette assertion.

5027. HENIRICVS. Dans le champ, R avec trait abrégatif au-dessus. Ɱ. LVCV-DVNVS. Croix.

AR. Denier : 1,30. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 5.)

Ce type indique-t-il un nom royal, comme M. B. Fillon le présume (*Catal. Rousseau*, pag. 88)? Dans ce cas, il faudrait en inférer que Henri a exercé la souveraineté à Lyon. Il ne paraît pas impossible que temporairement son pouvoir ait pu contrebalancer celui des archevêques.

#### MONNAIES ANONYMES DES ARCHEVÊQUES DE LYON.

5028. PRIMA SEDES. Dans le champ, L. G en monogramme. Ɱ. GALLIARV. Croix pattée.

AR. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1159; DUBY, pl. 7, n° 4.)

Pl. CXIII, n° 10.

5029. Mêmes légendes et types. Au Ɱ., la croix coupe la légende.

AR. Denier : 1,11. (DUBY, pl. 7, n° 5.)

Pl. CXIII, n° 11.

5030. Mêmes légendes et types. La légende du Ɱ. est rétrograde.

AR. Denier.

Coll. Morin.

En parlant des monnaies au nom de Henri, je viens de dire, d'après M. Rod. Blanchet, qu'elles ont pu être contemporaines du règne de Rodolphe III. Il ne faut pas prendre cette observation d'une manière trop absolue. Il y en a certainement qui ont été battues du temps de Henri III; ce qui le prouve, c'est la fabrique et le module des

trois pièces ci-dessus, qui sont tellement semblables à ceux de quelques-unes portant le nom de Henri, qu'il est impossible de les en éloigner autant.

Comment la substitution du monnayage anonyme au monnayage signé a-t-elle eu lieu ? C'est ce que nous ignorons. On peut seulement conjecturer qu'elle fut due à la puissance toujours croissante des archevêques. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il s'écoula plus d'un siècle, depuis le début de ce monnayage anonyme jusqu'à la confirmation monétaire de 1157. Les trois deniers ci-dessus en offrent la preuve, car, par leur style, ils ne peuvent appartenir qu'à la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

5031. Même légende. Dans le champ, L barré. R̄. Même légende. V barré. Croix simple.

AR. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1160.)

Pl. CXIII, n° 12.

5032. Mêmes légende et type. R̄. GALLIARVM. Croix.

AR. Denier : 1,05. (*Ibid.*, n° 1161.)

Pl. CXIII, n° 13.

5033. Mêmes légende et type. R̄. GALLIARV. Croix.

AR. Obole : 0,65. (*Ibid.*, n° 1162.)

Pl. CXIII, n° 14.

5034. Mêmes légendes et types.

BILL. Pied-fort.

Musée de Marseille.

5035. PRIMA . S. Même type. R̄. GALI. Croix coupant le cercle intérieur de la légende.

BILL. Petite obole : 0,27. (DUBY, pl. 7, n° 12; POEY D'AVANT, n° 1163.)

Pl. CXIII, n° 15.

5036. P . R . I . M . en légende et formant la croix. Dans le champ, petite croix.

R̄. Mêmes légende et type.

BILL. Petite obole : 0,30.

Coll. Charvet et Challande. — Pl. CXIII, n° 16.

5037. PRIMA SEDES. Même type. R̄. GALLIARV. Croix ayant un point au-dessous de la branche inférieure.

BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1164.)

5038. Mêmes légendes et types; l'V barré.

BILL. Obole : 0,71. (*Ibid.*, n° 1165.)

5039. Autre avec **GALLIAR : V**. **L'V** barré.

BILL. : 0,66.

Coll. Compère. — Pl. CXIII, n° 17.

5040. Variété avec un point au-dessous de la branche inférieure de la croix, et trois points verticaux entre l'**ST** et l'**V** barré.

BILL. Obole : 0,65. (POEY D'AVANT, n° 1166.)

Pl. CXIII, n° 18.

5041. Mêmes légendes et types. **GALLIARV**. **V** barré. Un point sous la branche inférieure de la croix.

BILL. Obole : 0,50.

Coll. Morin.

Le type change tout à coup; mais la dégradation du style est plus frappante à partir du n° 5032. La diminution du poids est aussi très sensible. Je crois que la dernière série doit dater de la confirmation de 1157, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, fut donnée purement pour la forme, et n'ajouta pas grand'chose aux privilèges des archevêques. Le module de ces pièces est très variable.

5042. ✠ Même légende. Le type est accosté du soleil et de la lune. Ɱ. ✠ **GALLIAR**. **VM**. Croix cantonnée d'un soleil au 2°, et d'un croissant au 3°.

BILL. Denier : 1,79. (POEY D'AVANT, n° 1168 ; DUBY, pl. 7, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CXIII, n° 19.

5043. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Faure.

5044. ✠ **PRIMA SƆDƆS**. Mêmes type et Ɱ.

BILL. Denier.

Coll. Charvet.

5045. ✠ **PRIMA SEDES**. Mêmes type et Ɱ.

AR. Denier.

Musée de Lyon.

5046. **PRIMA SEDES**. Même type renversé et accosté d'un croissant seul. Ɱ. **GALLIAR**. **VM**. Croix cantonnée d'un soleil au 1<sup>er</sup>.

BILL. Denier : 0,82. (POEY D'AVANT, n° 1170.)

Pl. CXIII, n° 20.

5047. Mêmes légendes et types, avec **GALLIARV**.

BILL. Obole. (DUBY, pl. 7, n° 3.)

Pl. CXIII, n° 21.

5048. Mêmes légendes et types, avec **GALLIARV. V** barré.

BILL. Denier.

Coll. Perrier. — Pl. CXIV, n° 1<sup>er</sup>.

Un changement notable s'opère ici dans la monnaie. En même temps que le type devient un peu plus orné, le module s'agrandit et le métal est de meilleur aloi. Cette dernière amélioration ne dura pas longtemps, car on trouve des pièces à la même empreinte qui sont en billon assez bas. Ces changements eurent lieu dans le cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

5049. ✕ **PRIMÆ SEDES**. L simple non barré. Ɱ. **GALLIARV**. Croix.

AR. Denier : 1,00.

Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CXIV, n° 2.

Ce type ne fut employé sans doute qu'à titre d'essai. Nous en jugeons par la rareté des pièces de cette émission.

5050. Même légende. L accosté du soleil et de la lune. Ɱ. **GALLIARV**. Croix à pied.

BILL. Denier de grand module. (FAURE, n° 340.)

5051. ✕ **PRIMÆ SEDES**. L accosté à gauche de la lune. Ɱ. ✕ **GALLIARV. V** barré. Croix cantonnée du soleil au 1<sup>er</sup>.

BILL. Petit blanc : 0,72.

Coll. Morin.

5052. ✕ : **PRIMÆ : SEDES**. L accosté du soleil et de la lune dans un cercle à huit angles, dont quatre sortants. Ɱ. ✕ **GALLIARVΩ**. Croix fleurdelisée, cantonnée d'un soleil au 1<sup>er</sup>, de la lune au 4<sup>e</sup>, et d'un lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Bas BILL. Gros : 2,00. (*Revue*, 1860, pl. 8, n° 7.)

Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CXIV, n° 3.

Sur le dessin de la *Revue*, la légende du droit est terminée par deux points.

5053. ✕ **PRIMÆ : SEDES**. L accosté du soleil et de la lune. Ɱ. ✕ : **GALLI | ARVΩ**. Croix fleurdelisée et à pied.

BILL. Double : 1,15. (*Revue*, 1860, pl. 8, n° 6.)

Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CXIV, n° 4.

Sur le dessin de M. de Barthélemy, la légende du revers est divisée ainsi : **GALL IARVM**.

5054. ✕ : **PRIMA : SEDES** :. Même type. Ɱ. ✕ : **GALLIARVM** :. Croix cantonnée du soleil au 2<sup>e</sup>, et d'un croissant au 3<sup>e</sup>.

BILL. Grand denier : 2,08. (*Revue*, 1837, pl. 12, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CXIV, n° 5.

5055. ✠ PRIMÆ SEDES. Même type. Trois points . . . sous l'L. R̄. Même légende. Croix cantonnée de quatre annelets.  
BILL. Denier : 1,20.  
Coll. Morin.
5056. PRIMÆ Quatre-feuilles SEDES. L dans un épicycloïde à huit lobes, dont quatre sortants. R̄. ✠ GALLIARVM. Croix cantonnée au 1<sup>er</sup> du soleil, au 4<sup>e</sup> de la lune, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un lis.  
BILL. Denier : 1,29.  
Coll. Morin. — Pl. CXIV, n° 6.
5057. ✠ PRIMÆ SEDES. L dans le champ. R̄. Même légende. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> du soleil, au 3<sup>e</sup> de la lune.  
BILL. Denier : 1,03.  
Coll. Morin. — Pl. CXIV, n° 7.
5058. PRIMA SEDES. Dans le champ, L accosté du soleil et de la lune, dans un entourage de trois cintres séparés par des angles. R̄. GALLIARVM. Croix formée d'un double trait coupant la légende, cantonnée de deux soleils et de deux croissants.  
BILL. Blanc : 1,57. (*Revue*, 1837, pl. 12, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1173.)  
Pl. CXIV, n° 8.
5059. ✠ PRIMA SEDES GALLIARVM. Même type, dans un double cercle à six ogives. R̄. MORETA LVGDVRENSIS. Croix fleuronée.  
BILL. : 2,28. (*Ibid.*, n° 3.)  
Cab. de France. — Pl. CXIV, n° 9.
5060. ✠ PRIMA SEDES GALLIARVM. Même type. R̄. ✠ MORETA LVGDVRENSIS. Même type.  
BILL.  
Cab. de France.

A partir du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, nous avons de nombreux documents monétaires concernant la monnaie de Lyon. Ils ont été fournis par M. H. Morin et produits par M. de Barthélemy dans la *Revue* (1860, pag. 140 et suiv.). Au moyen de ces documents, on pourrait classer un certain nombre des pièces qui me restent à décrire et de celles que j'ai fait connaître à partir du n° 5050. Je regrette que mon savant collègue n'ait pas entrepris cette besogne, que plus que personne il était à même de mener à bonne fin. Quant à moi, le temps me manque pour me livrer à ce travail, qui d'ailleurs ne pourrait être fait utilement qu'autant que l'on aurait sous les yeux toutes les pièces à la fois. Il serait surtout indispensable d'étudier leur poids. Ne pouvant pas analyser tous les titres donnés par M. de Barthélemy, je me contenterai de ceux dont la connaissance me paraît le plus utile.



Par un acte du 17 novembre 1368, les grands-vicaires, en l'absence de l'archevêque, et le chapitre nomment un maître de la monnaie et règlent la nature des espèces qu'il pourra ouvrir, en lui laissant la latitude « de faire graver sur la monnaie tels signes qu'il lui plaira, au gré et pour l'avantage de l'archevêque et du chapitre, pourvu qu'il maintienne l'inscription : *Prima sedes Galliarum.* »

Cet acte ayant été rédigé sous l'épiscopat de Charles d'Alençon, M. de Barthélemy tire la conséquence, de la grande liberté laissée au maître pour la gravure du type, que c'est en vertu de ce titre que furent frappées les monnaies portant l'initiale du nom de Charles d'Alençon. Je serai moins absolu que lui, et je crois que le maître n'a pas pu d'abord être aussi audacieux, mais qu'il a dû employer un type qui, tout en s'éloignant de ceux dont on s'était servi, offrait néanmoins avec eux quelques points de corrélation. Enhardi par le succès, il aurait mis sur les espèces certains signes annonçant l'intervention du prélat dans la monnaie. C'est ainsi que nous voyons figurer des fleurs de lis sur les n<sup>os</sup> 5052 et 5056, et que précédemment (n<sup>o</sup> 5050) nous trouvons la croix fleurdelisée des monnaies royales. Ce qui me fait supposer que l'on a opéré ainsi progressivement, c'est que nous avons un titre du 9 septembre 1369, dont les prescriptions sont presque semblables à celui de l'année précédente, et dans lequel les mêmes facilités pour la gravure du type sont laissées au maître. Il me semblerait plus naturel de placer à cette époque l'émission des monnaies portant l'initiale du prélat. En 1374, le 22 avril, le chapitre prescrit de faire des espèces au type ancien. M. de Barthélemy en conclut que nous avons la date de la période pendant laquelle Charles d'Alençon signa les monnaies de Lyon. Cela est possible; mais j'incline toujours à penser que, pour le commencement de ce monnayage, il faut prendre la deuxième date que j'ai indiquée.

Les monnaies de Lyon étaient frappées, à cette époque, dans un château archiépiscopal, appelé dans les titres *Bechevelein*, *Bechevilleyn*, *Bechivellene*, ou dans un autre château du nom de *Rorthiers*. Ces espèces, comme on l'a vu et ainsi que l'a fait observer M. de Barthélemy, étaient battues au nom de l'archevêque et du chapitre.

#### CHARLES D'ALENÇON. 1365—1375.

5061. **PRIMA SEDES.** Dans le champ, K accosté de deux lis. ã. Même légende.

Croix cantonnée du soleil au 1<sup>er</sup>, de la lune au 4<sup>e</sup>, et d'un lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (*Revue*, 1859, pl. 21, n<sup>o</sup> 11.)

Cab. de France. — Pl. CXIV, n<sup>o</sup> 10.

5062. ✕ **PRIMA : SEDES :** Dans le champ, KROL surmontant une fleur de lis et sous une mitre. ã. ✕ : GAL... RVM.

BILL. (MORIN, *Monn. du Dauphiné*, pag. 166.)

Pl. CXIV, n<sup>o</sup> 11.

5063. Autre avec L cruciforme, accosté d'un croissant, à l'avvers.

BILL. (*Ibid.*)

Coll. P...

5064. K surmonté d'une mitre et accosté de deux lis. Légende : PRIMÆ . SEDES.  
Bordure de lis. ñ. ✠ GALLIARVM. Croix. 2<sup>e</sup> légende : ARCHIEPISCOPVS  
ET COMES LVGDVRENSIS.

BILL. : 1,65. (*Revue*, 1837, pl. 12, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CXIV, n<sup>o</sup> 12.

5065. Croisette accostée à gauche du soleil, et à droite de la lune. PRIMA SEDES.  
Dans le champ, K accosté de deux lis. Bordure de lis. ñ. ✠ GALLIARVM. Croix.  
2<sup>e</sup> légende, semblable à celle de la pièce précédente.

BILL. Blanc : 2,00.

Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXIV, n<sup>o</sup> 13.

5066. ✠ PRIMÆ . SEDES. Dans le champ, K accosté de deux lis. Bordure de lis,  
dont les trois supérieurs sont remplacés par une mitre, un soleil et un croissant.  
ñ. Lis. GALLIARVM. Croix. Même 2<sup>e</sup> légende.

BILL. Blanc. (POEY D'AVANT, n<sup>o</sup> 1174, et pl. 17, n<sup>o</sup> 14.)

Je dois ici repousser un reproche qui m'a déjà été fait plusieurs fois. On semble vouloir établir que, dans ma *Description*, j'aurais nié que Charles d'Alençon eût signé des monnaies. Je n'ai rien dit de semblable, et l'on s'est mépris sur le sens des expressions que j'ai employées. J'ai voulu dire que ce prélat avait réellement mis son initiale sur ses monnaies, mais que cette initiale étant la même que celle du roi de France, il en avait profité pour rendre l'imitation plus parfaite. J'ajouterai que, contrairement avec ce qu'avance M. de Barthélemy, je ne crois pas que cet empiètement de type ait eu lieu à l'insu de cet archevêque, et que, dans tous les cas, il ne l'a pas empêché quand il en a eu connaissance.

De tout ce que je viens d'exposer touchant le monnayage anonyme, il résulte qu'il y a un défaut de classement des pièces qui précèdent, tant dans le texte que dans les planches. Par exemple, il ne faut pas placer les pièces de Charles d'Alençon tout à la fin de cette série. Celui qui fera la monographie des monnaies de Lyon se chargera de rétablir l'ordre et de corriger les imperfections de ma nomenclature.

## DOMBES.

La création de la principauté de Dombes est de date assez récente. Les contrées dont elle fut formée firent d'abord partie du royaume de Bourgogne. Trévoux, qui devint sa capitale, ne fut primitivement qu'un village, et ce n'est guère qu'au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle qu'il prit une certaine importance. Les sires de

Villars, qui, en 1238, ajoutèrent à leur nom celui de Thoire, par suite du mariage d'Agnès de Villars avec Etienne II, sire de Thoire, en Bugey, furent les premiers maîtres du pays de Dombes. Ces seigneurs, soit par incurie, soit par indolence, ne soutinrent pas leur pouvoir et s'occupèrent peu de leurs intérêts, si bien qu'en 1402 Humbert VII, voyant l'abaissement de sa maison et n'ayant pas d'enfants auxquels il pût faire passer ses biens, vendit les seigneuries de Trévoux, d'Ambérieux et du Châtelard, avec toutes leurs dépendances, à Louis II, duc de Bourbon, qui possédait déjà une partie des Dombes, par suite de la cession qui lui en avait été faite deux ans auparavant par Edouard II, sire de Beaujeu, mort sans enfants. La puissante maison de Bourbon ne put pas conserver sans interruption, pendant plus d'un siècle, la seigneurie de Dombes. Après la mort de Susanne, Charles de Bourbon, comte de Montpensier, se vit disputer la succession par la duchesse d'Angoulême, mère de François I<sup>er</sup>, et en 1522 ses biens furent mis sous le séquestre. On sait à quelles extrémités se porta le connétable de Bourbon, qui alla mourir à Rome les armes à la main et combattant contre la France. Un arrêt du parlement réunit (en 1527) les Dombes au domaine royal; elles ne furent rendues qu'en 1560 à la famille de Bourbon-Montpensier, qui en jouit jusqu'en 1693, c'est-à-dire jusqu'à la mort de Mademoiselle d'Orléans. Personne n'ignore comment celle-ci, pour tirer de prison le comte de Lauzun qu'elle avait épousé en secret, se vit obligée d'abandonner sa principauté de Dombes à Louis XIV, qui en avantagea le duc du Maine, un de ses bâtards légitimés.

De ces prémisses il résulte que la numismatique de la principauté de Dombes ne peut pas avoir une haute portée scientifique. On n'y trouve pas non plus de questions ardues à résoudre. Mais envisagée à un autre point de vue, par son étendue, par la valeur artistique de quelques-unes des pièces qu'elle renferme, par quelques détails curieux qui y ont rapport, elle n'en mérite pas moins de fixer l'attention.

Duby fait connaître un assez grand nombre de monnaies de cette principauté. En 1844, M. Mantelien a publié une *Notice sur les monn. de Trévoux et de Dombes*, où il fait connaître tout ce qui s'y rattache, tant sous le rapport des questions historiques, que sous celui des documents monétaires. En élargissant un peu son cadre, en donnant *in extenso* les titres qu'il ne fait qu'analyser, il eût été facile à cet auteur de faire un gros volume au lieu d'une mince brochure. Tel qu'il est, son ouvrage devra être consulté par ceux qui voudront avoir des renseignements complets. Quatre ans plus tard, M. Sirand a donné une brochure presque aussi volumineuse que celle de M. Mantelien, et dans laquelle, par contre, il n'y a pas grand'chose à glaner. Dans cette brochure, l'auteur affiche des prétentions, malheureusement très peu fondées. Qu'eût-il donc dit, si, au lieu de deux à trois pièces au plus qu'il nous fait connaître (les autres ne sont que des variétés tout à fait insignifiantes et des jetons), il eût connu le contingent que j'apporte et les monnaies intéressantes que la *Revue* a publiées ?

Encore si sa notice ne fourmillait pas d'erreurs de tout genre ! Elles sont si nombreuses, qu'elles ont provoqué de la part de M. Mantelien une réponse développée, que l'on trouvera dans la *Revue* (1849, pag. 395, et 1850, pag. 65). Ajoutons que, pour couronner l'œuvre, les dessins de M. Sirand sont aussi mauvais que possible.

Les sires de Thoire-Villars eurent, dit-on, le droit de battre monnaie. Les historiens du pays le font remonter assez haut. Rien ne justifie une pareille prétention ; on a seulement des titres mentionnant l'établissement d'un atelier monétaire à Trévoux vers l'année 1300. Aucune monnaie émanée d'eux n'est venue jusqu'à nous. Les premières que nous ayons appartienent à Jean II de Bourbon, c'est-à-dire postérieurement au milieu du xv<sup>e</sup> siècle.

Je n'ai point à m'occuper des types employés par les seigneurs de Dombes. Ils ont toujours imité les monnaies royales, et quelquefois les étrangères. Le seul signe particulier que l'on trouve sont les flammes qui figurent sur les espèces des premiers princes de la maison de Bourbon. Ces flammes remplacent les couronnes des monnaies royales, et sont agencées de manière à simuler une couronne.

#### COMTES ET PRINCES DE DOMBES.

LOUIS II, 1402—1410.	LOUIS II DE BOURBON, 1560—1582.
JEAN I <sup>er</sup> , 1410—1434.	FRANÇOIS, 1582—1592.
CHARLES, 1434—1459.	HENRI, 1592—1608.
JEAN II, 1459—1488.	MARIE, 1608—1626.
PIERRE II, 1488—1503.	GASTON et MARIE, 1626—1627.
SUSANNE et CHARLES DE BOURBON, 1503—1505.	GASTON, prince usufuitier, 1627—1650.
	ANNE-MARIE-LOUISE, 1650—1693.

#### JEAN II. 1459—1488.

5067. ✠ IOHS. DV : BORBON : D<sup>NI</sup>. Quatre lis séparés par une brisure. à. ✠ SIT : ROMEN : DRI : BERED. Croix cantonnée de quatre trèfles.

BILL. Denier : 1,00. (MANTELIER, pl. 2, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 1323.)  
Pl. CXIV, n° 4.

5068. ✠ IOHS : DV : BORBONI : D : TRI. Même type. à. ✠ Mêmes légende et type, avec BEREDIT.

BILL. Denier.  
Coll. Parot, à Lyon.

5069. Variété avec IOES.

BILL. Denier.  
Coll. Parot, à Lyon.

5070. ✠ **IOHES : DVX : BORBONI : T : D : \***. Armes de Bourbon, dans un entourage formé de trois cintres. R. ✠ **DATTA : ET : DABITVR : VOBIS** ✠. Croix dans un cercle à quatre cintres.

BILL. Denier : 1,19. (MANTELIER, n° 5 ; POEY D'AVANT, n° 1324.)

Pl. CXIV, n° 15.

5071. Variété avec **IOHES**. Les légendes des deux côtés sont terminées par une étoile.

BILL. Denier. (MANTELIER, n° 6.)

Coll. Cartier.

5072. ✠ **IOHES : DVX : BORBONI : D : T**. Quatre lis séparés par une brisure.

R. ✠ **SIT : ROMA : DRI : BEREDI**. Croix cantonnée de quatre trèfles.

BILL. Denier.

Coll. Colson, à Noyon.

5073. Autre avec **DV** :. Au R., **BERED**.

BILL. Denier.

Coll. de Crouy, à Compiègne. — Pl. CXIV, n° 16.

5074. Même légende, terminée par un **T**. Même type. R. Mêmes légende et type, avec **BERDI**.

BILL. Denier.

Coll. Lacroix, à Mâcon.

5075. Même légende, précédée par un croissant et finissant par **T . D**. R. Mêmes légende et type.

BILL. Denier.

Coll. Lacroix.

5076. ✠ **IOHES : DVX : BORBONII : TRÉVORCII : DNS**. Ecusson de Bourbon, dans un cercle à trois ogives ayant chacune une flamme dans leur intérieur. R. ✠ **DISPERSIT \* DEDIT \* PAUPERIBVS**. T. Croix dans un cercle à quatre ogives et cantonnée d'une flamme aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'un lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Blanc : 2,55. (POEY D'AVANT, n° 1326.)

5077. Autre avec **BORBONIE**. La légende du R. est divisée par des astérisques.

BILL. Blanc. (MANTELIER, *Ibid.*, n° 3.)

Pl. CXIV, n° 17.

Que signifie la lettre **A**, qui termine la légende du revers? M. Mantelien ne trouve pas à cette question une réponse satisfaisante. J'avoue que je ne suis pas plus savant

que lui. Il est difficile d'y voir une lettre monétaire, puisque, à cette époque, les ateliers, en France, n'étaient pas encore indiqués de cette manière.

5078. ✠ **IBES : DVS : BORBONI : TRÉVOLAI : DNS.** Même type.  $\mathfrak{R}$ . Même légende, terminée par un P.

BILL. Blanc.

Coll. Colson, à Noyon.

5079. ✠ **IBENS : DVS : BORBONII : TRÉVOII : DNS.** Même type.  $\mathfrak{R}$ . Même légende, divisée par deux annelets. Croix cantonnée de deux lis et de deux flammes.

BILL. Blanc : 2,55. (POEY D'AVANT, n° 1327.)

Ici nous trouvons, à la fin de la légende, la lettre P.

Ces lettres servaient peut-être à distinguer les différentes émissions au même type, ainsi que cela s'est pratiqué ailleurs.

5080. Mêmes légendes et types. Les mots sont séparés par des astérisques.

BILL. Blanc : 2,44. (*Ibid.*, n° 1328.)

5081. ✠ **IBENS : DVX : BORBONII : TRÉVORCII : DNS.** Mêmes type et  $\mathfrak{R}$ .

BILL. Blanc.

Coll. Sirand, à Bourg.

5082. ✠ **IOES : DVX : BORBONII : TRÉVOCI : DNS.** Mêmes type et  $\mathfrak{R}$ .

BILL. Blanc.

Coll. Sirand, à Bourg.

5083. ✠ **INGS : DVX \* BORBONII \* DT.** Mêmes type et  $\mathfrak{R}$ .

BILL. Demi-blanc.

Coll. Sauvadet.

5084. ✠ **IBENS : DVS : BORBONII : TRÉVOSI : DNS.** Même type. Au  $\mathfrak{R}$ ., mêmes légende et type, avec PAVPRIBVS (*sic*).

BILL. Blanc.

Coll. Sirand, à Bourg.

5085. ✠ **IOES : DVX : BOVRB DNS : TRIVOLI.** Trois lis avec brisure, dans un cercle à trois ogives.  $\mathfrak{R}$ . ✠ **SIT : ROMER : DRI : BEREDICTV :** Croix feuillée.

AR. Pied-fort. (MANTELIER, pl. 2, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. CXIV, n° 18.

5086. ✠ **IBONS . DVX . BORBONI . TR . D.** Trois lis et brisure, dans un cercle trilobé.  $\mathfrak{R}$ . ✠ **DENARIONTRÉVOS.** Croix tréflée, dans un cercle à quatre lobes, cantonnée d'un point aux 2° et 4°.

BILL. Denier. (SIRAND, *Monnaies inédites*, pl. 1<sup>re</sup>, n° 1<sup>re</sup>.)

Pl. CXIV, n° 19.

5087. ✠ ... BOVRB. Grand lis dans le champ, avec brisure. ♁. ✠ OBOLVS ...  
ORS. Croix.  
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 3.)  
Pl. CXIV, n° 20.

5088. ✠ Ih. DVV. BORBONII . ʒ. Même type. ♁. ✠ OBOLVS... IROORS. Croix.  
BILL. Obole : 0,60.  
Coll. Bernard.

Il n'y a pas certitude que toutes ces pièces appartiennent à Jean II. Peut-être faut-il en rendre quelques-unes à Jean I<sup>er</sup>.

PIERRE II. 1482—1503.

5089. ✠ PĒTRVS . DVX . BORBO . ʒ . D. Quatre lis séparés par une bande pour  
brisure. ♁. ✠ SIT . ROSMĒ . DRI . BERNĒDI. Croix cantonnée de quatre trèfles.  
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 1329.)

5090. Autre avec ʒ seulement à la fin de la légende du droit. Au ♁., BERNĒDI.  
BILL. Denier. (MANTELIER, pl. 3, n° 2.)  
Pl. CXIV, n° 21.

5091. Variété avec BERNĒDIʒ.  
BILL. Denier. (DASSY, pl. 43, n° 2.)

5092. Autre avec BORBON . ʒ . D.  
BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 1330.)

5093. Croissant. . PĒTRVS . DVX . BORB . ʒ . D. Mêmes type et ♁.  
BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 1331.)

5094. Variété. La légende du droit finit par un ʒ. Au ♁., BERNĒD.  
BILL. Denier. (SIRAND, pl. 1<sup>re</sup>, n° 4.)  
Coll. Sirand.

5095. ✠ PĒTRVS . ʒ . CLĀRISIMORʒ... Trois fleurs de lis avec brisure, dans un  
cercle à trois lobes, un besant à l'angle sortant d'en haut. ♁. ✠ DĀTĒ . ʒT : DĀ-  
BITVR : VOBIS. Croix dans un cercle à quatre lobes; un besant à chaque angle  
sortant.  
BILL. Denier. (MANTELIER, pl. 3, n° 3.)  
Pl. CXV, n° 1<sup>er</sup>.

5096. ✠ PĒTRVS : ROMĒS : CLĀRISIMORʒIS : ʒ : D : S. Ecu aux armes de Bour-  
bon, dans un cercle à trois ogives contenant chacune une flamme. ♁. ✠ DISPĒR-  
SIT : DĒDIT : PĀVPĒRIBVS. Croix cantonnée de deux flammes et de deux lis.  
BILL. Blanc : 2,28. (POEY D'AVANT, n° 1332.)

5097. Autre avec **CLARIMONTIS**.

BILL. Blanc : 2,98. (*Ibid.*, n° 1333.)

Pl. CXV, n° 2.

5098. Autre avec **CLARIMONS**.

BILL. Blanc : 2,28. (*Ibid.*, n° 1334.)

5099. Variété avec **CLARIMONTIS** : **†** : **D**. Au **†**, **✠ DISPERSIT \* DEDIT \* PAVPER... SVIS**.

BILL. Blanc. (SIRAND, pl. 1<sup>re</sup>, n° 3.)

Coll. Parot.

5100. Variété avec **CLARIMONS**. Au **†**, **PAVPERIBS**. Les légendes sont divisées par deux points.

BILL. Blanc. (*Ibid.*, n° 5.)

5101. **✠ PETRVS . DVX . BORBONI . † . D**. Même type. **†**. **✠ XPS . VISI . (sic) XPS . REXAT . XPS . IMP**. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de deux gros lis, au 2<sup>e</sup> d'un P, et au 3<sup>e</sup> d'un **†**; tous ces cantonnements engagés dans le grenetis.

BILL. Blanc. (MANTELIER, pl. 3, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CXV, n° 3.

Les lettres P, **†**, que l'on voit dans les cantons de la croix du revers, sont, selon M. Mantelier, les initiales du nom du duc et de sa femme, Anne de Beaujeu. Ce blanc, qui, à ce que je crois, est resté unique, n'a été sans doute qu'un essai de monnayage.

5102. **✠ PETRVS \* DVX \* BORBONI \* TREVOSI \* DRS**. Croissant. Buste du prince à gauche. **†**. Lis. **DEXTE \* RA \* DNI \* EXALTA \* VIT \* ME \***.

Le prince à cheval, brandissant une épée et passant à droite; la housse semée de lis.

OR. Franc à cheval. (DUBY, pl. 43, n° 7.)

5103. **✠ IN \* † \* DRE \* SPERAVI**. Même type. **†**. Lis. **DEXTERA \* DNI \* EXALTAVIT \* ME**. Même type.

OR. Franc à cheval. (*Ibid.*, n° 8.)

5104. **✠ IN \* † \* DRE \* SPERAVI**. Même type. **†**. Lis. **DEXTERA \* DNI \* EXALTAVIT \* ME**. Même type.

BILL. Pied-fort. (MANTELIER, pl. 3, n° 4.)

Cab. de France. — Pl. CXV, n° 4.

Ces pièces, dont les deux premières n'ont pas été retrouvées en nature, furent probablement des essais. M. Mantelier fait remarquer l'anomalie qu'elles présentent. Tandis que, sur les autres monnaies, les seigneurs de Dombes copient les monnaies



des rois de France, ici ils imitent le franc à cheval de François Sforce, duc de Milan. En France, le type de la tête n'existait pas encore sur les espèces royales.

*MAISON DE BOURBON-MONTPENSIER.*

LOUIS II. 1560—1582.

5105. ✠ LVDO . P . DOMBARVM . D . MONTISP. Ecusson couronné, avec brisure. ⚔. ✠ DNS . ADIVTOR . ET . REDEM . MEVS. 1578. Croix feuillée.

OR. Double écu ou pistole : 6,74. (*Placard de 1636*, pag. 43; DUBY, pl. 44, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. L. Bonnet, à Béziers.

5106. ✠ LVDOVI . D . MONTISP . D . DOMBA. Même type. ⚔. ✠ D . AIVT . ET . REDEM . MEVS. 1574. Même type.

OR. Demi-pistole : 3,36. (*Ibid.*, pag. 47.)

5107. Autre avec DOMBAR. ⚔. ✠ DNS . ADIVT . ET . REDEM . MEVS. 1575. Même type.

OR. Ecu ou demi-pistole. (MANTELIER, pl. 4, n° 3.)

Pl. CXV, n° 5.

5108. ✠ LVDOVI . P . DOMBARVM . D . MONTIS. Même type. ⚔. Mêmes légende et type.

OR. Ecu ou demi-pistole.

Coll. Norblin.

5109. Autre avec LVDO. ⚔. Même type.

OR. Ecu ou demi-pistole.

Coll. Norblin.

5110. Mêmes légendes et types. 1578.

OR. Double écu ou pistole.

Coll. Rousseau. — Pl. CXV, n° 6.

Ces pièces, autrefois assez rares, sont devenues presque communes. Il faut en excepter la pistole de 1574, qui, ayant été décriée par ordonnance du mois de septembre 1577, doit se rencontrer plus difficilement.

5111. ✠ LVDO . DE . DOMBARVM . D . MONTISP. Buste à gauche, avec collette et cuirasse damasquinée. ⚔. Même légende, avec ADIVTOR. 1578. Croix formée de lambdas entrelacés et anglée de fleurs de lis.

AR. Franc. (*Placard de 1584*; *Revue*, 1850, pag. 140, vignette.)

Pl. CXV, n° 7.

5112. ✠ L . D BOVRBON . D . DOMBAR . AC . D . MONTISP. Croix dans un cartouche ovale. Même type. ⚔. Même légende, avec ADIVT. 1581. Même type.

AR. Demi-franc. (*Ibid.*)

Pl. CXV, n° 8.

Ces deux pièces, si remarquables par leur beau style, n'ont pas été retrouvées. Elles furent l'objet du décri porté par l'ordonnance de 1577, *sous peine de la hart...* Louis de Bourbon avait obtenu une exception en 1578; mais il parait, d'après le *Placard de 1584*, qu'il fut forcé d'exécuter la première ordonnance.

5113. ✠ LVDO . D . MONTISP . D . DOMBAR. Buste fraisé à gauche. ⚔. ✠ DNS . ADIVTOR, &c. 1575. Ecu aux armes de Bourbon, couronné et accosté de deux lambdas couronnés.

AR. Teston : 9,76. (MANTELIER, pl. 4, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1355.)

Pl. CXV, n° 9.

5114. ✠ LVDO . D . MONTISP . D . DOMBAR. Buste colleretté et barbu à gauche. ⚔. Mêmes légende et type.

AR. Teston. (MANTELIER, pl. 4, n° 2.)

Pl. CXV, n° 10.

5115. ✠ LVDO . D . DOMBARVM . D . MONTISP. Même type. ⚔. Mêmes légende et type. 1573.

AR. Teston : 8,95. (POEY D'AVANT, n° 1336.)

5116. Mêmes légende et type. Au ⚔., ADIVT.

AR. Teston : 9,44. (*Ibid.*, n° 1337.)

5117. ✠ LVDOVI . D . MONTISP . D . DOMBAR. Ecu aux armes de Bourbon, couronné et accosté de deux lambdas couronnés. ⚔. Même légende. 1574 ou 1575. Croix échancrée, cantonnée de deux lis et de deux couronnes surmontées d'un point.

BILL. Douzain : 2,17. (MANTELIER, pl. 4, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1338.)

Pl. CXV, n° 11.

5118. Autre avec LVDOVI . MONTISP, &c.

BILL. Douzain : 2,17. (POEY D'AVANT, n° 1339.)

Le teston de 1575 et ce douzain de 1574 ont aussi été décriés par l'ordonnance de 1577.

5119. ✠ L . D . BOVRB . P . D . DOMBES. Buste colleretté à gauche. ⚔. ✠ DOVBLE . TOVRNOIS. 1581. Trois lis avec brisure.

Cuivre. Double : 2,55. (SIRAND, pl. 1<sup>re</sup>, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1340.)

Pl. CXV, n° 12.

5120. Variété avec 1581 . C.  
Cuivre. Double.  
Coll. Rollin.
5121. ✕ L . D . BOVRB . P . D . DOMBES. Tête à gauche. Ⓜ. DENIER TOVR-  
NOIS. 1582. Deux lis avec brisure.  
AR. doré. Essai. (MANTELIER, pl. 5, n° 3.)  
Pl. CXV, n° 13.
5122. Mêmes légendes et types.  
Cuivre.  
Coll. Parot, à Lyon.
5123. ✕ LVDO . P . DOMBAR . D . MONTIS. Même type. Ⓜ. Mêmes légende et  
type.  
AR. Essai : 1,01.  
Coll. Poey d'Avant.
5124. L . D . BOVB . (sic) P . D . DOMBES. Buste fraisé à gauche. Ⓜ. DENIE (sic)  
TOVRNOIS. 1581. C. Même type.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Legras, à Paris. — Pl. CXV, n° 14.
5125. L . D . BOVRB . P . D . DOMBES . D . D . M. Même type. Ⓜ. Mêmes légende  
et type. 1577.  
AR. Essai.  
Coll. Rousseau.
5126. ✕ L . D . BOVRB . P . DOMBAR . D . MONTISP. Même type. Ⓜ. ✕ DOV-  
BLE . TOVRNOIS. 1576. Trois lis et bande.  
Cuivre. Double : 2,98. (MANTELIER, pl. 5, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 1342.)  
Pl. CXV, n° 15.
5127. Mêmes légendes et types. 1576.  
AR. Essai. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 727.)
5128. ✕ L . D . DOMBAR . D . MONTISP. Dans le champ, L couronné. Ⓜ. ✕  
DNS . AIVT . MEVS. Millésimes 1576, 1578, 1580. Croix florencée.  
BILL. Liard : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1341.)
5129. ✕ L . D . MONTISP . P . DOMBAR. Même type. Ⓜ. ✕ DNS . ADIVTOR .  
MEVS: 1576. Même type.  
BILL. Liard. (MANTELIER, pl. 5, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CXV, n° 16.

Les amateurs devront rechercher le liard de 1574, qui, ayant été décrété par l'ordonnance de 1577, doit être plus rare que les autres.

5130. ✕ **LVD** OVI . P . **DOMBAR** . D . **MON** TISP . M. Grand L surmonté d'une large couronne, et accosté de deux lis; au-dessous, un lambda. ñ. **DNS** . **ADIV** T . **ET** **REDEM** . **MEVS**. 1582. Croix florencée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux lambdas.

BILL. Gros de Nesle : 3,90. (**MANTELIER**, pl. 11, n° 2; **POEY D'AVANT**, n° 1343.)  
Pl. CXV, n° 17.

Cette pièce est fort rare. Cela s'explique, en ce qu'elle a été comprise dans le décret de 1577.

5131. Mêmes légende et type, avec **MON** TIS . C. ñ. Mêmes légende et type, avec **ADIV** T. 1581.

BILL. Trois blancs. (*Revue*, 1850, pag. 141, vignette.)  
Pl. CXV, n° 18.

5132. Mêmes légendes et types. Au ñ., la position des cantons est intervertie.

BILL. Trois blancs. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 724.)

Ces pièces sont de la plus grande rareté. La première n'a pas été retrouvée en nature.

5133. **L** . D . **MON** TISP . D . **DOMBAR**. Trois lis et brisure sous une couronne. ñ. ✕ **DNS** . **ADIV** T O R . **MEVS**. 1577. Croix fourchée.

BILL. Liard.  
Coll. Voillemier. — Pl. CXV, n° 19.

Ce liard est jusqu'à présent unique.

#### FRANÇOIS II. 1582—1592.

5134. **FRANC PRINC**. Le prince agenouillé, recevant l'étendard des mains de Saint Marc; sous la banderolle, **DVX**; à gauche et circulairement de bas en haut, **S M** T **REVO** (*Sanctus Marcus Trevisi*). Au ñ., **SIT** T X **ADIV** T O **REGIS** T E **DOM** B A (*Sit tibi Christe adjutor regis iste Dombarum*), dans une auréole ovale; le Christ bénissant et entouré de seize étoiles.

OR. Sequin : 3,45. (*Revue*, 1857, pag. 266, vignette.)  
Coll. Morin. — Pl. CXV, n° 20.

Lorsque M. Morin me montra, il y a plus de quatre ans, cette précieuse monnaie et me permit d'en prendre une empreinte, nous tombâmes d'accord sur son attribution,

et tout naturellement nous la donnâmes à François, prince de Dombes. C'était aussi l'opinion de M. Julius Friedlander, qui, dans une brochure publiée à Berlin en 1843, a fait connaître un autre exemplaire de ce sequin, paraissant offrir quelque variante, en ce qu'il y aurait **ADIVTOR**. Tel n'a pas été l'avis de M. Mantelier, qui, dans la *Revue (loco cit.)*, a consacré un mémoire à la même pièce. Cet auteur tend à prouver qu'elle doit avoir été émise par Anne-Marie-Louise. Voici une partie de son argumentation : Boucher d'Argis, qui fut membre du conseil souverain, et qui, par conséquent, devait être bien informé, dit, dans un mémoire sur le pays de Dombes, « que Mademoiselle fit fabriquer... des pièces de cinq sols, dont il se fit un grand commerce dans le Levant, et des sequins d'or au coin de Saint Marc. Les Vénitiens s'en plainquirent hautement ; mais la souveraine de Dombes leur répondit que Saint Marc était le patron de Trévoux, comme il l'est de Venise. »

Aucun titre de ce genre ne nous apprend que François ait fait fabriquer des sequins. Il ne dut pas en effet se livrer à cette spéculation, qui lui eût été peu avantageuse, puisqu'à cette époque, cette nature de monnaie ne circulait que dans l'Italie et dans le Levant. On sait, au contraire, que sous Mademoiselle un grand commerce des monnaies de cette princesse eut lieu dans les échelles du Levant. Si ce sequin appartenait à François, ses successeurs Henri, Marie et Gaston n'auraient pas manqué d'en émettre. La présence du nom de ce prince sur cette monnaie vient de ce que Mademoiselle n'y pouvait pas mettre le sien, qui eût rendu la contrefaçon trop visible et imparfaite ; tandis qu'avec celui de François, elle donnait à sa monnaie une libre circulation, puisqu'un grand nombre des doges de Venise se sont appelés ainsi.

Raisonnant dans le sens de l'hypothèse de M. Mantelier, j'irai plus loin que lui et je dirai que Mademoiselle n'a peut-être pas eu l'intention qu'il lui prête, c'est-à-dire qu'elle n'a pas songé au nom de son prédécesseur, et que le mot **FRANC** a été introduit comme trompe-l'œil, et pour rendre l'imitation plus complète.

J'adresserai aussi un très léger reproche à M. Mantelier. Il me semble qu'il a été chercher trop loin ses termes de comparaison. En effet, pour le rapprocher de celui de Mademoiselle, il prend pour exemple le sequin de François Dandolo, qui fut doge de Venise en 1328. Il a beau dire que, du XIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, le type et la légende des sequins ne furent pas changés, il sera toujours difficile d'admettre qu'après plus de trois siècles et demi, ne fût-ce que par leur fabrique, « ces pièces n'offraient pas entre elles une différence bien sensible. »

Il faut l'avouer, les preuves apportées par M. Mantelier (preuves que je n'ai pas pu toutes rapporter) sont en faveur de l'attribution de cette pièce à Mademoiselle, et je crois qu'il faut la lui rendre. Une seule circonstance pourrait faire changer d'opinion, c'est l'apparition d'un sequin semblable, avec le nom d'Anne-Marie-Louise. J'ajouterai, avec M. Mantelier, « que je doute qu'on le rencontre, et, le cas échéant, personne plus que moi n'en éprouverait une satisfaction sincère. »

5135. ✕ FRANCIS . P . DOMBAR . D . MONTIS . M. Ecu aux armes de Bourbon, couronné. R. ✕ DNS . AIVT . ET . REDEM . MEVS. 1587. Croix à palmettes.

OR. Pistole. (DUBY, pl. 44, n° 7.)

Je n'ai nulle part rencontré cette pièce.

5136. ✕ FRANCIS . P . DOMBAR . D . MONTIS . M. Ecu de Bourbon, couronné et accosté de deux F couronnés. R. ✕ DNS . ADIVT, &c. 1587. Croix échancrée et cantonnée de quatre couronnes.

BILL. Douzain : 1,74. (MANTELIER, pl. 5, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1344.)

Pl. CXV, n° 21.

5137. ✕ F . D . BOVRB . P . D . DOMBES . M. Buste à gauche. R. ✕ DOVBLE . TOVRNOIS. 1585. Trois lis avec bande.

Cuivre. Double : 2,28. (MANTELIER, pl. 6, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1345.)

Pl. CXVI, n° 1<sup>er</sup>.

5138. ✕ F . D . BOVRB . P . D . DOMBES . M. Même type. R. ✕ DENIER TOVRNOIS. 1585. Deux lis avec brisure.

Cuivre. Denier. (SIRAND, pl. 1<sup>er</sup>, n° 6.)

Pl. CXVI, n° 2.

5139. ✕ F . D . DOMBAR . D . MONTIS . M. Dans le champ, F couronné et accompagné de trois lis. R. ✕ DNS . ADIVTOR . MEVS. 1585. Croix pattée.

BILL. Liard : 1,87. (MANTELIER, pl. 5, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1346.)

Pl. CXVI, n° 3.

5140. ✕ FRANCIS . P . DOMBAR . D . MONTIS. Grand F couronné, accompagné de trois lis. R. ✕ DNS . AIVT . ET . REDEM . MEVS. 1586. Croix florencée.

BILL. Six blancs : 4,01. (POEY D'AVANT, n° 1347, et pl. 19, n° 8.)

Pl. CXVI, n° 4.

5141. Mêmes légendes et types.

BILL. Demi de la pièce précédente : 1,55.

Coll. Morin.

5142. ✕ FRANCISCVS P DOMBAR D MONTISP. Dans le champ, H couronné et accosté de deux lis. R. ✕ DNS ADIVTOR ET REDEM MEVS. 1584. Croix évidée, terminée à chaque branche par un lis.

BILL.

Pl. CXVI, n° 5.

Ces trois dernières pièces sont de la plus grande rareté.

HENRI. 1592—1608.

5143. ✕ HENRIC . P . DOMBAR . D . MONTISP . R. Buste colleretté à gauche.  
Ⓜ. ✕ DNS . ADIVTOR . ET . REDEM . MEVS. 1603. Ecusson couronné et  
accosté de deux H couronnés.  
AR. Teston : 9,66. (MANTELIER, pl. 6, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1350.)  
Pl. CXVI, n° 6.
5144. Mêmes légende et type. Tête différente ; le buste barbu et les cheveux relevés  
sur le front. Ⓜ. Mêmes légende et type. 1607.  
AR. Teston : 9,50. (POEY D'AVANT, n° 1351, et pl. 19, n° 9.)  
Pl. CXVI, n° 7.
5145. Mêmes légendes et types.  
AR. Demi-teston : 4,72. (*Ibid.*, n° 1352.)
5146. Mêmes légende et type. Ⓜ. Même légende. 1607. Croix fleuronnée, ayant au  
centre la lettre H.  
AR. Demi-franc : 7,00. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, n° 5 ; MANTELIER, pl. 57, n° 49.)  
Coll. Parot, à Lyon. — Pl. CXVI, n° 8.
5147. Même légende. Buste à droite. Ⓜ. Même légende. Ecusson couronné et accosté  
de deux H couronnés ; un point dans l'O et un sur l'M.  
AR. Teston : 9,50. (MANTELIER, pl. 4, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 1353.)  
Pl. CXVI, n° 9.
5148. Autre de 1605.  
(POEY D'AVANT, n° 1354.)
5149. Autre de 1606. Un point dans l'O et dans le D, un autre sous l'M.  
AR. Teston : 9,60. (*Ibid.*, n° 1355.)
5150. Mêmes légendes et types, sans point dans le D.  
AR. Demi-teston : 3,77. (*Ibid.*, pl. 57, n° 48 ; POEY D'AVANT, n° 1356.)
5151. ✕ HENRICVS . P . DOMBAR . D . MONTIS . R. Ecusson couronné et  
accosté de deux H. Ⓜ. Même légende. 1604. Croix fleuronnée.  
AR. Quart d'écu : 9,76. (MANTELIER, pl. 6, n° 3 ; POEY D'AVANT, n° 1357.)  
Pl. CXVI, n° 10.
5152. ✕ H . P . DOMBAR . D . MONTISP. Buste à gauche. Ⓜ. ✕ DNS . ADIV-  
TOR . MEVS. 1599. Deux lis avec brisure entre deux branches de laurier.  
AR. Denier ? 1,26. (MANTELIER, pl. 5, n° 10.)  
Pl. CXVI, n° 11.



5153. Mêmes légende et type. Au  $\hat{A}$ ., **ADIVT**.  
AR. fin. Douzain : 2,20.  
Coll. Nogent-Saint-Laurent.
5154. ✕ **HENRIC . P . DOMBAR . D . MONTISP . M**. Ecu couronné, accosté de deux H.  $\hat{A}$ . ✕ **DNS . AIVT . ET . REDEM . MEVS**. 1595. Croix échancrée et cantonnée de couronnes.  
BILL. Douzain : 2,22. (MANTELIER, pl. 5, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1348.)  
Pl. CXVI, n° 12.
5155. ✕ **H . P . DOMBAR . D . MONTISP . M**. Dans le champ, H couronné entre trois lis.  $\hat{A}$ . ✕ **DNS . ADIVTOR . MEVS**. 1596. Croix pattée, évidée et anglée de feuilles.  
BILL. Liard : 0,87. (MANTELIER, pl. 5, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1349.)  
Pl. CXVI, n° 13.
- Parmi les monnaies de Henri, il n'y a que le n° 5152 qui ait quelque degré de rareté.
- MARIE. 1608—1626.**
5156. ✕ **MARIA . P . DOMBAR . D . MONTISP**. Croix dans un cœur. Buste à large fraise à gauche.  $\hat{A}$ . **DNS . ADIVTOR**, &c. 1613. Ecusson couronné, accosté de deux M couronnés.  
AR. Teston. (MANTELIER, pl. 6, n° 4.)  
Cab. de France. — Pl. CXVI, n° 14.
5157. Mêmes légendes des deux côtés. Au droit, le cœur qui termine la légende est vide. Le buste de la princesse diffère ; la fraise, au lieu de l'entourer, est placée derrière. Au  $\hat{A}$ ., le type semblable, avec le millésime de 1622.  
AR. Teston.  
Cab. de France. — Pl. CXVI, n° 15.
5158. Même légende, avec **DOMBARVM**. Ecusson couronné.  $\hat{A}$ . ✕ **DNS . ADIVTOR . ET . REDEM . MEVS**. 1616. Croix à palmettes.  
OR. Ecu. (*Ibid.*, pag. 61, n° 53.)  
Pl. CXVI, n° 16.
5159. Autre avec **DVMBAR . D . MONTP**. Même type.  $\hat{A}$ . Mêmes légende et type, avec **REDE**. 1611.  
OR. Demi-écu. (*Ibid.*, n° 54.)  
Cab. de France. — Pl. CXVI, n° 17.





5160. Même légende, terminée par un B. Ecu couronné, accosté de deux M couronnés.  $\text{\textcircled{R}}$ . Même légende. Croix fleuronnée.  
AR. Quart d'écu. (*Ibid.*, pl. 7, n° 4.)  
Pl. CXVI, n° 18.
5161. Même légende, terminée par un cœur. Ecusson couronné, accosté de deux M.  $\text{\textcircled{R}}$ . Même légende. 1620. Croix fourchée, cantonnée de quatre couronnes.  
BILL. Douzain. (*Ibid.*, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1360.)  
Pl. CXVI, n° 19.
5162.  $\text{\textcircled{R}}$  MARIE . SOVVER . DE . DOMBES. Buste à gauche, avec une large collerette.  $\text{\textcircled{R}}$ .  $\text{\textcircled{R}}$  DOUBLE . TOVRNOIS. 1621. Trois lis avec bande pour brisure.  
Cuivre. Double : 3,15. (*Ibid.*, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1361.)  
Pl. CXVI, n° 20.
5163. Mêmes légendes et types. 1621. Double tournois, frappé sur un flan très large.  
Cuivre : 4,90.  
Coll. G. Vallier, à Grenoble.
5164. Variété : la légende du  $\text{\textcircled{R}}$ . commence à gauche. 1620.  
Cuivre. Double tournois.  
Coll. E. Dumas, à Sommières.
5165. Autre avec B, à la fin de la légende du droit. Millésime 1626.  
Cuivre. Double : 3,15. (POEY D'AVANT, n° 1362.)
5166. Mêmes légende et type, avec SOVVE.  $\text{\textcircled{R}}$ .  $\text{\textcircled{R}}$  DENIER . TOVRNOIS. Deux lis avec bande.  
Cuivre. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 1363.)
5167.  $\text{\textcircled{R}}$  Mêmes légendes et types. Au  $\text{\textcircled{R}}$ ., sous les deux lis, la lettre M.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Quandalle, à Paris, et Jarry, à Orléans.
5168. Mêmes légendes et types, avec MARI $\text{\textcircled{R}}$ . Millésime 1620.  
AR. Denier.  
Musée de Grenoble.
5169. Autre avec SOVVER . DE . DOMBE. Même type.  $\text{\textcircled{R}}$ . Même légende. 1620.  
Deux lis avec bande pour brisure; au-dessous, M.  
Cuivre. Denier.  
Pl. CXVI, n° 21.
5170. Variété avec SOVVE . DE . DOMBE.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Nogent-Saint-Laurent.

5171. ✕ MARIE . SOVVR . DE . DOMBE. Même type. ñ. Mêmes légende et type. 1620.

AR. Essai. (*Ibid.*, pl. 7, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 1<sup>er</sup>.

5172. M . P . DOMBAR . D . MONTISP. Cœur. M couronné entre trois lis. ñ. ✕ DNS . ADIVTOR MEVS. 1615. Croix pattée, évidée et anglée de feuilles.

BILL. Liard : 0,87. (*Ibid.*, pl. 6, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1358.)

Pl. CXVII, n° 2.

5173. Mêmes légendes et types. Un I remplace le cœur.

BILL. Liard : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1359.)

5174. Variété : ✕ M . P . DOMBAR . D . MONTIS, &c.

BILL. Liard.

Coll. Poey d'Avant.

Marie était tout à fait en bas âge, quand elle succéda à son père Henri. Elle fut d'abord sous la tutelle de sa mère, puis sous celle du cardinal de Joyeuse, son oncle, qui fit battre monnaie au nom de sa pupille.

Toutes les monnaies de Marie sont assez rares, à l'exception des doubles tournois et du liard à l'M. Il faut mettre en tête les magnifiques pièces d'argent avec son effigie. Elles sont de la plus grande rareté.

GASTON et MARIE. 1626—1627.

5175. ✕ GASTON . ET . MARIE . SOVV . DE . DOMBES. Ecu couronné. ñ. ✕ DNS . ADIVTOR . ET . REDEM . NOSTER. 1627. Croix florencée aux bras tortillés.

OR. Ecu. (MANTELIER, pl. 7, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 3.

5176. Même légende, avec ✕ B. à la fin. Les deux bustes de Gaston et Marie sont affrontés; entre eux, une feuille de trèfle; au-dessous, M et G en monogramme.

ñ. Même légende. ✕ 1627. Croix florencée; au centre, le monogramme.

AR. Demi-franc. (*Ibid.*, n° 6; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 743.)

Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 4.

5177. Mêmes légende et type, sans le B, la rosace et le trèfle. ñ. Même légende.

1629. Ecusson couronné, accosté des deux monogrammes de Gaston et Marie.

AR. Teston. (*Ibid.*, pl. 8, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 5.

5178. Même légende. Ecusson couronné, accosté de deux monogrammes.  $\hat{R}$ . Même légende. Croix fourchée et cantonnée de quatre couronnes.

BILL. Douzain. (*Ibid.*, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 6.

5179.  $\times$  GAST. ET. M. SOVV. D. DOMBES. Monogramme couronné entre trois lis.  $\hat{R}$ .  $\times$  DNS. ADIVTOR. NOSTER. Croix pattée, évidée et anglée de feuilles.

BILL. Liard. (*Ibid.*, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 7.

5180.  $\times$  GAST. ET. M. SOVV. D. DOMBARV. Même type.  $\hat{R}$ . Mêmes légende et type; avec 1629.

BILL. Liard.

Coll. Robert.

Marie, dès son enfance, avait été fiancée au duc d'Orléans. Celui-ci étant mort en 1611, on proposa avec Gaston, frère du roi Louis XIII, une alliance qui ne fut contractée qu'en 1626. Nous avons des doubles tournois et des deniers au nom de Marie seul, datés de 1627 et 1628. C'est une preuve qu'après son mariage, et même après sa mort, on utilisa son ancien coin. Cette princesse mourut en cette même année 1627. Nous trouvons en son nom et en celui de son mari des espèces datées de 1628 et 1629. Il en résulte que l'on se servit de leurs coins postérieurement à la mort de Marie.

Toutes les monnaies de Gaston et Marie sont assez rares.

#### GASTON, usufruitier. 1627—1650.

5181. GASTON VS. P. DOMBARVM. Buste lauré de Gaston, à droite; à l'exergue, 1652.  $\hat{R}$ . DNS ADIV REDE MEVS. Croix mordant la légende et formée de quatre groupes de deux L chacun, cantonnée de lis; au centre, la lettre A; chaque bras terminé par une couronne surmontée de deux lambels.

OR. Quadruple louis. (DUBY, pl. 47, n° 4.)

Coll. du séminaire de Chavagnes (Vendée). — Pl. CXVII, n° 8.

5182. Croisette entre quatre points. GAST FRVN REG VSVF PRI DOM G. Ecusson couronné.  $\hat{R}$ . DOMINVS ADIVTOR ET REDEM ME. 1640. Croix à palmettes.

OR. Ecu. (MANTELIER, pag. 68, n° 71.)

Cab. de France.

5183. ✠ : GASTO . FR . VN . REG . VSVFR . PRIN . DOMB . G. Même type.  
R̄. Même légende. 1641. Croix ouvragée, florencée  
OR. Ecu. (DUBY, pl. 46, n° 4; MANTELIER, pag. 69, n° 72; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 745.)  
Coll. Bazot, à Amiens. — Pl. CXVII, n° 9.
5184. GASTON . VS . P DOMBARVM. Buste lauré à droite. R̄. ✠ DOMINVS  
ADIVTOR . ET . REDE . MEVS. 1652. Ecusson couronné.  
AR. Grand écu blanc. (MANTELIER, pl. 9, n° 6.)  
Cab. de France; coll. Mantelier, Rousseau, &c. — Pl. CXVII, n° 10.
5185. Mêmes légende et type. R̄. Mêmes légende et type, avec REDEM. 1652.  
AR. Demi-écu. (*Ibid.*, pag. 76, n° 86.)  
Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 11.
5186. Mêmes légende et type. A l'exergue, 1652. R̄. Mêmes légende et type, sans le millésime.  
AR. Quart d'écu blanc. (*Ibid.*, n° 87; DUBY, pl. 47, n° 2.)
5187. Croix avec un point entre chaque branche. GASTO . FR . VNREG . VSV .  
FRV . PRIN . DOMB . G. Buste à tête nue et drapé, à droite. R̄. Même légende.  
1641. Ecusson couronné et accosté de deux G couronnés.  
AR. Teston. (MANTELIER, pl. 8, n° 8.)  
Pl. CXVII, n° 12.
5188. ✠ GASTON . VSVF PRINC . SOVV . DOMB. Cœur. Ecusson couronné et  
accosté de V-III. R̄. Même légende. 1630. Croix fleuronée.  
AR. Quart d'écu. (*Ibid.*, n° 5.)  
Pl. CXVII, n° 13.
5189. ✠ GAST . PATR . R . VSVFR . PR . DOMB. Trois lis sous un lambel et cou-  
ronnés. R̄. Même légende. 1645. Croix florencée.  
BILL. Six blancs. (*Ibid.*, pl. 9, n° 2.)  
Pl. CXVII, n° 14.
5190. ✠ GAST . FR . VN . REG . VSVFR . PR . DOMB. Ecusson couronné et  
accosté de deux G. R̄. Même légende. 1643. Croix fourchée, cantonnée de quatre  
lis, et timbrée d'un lis horizontal au centre.  
BILL. Douzain : 2,28. (*Ibid.*, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CXVII, n° 15.
5191. Variété avec VSVF.  
Douzain : 2,28. (POEY D'AVANT, n° 1362.)

5192. **GASTON . VSVF . DE . LA . SOV . DE . DOMB.** Mêmes type et ñ. Millésime 1629.  
Coll. Roumeguère, à Toulouse.
5193. ✕ **GAST . PATR . R . VSVFR . PR . DOMB.** Même type. ñ. Mêmes légende et type. 1641. Le lis du centre est droit.  
BILL. Douzain : 2,28. (DUBY, pl. 46, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1365.)
5194. Variété avec **DOM.**  
Coll. L. Bonnet, à Béziers.
5195. **GASTON . PRINC . VF . DE . DOM.** Buste lauré, à droite. ñ. Sans légende.  
Deux grands G entrelacés, sous une couronne.  
Cuivre. Liard ? (MANTELIER, pl. 10, n° 1<sup>er</sup>.)  
Cab. de France. — Pl. CXVII, n° 16.
5196. ✕ **GASTON . VSV . DE . LA . SOV DOM.** Buste à droite. ñ. ✕ **DOVBLE . TOVRNOIS.** 1638. Trois lis sous un lambel.  
Cuivre. Double : 3,36. (STRAND, n° 42; POEY D'AVANT, n° 1366.)
5197. Variété avec **SOV DO.** ñ. 1640.  
Cuivre. Double.  
Coll. Senémaud.
5198. Variété avec **DOMBE.** Millésime 1622.  
Coll. Roumeguère, à Toulouse.
5199. Mêmes légendes et types des deux côtés, avec **DOMB.**  
Cuivre. Double : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 1367.)
5200. Mêmes légendes et types, avec **VSVF.** ñ. 1634. R.  
Cuivre. Double : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 1369.)  
Pl. CXVII, n° 17.
5201. ✕ **GASTON . VSVE (sic) DE . LA . SOV DOM.** Mêmes type et ñ. 1635. B.  
Cuivre. Double : 3,26. (MANTELIER, pl. 8, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1368.)  
Pl. CXVII, n° 18.
5202. ✕ **GASTON . VSV . DE . LA . SOV . DOM . G.** Mêmes type et ñ.  
Cuivre. Double : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 1370.)
5203. Autre avec **VSVF.** ñ. 1629.  
Cuivre. Double. (*Ibid.*, n° 1371.)
5204. Autre semblable, sans le G final. ñ. Même type. 1655. B.  
Cuivre. Double. (*Ibid.*, n° 1372.)

5205. ✠ GAST. PATR. PR. DOM. Buste; au-dessous, A. ñ. ✠ DENIER  
TOURNOIS. 1649. Deux lis sous un lambel.  
Cuivre. Denier : 1,36. (MANTELIER, pl. 9, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1373.)  
Pl. CXVIII, n° 1<sup>er</sup>.
5206. ✠ GAST. PATREVS (sic) FR. PR. DOM. Mêmes type et ñ.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Lefèvre, à Meaux.
5207. Variété : GAST. PATR. R. VSFR. PR. DOM.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Poey d'Avant.
5208. Variété : GAST. PATR. R. VSVF, &c. Sans lettre à l'exergue.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Senémaud.
5209. ✠ GA. P. RV. F. P. D. Même type; sans lettre à l'exergue. ñ. Mêmes lé-  
gende et type. 1650.  
Cuivre. Denier : 1,36. (POEY D'AVANT, n° 1374.)
5210. ✠ GASTON. V. F. P. D. Tête nue, à gauche. ñ. Mêmes légende et type.  
1650. Un grand A sous les lis.  
Cuivre. Denier : 1,36. (MANTELIER, pl. 9, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1375.)  
Pl. CXVIII, n° 2.
5211. Autre avec V. E. F. D. ñ. 1650.  
Cuivre. Denier. (POEY D'AVANT, n° 1376.)
5212. Mêmes légendes et types. Tête vieillie. 1653.  
Cuivre. Denier. (*Ibid.*, n° 1377.)
5213. . GASTON. V. F. P. D. Tête encore plus vieille. Même ñ.  
Cuivre. (*Ibid.*, n° 1378.)
5214. Mêmes légendes et types, sauf que le buste est lauré à droite. ñ. 1652.  
Cuivre. Denier : 1,36. (MANTELIER, pl. 9, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1379.)  
Pl. CXVIII, n° 3.
5215. ✠ GASTON. VSVF. P... Dans le champ, G couronné entre deux lis. ñ. ✠  
DNS. ADIVTOR. MEVS. Croix pattée, évidée et anglée de feuilles.  
BILL. Liard : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1380.)  
Pl. CXVIII, n° 4.

5216. ✕ GAST. PATR... Même type. Ⓜ. Mêmes légende et type.

BILL. Liard. (MANTELIER, pl. 9, n° 7.)

Pl. CXVIII, n° 5.

Gaston était devenu veuf le 29 mai 1627, et n'avait eu de Marie qu'une seule fille, qui fut la grande Mademoiselle et coûta la vie à sa mère. Il obtint du roi la garde et la tutelle de son enfant, avec l'administration de ses biens et leur usufruit jusqu'à sa majorité.

On s'était, ainsi que je l'ai déjà dit, servi des coins de Gaston et Marie, pendant deux ans. Ce ne fut qu'en 1629 que l'on monnaya au nom de Gaston seul. Les espèces de ce prince sont très variées et n'offrent rien de particulier, sinon qu'on y voit les efforts constants pour parvenir à imiter la monnaie royale. Dès que celle-ci change, les monnayeurs de Trévoux s'empressent de changer également leurs coins. Ainsi, par exemple, quand le célèbre graveur Varin transforme la monnaie royale, en substituant le costume romain au vêtement français, dans le pays de Dombes on opère la même transformation et d'une manière parfaite, ce qui était du reste facile, puisque les coins sont aussi l'œuvre de Varin. Ce qu'il y a de plus saillant encore, c'est que, lorsque Louis XIV enfant succède à Louis XIII déjà vieux, on voit, sur les espèces de Dombes, une tête jeune remplacer la tête vieillie que l'on y avait représentée jusque-là, et qui était en rapport avec l'âge de Gaston. A l'avènement de Mademoiselle, c'est-à-dire le 7 décembre 1650, alors qu'elle avait vingt-trois ans, on ne changea pas d'abord la monnaie. M. Mantelien dit : « On ne retoucha pas immédiatement les coins de la monnaie, et pendant quelques années encore elle fut frappée au nom et à l'effigie de Gaston. »






Il y a à faire, à ce sujet, une observation curieuse qui a échappé à mon devancier ; c'est que presque toutes les monnaies au nom de Gaston, portant un millésime postérieur à l'émancipation de Mademoiselle, offrent des types que nous ne trouvons pas sur les autres espèces de Gaston, monnayées pendant son règne. Je citerai le grand écu blanc, ses deux divisions et la pièce de 40 livres en or. Que doit-on en conclure ? Il est évident que, sous Mademoiselle, on n'a pas pu faire graver des coins à l'effigie de Gaston, et que par conséquent celui-ci n'a pas dû monnayer à Trévoux postérieurement au 7 décembre 1650. Nous sommes donc forcés de supposer que des pièces au même type ont d'abord été émises par Gaston, et que par suite de causes que nous ne connaissons pas elles ont pu être supprimées. Ce qu'il y a de certain ; et l'on a lieu de s'en étonner, c'est qu'on ne les a pas encore retrouvées. Cela est d'autant plus probable, que nous connaissons l'empressement des monnayeurs de Trévoux à s'emparer des types royaux aussitôt qu'on en créait de nouveaux. Or, l'émission des quadruples remonte à l'année 1640, et celle des écus blancs et de leurs divisions à 1641. A Trévoux, on n'a pas dû omettre de les copier. Ce qui ferait supposer que l'hypo-

thèse de leur suppression est vraie, c'est que les quadruples en or sont excessivement rares, et que l'écu blanc et ses divisions, sans être aussi rares, se rencontrent assez difficilement. Quant aux petites pièces en cuivre de Gaston, elles sont fort communes. On les trouve partout.

ANNE-MARIE-LOUISE. 1650—1693.

5217. ✕ **MARIA . P . DOMBAR . D . MONTIS . PEN.** Ecusson couronné, accosté de deux M. ñ. ✕ **DNS ADIVTOR . ET . REDEM . MEVS.** 1657. Croix fourchée et cantonnée de quatre lis.  
BILL. Douzain. (MANTELIER, pl. 10, n° 3.)  
Cab. de France. — Pl. CXVIII, n° 6.
5218. **AN . MA . LVD . PRIN . SVPRE . DOMBAR.** Tête avec collier à droite.  
ñ. \* **DOMINVS . ADIVTOR (A) ET . REDE . MEVS.** 1673. Ecu couronné.  
AR. Grand écu blanc.  
Cab. de France. — Pl. CXVIII, n° 7.
5219. Même légende avec **DOMBA.** Mêmes type et ñ. 1669.  
AR. Demi-écu blanc. (MANTELIER, pag. 91, n° 114.)  
Coll. Norblin. — Pl. CXVIII, n° 8.
5220. Mêmes légendes et types. Le mot **DOMINVS** du ñ. est suivi d'une croisette.  
1673. Etoile.  
AR. Demi-écu blanc. (MANTELIER, pl. 40, n° 9.)
5221. Mêmes légendes et types.  
AR. Quart d'écu blanc. (*Ibid.*, n° 116.)  
Cab. de France.
5222. **AN . MA . LOV . PRINC . SOVV . DE DOMB.** Cœur. Tête à droite.  
ñ. **DNS . ADIVT . ET (A) REDEM . MEVS.** 1659. Ecu couronné.  
AR. Douzième d'écu ou pièce de cinq sols. (MANTELIER, pag. 78, n° 89.)
5223. Mêmes légende et type. ñ. **DOMINVS ADIVTOR (A) ET . REDEM . MEVS.** Rose.  
AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 90; POEY D'AVANT, n° 1381.)
5224. Mêmes légendes et types des deux côtés.  
AR. Sixième d'écu. Pièce de dix sols. (*Ibid.*, n° 91.)  
Cab. de France.



5225. AN . MA . LOV PRINC . SOVV . DE . DOM. Même type.  ✕ DNS ✕ ADIVTOR (A) ET REDEM MEVS. Même type. 16-65.  
AR. Douzième d'écu. (SIRAND, pl. 1<sup>re</sup>, n° 9.)  
Pl. CXVIII, n° 9.
5226. AN . MA . LVD . PRINC . SVP . DOMBA. Même type.  DNS . ADIVTOR (A) ET . RED . MEVS. 16-64. Rosace.  
AR. Douzième d'écu. (MANTELIER, pl. 10, n° 3.)  
Cab. de France. — Pl. CXVIII, n° 10.
5227. AN . MA LOV . SOVV . DE . DOMBE. Même type. A l'exergue, 1667.  
 Sans légende. Ecu en losange aux armes de Bourbon, couronné et accosté de deux branches de laurier.  
AR. Douzième d'écu. (DUBY, pl. 47, n° 14.)  
Pl. CXVIII, n° 11.
5228. AN . MA . LOV . DE BOVRBON. Tête à droite.  PRINC . SOVV . DE . DOMBES. Ecusson couronné, accosté de 16-67.  
AR. Douzième d'écu. (MANTELIER, pl. 10, n° 4.)  
Pl. CXVIII, n° 12.
5229. Mêmes légende et type.  ✕ PRINC. Lis. SOVV DE. Lis. DOMBES. Même type. A l'exergue, A.  
AR. Cinq sols.  
Coll. Morin.

Nous venons de voir que, pendant les cinq premières années du règne de Mademoiselle, la monnaie avait été battue au nom et avec les coins de Gaston. Nous avons vu le même fait se reproduire à chaque changement de règne de trois de ses prédécesseurs, mais jamais d'une manière aussi prolongée. Cela peut s'expliquer par la vie agitée que mena Mademoiselle, pendant les cinq années qui suivirent son émancipation. Activement mêlée aux troubles de la Fronde, dont elle fut un moment l'héroïne, elle finit par être exilée de la cour et se réfugia à Saint-Fargeau, jusqu'en 1657. On conçoit qu'avec une existence aussi orageuse, elle ne pouvait guère s'occuper de sa monnaie de Dombes. Mais le fermier qui la régissait ne perdait pas de vue ses droits et ses bénéfices, et probablement il s'estima heureux que les circonstances lui permissent d'épargner la dépense de nouveaux coins.

Rentrée chez elle en 1658, la princesse s'occupa peu, à ce qu'il paraît, d'activer la fabrication de sa monnaie. Dès 1657, on avait frappé des douzains avec le nom de Marie seul. Cette émission ne dut être que momentanée, si nous en jugeons d'après la rareté de ses produits. Le monnayage des pièces en argent avec le nom d'Anne-

Marie-Louise, qui fut conservé jusqu'à la fin, ne commença qu'en 1659. On débuta par les douzièmes d'écu ou pièces de cinq sols, dont le cours a été si étendu. Enfin ce n'est que vers le milieu du règne de Mademoiselle, que nous trouvons l'écu d'or, l'écu blanc et ses divisions, et le liard de billon.

Je viens de mentionner le douzième d'écu; cette pièce doit arrêter un moment notre attention. Tous les auteurs, qui se sont occupé de la numismatique de la principauté de Dombes, ont parlé des singulières particularités qui se rattachent à cette espèce de monnaie. MM. Mantelier et Sirand ont donné des détails intéressants sur ce sujet. Mais ni l'un ni l'autre ne me paraît avoir eu connaissance de ce que dit Chardin dans son voyage en Perse; et pourtant ce célèbre voyageur, qui écrivait dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle, a donné des renseignements curieux et étendus sur le commerce que l'on faisait en Orient au moyen de ces pièces de cinq sols. M. Sirand cite le manuscrit d'un M. de Poleins, qui se trouve aux archives de France, et, selon toute apparence, c'est là que M. Mantelier a aussi puisé ses renseignements.

De ce que font connaître ces deux derniers numismatistes, il résulterait que la belle fabrication des douzièmes d'écu de Mademoiselle leur aurait acquis, dans les échelles du Levant, une telle faveur, qu'ils avaient fini par devenir des objets de toilette; si bien que, la mode aidant, on finit par en couvrir ses habits. Les ateliers de Dombes fabriquèrent une très grande abondance de ces monnaies, et l'on expédia des vaisseaux qui en étaient entièrement chargés. La spéculation avait une trop grande réussite, pour que la contrefaçon ne s'en mêlât pas. Aussi arriva-t-il qu'à Trévoux on commença à altérer le métal, qui d'abord était si pur, et que, chacun voulant profiter de la vogue de ces monnaies et prendre part aux immenses bénéfices qu'elles procuraient, on vit tout le monde essayer à l'envi de faire son profit de cette fructueuse spéculation. En France, les princes d'Orange, qui eux aussi fabriquaient des pièces de cinq sols, leur donnèrent un aspect ressemblant à celles de Dombes. En Italie, en Allemagne, de petits princes suivirent cet exemple et inondèrent le Levant d'imitations plus ou moins parfaites de ces monnaies. Un tel empressement eut le résultat que l'on aurait dû prévoir. Les falsifications furent tellement nombreuses et si audacieuses, qu'à la fin on ne fabriquait plus que des pièces en très bas aloi, et quelquefois même elles n'étaient qu'en cuivre blanchi. Soit que la mode eût changé, soit que l'on eût ouvert les yeux sur des tromperies trop grossières, ce commerce finit tout d'un coup, et quelques-uns des spéculateurs éprouvèrent des pertes énormes.

Chardin n'en fait pas des objets de toilette et de mode. Selon lui, ce n'était qu'un commerce purement d'argent, qui commença en 1656 et dura pendant treize années. La première date n'est pas d'accord avec les monnaies que nous avons, puisque nous ne connaissons que le millésime de 1659, ce qui est assez conforme aux données historiques.

Chardin qualifie d'inique le négoce de ces monnaies, que les Turcs appelaient

*Timmins*. Ils les prenaient d'abord pour la valeur de dix sols ; elles restèrent quelque temps à ce prix et tombèrent à sept sols et demi. On ne voulait pas d'autre monnaie ; mais , ainsi que je l'ai déjà dit , l'appât des énormes gains que l'on réalisait fit bientôt altérer ces pièces. On en fabriqua d'argent bas à Dombes , à Orange et à Avignon. Ce fut encore pis à Monaco et à Florence. Enfin on en monnaya dans des châteaux écartés de l'Etat de Gênes et en divers autres lieux. Cet état de choses ne pouvait pas durer longtemps. Ceux à qui ces espèces étaient destinées s'aperçurent de la falsification et les décrièrent , sauf celles du vrai coin de France , dont on réduisit la valeur à cinq sols. Les pièces de Florence , de Monaco et de Dombes ne furent plus payées que quatre sols. Peu à peu ils décrièrent en masse toutes les monnaies de coin altéré et ne voulurent plus que celles de bon aloi. Mais comme celles-ci valaient intrinsèquement plus que leur cours , on cessa d'en envoyer dans le Levant. Ce décri , comme on l'a vu , causa un grand préjudice à ceux qui avaient entrepris ce commerce sur une grande échelle , et qui se trouvaient avoir une forte quantité de marchandises. Chardin ajoute que les Anglais furent la cause de ce décri , parce que le négoce des pièces de cinq sols avait fait hausser le prix des soies , et que , si la spéculation des pièces de cinq sols avait continué , ce commerce était ruiné.

Il n'est pas douteux que Chardin fût bien informé , puisque ses renseignements ont été recueillis dans le pays même et justement à l'époque où ce négoce avait lieu. Malgré le silence de cet écrivain sur l'autre usage des pièces de cinq sols , tel qu'il nous est donné par M. de Poleins , il est bien certain qu'elles ont été quelquefois des objets de toilette. Nous en avons les preuves matérielles , en ce que nous en rencontrons assez souvent qui sont percées , et qui par conséquent ont dû être attachées aux habits.

De ce que sur la plupart des monnaies que je viens de décrire , on trouve au revers la lettre A placée de la même manière que sur les monnaies royales , M. Sirand en a inféré qu'elles avaient été battues dans l'atelier de Paris. M. B. Fillon (*Catal. Rousseau*, pag. 92) a adopté la même idée. M. Mantelier (*Revue*, 1850, pag. 66) , répondant à M. Sirand , n'a pas eu de peine à établir qu'il n'en était rien. Ses arguments sont nombreux et sans réplique ; les principaux sont l'absence de tout texte mentionnant un pareil monnayage , et en ce que nous trouvons à Dombes d'autres lettres monétaires. On sait d'ailleurs que Louis XIV regardait d'un fort mauvais œil toute monnaie étrangère faisant concurrence à la sienne , et qu'il se fût bien gardé de prêter ses balanciers pour fabriquer celle de Dombes , qui lui causait d'autant plus de préjudice qu'elle portait l'écusson fleurdelisé. Cela est si vrai , qu'il cherchait par tous les moyens possibles à entraver sa circulation et songeait à l'anéantir , ce qu'il ne manqua pas de faire aussitôt qu'il en trouva l'occasion. Enfin il y a un dernier argument qui est encore plus péremptoire , c'est que ce fait de fabrication eût été une infraction formelle aux lois du royaume.

5230. AN . MA . LOV . PRINC . SOVV . DE . DOM. Buste à long col et tout différent par la coiffure. R̄. DOMINVS . ADIV . ET̄ . REDEMP̄T . MEVS. 1659. Ecusson aux trois lis avec lambel. Au-dessous, A.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Charvet. — Pl. CXVIII, n° 14.

Cette pièce est remarquable, en ce que les légendes sont identiques avec celles des douzièmes d'écu de Mademoiselle, et que pourtant on n'y voit plus les traits de cette princesse. Le profil est plus pur et plus fin, le col est plus long et moins drapé, les cheveux sont plus élégamment agencés. Si cette monnaie a été frappée dans les ateliers de Trévoux, ce qui est douteux; l'artiste qui a gravé le coin a voulu flatter Mademoiselle. Il est plus probable qu'il a fait un buste de fantaisie.

5231. AN . MA . LIV . COM . PALAT̄ . SOVV . DOM. Tête à droite. R̄. DNS . ILLVMINAT̄ . ET̄ . SALVS MEA. Ecu couronné. 16-58. A l'exergue, A.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, pl. 11, n° 3.)

Coll. Norblin. — Pl. CXVIII, n° 13.

5232. Variété. A l'exergue du R̄., 4.

Coll. Morin.

5233. Variété. A l'exergue, 7.

Coll. E. Dumas, à Sommières.

5234. LIV . MA . PRI . SP . COM . T̄ . SOVV . DOM. Même type. R̄. DNS . ADIV-  
TOR ET̄ REDEM MEVS. Même type. 16-66. A l'exergue, T̄.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Morin et de Clapiers.

M. Manteliet, qui n'a connu que la première de ces pièces, propose de lire ainsi la légende du droit : *Marie-Louise-Julienne, comtesse palatine, souveraine de Dombes*, et l'attribue à une comtesse des Deux-Ponts. M. Sirand n'est pas de cet avis, et je partage son opinion tendant à établir que le mot LIV, que M. Manteliet divisait mal à propos, n'est pas autre chose que le nom de Louise. Quant au titre de comtesse palatine, M. Manteliet l'explique par une intention ironique, en ce que Mademoiselle avait été demandée en mariage, en 1653, par Philippe-Guillaume, comte palatin, de la maison de Neubourg.

5235. HAEC . (A et E liés) EST̄ . IMAGO . DELPHINA. Type ordinaire.  
R̄. DIVIT̄IARVM . TVARVM. Ecu chargé de trois cornes d'abondance, et surmonté d'un casque.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, pl. 10, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. CXVIII, n° 15.

5236. **PVLCHRA . VIRTVTIS . IMAGO**. Même type.  $\mathfrak{H}$ . ✕ **SIMVL . TVTAN-  
TVR . ET . ORNANT**. Même type. 16-66.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, pl. 10, n° 7.)

Pl. CXVIII, n° 16.

Les fleurs de lis du  $\mathfrak{H}$ . ressemblent aux aiglons des pièces de la famille Doria.

5237. **IN PVLCHRITVDINE VIRTVS**. Même type.  $\mathfrak{H}$ . ✕ **IN SPINES (sic) CE-  
RVLEA FLORENT**. Ecu à trois lis et lambel. Couronne fleurdelisée. 16-68.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, pag. 88, n° 107.)

Cab. de France.

5238. **HEC . EST . VIRTVTIS . IMAGO**. Même type.  $\mathfrak{H}$ . **DEVS MEVS**. Lis. **ET  
OMNIA**. Même écusson ; au-dessus, deux rosaces ; de chaque côté, 16-66.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 108 ; POZY D'AVANT, n° 1382.)

5239. Mêmes légende et type.  $\mathfrak{H}$ . **BONITATIS . VNC . QVATVOR**. Ecusson à  
trois lis avec lambel. De chaque côté, 16-66.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Morin.

5240. **HAEC . (A et E liés) EST . PALANTIS . IMAG**. Même type.  $\mathfrak{H}$ . **DEVS  
MEVS ET REDEMPTOR**. Même type. A l'exergue, C.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, pl. 10, n° 6.)

Pl. CXIX, n° 2.

5241. **PLACET . ET . POLLERE . VIDETV**. Même type.  $\mathfrak{H}$ . ✕ **IPSOQVE FIT  
VTILIS VSV**. 16-68. Même type.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, pag. 89, n° 110.)

Coll. Norblin.

5242. Variété avec **VIDETVR**.

Coll. Saubinet, à Reims.

5243. **PARTES VOLVPTATI**. Même type. Collier.  $\mathfrak{H}$ . **ORIENTALIVM DI-  
CAT**. Même type. 16-68. Couronne à feuilles d'ache.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, pl. 11, n° 6.)

Cab. de France. — Pl. CXIX, n° 3.

5244. **ET DELECTATIONE DIGNE**. Même type.  $\mathfrak{H}$ . **PARTES CVRIOSI-  
TATE**. Même type. 16-68. Couronne fleurdelisée.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 112.)

Cab. de France. — Pl. CXIX, n° 4.

5245. HANC . ASIA . MERCEM . QVERIT̄. Même type. ♂. LILIA . SPINAS . QVIS . DICĒT̄. Même type. 16-67. Dessous l'écusson, un lis.

AR. Douzième d'écu : 2,17. (POËY D'AVANT, n° 1383, et pl. 19, n° 10.)

Pl. CXIX, n° 5.

5246. . IN . PVLCHRIT̄VDINE . VIRTVS. Même type. ♀. BONIT̄ATIS VN- CIARVM . QVIN̄T̄. Même type. Sous le lis, 16-68.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Norblin.

5247. DE PROCVL . PRĒTIVM EIVS. Même buste. ♀. TRAHIT̄ SVA QVEM- QVE VOLVPT̄AS. Ecusson couronné aux trois lis avec lambel ; au-dessous, A ; de chaque côté, 16-68.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Charvet. — Pl. CXIX, n° 12.

5248. ARĒTH . PROL . AILANT̄I. Même type. ♀. HESPERIDVM DECVS. Ecusson couronné et chargé de trois tiges d'oranger, et simulant les lis ; de chaque côté, 16-68.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Morin.

5249. Variété avec PRO . ATLANT̄.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Nogent-Saint-Laurent. — Pl. CXIX, n° 11.

Que dire de ces singulières pièces, dont les légendes bizarres sont quelquefois intraduisibles ? Sur deux seulement, on fait allusion au commerce de l'Orient, auquel elles étaient destinées. Les intentions satiriques s'y produisent assez souvent. On est donc forcé d'admettre que, quoiqu'elles portent l'effigie de Mademoiselle, il y en a peu ou point qui aient été frappées dans l'atelier de Trévoux. Nous en aurons une preuve évidente, en voyant une fabrication pareille faite par la famille Doria.

5250. ✠ (une aile) ME : VA . AV (un cœur). Buste de Mademoiselle. AV . LĪT̄ . (une aile) A . VICTOIRE (une palmette). Ecu d'Orléans, couronné et accosté de 16-67.

AR. Cinq sols.

Nous voyons ici le rare exemple d'un rébus illustré sur une monnaie. M. B. Fillon, qui la mentionne dans le *Catal. Rousseau*, pag. 93, pense, d'après son travail soigné, que cette satire, qui a trait aux mœurs galantes de Mademoiselle, a dû être inspirée en haut lieu.

FAMILLE DORIA.

5251. VIOLANTE . LOM . PRIN . AVR. Même type. R̄. Même légende. 16-66.

Ecusson à trois lis. Couronne à feuilles d'ache.

AR. Douzième d'écu. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pag. 143.)

5252. DON . VI . LO . PRINCI . S . VED . DO. Même type. R̄. \* DOMINVS

. VIRTVS \* MEA . E SALVS . MEA. Ecusson à deux lis et une aigle au-dessous.

16-65.

AR. (*Catal. Wellenheim*, tom. 2, pag. 659 ; OLIVIERI, pl. 3, n<sup>o</sup> 2.)

Cab. impérial de Vienne. — Pl. CXIX, n<sup>o</sup> 7.

5253. Variété avec DOR.

AR.

Coll. Rousseau.

5254. DON . VI . LO . PRINCI SVED . DO. Même buste. R̄. \* DOMINVS . VIR-

TVS . MEA . E . SALVS . MEA. Ecusson couronné, chargé de deux lis et d'un aiglon simulant un autre lis.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Charvet. — Pl. CXIX, n<sup>o</sup> 8.

M. Manteliet était réduit à former des conjectures au sujet du nom de Violante, inscrit sur ces pièces. Au moyen de l'ouvrage d'Olivieri sur les monnaies et les sceaux de la maison Doria, on peut lever tous les doutes. Violante, fille unique et héritière de Nicolas Lomellini, avait épousé, en 1652, Jean-André Doria II, dont elle eut un fils, Jean-André Doria III. Son mari étant mort en 1654, elle frappa monnaie en son nom jusqu'à la majorité de son fils. C'est au château de Torriglia que les trois pièces que je fais connaître ont été battues. Olivieri donne le document qui l'établit. Il en résulte encore que ces monnaies étaient destinées au commerce avec le Levant. Il fallait nécessairement que le type ressemblât à celui des espèces de France ; mais la scrupuleuse princesse eut soin d'exiger que, par les légendes et les armoiries, ses monnaies offrissent quelque différence. Plus tard, en voyant que la monnaie frappée par elle au nom de son fils était par trop copiée sur celle des princes d'Orange, sa conscience s'émut encore et elle consulta des théologiens. Olivieri nous fait connaître la lettre et les réponses qu'elle reçut. Ceux qu'elle consultait, moins timorés qu'elle, lui prouvèrent par des arguments un peu spécieux que sa conscience s'alarmait à tort.

5255. GRATIOR . IN . PVL . VIRTVS. Même type. Sous le buste, SA. R̄. ✠

SANCTAE (A et E liés) SIT TRIADI LAVS. Ecu à trois lis, 1-2. Couronne à feuilles d'ache.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, pl. 11, n<sup>o</sup> 5.)

Coll. Norblin. — Pl. CXIX, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.

5256. Variété avec **SANCTE**.

Coll. Parot, à Lyon.

L'ouvrage d'Olivieri nous apprend que ces deux pièces ont été battues à Loana par les ordres de la princesse Doria. Il donne le titre qui l'établit.

5257. **IO . AND . FR . DORIA . LA**. Tête de Doria à droite. **᠒**. **DEVS . PROTECTOR . MEVS**. Ecu couronné et chargé de trois aiglons simulant les lis.

AR. Douzième d'écu. (MANTELIER, pag. 84, n° 96.)

Coll. Pfister, à Londres.

5258. Variété avec **DORIA . L**.

AR. (OLIVIERI, pl. 3, n° 5.)

Coll. Luigi Franchini. — Pl. CXIX, n° 6.

Jean-André Doria-Landi avait treize ans, quand on commença à battre monnaie en son nom. On continua le type employé par sa mère. On profita de la jeunesse du prince, pour copier presque identiquement les monnaies de Guillaume-Henri, prince d'Orange. Nous avons vu que c'est ce qui éveilla particulièrement les scrupules de la princesse Doria.

#### MARQUIS DE FOS-DI-NOVO.

5259. **M . MAD . MALAS . MARCH . FOS**. Buste; au-dessous, 16-68. **᠒**. **DNS ADIVTOR ET REDEMPTOR MEVS**. Ecu aux armes de Malespine (une épine fleurie), l'aigle impériale tenant l'écu.

AR. Douzième d'écu. (MANTELIER, pag. 86, n° 98.)

5260. Mêmes légende et type. **᠒**. **BONITATIS VNCIARVM QVNQVE**. Même type.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 99.)

5261. Mêmes légende et type. **᠒**. **BONITATIS VNCIARVM SEX**. 16-68. Même type.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 100.)

5262. **M MADAL MAI MAR DI FOSD**. Même type. **᠒**. **DNS ADIVTOR (A) ET REDEM MEVS**. Ecu aux trois lis; couronne à feuilles d'ache. 16-68.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 101.)

Cab. de France.

On a placé sur ces pièces le portrait de Marie-Madeleine Malespine, femme du marquis, afin d'avoir une tête qui simulât celle de la créatrice du type.



5263. MARCHION. PONSAN . ET . MARC. Même type. R̄. BONITATIS .  
VNCIARVM QVATOR. Même type. Couronne fleurdelisée. 16-68.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, pl. 10, n° 8.)

Cab. de France. — Pl. CXIX, n° 9.

5264. Variété avec QVATOR et 16-69.

Coll. Voillemier.

5265. MARC . FOSD . BONITATIS . VNC . QVQ. Même type. R̄. INTER . SPI-  
NAS . CERVLEA . FLORENT. Même type. 16-69.

AR. Douzième d'écu. (*Ibid.*, n° 103.)

Cab. de France.

5266. Variété avec MARCH.

Musée de Saint-Omer.

Ponzano et Marcello-Monte étaient deux fiefs voisins de Fos-de-Novu.

5267. IVL . M . S . R . I . PRINC . SOVV . DOM. Même type. R̄. MELLIBAT .  
EX . LILIIS. Ecusson couronné; de chaque côté, 16-69.

AR. Douzième d'écu.

Pl. CXIX, n° 10.

A qui appartient ce douzième d'écu, dont la légende semble indiquer un prince allemand? Les amateurs de monnaies étrangères le diront sans doute.

Si l'on me reprochait d'avoir donné toutes ces dernières monnaies, qui sont évidemment étrangères, je répondrais que j'ai cru utile pour mon sujet de rapprocher ces pièces de celles qui sont sorties de l'atelier de Mademoiselle, avec d'autant plus de raison, qu'elles ont été émises dans les mêmes circonstances et dans un but analogue.

En terminant la longue nomenclature des monnaies des princes de Dombes, je dois consigner une observation que j'aurais dû faire plus tôt. Il s'agit du classement que j'ai adopté relativement aux pièces émises au commencement de chaque règne, avec le nom et le coin du prédécesseur. M. Mantelien a rangé les monnaies par règne, tandis que j'ai suivi le nom que je trouvais inscrit. Cet ordre m'a semblé plus naturel, et n'embarrassera pas les numismatistes, puisque chaque fois que le fait s'est reproduit, je l'ai indiqué.

A ce sujet, je dois relever une assertion de M. B. Fillon, qui (*Catal. Rousseau*, commentaire du n° 744) s'est encore malheureusement rencontré avec M. Sirand. Il voit dans la date une erreur monétaire ou un souvenir donné par Gaston à sa femme Marie, tandis qu'il est évident que ce n'est que le résultat de l'emploi d'un ancien coin utilisé pendant quelque temps.

---

## BOURGOGNE-COMTÉ OU FRANCHE-COMTÉ.

L'enfantement du comté de Bourgogne fut très laborieux. Formé à différentes fois, démembré aussi souvent encore, il est impossible, à moins d'écrire son histoire, de le suivre dans toutes ses transformations. Je crois que c'est peu utile à mon sujet. Les possesseurs de la Haute-Bourgogne furent pendant longtemps trop peu puissants, leur pouvoir était trop mal établi, pour qu'ils aient eu le temps de battre monnaie. Aussi n'en avons-nous aucune qui puisse leur être attribuée, du moins jusqu'à une certaine époque, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve; mais je crois que nous avons peu d'espoir de voir remplir ces lacunes, et que rien ne nous viendra d'antérieur à ce que nous avons. Aucun titre, aucun monument ne nous parle du monnayage des comtes de Bourgogne, avant que leur dynastie fût solidement assise. Les deux seules pièces que nous connaissons ne peuvent venir à notre secours et démontrer qu'il ait existé un monnayage antérieur, puisque leurs types n'offrent point de dégénérescence. MM. Plantet et Jeannez, dans leur *Essai*, dont je parlerai plus au long tout à l'heure, ne font connaître que trois monnaies carlovingiennes. Les deux premières, sorties de l'officine de Besançon, appartiennent sans conteste à Charles-le-Chauve, et sont par conséquent purement royales. Quant à la troisième, son type est tout à fait altéré, ce qui en fait évidemment une monnaie féodale; mais son attribution à Besançon me paraît plus que problématique.

On pense que Hugues-le-Noir fut le premier comte héréditaire de Bourgogne (915). Le comté subsista jusqu'en 1295, lorsque Othenin ou Othon céda, par un traité dont les stipulations sont honteuses, tous ses biens à Philippe-le-Bel, roi de France. Pendant la période de près de quatre siècles qui s'écoula jusqu'à cette cession, nous n'avons, comme je l'ai déjà observé, que deux monnaies. D'où vient cette pénurie? De ce que les monnaies étrangères avaient cours dans la Bourgogne, et que particulièrement les deniers *estevnants* y étaient très répandus.

Par suite de partages et d'alliances, quelques maisons puissantes entrèrent en rivalité avec la maison de Bourgogne: ce sont celles de Vienne, de Chalon, de Chalon-Auxerre, de Chalon-Arlay. Je parlerai de celles qui ont battu monnaie, en décrivant les rares pièces que nous en avons.

J'ai rapporté que le comté de Bourgogne était venu, en 1295, en la possession du roi de France. Il y resta trente-cinq ans seulement, puisqu'en 1330, après la mort de Jeanne de France, qui avait institué pour son héritière Jeanne, sa fille aînée, mariée à Eudes, duc de Bourgogne, celui-ci se trouva possesseur du comté. Nous

avons quelques monnaies frappées par les comtes-ducs à Auxonne. Je les joindrai aux monnaies des ducs.

Après la mort, arrivée en 1482, de Marie, fille de Charles-le-Téméraire, le comté de Bourgogne fut dévolu au prince Maximilien, son mari, et entra par conséquent dans la maison d'Autriche. Leur fils, Philippe-le-Beau, prit possession du comté en 1494. Il épousa, l'année suivante, Jeanne, infante d'Espagne. Cette princesse n'ayant pas eu d'enfants de ses deux maris, dont le dernier fut Philibert-le-Beau, duc de Savoie, Charles V, depuis Charles-Quint, devint possesseur de la Bourgogne, qui resta dans la maison d'Espagne jusqu'à sa réunion à la France en 1678, par suite des conquêtes de Louis XIV.

Sous les rois d'Espagne, on frappa en leur nom un assez grand nombre de monnaies en Franche-Comté. Leur atelier était établi à Dôle.

M. Plantet, mon ami et collègue, dont nous avons à regretter la perte récente et si prématurée, et M. Jeannez, procureur impérial à Lons-le-Saulnier, ont publié, en 1855, un *Essai sur les monnaies du comté de Bourgogne*, dans lequel toutes les questions historiques et numismatiques sont traitées et élucidées avec soin. Cet ouvrage, dont le titre est trop modeste, comprend toutes les monnaies frappées dans la Franche-Comté. J'ai déjà fait usage de ce travail dans le résumé qui précède, et je m'en servirai pour tous les monnayages. On ne peut pas prendre de meilleur guide, et l'on devra y recourir toutes les fois que l'on aura le désir d'étendre ses recherches.

### COMTES DE BOURGOGNE.

HUGUES-LE-NOIR, 915—951.	OTHON IV LE JEUNE, 1234—1248.
LETALDE, 951—...	AGNÈS DE MÉRANIE et HUGUES, 1248—1279.
ALBERIC, ...—975.	OTTON V, dit OTTENIN, 1279—1303.
LETALDE II, 975—979.	ROBERT-L'ENFANT, 1303—1315.
ALBERIC II, 979—995.	JEANNE I <sup>re</sup> et PHILIPPE-LE-LONG, 1315—1330.
OTTON ou OTHE-GUILLAUME, 995—1027.	JEANNE II et EUDES IV, 1330—1347.
RENAUD I <sup>er</sup> , 1027—1057.	PHILIPPE DE ROUVRE, 1347—1361.
GUILLAUME I <sup>er</sup> LE GRAND, 1057—1087.	MARGUERITE DE FRANCE, 1361—1382.
RENAUD II, 1087—1097.	LOUIS DE MALE, 1382—1384.
GUILLAUME II L'ALLEMAND, 1097—1102.	PHILIPPE II LE HARDI, 1384—1404.
GUILLAUME III L'ENFANT, 1102—1127.	JEAN-SANS-PEUR, 1404—1419.
RENAUD III, 1127—1148.	PHILIPPE-LE-BON, 1419—1467.
BÉATRIX, 1148—1190.	CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467—1477.
OTTON II, 1190—1200.	
BÉATRIX II et OTHON III, 1200—1234.	

MARIE, 1477—1482.

MARGUERITE D'AUTRICHE, 1482—1493.

PHILIPPE-LE-BEAU, 1493—1506.

MARGUERITE D'AUTRICHE de nouveau,  
1506—1530.

CHARLES-QUINT, 1530.

RAINAUD I<sup>er</sup>. 1027—1057.

5268. ✕ LEDONIS VII. Dans le champ, C barré et O. ñ. ✕ RAINALDVS.  
Croix.

AR. Denier : 1,20. (*Revue*, 1843, pag. 191, vignette; PLANTET et JEANNEZ,  
pl. 4, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXIX, n° 13.

L'attribution de cette rare pièce, dont un seul exemplaire est connu, ne soulève pas de difficultés; c'est bien à Rainaud I<sup>er</sup> qu'elle appartient. L'observation faite par MM. Plantet et Jeannez, au sujet du type de l'avvers, ne me semble pas heureuse. Selon eux, le mot EO, que l'on voit dans le champ, peut être une abréviation de *Comes*, la barre transversale placée sur l'E pouvant simuler un M. J'objecterai que le C finissant la légende circulaire indique déjà le mot *Comes*, qui ne peut pas être mis deux fois. D'ailleurs ce type n'est pas nouveau; nous l'avons déjà trouvé sur quelques pièces du Duché de France, alors qu'il ne pouvait pas avoir la signification que l'on voudrait lui donner ici.

RAINAUD II? 1087—1097.

5269. ✕ MONETA. Croix. ñ. ✕ IVLEDONIS. Dans le champ, BE avec un trait au-dessous.

AR. : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1438, et pl. 20, n° 4; PLANTET et JEANNEZ,  
pl. 4, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CXIX, n° 14.

Me fondant sur les lettres BE inscrites au champ de ce denier, et qui me semblaient devoir être expliquées par *Burgundie* ou *Benedictio*, enfin sur le mot *Moneta*, qui indique toujours une monnaie épiscopale, j'avais (*Description*, pag. 306) fait de cette pièce le produit du monnayage des archevêques de Besançon. MM. Plantet et Jeannez sont d'un avis contraire, et la donnent à Guillaume I<sup>er</sup> ou plutôt à Rainaud II, comtes de Bourgogne. Dans l'état de la question, il est difficile de rien décider. Il faut attendre que quelques monnaies nouvelles viennent remplir les nombreuses lacunes qui existent, et nous permettent de raisonner d'après des arguments plus sérieux.

PHILIPPE II DE VIENNE.

5270. ✠ PHS. DVX. BV. COMES. Croix. R. TVRONVS DVCIS Châtel.

BILL. Denier.

Coll. Voillemier. — Pl. CXIX, n° 15.

Ce curieux denier est resté inconnu à MM. Plantet et Jeannez; mais ils en ont publié deux autres, dont un particulièrement offre un type analogue. D'après leur opinion, ces pièces appartiendraient à Philippe II, seigneur de Vienne, et auraient été fabriquées à Pymont. De prime abord, il me semblait difficile d'établir que le style de ces deniers pût les faire descendre jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, et j'étais tenté de les donner à Philippe I<sup>er</sup> de Vienne; mais, après un examen attentif de la question et en présence de textes positifs, cités par les deux numismatistes francs-comtois, desquels il résulte que Philippe II de Vienne frappait des monnaies pareilles à celles du roi de France, et que celui-ci lui fit défendre d'emprunter son coin, il faut bien reconnaître que ce sont là les produits de ce monnayage frauduleux.

5271. ✠ PHILLIPVS REX. Croix. R. PTHOMARTIR. Main bénissante.

BILL. Denier : 0,80. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 4, n° 3.)

Coll. Morin. — Pl. CXIX, n° 16.

5272. TVRONVS CIVIS. Châtel. R. ✠ BISVNTIVM CI. Croix.

BILL. Denier : 0,80. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 4, n° 4.)

Coll. Plantet. — Pl. CXIX, n° 17.

Les auteurs que j'ai déjà cités établissent, par des raisons qui semblent convaincantes, que ces deux pièces ne peuvent pas appartenir à Philippe-le-Bel monnayant à Dôle. Ils se fondent particulièrement sur le type de la seconde. Celle précédemment décrite (n° 5270) vient donner un grand poids à leur argumentation. C'est donc positivement aux seigneurs de la maison de Vienne, imitant les monnaies royales et archiépiscopales, qu'il faut attribuer celles-ci.

On ne sait pas si les ateliers du pays furent en activité, pendant que le comté de Bourgogne fut entre les mains des rois de France. Dans tous les cas, les moyens de distinguer les monnaies qui ont pu y être fabriquées nous manquent totalement. Lorsque, à partir d'Eudes IV, le duché et le comté furent réunis sur la même tête, les monnaies sont purement ducales. Il n'y en a qu'un petit nombre sur lesquelles on trouve le type du comté, à savoir un lion debout dans un champ semé de billettes. Il est à remarquer que les pièces à cette empreinte sont toutes des angroignes. Je les décrirai avec les monnaies des ducs de Bourgogne. Nous n'avons plus de pièces entièrement franc-comtoises qu'à partir du règne de Philippe-le-Beau, lorsque le comté fut venu dans la maison d'Espagne. Ses successeurs, qui avaient aussi leur atelier

monétaire à Dôle, continuèrent à en faire frapper jusque vers la fin du règne de Philippe IV, qui mourut en 1655. Nous n'en avons pas de Charles II, et nous ne devons pas en être étonnés. D'abord, ce prince n'avait que quatre ans quand il succéda à son père; puis, sous son règne, la Franche-Comté fut conquise deux fois par les armes françaises, et réunie définitivement à la France en 1678.

Les nombreuses monnaies, dont je vais donner la description, ne sont pas tout à fait dépourvues d'importance historique; mais elles n'ont aucun intérêt scientifique. Je n'ai donc pas beaucoup à me féliciter d'avoir ajouté à la nomenclature de MM. Plantet et Jeannez un très grand nombre de variétés et un type nouveau. Il deviendrait oisieux de donner des détails étendus sur un sujet aussi peu intéressant; on les trouvera dans l'ouvrage précité.

PHILIPPE-LE-BEAU. 1493—1506.

5273. \*\* PHS \* DEI \* GRA \* ARCH \* AVST \* DVX \* Z \* O \* BV. Ecusson couronné dans un cercle lobé; à l'écu est pendu le cordon de la Toison d'Or. ñ. \* \* MO-  
RETTA \* AVRITA \* IR \* COMITATV \* BVRGVVD. Croix dans un cercle à quatre lobes; le briquet de Bourgogne, aux branches verticales; un lis, aux horizontales; en cœur, l'écusson de Franche-Comté.

OR. Ecu pistole : 3,40. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 4, n° 10.)

Cab. de France. — Pl. CXIX, n° 18.

5274. PHS \* ARCH \* AVST \* DVX \* CT \* O \* BVRGV :. Ecusson couronné; la couronne surmontée du globe crucigère; l'écu accosté de deux briquets, avec chacun trois étincelles. ñ. \* \* MORRETTA \* IR \* COMITATV \* BVRGVVDIA. Croix pattée, dans un cercle à quatre lobes, et cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un lion, au 3<sup>e</sup> d'un lis.

AR. Gros : 2,05. (*Ibid.*, pl. 4, n° 11.)

Coll. Plantet. — Pl. CXIX, n° 19.

5275. PHS \* ARCH \* AVS \* DVX \* Z \* O \* B \*. Ecusson. ñ. Briquet. \* MO-  
RETTA \* IR \* COMITATV \* BVR \*. Croix ayant en cœur la croix de Saint André.

BILL. : 1,35. (*Ibid.*, pl. 15, n° 13.)

Coll. Plantet. — Pl. CXIX, n° 20.

5276. \* PHS \* ARCH \* AVST \* D \* Z \* O \* B. Dans le champ, grand P orné et couronné. ñ. Briquet. . MORRETTA . IR . COMITATV . BVR :. Croix échancrée.

BILL.

Coll. Morin. — Pl. CXX, n° 1<sup>er</sup>.

CHARLES-QUINT. 1530—1556.

5277. ✕ C : V : R : I M P : C : B V R G V N D I E. Buste couronné à gauche. Ɱ. ✕ M :  
C : B V R G V N D I E : 1552. Ecu billeté de Franche-Comté ; au-dessus, D (*Dola*).  
AR. Carolus, demi-gros ou *pièce de deux blancs* : 1,20. (PLANTET et JEANNEZ,  
pl. 12, n° 12.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXX, n° 2.
5278. Mêmes légende et type. Ɱ. M . C . B V R G V N. 1550. Croix pattée coupant la  
légende, chargée en cœur de l'écusson billeté.  
AR. Petit blanc ou demi-carolus : 0,65. (*Ibid.*, n° 13; POEY D'AVANT, n° 1439.)  
Pl. CXX, n° 3.
5279. . C . V . R . I M P . C . B V R G V . Ecusson billeté et couronné. Ɱ. . M . C .  
B V R G V N D I E . . 1552. Croix pattée.  
AR. Demi-blanc : 0,70. (*Ibid.*, n° 14.)  
Pl. CXX, n° 4.
5280. Variété avec B V R G V N. Ɱ. 1555.  
AR. Demi-blanc. (*Ibid.*)  
Coll. Quandalle, à Paris.
5281. Variété avec B V R.  
AR. Demi-blanc. (*Ibid.*)
5282. ✕ C . V . I M P E R A T O R. Dans le champ, K couronné. Ɱ. Même légende.  
1551. Briquet enlacé sur deux bâtons en sautoir.  
Niquet : 0,70. (*Ibid.*, pl. 5, n° 1<sup>er</sup>.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXX, n° 5.
5283. ✕ C . V . I M P . C . B V R G V N. Mêmes type et Ɱ. 1550.  
Niquet. (*Ibid.*)  
Coll. Plantet.
5284. Variété avec B V R.  
Coll. Nangis, à Montereau.

PHILIPPE II. 1556—1598.

5285. \* P H S . D . G . R . H I S P . C O M . B V R G . Buste couronné à gauche. Ɱ. ✕  
M O N . C O M I T A . B V R G V N D I E. Ecusson billeté ; au-dessus, 1562.  
AR. Carolus : 1,40. (*Ibid.*, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1440; DUBY, pl. 75, n° 3.)  
Pl. CXX, n° 6.

5286. ✕ PHS . D . G . R . HISP . CO BVR. Même type. ñ. M \* C BVRGVN. 1562.  
Croix pattée coupant la légende, ayant en cœur l'écusson de la Franche-Comté.  
AR. Petit blanc ou demi-blanc : 0,95. (*Ibid.*, n° 3.)  
Pl. CXX, n° 7.
5287. Variété avec R . H . C . BVRG.  
AR. Demi-blanc. (*Ibid.* ; POEY D'AVANT, n° 1441.)
5288. ✕ PHS . D . G . HISP . CO . BVRG. Même type. ñ. M : C : BVRGVND.  
1561.  
BILL. Demi-blanc.  
Coll. Poey d'Avant.
5289. \* PHS . D . G . COMES . BVRG. Ecusson au lion billeté. ñ. ✕ M . C . BVR-  
GVNDIE. 1561. Croix pattée.  
BILL. Double : 0,55. (*Ibid.*, n° 4.)  
Pl. CXX, n° 8.
5290. Variété avec BVR... ñ. 1561.  
BILL. Double. (*Ibid.*)  
Coll. Lefèvre, à Meaux.
5291. PHS . D . G . COMES . BVRGVND. Lion couronné sur champ billeté. ñ. Même  
légende. 156... D couronné.  
Cuivre. Niquet : 0,80. (*Ibid.*, n° 5.)  
Coll. Jeannez. — Pl. CXX, n° 9.
5292. . P . D . G . REX . CATHOL . HISPAN. Ecusson couronné. ñ. ✕ COMES  
. BVRGVNDIE. 1588. D. Croix de Bourgogne, passée derrière le briquet et à  
laquelle est appendue la Toison d'Or ; au-dessus, une tour ; de chaque côté, un  
lion.  
AR. Quatre gros : 4,10. (*Ibid.*, n° 6.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXX, n° 10.
5293. Mêmes légende (sans divisions) et type. ñ. Même légende. 1589. D. Croix po-  
tencée et évidée, cantonnée de quatre couronnes.  
AR. Double gros : 0,90. (*Ibid.*, n° 7.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXX, n° 11.
5294. Variété : les légendes séparées par des points. Au ñ., DOLA ×. 1589.  
AR. Double gros. (*Ibid.*)  
Coll. Plantet.



5295. Variété. Au  $\mathfrak{R}$ .,  $\mathfrak{X}$ . COMES . BVRGVNDIE . DOLA. 1587.  
AR. Double gros.  
Coll. Robert. — Pl. CXX, n° 12.
5296. Variété avec DOLA, sans millésime.  
Cuivre. Double gros.  
Coll. Legras.
5297. PHS . D G HISP REX. Même type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  DVX ET COMES BVRGVN . D.  
Croix passée derrière le briquet; au-dessous, la Toison d'Or; au-dessus, une tour; de chaque côté, 15-89. Les légendes sont séparées par de petits triangles.  
AR. Gros : 1,30. (*Ibid.*, n° 8.)  
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXX, n° 13.
5298. P . D . G . R . CATOL . HISPANIARVM. Buste nu.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  COMES BVR-  
GVNDIE . DOLA. 1584.  
AR. Gros.  
Coll. Voillemier.
5299.  $\mathfrak{X}$  PHS . REX . CATHOL . HISPANIAR. Buste nu à gauche.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  CO-  
MES . BVRGVNDIE . DOLA. 1589. Ecusson billetté.  
BILL. Carolus : 1,90. (*Ibid.*, n° 9.)  
Pl. CXX, n° 14.
5300. Variété avec . 1589. D.  
BILL. Carolus : 1,90. (*Ibid.*)
5301. Variété avec HISPANIARVM.  
Cuivre. Double denier.  
Coll. Legras.
5302. Mêmes légende et type, avec CATOL . HISPAN.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  COMES . BVR-  
GVNDIE. 1589. Lion debout, dans un champ semé de billettes.  
Cuivre. Double denier : 2,40. (*Ibid.*, n° 10.)  
Pl. CXX, n° 15.
5303. Autre avec CATOL . HIS . PAN.  $\mathfrak{R}$ . 1593.  
Coll. Minart, à Douai.
5304.  $\mathfrak{X}$  PHS . REX . CATHOL . HISPANIA. Même type.  $\mathfrak{R}$ . Mêmes légende et  
type, avec 1589. D.  
Cuivre. Petit denier : 1,50. (*Ibid.*, n° 11.)  
Pl. CXX, n° 16. •

5305. Variété avec **HISPANIARVM**.  
Coll. Lefèvre, à Meaux.
5306. Autre avec **CATHOL . HISPANIA .** ⚔. **COMES BVRGVNDIE 15...**  
**D.**  
**BILL.** Double.  
Coll. Colson, à Noyon.
5307. Variété avec **HISPAN**.  
Cuivre. Double denier.  
Coll. Legras.
5308. Même légende, avec **HISPAN**. Buste couronné à gauche. ⚔. **D . ET . CO-**  
**MES . BVRGVNDIE . 1593.** Ecusson de Franche-Comté.  
Cuivre. Denier : 2,40. (*Ibid.*, n° 12.)  
Pl. CXX, n° 17.
5309. Variété. La légende du ⚔. commence au bas de l'écusson.  
Cuivre. Denier. (*Ibid.*)  
Coll. Plantet.
5310. Variété avec **CATHOL . H.**  
Cuivre. Denier.  
Coll. Legras.
5311. Variété avec **CATOL . HISPAN .** ⚔. **D . COMES , &c.**  
Cuivre. Denier.  
Coll. Legras.
5312. Variété avec **HISPA**.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Legras.
5313. ⚔ **PHS . REX . CATHOL . HISPA**. Rosace à quatre folioles. Buste nu à  
gauche. ⚔. Même légende. 1597. Lion debout, dans un champ billeté.  
Cuivre. Denier : 2,40. (*Ibid.*, n° 13.)  
Pl. CXX, n° 18.
5314. Variété avec **HISPAN**. Millésime. Au ⚔., 1600.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Jarry, à Orléans.

5315. ✕ PHS . REX . CATHOL . HISPANIE. Buste nu à gauche. ñ. ✕ COMES . BVRGVNDIE. Ecusson au lion avec billettes.

BILL. (POEY D'AVANT, n° 1442.)

5316. Mêmes légende et type, avec HISPAN. ñ. ET . COMES BVRGVNDIE. 159... Même type.

BILL.

Coll. Guillemot, à la Rochelle.

ALBERT ET ISABELLE. 1598—1621.

5317. ✕ ALB . ET . YSABELLA . D . G . ARCHIDV . A. Deux bustes affrontés. ñ. ✕ DVCS . ET . COMIT . BVRGVNDIE. Ecusson de Franche-Comté; au-dessus, 1614 entre deux points.

BILL. Carolus : 1,30. (*Ibid.*, n° 14.)

Pl. CXX, n° 19.

5318. Variété avec BVRGVNDIE.

BILL. Double.

Coll. Legras.

5319. Variété avec ARCHIDV (sans les lettres AV). ñ. BVRGVNDIAE (A et E liés). L'écusson sans millésime.

BILL. Carolus. (*Ibid.*)

5320. Variété avec BVRGVNDIE.

BILL. Carolus.

Coll. Legras.

5321. Variété avec ARCHIDV . A.

BILL. Carolus.

Coll. Legras.

5322. Variété avec ARCHIDV . AV.

BILL. Carolus.

Coll. Legras.

5323. Variété avec ARCHIDV . AVS†.

BILL. Carolus.

Coll. Legras.

5324. Variété avec ARCHID . AV. Au ñ., BVRGVND.

BILL. Carolus.

Coll. Legras.

5325. ✠ ALB. ET . YSABELLA. Croix pattée. ⚔. ✠ D. ET . COMES . BVR.  
1611.

BILL. Double : 0,55. (*Ibid.*, n° 15.)

Coll. Plantet. — Pl. CXX, n° 20.

5326. ✠ ALB ET YSABELLA D G ARCHIDV AV. Deux bustes affrontés.  
⚔. DVCES ET COMIT BVRGVNDIE. 1615. Lion de Franche-Comté, sur un  
champ billeté.

Cuivre. Denier : 2,10. (*Ibid.*, pl. 6, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CXX, n° 21.

5327. Variété. La légende se termine par ARCHIDV.

Cuivre. Denier. (*Ibid.*)

5328. Variété avec ARCHIDV . A.

Cuivre. Denier.

Coll. Legras.

5329. Variété avec ARCHIDV . AVS.

(*Ibid.*)

5330. Variété avec ARCHID . A.

Cuivre. Denier.

Coll. Legras.

5331. Variété avec ARCHID . AVS. Sans millésime au ⚔.

Cuivre. Denier : 2,50. (POEY D'AVANT, n° 1443.)

PHILIPPE IV. 1621—1665.

5332. ⚔ . PHIL . IIII . D . G . REX . HISP . INDIAR . Z . <sup>c</sup>. Croix feuillue en  
sautoir ; au-dessus, une couronne ; au-dessous, les insignes de la Toison d'Or ; de  
chaque côté, 16-25. ⚔. ARCHID . AVST . DVX . ET . COM . BVRG . Z . <sup>c</sup>. Ecu  
couronné, entouré du collier de la Toison d'Or.

AR. Patagon, daldre ou thaler : 28,00. (*Ibid.*, n° 2.)

Pl. CXXI, n° 1<sup>er</sup>.

5333. Mêmes légendes et types. Au droit, la légende est précédée d'une étoile.

AR. Demi-patagon ou demi-daldre : 14,00. (*Ibid.*, n° 3.)

Pl. CXXI, n° 2.

5334. Mêmes légende et type. ⚔. ARCHID . AVSTRIE . COM . BVRG . Z . <sup>c</sup>. Même  
type.

AR. Thaler. (POEY D'AVANT, n° 1445.)

5335. Mêmes légende et type. 16-27.  $\mathfrak{A}$ . ARCHID . AVSTRIE . DVX . ET . COM . BVRG . Z .  $^{\circ}$ .  
AR. Thaler.  
Musée de Saint-Omer.
5336. Variété. Millésime 1636. La légende est précédée par un globe crucigère.  
 $\mathfrak{A}$ . ARCHID . AVST . DVX . ET . COM . BVRG .  $^{\circ}$ . Même type.  
AR. Patagon. (*Placard de 1636*, pag. 70.)
5337. Même légende. Buste avec collerette à droite; au-dessus, 16  $\times$  22.  $\mathfrak{A}$ . ARCH . AVST . DVX . ET . COM . BVRG . Z .  $^{\circ}$ . Même type.  
AR. Teston ou quart de patagon : 7,70. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 6, n $^{\circ}$  4; POEY D'AVANT, n $^{\circ}$  1446.)  
Pl. CXXI, n $^{\circ}$  3.
5338. Mêmes légende et type. Sans millésime.  $\mathfrak{A}$ .  $\times$  ARCHID . AVST . ET . COMES . BVRGVN. Même type.  
AR. Teston. (*Placard de 1637*, pag. 79.)
5339. Même légende. Lion armé, la patte appuyée sur l'écu ovale de Franche-Comté.  
 $\mathfrak{A}$ . ARCHID . AVS . DVX . ET . COM . BVR . \*  $^{\circ}$ . Ecusson couronné sur la croix de Bourgogne en sautoir; de chaque côté, 1622.  
AR. Demi-teston, huitième de patagon, pièce de quatre gros : 5,30. (*Ibid.*, n $^{\circ}$  5; POEY D'AVANT, n $^{\circ}$  1448.)  
Pl. CXXI, n $^{\circ}$  4.
5340. Mêmes légendes et types. Au  $\mathfrak{A}$ ., ARCH . AVST . DVX . ET . COMIT . BVR . Z .  $^{\circ}$ . Millésime 16-30.  
AR. Demi-teston : 5,30. (POEY D'AVANT, n $^{\circ}$  1447.)
5341. Variété. PHIL . IIII . D . G . REX . HISP . INDIARVM. Même type.  
 $\mathfrak{A}$ . ARCHIDV AV DVX ET COMIT BVRGVN. Même type. 1651.  
AR. Demi-teston. (*Placard de 1636*, pag. 81.)
5342. Même légende, terminée par 1622. Croix florencée, ayant en cœur l'écu de Franche-Comté.  $\mathfrak{A}$ . ARCHID . AVST . DVX . ET . COM . BVRG . Z .  $^{\circ}$ . Ecusson couronné, accosté de deux briquets avec étincelles.  
AR. Seizième de patagon ou deux gros : 3,00. (*Ibid.*, n $^{\circ}$  6.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n $^{\circ}$  5.
5343. Même légende. Croix de Bourgogne couronnée; au-dessous, la Toison d'Or; de chaque côté, 16-23.  
BILL. Trente-deuxième de patagon ou gros : 2,40. (*Ibid.*, n $^{\circ}$  7.)  
Pl. CXXI, n $^{\circ}$  6.

5344. Mêmes légendes et types. Au  $\hat{R}$ ., BVR . \*. Au droit, sous les lettres, D . G.  
Cuivre. Double denier : 2,95. (*Ibid.*, n° 8.)  
Pl. CXXI, n° 7.
5345. ✕ PHIL . IIII . D . G . REX . HISP . INDIAR . Z. Lion debout, dans un  
champ semé de billettes.  $\hat{R}$ . ARCHID . AVST . DVX . ET . COM . BVR.  
Ecusson couronné, accosté de 16-23.  
BILL. Carolus ou demi-gros : 1,80. (*Ibid.*, n° 9.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 8.
5346. Variété. La légende du  $\hat{R}$ . finit par BVRG.  
BILL. Carolus.  
Coll. Legras.
5347. Variété avec BVRG.  
Demi-gros.  
Coll. Minart, à Douai.
5348. PHIL . IIII . D . G . HISP . ET . INDIAR . REX. 1622. Même type.  $\hat{R}$ . AR-  
CHID . AVST . DVX . BVRG . BRAB . Z. Croix feuillue, cantonnée de feuilles.  
Cuivre. Double denier. (*Ibid.*, pl. 7, n° 1<sup>er</sup>; *Placard de 1622.*)  
Pl. CXXI, n° 9.  
Non retrouvé en nature.
5349. Mêmes légende et type; sans millésime.  $\hat{R}$ . Même légende, avec BR . Z . °.  
Croix de Bourgogne couronnée; au-dessous, l'ordre de la Toison; de chaque côté,  
1622.  
Cuivre. Denier. (*Ibid.*, n° 2; *Placard de 1623.*)  
Pl. CXXI, n° 10.  
Non retrouvé en nature.
5350. ✕ PHIL . IIII . D . G . HISPANI . REX. Buste à droite, avec collerette.  
 $\hat{R}$ . ✕ DVX . ET . COMES . BVRGVN. Croix de Bourgogne, cantonnée de bri-  
quets.  
Cuivre. Denier : 1,40. (*Ibid.*, n° 3.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 11.
5351. Mêmes légende et type, avec HISPANIAR . REX.  $\hat{R}$ . DVX . ET . COMES .  
BVRGVNDIAE (A et E liés). Lion dans un écusson billeté; au-dessous, 1649.  
BILL. Carolus ou demi-gros : 1,45. (*Ibid.*, n° 4.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 12.

5352. Variété. Sans millésime.  
BILL. Carolus.  
Coll. Legras.
5353. ✕ PHIL . IIII . D . G . HISP . ET . IND . REX. Mêmes type et n°. 1649.  
BILL. Carolus. (*Ibid.*)  
Coll. Plantet.
5354. ✕ PHIL . IIII . D . G . REX . INDIAR. Même type. n°. DVX . ET . COMES  
. BVR. Même type.  
BILL. Demi-carolus.  
Coll. Legras, à Paris.
5355. ✕ PHIL . IIII . D . G . HISPANIA . REX. Buste nu à droite. n°. ✕ DVX .  
ET . COMES . BVRGVNDIAE (A et E liés). Même type; sans millésime au-  
dessus de l'écusson.  
BILL. Carolus.  
Pl. CXXI, n° 13.
5356. ✕ PHIL . IIII . D . G . REX . HISP . INDIAR . Z. Même type. n°. DVX . ET  
COM . BVR . Z . c. Croix à pointes, coupant la légende et ayant en cœur l'écu de  
Franche-Comté.  
BILL. Demi-carolus : 0,80. (*Ibid.*, n° 5.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 14.
5357. Variété. La légende du n°. finit par BVRG . DVX.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Legras.
5358. ✕ PHIL . IIII . D . G . HISPANIAR . REX. Même type. n°. ✕ DVX . ET .  
COMES . BVRGVNDIAE (A et E liés). Lion dans un champ billeté.  
Cuivre. Denier : 2,10. (*Ibid.*, n° 6.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 15.
5359. Variété. Mêmes légendes et types. Module beaucoup plus grand.  
Cuivre. Double denier.  
Coll. Legras.
5360. Variété avec COME.  
Cuivre. Denier.  
Coll. Legras.

### MAISON DE CHALON.

Etienne I<sup>er</sup>, qui, dans les chartes, prend le titre de duc de Bourgogne, avait pour résidences habituelles Auxonne et Mâcon. Il mourut en 1175. Son fils unique, Etienne II, épousa, vers 1188, Béatrix, fille unique de Guillaume, comte de Chalon. Il eut pour successeur Jean, dit l'Antique ou le Sage, qui, par sa capacité comme homme d'Etat et par ses richesses, acquit une grande prépondérance, et remplit de sa gloire le pays qu'il gouverna jusqu'en 1267. A cette époque, il fit le partage de ses biens entre ses trois enfants, issus de trois lits différents.

D'après MM. Plantet et Jeannez, Etienne I<sup>er</sup> n'aurait point battu de monnaie en Franche-Comté. L'exercice de ce droit est douteux à l'égard d'Etienne II, mais il est certain quant à Jean-le-Sage. Nous avons un titre de 1251, qui établit qu'il monnaya à Salins. On n'a, jusqu'à présent, rencontré aucune pièce qui puisse être attribuée aux comtes de Chalon.

### MAISON DE CHALON-AUXERRE.

Par le règlement de 1315, au sujet des monnaies seigneuriales, les comtes d'Auxerre et de Tonnerre n'ayant pas été maintenus dans les droits régaliens, ils cherchèrent à émettre des espèces dans leurs fiefs du comté de Bourgogne. Jean II de Chalon fit, avant 1344, fabriquer de la monnaie noire à Orgelet. On a cru, il y a quelques années (*Revue num. fr.*, 1843, pag. 447), avoir rencontré le produit de ce monnayage. On a reconnu depuis que c'était une fausse lecture, et que la prétendue maille d'Orgelet devait être restituée à Orchies.

On a d'autres titres postérieurs établissant que les seigneurs de Chalon-Auxerre ont continué à faire frapper des monnaies à Orgelet. Ces espèces nous sont tout à fait inconnues. Nous n'avons de ces seigneurs qu'une seule pièce, que je vais décrire tout à l'heure. Elle est sortie de l'atelier de Rochefort.

### COMTES DE CHALON-AUXERRE.

GUILLAUME I<sup>er</sup>, 1292—1304.

JEAN II, 1304—1321.

JEANNE, 1321—1334.

JEAN II de nouveau, 1334—...

TRISTAN, mort en 1369.

JEAN II, 1369—1379.

LOUIS I<sup>er</sup>, mort en 1398.

LOUIS II, mort en 1424.

TRISTAN. ...—1369.

5361. ✠ **ROCO FORT**. Ecu aux armes de Chalon-Auxerre (d'azur à la fasce d'or, chargée en chef d'un astre). R. ... **S CABILON**. Croix.

(*Revue*, 1842, pag. 264; *PLANTET, Essai*, pag. 98.)

Coll. de Saulcy.



Ce n'est en quelque sorte que pour *mémoire* qu'il faut cataloguer ce denier. Son existence n'est pourtant pas douteuse, puisqu'il a fait partie de la collection de M. de Saulcy. Il a été publié, dans la *Revue num. fr.* (1842, pag. 264), par M. de Barthélemy, qui le donne au comte Tristan. Cette opinion est partagée par MM. Plantet et Jeannez. Malheureusement l'empreinte de cette pièce a été perdue par le dessinateur de la *Revue*, et comme M. de Saulcy a, à ce que je crois, vendu sa collection à un prince étranger, nous en sommes réduits à la description donnée par M. de Barthélemy. J'appelle de tous mes vœux la découverte d'un autre exemplaire.

### MAISON DE CHALON-ARLAI.

L'origine de la branche de Chalon-Arlai ne paraît remonter qu'au dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Le droit de battre monnaie, accordé à Jean I<sup>er</sup> de Chalon-Arlai par Rodolphe, roi des Romains, résulte d'une charte du 29 mai 1291. Par un autre acte du 21 décembre 1299, ce droit est étendu jusqu'à Besançon. Enfin, suivant un titre du 14 juin 1421, cité par MM. Plantet et Jeannez, l'empereur Sigismond accorde le même privilège à Louis-le-Bon.

Une seule monnaie des seigneurs d'Arlai est venue jusqu'à nous; elle appartient à Jean I<sup>er</sup>, dit Briche-mail. Avons-nous l'espoir d'en rencontrer d'autres? Je n'oserais pas pencher pour l'affirmative. Il est à craindre que les dernières concessions faites par les empereurs ne portassent l'obligation de monnayer au type impérial. Les termes de quelques titres pourraient le faire croire. Malgré tout; je crois utile de donner la liste des seigneurs de Chalon-Arlai.

### SEIGNEURS DE CHALON-ARLAI.

JEAN I <sup>er</sup> BRICHEMAIL, 1291?—1315.	LOUIS-LE-BON, 1418—1463.
HUGUES I <sup>er</sup> , 1315—1322.	GUILLAUME, 1463—1475.
JEAN II, 1322—1362.	JEAN IV, 1475—1502.
HUGUES II, 1362—1388.	PHILIBERT, 1502—1530.
JEAN III, 1388—1418.	RENÉ, 1530—1544.

### JEAN DE CHALON. 1291?—1315.

5362. ✕ IOHS DE CABYLON. Croix. Ⓢ. DNS DE ARLAIO. Edifice.

BILL. Denier : 0,65. (*Revue*, 1843, pag. 185, vignette; POEY D'AVANT, n° 1470.)

Cab. de France et coll. Morin. — Pl. CXXI, n° 16.

Ce denier est fort rare.

## ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

La création de l'archevêché de Besançon est fort ancienne, puisqu'elle remonte au II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Saint Ferréol fut le premier archevêque. Ses prélats jouirent de bonne heure du droit de battre monnaie. On croit généralement qu'il fut accordé à Arduic, en 871, par Charles-le-Chauve. Ce fut seulement au milieu du XI<sup>e</sup> siècle et sous l'épiscopat de Hugues I<sup>er</sup>, que l'église de Besançon jouit d'une grande prospérité. Après la mort d'Eudes, comte de Bourgogne, Conrad, devenu possesseur de ce pays et voulant créer des partisans à son fils, auquel il ne tarda pas à transmettre ses Etats, érigea tous les évêques de Bourgogne en princes feudataires de l'empire. Henri III le Noir augmenta les privilèges de l'église de Besançon, investit l'évêque Hugues de la souveraineté temporelle et des droits régaliens dans sa cité archiépiscopale. Moins d'un siècle après, et sous l'archevêque Anséric, un fait plus remarquable encore s'accomplit; ce fut la reconnaissance, par le comte de Bourgogne, des prélats bisontins comme princes souverains.

Hugues I<sup>er</sup> avait rétabli l'atelier monétaire près de la Porte-Noire; il fut le premier qui inscrivit son nom sur la monnaie.

Parmi les nombreuses chartes de confirmation données aux archevêques de Besançon, il faut citer particulièrement celle de l'empereur Frédéric II, en date du 26 avril 1220. Ce diplôme confère des droits si absolus, qu'on a droit de suspecter l'authenticité de celui du 1<sup>er</sup> mars 1190, duquel il résulterait sinon une immixtion des citoyens de Besançon dans la fabrication de la monnaie, mais tout au moins le droit de surveillance sur les actes de l'archevêque. Ce n'est qu'en 1224 que l'on voit poindre les prétentions des habitants. Elles sont repoussées par sentences de 1225 et de 1231. En 1250, nouveau diplôme de Guillaume de Hollande, empereur, confirmant aux archevêques de Besançon le droit exclusif de faire battre monnaie. Une charte semblable est octroyée, en 1253, par le même souverain.

Pendant plus de deux siècles encore, les archevêques eurent à lutter incessamment contre les citoyens de Besançon et contre les comtes de Bourgogne; ils parvinrent à conserver leurs privilèges presque intacts. Je ne les suivrai pas dans leurs efforts, ni ne donnerai tous les titres qu'ils obtinrent pour le maintien de leurs droits régaliens; on les trouvera dans l'ouvrage de MM. Plantet et Jeannez.

Il arriva pourtant un moment où il fallut céder à l'orage. En même temps que la puissance municipale s'était agrandie, le pouvoir épiscopal avait faibli. Charles-Quint avait conféré aux citoyens de Besançon le droit de battre monnaie, et l'archevêque dut s'exécuter. C'est à partir de 1534 que cette mesure eut lieu. Déjà, dès 1507, l'archevêque avait, par un traité en date du 15 décembre, consenti à ne plus s'opposer à ce que les comtes de Bourgogne fissent forger toute espèce de monnaies

d'or et d'argent dans la province et le diocèse, en exceptant toutefois la ville de Besançon. En 1534, le même ordre de choses fut maintenu, sauf que la ville se substitua à l'archevêque. En vain, en 1586, l'empereur Rodolphe III renouvela-t-il le privilège du prélat; ce fut une vaine concession dont on n'usa pas.

Dès la période carlovingienne, le nom de Saint Etienne avait été mis sur la monnaie de Besançon; c'est ce qui la fit appeler *estevenante*. Les archevêques adoptèrent ensuite le type de la main bénissante, qui jouit d'une si grande faveur et fut employé en divers autres lieux. On trouve, particulièrement sur les bords du Rhin, de petits deniers à cette empreinte, grossièrement fabriqués et sans légendes.

Pour établir la liste des archevêques de Besançon, je suis la chronologie donnée par MM. Plantet et Jeannez. Je la crois plus exacte que toute autre. Comme eux, je la commence par le prélat qui, le premier, obtint le droit de frapper monnaie.

### ARCHEVÊQUES DE BESANÇON.

- |  |   |
|--|---|
| ARDUIC, 858—873.                               | GIRARD DE ROUGEMONT, 1221—1225.                     |
| THIERRI I <sup>er</sup> , 874—895.             | JEAN I <sup>er</sup> D'ALGRIN, cardinal, 1225—1227. |
| BERANGER, 895—918.                             | NICOLAS DE FLAVIGNI, 1227—1235.                     |
| AYMIN, 918—929.                                | GEOFFROI, 1236—1244.                                |
| GERFROI, 930—954.                              | GUILLAUME II DE LA TOUR, 1244—1268.                 |
| WIDON ou GUI, 954—984.                         | EUDES DE ROUGEMONS, 1269—1301.                      |
| GUICHARD, 984—992.                             | HUGUES V DE CHALON, 1302—1311.                      |
| LETALDE, 993—1000.                             | VITAL, 1312—1333.                                   |
| HECTOR, 1000—1015.                             | HUGUES VI DE VIENNE, 1333—1335.                     |
| GAUCHER, 1016—1030.                            | JEAN II DE VIENNE, 1335—1361.                       |
| HUGUES I <sup>er</sup> , 1031—1067.            | LOUIS DE MONTBÉLIARD, 1361—1362.                    |
| HUGUES II, 1067—1085.                          | AIMON ou AMÉDÉE DE VILLERSEXEL, 1363—1370.          |
| HUGUES III, 1085—1100.                         | GUILLAUME III DE VERGI, cardinal, 1371—1391.        |
| HUGUES IV, dit PONCE, 1100—1107.               | GÉRARD II D'ATHIE, 1391—1404.                       |
| GUILLAUME I <sup>er</sup> D'ARGUEL, 1109—1117. | THIÉBAUD DE ROUGEMONT, 1404—1429.                   |
| ANSÉRIC, 1117—1134.                            | JEAN III DE LA ROCHE-TAILLÉE, cardinal, 1430—1437.  |
| HUBERT DE SAINT-QUENTIN, 1134—1161.            | FRANÇOIS DE CONDELMIRE, cardinal, 1437—1437.        |
| GAUTHIER, 1162—1163.                           | JEAN IV DE NORI, 1437—1438.                         |
| HERBERT, 1163—1170.                            | QUENTIN MÉNARD, 1439—1462.                          |
| EBERARD DE LA TOUR SAINT-QUENTIN, 1170—1179.   | CHARLES DE NEUCHATEL, 1463—1498.                    |
| THIERRI II DE MONTFAUCON, 1180—1190.           |   |
| ETIENNE DE BOURGOGNE, 1191—1193.               |   |
| AMÉDÉE DE TRAMELAI, 1194—1219.                 |   |

FRANÇOIS II DE BUSLEINDEN, cardinal, 1499—1502.      CLAUDE DE LA BAUME, cardinal, 1545—1584.  
ANTOINE DE VERGI, 1502—1544.      ANTOINE DE GRANVELLE, cardinal, 1585—1586.  
PIERRE DE LA BAUME, cardinal, 1542—1544.      FERDINAND DE RIE, 1586—1636.

HUGUES I<sup>er</sup>. 1031—1067.

5363. S . SEP ✕ HANVS. Main bénissante. ð. ✕ CRISOPOLIS. Croix ; dans les branches, le mot HVGO.

AR. Denier : 0,95. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 10 ; *Essai sur les monnaies de Franche-Comté*, pl. 3, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXI, n° 17.

Cette variété, qui se distingue par la manière dont le mot HVGO est placé dans les cantons de la croix, faisait partie de la trouvaille de Saint-Paul hors les murs de Rome. On n'en a pas, jusqu'à présent, rencontré d'autre exemplaire.

Le catalogue de vente de la collection de M. de Charmont, de Nancy, indique, au n° 355, une obole de ce denier.

HUGUES II. 1067—1085.

5364. S STEP ✕ ANVS. Même type. ð. ✕ CRISOPOLIS V. Croix.

AR. Denier : 1,30. (*Essai*, pl. 3, n° 11 ; POEY D'AVANT, n° 1451, et pl. 20, n° 6.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 18.

5365. Variété avec S STEPHANVS.

AR. Grand denier.

Coll. Rollin. — Pl. CXXI, n° 19.

5366. Variété avec S . STEP HANVS.

AR. Denier.

Coll. de Vesvrotte.

HUGUES III. 1085—1100.

5367. 2 STEP HANVS. Même type. ð. ✕ VESONTIVM. Croix cantonnée du mot HVGO.

AR. Denier : 1,20. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXI, n° 20.

5368. Variété.  $\omega$   $\omega$ STEPHANVS.  $\mathfrak{H}$ . BISONIVM.

AR. Denier.

Coll. Charvet. — Pl. CXXI, n° 21.

5369. Autre avec S  $\omega$ STEPHANVS. Mêmes type et  $\mathfrak{H}$ .

AR. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 1449, et pl. 20, n° 5.)

Pl. CXXII, n° 1<sup>er</sup>.

*Anonymes.*

5370. B SSTEPHANI. Même type.  $\mathfrak{H}$ . NIGRA PORTA. Portail surmonté d'une croix.

AR. Denier : 1,10. (*Essai*, pl. 3, n° 4.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 2.

La Porte Noire, qui est représentée sur ce rare denier du XIII<sup>e</sup> siècle, était placée, ainsi que je l'ai déjà dit, dans le voisinage de l'atelier monétaire de l'archevêque.

5371. Mêmes légende et type.  $\mathfrak{H}$ .  $\times$  VESONIVM. Croix cantonnée au 1<sup>er</sup> d'un astérisque, et au 4<sup>e</sup> d'un besant.

BILL. Denier : 1,45. (*Ibid.*, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. CXXII, n° 3.

5372. PTHOMARTIR. Même type.  $\mathfrak{H}$ .  $\times$  VESONIVM. Croix ayant un besant à chaque extrémité et cantonnée d'annelets.

BILL. Denier : 0,50. (*Ibid.*, n° 6.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 4.

5373. PTHOMARTIR. Mêmes type et  $\mathfrak{H}$ .

AR. Grand denier.

Coll. H. Baudot, à Dijon.

5374. Variété avec BISOIVM.

AR. Grand denier.

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 5.

5375. Mêmes légende et type.  $\mathfrak{H}$ .  $\times$  BISOIVM. Croix cantonnée de trèfles.

BILL. Denier : 1,10. (*Ibid.*, n° 7.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 6.

5376. PROM  $\times$  ARTIR. Même type.  $\mathfrak{H}$ . Même légende. Croix simple.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 8; d'après DUBY, pl. 3, n° 5.)

Pl. CXXII, n° 7.

5377. P<sup>RO</sup>MAR<sup>T</sup>IR. Même type. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 0,90. (*Ibid.*, n° 9.)

Pl. CXXII, n° 8.

5378. Variété avec BISON<sup>T</sup>IUM.

AR. Denier.

Coll. CXXII, n° 9.

5379. Mêmes légendes et types. Les doigts finissent carrément.

BILL. Denier : 4,10. (*Ibid.*, n° 10.)

Pl. CXXII, n° 10.

5380. Variété avec P<sup>RO</sup>HOMAR<sup>T</sup>II.

Très bas billon. Denier.

Coll. Hermand, à Saint-Omer.

Pièce des faussaires du temps.

Les pièces anonymes des archevêques de Besançon, avec la légende PRO<sup>THO</sup>-MAR<sup>T</sup>IR, sont fort communes. Il faut en excepter celles où la croix est cantonnée.

Quant à la classification de ces monnaies anonymes, dont la fabrication a duré si longtemps, il faut tenir bon compte d'une observation qui appartient à MM. Plantet et Jeannez : les deniers à l'O long doivent être placés aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, tandis que ceux à l'O rond sont d'une fabrication postérieure. C'est donc à tort que j'ai placé le denier n° 3578 presque à la fin de la série. Il doit, au contraire, figurer presque en tête du monnayage anonyme.

5381. : HENRI<sup>Q</sup> AR<sup>CH</sup>IE<sup>P</sup>I. Buste mitré de face. Ɱ. ✠ MOR<sup>ET</sup>A : BISO<sup>N</sup>TIA.

Croix et crosse en sautoir ; au-dessous, une fleur de lis renversée.

BILL. : 0,90. (*Ibid.*, n° 11 ; POEY D'AVANT, n° 1457, et pl. 20, n° 7.)

Pl. CXXII, n° 11.

J'ai possédé cette rare et curieuse pièce, dont l'authenticité n'a été contestée par personne, mais dont l'attribution n'a pu être établie. Aucun archevêque de Besançon ne porte le nom de Henri ou tout autre applicable à la légende qui y est inscrite. Cette circonstance a fait exprimer à MM. Plantet et Jeannez le doute de savoir si cette monnaie appartient réellement à Besançon, ou s'il n'existe pas hors de France un autre archevêché portant le nom de *Bisonia*. Des recherches approfondies auxquelles je me suis livré, il résulte que la dernière conjecture n'est pas admissible. Il n'y a pas, dans la chrétienté, un seul siège épiscopal dont le nom approche de celui-ci ; d'ailleurs il serait assez extraordinaire qu'il eût justement le titre d'archevêché. Voici la supposition que je hasarderais ; c'est que le prélat dont nous voyons ici le nom fut seulement un archevêque nommé et qu'il n'a pas siégé. Aussitôt après sa nomination,

il se sera empressé de faire battre monnaie en dehors de son diocèse. Cette dernière circonstance nous fournirait l'explication du type tout à fait insolite que l'on y voit et de la fabrique particulière de cette pièce. J'espère que des investigations dirigées de ce côté auront un bon résultat. C'est dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle qu'il faut rechercher ce nom, car le style de la pièce que nous avons accusé cette époque.

### VILLE DE BESANÇON.

En parlant de la monnaie archiépiscopale, nous avons vu qu'en 1534, Charles-Quint avait dépoüillé les prélats de leurs droits monétaires, pour en gratifier la ville. La charte qui opéra cette transmission est datée de Tolède, le 8 mai. L'empereur, en favorisant ainsi les Bisontins, leur imposait l'obligation de mettre sur la monnaie, d'un côté son effigie, de l'autre les armes de la cité et la désignation de l'année où la monnaie serait fabriquée. La ville de Besançon se conforma à ces prescriptions et les observa jusqu'à la fin du monnayage, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la Franche-Comté fut conquise par Louis XIV (1674).

L'atelier monétaire ne fut en activité qu'à partir de 1537. Ce délai de trois ans fut sans doute nécessaire pour l'installation de l'établissement et la gravure des coins. A ce sujet, il faut faire remarquer, ce que l'on reconnaîtra du reste surabondamment, que la fabrique des monnaies de la cité est bien supérieure à celle des espèces archiépiscopales. On ne commença à émettre des pièces d'or qu'en 1541. MM. Plantet et Jeanne mentionnent divers titres découverts par eux dans les archives de la ville de Besançon. Il en résulte que le poids des espèces diminua sensiblement à chaque émission ; ainsi les *carolus* ou *pièces de deux blancs*, dont on taillait d'abord 212 au marc, finirent par être taillés à 235.

C'est par reconnaissance envers Charles-Quint que les habitants de Besançon ne cessèrent pas d'émettre leurs espèces au type et au nom de leur bienfaiteur. On voit au revers les armes de la ville, qui étaient d'or à une aigle éployée de sable et lampassée de gueules, soutenant dans chacune de ses serres une colonne de gueules mise en pal. Ces colonnes sont, dit-on, les débris d'un temple païen qui existait dans l'endroit où est maintenant la citadelle. Plus tard on fit allusion aux colonnes d'Hercule, et sur des jetons on lit *PLUS OVLTRÉ* (*Nec plus ultra*). Sur quelques pièces on a aussi mis la devise de Charles-Quint : *V<sup>T</sup>INAM!* que l'on a traduit en français : **PLEV<sup>T</sup> A DIEV!**

Les princes de Messera, en Italie, ont copié les monnaies de Besançon ; ils ont pris audacieusement la tête et le nom de Charles-Quint, et même les armes de la ville. Ces pièces avaient cours dans la Franche-Comté.

5382. ✕ *CAROLVS* ✕ *QVINTVS* ✕ *IMPERATOR*. Buste à gauche, couronné et

cuirassé.  $\text{R.} \text{✠ MONETA} \times \text{CIVITATIS} \times \text{BISVNTINE} \times$ . Écusson orné, aux armes de Besançon, à une aigle de face supportant de ses deux serres les deux colonnes couronnées; de chaque côté, la date 15-37.

AR. Teston : 9,50. (PLANTET et JEANNEZ, *Essai*, pl. 7, n° 7.)

Coll. de Jallerange, à Besançon. — Pl. CXXII, n° 12.

5383.  $\text{✠ CAROLVS} \text{✠ V} \text{✠ IMPERATOR}$ . Même type.  $\text{R.} \text{✠ MONE} \times \text{CIVI} \times \text{BISVNTINE}$ . Même écusson; au-dessus, 1537.

BILL. Carolus ou pièce de deux blancs : 2,05. (*Ibid.*, n° 8.)

Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXII, n° 13.

5384.  $\text{✠ CAROLVS} \cdot \text{V} \cdot \text{IMPERATOR}$ . Même type.  $\text{R.} \text{MONE} \text{✠ CIVI} \text{✠ BISVNTINE}$ . Même type. 1537.

BILL. : 2,05. (POEY D'AVANT, n° 1461.)

5385.  $\text{✠ CAROLVS} \times \text{V} \times \text{IMPERAT}$ . Même buste.  $\text{R.} \text{✠ MONE} \times \text{CI} \times \text{BISVNTI} \times$ . 1537. Mêmes armes, sans écusson.

BILL. Demi-carolus ou petit blanc : 1,15. (PLANTET, pl. 7, n° 9.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 14.

5386.  $\text{✠ CAROLVS} \cdot \text{V} \cdot \text{IMPERATOR}$ . Buste à gauche, portant de la main droite le globe crucigère, et de l'autre un sceptre.  $\text{R.} \text{✠ MONETA} : \text{BISVNTINA}$ . 1537. Écusson échancré, aux armes de Besançon.

BILL. Niquet : 0,90. (*Ibid.*, n° 10.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 15.

5387.  $\text{✠ CARO} \times \text{V} \times \text{IMPERA}$ . Buste.  $\text{R.} \text{✠ PLEV} \times \text{A} \times \text{DIEV} \times$ . 1537. B entre deux colonnes accompagnées de trois points.

Cuivre. Demi-niquet ou denier. (*Ibid.*, n° 11.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 16.

C'est la seule pièce à ce type qui ait été connue de MM. Plantet et Jeannez. Nous en décrivons deux autres avec les millésimes de 1580 et 1624, offrant des différences de coin.

5388.  $\text{✠ CAROLVS} \cdot \text{V} \cdot \text{IMPERATOR}$ . Buste à gauche.  $\text{R.} \text{MONE} \cdot \text{CIVI} \cdot \text{BISV}$ . 1538. Croix ayant en cœur l'écusson de la ville.

BILL. Demi-carolus.

Coll. Colson.

5389.  $\text{✠ CAROLVS} : \text{QVINTVS} : \text{IMPERATOR}$ . Buste armé, portant de la main



droite une épée, l'autre posée sur un globe croisé et cintré.  $\text{R}$ . **MONETA : CIVITATIS : BISVNTINE : 1541** : Croix ancrée, terminée par un anneau à chaque croisillon, coupant la légende, et chargée en cœur de l'écu de Besançon.

AR. Ryndaldre : 19,00. (PLANTET, pl. 7, n° 12.)

Cab. de France. — Pl. CXXII, n° 17.

5390. **CAROLVS : V : IMPERATOR**. L'empereur debout, vêtu du manteau impérial, tenant de la main droite une épée, de l'autre le globe du monde.  $\text{R}$ . **MONE AVRE BISVN**. 1541. Croix pattée, coupant la légende et chargée en cœur des armes de Besançon.

OR. Florin. (DUBY, pl. 5, n° 1<sup>er</sup>; PLANTET et JEANNEZ, pl. 7, n° 13.)

Pl. CXXII, n° 18.

Non retrouvé en nature.

5391.  $\text{X}$  **CAROLVS : V : IMPERATOR**. Buste à gauche.  $\text{R}$ .  $\text{X}$  **MONE : CIVI : BISVNTINE** : Ecu aux armes de la ville ; au-dessus, 1540.

BILL. Carolus : 1,30. (*Ibid.*, n° 14.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 19.

5392. Mêmes légende et type.  $\text{R}$ . **MONE CIVI BIVI**. 1544. Croix pattée, coupant la légende, chargée en cœur des armes de Besançon.

BILL. Petit blanc ou demi-blanc : 0,80. (*Ibid.*, n° 15.)

Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXII, n° 20.

5393.  $\text{X}$  **CAROLVS . V . IMPERA** . Buste.  $\text{R}$ .  $\text{X}$  **PLEVT : A : DIEV** : Au-dessous du P, un anneau ; B entre deux colonnes.

BILL. Demi-niquet ou denier : 0,70.

Coll. de Hauteville, à Saint-Michel, près Périgueux.

5394.  $\text{X}$  **DEO : ET : CAESARI (A et E liés) : FIDEL**. Croix pattée.  $\text{R}$ .  $\text{X}$  **MON : CIVIT : BISVNTINE**. Armes sans écusson.

BILL. Double : 0,90. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 8, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXII, n° 21.

5395.  $\text{X}$  **CAROLVS : V : IMPERATOR**. Buste couronné à gauche.  $\text{R}$ .  $\text{X}$  **MONE : CIVI : BISVNTINE**. Les N ont leur point de ligature en sens inverse, c'est-à-dire de droite à gauche. Ecusson ; au-dessus, 1554.

BILL. Carolus.

Coll. Roumèguère.

5396.  $\text{X}$  **CAROLVS : QVINTVS : IMPERATOR**. Buste couronné à droite.  $\text{R}$ .  $\text{X}$

**MONETA : CIVITATIS : BISVNTINE.** Les deux colonnes couronnées; au milieu, une couronne; de chaque côté, la date 15-78.

AR. Deux gros : 2,88. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 8, n° 2.)

Coll. Morin. — Pl. CXXIII, n° 1<sup>er</sup>.

5397. ✠ **CAROLVS . V . IMPERATOR.** Tête laurée à droite. Ɱ. ✠ **MONETA . CIVI . BISVNTINE.** Les deux colonnes; au milieu, un B; de chaque côté, 15-78.

AR. Gros : 1,30. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Morin. — Pl. CXXIII, n° 2.

5398. ✠ **CAROLVS : QVINTVS : IMPERATOR.** Buste lauré à droite. Ɱ. **MONE : AVREA : CIVI : BISVNTINE .** 1579. Aigle éployée à deux têtes nimbées, surmontée d'une couronne, portant en cœur l'écu de la ville.

OR. Quadruple pistolet. (*Ibid.*, n° 4.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, n° 3.

5399. Mêmes légendes et types.

OR. Double pistolet : 6,55. (*Ibid.*, n° 5.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, n° 4.

5400. ✠ **CAROLVS . V . IMPERATOR.** Buste couronné à gauche. Ɱ. ✠ **PLEVT . A . DIEV.** 1580. B entre deux colonnes, sans points.

BILL. Demi-niquet ou denier.

Coll. Robert. — Pl. CXXIII, n° 5.

5401. ✠ **CAROLVS : QVINTVS : IMPERATOR.** Buste couronné à gauche. Ɱ. ✠ **MONETA : CIVITA : BISVNTINA.** Ecu échancré, aux armes de la ville; de chaque côté, 15-88.

BILL. Carolus : 1,60. (*Ibid.*, n° 6.)

Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 6.

5402. Mêmes légende et type. Ɱ. Même légende, avec **BISVNTINE.** Ecu aux armes de Besançon; au-dessus, 1593.

Cuivre. Double : 2,10. (*Ibid.*, n° 7.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, n° 7.

5403. **CAROLVS QVINTVS IMPE GRATI.** Même type. Ɱ. ✠ **MONETA . CIVI . LI . BE . SENTI.** Même type; au-dessus, 1594.

Cuivre. Double : 2,50. (*Ibid.*, n° 8.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, n° 8.

5404. ✠ CAROLVS : QVINTVS : IMPERATOR. Buste lauré à droite. Ɱ. ✠  
MONETA : CIVITAT : BISVNTINE : 1596. Ecu aux armes de la ville,  
accosté des chiffres XX 2 (*sic*).  
AR. Franc : 13,65. (*Ibid.*, pl. 15, n° 14.)  
Coll. Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 9.
5405. ✠ CAROLVS : V : ROMAN : IMPER. Buste couronné à droite. Ɱ. ✠ MON  
: CIVIT : IMP : BISVNTINAE (A et E liés). Ecusson ; au-dessus, 1619.  
BILL. Carolus : 1,55. (*Ibid.*, pl. 8, n° 10.)  
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 10.
5406. Variété avec CAROLV :  
BILL. Carolus. (*Ibid.*, n° 105.)  
Coll. Plantet.
5407. Variété avec CAROLVS . V . ROMAN . IMP.  
BILL. Carolus. (POEY D'AVANT, n° 1469.)
5408. ✠ CAROLVS : V : IMPERATOR. Buste couronné à gauche ; de chaque  
côté, 16-22. Ɱ. ✠ MONE : CIVI : BISVNTINAE (A et E liés). Ecu orné.  
BILL. Carolus : 1,55. (PLANTET, pl. 8, n° 11.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, n° 11.
5409. Même légende. Buste à gauche, portant de la main droite le globe crucigère, et  
de la gauche un sceptre. Ɱ. ✠ MONE TA . BISON TINA. 1624. Ecusson orné.  
Cuivre. Demi-pite : 0,50. (*Ibid.*, n° 12.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, n° 12.
5410. Même légende. Buste lauré à gauche, avec le collier de la Toison d'Or ; au-  
dessus, dans un cartouche, le chiffre 32 (32 gros). Ɱ. ✠ MONE TA : CIVI  
: IMP : BISVNTINAE : (A et E liés). 1625. Aigle supportant deux colonnes,  
sans écusson.  
AR. Daldre ou patagon : 28,10. (*Ibid.*, n° 13.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXIII, n° 13.
5411. Mêmes légendes et types, sans le chiffre 32.  
AR. Daldre. (*Ibid.*)
5412. ✠ CAROLVS ✠ V ✠ IMPERATOR. Même type ; sans indication de valeur.  
Ɱ. Mêmes légende et type. 1641.  
AR. Demi-daldre : 13,90. (*Ibid.*, pl. 9, n° 1<sup>er</sup>.)  
Musée de Saint-Omer. — Pl. CXXIII, n° 14.

5413. Mêmes légendes et types, avec le chiffre 16 dans un cartouche.  
AR. Demi-daldre. (*Ibid.*)
5414. ✠ CAROLVS . V . IMPERATOR. Buste lauré à gauche; au-dessous, dans un cartouche, S. R̄. ✠ MONETA . CIV . IMP . BISON T. Ecusson; au-dessus, 1624.  
AR. Teston ou quart de daldre : 7,80. (*Ibid.*, n° 2.)  
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 15.
5415. Même légende. Buste avec le collier de la Toison d'Or; de chaque côté, 16-24. R̄. Même légende. Deux colonnes couronnées; au milieu, sur une banderolle : PLEV T A DIEV.  
AR. Demi-teston ou quatre gros : 4,10. (*Ibid.*, n° 3.)  
Coll. Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 16.
5416. Même légende. Buste lauré à gauche; de chaque côté, 1624; au-dessous, dans un cartouche, 2. R̄. Même légende. Aigle supportant deux colonnes sans écusson.  
AR. Quart de teston ou double gros : 2,90. (*Ibid.*, n° 47.)  
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 17.
5417. Même légende. Buste lauré à gauche; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 1. R̄. Même légende. Les deux colonnes; au milieu, un B couronné; de chaque côté, 16-23.  
AR. Huitième de teston ou gros : 2,45. (*Ibid.*, n° 5.)  
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIII, n° 18.
5418. ✠ CAROLVVS (*sic*) . V . IMPERATOR. Tête laurée à gauche. R̄. ✠ MONE : AVREA : CIV : BISVNTINAE (A et E liés) : 1638. Aigle impériale éployée, à deux têtes nimbées, portant en cœur l'écusson de la ville.  
OR. Double pistolet : 6,60. (*Ibid.*, n° 6.)  
Coll. Fouray, à Besançon. — Pl. CXXIV, n° 1<sup>er</sup>.
5419. ✠ CAROLVS . V . IMPERATOR . AVG. Buste couronné à droite. R̄. ✠ MON . AVR . CIVIT . IMP . BISVNTINAE (A et E liés). 1654. Même type.  
OR. Pistolet : 3,30. (*Ibid.*, n° 7.)  
Cab. de France. — Pl. CXXIV, n° 2.
5420. CAROLVS ✠ V ✠ IMPERATOR. L'empereur couronné, debout, couvert de son armure, tourné à droite, tenant de la main droite le sceptre et de la gauche le globe crucigère. R̄. DVCA TVS . CIVIT . BISVNT . AD . LEGEM . IMP. 1655. Le tout dans un cartouche carré et orné, occupant tout le champ.  
OR. Ducat : 1,60. (*Ibid.*, n° 8.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 3.

5421. CAROLVS . QVINꝚ \* ROM . IMPERATꝚ. Même type; de chaque côté, 16-62. Ṛ. MONEꝚA . CIVITꝚ . IMP . BISVNꝚINAÆ (A et E liés). Aigle éployée à deux têtes nimbées, ayant en cœur l'écusson de Besançon.  
OR. Double pistolet : 6,90. (*Ibid.*, n° 9.)  
Coll. Fouray. — Pl. CXXIV, n° 4.
5422. CAROLVS . QVINꝚ \* . ROM . IMPERATꝚOR. Même type. 16-60. Ṛ. MONEꝚA . CIVITꝚ . IMP . BISVNꝚINAÆ (A et E liés). Même type.  
AR. Daldre : 28,10. (*Ibid.*, n° 10.)  
Coll. Plantet et Jeannez. — Pl. CXXIV, n° 5.
5423. Variété avec IMP.  
AR. Daldre : 28,10. (*Ibid.*)
5424. Variété avec IMPER.  
AR. Daldre : 28,10. (*Ibid.*)
5425. Mêmes légende et type, avec IMPERATꝚ. 16-62. Ṛ. Mêmes légende et type, avec IMP.  
AR. Demi-daldre : 14,00. (*Ibid.*, pl. 10, n° 1<sup>er</sup>.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 6.
5426. Mêmes légendes et types. 16-64.  
AR. Quart de daldre : 7,00. (*Ibid.*, n° 2.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 7.
5427. ✱ CAROLVS . QVINꝚ . ROM . IMPERATꝚOR. Buste lauré à droite. Ṛ. ✱ MONEꝚA . CIVITꝚ . IMP . BISVNꝚINAÆ (A et E liés). 1673. Aigle éployée à deux têtes nimbées, portant en cœur l'écu de Besançon.  
OR. Double pistolet : 6,55. (*Ibid.*, n° 3; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 815.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 8.

Sur l'exemplaire de la collection Rousseau, j'ai cru lire BISVNꝚINE.

### ABBAYE DE SAINT-CLAUDE.

L'abbaye, qui, plus tard, fut nommée Saint-Claude, s'appelait d'abord Condat et fut fondée, en 420, par Saint Romain. En 510, après la mort de Saint Oyen, son quatrième abbé, elle prit son nom, qu'elle garda jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle.

Les abbés de Saint-Oyen-de-Joux ou Saint-Claude ont joui du droit de faire battre monnaie. On a fait remonter l'obtention du privilège jusqu'à Pepin. Il est bien

avéré qu'il ne fut concédé qu'en 1175 à l'abbé Odon II, par l'empereur Frédéric Barberousse. Diverses confirmations furent données en 1184, 1196, 1311, 1360, 1415. L'atelier monétaire fut établi à Moirans, petite ville du diocèse de Besançon.

Le monnayage des abbés de Saint-Claude, ayant duré pendant un peu plus de deux siècles et demi, comment se fait-il qu'aucun de ses produits n'ait encore été retrouvé? Ont-ils employé le type impérial sans signer leurs monnaies, et les possédons-nous sans avoir le moyen de les distinguer? Cela n'est guère croyable, et la monnaie, dont le dessin a été retrouvé dans les papiers de de Boze, n'est pas de nature à lever les doutes, étant d'une date trop récente. C'était un écu d'or ou franc à pied portant d'un côté **VVILLELMVS? ABBAS SCI EVGENDI**, et au revers **XC VINCIT: XC REGNAT XC IMPERAT**.

Je me suis livré aux recherches les plus approfondies, pour retrouver cette empreinte; j'ai fouillé tous les départements de la bibliothèque impériale, mes investigations ont été vaines. On m'a appris plus tard qu'il y a quelques années, on fit entre le cabinet de France et la bibliothèque de l'Institut le partage des manuscrits de de Boze, contenus dans quatre cartons, et que dans le transport d'un établissement à un autre un des cartons a été égaré; c'était justement celui qui renfermait la précieuse empreinte de l'écu d'or de l'abbaye de Saint-Oyen-de-Joux. Il faut espérer que ces papiers n'auront pas été anéantis et qu'ils reparaitront tôt ou tard. En cas qu'ils fussent enfouis dans les casiers de quelque obscur bouquiniste, j'appelle sur eux l'attention des amateurs. Espérons encore que la terre, qui renferme dans son sein tant de richesses inconnues, nous rendra bientôt quelques variétés de ces curieuses monnaies, ou que nous en verrons sortir de quelque cachette inconnue. C'est dans cette attente que je crois utile de donner la liste des abbés.

#### ABBÉS DE SAINT-CLAUDE.

ADON II, 1157—1175.	GUI IV, 1263—1282.
AIMON, 1182.	GUILLAUME II DE THOIRE-VILLARS, 1283—1284.
GUILLAUME I <sup>er</sup> , 1183—1186.	GUI V, 1284.
BERNARD II, 1186—1187.	HUMBERT VI, 1285.
BERNARD III DE THOIRE-VILLARS, 1204—1230.	GUILLAUME III DE LA BAUME, 1293—1298.
HUGUES I <sup>er</sup> DE NANCUISE, 1230—1231.	ETIENNE I <sup>er</sup> DE THOIRE-VILLARS, 1303.
HUMBERT III, 1234—1255.	GAUFRED, 1304.
GUI II, 1255.	ODON II DE VAUDREY, 1304—1313.
HUMBERT IV, 1256—1260.	ETIENNE II, 1317.
GUI III, 1260—1262.	ODON III DE VAUDREY, 1317—1320.
HUMBERT V, 1262.	FRANÇOIS I <sup>er</sup> , 1320.

JEAN I <sup>er</sup> , 1321.	MORELLI I <sup>er</sup> , 1442—1443.
HUGUES II, 1321—1324.	ETIENNE IV FAUQUIER, 1444—1465.
JEAN II DE ROUSSILLON, 1328—1348.	GIRARD II DE CHAUVIREY.
GUILLAUME IV DE BEAUREGARD, 1348—1380.	AUGUSTIN D'EST DE LUGAGNIA, 1468—1479.
GUI VI, 1380.	JEAN-LOUIS DE SAVOIE, 1479—1482.
GUILLAUME DE LA BAUME, 1384—1404.	PIERRE MORELLI II, 1485—1486.
FRANÇOIS II, 1412—1424.	PIERRE II DE VIRI, 1494.
ETIENNE III, 1425.	PIERRE II MORELLI, 1500—1510.
FRANÇOIS III, 1426.	PIERRE-IV DE MONTRIVEL, 1510—1526.
JEAN III DE VINCELLES, 1429—1436.	CLAUDE DE LA BAUME, 1536.
GUI VII D'USIER, 1439—1444.	

### MAISON DE GILLEY-FRANQUEMONT.

On a cherché longtemps le lieu précis où était situé le château de Franquemont. Il était réservé à MM. Plantet et Jeannez d'établir ce point d'une manière certaine. C'est encore là un avantage des monographies. Les auteurs, écrivant sur un pays qu'ils connaissent à fond, peuvent fournir des renseignements que d'autres chercheraient inutilement.

Selon les numismatistes francs-comtois, qui paraissent s'être servi de documents irrécusables, le château de Franquemont aurait été ainsi appelé, parce qu'il était situé entre deux petites contrées, l'une au nord-est de l'arrondissement de Montbéliard, l'autre dans la principauté de Porentrui, et que ces deux pays portèrent le nom de *Franche-Montagne*, qu'ils ont conservé jusqu'en 1789.

Le château de Franquemont était élevé sur la commune ou dans le voisinage de Goumois, qui fait partie du département du Doubs; mais, par suite de délimitations, l'emplacement où il fut bâti dépend maintenant du canton de Berne. Les premiers fondements en furent jetés par Guillaume de Montfaucon, fils d'Amé de Montbéliard, le samedi avant la Nativité de Saint Jean-Baptiste (1305). On trouvera, dans l'ouvrage de MM. Plantet et Jeannez, la filiation des seigneurs de Franquemont. Elle est inutile au sujet que je traite jusqu'à Nicolas Gilley, le seul qui ait fait frapper monnaie.

Ce Nicolas de Gilley, chevalier, seigneur de Marnoz, avait acheté de Girard, le 14 avril 1437, la terre de Franquemont, moyennant 300 écus d'or au soleil. Il était en grande faveur auprès de Charles-Quint, et ce roi érigea, en 1538, sa terre de Franquemont en baronie d'empire pour lui et sa postérité mâle et femelle. Nicolas Gilley mourut vers la fin de l'année 1563, laissant un fils du nom de Claude, qui mourut en 1577.

Le droit de faire battre monnaie avait-il été concédé à Nicolas Gilley, comme il le prétendait, en même temps que sa terre fut érigée en baronie ? On l'ignore. Aucun titre ne vient à l'appui de cette prétention. Quoi qu'il en soit, il commença à monnayer en 1540 ; mais, comme ses espèces étaient de mauvais aloi, elles ne tardèrent pas à être décriées. On a bon nombre d'ordonnances à ce sujet, tant au nom de Charles-Quint qu'en celui du roi de France ; elles sont datées de 1553 et 1554.

NICOLAS DE GILLEY. 1538—1553.

5428. : N : GILLEI : ... NVMISMA. Buste couronné et cuirassé, tourné à gauche.  $\text{R}$ . • NIL : VLTRA : ARAS :. 1553. Ecu aux armes de la maison de Gilley, posé sur une croix pattée coupant la légende.

AR. : 0,70. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, Supplément, n° 33, pag. 207.)

5428 bis. : N • GILLEI : B : NVMISMA. Buste lauré à gauche.  $\text{R}$ . • NIL VLTRA ARAS : 1555 :. Ecusson aux armes de la maison de Gilley (d'argent à un arbre arraché de Sinople), brochant sur une croix pattée coupant la légende.

BILL. Demi-carolus : 0,60. (*Revue*, 1843, pag. 38 ; *Ibid.*, 1853, pl. 4, n° 3 ; *Placard de 1556* ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 9.

5429. N : GILLEI : NVMISMA : N. Ecusson de Gilley couronné.  $\text{R}$ . ✕ NIL : VLTRA : ARAS :. 1557. Croix à pointes.

BILL. Liard : 0,65. (*Revue*, 1853, pl. 4, n° 4 ; *Placard de 1556* ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 2.)

Coll. Febvre-Gaudelet, à Dijon. — Pl. CXXIV, n° 10.

5430. : N : GILLEI : B : NVMISMA :. Dans le champ, grand F couronné.  $\text{R}$ . Même légende. 1553. Croix alaisée.

BILL. Liard : 0,60. (*Revue*, 1853, pl. 4, n° 1<sup>er</sup> ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 3 ; *Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 816.)

Coll. Morin. — Pl. CXXIV, n° 11.

Imitation des liards de François I<sup>er</sup>.

5431. B : VON : GILL : FREI :. Ecu coupé, portant en chef les armes de Gilley, surmonté d'une aigle et accosté de deux annelets.  $\text{R}$ . ... MEL . LOB. 1554. Croix fourchée.

BILL. Liard : 0,60. (*Revue*, 1853, pl. 4, n° 2 ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 4.)

Pl. CXXIV, n° 12.



5432. Variété. A l'avvers, FREIH... L'écu est accosté de deux étoiles. Au r., ... OMATE SOLAR... 1554.

BILL. Liard. (PLANTET, pag. 251.)

Coll. Morin.

Ces deux dernières pièces ont des légendes allemandes et incomplètes. Leur signification est ignorée. On avait cru d'abord que le mot FREI, qui se voit à la fin de la légende du droit de la première, était la traduction en allemand du nom de Franquemont, *Freiberg*. Un autre liard, sur lequel on lit FREIH, est venu démentir cette conjecture.

### MAISON DE MONTJOIE.

Près du village de Montjoie, canton de Saint-Hippolyte (Doubs), on voit les ruines d'un château dont la chapelle a été conservée; ce sont les restes du château des puissants seigneurs de Montjoie (*Froberg* en allemand). On suppose qu'il avait été bâti dans le commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. Ce fut en 1635 que les Français, sous les ordres du maréchal de Laforce et du cardinal Lavallette, le ruinèrent après trois semaines de siège.

On ne connaît aucune monnaie qui appartienne aux seigneurs de Montjoie. Pourtant on ne peut pas douter qu'ils en aient fait battre, puisqu'ils sont compris dans l'édit du 18 juin 1554, qui décria aussi les monnaies de Vauvillers et de Franquemont. Le parlement de Dôle défendit d'apporter, envoyer, employer au comté les monnaies faites à Montjoie, à peine de 500 livres et de châtement arbitraire. Dans l'espoir où ces monnaies finiront par reparaitre, il est bon de connaître la chronologie des seigneurs de Montjoie. Par analogie avec les seigneuries voisines, il est toutefois probable qu'ils n'en ont fait ouvrir qu'au XVI<sup>e</sup> siècle.

### SEIGNEURS DE MONTJOIE.

WILLAME, 1265.

JEAN I<sup>er</sup>, en 1428.

GUILLAUME.

JEAN-LOUIS, en 1440.

LOUIS, mentionné en 1360.

### BRANCHE DE FROBERG.

ETIENNE, en 1500.

JEAN-GEORGES, en 1631.

MARC, en 1532.

BÉAT-ALBERT.

JEAN II, 1569.

JEAN-FRANÇOIS-IGNACE.

JEAN-SIMON, en 1591.

Les armes anciennes des seigneurs de Montjoie sont de gueules à la clef d'argent posée en pal. Plus tard, ils écartelèrent leur écu aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de gueules à la clef d'argent en pal, qui est de Montjoie, et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de gueules à la clef d'or aussi en pal, accompagnée de neuf billettes, qui est de Thuillières.

### FAMILLE BOUHELIER.

Deux des membres les plus illustres de cette famille, Jean-Ferdinand et Alexandre, passèrent toute leur vie au service de Charles-Quint. On a, en leur faveur, un diplôme de cet empereur, daté de 1533, qui mentionne aussi Jean Bouhelier; leur cousin. Celui-ci fut la tige des différentes branches entre lesquelles cette famille s'est divisée.

La charte précitée de 1533 établit que, sur la requête de Jean-Ferdinand et Alexandre Bouhelier, Jean, fils de feu Didier Bouhelier, Huguenin-le-Vieux, Huguenin-le-Jeune, Pierre et Richard Bouhelier, frères et enfants de Richard Bouhelier, tous de Cernay-les-Maiche, au comté de Bourgogne, l'empereur leur octroie *le pouvoir et autorité de faire fabriquer, marquer et besoigner des niquets, espèce de monnaie de fort peu de valeur, coursable anciennement audit comté de Bourgogne*. Aucun produit de ce monnayage ne nous est connu.

La famille Bouhelier portait de gueules à trois fasces d'or.

### COMTÉ DE MONTBÉLIARD.

On ne connaît pas les noms des premiers comtes de Montbéliard. On sait seulement qu'au x<sup>e</sup> siècle, la ville avait pris une telle importance, que les comtes d'Elsgau, qui la possédaient, prirent le titre de comtes de Montbéliard. L'un d'eux, appelé Louis de Dasborch, est mentionné en 966. Un peu après le milieu du xii<sup>e</sup> siècle, le comté passa dans la maison de Montfaucon, vint, à la fin du xiii<sup>e</sup> siècle, en la possession de Bourgogne-Chalon, revint, en 1339, à la maison de Montfaucon, et arriva aux comtes de Wurtemberg en 1397, par le mariage de Henriette de Montbéliard avec Eberard-le-Jeune de Wurtemberg. La postérité de celui-ci le garda jusqu'en 1536, lorsque le duc Frédéric-Engène fut forcé, par suite d'événements de guerre, de le céder à la France.


Quelques auteurs avancent que Thiéri II, qui mourut en 1162, et Etienne, mort en 1397, auraient fait frapper des monnaies. Aucun monument de ce genre n'étant connu de nous, il y a lieu à rester dans le doute. Ce n'est qu'à partir de 1585 que nous trouvons des espèces des comtes de Montbéliard. Leur type n'offre rien de particulier; on y voit toujours les armes de Montbéliard, de Wurtemberg et celles de quelques autres alliances. Le monnayage des comtes a duré jusqu'en 1717.

Jusqu'au règne d'Eberard-l'Ainé, mort en 1496, les armoiries de la famille n'avaient porté que deux quartiers, le 1<sup>er</sup> d'or à trois perches de bois de cerf de sable en fasce, pour le Wurtemberg, et le 2<sup>e</sup> de gueules à deux truites d'or adossées et mises en pal, pour le comté de Montbéliard. Sous ce prince, elles reçurent deux nouvelles écartelures, l'une fusée en bande d'or et de sable, pour le duché de Teck, et l'autre d'azur à la bannière d'or chargée de l'aigle impériale passée en bande, pour la dignité de porte-étendard de l'empire.

### COMTES DE MONTBÉLIARD.

LOUIS DE DASBORCH, mentionné en 966.	LOUIS I <sup>er</sup> , 1446—1450.
LOUIS, vivait en 1005.	LOUIS II et EBERARD-LE-BARBU, 1450—1457.
LOUIS III, mentionné en 1027.	HENRI, 1473—1482.
LOUIS IV, mort en 1066.	EBERARD-LE-JEUNE, 1482.
THIERRI I <sup>er</sup> , mort en 1102 ou 1103.	EBERARD-L'AINÉ, 1482—1496.
RODÉRIC et THIERRI.	EBERARD-LE-JEUNE, 1496—1498.
THIERRI seul, mort en 1162.	ULRIC, 1498—1526.
AMÉDÉE et RICHARD DE MONTFAUCON, 1188.	GEORGES, 1526—1533.
RICHARD, mentionné en 1188 jusque vers 1237.	ULRIC de nouveau, 1533—1550.
THIERRI III, mort en 1282.	CHRISTOPHE, 1550—1553.
RAINAUD DE BOURGOGNE-CHALON, mort vers 1321.	GEORGES, 1553—1558.
OTHENIN, 1321.	RODÉRIC, 1558—1608.
AGNÈS et HENRI DE MONTFAUCON, 1322—1366.	JEAN-FRÉDÉRIC, 1608—1628.
ETIENNE, 1366—1397.	LOUIS-FRÉDÉRIC, 1628—1631.
HENRIETTE et EBERARD-LE-JEUNE DE WURTEMBERG, 1397—1444.	LÉOPOLD-FRÉDÉRIC, 1631—1662.
	GEORGES, 1662—1699.
	LÉOPOLD-EBERARD, 1699—1723.

ULRIC. 1520—1526.

5433. VLRICVS : DVX : IN : VVIRT<sup>o</sup>. Ecusson.  COMES : MONTIS : BELLIG. Ecusson à deux truites adossées et en pal.

AR. Demi-gros.

Coll. de Jhonghe, à Bruxelles.

5434. Mêmes légendes et types. Les mots des légendes sont séparés par un anneau.

AR. Demi-gros.

Coll. de Jhonghe.

5435. **VLRICVS : DVX : VVIRTG**. Ecusson mi-parti.  $\hat{A}$ . Même légende. Ecusson mi-parti des armes du porte-étendard de l'empire et de celles de Montbéliard.

AR. Demi-gros.

Coll. de Jhonghe, à Bruxelles.

MM. Plantet et Jeannez ne pensent pas qu'Ulric ait fait monnayer à Montbéliard, même entre les années 1520 et 1526, où ce duc ne posséda et n'habita que le comté. On ne trouve, dans les archives, aucun titre constatant qu'il ait exercé ce droit. On connaît, il est vrai, une ordonnance de 1633, dans laquelle on voit une daldre de ce prince avec le titre de daldre de Montbéliard; mais on sait que ces ordonnances, faites par les changeurs, ne méritent pas une grande confiance, quant aux attributions qu'elles portent, et fourmillent d'erreurs. Ces numismatistes pensent qu'Ulric émettait naturellement ses espèces dans son duché de Wurtemberg, d'où elles se répandaient dans le comté de Montbéliard. Je donne donc les trois pièces qui précèdent sous toutes réserves, quoique le duc y prenne le titre de comte de Montbéliard.

FRÉDÉRIC I<sup>er</sup>. 1585—1608.

5436. Deux poissons adossés. **FRIDE . D . G . COM . VVVRT**. Ecusson orné aux armes de Wurtemberg.  $\hat{A}$ . Ramure de cerf. **MO . FACTA . MONT**. 1586. Ecusson chargé de deux poissons adossés. Armes de Montbéliard.

BILL. Six creutzers : 1,14. (*Revue*, 1841, pl. 19, n° 12; POEY D'AVANT, n° 1472; PLANTET et JEANNEZ, pl. 10, n° 4.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 13.

5437. **FRID : D : G : CO . VVVRT . ET . MON...** Buste à droite; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 3 (3 batz).  $\hat{A}$ .  $\otimes$  **DEVS . ASPIRA . CAEP<sup>T</sup>IS (A et E liés)**. 1586. Ecu orné, écartelé de Wurtemberg et de Montbéliard.

BILL. Trois batz : 2,32. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 10, n° 5.)

Coll. Morin. — Pl. CXXIV, n° 14.

5438.  $\otimes$  **FRIDE . D . G . CO . VVVRT**. Ecu chargé d'une ramure de cerf et d'un poisson adossés (accouplement bizarre des armes de Wurtemberg et de Montbéliard).  $\hat{A}$ . **MO . FACTA . MONT**. 1587. Croix fleuronnée, chargée en cœur d'un F, initiale du nom de Frédéric.

BILL. Batz : 0,65. (*Ibid.*, n° 6.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 15.

5439. Même légende. Ecu aux armes de Montbéliard, chargé en chef d'une ramure de cerf.  $\hat{A}$ . **MO FA MO 88** (1588). Croix fleuronnée coupant la légende, chargée en cœur d'un F.

BILL. Batz : 0,65. (*Ibid.*, n° 7.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 16.

5440. Cornet. **FRIDE . D . G . COM . VVVRT**. Ecu de Wurtemberg.  $\hat{R}$ . Cornet.  
**MO . FACTA . MONT**. 1588. Ecu de Montbéliard.

BILL. Six creutzers : 0,80. (*Ibid.*, n° 8.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 17.

Frédéric n'avait qu'un an quand il succéda à son père. Il ne reçut de l'empereur Rodolphe l'investiture du comté de Montbéliard que le 13 janvier 1580, et n'établit son atelier monétaire qu'en 1585. Le cornet, qui se voit sur la pièce décrite sous le n° 5440, se rattache à la charge de grand veneur de l'empire, dont jouissait la maison de Wurtemberg.

LOUIS-FRÉDÉRIC. 1617—1631.

5441.  $\hat{R}$  **LVD : FRID : D : G : DVX : VVIRT**. Ecu de Wurtemberg.  $\hat{R}$ .  $\hat{R}$  **MON  
: NOVA : MONT**s. 1622. Ecu de Montbéliard.

BILL. Creutzer : 0,60. (*Ibid.*, n° 9.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 18.

5442. Même légende, avec **VVIRTTEM**s. Ecu échancré de Montbéliard; de chaque côté, le chiffre 1 (1 batz). **MO NO MO**. 1622. Croix fleuronée, coupant la légende, chargée en cœur d'un L et d'un F, initiales des prénoms du prince.

BILL. Batz : 0,60. (*Ibid.*, n° 10.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXIV, n° 19.

5443.  $\hat{R}$  **LVD : FRID : D : G : DVX : VVIRT : ET : TEC : COM : MONT**. Buste collereté à droite.  $\hat{R}$ . **SECVNDVM . VOLVNATTEM . DEI**. 1622. Ecusson couronné et orné, écartelé au 1<sup>er</sup> de Wurtemberg, au 2<sup>e</sup> de Teck, au 3<sup>e</sup> de l'étendard de l'empire, au 4<sup>e</sup> de Montbéliard.

AR. Daldre : 28,70. (*Ibid.*, n° 11.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 1<sup>er</sup>.

5444. Mêmes légende et type, avec **CO : MONT**.  $\hat{R}$ . Mêmes légende et type; des deux côtés de l'écusson, II | II (1/4 de daldre).

AR. Quart de daldre ou franc faible : 7,20. (*Ibid.*)

Pl. CXXV, n° 2.

5445.  $\hat{R}$  **LVD : FRID : D : G : DVX : VVIRT : E : T : CO : MONT**. Buste fraisé à droite; au-dessous, le chiffre 12 (12 creutzers).  $\hat{R}$ . **SECVNDVM . VOLVNATTEM . DEI**. Même écusson, accosté de 16-22.

BILL. Douze creutzers : 2,25. (*Ibid.*, n° 2.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 3.

5446. ☉ LVD:FRID:D:G:DVX:VVIR:. Ecu de Wurtemberg; au-dessus, le chiffre 3 (3 creutzers). ☉. ☉ MON:NOVA:MOMP:. 1624. Ecu de Montbéliard; au-dessus, le chiffre 3.

BILL. Trois creutzers : 1,00. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 4.

5447. ☉ LVD:FRID:D:G:DVX:VVIRTEM. Même type, sans le chiffre 3. ☉. ☉ MON:NOVA:MONT:. 1624. Même type, sans chiffre.

BILL. Trois batz : 1,04. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 11, n° 4.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 5.

5448. ☉ LVD:FRID:D:G:DVX:VVIRTEM:E:TEC. Trois écussons posés en triangle, Wurtemberg, Teck et Montbéliard; au-dessus, le chiffre 12 (12 creutzers). ☉. ☉ COMES:MONTPELIGAR ☉. 1624. Dans le champ, bannière de l'empire, sans écusson.

BILL. Douze creutzers : 3,15. (*Ibid.*, n° 5.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 6.

5449. Même légende, avec ET:TEC. Même type; au-dessus, 2 (2 batz). ☉. COMES ☉ MONTBELIGAR ☉. 1625. Ecusson couronné et orné portant en bande la bannière de l'empire.

BILL. Deux batz : 2,90. (*Ibid.*, n° 6.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 7.

LÉOPOLD-EBERARD. 1690—1723.

5450. ☉ LEOP.EB.D.G.D.VV.MONTB. Armes de Wurtemberg dans un cartouche. ☉. ☉ ANNO.DOMINI. 1710. Armes de Montbéliard dans un cartouche.

BILL. Deux creutzers : 1,40. (*Ibid.*, n° 7.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 8.

5451. D.G.L.E.D.VV.M. Buste à droite; cuirassé et à longs cheveux. ☉. MONETA.NOVA. Ecu couronné, coupé de Wurtemberg et de Montbéliard; sous l'écu, deux branches de chêne et la date 17-10 coupée par le milieu par un cartouche portant le chiffre 3 (3 creutzers).

BILL. Trois creutzers : 1,60. (*Ibid.*, n° 8.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 9.

5452. Mêmes légende et type. ☉. MONETA.NOVA.MONTBL.G.ENS. Mêmes écusson et date, sans le cartouche ni le chiffre 3.

BILL. Trois creutzers : 1,68. (*Ibid.*, n° 9.)

Coll. Morin. — Pl. CXXV, n° 10.

5453. Mêmes légende et type.  $\mathfrak{R}$ . **MONETA NOVA**. A l'exergue, 1710. Même type.

BILL.

Coll. Legras. — Pl. CXXV, n° 11.

5454. **LEOPOLDVS . EB . D . G**. Même buste.  $\mathfrak{R}$ . **DUX . VVIRT . MONTBELGARD**. 1716. Ecusson couronné et orné aux armes de Wurtemberg.

BILL.

Coll. Legras. — Pl. CXXV, n° 12.

5455. **D . G . L . E . D . VV . M**. Buste à longs cheveux, de profil à droite.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{S}$  **LIARD . DE . MONTBELLIARD** en trois lignes dans le champ; au-dessous, 1740 à 1747.

Cuivre. Liard : 3,40. (POEY D'AVANT, n° 1473; PLANTET et JEANNEZ, pl. 11, n° 10.)

Pl. CXXV, n° 13.

5456. Mêmes légende et type.  $\mathfrak{R}$ . **DEMI . LYARD . D . M**. Ecu de Montbéliard, couronné; au-dessous, deux branches de chêne et la date 1 . 7 . 4 . 0.

Cuivre. Demi-liard : 1,80. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 11, n° 11.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 14.

5457. **MONETA NOVA**. Ecu de Wurtemberg, couronné; au-dessous, deux branches de chêne; dans un cartouche, 1 CR.  $\mathfrak{R}$ . \* **DE . MONTBELGARD** \*. 1716. Huit L entrelacés en croix dans le champ; au milieu, une croisette.

BILL. Un creutzer : 1,15. (*Ibid.*, n° 12.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 15.

### ABBAYES DE LURE ET DE MURBACH.

Le monastère de Lure fut fondé, en 611, par Saint Desle, disciple de Saint Colomban. Les rois carlovingiens le comblèrent de faveurs. Il passa bientôt au pouvoir des empereurs et devint fief de l'empire en 959, sous Otton-le-Grand. En 1016, l'empereur augmenta encore ses privilèges, et lui donna toutes les prérogatives de la souveraine puissance. Cela impliquait le droit de battre monnaie. En a-t-il usé ? C'est ce que l'on ignore. Aucun monument n'est venu jusqu'à nous.

Tant de puissance et de grandeur devaient être fatales à l'abbaye de Lure, en excitant la jalousie et la convoitise de ses voisins. Des temps mauvais vinrent pour elle. L'archevêque de Besançon lui prêta son concours, et l'abbaye de Murbach, située dans la Haute-Alsace, prit aussi sa défense. Les liens entre les deux monastères se serrèrent tellement, que l'on en vint à une union perpétuelle. Murbach avait été

fondée, en 727, par Saint Firmin, abbé de Richenau. Ses progrès furent rapides, et, comme Lure, elle devint un fief de l'empire.

L'union des deux abbayes eut lieu le 12 mars 1556, par suite d'un décret du cardinal Moron, légat *a latere* de la cour impériale, et fut ratifiée, en 1560, par une bulle du pape Paul III. Cette union devait exister de fait antérieurement, puisque, le 7 mars 1544, Charles-Quint donna aux deux abbayes réunies le droit de faire battre monnaie ensemble ou séparément. C'est à partir de cette époque que nous avons des monnaies de Lure et de Murbach. Leur type n'a rien de particulier; on y voit le plus ordinairement d'un côté les armes des deux abbayes et celles des abbés, et de l'autre l'aigle impériale ou bien le buste du patron (Saint Leger) ou celui de l'abbé.

L'atelier monétaire fut établi à Guebwiller.

Le blason des deux monastères était parti au 1<sup>er</sup> d'argent à un lévrier rampant de sable, colleté d'or et bouclé de gueules, qui est de l'abbaye de Murbach, et au 2<sup>e</sup> de gueules à un bras de carnation mouvant d'une manche gris de cendre, élevant en haut deux doigts bénissants, qui est de l'abbaye de Lure.

Lorsque le buste de Saint Leger figure sur les monnaies, il porte à la main une vrille. Cet emblème fut d'abord un bâton pastoral, qui finit par dégénérer, par suite de l'ignorance des graveurs.

Le monnayage des abbayes dut cesser en 1679, lorsque Louis XIV prit possession de Lure. Toutes ces monnaies sont assez rares.

#### ABBÉS DE LURE ET DE MURBACH.

JEAN-RODOLPHE DE STÖREMBERG, 1544—1570.	LÉOPOLD, archiduc d'Autriche, 1614—1626.
JEAN-ULRIC DE RAITTENAW, WOLFGANG—THEODORIC DE RAITTENAW, 1570—1580.	LÉOPOLD-GUILLAUME, archiduc d'Autriche, 1626—1662.
ANDRÉ D'AUTRICHE, 1587—1600.	COLOMBAN D'ANDLAU, 1663—1665.
GEORGES DE KALKENRIED, 1604—1614.	FRANÇOIS-EGON, prince de Fürstemberg-Heiligemberg, 1665—1682.

#### JEAN-RODOLPHE DE STÖREMBERG. 1544—1570.

5458. ✠ IOES' ✠ RVD' ✠ D' ✠ G' ✠ MVRBAC' ✠ ET ✠ LVYREN' ✠ AB'.

Ecu sommé d'une mitre entre deux crosses et écartelé aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de Murbach, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> des armes de l'abbé, et sur le tout de Lure. R. CAROLVS ✠ V ✠ ROM ✠ IMPERATOR ✠ AVG. 1552. Aigle à deux têtes couronnée.

AR. Double écu ou ryxdaldre : 28,50. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 5.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXV, n° 16.



5459. Variété avec ABB et le millésime 1547. L'écusson aux armes de Lure est vide sur le dessin de Berstett.

AR. Thaler. (MADAI, n° 966 ; BERSTETT, n° 95.)

5460. Variété avec ✕ IOES : RVD : D : G : MVRBAC : ET : LVTRN : ABB.  
R. CAROLVS. V. ROM. IMPERATOR AVG. Années 1545, 1547, 1554, 1553, 1555, 1558.

AR. Ryxdaldre.

Coll. Dorlan, à Schlsstadt.

5461. ✕ IOES \* RVD \* D \* G \* MVRBAC \* ET \* LVTERN (sic) \* AB. Même  
écusson. R. FERDINANDVS \* ROMAN \* IMPERA \* AVG.

AR. Double thaler. (DE REICHEL, tom. 7, pag. 1721.)

Musée de l'Hermitage, à Saint-Pétersbourg.

5462. IOES' ✕ RVD' ✕ D ✕ G ✕ MVRBAC ✕ ET ✕ LVTRN ✕ ABBA'.  
Même type. R. MAXIMILIANI ✕ II ✕ IMP ✕ AVG ✕ P ✕ F ✕ DECRETO 68  
(1568). Aigle à deux têtes couronnée, ayant en cœur le globe du monde croisé et  
cintré, avec le chiffre 60 (60 creutzers).

AR. Florin ou 60 creutzers : 24,20. (BERSTETT, n° 96 ; PLANTET et JEANNEZ,  
pl. 13, n° 6.)

Pl. CXXV, n° 17.

5463. Même avers. R. Même légende, avec DECRET. Au cœur de l'aigle, 30.

AR. Demi-florin.

Coll. Dorlan.

5464. Mêmes légendes et types. R. FERDINANDI. IMP. AVG. P. F. DECRETO.

64. Même type.

AR. Gulden thaler.

Coll. Dorlan.

JEAN-ULRIC DE RAITENAU. 1570—1580.

5465. IOES' ✕ VL ✕ D ✕ G ✕ MVRBAC ✕ ET ✕ LVTRN ✕ ABB'. Même  
type avec les armes particulières de l'abbé (d'argent à un tourteau de sable).  
R. MAXIMILIAN ✕ II ✕ IMP ✕ AVG ✕ P ✕ F ✕ DECRE. Même type ; autour  
des deux têtes de l'aigle, la date 1573.

AR. Florin : 24,20. (BERSTETT, n° 98 ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 7.)

Pl. CXXV, n° 18.

5466. Variété avec IOES ✕ VL ✕ D ✕ G ✕, &c. Ɱ. IMP ✕ AV ✕ DECRET 70.  
En cœur de l'aigle, 30.  
AR. Demi-florin : 12,10. (*Ibid.*, n° 98, et *Ibid.*, n° 8.)  
Pl. CXXVI, n° 1<sup>er</sup>.
5467. Variété avec ABBA. Au Ɱ., DECRE.  
AR. Florin. (BERSTETT, n° 5.)
5468. Variété avec DECRE. 71.  
AR. Florin.  
Cab. de France.

ANDRÉ D'AUTRICHE. 1587—1600.

5469. ✕ ANDR : CARD : AB : NS : MVRBA : ET : LVTR : ADMI :. Ecu surmonté du chapeau de cardinal, écartelé au 1<sup>er</sup> de Burgau, au 2<sup>e</sup> de Hohenberg, au 3<sup>e</sup> de Nellenbourg, au 4<sup>e</sup> de Feldkirch; sur le tout écartelé d'Autriche, de Habsbourg, de Lure et de Murbach. Ɱ. RVDOLPHI : II : IMP : AC : P : F : DECRET. La légende est précédée et suivie de trois rosaces formant le triangle.  
AR. Florin : 24,20. (BERSTETT, n° 99; PLANTET et JEANNEZ, pl. 13, n° 9.)  
Pl. CXXVI, n° 2.
5470. ✕ ANDR : CAR : AB : NS : MVRBA (V et R liés) : ET : LVTR : ADM. Même type. Ɱ. ✕ : RVDOLPHI : II : IMP : AVG : P : F : DE :. Même type; au milieu, le chiffre 10.  
AR. Dix creutzers : 4,10. (BERSTETT, n° 100; PLANTET et JEANNEZ, pl. 14, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CXXVI, n° 3.
5471. ANDR : D : G : S : R : E : CAR : AB : MV : ET : LV. Enée portant Anchise; au fond, Troie en flammes; à gauche, la mer; au-dessus, NISI . DOMINVS . RETRIBVAT. Ɱ. RVDOLPHI . II . AVG . TEMPO. Même type.  
AR. Dix creutzers. (BERSTETT, 99, n° 2.)
5472. Variété : ANDR : D : G : S : R : E : CAR : AB : AV : AB : MV : ET : LV. Légende supérieure : INTER . NISI . DOMINVS . RETRIBVAT. Ɱ. RVDOLPHI : SECVND : IMP : SEMPER : AVGVST.  
AR. Dix creutzers.  
Coll. Dorlan.
5473. ANDR : CAR : AB : NS : MVRBA : (M et V liés) ET : LVTR : ADM. Ecusson écartelé sommé du chapeau de cardinal, aux armes de : 1 Burgau, 2 Hohenberg, 3 Nellenbourg, 4 Feldkirch; avec un écusson intérieur aux armes de : 1 Autriche,

2 Habsbourg, 3 Lure, 4 Murbach.  $\text{R. RVDOLPHI : II : IMP : AVG : P : F : DE.}$   
Même type.

AR. Dix creutzers. (BERSTETT, n° 100.)

Coll. Dorlan.

5474. **ANDR : CAR : AB : NS : MVR : ( M et V liés ) ET : LV : AD.** Même type.  
 $\text{R. RVDOLPHI . II . IMP : AVG : TEMPO.}$  Même type ; au centre du globe, le chiffre 3.

AR. Trois creutzers. (BERSTETT, 99, n° 3.)

Coll. Dorlan.

5475. Variété avec **RVDOLP : II : IMP : AVG : TEMP.**

AR. Trois creutzers.

Coll. Dorlan.

5476. Variété. Mêmes légendes. Ecusson écartelé, sommé du chapeau de cardinal, avec double écusson intérieur ; celui du fond aux armes d'Autriche parti de Habsbourg.

AR. Trois creutzers.

Coll. Dorlan.

5477. **ANDR ( D et R liés ) . CAR . AB . AVS . MVR . ET . LV . AD.** Ecusson écartelé, sommé du chapeau de cardinal ; 1 2 3 4 Murbach ; au bas, Lure ; écusson intérieur.  $\text{R. RVDOLPH . II . IMP . AVG . TEMP.}$  Même type.

AR. Trois creutzers.

Coll. Dorlan.

5478. **ANDR . D . G . S . R . O . CARD . AB . AV . AB . MV . ET . LV.** Ecusson écartelé, 1 et 4 Murbach, 2 et 3 Lure ; sur le tout, Autriche parti de Habsbourg ; au-dessus, 1596.  $\text{R. RVDOL . II . IMPERAT . SEMPER . AVGVST.}$  Même type.

AR. Trois creutzers.

Coll. Dorlan.

5479. Mêmes légendes et types, avec **S . R . E.** Au  $\text{R.},$  **RVDOL.**

AR. Trois creutzers : 2,00. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 14, n° 2.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 4.

5480. Variété avec **RVDOLPH** au  $\text{R.}$

AR. Trois creutzers. (BERSTETT, n° 101.)

5481. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit l'écusson est accosté d'un besant de chaque côté, et n'est pas surmonté du millésime.

AR. Trois creutzers. (BERSTETT, pl. 5, n° 101.)

LÉOPOLD, archiduc d'Autriche. 1614—1626.

5482. ✕ LEOPOLDVS D G ARCH AVS : ARG ET PASS EPVS :. Buste à droite, tête nue, en costume ecclésiastique ; au-dessous, 1625. Æ. ADMINISTRA : MVR : ET LVD. Ecu aux armes du Tyrol, sommé de la couronne archiducal ; à droite et à gauche, deux petits écussons aux armes de Murbach et de Lure, surmontés d'une mitre et d'une crosse.

AR. Double écu ou ryxdaldre : 28,30. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 14, n° 3.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 5.

5483. Variété avec ADMINISTRAT.

AR. Ryxdaldre. (BERSTETT, pag. 40, n° 1<sup>er</sup>.)

5484. ✕ LEOPOLD . D . G . ARCH . AVS . ARG . E . PASS . E. Même buste. Æ. ADMINISTRA . MVR . ET . LVD . MON. Ecusson couronné aux armes d'Autriche et de Murbach, entées en points de Lure.

AR. Teston : 6,70. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 14, n° 4.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 6.

5485. Variété avec EPS. La tête du buste coupe le grenetis. Au Æ., MONET.

AR. Teston. (BERSTETT, pag. 40, n° 4.)

Coll. Dorlan.

5486. Variété avec MONETA. La tête du buste ne coupe pas le grenetis.

AR. Teston. (*Ibid.*)

5487. Variété avec EPS. Sans millésime.

AR. Teston.

Coll. Norblin.

5488. Variété avec 1549. MO.

AR. Teston.

Cab. de France et coll. Voillemier.

5489. Variété : E . PASS . EPS . Æ . MONE.

AR. Teston.

Coll. Dorlan.

5490. Variété avec EPSS (*sic*) et MONET.

AR. Teston.

Coll. Dorlan.

5491. Variété : AR . E . PASS . EPS. Au  $\hat{\eta}$ ., MON.

AR. Teston.

Coll. Dorlan.

5492. Variété : AVS . ARG . EPVSS . E . PAS.  $\hat{\eta}$ . MONET.

AR. Teston.

Coll. Dorlan.

5493. ✕ LEOPOLD . D . G : (12) AR . AVS . AR . E . P . E :. Même type.  $\hat{\eta}$ . ADMINISTRA (12) MVR . ET . LVD. Ecu couronné et orné, écartelé au 1<sup>er</sup> d'Autriche et Bourgogne, au 2<sup>e</sup> de Murbach, au 3<sup>e</sup> de Lure, au 4<sup>e</sup> d'Autriche et Carinthie.

AR. Douze creutzers. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 14, n° 5.)

Pl. CXXVI, n° 7.

MM. Plantet et Jeannez disent que cette pièce est décrite dans Berstett ; je ne l'y ai pas trouvée.

5494. ✕ LEOPOLD . D . G . AR . AVS . AR . E . PASS . E. Même type.  $\hat{\eta}$ . ADMINISTRA (12) . MVR . ET . LVD. Ecusson écartelé au 1<sup>er</sup> d'Autriche et Bourgogne, au 2<sup>e</sup> de Murbach ; au 3<sup>e</sup> de Lure.

AR. Douze creutzers.

Coll. Dorlan.

5495. ⌘ SANCTVS LEODEGARIVS ⌘. Le Saint assis, avec la mitre, bénissant de la main droite, tenant de la gauche une crosse et une vrille ; à ses pieds, un petit écusson aux armes d'Autriche, de Murbach et de Lure.  $\hat{\eta}$ . \* FERDINANDVS II \* D \* G \* RO \* IM \* SEM \* AV \*. Aigle impériale couronnée.

AR. Ryxdaldre : 28,10. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 14, n° 6 ; BERSTETT, n° 102.)

Coll. Fouray. — Pl. CXXVI, n° 8.

5496. Variété avec SEM \* A \*.

AR. Ryxdaldre : 28,10.

Coll. Dorlan. — Pl. CXXVI, n° 9.

5497. Variété avec ROM . IMP . SE . AVG.

AR. Ryxdaldre.

Coll. Voillemier.

5498. ⌘  $\hat{\eta}$  SANCTVS LEODEGARIVS ⌘. Le Saint mitré, tenant de la main droite une crosse, de l'autre une vrille ; devant lui, écusson aux armes d'Autriche, de Murbach et de Lure ; au-dessous, une tête d'ange.  $\hat{\eta}$ . FERDINANDVS ✕ II ✕ D ✕ G ✕ ROM ✕ IMP ✕ SE ✕ AVG. Aigle à deux têtes couronnées.

AR. Ryxdaldre : 27,20. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 19, n° 7.)

Coll. Plantet et Jeannez.

5499. Variété : deux points à la fin de la légende du  $\mathfrak{R}$ .  
AR. Ryxdaldre.  
Coll. Dorlan.
5500. S  $\mathfrak{R}$  LEODÉGARIVS. Le Saint mitré et nimbé, assis, tenant la crosse et la vrille.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{R}$  MONETA . NOVA . MVR : ET LVDR. Les deux écussons ornés de Murbach et de Lure ; au-dessus, 1624 ; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 2.  
BILL. Deux batz : 2,70. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 1<sup>er</sup> ; BERSTETT, n° 105.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 10.
5501. Variété avec LV $\mathfrak{T}$ . 1631.  
BILL. Deux batz.  
Coll. Dorlan.
5502. Variété avec LV.  
BILL. Deux batz.  
Coll. Dorlan.
5503. Variété avec LVD.  
AR. Deux batz.  
Coll. Norblin.
5504.  $\mathfrak{R}$  SANCTVS LEODEGARIVS. Buste du Saint à droite, tenant la vrille de la main droite.  $\mathfrak{R}$ . MONETA . NO . MVR . ET . LV. Les deux écussons échan-crés de Murbach et de Lure ; au-dessus, une mitre entre deux crosses ; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 12.  
BILL. Douze creutzers : 2,45. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 2.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 11.
5505.  $\mathfrak{R}$  SANCTVS LEODIGARIVS : P (*Patronus*). Même type.  $\mathfrak{R}$ . MONETA . NOVA . MVRBAC :.  
BILL. Douze creutzers.  
Coll. Morin.
5506. SANCTVS . LEODEGARIVS. Buste du Saint de face.  $\mathfrak{R}$ . LEOPOLD . AR . AV . M . E . LV . ADM. Ecu parti d'Autriche, au 2<sup>e</sup> coupé de Murbach et de Lure.  
BILL. Un batz : 1,05. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 3.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 12.
- Le texte porte SANCTVS.

5507. Variété avec **SANCTVS**. Au  $\hat{a}$ ., **M. LV. ADM.**  
BILL. Un batz. (BERSTETT, n° 107 a.)
5508. Variété : **LEODIGARIVS**.  $\hat{a}$ . **LEOP. D. GAR. AVS AD MVR E LV.**  
BILL. Un batz. (PLANTET et JEANNEZ, pag. 270.)
5509. **SANCTVS LEODIGARI**. Même type.  $\hat{a}$ . **LEOPOLD. AR. AV. MV. E. LV.** Même type.  
BILL. Un batz.  
Coll. Dorlan.
5510. **SANCTVS LEODEGAR**. Le Saint debout, vu de trois quarts à gauche, tenant de la main droite la vrille et de l'autre la crosse.  $\hat{a}$ , **MONETA. NOVA : MVR. ET. LV.** Les écussons de Murbach et de Lure juxtaposés; au-dessus, 1624; au-dessous, dans un cartouche, le chiffre 1.  
BILL. Un batz.  
Coll. Dorlan.
- LÉOPOLD-GUILLAUME. 1632—1662.**
5511. \* **LEOPOLD. GVILIELIM. D. G. ARCHID. AV.** Buste du prince à droite.  $\hat{a}$ . \* **S. LEODEGARI. PATR. MVR. ET. LVDER.** Ecu parti au 1<sup>er</sup> d'Autriche, surmonté de la couronne ducal, et au 2<sup>e</sup> coupé de Murbach et de Lure, surmonté de la mitre abbatiale; derrière l'écu, une épée et une crosse en sautoir.  
BILL. Deux batz : 1,70. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 4.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 13.
5512. \* **LEOPOLD. GVILIELM. D. G. ARCHD. AV.** Mêmes type et  $\hat{a}$ ., avec 2 dans un cartouche.  
BILL. Deux batz.  
Coll. Dorlan.
5513. **LEOPOLD. GVILIELM. D. G. ARCHD. AV.** Même type.  $\hat{a}$ . Même légende, précédée d'un astérisque; deux écussons, l'un aux armes d'Autriche, avec la couronne ducal au-dessus, et l'autre aux armes de Murbach et de Lure, surmonté de la mitre.  
BILL. Batz. (BERSTETT, n° 107; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 5.)  
Pl. CXXVI, n° 14.
5514. Variété avec **ARCHI. D. AV.**  
BILL. Batz.  
Coll. Dorlan.

5515. Variété. La légende de l'avers est précédée d'une rosace.  
BILL. Batz.  
Coll. Dorlan.
5516. \* LEOP. GVILIELM. D. G. AR. DVX. AV. Même type. †. S. LEODE  
. PAT. MVR. ET. LVDER. Même type.  
BILL. Demi-batz.  
Coll. Dorlan.
5517. MONETA: NOVA: MVR: ET: LVD. Les écussons de Murbach et de Lure  
juxtaposés ; au-dessous, 12 dans un cartouche. †. SANCTVS. LEODEGARIVS.  
Profil du Saint à droite, couvert de la mitre et tenant la vrille.  
BILL. Douze creutzers.  
Coll. Dorlan.
5518. Variété avec MVR. E. LV.  
BILL. Douze creutzers.  
Coll. Dorlan.
5519. Variété avec MVR. ET. L.  
BILL. Douze creutzers.  
Coll. Dorlan.
5520. Variété avec MVR. E. LVDR.  
BILL. Douze creutzers. (BERSTETT, n° 106.)
5521. Sans légende. Armes d'Autriche, de Murbach et de Lure, dans un cercle  
perlé.  
BILL. Fening : 6,27. (BERSTETT, pl. 6, n° 108 ; PLANTET et JEANNEZ, n° 6.)  
Pl. CXXVI, n° 16.

COLOMBAN D'ANDLAU. 1663—1665.

5522. SANCTVS \* LEODEGARIVS. Le Saint debout ; dans le champ, la date  
16-63. †. \* COLVMBANI. ELECTI. ABB. MVR. ET. LV. Ecu écartelé  
au 1<sup>er</sup> de Murbach, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'Andlau, au 4<sup>e</sup> de Lure.  
BILL. Deux batz : 1,30. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 7.)  
Coll. Plantet. — Pl. CXXVI, n° 17.
5523. Mêmes légendes et types, sauf que la date est placée au-dessus de l'écusson  
du †.  
BILL. Un batz.  
Coll. Dorlan. — Pl. CXXVI, n° 18.



5524. **SANCTVS . LEODEGA.** 1663. Buste du Saint de face. **ŕ. \* COLUMBA . E . AB . MV . E . LV.** Même type.

**BILL.** Un creutzer. (BERSTETT, n° 109; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 8.)

5525. **S . LEODEGARI.** 1663. Même type. **ŕ. COLVMPANI . ELE . AP . MV . E . LV.** Même type.

**BILL.** Un creutzer.

Coll. Dorlan.

5526. Sans légende. Armes d'Andlau, de Murbach et de Lure dans un cercle perlé.

**BILL.** Fening. (BERSTETT, n° 110; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 9.)

Pl. CXXVI, n° 49.

**FRANÇOIS-EGON**, prince de Furstenberg-Heiligemberg. 1665—1682.

5527. **⊗ FRANS . EGON . D G . EP . AR . ADM . M . E . L.** Buste nu de profil à droite. **ŕ. LANDGR : ALS : E : PRNC : A : FVRSTEB.** Ecusson écartelé, sommé de la couronne, de la mitre et de l'épée; 1 évêques de Strasbourg, 2 Murbach et Lure, 3 Heiligemberg et Werdenberg, 4 landgraves d'Alsace; de chaque côté, 16-66.

**BILL.** (BERSTETT, n° 169.)

5528. Fleur à quatre pétales. **⊗ FRANCIS : EGON : D : G : EPUS : ARG : ADM : MUR : ET : LUD.** Même type. **ŕ. ⊗ LANDGRAV : ALS : ET : PRINC : A : FURSTENB.** Même type. 16-68.

**AR.** (BERSTETT, n° 170.)

5529. **⊗ FRANS : EGON : D : G : EP : AR : ADM : MVR : ET . L.** Buste de profil à droite, avec calotte. **ŕ. \* LANDG . ALS . E . PR . INC . A . FVRSTENB.** Ecu sommé de la couronne, de la mitre et de l'épée; 1 Murbach, 2 Furstenberg, 3 Heiligemberg parti de Werdenberg, 4 Lure; à l'exergue, 1665.

**AR.** Quart de thaler.

Coll. Dorlan.

5530. **⊗ FRANC . EGON . D . G . EP . AR . ADM . MVR . E . L.** Même type. **ŕ. LANDG . AL . E . PRINC . A : FVRSTEB.** Au-dessus, **X** dans un cartouche: à l'exergue, 16 \* 66.

**AR.** Dix batz. (BERSTETT, n° 3; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 10.)

Pl. CXXVI, n° 20.

5531. Variété avec **FRANS.** La tête est plus grosse. A l'exergue du **ŕ.**, 16 \* 67.

**AR.** Dix batz.

Coll. Dorlan.

5532. Même légende, avec **E T . L.** Tête moins grosse. **ŕ. LANDGR . ALS . E T . PRINC . A . FVSTENB.** Ecusson écartelé aux armes de Strasbourg, Furstenberg, Heiligemberg, parti de Werdenberg, et évêché de Strasbourg ; au-dessus, dans un cartouche, XII. Exergue, 16 \* 66.

AR. Douze batz.

Coll. Dorlan.

5533. **⊗ FR . EGON . D . G . EP . ARG . ADM . MVR . E T . L.** Ecusson. **ŕ. ⊗ LANDG . AL . E T . PRN . A . FUSTENBERG.** Ecusson ; au-dessus, 14.

BILL. Un creutzer. (BERSTETT, n° 171.)

5534. Variété avec **AD . MV . E . L. ŕ. LDG . AL . E T . PRN . FURSTEN.**

BILL. Un creutzer. (BERSTETT, *ibid.*)

5535. Sans légende. Armes de Furstenberg, de Murbach et de Lure dans un cercle perlé.

BILL. Fening. (BERSTETT, n° 112 ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 15, n° 11.)

Musée de Grenoble. — Pl. CXXVII, n° 1<sup>er</sup>.

5536. Variété. Les armes de Furstenberg ont deux barres intérieurement.

BILL. Fening.

Coll. Jarry. — Pl. CXXVII, n° 2.

5537. Sans légende. Armes de Lure et de Murbach dans un cercle perlé.

BILL. Fening. (*Ibid.*, n° 113, et *Ibid.*, n° 12.)

Musée de Grenoble. — Pl. CXXVII, n° 3.

### MAISONS DE BEAUFFREMONT ET DU CHATELET-VAUVILLERS.

Les sires de Beaufremont étaient souverains de Vauvillers. Le premier que nous trouvons avec ce titre est Liebaud II, baron de Beaufremont, qui mourut en 1303.

On ignore comment la seigneurie de Beaufremont est passée dans la maison du Châtelet. Selon Duby, la maison du Châtelet descendrait en ligne masculine des ducs de Lorraine de la maison d'Alsace, et aurait pour auteur Thierrî dit d'Enfer, fils puîné de Frédéric II, surnommé de Bitche, duc de Lorraine. Ce Thierrî, qui mourut vers 1245, aurait fait bâtir la forteresse du Châtelet, dont lui et sa postérité prirent le nom.

Vauvillers est un bourg du département de la Haute-Saône, avoisinant les Vosges. Le Châtelet est un petit hameau de la commune de Darville (Vosges). On y voit encore les ruines de l'ancien donjon.

Les seigneurs de Beaufremont et ceux du Châtelet ont fait battre monnaie, sans que

l'on sache de qui ils tenaient ce droit. Les espèces des premiers sont anonymes et doivent être placées vers le commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Les seigneurs du Châtelet-Vauvillers n'en ont émis qu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle ; nous n'en connaissons que de Nicolas II. Ces dernières monnaies ont été l'objet de plusieurs ordonnances de décri en 1553, 1554 et 1556. On en inondait la France, et le bas aloi des pièces de billon les faisait repousser à juste titre.

### SEIGNEURS DE BEAUFFREMONT.

LIEBAUD II, mort en 1303.

HUART.

PIERRE.

GAUTHIER I<sup>er</sup>, mort en 1430.

GAUTHIER II.

JEAN, mort vers 1477.

PIERRE II, mort en 1505.

### SEIGNEURS DU CHATELET-VAUVILLERS.

NICOLAS I<sup>er</sup>, mort vers 1519.

ERARD, mort avant 1525.

NICOLAS II, mort en 1562.

### BEAUFFREMONT.

#### GAUTHIER I<sup>er</sup> ou GAUTHIER II.

5538. ✠ IBI . FIDES . IBI . AMOR. Main supportant une fleur de lis, dans un cercle à quatre lobes. ⱪ. MO AR SVP VVSIS. Croix pattée coupant la légende.

BILL. Demi-gros : 0,83. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 11, fig. 13.)

Coll. Morin. — Pl. CXXVII, n° 4.

Cette pièce est de la plus excessive rareté.

### CHATELET-VAUVILLERS.

NICOLAS II. 1525 ?-1562.

5539. ✠ NICOLAVS . DV . CHASTE. Donjon à trois tours, surmonté d'un trèfle.

ⱪ. SIT . LAVS . DEO . ET . G. 1553. L. Croix feuillue.

BILL. Liard : 0,60. (DUBY, pl. 68, n° 3 ; PLANTET, n° 143.)

Cab. de France.

5540. Variété avec CHASTELE.

BILL. Liard : 0,60. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 11, n° 14.)

Pl. CXXVII, n° 5.

5541. Variété avec **LAVX**.

BILL. Liard.

Coll. Tarin.

Ces monnaies sont copiées sur les liards de Fribourg, en Suisse.

5542. ✠ **NIC DV CHAS SVD VVLIS**. Monogramme composé des lettres **D N**; au-dessus, une étoile. Ɱ. ✠ **SIT . LAVS . DEO . ET . GLORIA**. Croisette évidée, avec un point au centre.

BILL. Liard : 0,80. (DUBY, pl. 68, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1692; PLANTET et JEANNEZ, n° 144.)

5543. Variété avec **VVLSIS**.

(*Ibid.*, n° 15.)

Coll. de Crouy et Plantet. — Pl. CXXVII, n° 6.

5544. Variété avec **VLESIS**. Mêmes types.

BILL. Liard.

Coll. Norblin.

5545. ✠ **NICOLAUS : DV : CHASTELET**. Même type, sans étoile. Ɱ. ✠ **SIT : LAVS : DEO : ET : GLORIA :**. Même type.

BILL. Liard. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, n° 8; PLANTET, pl. 12, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CXXVII, n° 7.

5546. ✠ **NICOL . DV . CHASTELET**. Même type; au-dessus, deux arabesques. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Liard : 0,60. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 3.)

Coll. Plantet. — Pl. CXXVII, n° 8.

5547. Même légende. Monogramme seul. Ɱ. ✠ **SIT . LAVS . DEO . ET . GL**. 1553. Même croisette, anglée de quatre trèfles attachés.

BILL. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, n° 9; PLANTET, pl. 12, n° 2.)

Pl. CXXVII, n° 9.

Ces pièces sont la copie de celles de Robert de Lenoncourt, évêque de Metz.

5548. ✠ **NICOL ' A : CASTELLETO SVP . VVSIS**. Ecusson ovale chargé d'une bande à trois lis. Ɱ. **PER . TE . VENIT . NOSTRA . SALVS**. Croix feuillue.

OR. Ecu sol. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 817.)

5549. ✠ **NICOL . A . CASTELLETO . SVP . VVSIS**. Même type. Ɱ. ✠ **PER ✠ TE ✠ FVIT ✠ NOSTRA ✠ SALVS**. Croix florencée.

OR. Ecu sol : 3,20. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 4.)

Coll. Morin. — Pl. CXXVII, n° 10.

Imitation des écus sols de France.

5550. ✠ NICOLAVS \* DV \* CHASTELET. Même type. Ɱ. ✠ PER TE .  
. NEVIT . NRA . SALVS. 1554. Même type.

OR. (*Manuscrit de la bibliothèque de Paris.*)

Pl. CXXVII, n° 11.

5551. Aigle éployée. NICOLAVS . DV CHATELET. Trois lis sur une bande,  
dans un écusson cordiforme. Ɱ. ✠ PER TE . VENIT (V et E liés) NRA . SA-  
LVS. 1554. Croix feuillue.

BILL. Grand blanc. (DUBY, pl. 68, n° 2; D. CALMET, pag. 203, vignette;  
PLANTET, pl. 12, n° 5.)

Pl. CXXVII, n° 12.

5552. ✠ MONETA . DNI . DE . VAVVILLER. Buste casqué à gauche. Ɱ. ✠ SIT  
. LAVS . DEO . ET . GLORIA . L. Ecusson chargé du donjon du Châtelet; au-  
dessus, 1553.

BILL. Carolus : 1,00. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 6.)

Pl. CXXVII, n° 13.

5553. MO . DNI . DE . VAVVILLERS. Buste casqué à gauche. Ɱ. SIT . LAVS .  
DEO. 1553. L. Croix coupant la légende, ayant au centre l'écusson donjonné.

BILL. Demi-carolus : 0,72. (PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 7.)

Coll. Morin. — Pl. CXXVII, n° 14.

5554. ✠ MONETA : DNI : DE : VAVVILI. Buste casqué à gauche. Ɱ. ✠ SIT :  
LAVS : DEO : ET : GLORIA. Ecusson portant un donjon; au-dessus, 1554.

BILL. Carolus.

Coll. Voillemier. — Pl. CXXVII, n° 15.

Les monnaies avec la tête sont évidemment l'imitation de celles de Besançon.

5555. ✠ NIC . DV . CHAS . SVP . VVSIS. Ecusson avec bande chargée de trois  
lis; au-dessus, 1555. Ɱ. ✠ SIT LAV DEO ET G. Croix coupant la légende; au  
centre, un écusson portant une croix cléchée.

BILL. Double : 0,75. (POEY D'AVANT, n° 1691, et pl. 21, n° 7; PLANTET et  
JEANNEZ, pl. 12, n° 8.)

Coll. Morin. — Pl. CXXVII, n° 16.

5556. ✠ NICOLAVS : DV : CHASTELET. Même type. 1555. Ɱ. SIT : LAVS :  
DEO : GLORIA :. Même type.

BILL. Double. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, n° 7; PLANTET et JEANNEZ, n° 9.)

Pl. CXXVII, n° 17.

5557. ✠ NICOLAVS DE ✠ CASTELLETO. Même type. 1555. Ɱ. PER TE

**VENIT NOSTRA SALVS.** Même croix, mais boulonnée; l'écusson du centre chargé d'un oiseau.

**BILL.** Double. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, n° 10; PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 10.)  
Pl. CXXVII, n° 18.

Le dessin de DUBY porte **CASLEO**.

5558. ✠ **MORETA . ROVA . DNI . SVP . VLLSIS.** Ecusson entouré de quatre ornements. ⚔. ✠ **QVIES . EST . MICHI . LABOR .** 1556. Croix ailée et fleuronée.

**AR.** Gros : 3,10. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 2, pl. 9, n° 2; PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 11.)

Cab. de France. — Pl. CXXVII, n° 19.

On voit encore ici une imitation; c'est celle des gros de Liège.

5559. Mêmes légendes et types. Les mots des légendes sont séparés par des annelets.

**AR.** Gros.

Coll. Morin, à Lyon.

5560. **NICOLAVS . DV . CHASTELET .** Buste barbu et cuirassé à droite. ⚔. ✠ **QVIES . EST . MICHI . LABORIS .** 1558. Ecusson à quatre quartiers; Châtelet brochant sur le tout.

**AR.** Teston. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, n° 6; PLANTET et JEANNEZ, pl. 12, n° 12.)  
Pl. CXXVII, n° 20.

5561. ✠ **NICOLAS . DV . CHATELET .** Donjon; au-dessus, une croisette. ⚔. ✠ **SIT . LAVS DEO . ET . GLORIA.** Croix fleuronée.

**BILL.** Liard.

Coll. Plantet.

5562. Variété avec **LAVK.**

Coll. de Vesvrotte.

## BOURGOGNE.

### COMTÉ DE MACON.

Mâcon eut d'abord des comtes amovibles; le premier, appelé Warin, vivait sous Louis-le-Débonnaire. Le comté devint héréditaire vers 920, dans la personne d'Albéric, fils de Mayeul, vicomte de Narbonne, qui avait épousé en premières noces Tolosane ou Etolane, fille de Raculphe, dernier comte amovible de Mâcon. Otte-

Guillaume ou mieux Othon-Guillaume, comte de Bourgogne, s'empara du comté de Mâcon vers 995. Il prétendait y avoir droit, par suite de son mariage avec Ermen-trude, veuve d'Albéric II. Le Mâconnais resta sous le pouvoir des comtes de Bourgogne jusqu'en 1238 ou 1239 (n. s.). Il fut à cette époque cédé au roi Saint Louis par Jean de Braine, qui le possédait comme époux d'Alix, fille de Guillaume V. Donné, en 1359, à Jean, comte de Poitiers et duc de Berri, il revint à la couronne en 1416. Par suite de cession, il rentra dans la maison de Bourgogne en 1435. Il fit définitivement retour à la couronne en 1544. Le traité de Madrid le donnait à Charles-Quint; mais cette clause ne fut pas exécutée.

Nous n'avons pas de données certaines sur les origines du monnayage de Mâcon. M. Robert a récemment publié, dans la *Revue* (1860, pag. 456), un mémoire sur les monnaies de cette ville, dans lequel il fait connaître toutes celles qu'il a pu découvrir. Beaucoup de documents lui ont été communiqués. Le plus ancien ne remonte qu'à l'année 1031, tandis que nous avons des pièces dont le style accuse une époque bien plus reculée.

Depuis la cession de 1239 jusqu'à sa fermeture, l'atelier de Mâcon a éprouvé diverses vicissitudes. Au *xvi<sup>e</sup>* siècle, il fut transféré à Lyon par Louis XII; mais la mesure souleva des difficultés qui ne furent pas de suite aplanies. Nous n'avons aucun moyen de distinguer les espèces royales sorties de cette officine. Ce sujet serait d'ailleurs en dehors de mon cadre.

La numismatique de Mâcon, grâce aux recherches de quelques zélés amateurs de cette ville, a fait depuis quelques années d'immenses progrès. Nous avons longtemps été réduits aux deniers et oboles portant le nom de Philippe, avec le type de l'S dans le champ. Maintenant la matière est autrement abondante, et pourtant il nous reste encore bien des découvertes à faire. Le type primitif nous manque; car il est probable qu'à Mâcon comme ailleurs, l'empreinte de Charles a été immobilisée. Les monnaies carlovingiennes, ayant pu servir de prototype, ne sont pas venues aussi jusqu'à nous. Nous possédons, il est vrai, plusieurs monnaies portant les noms des rois de France; mais toutes, ou du moins presque toutes, ont été frappées postérieurement aux règnes de ces rois, et appartiennent évidemment aux comtes de Mâcon.

Quant aux types employés, leur variété est si grande, que leur filiation est difficile à établir. Tout au plus peut-on, mais à partir d'une certaine époque seulement, suivre celle des quatre points cantonnant une croix, qui a fini par former le type que l'on est convenu d'appeler croix mâconnaise. On devra remarquer toutefois que l'influence de la monnaie des rois de Bourgogne et de celle des empereurs d'Allemagne se fait parfois sentir. L'empreinte et la fabrique en découlent évidemment.

On a cherché l'explication des lettres H, R, N, S qui se trouvent dans le champ des monnaies. Jusqu'à présent l'on n'a pas obtenu une solution pleinement satisfaisante; aussi, malgré les travaux très estimables dont les espèces mâconnaises ont été

l'objet, je crois qu'il reste beaucoup à faire pour élucider toutes les questions qui en dérivent. Le notable contingent que j'apporte contribuera à aider ceux qui voudront traiter ce sujet; mais je crois que ce travail ne pourra être utilement entrepris que lorsque de nouvelles découvertes seront venues combler sinon toutes, du moins quelques-unes des lacunes qui existent encore.

*COMTES BÉNÉFICIAIRES.*

WARIN I <sup>er</sup> .	BERNARD-PLANTAVELUC.
WARIN II.	LETALDE ou LEUTALDE.
WIBERT.	RACULFE.

*COMTES HÉRÉDITAIRES.*

ALBERIC I <sup>er</sup> , 920—942.	GUI II, 1065—1078.
LETALDE, 942.	GUILLAUME I <sup>er</sup> , 1078—1085.
ALBERIC II, associé, 952—971 ?	RENAUD I <sup>er</sup> et ETIENNE; GUILLAUME II
— seul, 971 ?—975.	L'ALLEMAND; RENAUD II et GUILLAUME;
LETALDE II, 975—979.	GUILLAUME IV; GUILLAUME III L'EN-
ALBERIC III, 979—995.	FANT; RENAUD II et GUILLAUME IV,
OTHON-GUILLAUME, 995—1027 ?	1127—1156.
GUI, associé, 995—1007.	GIRARD, 1156—1184.
OTTON, jusqu'en 1049.	GUILLAUME V, 1184—1224.
GEOFFROI, 1049—1065.	ALIX et JEAN DE BRAINE, 1224—1239.

LOUIS-D'OUTREMER.

5563. ✠ LYDOYICYS II. Croix. Ɱ. ✠ ΜΑΥΙΣCOCΙΥΙΤΑΣ en légende rétrograde; dans le champ, S ✠ X O en monogramme.

AR. Obole: 0,75.

Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 1<sup>er</sup>.

5564. ✠ LYDOYICYS II. Croix. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Obole. (*Revue*, 1860, pl. 19, n° 2.)

Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, n° 2.

J'ai toujours été d'avis que ces deux oboles devaient être données à Louis-d'Outremer, ou que du moins elles avaient été inspirées par les monnaies de ce prince. C'est aussi l'opinion de M. Robert. Nous allons trouver bientôt à Chalon deux pièces au même nom, qui sont tout à fait semblables, sauf la légende du revers et quelques différences dans le monogramme.



CHARLES-LE-CARLOVINGE ou CHARLES-LE-SIMPLE.

5565. ✠ **CHARLYS EX** en légende rétrograde. Ɱ. ✠ **MARISCONCI**. Dans le champ, croix à six branches.

AR. Denier : 1,30. (*Revue num.*, pl. 19, n° 4.)

Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 3.

J'avais d'abord donné ce denier à Charles-le-Carlovinge ; mais je n'ai pas pu retrouver le texte sur lequel je m'appuyais. M. Robert l'attribue à Charles-le-Simple, et en fait un type immobilisé. Les numismatistes auront à choisir entre ces deux opinions.

LOTHAIRE. 954—986.

5566. ✠ **LOTRIVS EX**. Nœud à quatre branches, cantonné de points, avec un autre point au centre. Ɱ. ✠ **MARISENSIY**. Quatre annelets en croix ; au centre, une croisette.

AR. Denier. (FOUG. et CONB., n° 525 ; *Revue*, 1860, pl. 20, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Norblin. — Pl. CXXVIII, n° 4.

Nous trouvons sur ce denier la naissance du type aux quatre points, que j'ai dit avoir persisté, avec des dégénérescences, jusqu'à la fin du monnayage. Faut-il y voir l'empreinte altérée du roi Eudes ? C'est ce que des découvertes postérieures peuvent seules nous apprendre.

On connaît quelques spécimens de ce denier, dont le poids est faible, le métal de bas aloi et la fabrique un peu négligée. C'est une preuve évidente que l'émission de ces pièces a été prolongée assez longtemps, et postérieurement au règne de Lothaire.

OTHON-GUILLAUME. 995—1027.

5567. ✠ **MARCONVS**. Dans le champ, **AR** liés. Ɱ. **Θ ··· Τ ··· Θ ··· Τ ···**. Croix.

AR. Denier : 1,10. (*Revue*, pl. 19, n° 8.)

Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, n° 5.

5568. ✠ **MARCON**. Croix pattée. Ɱ. Même type.

AR. Denier.

Coll. Mioche. — Pl. CXXVIII, n° 6.

5569. ✠ **MVSINO CIV**. Dans le champ, **H** avec un point au-dessus et au-dessous.

Ɱ. **· · · O · · · Τ · · · O · · · Τ**. Croix.

AR. Denier : 1,20.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXVIII, n° 7.

Othon-Guillaume, que de hautes qualités rendirent si recommandable, qu'elles le firent parvenir au souverain pouvoir, fut comte et duc de Bourgogne de 1002 à 1015 environ. A cette époque, il renonça à la couronne ducale en se réservant seulement les comtés de Dijon et de Mâcon. C'est probablement dans cet intervalle jusqu'à sa mort (1027) qu'il fit frapper à Mâcon les deux premières monnaies qui précèdent. Il avait épousé Ermentrude, fille de Renaud, comte de Reims et de Rouci. M. Robert insinue que l'on peut voir, dans les deux lettres figurant dans le champ du revers, le nom de la femme d'Othon. Cette explication est ingénieuse, mais je n'oserais trop affirmer qu'elle puisse être soutenue. Nous n'avons pas, que je sache, surtout à cette époque, d'autre exemple d'un nom ainsi placé. D'un autre côté, on ne peut voir, dans ces deux lettres, le mot RE, qui n'aurait aucune raison d'être, à moins qu'on n'y cherche la copie des monnaies des rois de la Bourgogne transjurane. Cette dernière observation n'est pas à négliger. Ces pièces et quelques autres de la série mâconnaise ont, ainsi que je l'ai déjà avancé, un air réel de famille avec celles des comtes de Bourgogne et même des empereurs. Cela s'explique naturellement par le besoin de rendre leur circulation plus facile et plus étendue.

Quant à la troisième pièce au nom d'Othon, elle parait, par la dégénérescence de la légende, un peu postérieure aux autres. M. B. Fillon (*Catal. Rousseau*, n° 758) la place dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle, et voit dans la lettre H du revers l'initiale de Henri I<sup>er</sup>, roi de France.

5570. M~~A~~YSCONY. Dans le champ, H. ð. ✠ CY~~T~~Y~~T~~2. Croix.

AR. Denier : 1,32. (*Revue*, 1860, pl. 9, n° 3.)

Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 8.

5571. Variété avec M~~A~~YSCONY.

AR. Denier : 1,32.

Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, n° 9.

Je me trouve ici en dissentiment avec M. Robert. Ce numismatiste place le n° 5571 (le seul qu'il ait connu) dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Il se fonde sur la forme des caractères et le style de la pièce, et voit dans l'H du champ le monogramme ou tout au moins l'initiale de Hugues-le-Noir, qui, en 936, eût le Mâconnais en partage. Je crois qu'il ne faut pas donner à ce denier une aussi grande ancienneté, et qu'en le rapprochant du denier décrit sous le n° 5569, on arrive à une solution plus naturelle, en y voyant le nom de Henri I<sup>er</sup>. La forme des caractères ne s'oppose pas à cette attribution. Le poids (1,32) est d'accord avec celui des deniers au nom de ce prince. Quant au mot CV~~T~~AT~~V~~S, je crois, avec M. Robert, qu'il faut le traduire par CIVITAS.

ROBERT. 966—1031.

5572. ✠ ROT·BER·TS·. Dans le champ, R entre trois points. Ɱ. ✠ M·T·IS-  
CONVM (N et V liés). Croix.

AR. Denier : 1,10. (*Revue*, 1860, pl. 21, n° 4.)

Coll. Thibaud, à Lyon. — Pl. CXXVIII, n° 10.

On a peine à s'expliquer cette monnaie du roi Robert; il n'aurait pu l'émettre que durant la guerre qu'il fit, de 1002 à 1014, pour la succession de Henri, son oncle, duc de Bourgogne. L'arrangement qui intervint alors rendit à Othon-Guillaume la possession de la Bourgogne et du Mâconnais. On trouve encore difficilement à se rendre compte comment Robert a adopté sur ce denier l'initiale de Rodolphe, roi de Bourgogne. Peut-être faut-il admettre, avec M. Robert, que cette pièce est postérieure à 1014 et qu'elle a été émise par Othon-Guillaume, qui aurait copié la monnaie royale. Il faudrait alors supposer que Robert a monnayé à Mâcon. L'avenir seul peut résoudre ce problème.

HENRI I<sup>er</sup>. 1031—1060.

5573. HEINRICVS RK. Croix. Ɱ. ✠ MATISCENSIS. Dans le champ, carré avec quatre annelets aux extrémités, cantonné de quatre besants.

AR. Denier : 1,32. (*Revue*, 1860, pl. 20, n° 2.)

Coll. Lacroix, à Mâcon. — Pl. CXXVIII, n° 11.

5574. Variété avec HENRICVS RK.

AR. Denier.

Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 12.

5575. Variété avec HINRICVS REX.

BILL. Denier.

Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 13.

Nous voyons ici reparaitre le type employé par Lothaire et qui, ainsi que je l'ai déjà fait observer, paraît avoir donné naissance à la croix mâconnaise.

5576. ✠ ENRICI REGIS. Châtel. Ɱ. ✠ M·T·ISCONYM. Croix.

AR. Denier : 1,10.

Coll. Sauvadet.

Ce très curieux denier est certainement postérieur aux précédents. Son type tout à fait exceptionnel rend son classement difficile. Ce dut être un essai de monnayage qui n'eut pas de suites. La légende au génitif fait sous-entendre le mot PERMISSIONE, que nous allons trouver sur des pièces de Tournus. Cette dernière observation est due à M. Robert.

PHILIPPE I<sup>er</sup>. 1060—1108.

5577. PHILIPVS REX. Dans le champ, grand ✠ accompagné de quatre points.  
R. ✠ MATISCON. Dans le champ, N.  
BILL. Denier.  
Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 14.
5578. ✠ FILIPVS RX. Mêmes type et R.  
AR. Denier.  
Coll. Rousseau.
5579. ✠ PILIPVS REX. Croix évidée et cantonnée de quatre points. R. ✠ MATISCON. Dans le champ, N.  
AR. Denier.  
Coll. de Vesvrotte.
5580. Variété avec PHILIPVS REX. Au lieu de quatre points, la croix est cantonnée de quatre coins qui y sont attachés.  
AR. Denier.  
Coll. Lacroix. — Pl. CXXVIII, n° 15.
- L'N qui figure dans le champ est-il l'initiale du mot MATISCO? Avec M. Robert, je suis d'avis que cette supposition est inadmissible; mais plus affirmatif que lui, je ne crains pas de dire que cette lettre me paraît être la dégénérescence de l'H que nous avons trouvé sur d'autres pièces. Je crois voir aussi, dans la croix du denier porté au n° 5581, la réminiscence du type de la pièce au nom de Charles (n° 5566).
5581. ✠ PIIPVS REX. Dans le champ, grand ✠ cantonné de quatre points.  
R. MATISCON. Dans le champ, S majuscule, accosté de deux points.  
AR. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 1432.)
5582. Variété : un C ou demi-cercle entre le C et l'O du mot MATISCON.  
AR. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 1433.)
5583. ✠ PILIPV<sup>o</sup> RX. Même type. R. ✠ MATI<sup>o</sup>CON. S non accosté.  
AR. Denier.  
Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, n° 16.
5584. PHILIPVS REX. Mêmes type et R.  
AR. Obole. (CONB., *Suppl.*, n° 31.)  
Coll. Dassy et Lacroix, à Mâcon.
5585. ✠ PILIPV<sup>o</sup> IX. Même type. R. N<sup>o</sup>TI<sup>o</sup>CON. Même type.  
BILL. Denier : 1,10. (*Revue*, 1860, pl. 21, n° 5.)  
Coll. Lacroix.

5586. Mêmes légendes et types. Le  $\mathfrak{R}$ . est à légende rétrograde, et l'S est accosté de deux points.

AR. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 1434.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXVIII, n° 17.

5587. Autre avec  $\mathfrak{R}\mathfrak{X}$ . Au  $\mathfrak{R}$ ., l'S est accosté de deux points. Légende droite.

AR. Denier. (DUBY, pl. 102, n° 2 ; CONBROUSE, pl. 47 bis, n° 3.)

5588. Variété avec  $\mathfrak{P}\mathfrak{H}\mathfrak{I}\mathfrak{P}\mathfrak{V} . \mathfrak{R}\mathfrak{X}$ .

AR. Denier. (CONBROUSE, *Suppl.*, n° 30.)

5589. Variété avec  $\mathfrak{P}\mathfrak{H}\mathfrak{I}\mathfrak{P}\mathfrak{V}\mathfrak{S} \mathfrak{R}\mathfrak{X}$ .

BILL. Denier.

Coll. Lacroix.

5590. Mêmes légende et type, avec  $\mathfrak{F}\mathfrak{I}\mathfrak{L}\mathfrak{I}\mathfrak{P}\mathfrak{V}\mathfrak{S}$ .  $\mathfrak{R}$ . Croix cantonnée de quatre points.

BILL. Obole.

Coll. Charvet. — Pl. CXXVIII, n° 18.

5591.  $\mathfrak{P}\mathfrak{H}\mathfrak{I}\mathfrak{L}\mathfrak{I}\mathfrak{P}\mathfrak{V}\mathfrak{S} \mathfrak{R}$ . Même type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{M}\mathfrak{A}\mathfrak{T}$ .. S. Croix cantonnée de quatre points.

BILL. Obole : 0,38. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 9.)

Cab. de France.

5592.  $\mathfrak{P}\mathfrak{I}\mathfrak{L}\mathfrak{I}\mathfrak{P}\mathfrak{V}\mathfrak{S} \mathfrak{R}\mathfrak{X}$ . Même type non cantonné de points.  $\mathfrak{R}$ . Mêmes légende et type.

BILL. Obole. (*Revue*, 1860, pl. 20, n° 3.)

Coll. Bouchage. — Pl. CXXVIII, n° 19.

Ces pièces, portant le nom de Philippe, sont pour la plupart bien postérieures au règne de ce prince. Leur émission a dû continuer jusqu'à la fin du monnayage mâconnaï. Diverses interprétations ont été données à la lettre S, qui figure dans le champ de quelques-unes d'entre elles. On pense assez généralement qu'elle signifie *Signum*. Dans tous les cas, elle ne paraît pas être un type local. C'est, selon toute apparence, un souvenir des pièces lyonnaises portant le même type.

5593.  $\mathfrak{L} \mathfrak{D} \mathfrak{V} \mathfrak{C}$ . Dans le champ, grand S.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{M}\mathfrak{A}\mathfrak{T}\mathfrak{I}\mathfrak{S}\mathfrak{C}\mathfrak{O}\mathfrak{M}$ . Croix pattée, évidée au centre et cantonnée de quatre points.

AR. Denier : 0,79.

Coll. Hoffmann. — Pl. CXXVIII, n° 20.

5594. Mêmes légendes et types ; sauf qu'au droit l'S du champ est remplacé par une croix simple, avec  $\mathfrak{M}\mathfrak{A}\mathfrak{T}\mathfrak{I}\mathfrak{S}\mathfrak{C}\mathfrak{O}\mathfrak{N}$ .

AR. Obole : 0,40.

Coll. Hoffmann. — Pl. CXXVIII, n° 21.

5595. Variété avec MATVSCON.

BILL. Obole.

Coll. Hoffmann. — Pl. CXXVIII, n° 22.

J'appelle particulièrement l'attention sur ces trois curieuses pièces, d'autant plus que leur examen nous sera bientôt utile, pour déterminer l'attribution de monnaies de Tournus, qui ont avec celles-ci une visible analogie. On remarquera particulièrement la singulière contraction du mot LVDOVICVS, où toutes les voyelles ont été supprimées. M. Robert donne ces trois pièces à Louis VI. Je n'oserais pas être aussi affirmatif, d'autant plus que les monnaies, avec lesquelles je trouve que celles-ci ont beaucoup de ressemblance, sont placées au x<sup>e</sup> siècle par ce numismatiste. Ce n'est pas que je veuille dire que les mâconnaises remontent à cette date. Loin de là, leur poids et leur mauvais aloi les font descendre plus bas, mais un peu moins, à mon avis, que ne le prétend M. Robert.

On remarquera, avec lui, que sur l'une de ces pièces la croix remplace la lettre S. Pareille observation doit être faite au sujet des monnaies au nom de Philippe. Une semblable coïncidence ne doit-elle pas faire supposer qu'à cette époque, c'est-à-dire dans le courant du xii<sup>e</sup> siècle, les maîtres de Mâcon avaient deux officines distinctes, opérant simultanément.

Presque toutes les monnaies de Mâcon sont rares; beaucoup sont uniques. Celles au nom de Philippe, sans être tout à fait communes, se rencontrent plus facilement et figurent dans beaucoup de collections.

#### ABBAYE DE CLUNY.

Fondée en 910 par Guillaume, comte d'Auvergne, l'abbaye de Cluny acquit promptement, par suite des immunités qui lui furent accordées, une grande importance, et devint la plus riche et la plus puissante de la chrétienté. La prépondérance de ses abbés, presque tous d'une haute origine, fut immense, et, s'ils ne régentèrent pas les rois, au moins furent-ils longtemps chargés de pacifier les différends qui survinrent entre les princes de l'Europe.

Le roi Raoul donna, en 920, à l'abbaye de Cluny le droit de battre monnaie. Ce privilège fut confirmé et étendu non-seulement par d'autres rois, mais encore par les souverains pontifes. Nous n'avons pas trouvé jusqu'à présent de pièces que l'on puisse faire remonter à l'époque de la première concession. Les seules que nous possédions ne sont pas antérieures au xi<sup>e</sup> siècle. Les droits étendus, accordés à l'abbaye de Cluny, soulèvent quelques questions qui, sans avoir de rapport direct avec la monnaie, s'y rattachent cependant. Elles ont été abordées et discutées par M. de Barthélemy, qui, dans la *Revue* (1843, pag. 33), a consacré un mémoire au monnayage de Cluny. Il y cite diverses chartes, dont quelques-unes avaient déjà été mentionnées

par M. Lecointre-Dupont dans son *Essai sur les monnaies du Poitou*. Il en résulte que Guillaume, duc d'Aquitaine, *confirma* à l'abbaye de Cluny le don des ateliers de Saint-Jean-d'Angély et de Niort, de manière que leurs produits fussent semblables à ceux que l'on frappait à Poitiers. Si la monnaie de Poitiers change, celle-ci changera ; si à Poitiers on frappe des deniers, ici on en frappera ; si on émet des oboles (*mediaculæ*), ici on en émettra. M. de Barthélemy fait remarquer l'extrême libéralité du duc, qui, non content, comme on le faisait souvent, de faire participer celui qu'il voulait favoriser aux bénéfices du monnayage, le lui abandonnait tout entier. De la sorte, les abbés de Cluny se trouvèrent de fait fabriquer de la monnaie ducale. Les successeurs de Guillaume augmentèrent encore ces libéralités. Agnès, veuve de Guillaume-le-Grand, et ses fils assurèrent de nouveau à l'abbaye *monetam totam quam habebant in villa quæ nominatur Angeliacus et in alia villa quæ dicitur Molgonus*. Gui-Geoffroi en fit autant, à son tour, pour l'officine de Niort.

Quelles étaient les espèces que l'on a fabriquées à ces diverses époques à Niort, à Saint-Jean-d'Angély et à Mougou ? J'ai déjà parlé de la monnaie de Niort à l'article du Poitou, et je suis toujours dans les mêmes idées ; c'est-à-dire que, dans ces différents lieux, on a dû émettre des espèces à l'empreinte melloise. Peut-être quelque jour parviendra-t-on à établir les distinctions entre les monnaies de ces ateliers, quoique ces pièces portent le même nom et le même type. Il n'est peut-être pas indifférent de faire observer que l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély et le prieuré de Mougou dépendaient de l'abbaye de Cluny, tandis que je crois que ce monastère ne possédait rien à Niort.

M. de Barthélemy conjecture que l'abbaye de Cluny devait avoir un atelier monétaire à Saint-Gengoux. Cette petite ville était venue au pouvoir du roi Louis VII en 1164, par suite du don qu'il s'en était fait faire par l'abbé de Cluny ; elle prit alors le nom de *Royal*. Ce prince y fit frapper du numéraire, ce qui amena des contestations avec l'abbaye, qui se trouvait entravée dans la circulation de ses produits monétaires, d'autant plus que la monnaie royale était préférée à la sienne. Il résulte d'une charte de 1166, que la monnaie clunisoise courait à Saint-Gengoux conjointement avec la monnaie royale. Par une ordonnance du roi Philippe-le-Hardi, en date du mois de juillet 1281, l'atelier de Saint-Gengoux fut fermé. On ne connaît point les produits de cette officine.

J'ai dit, dans ma *Description*, que l'abbaye de Cluny avait des monnaies de valeurs différentes : le denier, le demi-denier et l'obole. Je me suis trompé ; je me fondais sur les termes d'une charte inédite de l'abbé Etienne, intitulée : *Consuetudines villæ Cluniacensis*. Je crois utile de les reproduire :

« Art. II. Qui uxorem duxerit, capellano suo panem, vinum et carnem pro modo facultatum suarum honorifice dabit. Pro debito isto, capellanus invitus, *minimas* non accipit, neque is qui uxorem ducit, *denarios* invitus capellano pro convivio dabit.

• Art. XV. Qui panes ad vendendum faciunt, pro fornagio et debito fornarii majoris et socii sui de pannelo *minimum* vel *minimatam* pastæ dare debent.

• Art. XVI. Alii qui sibi ad comendendum non ad vendendum panificant, pro fornagio et debito duorum fornariorum de pannelo *obolum* vel *obolatam* pastæ donare debent. »

Je reconnais aujourd'hui que les termes *minimas*, *minimum* vel *minimatam*, *obolum* vel *obolatam*, et le mot *mediaculæ* d'une charte précédente ne sont que des dénominations différentes pour signifier une obole.

Cette fraction du denier a été lente à nous venir ; mais enfin elle a été découverte, et nous ne sommes plus réduits à voir en elle une monnaie de compte. Je crois avoir déjà fait observer que ces petits monuments sont, en général, plus rares à trouver que les deniers, parce que leur extrême fragilité a été une cause de destruction, et qu'ensuite, on négligeait de les recueillir. Aujourd'hui que l'attention s'est portée sur ces objets, si minimes qu'ils soient de taille et de valeur, nous les voyons arriver successivement, et l'on a pu voir, dans le courant de cet ouvrage, combien d'oboles nouvelles j'ai fait connaître. Dans un temps donné, nous avons l'espérance que presque chaque denier sera accompagné de son obole.

La clef a toujours été le type des monnaies de Cluny. C'était les armes de l'abbaye, qui plus tard y a joint une épée.

Du mot *cenobium*, qui se lit dans la légende, j'avais tiré la conséquence que la monnaie avait été frappée au nom du monastère. Cette supposition n'est plus admissible. Nous trouverons bientôt deux deniers signés des abbés de Corbie, avec ce même mot.

A Cluny, aucun abbé n'a mis son nom sur la monnaie. On a lieu de s'en étonner, d'autant plus que nous ne connaissons pas de stipulation qui le leur défende, et que leur puissance était autrement grande que celle des abbés de tant d'autres petits monastères, qui ont cependant signé leurs espèces.

La tradition populaire place l'officine monétaire de Cluny au château de Lourdon ; cela est croyable. C'était une forteresse peu distante de l'abbaye, où les moines s'empressaient de mettre à l'abri ce qu'ils avaient de plus précieux, chaque fois que les circonstances l'exigeaient ; ils en profitaient aussi pour résister au pouvoir. J'ai possédé l'original, aujourd'hui à la Bibliothèque impériale, des lettres d'abolition données par Henri IV à l'abbé de Cluny (Claude de Guise), pour avoir, dans les guerres de la Ligue, défendu trop longtemps le château de Lourdon contre l'armée royale. Ce fort finit par être démoli et rasé par les ordres du cardinal de Richelieu ce terrible faucheur de châteaux.

5596. ✠ CLVNIACO CENOBIO. Croix. Ɱ. PETRVS ET PAVLVS. Dans le champ, une clef.

BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 1435, et pl. 20, n° 2.)

Pl. CXXIX, n° 1<sup>er</sup>.



5597. Mêmes légendes et types.

AR. Obole. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 761.)

Coll. Ochier, à Cluny. — Pl. CXXIX, n° 2.

5598. Mêmes légende et type. Ɱ. PETRVS ET PAVLVS. Clef.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 1436, et pl. 20, n° 3.)

Pl. CXXIX, n° 3.

5599. Mêmes légende et type. S droit. La clef est couchée.

BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 19, n° 11.)

Pl. CXXIX, n° 4.

### ABBAYE DE TOURNUS.

Fondée d'abord sous le vocable de Saint Valérien, qui y avait son tombeau, l'abbaye de Tournus fut, en 875, concédée par Charles-le-Chauve aux moines de Noirmontiers, qui lui donnèrent pour patron Saint Philibert, parce que, délogés de leur monastère par les invasions des Normands, ils transportèrent avec eux les ossements de ce Saint.

Le privilège de battre monnaie fut, à la requête de l'abbé Blitgaire, accordé à l'abbaye de Tournus, en 889, par le roi Eudes. Sur la demande de l'abbé Hervé, elle fut confirmée dans ce droit, en 955, par Lothaire. On a d'autres confirmations des rois Charles-le-Simple, Raoul, Louis V, Hugues-Capet, Robert et Henri I<sup>er</sup>. Duby rapporte que Charles-le-Simple, en donnant la sienne, imposa aux abbés la condition d'y mettre son nom. Aucune des espèces qui nous sont parvenues n'est venue attester cette allégation. Les premières que nous ayons sont au nom de Saint Philibert et portent la mention qu'elles ont été fabriquées par la permission du roi Lothaire. M. de Barthélemy, dans son *Manuel*, dit que ces monnaies furent émises par suite de la confirmation de ce roi, et que, longtemps encore après, le monastère inscrivit sur ses espèces la même mention. Je crois, avec ce numismatiste, que ce type a été continué; mais je crois que, dans tous les cas, ce monnayage ne fut pas de longue durée. On en peut juger par l'extrême rareté de ses produits.

M. de Longpérier croit voir, dans le monogramme inscrit sur ces pièces, le nom de Hugues-le-Grand, à qui, en 954, Lothaire donna le duché de Bourgogne. M. Conbrouse y voit le nom de l'abbé Hervé, à la requête duquel la confirmation de Lothaire a été donnée. Je ne me prononcerai pas entre ces deux opinions; je ferai seulement remarquer que l'on trouve dans le monogramme une partie des éléments qui plus tard composèrent celui de Hugues-Capet.

Les abbés de Tournus essayèrent momentanément le type de la tête, qui ne per-

sista pas longtemps, et adoptèrent définitivement une autre tête plus informe et ne dérivant nullement de la première, en revenant au nom de Saint Valérien, leur ancien patron. Je crois que ce changement est dû à une cause locale. Ce type persista jusqu'à la clôture de l'atelier, qui dut cesser à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle.

Les monnaies de Tournus, avec le nom de Lothaire, sont d'une grande rareté; celles qui portent *caput regis* et l'obole au nom de Saint Valérien ne sont pas moins rares. Quant aux deniers à ce type, on les trouve plus facilement, quoiqu'ils ne soient pas tout à fait communs.

5600. ✠ SCI PHILIBERTI MONETA. Monogramme d'Hervé III. R. ✠ LOTHARII REGIS PNS NE. Croix.

AR. Denier : 1,25. (CONB., n° 632.)

Cab. de France. — Pl. CXXIX, n° 5.

5601. ✠ LOTARII REGIS NE. Même type. R. ✠ SCI PHILIBERTI ON. Même type.

AR. Obole.

Coll. Rousseau. — Pl. CXXIX, n° 6.

5602. Mêmes légende et type. R. ✠ SCI PNILBERT MON. Même type.

AR. Obole.

Coll. Lacroix, à Mâcon.

5603. ✠ SN PHILIBERTI MONE. R. ✠ LOTARII REGIS PNS.

AR. Denier. (DUBY, pl. 17, n° 2.)

5604. ✠ SCI PHILIBERTI MONETA. R. ✠ LOTARII REGIS PMSINE.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 3.)

On doit avoir peu de confiance dans le dessin de ces deux pièces, que DUBY a emprunté, l'un à de Boze et l'autre à Ducange. Il faut particulièrement se défier de la première (n° 5603), dont le type est évidemment altéré.

5605. CAPVT REGIS. Tête de profil à droite. R. ✠ T : N : C : VC : T : . Dans le champ, un point.

AR. Denier : 1,20. (*Revue*, 1860, pl. 19, n° 6.)

Coll. Lacroix, à Mâcon. — Pl. CXXIX, n° 7.

5606. Variété : au R., les lettres sont séparées par un point.

BILL. Denier.

Coll. Charvet.

5607. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ T : N : C : V : C : T . . Mêmes type.

AR. Denier. (*Revue*, 1860, pl. 19, n° 7.)

Coll. Lacroix.

5608. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ T : N : C Y : T . . Mêmes type.

AR. Obole : 0,70. (*Revue*, 1860, pl. 19, n° 5.)

Coll. Lacroix. — Pl. CXXIX, n° 8.

Nous avons trouvé à Mâcon des pièces sur lesquelles j'ai appelé l'attention, parce que, par la forme des légendes, elles se rapprochent beaucoup de celles-ci. Quoiqu'elles soient évidemment postérieures, on ne peut pas s'empêcher de voir qu'elles dérivent les unes des autres. J'ai dit que cela nous servirait à déterminer celles de Tournus. En effet, l'émission du revers est dans les mêmes données, et, sans trop d'efforts, on peut traduire la légende par *Tornucio cast*. Une présomption vient encore à l'appui de cette attribution. Ces curieuses pièces ont été trouvées à Tournus, ce qui tout d'abord a mis sur la trace de leur attribution.

M. Robert, en publiant ces monnaies dans la *Revue* (1860, pag. 469), fait remarquer l'extrême ressemblance de la tête gravée sur ces pièces avec celle des monnaies de Chinon. Elle est en effet frappante, si bien qu'au premier abord on serait tenté de les donner à cette ville, et d'y voir le nom de Thibaut. Puisque ce numismatiste opérerait ce rapprochement, on a lieu de s'étonner que plus loin il place l'âge de ces pièces au commencement du règne de Charles-le-Simple et antérieurement à 915. L'époque des deniers de Chinon a été déterminée d'une manière certaine (Conf. B. Fillon, *Considérations*, pag. 101), c'est-à-dire vers 945 et postérieurement. En examinant la fabrique des monnaies de Tournus et en tenant compte de leur bas aloi, on serait au contraire amené à les placer à une date plus récente, et par conséquent dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle.

5609. ✠ SCS VALERIAN. Tête informe à gauche. Ɱ. ✠ TORNUCIO CAST.

· Croix non cantonnée.

BILL. Denier : 0,65.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXIX, n° 9.

5610. ✠ SCS VALERIAN. Petite tête bien formée. Ɱ. ✠ TORNUCIO CAST.

Croix.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 17, n° 5.)

Coll. Boûchage. — Pl. CXXIX, n° 10.

5611. SCS VALERIAN. Tête informe et de profil à droite. Ɱ. ✠ TORNUCIO CAST. Croix cantonnée de quatre points.

BILL. Denier : 1,19.

Pl. CXXIX, n° 11.

5612. Mêmes légendes et types. Tête tout à fait informe.

BILL. Denier : 1,19. (LELEWEL, pl. 9, n° 14; POEY D'AVANT, n° 1437.)

Pl. CXXIX, n° 12.

5613. ✠ S VALERIAN. Même type. ⚡. ✠ TORNV CAST. Croix simple.

BILL. Denier.

Coll. Robert. — Pl. CXXIX, n° 13.

5614. Mêmes légendes et types, avec TORNV CIO.

BILL. Obole.

Coll. Lacroix et Morin. — Pl. CXXIX, n° 14.

J'ai déjà fait observer combien Duby était peu heureux, chaque fois qu'il cherchait à établir l'âge des monnaies. Il en donne une preuve palpable à l'égard de celles-ci, qu'il prétend être antérieures au règne de Charles-le-Chauve.

### COMTÉ DE CHALON.

Le premier comte amovible de Chalon est Adalard, que l'on trouve mentionné en 763 et 771. Le roi Lothaire rendit le comté héréditaire en 968, en faveur de Lambert I<sup>er</sup>, qui avait épousé la fille de Robert de Vermandois, dernier comte bénéficiaire. Le comté de Chalon persista jusqu'en 1237; il fut alors échangé par Jean-le-Sage avec Hugues IV, duc de Bourgogne, qui le réunit à ses Etats.

La numismatique de Chalon, si intéressante qu'elle soit, ne doit pas nous arrêter longtemps, parce qu'elle se trouve entièrement dans les mêmes données que celle du comté de Mâcon. Ce que l'on a dit de l'une s'applique tout à fait à l'autre. Ici encore nous commençons la série par des pièces au nom de Louis-d'Outremer, à laquelle succèdent des monnaies portant le nom de rois de France qui n'ont jamais possédé Chalon. On est donc naturellement amené à reconnaître qu'elles appartiennent aux comtes de cette ville.

Le monnayage de Chalon, quoique un peu moins riche que celui de Mâcon, l'emporte en un sens sur celui-ci; car il présente, vers la fin, des pièces signées par les comtes.

Quant aux types, ils sont d'abord les mêmes qu'à Mâcon. Une seule fois, on trouve l'imitation de l'empreinte des rois de Bourgogne. Enfin, depuis Lothaire jusqu'à la cessation du monnayage au nom des rois de France, au lieu de la croix mâconnaise, on voit un B dans le champ. On ne s'est pas mis d'accord jusqu'à présent sur la signification de cette lettre; les uns y trouvent l'initiale du mot *Benedictio*, les autres celle de *Burgundia*. Les types employés par les comtes varient. L'un y prend la croix ancrée; le dernier, un temple.

Toutes les monnaies des comtes de Chalon sont fort rares.

COMTES DE CHALON.

COMTES AMOVIBLES.

ADALARD, mentionné en 763 et 774.	MANASSÈS, mort vers 919.
WARIN ou GUÉRIN, 834—856.	GISELBERT, mort en 956.
THIERRI, 856—880 ou 881.	ROBERT DE VERMANDOIS, 956—968.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

LAMBERT, 968—977?	GUI DE THIERN ou DE THIERS et GEOFFROI
ADÉLAÏDE et GEOFFROI GRISEGONELLE,	DE DONZI, puis SAVARI DE VERGI et
978—987.	GUILLAUME I <sup>er</sup> , vers 1093 vers 1166.
HUGUES I <sup>er</sup> , 987—1039.	GUILLAUME II, 1168—1203.
THIBAUT, 1039 environ 1065.	BÉATRIX, 1203—1227.
HUGUES II, 1065 environ 1075.	JEAN, dit le SAGE, 1233—1237.
ADÉLAÏDE, 1075 vers 1080.	

5615. LVDOVICVS II. Croix. ⚔. ✠ AVILON CIVI. Dans le champ, FAS (L. V. S suivant M. de Longpérier).

BILL. Denier. (*Catal. Faure*, n° 41.)

5616. Mêmes légende et type. ⚔. ✠ CAVILONI2 CIV. Même type.

AR. Denier.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXIX, n° 15.

5617. Mêmes légende et type.

BILL. Obole. (*Revue*, 1838, pl. 12, n° 9.)

Pl. CXXIX, n° 16.

Ce type est né à Chalon ou à Mâcon. Je crois qu'étant plus complet dans la première ville, c'est là que l'on doit placer son origine. Quoi qu'il en soit, il est de toute évidence que l'un dérive de l'autre. M. de Longpérier lit le mot L. V. S dans le champ. Duchalais y voyait TAS, fin de la légende CIV. Cette dernière lecture paraît plus naturelle.

5618. 7VDONICVS I. Dans le champ, R à queue barrée. ⚔. CAVIONS CI. Croix.

AR. Denier.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXIX, n° 17.

C'est la seule pièce des comtes de Chalon, sur laquelle on trouve la copie du type bourguignon. Je crois que cette empreinte, qui a aussi été utilisée à Mâcon, est due

seulement à une influence de voisinage. Si elle avait eu pour but de faciliter la circulation du numéraire, nous la retrouverions plus souvent.

5619. ✠ QVBVIIIZQIX. Croix. Ɱ. ✠ CAVIONIS IHS. Dans le champ, ✠ I.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. CXXIX, n° 18.

J'ai fait de vains efforts pour parvenir à une lecture quelconque de l'avvers de ce denier ; je n'ai rien trouvé de satisfaisant. Pourtant cette légende a dû avoir sa raison d'être et n'est pas un accident isolé, puisque nous la trouverons exactement semblable sur un denier de Dijon. Je désire bien vivement que l'on soit plus heureux ou plus habile que moi.

#### LOTHAIRE.

5620. ✠ LOTARIVS REX. Croix. Ɱ. ✠ CAVILON CIVIT. Grand B dans le champ.

AR. Denier. (FOUG. et CONB., pl. 204.)

Cab. de France. — Pl. CXXIX, n° 19.

#### ROBERT.

5621. ✠ ROTBERTVS REX. Croix. Ɱ. ✠ CAVILON CIVITAS. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Courpon. — Pl. CXXIX, n° 20.

5622. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (*Dessin de M. Fougères dans la coll. Soive.*)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXIX, n° 21.

#### HENRI I<sup>er</sup>.

5623. ✠ HINRICVS REX. Croix. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier. (*Revue*, 1838, pl. 15, n° 3.)

Coll. Courpon. — Pl. CXXIX, n° 22.

5624. ✠ HEINRICVS REX. Croix cantonnée d'un croissant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>. Ɱ. Mêmes légende et type.

AR. Denier : 1,70.

Coll. Giraud, à Lyon.

5625. ✠ HINRICV (N et R liés) REX. Croix cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un croissant en sens opposé. Ɱ. CAVILON CIVITA.

BILL. Denier.

Cab. de France.

5626. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 4.)

Pl. CXXIX, n° 23.

5627. Variété avec **HEINRICVS REX**.

BILL. Denier : 4,41. (*Revue*, 1846, pag. 325.)

5628. **HAINRICVS**. Chrisme?  $\text{H}$ . ✠ **CAVILON . CIVITA**. Même type.

BILL. Denier. (CONB., pag. 20, n° 13.)

Musée de la Monnaie.

PHILIPPE I<sup>er</sup>.

5629. ✠ **PHILIPV2 REX**. Croix.  $\text{H}$ . ✠ **CAVILON CIVITAS**. Même type.

BILL. Denier. (*Revue*, 1838, pag. 369, vignette.)

5630. ✠ **PHIIPV2 REX**. Même type.  $\text{H}$ . ✠ **CAVISNOIVITAS**. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Charvet. — Pl. CXXIX, n° 24.

5631. Mêmes légende et type, avec trois points dans le 2<sup>e</sup> canton.  $\text{H}$ . ✠ **CAVION CIVITAS**. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Charvet.

5632. ✠ **PHILIPV2 REX**. Croix cantonnée d'un besant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.  $\text{H}$ . ✠ **CVNO-CIVITAZ**. Même type.

BILL. Denier : 0,90.

Coll. Mioche, à Clermont.

5633. ✠ **PHILIPV2 REX**. Grand B dans le champ.  $\text{H}$ . ✠ **CAVILON CIVIT**. Croix cantonnée d'un croissant aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

AR. Denier.

Coll. Lacroix, à Mâcon. — Pl. CXXIX, n° 25.

J'ai déjà dit que, sur ces différentes pièces, on avait suivi les mêmes errements que sur celles de Mâcon. On devra donc se reporter à la description de ces dernières. A l'égard du n° 5528, j'ai été obligé de m'en rapporter à la description donnée par M. Conbrouse. J'ai en vain cherché l'original au musée de la Monnaie.

GUILLAUME II. 1168—1203.

5634. ✠ **GVILLE DNV2**. Croix.  $\text{H}$ . ✠ **DOMIN CHALON**. Croix ancrée?

AR. Denier.

Coll. Charvet. — Pl. CXXIX, n° 26.

Je crois que ce denier doit être donné à Guillaume II. Il appartient en effet à l'époque où la croix ancrée jouissait d'une grande faveur; et, puisque nous avons une monnaie de son successeur, il semble naturel, malgré la diversité du type, de ne pas les éloigner l'une de l'autre.

JEAN-LE-SAGE. 1213—1237.

5635. ✠ IOHANNES COMES. Croix. R. CABILO CIVIS. Porte; au-dessus, une croix.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 102.)

Pl. CXXIX, n° 27.

Cette précieuse pièce ne nous est connue que d'après le dessin de Duby, qui dit l'avoir tiré du recueil de de Boze et de l'ouvrage de Ducange. Il ajoute heureusement qu'il la possède en nature. Il n'y a rien à dire de son style, qui est tout à fait exceptionnel.

Quelques auteurs placent dans la suite chalonnaise des pièces au nom de Hugues, avec *Cabulo civitas*. J'ai cru devoir, avec M. de Barthélemy, les joindre à la série des ducs de Bourgogne. On verra sur quels motifs je m'appuie.

AUTUN.

L'origine du monnayage d'Autun n'est pas clairement établie, et à son égard nous sommes un peu réduits aux conjectures. Les monuments et les documents écrits nous manquent à la fois. Pourtant, à l'aide de ce que nous possédons, il n'est pas tout à fait impossible de suppléer à ce qui manque, et de reconstituer, tout au moins par la pensée, la numismatique de cette ville. Je suis persuadé que, lorsque les cases vides se rempliront, on n'aura pas autre chose que ce que je suppose. A Autun comme ailleurs, l'empreinte carlovingienne fut immobilisée. Un denier, assez récemment découvert, est venu nous en donner la preuve. Il faut espérer que les autres lacunes finiront aussi par disparaître.

Des auteurs bourguignons avancent que le droit de battre monnaie avait été donné au chapitre de la cathédrale d'Autun par Charles-le-Chauve. D'autres disent qu'il fut concédé à Jonas, évêque, de 860 à 865. M. de Barthélemy (*Manuel*, pag. 149) ne partage aucune de ces opinions, et conjecture que le privilège monétaire ne remonte pas au delà de Carloman, qui l'aurait accordé à l'église d'Autun sous l'évêque Adalgair, entre 879 et 884. Je pense que l'opinion de ce numismatiste a dû être modifiée par la connaissance du denier au monogramme carolin dont j'ai déjà parlé, et que cet auteur a reproduit dans la *Revue* (1847, pag. 300), en disant positivement qu'il doit être considéré comme la première pièce de la série carlovingienne d'Autun.



Les évêques de cette ville ne paraissent pas avoir joui paisiblement du droit monétaire, et l'on prétend qu'il leur fut parfois disputé par les comtes. Ces derniers ne purent pas réussir dans leurs tentatives, car, parmi les monnaies que l'on peut avec certitude attribuer à Autun, il n'y en a aucune qui paraisse émaner de l'autorité laïque. Quoi qu'il en soit, les seigneurs, dès le début, furent déboutés de leurs prétentions, puisqu'en 900, Charles-le-Simple rendit, dans toute leur intégrité, leurs droits aux évêques. Nous avons trouvé, depuis quelques années, les pièces qui paraissent être le résultat de cette confirmation, qui fut approuvée par le pape Jean X en 921. J'avais avancé, dans ma *Description*, que les monnaies dont il est question portaient le nom de Carloman. M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 163, et *Etudes*, pag. 62) y voit celui de Charles-le-Simple. L'influence de Carloman persista pourtant à Autun, car nous avons en son nom un précieux denier, qui a été émis au XII<sup>e</sup> siècle. Nous trouvons, en 1182, une mention de la monnaie d'Autun, qui devait être partagée entre l'évêque et le chapitre. Il s'éleva, à la fin de ce siècle, des dissentiments entre les ducs de Bourgogne et les évêques d'Autun, au sujet des privilèges monétaires appartenant à ces derniers. Ils furent réglés par le duc Eudes III, à la requête de l'évêque Robert. Les successeurs d'Eudes ratifièrent ce traité en 1284 et en 1287.

Le type de l'R à queue barrée est celui que l'on rencontre le plus habituellement à Autun. Il y a été certainement immobilisé. Les autres ne sont qu'exceptionnels.

On a découvert, il y a quelques années, un certain nombre des pièces au monogramme. Malgré cela, elles ne sont pas communes. Les monnaies à empreintes exceptionnelles sont de la plus grande rareté.

5636. ✠ GRACIA D-I REX. Monogramme carolin. Ɱ. ✠ SCI NAZARI MONEA.

Croix dans un double cercle.

Denier. (*Revue*, 1850, pag. 342, vignette.)

J'ai déjà fait remarquer combien la découverte de cette pièce avait été avantageuse pour la numismatique d'Autun, en ce qu'elle donne raison à ceux qui font remonter le monnayage de cette ville jusqu'à Charles-le-Chauve; malheureusement je n'ai pas eu le bonheur de voir cette pièce en nature. Je ne la connais que par le dessin assez mauvais que, d'après les mémoires de la société Eduenne, M. de Barthélemy a reproduit dans la *Revue*. La dégénérescence de l'empreinte et des légendes fait pourtant assez reconnaître que ce denier est postérieur au règne de ce prince, et par conséquent un type perpétué.

5637. ✠ ... AN GRAT D-I. Dans le champ, R à queue barrée. Ɱ. ✠ MONT S NAZ. Croix.

AR. Obole. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 10, n° 24.)

Pl. CXXX, n° 1<sup>er</sup>.

5638. ✠ KARLCTIO. Grand R à queue barrée dans le champ. Ṛ. ✠ MON TS NAZ.

AR. Denier : 1,57. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 60.)  
Pl. CXXX, n° 2.

5639. ✠ CARL GRAT D-I. Même type. Ṛ. Mêmes légende et type.

AR. Denier. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 8.)  
Pl. CXXX, n° 3.

5640. Mêmes légende et type. Ṛ. MONT S NA.

AR. Denier. (B. FILLON, *Lettres*, pag. 164, vignette.)

5641. Autre avec KARLCTIO —.

AR. Denier.  
Coll. Colson.

5642. ✠ KARTCTIO. Même type. Ṛ. MONT S NAZ. Croix.

AR. Obole.  
Coll. Prisset.

5643. ✠ KARL CT D. Même type. Ṛ. MONT S NA Σ.

AR. Denier.  
Coll. Prisset, à Dijon.

5644. ✠ KARLCTD. Dans le champ, X. Ṛ. ✠ MONT S NA.

AR. Denier. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 10, n° 25.)

5645. Obole semblable.

Coll. Colson, à Noyon.

Ce type, qui a été perpétué, puisque l'empreinte et les légendes sont variées et altérées, a pris naissance au x<sup>e</sup> siècle.

5646. ✠ MONETA SCI NAZARI. Croix. Ṛ. ✠ HEDVA XPI CIVITAS. Croix.

BILL. Denier. (*Revue*, 1850, pag. 342, vignette.)  
Cab. de France. — Pl. CXXX, n° 4.

On place la date de l'émission de cette pièce dans le courant du xiii<sup>e</sup> siècle. Elle est fort remarquable par ses légendes, qui lui donnent une origine évidemment ecclésiastique.

5647. ✠ CARLOMANVS. Dans le champ, REX en monogramme. Ṛ. . EDVA CIVITAS. Croix cantonnée d'un anneau aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

AR. Denier. (*Catal. Rousseau*, pag. 191, vignette.)  
Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXX, n° 5.

Le type de cette monnaie, qui a été copié sur celui des pièces où l'on croit voir le nom de Charles-le-Simple, le nom du roi qui s'y trouve inscrit, prouvent que le souvenir de Carloman a été longtemps conservé à Autun, puisque le style de ce denier le place avec certitude au XII<sup>e</sup> siècle. En voyant l'identité du type, ne pourrait-on pas être amené à y trouver, contrairement à l'opinion de M. B. Fillon, sur les pièces portant **CARL** ou **KARL DEI GRA**, le nom de Carloman au lieu de celui de Charles?

5648. **EDVENS DIVIS**. Croix ancrée. ⚡. **I · NOVVS DENI · S**. Croix.

BILL. Denier : 0,90. (*Revue*, 1850, pag. 339, vignette.)

Pl. CXXX, n° 6.

Cette pièce m'a été, il y a quelques années, envoyée par M. Hoffmann. Je refusai d'en faire l'acquisition, parce que, malgré des efforts longtemps renouvelés, je ne pus pas parvenir à donner un sens aux légendes. Le savant directeur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon, a été plus habile ou du moins plus osé que moi. Dans la *Revue* (1850, pag. 339), il résume tout ce qui concerne la monnaie d'Autun et ajoute ce denier avec les lectures que l'on vient de voir. J'avoue que ma conviction n'est pas complète, et je crains que, dans le dessin, on n'ait un peu trop mis ce que l'on voulait voir. Sans me prononcer autrement, je laisse aux numismatistes le soin d'apprécier la valeur des arguments de M. Deloye. J'ajouterai même quelque chose qui milite en sa faveur; c'est la présence à Chalon d'un denier au type de la croix ancrée (n° 5634).

5649. ⚡ **OSTIDICIVI** en légende rétrograde. Croix ancrée. ⚡. ⚡ **II · X · II · VD · SC · B · III**.

Croix très pattée.

BILL. Denier.

Coll. Charvet. — Pl. CXXX, n° 7.

J'ai rejeté ce denier tout à la fin de la série d'Autun; non que ce soit sa véritable place, puisqu'il est évidemment antérieur à quelques-unes des monnaies qui précèdent, mais parce qu'il m'a paru difficile de lui donner une attribution satisfaisante. Je prends donc le parti de le regarder comme incertain et de ne le publier qu'à titre de curiosité numismatique.

#### ABBAYE DE SAINT-ETIENNE-DE-DIJON.

La fondation de l'abbaye de Saint-Etienne remonte au VI<sup>e</sup> siècle. Elle fut particulièrement honorée par les rois de France, qui lui accordèrent de nombreuses faveurs. A la sollicitation d'Isaac, évêque de Langres, le roi Charles-le-Chauve concéda, en 863, le droit de battre monnaie à l'église de Saint-Mammès-de-Langres et à Saint-Etienne de Dijon. Ce privilège fut confirmé, en 887, par Charles-le-Gros.

M. de Longpérier a, le premier, mentionné un denier attribué à cette abbaye, dans sa *Notice sur les monnaies inédites du cabinet Dassy*. M. de Barthélemy lui a consacré un article et en a donné le dessin dans la *Revue numismatique* de 1843, pag. 47.

Ce dernier numismatiste conjecture, et je crois qu'il a pleinement raison, que les premières espèces émises par l'abbaye de Saint-Etienne ont dû porter le type carlovingien. Nous n'en connaissons aucune qui remonte aussi haut. Celles qui sont venues jusqu'à nous ne sont pas antérieures à la moitié du XI<sup>e</sup> siècle.

Les monnaies que nous connaissons portent toutes **PRIMA SEDES**, et au revers **DIVIONENSIS**. M. de Barthélemy les avait d'abord sans hésitation données à l'abbaye de Saint-Etienne, et expliquait la première légende par la prééminence que ce monastère s'attribuait sur celui de Sainte-Bénigne, de la même ville. Dans son *Essai sur l'histoire numismatique des ducs de Bourgogne*, cédant un peu trop au désir d'enrichir la suite de ces princes, il incline à les donner à Robert I<sup>er</sup>. Dans son *Manuel*, il parait revenir à sa première opinion, et dit que Robert I<sup>er</sup>, ayant donné à l'abbaye de Saint-Etienne *monetam de Dyvion*, c'est sans doute à cette libéralité que nous devons les pièces avec **PRIMA SEDES**.

J'ai fait remarquer, dans ma *Description*, combien cette attribution me semblait préférable à l'autre. La légende est évidemment religieuse, et l'on ne s'expliquerait pas sa présence sur une monnaie ducale.

5650. **PRIMA SEDES** en trois lignes dans le champ. ñ. **DIVIONENSIS**. Croix cantonnée d'un anneau aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1843, pl. 4, n<sup>o</sup> 6; DE BARTHÉLEMY, *Monnaies des ducs de Bourgogne*, pl. 1<sup>re</sup>, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n<sup>o</sup> 1431.)

Pl. CXXX, n<sup>o</sup> 8.

5651. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n<sup>o</sup> 2.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n<sup>o</sup> 9.

Pour corroborer l'attribution à Saint-Etienne, M. de Barthélemy publie, dans son *Essai*, une note constatant qu'en Bourgogne, l'usage existait de donner aux établissements religieux la qualification de *prima* ou de *secunda*, pour indiquer leur rang. (*Gall. christ.*, inst. IV, col. 228.)

## DUCHÉ DE BOURGOGNE.

Richard, dit le Justicier, fils et successeur de Théodéric, comte d'Autun, petit-fils par son père de Childebrand II, frère de Bozon, roi de Provence, et de Richilde, femme de Charles-le-Chauve, fut duc de Bourgogne, en 877, par la faveur de son

beau-frère. Raoul, son fils aîné, lui succéda. Henri-le-Grand fut le premier duc héréditaire. Ce titre lui fut donné, en 1015, par le roi Robert, son frère. Lorsque lui-même monta sur le trône en 1032, il transmit le duché de Bourgogne à son fils Robert.

Le comté et le duché de Bourgogne ne furent réunis sur la même tête qu'en 1350. A cette époque, Philippe de Rouvre, qui, dès 1347, et âgé seulement de 18 mois, avait hérité du comté, devint duc de Bourgogne à titre successif d'Eudes IV, son aïeul.

A la mort de Charles-le-Téméraire, arrivée en 1477, Louis XI se fit adjuger le duché. Le comté resta en la possession de Marie, fille de Charles, et à ses héritiers, jusqu'à ce que Louis XIV eût fait, en 1674, comme nous l'avons déjà dit, la conquête de la Bourgogne, qui, depuis lors, est restée à la France.

Les ducs de Bourgogne ont été trop puissants, pour que la numismatique de cette province ne soit pas riche et variée. Pourtant elle n'offre pas autant d'intérêt scientifique que celle de beaucoup d'autres pays moins étendus. Elle est relativement moderne, puisque sa suite ne remonte pas au delà du dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle. On a de la peine à s'expliquer pourquoi les premiers ducs n'ont pas joui et usé du droit de faire battre monnaie. Il faut, à ce que je crois, en chercher la cause dans la prééminence d'autres monnayages exercés dans le pays, tels que ceux des rois de la Bourgogne transjurane et de quelques comtes particuliers, comme ceux de Mâcon, Chalon et Autun, dont les monnaies ont joui d'une grande faveur; de sorte que les ducs ont pu monnayer dans ces ateliers, sans qu'il nous soit permis de distinguer leurs espèces.

M. de Barthélemy a publié, en 1848, son *Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, où il a compris tout ce qui était alors connu. Depuis cette époque, bien des pièces ont été découvertes, et la nomenclature de mon collègue peut être augmentée de plus d'un tiers. On verra que, pour la classification des monnaies, je ne suis pas toujours d'accord avec lui ni avec quelques autres numismatistes qui ont publié isolément quelques pièces bourguignonnes. Il faudra pourtant recourir à l'ouvrage de M. de Barthélemy, pour les détails dans lesquels je ne puis pas entrer et principalement en ce qui concerne les documents monétaires.

Le monnayage bourguignon n'ayant pas une origine ancienne, il ne faut pas chercher sur les espèces des types primitifs. Le premier que nous voyons est celui qui paraît avoir été emprunté aux évêques de Langres. J'en reparlerai bientôt. Puis on voit une empreinte particulière, qui a été utilisée assez longtemps: c'est un objet ressemblant à ce qu'en termes de blason on appelle une *annille*. M. de Barthélemy pense que ce signe peut être formé de quatre crosses adossées deux à deux. Un peu plus tard, et simultanément, on ne trouve que deux crosses ressemblant à un *roc*. C'est peut-être la dégénérescence de l'annille plutôt qu'une influence ecclésiastique.

J'avais, dans ma *Description*, hésité à classer les monnaies de Bourgogne par atelier. Ici, j'ai suivi ce plan, qui me semble plus naturel.

*DUCS BÉNÉFICIAIRES.*

RICHARD-LE-JUSTICIER, 877—921 ?	HUGUES-LE-NOIR, duc et comte, 938.
RAOUL, 921—923.	HUGUES-LE-GRAND, duc, 938—956.
GISELBERG, duc et comte, 927—938.	OTTON, 956—965.

*DUCS HÉRÉDITAIRES.*

HENRI I <sup>er</sup> , 965—1015.	HUGUES III, 1162—1193.
HENRI II, 1015—1032.	EUDES III, 1193—1218.
ROBERT-LE-VIEUX, 1032—1075.	HUGUES IV, 1218—1272.
HUGUES I <sup>er</sup> , 1075—1078.	ROBERT II, 1272—1305.
EUDES I <sup>er</sup> , dit BOREL, 1078—1102.	HUGUES V, 1305—1315.
HUGUES II LE PACIFIQUE, 1102—1142.	EUDES IV, 1315—1350.
EUDES II, 1142—1162.	

*COMTES ET DUCS.*

PHILIPPE DE ROUVRE, 1350—1363.	JEAN-SANS-PEUR, 1404—1419.
PHILIPPE-LE-HARDI, duc, 1363—1384 ; duc et comte, 1384—1404.	PHILIPPE-LE-BON, 1419—1467. CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE, 1467—1477.

**DIJON.**

5652. ✠ XVBVII2 X IX. Croix. ⚡. ✠ DIVI✠N CASTR✠. Dans le champ, XI.

AR. Denier.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 10.

Nous avons trouvé parmi les monnaies des comtes de Chalon (n° 5619) un denier identique à celui-ci, sauf la différence du nom de l'atelier. Ces deux pièces doivent forcément être rapprochées l'une de l'autre. Il y a encore un second point de repère dans le denier de Hugues, évêque de Langres, publié par M. B. Fillon dans ses *Etudes numismatiques*, pag. 61, et que je ferai bientôt connaître. Cette dernière pièce est elle-même la copie des deniers posthumes de Louis IV.

M. Fillon cite le titre de 847, par lequel Charles-le-Chauve donne aux évêques de Langres le droit de battre monnaie, soit dans leur ville, soit à Dijon, et fait judicieusement observer que cela donne l'explication des types féodaux primitifs de ces deux ateliers. Il ajoute que s'il a existé des monnaies de Robert I<sup>er</sup>, elles ont dû porter la même empreinte que celles des deniers de l'évêque de Langres. La pièce que j'apporte vient lui donner complètement raison. Tant il est vrai que dans la numismatique du moyen-âge, si l'on veut porter sérieusement son attention sur l'origine et l'enchaîne-

ment des types, on peut fixer à l'avance et deviner à coup sûr la nature des pièces qui nous manquent. Le denier de M. de Vesvrotte peut donc être attribué avec quelque certitude à Robert I<sup>er</sup>. Quant à celui qui porte le nom de Chalon, peut-être pourrait-on en trouver l'explication en ce que Constance, la seconde fille de Robert, avait épousé Hugues II, comte de Chalon. Je ferai pourtant remarquer que le style de ces deniers est un peu trop ancien, pour que cette observation ait un grand poids. Il en serait de même d'un autre rapprochement que l'on pourrait faire, à savoir que Robert, évêque de Langres en 1085, était fils de Robert, duc de Bourgogne. Ces pièces ne peuvent pas descendre si bas.

HUGUES I<sup>er</sup>. 1075—1078.

5653. ✠ HVGONIS DVCS. Croix fichée par le haut. Ɱ. ✠ DIVON CASTRI.  
Croix cantonnée d'une croisette aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 49, n° 1<sup>er</sup>; DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 3.)

Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 11.

D'après ce que je viens de dire du rapprochement des types primitifs à faire entre les pièces de Langres et celles de Bourgogne, l'explication de celui-ci est toute naturelle.

EUDES I<sup>er</sup>.

5654. ✠ ODO DVX BVRG. Croix fichée par le haut. Ɱ. ✠ DIVON CASTRI.  
Croix.

AR. Denier : 1,14. (DUBY, pl. 49, n° 4; DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 6.)

Cab. de France, coll. de Vesvrotte et de Crony. — Pl. CXXX, n° 12.

M. de Barthélemy avait donné ce denier à Hugues II. M. B. Fillon (*loco cit.*) a relevé cette erreur, qui est patente, puisque l'empreinte est la même que celle du denier qui précède.

5655. ✠ ODO DVX BVRG. Croix fichée par le haut, accompagnée de six besants trois par trois. Ɱ. ✠ DIVON CASTRI. Croix cantonnée d'une croisette au 2<sup>e</sup>, et d'un anneaulet au 3<sup>e</sup>.

AR. Denier.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 13.

Pour le classement de cette pièce on peut hésiter entre Eudes I<sup>er</sup> et Eudes II. J'incline, à cause de la grande ressemblance du type, à la donner au premier. La connaissance de ce denier est du reste utile, en ce qu'elle nous présente un point de suture évident avec l'empreinte du denier qui va suivre, que, d'après M. Benjamin Fillon, on doit aussi donner à Eudes I<sup>er</sup>.

5656. ✠ **ODO DVX BVRG** : Croix plus pattée et fichée, ayant un anneau à trois de ses extrémités. Ɱ. Même légende. Croix cantonnée de quatre besants.

BILL. Denier : 1,14. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 4.)

Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 14.

D'après le système que je viens d'exposer, et auquel je me rattache, nous ne possédons pas de monnaies attribuables à Eudes II et à Hugues II.

HUGUES III. 1162—1193.

5657. ✠ **HUGO BVRG** : **DIE**. Dans le champ, **DVX** en triangle avec trois annelets. Ɱ. ✠ **DIVIONENSIS**. Croix cantonnée de deux étoiles et de deux annelets.

BILL. Denier : 1,03. (DUBY, pl. 49, n° 4; DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 5.)

Cab. de France et coll. H. Baudot. — Pl. CXXX, n° 15.

Cette pièce est restituée à Hugues III. M. de Barthélemy l'avait donnée à Hugues II.

5658. ✠ **VGO DVX BVRGDIE**. Croix ancrée. Ɱ. ✠ **DIVIONENSIS**. Croix cantonnée de quatre besants.

BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 6, n° 5; DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 8.)

Pl. CXXX, n° 16.

EUDES III. 1193—1218.

5659. ✠ **ODO DVX BVRG** : **DIE**. Annule avec un besant dessus et dessous. Ɱ. ✠ **DIVIONENSIS**. Croix cantonnée de deux fers de flèche aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, *Suppl.*, pl. 6, n° 7; DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 9.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 17.

5660. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,54. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 10.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 18.

HUGUES IV. 1218—1272.

5661. ✠ **VGO DVX BVRG** : **DIE**. Annule accostée à droite d'un astre, à gauche d'un croissant. Ɱ. ✠ **DIVIONENSIS**. Croix cantonnée d'un croissant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 49, n° 16; DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 11;

POEY D'AVANT, n° 1384.)

Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 19.

5662. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,43. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 12.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXX, n° 20.



ROBERT II. 1272—1305.

5663. ✠ ROBERT DVX BVRG : DIE. Croix cantonnée au 2° de la lune, et au 3° du soleil. ⚔. ✠ DIGENOIS DOUBLIS. Annille cantonnée du soleil et de la lune.

BILL. Double : 2,19. (*Ibid.*, n° 13.)

Coll. de la ville de Dijon. — Pl. CXXX, n° 21.

5664. Variété avec DOVBLES. L'annille est plus grosse que sur le dessin de M. de Barthélemy.

BILL. Double.

Coll. Hoffmann.

J'ai déjà fait remarquer l'extrême ressemblance de la fabrique de cette pièce avec celle des doubles de Charles d'Anjou, que j'ai publiés sous les n° 1602 et 1603. La gravure ne fait pas ressortir assez cette identité, qui est remarquable. Une pareille coïncidence à l'égard de pièces ayant chacune la légende en français, et portant *angenais doubles* ou *digenais doubles*, ne peut s'expliquer, et est tout au moins fort singulière.

5665. ✠ R' DVX . BVRG : DIE. Annille accostée de deux petits *châtelis*. ⚔. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un lambel aux 2° et 3°.

BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 10.)

Coll. H. Baudot. — Pl. CXXX, n° 22.

5666. Même légende. Deux annilles posées l'une près de l'autre. ⚔. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un anneau aux 1° et 4°.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 9.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 1°.

5667. Même légende. Quatre rocs ou doubles crosses disposés en forme de croix ancrée. ⚔. Même légende. Croix cantonnée d'une rose au 2°.

BILL. Denier : 0,98. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1392.)

Pl. CXXXI, n° 2.

5668. ✠ R . DVX . BVRG : DIE. Deux crosses adossées; au-dessous, un astre et un croissant. ⚔. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un astre aux 2° et 3°.

BILL. Denier : 0,98. (DE BARTHÉLEMY, pl. 2, n° 4.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 3.

5669. ✠ . R . DVX . BVRG : DIE. Dans le champ, deux crosses adossées; au-des-

sous, deux étoiles. **⚔**. **✠ DIVIONENSIS**. Croix cantonnée d'une étoile au 1<sup>er</sup> et d'un anneau au 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (DE BARTHÉLEMY, pl. 2, n° 5; DUBY, pl. 49, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1390.)

Pl. CXXXI, n° 4.

5670. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49. (DE BARTHÉLEMY, pl. 2, n° 6.)

Coll. H. Baudot. — Pl. CXXXI, n° 5.

5671. **✠ DVX BVRG : DIE**. Dans le champ, R entre deux doubles crosses. **⚔**. Même légende. Croix cantonnée d'un trèfle au 2<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,76. (*Ibid.*, n° 11.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 6.

5672. Même légende. Dans le champ, R; au-dessous, une double crosse renversée. **⚔**. Même légende. Croix cantonnée d'un astre au 2<sup>e</sup>.

BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, n° 12; POEY D'AVANT, n° 1393.)

Pl. CXXXI, n° 7.

5673. Même légende. Ecusson aux armes de Bourgogne ancien; au-dessus, la double crosse. **⚔**. Même légende. Croix cantonnée d'un anneau au 2<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 1391; DUBY, pl. 49, n° 8.)

Pl. CXXXI, n° 8.

5674. Mêmes légendes et types. Croix non cantonnée.

BILL. Denier : 0,92. (DE BARTHÉLEMY, pl. 2, n° 7.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 9.

5675. **✠ ROBERTVS. DVX**. Croix. 2<sup>e</sup> légende : **BNDICTV SIT**, &c. **⚔**. **✠ TV-  
RONVS CIVIS**. Châtel tournois, surmonté d'une croisette. Bordure de lis.

AR. Gros : 3,36. (DUBY, pl. 49, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1382.)

Pl. CXXXI, n° 10.

En donnant ce gros à Robert de Bourgogne, je suis en dissentiment avec un grand nombre de numismatistes, qui veulent l'attribuer à Robert, duc de Bar. J'ai discuté ce point dans ma *Description*, et fait remarquer combien l'étude de la question artistique était en ma faveur. J'ai déjà dit aussi que M. Cartier (*Revue*, 1844, pag. 155) avait démontré, par des arguments d'une grande valeur, que Robert de Bourgogne avait le droit de revendiquer cette pièce. Enfin je m'appuyais sur l'identité de style et de fabrication avec ceux d'un autre gros au nom de Philippe, que l'on ne peut pas refuser à la Bourgogne. Que l'on veuille, en effet, rapprocher le dessin de ce gros avec celui

de la pièce que je donne au n° 11 de la pl. CXXXII, et l'on verra que mon opinion est appuyée sur des bases assez solides. Tout au moins faudra-t-il admettre que si Robert de Bar a employé ce type, Robert de Bourgogne a dû le faire aussi.

HUGUES V. 1305—1315.

5676. ✠ HVGO DVX BVRG : DIE. Double crosse; au-dessus, un besant, et au-dessous, un anneau accosté de deux billettes. R. ✠ DIVIONENSIS. Croix simple.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 49, n° 12; DE BARTHÉLEMY, pl. 12, n° 14; POEY D'AVANT, n° 1394.)

Pl. CXXXI, n° 11.

5677. Variété avec DIVIONENSIS.

BILL. Denier : 0,98. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 15.)

Pl. CXXXI, n° 12.

5678. Même légende. Dans le champ, DVX sur une fasce traversant une annelle.

R. ✠ DIVIONENSIS. Croix cantonnée d'un trèfle aux 2° et 3°.

BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 49, n° 15; DE BARTHÉLEMY, pl. 2, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1386.)

Pl. CXXXI, n° 13.

MONNAIES SANS NOM D'ATELIER.

EUDES IV. 1315—1350.

5679. ✠ EVDE DEI GRATIA. Croix à pied. R. ✠ BVRGVVDIE. Dans le champ, DVX entre deux crosses aboutées.

BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 14.

5680. ✠ COOES . BVRG : ... DIE. Dans le champ, EVDE en deux lignes, les lettres séparées par deux larges trèfles. R. ✠ COOETA DVPLEX. Croix à pied fleurdéliée; armes de Bourgogne dans la légende sous le pied de la croix.

BILL. Double : 1,25. (*Ibid.*, pl. 4, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 15.

5681. ✠ BVRGVVDIE . DVX. Même type. R. ✠ COOETA . DVPLEX. Croix à pied et fleurdéliée.

BILL. Double : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1398, et pl. 19, n° 12.)

Pl. CXXXI, n° 16.

5682. ✠ BVRGVNDIE . DVX. Dans le champ, **EVDE** en deux lignes; le mot séparé par deux lis. R̄. ✠ **OOPEYTA DVPLEX**. Croix haussée et fleurdelisée.  
BILL. Double : 0,92. (DE BARTHÉLEMY, pl. 3, n° 9.)  
Coll. de Barthélemy. — Pl. CXXXI, n° 17.
5683. ✠ **EV DVX BGVNDĀ**. Grand lis épanoui. R̄. Type de Saint Jean-Baptiste.  
Rose à cinq folioles ou quintefeuille pour différent.  
OR. Florin : 3,53. (DE BARTHÉLEMY, pl. 3, n° 4<sup>er</sup>.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 18.
5684. Variété avec **B : GVNDĀ**.  
OR. Florin. (*Ibid.*, pag. 39.)
5685. Variété : **EV . DVX . B : GVDA**.  
OR. Florin. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy*, n° 23.)  
Coll. Dassy.
5686. ✠ **EVDES : DEI : GRĀ : DVX : DE BORGVDIE**. Le duc debout, tenant un sceptre de la main droite, la gauche appuyée sur un écu à ses armes. R̄. ✠ **XPC : VIRCI**, &c. Croix fleuronée.  
OR. Ecu : 4,64. (*Ibid.*, n° 2.)  
Coll. H. Baudot. — Pl. CXXXI, n° 19.
5687. ✠ **EVDES DVX**. Croix. 2<sup>e</sup> légende : ✠ **BEDICTV**, &c. R̄. **BVRGORDIE**.  
Châtel surmonté d'une croix; au-dessous, **B . G**.  
AR. Demi-gros : 1,62. (*Ibid.*, n° 12.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXI, n° 20.
5688. ✠ **EVDES** (un petit marteau entre l'E et l'S) **DVX**. Croix. R̄. ✠ **BVRGORDIE**. Châtel tournois; au-dessous, **B . G**.  
BILL. Denier : 0,76. (*Ibid.*, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1396.)  
Pl. CXXXI, n° 21.
5689. ✠ **EVDES** (sans marteau) **DVX**. Mêmes type et R̄. Au-dessous du châtel, **B G** sans annelets.  
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 7.)
5690. Mêmes légendes et types.  
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 1397, et pl. 19, n° 11.)  
Coll. de Vesvrotte et Tarin. — Pl. CXXXI, n° 22.
5691. **EVD DEI GRĀ DVX**. Croix coupant la légende. 2<sup>e</sup> légende : **BRDICTV**, &c. R̄. **BVRGVD . OOPEYTA**. Châtel surmonté d'une couronne. Bordure de lis.  
AR. Tiers de gros : 1,25. (*Ibid.*, n° 13.)  
Coll. de Vesvrotte, de Barthélemy, Norblin, &c. — Pl. CXXXII, n° 2.

5692. **EVDE . DEI . GRAS**. Châtel surmonté d'une tête d'aigle. Bordure de douze trèfles. **ŕ. BVRGVNDIE DVX**. Croix coupant la légende. 2<sup>e</sup> légende : **✠ BNDIC-  
TV : SIT : NOOE : DNI : NRI : DEI**.

AR. Gros : 2,39. (*Ibid.*, n° 15 ; *Revue*, 1841, pl. 19, n° 5.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 1<sup>er</sup>.

5693. Mêmes légendes et types, sauf que le châtel est surmonté d'une couronne, au-dessous de laquelle il y a un rudiment de l'écu de Bourgogne.

AR. Gros.

Coll. Boilleau.

5694. Mêmes légende et type. Quatre annelets sont attachés au grenetis intérieur.

**ŕ. BVRGVD OORIG**. Même type.

BILL. Tiers de gros : 1,25. (*Ibid.*, n° 14 ; *POEY D'AVANT*, n° 1400.)

Pl. CXXXII, n° 3.

5695. **EVD . : DEI . : GRA . : DVX**. Même type. Légende extérieure. **ŕ. BVRGV . OORIG**. Même type.

BILL. Tiers de gros. (*DE LONGPÉRIER, Inéd. du cab. Dassy*, n° 14.)

Coll. Dassy.

5696. **✠ EVDES DEI GRA . NĀ**. Croix. **ŕ. ✠ TVRORVS DVVIS**. Châtel.

BILL. Denier.

Coll. Parot. — Pl. CXXXII, n° 4.

Quelle est la signification des deux lettres **NĀ**, qui terminent la légende de l'avers ? Je n'ai pu trouver la solution de ce petit problème. Est-ce la fin du mot **AVXONĀ** ? Dans tous les cas, ce petit denier ne peut pas être refusé à la Bourgogne.

5697. **✠ EVDES : DEI : GRĀTIA ✠**. Châtel tournois surmonté d'un écusson. Bordure de lis. **ŕ. BVRGORDIE DVX**. Croix coupant la légende. 2<sup>e</sup> légende : **BENDICTV, &c.**

AR. Gros. (*DE BARTHÉLEMY*, pl. 3, n° 11.)

Pl. CXXXII, n° 5.

5698. **OORĀTĀ DVS**. Châtel surmonté d'une couronne à trois lis. **ŕ. ✠ OORĀTĀ DVPLĀS**. Croix annelée aux deux branches horizontales. 2<sup>e</sup> légende : **BNDIC-  
TV, &c.**

BILL. Tiers de gros : 1,25. (*DE BARTHÉLEMY*, pl. 4, n° 3.)

Pl. CXXXII, n° 6.

5699. **OORĀTĀ DVX**. Châtel surmonté d'un écusson et d'une large couronne.

Bordure de lis. **ŕ. ✠ OORĀTĀ DVPLĀS**. Croix. Même légende extérieure.

AR. Demi-gros : 1,41. (*Ibid.*, n° 4.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 7.

5700. Variété avec **MONETA PVS.**

AR. Tiers de gros.

Coll. Tarin.

5701. **MONETA DVVS.** Châtel tournois, dont le fronton est terminé par un écu aux armes de Bourgogne; au-dessus, une couronne. Bordure de sept lis. **MONETA DVPLXS.** Croix dont chaque branche est terminée par un anneau. 2<sup>e</sup> légende : **BRDICTV, &c.**

BILL. Tiers de gros : 4,14. (*Ibid.*, n° 1401, et DE BARTHÉLEMY, pl. 4, n° 2.)

Pl. CXXXII, n° 8.

5702. **DVX BVRGONDIE.** Châtel surmonté d'un lis; au-dessous, B G. **MONETA DVPLEX.** Croix feuillue et à pied.

BILL. Double : 0,90. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 8; DUBY, pl. 4, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. CXXXII, n° 9.

5703. Mêmes légende et type. La forme des trèfles est différente. **MONETA DVVPLEX.** Même type.

BILL. Double.

Musée de Saint-Omer.

PHILIPPE-LE-HARDI. 1363—1404.

5704. **PHILIPPVS DVX.** Grande croix coupant la légende et cantonnée de quatre couronnes. Légende extérieure : **BRDICTV, &c.** **MONETA.** Petit écusson rond aux armes de Bourgogne ancien. **BVRGOD.** Champ semé de lis; bordure de lis.

BILL. Blanc : 4,34. (*Ibid.*, n° 14.)

Cab. de France, coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 10.

5705. **PHILIPPVS.** Trèfle. **DVX.** Croix. Légende extérieure : **BRDICTV SIT,** &c. **MONETA.** Marteau. **DVCIS.** Châtel tournois. Bordure de lis.

AR. Gros : 3,30.

Coll. H. Morin. — Pl. CXXXII, n° 11.

C'est ce gros que j'ai conseillé de comparer avec le n° 5675.

5706. **PHILIPPVS.** **DVX.** Croix à pied. **MONETA.** Mêmes légendes et types; les mots divisés par un point. Le châtel est surmonté d'une couronne.

BILL. Gros.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 12.

PHILIPPE DE ROUVRE. 1350—1361.

5707. ✕ PHS. DVX. E. COMES. Croix. ⚔. TVRONVS BVRG. Châtel tournois.  
BILL. : 0,98. (*Ibid.*, n° 11.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 13.

On a proposé d'attribuer quelques monnaies à Philippe de Rouvre. Je suis d'avis qu'il n'y a que celle-ci qui puisse lui être donnée avec certitude. M. de Longpérier a publié (*Revue*, 1857, pag. 451) une pièce fort curieuse que j'avais précédemment vue chez M. de Vesvrotte, et la donne à ce duc. Il se fonde, et peut-être a-t-il raison, sur ce que l'on y voit le titre de duc et celui de comte. (Voir le n° 5713 ci-après). Dans ce cas, il faudrait aussi lui accorder les n° 5715, 5717 et 5718. J'ai de la peine à me ranger à une pareille opinion.

5708. PHS DVX BVRGOR. Grand lis épanoui. ⚔. Type de Saint Jean-Baptiste, sans différent.  
OR. Florin : 3,53. (*Ibid.*, n° 12.)  
Coll. Voillemier et de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 14.

5709. Autre au différent du casque.  
Coll. Prisset, à Dijon.

5710. Autre. Tour pour différent.  
Coll. F. Mallet, à Amiens.

5711. ✕ PHILIPVS DEI : GRÆ. Croix fleurdelisée et à pied. 2<sup>e</sup> légende : BRDIC-TV, &c. ⚔. • BRGV DORV : DVX en deux lignes dans le champ, et sous une large couronne. Bordure de lis.  
BILL. Gros : 2,50. (*Ibid.*, pl. 5, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1403.)  
Pl. CXXXII, n° 15.

5712. ✕ PHILIPVS DEI : GRÆ. Mêmes type et ⚔.  
BILL. Gros : 1,41. (POEY D'AVANT, n° 1404.)

5713. ✕ OORERTÆ. Trèfle. PHILIPPI. Trèfle. DVGIS. Ecu de Bourgogne ancien, couché et surmonté d'un heaume de face, muni de volets, timbré d'une couronne fleurdelisée, et ayant pour cimier un grand-duc ou chouette et au vol. ⚔. ✕ ET. COMITIS : BVRGORDIA. Croix potencée et fleuronée.  
AR. : 2,13. (*Revue*, 1857, pag. 451, vignette.)  
Musée de Calais, coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n° 16.

5714. ✠ PHILIPVS : DEI : GRĀ. Croix. 2<sup>e</sup> légende : BR̄DICTV, &c. ñ. BRGVRDOR. DVX. Trois lis sous une couronne. Bordure de lis.

BILL. : 1,79. (DE BARTHÉLEMY, pl. 4, n<sup>o</sup> 13.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n<sup>o</sup> 17.

5715. PHS DVX E COME. Dans le champ, BVRGODIE en deux lignes. ñ. ✠ OORETA & DVPLES. Croix fleurdelisée. Les mots de la légende du droit sont aussi séparés par des rosaces.

BILL. Double : 0,92. (DUBY, pl. 4, n<sup>o</sup> 7; DE BARTHÉLEMY, pl. 4, n<sup>o</sup> 2.)

Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n<sup>o</sup> 18.

5716. ... GENIT... REG. Dans le champ, FRANQORV en deux lignes. ñ. OORETA. Trèfle. B... Croix fleurdelisée.

BILL. (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 4.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n<sup>o</sup> 19.

5717. ✠ PHILIPPVS DVX. Ecusson ovale de Bourgogne. ñ. ✠ OOMES BVRGORD. Croix.

BILL. Denier : 1,00.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXII, n<sup>o</sup> 20.

5718. Variété. L'écusson est plus ovale. Au ñ., il y a une lettre effacée avant le mot OOMES.

BILL. Denier : 1,00.

Coll. de Vesvrotte.

JEAN-SANS-PEUR. 1404—1419.

5719. ✠ IOHANNES. Trèfle. DVX. Croix. Légende extérieure : BR̄DICTV, &c. ñ. TVRONVS CIVIS. Châtel surmonté d'une croix, les poteaux terminés par des trèfles évidés. Bordure de lis.

BILL. Gros : 3,05.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIII, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.

5720. ✠ IOHANNES DVX BVVRGVRDIA; les mots séparés par des trèfles. Même type. Ecusson couronné. ñ. ✠ SIT : ROMES : DRI : BEREDICTV. Croix fleurdelisée, cantonnée au 1<sup>er</sup> d'un lis, au 4<sup>e</sup> d'un lion.

BILL. Blanc : 3,58. (DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n<sup>o</sup> 7; POEY D'AVANT, n<sup>o</sup> 1409.)

Pl. CXXXIII, n<sup>o</sup> 2.

5721. Variété avec, au droit, BOVRGVRDIA, et au ñ. BEREDICTVVR. Croix cantonnée d'un lis au 2<sup>e</sup> et d'un lion au 3<sup>e</sup>.

BILL. Blanc : 3,26. (POEY D'AVANT, n<sup>o</sup> 1410, et pl. 19, n<sup>o</sup> 13.)

Pl. CXXXIII, n<sup>o</sup> 3.



5722. ✠ IOHANNES : DVX : BVRGVNDIA. Ecu écartelé de Bourgogne. R̄. ✠ SIT : ROMAN : DOMINI : BENEDEICTVM. Deux bâtons en sautoir, sous un briquet.

AR. Blanc. (DUBY, pl. 52, n° 3 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 8.)

Pl. CXXXIII, n° 4.

Non retrouvé en nature.

5723. ✠ IOHANNES : DVX : BVRGVNDIA. Ecu écartelé de Bourgogne ancien et de Bourgogne moderne ; un point secret sous la première lettre. R̄. ✠ SIT : ROMAN : DOMINI : BENEDEICTVM. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions ; les mots de la légende du R̄. séparés par deux croissants superposés.

BILL. Blanc : 2,93. (*Ibid.*, pl. 5, n° 5 ; POEY D'AVANT, n° 1406.)

Pl. CXXXIII, n° 5.

5724. Variété avec BVRGVNDIA. Sans point secret.

BILL. Blanc : 2,93. (POEY D'AVANT, n° 1407.)

5725. Mêmes légendes et types, sauf que l'écusson a trois astérisques à cinq rayons. l'un au-dessus et les autres de chaque côté.

BILL. Blanc.

Coll. Tarin.

5726. Mêmes légendes qu'au n° 5724 ; point secret sous la première lettre, sans astérisques. Au R̄., croix cantonnée de deux lions et de deux lis.

BILL. Blanc : 2,93. (POEY D'AVANT, n° 1408.)

5727. Lis. IOHANNES : DVX : BOVRGVNDIA. Même type. R̄. Même légende. Croix cantonnée d'un lis au 1<sup>er</sup>, et d'un lion au 4<sup>e</sup>.

BILL. Demi-blanc : 1,74. (DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 6.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIII, n° 6.

PHILIPPE-LE-BON. 1419—1467.

5728. Lis. PHS DEI GRĀ DVX ET COMES BVRGODIA. Cavalier passant à droite ; sur la housse du cheval, un briquet et des étincelles ; à l'exergue : BVRG. R̄. SIT ROMAN DOMINI BENEDEICTVM ANON. Ecusson sur une croix fleuronée, dont les branches sont terminées par des pommes de pin ; les légendes sont divisées par deux rosaces superposées à quatre folioles.

OR. Philippus : 3,64. (DUBY, pl. 53, n° 2 ; DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 10.)

Pl. CXXXIII, n° 7.

5729. ✠ PHS: DVX: ET: COMES: BVRGORDIÆ. Armes écartelées de Bourgogne, dans trois demi-cercles ayant un trèfle à chacun des angles extérieurs. R. ✠ SIT: ROMÆ: DNI: BERNARDI TV. Croix fleuronnée.

BILL. Blanc : 3,15. (*Ibid.*, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1417; DUBY, pl. 4, n° 10.)  
Pl. CXXXIII, n° 8.

5730. ✠ PHS: DVX: COMES: BVRGOD. Ecusson aux armes de Bourgogne ancien, Bourgogne moderne, Brabant, Luxembourg et Flandre. R. SIT: ROMÆ: DNI: BERNARDI TV. Croix fleuronnée, cantonnée de deux lions et de deux lis.

BILL. Blanc : 2,82. (*Ibid.*, n° 4.)  
Coll. de Barthélemy. — Pl. CXXXIII, n° 9.

5731. Croissant. PHILIPVS: DVX: BVRGVVDIÆ. Ecu de Bourgogne écartelé et couronné; un point secret sous la huitième lettre. R. Même légende. Croix fleurdelisée, cantonnée d'un lis au 1<sup>er</sup> et d'un lion au 4<sup>e</sup>.

BILL. Niquet : 2,33. (POEY D'AVANT, n° 1418; DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 6.)  
Pl. CXXXIII, n° 10.

5732. Variété : la croix est cantonnée d'un lis au 2<sup>e</sup> et d'un lion au 3<sup>e</sup>.

BILL. Niquet.  
Coll. Plantet.

5733. Variété : la légende du droit est précédée d'une rose. Cantonnements aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL. Niquet : 2,33. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 5.)

5734. ✠ DVX: ET: COMES: BVRGVVDIÆ. Dans le champ, deux écussons aux armes de Bourgogne, écartelé et de Bourgogne ancien; au-dessus, PHILIPVS. R. ✠ SIT: ROMÆ: DNI: BERNARDI TV. Dans le champ, une croix accompagnée à droite d'un lion, à gauche d'une fleur de lis; au-dessous, PHILIPVS sur un trait.

BILL. Blanc : 3,31. (DE BARTHÉLEMY, pl. 6, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1415.)  
Pl. CXXXIII, n° 11.

5735. Variété : un point secret sous la première lettre (Auxonne). Il n'y a pas de trait sous le mot PHILIPVS.

BILL. Blanc : 3,36. (POEY D'AVANT, n° 1416.)

5736. Même type que le n° 5734. L'écusson de Bourgogne ancien est à gauche.

BILL. Blanc. (DE BARTHÉLEMY, pl. 6, n° 2.)  
Coll. de Vesvrotte.

5737. ✠ PHILIP' : DVX : BVRGVNDIE. Ecu écartelé de Bourgogne. ñ. ✠ SIT : ROMÆ : DRI : BEREDICTV. Croix cantonnée de deux lis et de deux écus de Bourgogne ancien.  
BILL. Blanc : 3,74. (DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 11.)  
Pl. CXXXIII, n° 12.
5738. Variété : les cantonnements sont intervertis.  
BILL. Blanc : 3,74. (POEY D'AVANT, n° 1412.)
5739. Mêmes légendes et types des deux côtés. Légendes séparées par un anneau. Au ñ., la croix est cantonnée d'un écu de Bourgogne ancien au 2<sup>e</sup>, et d'un lis au 3<sup>e</sup>.  
BILL. Demi-blanc : 1,19. (DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 12.)  
Pl. CXXXIII, n° 13.
5740. Variété : la croix est cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un lis, et au 3<sup>e</sup> d'un écu de Bourgogne ancien.  
BILL. Demi-blanc : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1413.)
5741. Mêmes légendes et types, sans les trois astérisques. Au ñ., la croix est cantonnée d'un lion au 1<sup>er</sup> et d'un lis au 4<sup>e</sup>; les mots séparés par une rosace à quatre folioles.  
BILL. Demi-blanc : 1,30. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 14.)  
Pl. CXXXIII, n° 14.
5742. Mêmes légendes et types. Au droit, les mots de la légende sont divisés par deux astérisques superposés; au ñ., par deux annelets. La croix est cantonnée de deux lions et de deux lis.  
BILL. Blanc : 2,66. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 13; POEY D'AVANT, n° 1414.)  
Pl. CXXXIII, n° 15.
5743. ✠ P : DVX ET : ROMÆS : BVRG. Armes écartelées de Bourgogne. ñ. ✠ DVPLÆX : TVROVS : BVRG. Croix.  
BILL. Double : 2,12. (DUBY, pl. 4, n° 8; DE BARTHÉLEMY, pl. 7, n° 2.)  
Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXXXIII, n° 16.
5744. ✠ PHILIPVS : DVX : BVRGODIÆ. Même type. ñ. ✠ DVPLÆX : TVROVS : BVRGODIÆ. Croix.  
BILL. Double : 2,17. (*Ibid.*, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1419.)  
Pl. CXXXIII, n° 17.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE. 1467—1477.

5745. ✠ KAROLVS ✠ DVX ✠ ET ✠ ROMÆS ✠ BVR. Un point sous la seconde lettre.

Ecu aux armes de Bourgogne, Brabant, Luxembourg et Flandre; au-dessus, un briquet; à droite et à gauche, un sautoir.  $\text{R. } \text{✠ SI}^{\text{T}} \text{✠ RO}^{\text{M}} \text{✠ DI}^{\text{I}} \text{✠ BE}^{\text{N}} \text{✠ DI}^{\text{C}} \text{✠ TV}^{\text{R}} \text{✠}$ . Sautoir cantonné aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un lis; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un briquet.

BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, pl. 8, n° 1<sup>er</sup>; DUBY, pl. 59, n° 3 et 4; POEY D'AVANT, n° 1424.)

Pl. CXXXIII, n° 18.

5746. Autre avec BVRGV.  
Coll. Perrier.

5747. Variété avec BVRG. Au  $\text{R.}$ ,  $\text{BE}^{\text{N}} \text{✠ DI}^{\text{C}} \text{✠ TV}^{\text{R}} \text{✠}$ .  
Coll. Lefèvre, à Meaux.

5748. Variété avec BV. Même  $\text{R.}$ .  
BILL. Blanc : 2,71. (POEY D'AVANT, n° 1425.)

5749. Mêmes légende et type, avec BVR. Au  $\text{R.}$ ,  $\text{RO}^{\text{M}} \text{✠}$ . Croix fleuronée.  
BILL. Blanc : 2,60. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1426; DUBY, pl. 58, n° 10.)  
Pl. CXXXIII, n° 19.

5750.  $\text{✠ KLS DVX ET}^{\text{A}} \text{✠ RO}^{\text{M}} \text{✠ BE}^{\text{N}} \text{✠ DI}^{\text{C}} \text{✠ TV}^{\text{R}} \text{✠ DI}$ . Même type.  $\text{R. } \text{✠ SI}^{\text{T}} \text{✠ RO}^{\text{M}} \text{✠ DI}^{\text{I}} \text{✠ BE}^{\text{N}} \text{✠ DI}^{\text{C}} \text{✠ TV}^{\text{R}} \text{✠}$ . Croix fleuronée, cantonnée de deux fleurs de lis et de deux lions. Les légendes sont divisées par deux croissants.  
BILL. Blanc. (DUBY, pl. 58, n° 8.)

Non retrouvé en nature.

### CHALON.

HUGUES III. 1162—1193.

5751.  $\text{✠ HVGO DVX BVR}$ . Croix cantonnée de deux besants et de deux annelets.  
 $\text{R. } \text{✠ CABILON CIVIT}^{\text{A}}$ . Grand B ayant à droite un large anneau, et à gauche trois points.

BILL. Denier : 1,19. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 7.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 1<sup>er</sup>.

5752.  $\text{✠ HVGO DVX BVR}$ . Croix cantonnée de deux annelets et de deux besants.  
 $\text{R. } \text{✠ CABILON CVIT}^{\text{AS}}$  en légende rétrograde. Même type.

BILL. Denier : 0,95.  
Coll. Mioche, à Clermont.

Selon M. de Barthélemy, Hugues III a droit de revendiquer ces deux dernières pièces, qu'il aurait fait frapper entre les années 1166 et 1168, période pendant laquelle il

posséda une partie des domaines de Guillaume II, comte de Chalon. Il y a repris le type employé précédemment dans cette ville.

HUGUES IV. 1218—1278.

5753. ✠ **MONETA HVGONIS**. Croix cantonnée d'un trèfle aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un anneau aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Ɱ. ✠ **CABVLO CIVITAS**. Dans le champ, un grand B renversé; au-dessus, trois annelets; au-dessous, une croisette.

BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 1387; LELEWEL, pl. 9, n° 6.)

5754. Mêmes légendes et types, avec **HVGONI**.

BILL. Obole : 0,43. (DE BARTHÉLEMY, pl. 2, n° 3.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 2.

5755. Variété avec **HVGONIS**.

BILL. Obole.

Coll. Charvet.

5756. Mêmes légendes et types. La position des cantons de la croix est intervertie.

BILL. Denier : 1,09. (DE BARTHÉLEMY, pl. 2, n° 2.)

Coll. Voillemier. — Pl. CXXXIV, n° 3.

5757. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,43. (POEY D'AVANT, n° 1388.)

5758. Variété avec **HVGONIIS**.

BILL. Obole.

Coll. Charvet.

J. Lelewel, qui a publié la première de ces monnaies (pl. 9, n° 6), l'attribue à Hugues II, comte de Chalon (1065—1075). Il n'est pas possible de la faire remonter aussi haut. L'opinion du savant Polonais ne me semble pas non plus acceptable, quand il voit dans le type une tête de face dérivant de l'empreinte d'un tiers de sol mérovingien. Dès le moment que les comtes de Chalon avaient mis un grand B dans le champ de leurs monnaies, il ne faut pas s'étonner de voir leurs successeurs adopter le même type, en le modifiant un peu. M. de Barthélemy donne ces monnaies à Hugues IV, duc de Bourgogne, qui était devenu propriétaire du comté de Chalon en 1237. Il cite à l'appui de son opinion les contestations que ce duc eut avec l'abbé de Sainte-Bénigne de Dijon, qui s'opposait à ce que l'on multipliât le nombre des ateliers. La classification proposée par mon collègue est d'accord avec le style de ces pièces.

SAINT-LAURENT-LÈS-CHALON.

PHILIPPE III LE BON. 1419—1467.

5759. ✠ PHS : DVX : CT : COMES : BVRGD. Même type. R. ✠ ANSERNA : DE : S : LAVRENCI. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.  
BILL. Angrogne. (DE BARTHÉLEMY, pl. 7, n° 8.)

5760. Mêmes légende et type, avec BVRGDI. R. ✠ ANSERNA : DE : S : LAVRENCI. Même type.  
BILL. Angrogne : 1,52. (*Ibid.*, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1423.)  
Pl. CXXXIV, n° 4.

5761. ✠ PHS : DVX : Z : COMES : BVRGORDI. Même type. R. ✠ Z . P ✠ DE ✠ STO ✠ LAVRENCIO. Croix cantonnée de quatre fleurs de lis.  
BILL. Angrogne.  
Coll. Charvet. — Pl. CXXXIV, n° 5.

5762. ✠ PHS : COMES : BVRGVN. Armes écartelées de Bourgogne. R. ✠ DERIER : S : LAVRENCI. Croix pattée.  
BILL. Denier noir. (*Ibid.*, n° 13.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 6.

L'atelier de Saint-Laurent paraît avoir été fondé par le roi Jean en 1361. On y fabriqua d'abord des monnaies royales; mais, lorsque les ducs de Bourgogne voulurent étendre leurs droits monétaires, ils ne purent les exercer sur les terres du royaume, et établirent leurs ateliers sur celles de l'empire. Ils choisirent d'abord Auxonne, qui était située en Franche-Comté. Quant à Saint-Laurent, placé sur la rive gauche de la Saône, il faisait partie d'un territoire neutre appelé Ressort de Saint-Laurent, ne dépendant ni du duché ni du comté, et ayant néanmoins des rapports avec tous les deux. Cet atelier ne dut pas persister longtemps, et ne fut utilisé que par Philippe-le-Bon. Les produits en sont rares.

Quant au mot *Ancerna* ou *Anserna*, il a été admis, depuis longtemps, qu'il était le synonyme d'*Angrogna*. (Voir à ce sujet les travaux de M. Mantelien, *Revue num. fr.*, 1845, pag. 52; ceux de M. de Barthélemy, *Ibid.*, 1843, pag. 388, et 1847, pag. 196; et *Essai*, pag. 49 et 67.)

AUXONNE.

HUGUES IV. 1102—1142.

5763. ✠ VGO BVRGVNDIE. Dans le champ, DVX sur une fasce traversant une

espèce d'annule formée de crosses adossées.  $\text{R}$ .  $\text{X}$  AVSONIENSIS. Croix cantonnée d'un trèfle aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,98. (DE BARTHÉLEMY, pl. 1<sup>re</sup>, n° 13.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 7.

EUDES IV. 1315—1350.

5764.  $\text{X}$  CODES AVKORE. Dans le champ, DVX entre deux doubles crosses accostées de chaque côté d'un anneau.  $\text{R}$ .  $\text{X}$  AVKORAV DVPLEX. Croix fleurdelisée.

BILL. Double : 0,92. (*Ibid.*, pl. 3, n° 4.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 8.

5765.  $\text{X}$  COMES AVKORE. Croix fleurdelisée.  $\text{R}$ .  $\text{X}$  SONA DVPLEX. Dans le champ, AVX entre deux traits; au-dessus et au-dessous, deux doubles crosses accostées de chaque côté d'un anneau.

BILL. Double : 0,98. (*Ibid.*, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1395.)

Pl. CXXXIV, n° 9.

5766. BOVRGVRDIE. Châtel surmonté d'un écusson entre deux trèfles. Bordure de lis.  $\text{R}$ .  $\text{X}$  OORE : COIS . AVKOR. Croix. Même légende extérieure.

AR. Gros : 2,28. (*Ibid.*, pl. 4, n° 5.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 10.

5767.  $\text{X}$  CODES AVKORE. Écusson aux armes de Bourgogne ancien. Bordure de lis.  $\text{R}$ .  $\text{X}$  AVKORAV OBOLVS. Croix. 2<sup>e</sup> légende :  $\text{X}$  BRDICTV, &c.

BILL. : 1,09. (*Ibid.*, n° 6.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 11.

5768. Même légende. Châtel tournois; au-dessus, l'écusson de Bourgogne; bordure de neuf lis.  $\text{R}$ . Même légende. Croix. Même légende extérieure; de chaque côté, les mots des légendes sont séparés par un petit croissant.

AR. Tiers de gros : 1,57. (*Ibid.*, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1402.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 12.

5769.  $\text{X}$  OOREVA OIS AVKORE. Croix.  $\text{R}$ . Sans légende. Châtel surmonté de l'écusson de Bourgogne ancien. Bordure de lis.

BILL. Gros.

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 13.

5770. Croisette entre deux écussons de Bourgogne ancien. O . OIS . AVKORE. Lis épanoui.  $\text{R}$ . Écusson. OOREVA DVPLES. Croix fleurdelisée et à pied.

BILL. : 1,03. (*Ibid.*, n° 8.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 14.

5771. AVKORŌ : CŌSTORRO. Forteresse à trois tours. ſ. ✕ CŌRŌTŌ DOV-  
PLŌX. Croix fleurdelisée et à pied.  
BILL. : 0,92. (*Ibid.*, pl. 4, n° 10; *Inéd. du cab. Dassy*, n° 11.)  
Coll. de Vesvrotte et Dassy. — Pl. CXXXIV, n° 16.
5772. ✕ CŌŌES AVKORŌ. Couronne ayant au-dessous un anneau. ſ. AVKORŌ  
• DVPLEX. Croix fleurdelisée.  
BILL. Double : 0,92. (*Ibid.*, pl. 3, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1399.)
5773. Variété avec CŌŌES AVKORŌ.  
BILL. Double : 0,91.  
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXIV, n° 17.
5774. ✕ CŌRŌTŌ • CŌŌITŌIS • KŌRE. Même type. ſ. ✕ BRŌDŌITŌV SŌTŌ RŌŌŌ  
DŌI DŌI IŌV XPI. Croix cantonnée de quatre fleurs de lis; à la branche supé-  
rieure, un anneau.  
BILL. Blanc. (*Ibid.*, pl. 4, n° 9.)  
Coll. Morin, à Lyon. — Pl. CXXXIV, n° 18.
- Cette pièce que j'ai possédée est restée, à ce que je crois, unique.

JEAN-SANS-PEUR. 1404—1419.

5775. IOŌS ✕ DVX ✕ CŌŌ ✕ BVRG. Ecusson de Bourgogne ancien, surmonté d'une  
large couronne. ſ. CŌRŌTŌ ARGROGRIŌ. Ecu de Bourgogne comté sur une  
croix à branches égales.  
BILL. Angrogne : 1,25. (DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1411.)  
Pl. CXXXIV, n° 19.
5776. ✕ IOS : DVX : ŌT : CŌŌES BG. Ecusson remplissant le champ. ſ. ✕ ŌR-  
SŌRŌŌ : DŌ : AVKORŌ. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.  
BILL. Angrogne. (*Revue*, 1841, pl. 9, n° 9.)  
Pl. CXXXIV, n° 20.

PHILIPPE-LE-BON. 1419—1467.

5777. ✕ PŌS DVX CŌŌ BVRG. Ecu de Bourgogne ancien, surmonté d'une  
couronne. ſ. ✕ CŌRŌTŌ ARGROGRIŌ. Ecu chargé d'un lion sur une croix à  
branches égales.  
BILL. Angrogne : 0,92. (DE BARTHÉLEMY, pl. 5, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1405.)  
Pl. CXXXIV, n° 21.



5778. Mêmes légendes et types. Au  $\hat{\eta}$ ., AVXONIA.  
BILL. Angrogne.  
Coll. Legras.
5779.  $\times$  P $\hat{\eta}$ 2 :  $\epsilon$ OM $\epsilon$ 2 : BVRGV. Armes écartelées de Bourgogne.  $\hat{\eta}$ .  $\times$  D : DV-  
PL $\epsilon$ S : D $\epsilon$  :  $\hat{\eta}$ VXON. Croix.  
BILL. Demi-double : 0,98. (*Ibid.*, pl. 5, n° 9.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 22.
5780.  $\times$  P $\hat{\eta}$ S :  $\epsilon$ OM $\epsilon$ S : BVGOND. Même type.  $\hat{\eta}$ .  $\times$  D : DVPL $\epsilon$ 2 : D $\epsilon$  :  $\hat{\eta}$ VXON.  
Même type.  
BILL. Demi-double : 0,80.  
Coll. Dubois-Voilquin.
5781. Variété avec BVRGVD.  
BILL. Demi-double.  
Coll. Boilleau, à Tours.
5782. Variété avec BVRGO. Au  $\hat{\eta}$ ., DVPL $\epsilon$ X.  
BILL. Demi-double.  
Coll. Rollin-Feuardent.
5783. Variété. Au  $\hat{\eta}$ ., D : D : D $\epsilon$  :  $\hat{\eta}$ VXON $\hat{\eta}$ .  
BILL. Demi-double. (DE BARTHÉLEMY, pag. 75.)  
Coll. Hoffmann.
5784. Mêmes légende et type, avec DVX :  $\epsilon$ OM $\epsilon$ S : BVR.  $\hat{\eta}$ .  $\times$  D DVL $\epsilon$ X : D $\epsilon$   
:  $\hat{\eta}$ VXON $\hat{\eta}$  : Croix.  
BILL. Demi-double : 0,92. (*Ibid.*, pl. 5, n° 10.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 23.
5785. Variété avec BVRGVD.  $\hat{\eta}$ .  $\times$  D . B . DVPL $\epsilon$ S . D $\epsilon$  . AVX. Même type.  
BILL. Double.  
Coll. Voillemier.
5786. Variété avec BVRGVD.  $\hat{\eta}$ .  $\times$  D : DVPL $\epsilon$ S : D $\epsilon$  :  $\hat{\eta}$ VXON.  
BILL. Double.  
Coll. Lefebvre, à Meaux.
5787.  $\times$  P $\hat{\eta}$ S : DVX : ET : COMES. Même type.  $\hat{\eta}$ .  $\times$  DVPLEX : D $\epsilon$  :  $\hat{\eta}$ VXON $\hat{\eta}$ .  
Même type.  
BILL. Double.  
Coll. Legras, à Paris.

5788. ✠ D. DVPLÆS : BVRGVDIÆ. Même type. ñ. ✠ D DVLÆS : BQ : AVXON.  
Croix.  
BILL. Demi-double : 0,76. (DE BARTHÉLEMY, *Ibid.*, n° 11.)  
Coll. de Vesvrotte.
5789. ✠ D. DVPLÆX : BVRGVRD. Même type. ñ. ✠ D. D. DÆ. AVXONÆ.  
Même type.  
BILL. Double.  
Coll. Griolet, à Genève.
5790. ✠ PHS : DVX : ET : EO : BVG. Lion debout. ñ. : OBOLVS : DÆ : AV-  
XONÆ. Croix.  
BILL. Obole.  
Coll. Legras.
5791. ✠ P : DVX : ET : EOMÆS : BVRG. Lion couronné debout. ñ. ✠ MONEA  
: AVGROGRIÆ. Croix ancrée.  
BILL. Angrogne : 1,79. (DE BARTHÉLEMY, pl. 7, n° 1<sup>er</sup>; PLANTET et JEANNEZ,  
pl. 4, n° 8.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 24.
5792. Variété avec EOMÆS.  
BILL. Angrogne.  
Coll. Charvet. — Pl. CXXXIV, n° 25.
5793. ✠ PHS : DVX : ET : EOMÆS : BVRGD. Armes de Bourgogne, Brabant,  
Luxembourg et Flandre. ñ. ✠ DVPLÆS : TVROR : DÆ : AVXONÆ. Croix can-  
tonnée de deux lions et de deux lis.  
BILL. Double : 1,41. (DE BARTHÉLEMY, pl. 7, n° 4, et *Ibid.*, n° 1420.)  
Pl. CXXXIV, n° 26.
5794. ✠ PHS : DVX : ET : EOMÆS : BVRGD. Même type. ñ. ✠ ARSERIA : DÆ  
: AVXONÆ. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.  
BILL. Angrogne : 1,87. (POEY D'AVANT, n° 1421.)
5795. Variété avec BVRGVL. Au ñ., la croix est cantonnée de deux lis et de deux  
lions.  
BILL. Angrogne : 1,84. (*Ibid.*, n° 1422.)
5796. Autre avec BVRGV.  
Coll. Poey d'Avant.

5797. Variété avec **BVRGOD**.  
(DE BARTHÉLEMY, pag. 76.)
5798. Variété avec **BVRGI**.  
(*Ibid.*)
5799. Variété avec **AVSORNA**.  
(*Ibid.*)
5800. Variété avec **BVRGVD**.  $\text{R}$ .  $\text{R}$  **ARSERN : DE : AVKORNA**. Même type.  
BILL. Angrogne.  
Coll. Poey d'Avant.
5801.  $\text{R}$  **PHS : DVX : ET : EOMES : BVRGVDIA**. Même type.  $\text{R}$ .  $\text{R}$  **ARSERN : DE : AVKORNA**. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.  
BILL. Angrogne. (DE BARTHÉLEMY, pl. 7, n° 5.)  
Coll. de Vesvrotte.
5802. Variété avec **BVGOD**.  
BILL. Angrogne.  
Coll. Rollin-Feuardent.
5803. Mêmes légende et type, avec **IVRG**.  $\text{R}$ .  $\text{R}$  **ARSERN : DE : AVKORNA**.  
Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.  
BILL. Angrogne. (*Ibid.*, n° 10.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 27.
5804.  $\text{R}$  **PHS : DVX : ET : EOMES : BVRGDI**. Même type.  $\text{R}$ .  $\text{R}$  **AIKORNA** : **DE : AIKORNA**. Croix cantonnée de quatre lis.  
BILL. Angrogne : 1,74. (*Ibid.*, n° 6.)  
Pl. CXXXIV, n° 28.
5805. Mêmes légende et type.  $\text{R}$ .  $\text{R}$  **ARSERN : DE : AVSORNA**. Même type.  
BILL. Angrogne : 1,74. (*Ibid.*, n° 11.)  
Coll. de Barthélemy et Rousseau.
5806. Variété avec **BVRGD**.  
BILL. Angrogne.  
Coll. Lefebvre.
5807.  $\text{R}$  **PHS : DVX : ET : EOMES : BVRG**. Même type.  $\text{R}$ .  $\text{R}$  **ARSERN : DE : AVKORNA**. Même type.  
BILL. Angrogne.  
Coll. Lefebvre.

5808. ✠ Ἀῤῥῆῤῥᾶ : ΔϞ : Ἀῤῥῆῤῥᾶ. Même type. ᾷ. ✠ Ἀῤῥῆῤῥᾶ : ΔϞ : Ἀῤῥῆῤῥᾶ. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.

BILL. Angrogne. (*Ibid.*, n° 7.)

Pl. CXXXIV, n° 29.

5809. ✠ Ρῆς : Δῤῥ : Ἐῤ : ἘϞ : Βῤῖ. Lion dans un écusson semé de billettes. ᾷ. ✠ Ἰῆῤῥᾶ Ἀῤῥῆῤῥᾶ. Croix cantonnée d'un lis aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL. Demi-angrogne. (*Ibid.*, n° 12 ; PLANTET et JEANNEZ, pl. 4, n° 9.)

Pl. CXXXIV, n° 30.

CHARLES-LE-TÉMÉRAIRE. 1467—1477.

5810. ✠ ΚΛς : Δῤῥ : Ἐῤ : ἘϞῆς. Armes écartelées de Bourgogne. ᾷ. ✠ Δῤῥῆς : ΔϞ : Ἀῤῥῆῤῥᾶ. Croix.

BILL. Double : 0,71. (DE BARTHÉLEMY, pag. 79.)

Cab. de France.

5811. ✠ Κῆς : Δ : Ἐῤ : ἘϞῆς : Β. Même type. ᾷ. ✠ Δῤῥῆς : ΔϞ : Ἀῤῥῆῤῥᾶ. Croix.

BILL. Denier. (*Ibid.*, pl. 8, n° 3.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXIV, n° 31.

5812. Δ . Δῤῥῆς : Βῤῖῤῥῆῤῥᾶ. Même type. ᾷ. ✠ Δ . Β . ΔϞ . Ἀῤῥῆῤῥᾶ. Croix.

BILL. Demi-double : 0,71. (*Ibid.*, n° 4.)

Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXV, n° 1<sup>er</sup>.

5813. ✠ ΚΑῤῥῆῤῥᾶ : Δῤῥ : Ἐῤ : ἘϞῆς : Β. Même type. ᾷ. ✠ Ἀῤῥῆῤῥᾶ ΔϞ : Ἀῤῥῆῤῥᾶ. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.

BILL. Angrogne. (*Ibid.*, n° 5.)

Pl. CXXXV, n° 2.

5814. Variété avec Ἀῤῥῆῤῥᾶ.

BILL. Angrogne. (*Ibid.*, pag. 80.)

5815. ✠ ΚΛς : Δῤῥ : Ἐῤ : ἘϞῆς : Βῤῥ. Même type. ᾷ. ✠ Ἀῤῥῆῤῥᾶ : ΔϞ : Ἀῤῥῆῤῥᾶ. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.

BILL. Angrogne : 1,52. (*Ibid.*, n° 6 ; POEY D'AVANT, n° 1428.)

Pl. CXXXV, n° 3.

5816. Variété avec Βῤῖῤῥῆῤῥᾶ.

BILL. Angrogne. (*Ibid.*, n° 7.)

5817. Variété avec **BVRG**. Au  $\mathfrak{R}$ ., **AVKORRA**.  
BILL. Angrogne : 1,52. (POEY D'AVANT, n° 1429.)
5818. Variété avec **BV**.  $\mathfrak{R}$ . **AVKORRA : DE : AVKORRA**. Même type.  
BILL. Angrogne : 1,52. (*Ibid.*, n° 1430.)
5819. **KIS : DVX : ET : COMES : BVRGVD**. Même type.  $\mathfrak{R}$ . **AVKORRA : DE : AVKORRA**. Même type. Au droit, sous la dix-huitième lettre, et au  $\mathfrak{R}$ ., sous la seizième, un point secret engagé dans le grenetis et composé d'une étoile à cinq rayons.  
BILL. Angrogne.  
Coll. Poey d'Avant.
5820. Autre avec **KALS**.  $\mathfrak{R}$ . **AVKORRA : DE : AVKORRA**. Même type.  
Coll. Serrure, à Gand.
5821. **KOS : DVX : ET : COMES : BG**. Même type.  $\mathfrak{R}$ . **AVKORRA : DE : AVKORRA**. Croix cantonnée de lions et de deux lis.  
BILL. Angrogne. (DE BARTHÉLEMY, pl. 8, n° 8.)  
Pl. CXXXV, n° 4.
5822. Variété avec **KO . S : DVX : ET : COMES : B : G**.  $\mathfrak{R}$ . **AVKORRA Z DE Z AVSORA**. Croix cantonnée de deux lis et de deux lions.  
BILL. Angrogne.  
Coll. Hoffmann.

Comme on le voit, le numéraire émis à Auxonne est fort abondant; encore faut-il y ajouter bon nombre de pièces qui, quoique ne portant pas le nom de cet atelier, y ont pourtant été fabriquées.

## CHAMPAGNE.

### ÉVÊCHÉ DE LANGRES.

C'est au III<sup>e</sup> et même à la fin du II<sup>e</sup> siècle que les traditions de l'église de Langres font remonter la fondation de son évêché, qui aurait eu Saint Sénateur pour premier prélat. Dans le XIII<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Langres avait le titre de duc et le rang de troisième pair ecclésiastique, ce qui, au sacre de nos rois, lui donnait le privilège de précéder son métropolitain.

En parlant de l'établissement de l'atelier monétaire de Dijon, j'ai mentionné la charte de 874, par laquelle Charles-le-Chauve avait donné aux évêques de Langres le droit de battre monnaie soit dans leur ville, soit à Dijon. Ce titre porte positivement que ces prélats ne jouissaient pas antérieurement de ce droit. Je ne crois pas, et cela importe d'ailleurs assez peu, qu'il faille avec M. Salmon (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. v, pag. 26) induire de la précaution prise par le roi pour établir que la monnaie n'était pas antérieure, que ce n'était que la consécration d'un droit préalablement usurpé. On connaît les confirmations données en 887 par Charles-le-Gros, et en 889 par Eudes.

Nous avons des monnaies résultant de la première concession, ou qui du moins lui sont de fort peu postérieures. Elles portent le nom et le type royal. Cette empreinte a dû être immobilisée pendant quelque temps, et, selon moi, elle dura jusqu'au règne de Raoul. Nous ne connaissons pas de monnaies intermédiaires; car c'est en vain que quelques auteurs ont voulu attribuer des pièces à Louis II et à Louis III. Je dirai bientôt, en décrivant celles qui portent le nom de Louis, sur quoi je me fonde pour refuser ces monnaies à ces deux rois. Elles sont évidemment postérieures à l'époque où l'on veut les placer. Dans tous les cas, il faut toujours admettre que toutes ces monnaies, quoique portant des noms royaux, n'en appartiennent pas moins aux évêques de Langres. J'insisterai sur ce point, en déroulant la série de ces pièces.

Dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, nous trouvons une monnaie signée. C'est une exception qui n'eut pas de suites. On revint au nom de Louis. Au commencement du XII<sup>e</sup> siècle, nous en retrouvons quelques-unes avec des noms d'évêques.

La numismatique lingonaise offre quelques difficultés, par suite de la mauvaise fabrique des pièces intermédiaires. Les légendes sont en général bouleversées et incomplètes, si bien que leur lecture n'offre pas de certitude. C'est ce qui m'a empêché d'en faire graver un plus grand nombre. Ces monnaies sont presque toutes rares.

### ÉVÊQUES DE LANGRES.

ISAAC, vers 858—880.

EGILON, vers 880 vers 888.

TEUTBAUD II, vers 895.

ARGRIN, vers 899—910 ou 911.

GARNIER I<sup>er</sup>, 912 vers 925.

JOSSÉLIN, vers 925—931.

LÉTÉRIC, 933.

ERIC, 934 vers 945.

AICARD, vers 948 vers 970.

WIDERIC, vers 970—980.

BRUNO DE ROUCY, 981—1015 ou 1016.

LAMBERT, 1016—1031.

RICHARD, 1031.

HUGUES I<sup>er</sup> DE BRETEUIL, vers 1032—1049.

HARDOUIN, 1050—1065.

BERNARD-HUGUES DE BAR-SUR-SEINE, 1065—1085.

ROBERT I<sup>er</sup> DE BOURGOGNE, 1085—1110.

JOSSERAN, vers 1113—1125.

WILLENC DE GRANCEY, 1125—1136.	ROBERT III DE THOROTE, 1232—1240.
GUILLAUME I <sup>er</sup> DE SABRAN, 1136—1138.	HUGUES III DE ROCHECORBON, vers 1240—1250.
GEOFFROI, vers 1140—1163.	GUI I <sup>er</sup> DE ROCHEFORT, vers 1250—1266.
GAUTHIER DE BOURGOGNE, 1163—1179.	GUI II DE GENÈVE, vers 1269—1291 ou 1292.
MANASSÈS DE BAR-SUR-SEINE, 1180—1193.	JEAN I <sup>er</sup> DE ROCHEFORT, 1296—1304.
GARNIER II DE ROCHEFORT, 1193 vers 1199.	BERTRAND DE GOT, 1306—1307.
HILDUIN DE VANDŒUVRE, vers 1200 vers 1203.	GUILLAUME III DE DURFORT DE DURAS, 1307—1317 ou 1318.
ROBERT II DE CHATILLON, 1204 vers 1208.	LOUIS I <sup>er</sup> DE POITIERS, 1318—1325.
GUILLAUME II DE JOINVILLE, 1209—1219.	PIERRE I <sup>er</sup> DE ROCHEFORT, 1325—1327.
HUGUES II DE MONTRÉAL, 1219—1231.	JEAN II DE CHALON, 1328—1336.

5823. ✠ GRATIA D- REX. Monogramme de Charles. R̄. ✠ LINGONIS CIVI. Croix.

AR. Denier : 1,63. (CONB., *Catal.*, n° 321.)

Coll. Tiolier.

5824. Variété avec ✠ LINCONIS CIV.

AR. Denier : 1,63. (*Ibid.*, n° 322.)

Coll. Rousseau.

Les légendes, déjà un peu dégénérées, indiquent que ces deniers appartiennent à un type immobilisé. Pour en faire des monnaies purement royales, il faudrait les faire remonter au delà de la date de l'acte de concession de 874, ce qui, dans l'état actuel de la science, ne peut pas être accepté par aucun numismatiste.

5825. ✠ KAROLVS IMPR. Même type. R̄. ✠ LINGONIS CIVITAT. Croix.

AR. Denier : 1,48. (DE LONGPÉRIER, *Catal. Rousseau*, n° 471.)

Cab. de France.

C'est à Charles-le-Gros que M. de Longpérier (*loco cit.*) attribue cette pièce. Il faut la restituer aux évêques de Langres. D'abord on y voit quelque altération dans les légendes, puis il n'est pas naturel de croire que ces prélats eussent souffert une telle violation de leurs privilèges monétaires, alors surtout que ces privilèges étaient d'assez fraîche date. Ils eurent au contraire soin de les faire confirmer par ce même roi en 887.

#### RAOUL.

5826. ✠ RODFS REX. Dans le champ, R à queue barrée. R̄. ✠ LINCN CVTS. Croix.

AR. Denier : 1,36. (FOUG. et CONB., n° 188.)

Cab. de France.

Contrairement à l'opinion de quelques numismatistes, je place cette pièce au nom de Raoul avant celles qui portent celui de Louis. Je vais dire bientôt pourquoi je la refuse à Louis-le-Bègue. Je crois que l'on n'en connaît pas qui puissent être attribuées à Louis-le-Débonnaire.

5827. ✠ HLVDVVICVS. Dans le champ, R à queue barrée. Ɱ. ✠ LINGONIS CVTS. Croix.

AR. Denier : 1,30.

Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 5.

5828. Mêmes légendes et types. Au Ɱ., CIVI.

AR. Obole.

Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 6.

Ces deux pièces ont été données à tort à Louis II ou à Louis III. J'ai déjà dit que je les leur refusais. Je me fonde sur leur type, qui dérive évidemment de celui de Raoul. Si l'on voulait persister dans l'ancienne classification, il faudrait établir que cette empreinte, d'abord utilisée, a été remplacée par une autre, puis reprise un demi-siècle environ plus tard, ce qui est inadmissible. L'ordre que j'indique est plus naturel et rend facile l'explication du type qui va suivre. D'ailleurs ces discussions sur l'attribution à tel ou tel roi sont inutiles, puisqu'il est reconnu que toutes ces monnaies sont épiscopales.

5829. ✠ HLÆVVICVS. Croix fichée avec un grand I à droite. Ɱ. ✠ HEONIS CVTS. Croix.

BILL. Obole. (*Revue*, 1838, pl. 12, n° 10.)

Pl. CXXXV, n° 7.

5830. ✠ BITIV CIV D... CB. Même type. Ɱ. ✠ INISCVIIVSONI. Croix avec un besant au 2°.

AR.

Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 8.

En jetant les yeux sur la planche des monnaies des évêques de Langres, j'ai été frappé de la ressemblance de ce type avec celui qui précède. Tous les éléments s'y retrouvent, sauf l'altération naturelle d'une empreinte copiée sur une autre. Cette observation avait déjà été indiquée par M. de Longpérier (*Catal. Rousseau*, pag. 215). C'est donc un point qui doit être admis sans conteste.

HUGUES DE BRETEUIL. 1032—1049.

5831. ✠ HVGO ✠ EPISCOPV en légende rétrograde de gauche à droite. Croix



cantonnée d'une croisette aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>. **ḡ. HINGONIS CVTS.** Croix fichée; au-dessus, deux traits en forme de chevron désuni.

AR. Denier : 1,32. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 161, vignette; *Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. v, pl. 2, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.)

Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXV, n<sup>o</sup> 9.

Ce précieux denier a d'abord été publié par M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 161), puis par M. Salmon (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, pag. 27). Tous deux l'attribuent à Hugues de Breteuil. Cette pièce est jusqu'à présent unique.

### HUGUES.

5832. ✠ VDOIC... ✠ OꝢ V- HV. Même type. **ḡ. INGONIS CVTS.** Même type.

AR. Obole.

Cab. de France et coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXV, n<sup>o</sup> 10.

5833. ✠ G'VH ✠ VS OP... Même type. **ḡ. ✠ LINGOINS... S.** Même type.

AR. Grand denier.

Cab. de France.

Ces deux pièces me semblent appartenir à la même catégorie. A la rigueur, et en prenant la légende du droit à l'envers, on peut trouver les rudiments du mot **HVGO**. Cette légende est si confuse, que la certitude n'est pas entière.

5834. ✠ HLVDVVICVS. Monogramme de Louis. **ḡ. ✠ LINGONIS CVTS.**  
Croix.

AR. Denier : 1,30. (CONB., *Catal.*, n<sup>o</sup> 325; POEY D'AVANT, n<sup>o</sup> 1534.)

5835. ✠ LVDVVICVS. Petite croix fichée, avec un seul chevron à droite.  
**ḡ. INGONIS CVHVIS.** Croix cantonnée d'un besant au 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 1,09. (CONB., n<sup>o</sup> 323; POEY D'AVANT, n<sup>o</sup> 1535.)

5836. ✠ LVDVVICVS. Croix fichée avec un grand I à droite. **ḡ. ✠ LINGONIS CVTS.** Croix.

AR. Denier.

Musée de Genève.

5837. Mêmes légendes et types. **ḡ. LINGONIS CIVTS.** Même type.

BILL. Denier.

Cab. de France.

5838. ✠ LODVVICVS RIX. Même type. **ḡ. LINGONIS CIVIT.** Même type.

BILL. Denier.

Cab. de France.

5839. ✠ LVDOVICVS REX. Croix cantonnée d'un besant, d'une croisette... et d'un croissant. Ṛ. ✠ LINGONIZ. Croix cantonnée d'un besant et d'un croissant.

BILL. Denier. (CONB., *dernier Suppl.*, n° 73.)

5840. ✠ IIIACᵛ ✠ EHO... X. Croix cantonnée d'une croisette aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Ṛ. IIICOᵛIO... CVTC. Croix.

BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 2.)

Coll. de Vesvrotte.

Sur la plupart de ces pièces, les légendes sont si embrouillées, que l'on ne peut en retirer rien de satisfaisant. On voit seulement qu'elles appartiennent aux évêques de Langres, et que leur émission a eu lieu dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle.

5841. ✠ LVDOVICVS REX. Crosse épiscopale, accostée à gauche d'un croissant et à droite d'une étoile. Ṛ. ✠ VRBS LINCONIS. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un alpha et au 3<sup>e</sup> d'une croisette.

BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1536.)

Pl. CXXXV, n° 11.

5842. Mêmes légende et type. Ṛ. ✠ VRBS LINCONIZ. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> d'un alpha, et au 3<sup>e</sup> d'un croissant.

BILL. Denier. (BERRY, pl. 26, n° 9.)

5843. Mêmes légende et type. Ṛ. ✠ VRBS LNIGONIZ. Croix cantonnée au 2<sup>e</sup> d'une croix fichée, et au 3<sup>e</sup> d'un oméga (alpha, croissant, d'après Conbrouse).

BILL. Denier : 1,09. (CONB., pl. 4, n° 6.)

Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 12.

5844. Mêmes légende et type. Ṛ. ✠ VRBS LNIGONIS. Croix cantonnée d'une croisette au 2<sup>e</sup> et d'un alpha au 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier.

Coll. Plantet et Rollin-Feuardent.

5845. Mêmes légende et type. Ṛ. VRBS LINGONIS. Croix cantonnée d'une croisette et d'un besant.

BILL. Denier. (CONB., *Suppl.*, n° 74.)

5846. ✠ LODVICVS REX. Croix cantonnée de deux croisettes et de deux besants. Ṛ. ✠ LINGONIS... Croix cantonnée au 1<sup>er</sup> d'un anneau, et au 4<sup>e</sup> d'un besant.

BILL. Denier : 0,80.

Cab. de France et coll. Rousseau. — Pl. CXXXV, n° 13.

5847. ✠ LVDOVICVS RE. Croix cantonnée d'une croisette aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'un besant au 2<sup>e</sup>, et d'un anneau au 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier.

Coll. Rousseau.

Ici le type change radicalement, sans que nous puissions donner les motifs de cette brusque conversion. M. de Barthélemy, dans son *Manuel*, dit qu'à la fin du XII<sup>e</sup> et jusque dans les premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, on voit les évêques de Langres et les ducs de Bourgogne faire des accords au sujet du cours de leurs monnaies respectives, et qu'il est porté à penser que ce fut à la suite de ces conventions que les évêques de Langres abandonnèrent l'ancien type carlovingien et inscrivirent leurs noms sur leurs monnaies. Peut-être cette observation s'applique-t-elle à ce brusque changement d'empreinte où l'on voit figurer la crosse, emblème du pouvoir ecclésiastique.

GUILLAUME II DE JOINVILLE. 1209—1219.

5848. ✠ GVL' EPISCOPVS. Ecu avec quatre lis. Ɱ. ✠ LIRGONERSIS. Croix.

BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 10, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1537, et pl. 21, n° 2.)

Pl. CXXXV, n° 14.

Le dessin de Duby a GV EPISCOPVS.

5849. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 15.

5850. ✠ GVILLELMVS EPISC. Dans le champ, quatre lis divisés par une croix en sautoir. Ɱ. ✠ LINGONENSI. Croix.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 10, n° 3.)

Pl. CXXXV, n° 16.

GUI DE ROCHEFORT.

5851. ✠ GVIDO EPISCOP. Même type. Ɱ. VRBS LINCONIS. Croix cantonnée d'une obole au 1<sup>er</sup> et d'un croissant au 4<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. v, pl. 2, n° 3.)

Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXV, n° 17.

En publiant cette dernière pièce dans la *Revue numism. belge (loco cit.)*, M. Salmon hésite pour l'attribution entre Gui I<sup>er</sup> de Rochefort (1250—1266) et Gui II de Genève (1266—1296). Cependant il incline pour le premier, et en cela je crois qu'il a grandement raison. Il est plus naturel de la rapprocher le plus possible des monnaies de Guillaume de Joinville, qui ont un type identique.

COMTÉ DE TONNERRE.

Au IX<sup>e</sup> siècle, la ville de Tonnerre faisait partie de la Bourgogne. L'origine de ses comtes particuliers est assez obscure; on sait seulement que, vers la fin du X<sup>e</sup> siècle,

ces comtes devinrent héréditaires dans la personne de Milon, dont la descendance garda Tonnerre jusqu'en 1065. Il vint alors en la possession des comtes de Nevers. Ceux-ci, de leur côté, étaient devenus comtes d'Auxerre en 1147. Les trois comtés de Nevers, Auxerre et Tonnerre furent donc réunis sur la même tête. Je ne poursuivrai pas plus loin ces détails historiques, qui sont suffisants pour expliquer le type des monnaies de Tonnerre. Je dois seulement ajouter qu'en 1273, par suite du règlement de la succession de Mahaut II, les trois comtés furent séparés, et que le Tonnerrois fut dévolu à Marguerite, qui, dès 1267, était devenue reine de Naples et de Sicile, par son mariage avec Charles I<sup>er</sup>. Cette princesse mourut en 1308; mais, précédemment, en 1292, elle avait disposé du comté de Tonnerre en faveur de Guillaume de Chalon, fils de sa sœur Alix. Les princes de cette maison y réunirent de nouveau le comté d'Auxerre.

Le Tonnerrois est un des comtés qui resta le plus longtemps indépendant de la couronne de France, puisqu'il n'y fut réuni qu'à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle.

Après le précis historique que je viens d'ébaucher, on ne doit pas être étonné que les monnayages de Tonnerre, Auxerre et Nevers aient entre eux les plus grands rapports. L'explication que l'on donnerait de l'un pourrait s'appliquer en entier à l'autre. Toutefois il y a lieu de faire remarquer que, dans le premier pays, nous sommes un peu moins favorisés que dans les deux autres. A Tonnerre, en effet, quelques pièces intermédiaires nous manquent. A Tonnerre comme à Auxerre, le monnayage débute de la même manière par le type carlovingien fortement altéré, du moins quant aux légendes. Ces dégénérescences si apparentes ne peuvent pas laisser de doutes sur l'attribution de ces pièces, qui appartiennent certainement au régime féodal. En vain opposera-t-on que le titre de concession nous manque. Je répondrai qu'à Tonnerre comme ailleurs la loi commune a dû être suivie, et que si dans ce pays comme dans beaucoup d'autres nous trouvons des espèces qui, comparées avec celles des pays où les titres sont connus, offrent le même aspect, la même fabrique, les mêmes altérations, il n'y a pas à douter qu'elles n'aient une origine semblable, que leur classification ne soit toute naturelle, et qu'elles ne dérivent d'usurpations dont nous avons perdu la trace.

#### COMTES DE TONNERRE.

MILON I<sup>er</sup>, 987.

GUI I<sup>er</sup>, 987—992.

MILON II, 992.

RAINARD ou RENAUD.

MILON III, 1038.

HUGUES-BERNARD.

GUILLAUME I<sup>er</sup>.

GUILLAUME II, 1089—1133.

RENAUD, 1133—1159.

GUILLAUME IV, 1161—1168.

GUI II, 1168—1175.

GUILLAUME V, 1175—1181.

AGNÈS, 1181—1182. MARGUERITE DE BOURGOGNE et CHARLES I<sup>er</sup>,  
PIERRE DE COURTENAY, MAHAUT I<sup>re</sup> et roi de Sicile, 1273—1292.  
HERVÉ, 1192—1257. GUILLAUME DE CHALON, 1292—1304.  
MAHAUT II et EUDES, 1257—1273. JEAN I<sup>er</sup> DE CHALON, 1304—1346.

5852. ✠ CATIA D-II PEX. Monogramme de Charles. Ṛ. ✠ TRIODORO CASTEL.  
Croix.

AR. Denier : 1,69. (CONB., *Catal.*, n° 712.)  
Cab. de France.

5853. Variété avec ✠ TORNODOR CASTEL.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 714.)  
Coll. Rollin-Feuardent.

5854. Variété avec TRIODORO CASTEL.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 713.)  
Coll. Rollin-Feuardent.

Ces trois pièces appartiennent sans contredit au premier monnayage des comtes de  
Tonnerre. Nous avons quelques points de comparaison dans des monnaies purement  
royales. Il suffit de les comparer avec celles-ci, pour voir que les deniers à légendes  
altérées sont postérieurs au règne de Charles-le-Chauve. Il faut les placer dans le  
courant du x<sup>e</sup> siècle.

5855. ✠ TORNODORI CASTI. Croix pattée. Ṛ. Sans légende. Croix; entre les  
grenetis, quatre astérisques à sept pointes formant la croix.

BILL. Denier. (*Revue*, 1854, pl. 10, n° 8.)  
Coll. de Vesvrotte. — Pl. CXXXV, n° 18.

Ce curieux denier appartient à la fin du x<sup>e</sup> siècle.

5856. ✠ TORNERO MONEIC. Croix pattée, cantonnée de feuilles dans chacun de  
ses angles. Ṛ. Sans légende. Croix; entre les deux grenetis, deux croisettes et  
deux S.

BILL. Denier.  
Coll. Rousseau.

5857. ✠ TOINERO MONEIC. Croix pattée simple. Ṛ. Même type.

BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 1<sup>re</sup>, n° 6; *Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>,  
pl. 7, n° 9.)  
Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 19.

5858. ✠ COMES TORNODOR. Croix pattée. ñ. Sans légende. Croix pattée; entre les deux grenetis, deux S et deux I.

AR. Denier.

Coll. Rousseau. — Pl. CXXXV, n° 20.

Faut-il admettre, avec M. Salmon (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 93), que le mot *Moneic* doit être interprété par *Moneta icta*? Et les S du revers sont-ils l'initiale de la province de Sens? Je fais connaître ces conjectures, que, pour mon compte, je ne trouve pas suffisamment motivées.

CHARLES I<sup>er</sup>. 1273—1285.

5859. ✠ K REX SICILIE. Croix à pointes, cantonnée d'un lis au 2<sup>e</sup>. ñ. ✠ COM. TORNODOR. Croix à pointes, fleurdelisée aux deux branches horizontales.

BILL. Denier.

Coll. Charvet. — Pl. CXXXV, n° 21.

Marguerite de Bourgogne, qui, comme nous l'avons vu, était entrée en possession du comté de Tonnerre par arrêt du parlement en 1273, avait épousé, en 1268, Charles I<sup>er</sup>, roi de Naples et de Sicile. Celui-ci mourut en 1285. Il frappa monnaie en son nom comme comte de Tonnerre, ainsi que le prouve le précieux denier que je publie.

5860. ✠ MOR : REG : SICILIE. Croix à pointes, cantonnée d'un lis au 2<sup>e</sup>. ñ. ✠ COM TORNODOR. Même type.

BILL. Obole.

Coll. Rousseau. — Pl. CXXXV, n° 22.

Rien n'indique positivement que cette obole appartienne à Charles plutôt qu'à sa femme. Pourtant je crois qu'il faut la donner au mari, à cause du type qui est semblable à celui du denier signé de lui, et sur lequel on voit notamment une fleur de lis cantonnant la croix de l'avers.

MARGUERITE DE BOURGOGNE. 1285—1292.

5861. ✠ M. REG. SICILIE. Croix enhendée ou à pointes. ñ. COM TORNODOI. Même croix ayant un lis à chaque extrémité des branches d'en haut et d'en bas.

BILL. Obole : 0,65. (POEY D'AVANT, n° 1474, et pl. 20, n° 9.)

Pl. CXXXV, n° 23.

5862. Variété avec TORNODOR.

BILL. Obole.

Coll. Colson, à Noyon.

5863. ✠ M. D. REG. SICLIE. Même croix cantonnée au 2° d'un lis. ♯. ✠ COM  
TORNODOI. Croix fleurdelisée aux quatre branches.

BILL. Obole. (DUBY, pl. 102.)

Cab. de France. — Pl. CXXXV, n° 24.

Après la mort de son mari, Marguerite frappa monnaie en son propre nom. Cette princesse, tout à fait remarquable par ses hautes vertus, et à laquelle je regrette de ne pouvoir pas consacrer un article plus étendu, ne jouit du comté que pendant sept ans. C'est ce qui explique la rareté de ses monnaies.

JEAN. 1304—1346.

5864. ✠ ALIERORD. D. S'ABAD. Croix à pointes, cantonnée au 2° d'une rosace à six folioles. ♯. ✠ OORETA. TORRODORV. Croix à pointes.

BILL. Denier. (*Revue*, 1843, pl. 18, n° 4.)

Coll. Duhamel. — Pl. CXXXV, n° 25.

5865. ✠ ... NES. CO. ES. Croix. ♯. MON TORN. DRI. Croix à pointes.

BILL. Obole : 0,60. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 5, n° 11.)

Coll. Poey d'Avant.

5866. Variété avec TORNODORI.

BILL. Obole.

Coll. Salmon, à Sens. — Pl. CXXXV, n° 27.

5867. ✠ IOHANNES GOMES. Croix cantonnée d'une étoile au 2°. ♯. ✠ MOR TOR-  
RODORI. Croix ancrée.

BILL. Denier : 0,90.

Coll. Tarin. — Pl. CXXXV, n° 26.

5868. IOHANNES COMES. Croix. ♯. ✠ MOR TORRODORI. Croix presque an-  
crée, cantonnée d'un lis au 1<sup>er</sup>.

BILL. Obole.

Coll. Morin, à Lyon. — Pl. CXXXV, n° 28.

5869. Variété : diffère par la forme de la croix.

BILL. Obole.

Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXV, n° 29.

En 1304, Jean II de Chalon succéda à son père Guillaume et devint comte de Tonnerre et d'Auxerre, sous la tutelle d'Eléonore de Savoie, sa mère. Celle-ci s'étant remariée en 1308, la tutelle fut dévolue à Jean I<sup>er</sup> de Chalon, grand-père du jeune comte. Jean I<sup>er</sup> mourut l'année suivante, et Louis de Flandre, comte de Nevers, devint à son tour tuteur de Jean jusqu'à sa majorité, qui arriva en 1314.

L'exposé qui précède rend facile l'attribution des dernières pièces émises dans le comté de Tonnerre. La première (n° 5864) appartient à la première tutrice, Eléonore de Savoie, monnayant au nom de son pupille. Le n° 5865 doit être donné au second tuteur. L'astérisque, qui dans le deuxième canton de l'avvers remplace la rosace du denier d'Eléonore, prouve assez clairement que ces deux pièces ne doivent pas être éloignées l'une de l'autre. Il faut espérer que tôt ou tard nous verrons paraître quelques monnaies de Tonnerre avec le nom du troisième tuteur, Louis de Nevers. Quant aux trois dernières monnaies, on peut hésiter dans leur attribution. Appartiennent-elles bien au deuxième tuteur, qui n'a eu cette charge que pendant un an ? Faut-il, au contraire, établir qu'elles sont postérieures à 1314, c'est-à-dire à la majorité de Jean ? M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 171) fait observer que du règlement de 1315 il ressort que l'atelier de Tonnerre ne fonctionnait plus ; mais, entre ces deux dates, Jean n'a-t-il pas eu le temps d'émettre quelques espèces ?

### COMTÉ D'AUXERRE.

Les historiens ne sont pas d'accord sur l'origine des comtes d'Auxerre. On pense qu'il ne faut pas la faire remonter au delà du règne de Charlemagne, et que le premier comte fut Ermenolde, cité dans les actes de Saint Maurin, évêque d'Auxerre. Ces seigneurs ne devinrent héréditaires qu'au commencement du x<sup>e</sup> siècle. En 987, Henri-le-Grand pourvut Othe-Guillaume, son fils, du comté de Nevers, et par ce moyen les comtés de Nevers et d'Auxerre se trouvèrent réunis sur la même tête. Cette union dura jusque vers la fin du x<sup>e</sup> siècle. En 1076, Robert, fils de Guillaume I<sup>er</sup>, qui était déjà évêque d'Auxerre, reçut ce comté, que son père lui abandonna. Peu de temps après, les trois comtés de Nevers, de Tonnerre et d'Auxerre arrivèrent sur la même tête. En 1133, celui de Tonnerre fut détaché, et joint de nouveau en 1161. Enfin, ainsi que je l'ai déjà dit à l'article de Tonnerre, la division des trois comtés eut lieu en 1273, par arrêt du parlement. Le comté d'Auxerre, s'étant soumis à Louis XI, vint à la couronne et n'en a pas été détaché depuis.

De cet exposé historique, et de ce que j'ai dit en parlant des monnaies du comté de Tonnerre, il résulte que la numismatique des deux pays doit être tout à fait dans les mêmes données. Parler de celle d'Auxerre, c'est presque répéter ce que l'on a dit de l'autre. A Auxerre, en effet, nous trouvons d'abord le type carlovingien immobilisé, puis la croix à pointes déjà rencontrée à Nevers et à Tonnerre. On suppose généralement que c'est à Auxerre qu'elle a pris naissance ; de là son nom de croix auxerroise. Elle a passé à Tonnerre et à Nevers, ce qui est tout naturel, puisque les trois comtés ont été à diverses fois réunis dans les mêmes mains. Toutefois, nous allons voir cette croix sur des monnaies anciennes de la ville de Sens, et il y aurait lieu à examiner si son appellation de croix auxerroise n'est point usurpée.



Le monnayage d'Auxerre présentait trop de questions intéressantes, pour que les numismatistes ne s'en soient pas occupés. Aussi a-t-il été l'objet d'études spéciales. M. de Barthélemy lui a consacré un article étendu dans le tome II des *Mémoires de la commission d'antiquités de la Côte-d'Or*. J'en ai parlé dans ma *Description*. De son côté, M. Bretagne (*Revue num. fr.*, 1859, pag. 245) fait connaître divers documents dont il tire principalement la conséquence, que les évêques d'Auxerre frappaient monnaie concurremment avec les comtes de cette ville. Cette opinion, contraire à celle que j'avais essayé d'établir, a été combattue par M. de Barthélemy dans le même recueil (1860, pag. 368). Ce savant numismatiste, répudiant ses anciennes idées, prouve par des textes nombreux et une interprétation plus exacte de ceux cités par M. Bretagne, que *jamais les évêques d'Auxerre n'ont émis des monnaies*. A ses arguments j'en ajouterai un qui me paraît avoir un grand poids. M. Bretagne semble admettre que les monnaies portant AVTISIODERO sont contemporaines de celles sur lesquelles on lit ALTISIODOR, que les premières appartiennent aux comtes et les autres aux évêques. Or, ces diverses monnaies sont loin d'être contemporaines, et la formule ALTISIODOR est bien plus récente que l'autre.

Je sais que M. Salmon s'occupe spécialement de réunir toutes les variétés de monnaies d'Auxerre et de Tonnerre, afin d'établir d'une manière certaine, par la comparaison de leur fabrique, l'âge de chacune. Une étude approfondie, entreprise sur de pareilles bases, ne peut avoir que d'excellents résultats.

Aucun des comtes d'Auxerre n'a mis son nom sur les monnaies que nous connaissons. Il est même assez présumable qu'on n'en trouvera pas avec leur signature. Cependant je crois utile de donner la chronologie de ces seigneurs.

#### COMTES D'AUXERRE.

CONRAD II, 863.	HUGUES-LE-NOIR, 938—950.
HUGUES, ... vers 877.	GISALBERT, 950—956.
GERBOLD ou GERBALD, mentionné en 886.	OTTON, 956—965.
RICHARD-LE-JUSTICIER, mort en 921.	HENRI-LE-GRAND, 965—987.
HUGUES-LE-BLANC, 930—938.	

#### COMTES D'AUXERRE ET DE NEVERS.

OTHE-GUILLAUME, 987—992.	RENAUD I <sup>er</sup> , 1028—1040.
LANDRI, 992—1028.	GUILLAUME I <sup>er</sup> , 1040—1076.

#### COMTE D'AUXERRE.

ROBERT, 1076—1089.

**COMTE D'AUXERRE, DE NEVERS ET DE TONNERRE.**

GUILLAUME II, 1089—1147.

**COMTE D'AUXERRE ET DE NEVERS.**

GUILLAUME III, 1147—1161.

**COMTES D'AUXERRE, DE NEVERS ET DE TONNERRE.**

GUILLAUME IV, 1161—1168.

GUI, 1168—1175.

**COMTES DE NEVERS ET DE TONNERRE.**

GUILLAUME V, 1175—1181.

Les mêmes, MAHAUT I<sup>re</sup> et HERVÉ, 1192

AGNÈS et PIERRE DE COURTENAY, 1181—

—1257.

1192.

MAHAUT II et EUDES, 1257—1266.

**COMTES D'AUXERRE.**

ALIX DE BOURGOGNE et JEAN DE CHALON, JEAN II, 1304—1346.

1273—1283.

JEAN III, 1346—1366.

GUILLAUME DE CHALON, 1283—1304.

JEAN IV, 1366—1370.

5870. ✕ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. Ⓝ. ✕ AVTISI~~DER~~  
CIVIT~~VS~~. Croix.

AR. Denier : 1,79. (CONB., n° 94.)

5871. Variété avec AVTISSIODERO CIVITVS.

AR. Denier. (CONB., *Catal.*, n° 95.)

Cab. de France.

5872. Variété avec AVTISIODIRO CIVITVS.

AR. Denier. (*Ibid.*)

Cab. de France.

5873. Variété avec AVTISIODER CIVIS.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 96.)

Cab. de France.

5874. Variété avec AVITSODIRO CIV.

AR. Denier. (*Ibid.*)

Cab. de France.

5875. ✠ ΓΑΤΙΑ D-I REX. Même type. ῃ. AVTISIODERO CIVI. Croix.  
AR. Denier : 1,63. (*Ibid.*, n° 97.)  
Coll. de la Saussaye.
5876. ✠ CAROLVS IMP' AV. Croix. ῃ. AVTISIDER CIVIS. Monogramme de Charles.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 98.)
5877. ✠ ΓΡΑΤΙΑ D- REX. Monogramme de Charles. ῃ. ✠ AVTIZI ✠ ODERO CI. Croix.  
AR. Obole : 0,81. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 8, n° 1<sup>er</sup>.)
5878. ✠ CAROLVS REAER. Croix cantonnée de quatre points. ῃ. AVTISIODERO CIVI. Temple.  
AR. Denier : 1,46. (FOUG. et CONB., n° 360.)  
Musée monétaire.
5879. Variété avec AVTISIODERO CI en légende rétrograde.  
AR. Denier. (*Ibid.*)  
Coll. Rousseau.
- Je suis loin de prétendre que toutes ces monnaies appartiennent aux comtes d'Auxerre ; mais il y en a quelques-unes, par exemple les n° 5875 et 5877, que l'on ne peut pas leur refuser. L'altération des légendes et la fabrique peu soignée prouvent suffisamment qu'elles ne sont pas contemporaines des rois dont elles portent les noms.
- Je ferai remarquer que M. B. Fillon, en publiant (*Lettres*, pag. 130) l'obole décrite ci-dessus sous le n° 5877, a commis une erreur en mettant dans le texte ALTISIODERO au lieu d'AVTISIODERO. Le dessin est exact. La première forme n'était pas employée à l'époque de l'émission de cette pièce. Je soupçonne aussi fortement que la deuxième croisette doit être un ✠.
5880. ✠ AYTSIOJERCI. Croix à pointes. ῃ. Sans légende. Croix du ῃ. simple et à branches égales. Trois points entre les deux grenetis.  
AR. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CXXXVI, n° 1<sup>er</sup>.
5881. Mêmes légendes et types des deux côtés. La croix du droit n'est plus en forme de rosace ; celle du ῃ. a des pointes à ses extrémités.  
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 1477.)  
Pl. CXXXVI, n° 2.

5882. Mêmes légendes. Les deux croix sont à pointes. Celle du  $\mathfrak{R}$ . est plus pattée.  
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 1478.)  
Pl. CXXXVI, n° 3.
5883. ✠  $\text{XYT}^{\circ}\text{OIO}\mathfrak{C}$ ERCI. Croix à pointes.  $\mathfrak{R}$ . Même type. Croix égale.  
BILL. Obole.  
Cab. de France — Pl. CXXXVI, n° 4.
5884. ✠  $\text{XYT}^{\circ}\text{SIO}\mathfrak{C}$ ERCI. Même type, sauf qu'au  $\mathfrak{R}$ . il n'y a que deux besants.  
AR. Obole.  
Coll. Rousseau. — Pl. CXXXVI, n° 5.
5885. ✠  $\text{AVT}^{\circ}\text{I} \text{: IO}\mathfrak{C}$ ERCI. Croix.  $\mathfrak{R}$ . Sans légende. Croix dans un double grenetis. En place de la légende, une croisette.  
BILL. Obole.  
Coll. Charvet. — Pl. CXXXVI, n° 6.
5886. ✠  $\text{XYT}^{\circ}\text{SIO}\mathfrak{C}$ ERCI en légende rétrograde. Croix à pointes légères.  $\mathfrak{R}$ . Sans légende. Croix. En dehors du grenetis, trois croisettes et trois points.  
AR. Denier : 1,31.  
Musée de Grenoble. — Pl. CXXXVI, n° 7.
5887. ✠  $\text{YXT}^{\circ}\text{SIO}\mathfrak{C}$ ERCI. Croix en forme de rosace.  $\mathfrak{R}$ . Sans légende. Trois besants entre les deux grenetis.  
Denier.  
Cab. de France.
5888. ✠  $\text{XYT}^{\circ}\text{SIO}\mathfrak{C}$ ERCI. Croix en forme de rosace, dont les extrémités sont arrondies.  $\mathfrak{R}$ . Sans légende. Croix un peu plus svelte dans un grenetis ; entre les deux grenetis, quatre besants placés en forme de croix.  
AR. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1475.)
5889. Mêmes légendes et types des deux côtés.  
BILL. Obole : 0,54. (DUBY, pl. 10, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1476.)
5890. ✠  $\text{AVT}^{\circ}\text{SIOC}$ ERCI. Même type des deux côtés. Les croix sont tout à fait à pointes, comme sur les monnaies de Nevers.  
BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 1479.)

En rapprochant ces pièces du petit nombre de monnaies anonymes de Tonnerre que nous possédons, on voit que ces dernières sont copiées sur les autres. M. Bretagne a déjà indiqué cette confrontation et fait connaître un titre de 1204, constatant qu'à cette époque, les coins de la monnaie de Tonnerre et d'Auxerre étaient confiés à un seul et même officier. Il est bien entendu toutefois que cette observation ne s'applique qu'aux monnaies d'Auxerre les plus récentes.

5891. ✠ AVTISIODERCI. Croix à long pied. Æ. Sans légende. Croix à pointes. Douze points, trois par trois, entre les deux grenetis.

BILL. Denier.

Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXVI, n° 8.

J'ai fait graver ce denier, d'après un dessin qui m'a été fourni par M. Salmon. En voyant la pièce en nature, j'avais cru y lire ALTISIODERO CI.

5892. ✠ ALTISIODOR. Croix à pointes. Au Æ., la croix est à pointes, et, au lieu de légende, il y a six besants trois par trois et deux jambages horizontaux formant la moitié d'une croisette.

BILL. Denier.

Coll. Rousseau. — Pl. CXXXVI, n° 9.

5893. ✠ ALTISIODOR. Même croix des deux côtés. Au Æ., à l'extrémité des branches de la croix, douze besants trois par trois.

BILL. Denier : 1,15. (*Ibid.*, n° 1480.)

Pl. CXXXVI, n° 10.

5894. Variété avec ALTISIODORI.

BILL. Denier.

Coll. Poey d'Avant.

5895. Mêmes légendes et types. La croix du droit est cantonnée d'un besant au 1<sup>er</sup>. Au Æ., il y a entre les deux grenetis deux croisettes et six besants trois par trois.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 1481.)

5896. ✠ ALTISIODOR. Croix à pointes. Æ. Sans légende. Croix dans un grenetis. Dans le bord extérieur, deux fois trois besants et deux larges annelets formant la croix.

BILL. Denier. (*Revue num. fr.*, 1859, pag. 256, vignette.)

Coll. Bretagne. — Pl. CXXXVI, n° 11.

5897. ✠ ALTISIODOR. Même type. Au Æ., la croix a à ses extrémités deux lis et six besants trois par trois.

BILL. Denier : 0,93. (DUBY, pl. 10, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1482.)

Pl. CXXXVI, n° 12.

Cette série, portant ALTISIODOR, est, ainsi que je l'ai déjà constaté, postérieure à l'autre. L'affaiblissement du poids, l'altération du métal, la diminution du module sont sensibles. En comparant le n° 5897 avec un denier au même type de Tonnerre, M. de Barthélemy établit que l'émission des pièces à ce type a pu avoir lieu postérieu-

rement à 1230, et que la monnaie d'Auxerre avait dû, d'après un titre qu'il rapporte, chômer depuis 1215. De son côté, M. Bretagne avance qu'à partir de 1262, les deniers auxerrois des comtes n'ont plus porté le titre d'Auxerre et ont pris celui de Nevers ; enfin que toute fabrication a cessé à Auxerre en 1267.

### SENS ET AUXERRE.

5898. ✠ SENONES CIVITAS. Croix. Ɱ. ✠ AVTESIODRCI. Croix fourchée.  
Denier. (CONB., *Catal.*, n° 657.)

M. Conbrouse indique ce denier comme existant au musée monétaire à Paris : il ne s'y trouve pas. Pourtant, d'après la description qu'il en donne, il semblerait qu'il l'a vu quelque part en nature, et rien ne fait supposer que ce soit une lecture hasardée. Il serait intéressant que l'on pût connaître la collection dont il fait partie.

Voici ce que M. de Barthélemy (*Manuel*, pag. 147) dit de cette pièce : « En 996, Eudes, comte de Champagne, fit frapper des monnaies qui portaient le nom des deux villes. Renaud I<sup>er</sup>, comte d'Auxerre et de Nevers, imita cet exemple, en faisant forger des deniers sur lesquels il mettait : SENONES CIVITAS AVTESIODRCI. Ce fut alors que le monogramme carlovingien fut remplacé par une croix, de telle sorte que ces monnaies, comme celles de Sens et de Tonnerre, portaient une croix à l'avvers. Sous les successeurs de Renaud, on supprima, au revers, le nom de Sens, et les pièces ne portèrent plus qu'une légende. »

Ces explications ne satisfont pas M. Salmon, qui, dans la *Revue num. fr.*, 1854, pag. 205, après avoir cité ce passage du *Manuel*, fait les objections suivantes : « D'abord on ne voit pas, dans ce qui précède, pourquoi, sous les successeurs de Renaud, comte d'Auxerre et de Nevers, on supprima le nom de Sens, ce qui rendit la monnaie anépigraphie d'un côté ; mais, de plus, en admettant que ce soit le résultat d'un caprice, cette explication, qui serait bonne pour les anonymes à revers anépigraphie d'Auxerre, ne saurait s'appliquer à ceux de Sens. Il faut bien le reconnaître ; ils ont la même origine, les mêmes raisons d'être. »

M. Salmon ajoute : « Le denier de Sens-Auxerre doit être le résultat d'une alliance entre le comte ou l'archevêque de Sens et le comte ou l'évêque d'Auxerre, alliance non retrouvée, mais fondée certainement sur des considérations commerciales... Cet accord, par un motif inconnu, n'a pas duré longtemps. A la fin de l'alliance que nous supposons, il arriva que chaque partie contractante, déliée de ses engagements, supprima dans ses ateliers et sur ses coins le nom de la ville associée, pour conserver seulement celui de la ville dont elle était maîtresse. »

Je crois l'opinion de M. Salmon plus acceptable que celle de M. de Barthélemy.

### SENS.

Dès le commencement du ix<sup>e</sup> siècle, Sens a eu des comtes amovibles. Le premier que l'on connaisse, du nom de Manerius ou Magnerius, mourut en 839. Fromond, par suite des services qu'il avait rendus à Hugues-le-Grand, comte de Bourgogne, fut nommé par lui, en 941, comte de Sens ou confirmé dans cette dignité. Ce fut la souche des comtes héréditaires. Sa postérité en jouit jusqu'à la mort du comte Renaud II, arrivée en 1055. Ce comte ne laissant pas d'enfant, le roi Henri se saisit du comté de Sens et l'unit à la couronne, dont il n'a pas été depuis détaché.

On voit, par ce court exposé, que la numismatique sénonaise est, pour la partie féodale, circonscrite dans une courte période; pourtant elle est fort intéressante et soulève même quelques questions ardues, qui, quoiqu'elles aient été l'objet d'études assez suivies, n'ont pas toutes été complètement résolues; et, malgré tout, les numismatistes ne sont pas d'accord sur les questions principales. Je vais extraire de leurs travaux ce qui me paraît acceptable.

L'atelier monétaire de Sens, mentionné dans l'édit de Pistes, eut une grande prépondérance, et son influence se fit sentir dans le voisinage. M. de Barthélemy (*Revue*, 1860, pag. 372) avance que cette influence fut telle, que des monnaies, quoique portant le nom de cette ville archiépiscopale, n'y ont pas été toutes fabriquées. Il établit, par des arguments qui ne manquent pas de force, les causes du monnayage à Sens des rois de France, jusqu'à l'époque où le comté devint héréditaire.

A Sens, comme presque partout ailleurs, l'empreinte carlovingienne fut d'abord utilisée par les comtes. On n'en peut pas douter, en voyant l'extrême dégénérescence des légendes et de la fabrique de quelques-unes des pièces portant le monogramme carolin.

D'après MM. B. Fillon et Salmon, les évêques de Sens auraient simultanément frappé monnaie avec les comtes. Ils puisent leur conviction dans l'examen du style des monnaies, dont quelques-unes, quoique avec des types divers, leur semblent contemporaines. Je ne crois pas que cette conjecture soit acceptable. Sans y recourir, on peut classer toutes les pièces que nous connaissons.

Je répudie encore l'opinion que, d'après les notes de M. B. Fillon, j'avais acceptée dans ma *Description*, et qui tendrait à établir que des monnaies comtales auraient été fabriquées à Sens postérieurement à la réunion de cette ville à la couronne. A partir de cette époque, nous avons des monnaies de Henri I<sup>er</sup>, Philippe I<sup>er</sup> et de Louis VI ou VII, qui n'ont aucun rapport avec les pièces que mon collègue aurait voulu déclarer seigneuriales. Pourtant il faudrait nécessairement placer leur émission pendant le règne de ces rois. Admettre, avec M. B. Fillon, que des agents secondaires ont usurpé les droits régaliens est une témérité que rien ne justifie. Malgré l'absence de tout texte qui puisse éclairer ce point litigieux, je crois que, sans torturer l'histoire,

on peut, à la rigueur, opérer une classification acceptable. On doit placer d'abord les monnaies à l'empreinte royale altérée, puis celles qui sont signées par le comte Renaud et les deniers à revers anépigraphe; enfin, à partir de la réunion, les monnaies sont purement royales, jusqu'à ce que, sous Philippe-Auguste, l'atelier de Sens ait cessé de fonctionner.

Je ne puis pas m'empêcher de dire un mot de la controverse qui a eu lieu entre MM. de Longpérier et Salmon. Les monnaies portant SENNES appartiennent à Sens, d'après M. Salmon; tandis que M. de Longpérier les donne à Senheim. Comme cela n'importe nullement à mon sujet, puisque ces pièces doivent être données à Charlemagne, je me contenterai de dire qu'à mon avis, les raisons données de part et d'autre ont quelque force mais ne sont pas concluantes, et qu'il pourrait bien se faire que les *Sennes* ne sortissent ni de Sens ni de Senheim.

M. Salmon a consacré à la monnaie de Sens trois articles étendus, l'un dans la *Revue num. fr.* (1854, pag. 186), les deux autres dans la *Revue num. belge* (2<sup>e</sup> série, tom. v, pag. 373, et 3<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 61). Il y passe en revue toutes les pièces connues, et aborde presque toutes les questions. MM. de Barthélemy et Bretagne, en traitant de la monnaie d'Auxerre, parlent aussi de celle de Sens, qui eut avec elle beaucoup de points de contact. Les observations que je viens de consigner ici sont, pour la plus grande partie, le résumé de leurs travaux.

#### COMTES AMOVIBLES DE SENS.

MANERIUS ou MAGNERIUS, mort en 836.      GARNIER, 895.  
DONAT, mentionné en 845.                      RICHARD, 931.  
GILBERT, en 884.

#### COMTES HÉRÉDITAIRES.

FROMOND, 941—951.                              FROMOND II, 996—1012.  
RENAUD ou RENARD, dit LE VIEUX, 951      RENAUD II, 1012—1055.  
—996.

5899. ✠ TEMPVS CARLVS REX. Croix cantonnée de quatre points. Ɱ. ✠ SENONES CIVITAS. Temple.

AR. Denier : 1,79. (CONB., n° 653.)

Musée de la Monnaie, à Paris. — Pl. CXXXVI, n° 13.

En rapprochant cette pièce du beau denier du comte Renard, que nous allons voir tout à l'heure; en considérant la forme du temple et la similitude des cantonnements de la croix; enfin en tenant compte de ce que les légendes offrent d'exceptionnel, j'avais été tenté d'attribuer ce denier aux comtes de Sens. Dans ce cas, le denier sui-



vant leur appartiendrait aussi. Je crains que cette attribution ne soit pas suffisamment motivée, et qu'on ne veuille pas l'accepter. On pourra particulièrement opposer l'élévation du poids du premier denier. M. Salmon est d'avis de le faire remonter jusqu'à Charlemagne, et donne également à ce roi d'autres deniers, dont la fabrique me paraît bien moins ancienne.

5900. ✠ CARLVS REX FIR. Croix cantonnée de quatre points. Ɱ. ✠ SENONES CIVITAS. Temple.

AR. Denier : 1,50. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 5, pl. 7, n° 3.)

Sur ce denier, dont le poids a déjà bien baissé, on voit deux dégénérescences dans la légende du droit. L'E est en forme de  $\Sigma$ , et l'R n'est plus qu'un I. Ces altérations me semblent significatives.

5901. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. Ɱ. ✠ SENONES CIVITAS. Croix.

AR. Denier. (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pl. 7, n° 11.)

5902. ✠ GRATIA D-I REIX. Monogramme de Charles. Ɱ. ✠ SENONES CIVITAS. Croix légèrement à pointes.

AR. Denier. (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pl. 6, n° 11.)

Pl. CXXXVI, n° 14.

5903. ✠ CTA D-I REIX. Monogramme carolin. Ɱ. ✠ SENONIS CIVITAS. Croix à pointes.

AR. Obole : 0,92. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. v, pl. 7, n° 5.)

Coll. Bonsergent, à Poitiers. — Pl. CXXXVI, n° 15.

M. Salmon n'a pas voulu ou n'a pas osé attribuer de monnaies aux premiers comtes de Sens. Il me semble pourtant que ces hauts barons n'ont pas dû manquer de faire acte de leur puissance, et que, dans leur monnayage, ils ont suivi la loi commune. Dès le moment que nous avons des pièces au type carlovingien et que parmi elles nous en trouvons dont les empreintes et les légendes sont altérées, et qui par conséquent sont postérieures aux rois dont elles portent les noms, il devient évident qu'on ne peut pas les refuser aux comtes de Sens. Agir autrement, ce serait renverser toutes les notions numismatiques et nier la loi de l'immobilisation des types. Les trois dernières monnaies que je viens de décrire me paraissent rentrer tout à fait dans cette catégorie. Une preuve qui me paraît convaincante, c'est que sur l'obole portée au n° 5903, la croix est à pointes. C'est peut-être le premier emploi de cette empreinte, qui serait née à Sens et qui de là aurait passé à Auxerre et à Tonnerre.

Il ne faut pas que l'on s'étonne de l'espèce de soubresaut qui se présente dans les types. Il existerait toujours, avec la classification que l'on a adoptée jusqu'à présent.

Charlemagne se serait servi de l'empreinte du temple; Charles-le-Chauve, de celle du monogramme; Renaud serait revenu au temple. Ne voyons-nous pas aussi plus tard Henri I<sup>er</sup> employer un type, et Philippe I<sup>er</sup> reprendre encore le temple?

RENAUD II. 1012—1055.

5904. ✠ RAINARΘVS COMES. Croix cantonnée de quatre points. Ɱ. ✠ SENONES CIVITAS. Temple.

BILL. : 1,55. (*Revue num. fr.*, 1846, pl. 8, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1483, et pl. 20, n° 10; *Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 5, pl. 7, n° 7.)  
Pl. CXXXVI, n° 16.

Ce beau et curieux denier, qui faisait partie de la découverte de Saint-Paul-hors-les-Murs-de-Rome, a figuré pendant quelques années dans ma collection. Tous les numismatistes sont d'accord pour le donner à Renaud II.

5905. ✠ RANARDVDO. Temple. Ɱ. ✠ ΓΕΟΙ. II. ΙΣ ΧΙΥΙ. Croix cantonnée de quatre points.

AR. Obole : 0,60. (*Revue num. belge*, *Ibid.*, n° 8.)  
Pl. CXXXVI, n° 17.

5906. RVINVRIOIIS. Croix. Ɱ. Sans légende. Croix à pointes. Entre les deux grenetis, quatre croisettes.

BILL. Obole : 0,68. (*Ibid.*, n° 11.)

La première de ces oboles appartient bien à Renaud II. Je ne saurais être aussi affirmatif à l'égard de la seconde, et ce n'est que sur la foi de M. Salmon que je la mets à cette place. Je crois qu'il est prudent d'attendre un exemplaire de meilleure fabrique. Si, après vérification, la conjecture de mon collègue était adoptée, il faudrait établir que c'est à ce prince que l'on doit l'adoption du type à revers anépigraphe, où, au lieu de la légende, on trouve quatre croisettes. Ce serait donc encore à Sens que l'on devrait l'origine d'un type. Tant il est vrai que le monnayage de cette ville a influé sur ceux des pays qui l'avoisinent.

5907. ✠ SENONES CIVITAS. Croix à pointes. Ɱ. Sans légende. Croix à pointes, sans croisettes.

AR. Denier. (DUBY, pl. 102, n° 3.)  
Pl. CXXXVII, n° 10.

5908. ✠ SENONES CIVITAS. Croix à pointes. Ɱ. Sans légende. Même croix.

AR. Denier. (*Revue num. fr.*, 1853, pl. 10, n° 4.)  
Pl. CXXXVII, n° 1<sup>er</sup>.

5909. ✠ SENON... CITS. Croix à pointes. Ɱ. Sans légende. Même croix.  
AR. Obole : 0,74. (*Revue num. belge, Ibid., n° 12.*)  
Pl. CXXXVII, n° 2.
5910. ✠ SENONES CIT. Croix. Ɱ. Sans légende. Deux croisettes opposées entre deux grenetis.  
AR. Denier : 1,52. (POEY D'AVANT, n° 1484.)
5911. ✠ SENONES CIY. Mêmes type et Ɱ.  
AR. Denier. (*Revue num. fr., Ibid., n° 6.*)  
Pl. CXXXVII, n° 3.
5912. Variété avec SENONES CIVI.  
AR. Denier.  
Société archéologique de Sens.
5913. ✠ SENONES CT. Mêmes type et Ɱ.  
AR. Denier : 1,52. (POEY D'AVANT, n° 1485.)
5914. Variété avec SENONES CI.  
AR. Denier : 1,52. (*Ibid., n° 1485.*)
5915. Variété avec SENONSE CI.  
AR. Denier : 1,47. (*Ibid., n° 1487.*)
- La date d'émission des premières pièces peut être placée à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Quant aux grands deniers, ils appartiennent incontestablement au commencement du xi<sup>e</sup>. Leur présence, en bon état de conservation, au trésor de Châteauneuf leur donne une date certaine.
5916. ✠ SENONSE CYI. Croix simple. Ɱ. Sans légende. Main ouverte posée en pal. Quatre croisettes entre les deux grenetis.  
BILL. Obole. (*Ibid., n° 5.*)  
Coll. de Vesvrotte, à Dijon. — Pl. CXXXVII, n° 4.
5917. Légende illisible. Main ouverte. Ɱ. Légende illisible. Croix à pointes et pommetée, dans un grenetis de forme carrée et n'occupant qu'une partie du champ.  
Denier. (*Revue num. belge, 3<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pl. 7, n° 1<sup>er</sup>.*)  
Pl. CXXXVII, n° 5.

Quelle est l'origine de ce type ? M. Salmon, qui attribue ces pièces aux archevêques Sevin et Leothéric, y voit les doigts de Saint Ebbon ou le bras du pape Saint Léon, reliques qui étaient fort vénérées à Sens. M. de Barthélemy semble refuser ces monnaies à Sens, et voit sur la première la contrefaçon des espèces de cette ville et des

estevenants de Besançon. Quant au denier que M. de Barthélemy n'a pas connu, j'avoue que son aspect me satisfait beaucoup moins que celui de l'obole. Il me semble facile d'y voir une de ces espèces de bractéates au type de la main, que l'on trouve aux environs de Strasbourg et sur les bords du Rhin. Le carré en grenetis, qui entoure la croix du revers, me paraît en faire foi. Il est vrai que ces bractéates sont ordinairement anépigraphes, et que sur celle-ci on voit au droit les traces d'une légende; mais ce peut bien être le résultat d'une surfrappe. Au surplus, j'avoue que je n'ai pas vu cette pièce en nature. Peut-être que son aspect modifierait mon opinion.

5918. ✠ SENONES CIV. Croix. ḡ. ... Type du peigne surmonté d'une croisette entre deux annelets.

AR. Denier.

Cab. de France.

5919. Variété avec DEI ṚI; les dents du peigne tournées à gauche.

(DUBY, pl. 102, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Salmon. — Pl. CXXXVII, n° 6.

5920. ✠ GRACIA DI ṚIS. Même type; les dents du peigne tournées à gauche. ḡ. ✠ SENONS CIV. Même type.

AR. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 1489, et pl. 20, n° 11.)

Pl. CXXXVII, n° 7.

5921. ✠ GRACIA DI ṚI. Même type du peigne avec les dents tournées à droite, entre deux annelets. ḡ. ✠ SENONS CIVI. Croix.

AR. Denier : 1,30. (DUBY, pl. 102, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1488.)

Pl. CXXXVII, n° 8.

5922. ✠ SNCOIS CIVI. Au ḡ., ✠ CEYCIYṚISI. Même type.

AR. Denier. (*Revue num. fr.*, *Ibid.*, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. CXXXVII, n° 9.

C'est vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle qu'il y a lieu de placer l'émission de ces curieuses pièces, sans qu'il soit possible de dire pourquoi l'on a adopté l'empreinte dite du peigne champenois. Je ferai connaître bientôt l'origine de ce type.

#### HENRI I<sup>er</sup>.

5923. ✠ HENRICVS. Dans le champ, REX. ḡ. ✠ SENONIS CIVITAS. Croix.

AR. Denier. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 7.)

Pl. CXXXVI, n° 18.

5924. ✠ HENRICVS (N et R liés). Dans le champ, REX. R. ✠ SENONIS CIVITAS. Croix.

AR. Denier. (*Revue*, 1854, pl. 10, n° 9.)

Pl. CXXXVI, n° 19.

PHILIPPE I<sup>er</sup>.

5925. ✠ PHILIPVS IO. Temple; au centre, le mot REX. R. ✠ SENONIS CIVITAS. Croix.

AR. Denier : 0,90. (*Revue*, 1854, pl. 10, n° 10.)

Coll. Voillemier, à Senlis. — Pl. CXXXVI, n° 20.

5926. REX PHILIPYS. Temple. R. ✠ SENONES CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,80. (*Ibid.*, n° 11.)

Coll. Voillemier. — Pl. CXXXVI, n° 21.

5927. IHIIIPPYS PEX en légende rétrograde. Temple. R. ✠ SENONES CIVIS. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> d'un alpha dégénéré, aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> d'un besant.

AR. Denier. (*Revue num. belge, Ibid.*, n° 9.)

Pl. CXXXVI, n° 22.

LOUIS VI ou VII.

5928. LVDVICVS REX. Croix cantonnée de quatre besants. R. ✠ SENONIS VRBS. Temple.

BILL. Denier : 1,05. (*Ibid.*, n° 12.)

Cab. de France et coll. F. Mallet, à Amiens. — Pl. CXXXVI, n° 23.

5929. ✠ LVDVICVS RX. Croix encadrée. R. ✠ SENON . S VRBS en légende rétrograde. Temple étroit.

BILL. Denier : 1,14. (*CONB., Catal.*, n° 654.)

La Monnaie.

5930. Mêmes légendes et types. Temple fendu verticalement.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 656.)

Cab. Tiolier.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit précédemment au sujet de ces pièces, qui sont purement royales.

## COMTÉ DE CHAMPAGNE.

Il y a eu deux branches distinctes parmi les comtes de Champagne et de Troyes. L'une, issue de la maison de Vermandois, eut pour chef Herbert ou Héribert, comte de Vermandois, qui mourut en 943. L'autre branche est celle de Blois, qui eut la possession de la Champagne par le mariage de Thibaut-le-Tricheur avec Leutgarde, veuve de Guillaume-Longue-Epée, duc de Normandie, et fille de Herbert II, comte de Vermandois. Eudes, dit le Champenois, petit-fils de Thibaut, qui déjà possédait une partie considérable de la Champagne, y réunit tout le comté en 1019, à la mort d'Etienne, comte de Champagne et de Brie, et cela malgré le roi Robert, qui prétendait réunir le comté à son domaine. Cependant tout le comté resta à Eudes, qui le transmit à ses descendants. Ce fut seulement en 1361 que le roi Jean réunit la Champagne à la couronne. Précédemment, le 15 mars 1335, le roi Philippe de Valois avait fait un traité avec Philippe d'Evreux et sa femme Jeanne de France, héritière du comté, par lequel ceux-ci renonçaient à leurs droits sur lui et conservaient le royaume de Navarre.

La numismatique du comté de Champagne embrasse les monnaies de Troyes, Provins, Reims et Meaux. Ces monnayages n'ayant pas tous une origine et des types communs, il est indispensable de leur consacrer à chacun un article particulier.

## COMTES DE CHAMPAGNE.

HERBERT DE VERMANDOIS, mort en 943.	HENRI I <sup>er</sup> , 1152—1180 ou 1181.
ROBERT, 943—968.	HENRI II, 1180 ou 1181—1197.
HERBERT II, 968—993.	THIBAUT III, 1197—1201.
ETIENNE, 993—1019.	THIBAUT IV, 1201—1253.
EUDES, 1019—1037.	THIBAUT V, 1253—1270.
ETIENNE II, 1037—1047 ou 1048.	HENRI III, 1270—1274.
EUDES II, 1048—1063.	JEANNE, 1274—1305.
THIBAUT I <sup>er</sup> , 1063—1089.	LOUIS-LE-HUTIN, 1305—1316.
HUGUES I <sup>er</sup> , 1089—...	JEANNE II et PHILIPPE-LE-LONG, 1316—
THIBAUT II, 1125—1152.	1339.

## TROYES.

Le monnayage de Troyes a eu l'influence la plus large sur la numismatique champenoise, et doit y tenir la première place. Il faut cependant faire la part de celui de Sens, qui, par suite d'alliances dont les causes sont inconnues, est mêlé à la numismatique des comtes de Champagne.

A Troyes, comme dans toutes les autres officines de quelque importance, l'empreinte au monogramme carlovingien fut d'abord employée. Nous n'en pouvons pas douter, puisqu'au XI<sup>e</sup> siècle, ce type est déjà altéré. Aucune des pièces de cette série venues jusqu'à nous n'appartient à la première branche des comtes de Champagne, qui paraissent seulement avoir monnayé à Reims et à Meaux. Si les espèces de ces premiers comtes étaient retrouvées, il est de toute évidence qu'elles offriraient le monogramme carolin un peu moins dégénéré. Ce type persista à Troyes assez longtemps. Ce n'est qu'au XII<sup>e</sup> siècle que l'on adopta le monogramme d'un comte Thibaut, qui, avec des altérations successives, persista jusqu'à la fin du monnayage.

### CRESPY-TROYES.

5931. ✠ TRECASSI CIVI. Même type. Ɱ. ✠ CRITPEIS CIVAO. Monogramme renversé.

BILL. Denier.

Société archéologique de Sens. — Pl. CXXXVII, n° 11.

En publiant ce denier dans la *Revue num. fr.* (1854, pag. 220 et 221), M. Salmon en place l'émission au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, et conjecture qu'il a dû être frappé par le roi de France et que le mot CRITPEIS peut être un nom de ville dégénéré (MELDIS?). Je ne partage ni l'une ni l'autre de ces deux dernières assertions. Cette pièce est bien du commencement du XI<sup>e</sup> siècle; mais je crois qu'elle appartient à Eudes, comte de Champagne. Quant au lieu de sa fabrication, je propose Crespy, village situé à peu de distance de Troyes. Il est ancien et mentionné en 1209. (*Gall. christ.*, tom. XII, pag. 285.)

### TROYES.

5932. ✠ GRACIA D-I X... Monogramme. Ɱ. ✠ TRECAS CIVI. Croix.

BILL. Denier : 1,24.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXVII, n° 13.

Découverte de Soleure.

5933. ✠ GRACIA D-I X. Mêmes type et Ɱ.

AR. Denier.

Coll. Poey d'Avant. — P. CXXXVII, n° 12.

5934. ✠ GRACIA OI REX. Monogramme carolin renversé et dégénéré. Ɱ. ✠ TRE-CENS CIV. Croix.

AR. Grand denier : 1,15. (*Revue*, 1854, pag. 220.)

Coll. Salmon. — Pl. CXXXVII, n° 14.

5935. ✠ GRACIA DI RES. Monogramme carolin dégénéré. Ɱ. ✠ TRECAS CIVI. Croix.  
BILL. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 64, et pl. 26, n° 12.)  
Pl. CXXXVII, n° 15.
5936. ✠ CRXCIX DI REX. Même type. Monogramme carolin dégénéré. Ɱ. ✠ TRECXS CIVI. Croix archiépiscopale.  
BILL. Denier. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CXXXVII, n° 17.
5937. ✠ CPXCIX DI DES. Même type. Monogramme différent. Ɱ. ✠ Mêmes légende et type.  
BILL. Grand denier.  
Cab. de France. — Pl. CXXXVII, n° 16.
5938. ✠ TRECASI CIYI. Croix. Ɱ. Illisible. Monogramme.  
BILL. Obole.  
Coll. Charvet. — Pl. CXXXVII, n° 18.
5939. ✠ GDXCIX D REX. Monogramme dégénéré. Ɱ. ✠ TRECXS CIVI. Croix.  
BILL. Denier.  
Cab. de France.
5940. GDXCIX DI REX. Monogramme dégénéré. Ɱ. ✠ TRECASI CIYI. Croix.  
BILL. Obole.  
Cab. de France.
5941. XHIVHVIVII. Monogramme. Ɱ. ✠ TRECAS CIVI. Croix.  
BILL. Denier. (CONB., n° 704.)  
Coll. Rousseau.
5942. ✠ TRECSIX CIYI. Croix. Ɱ. Sans légende. Croix. Entre les grenetis, deux croisettes.  
BILL. Grand denier. (*Revue*, 1854, pag. 267, vignette.)  
Pl. CXXXVII, n° 19.

En plaçant la date de l'émission de ces monnaies au règne d'Eudes II, comte de Champagne, je suis d'accord avec M. de Barthélemy (*Manuel*, pag. 139). Toutefois il est évident que toutes n'appartiennent pas à la même époque, et que quelques-unes doivent être données aux successeurs d'Eudes. Nous allons trouver des pièces dont la date ne peut pas être refusée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle ou tout au commencement du XII<sup>e</sup>. Le monnayage anonyme a été continué jusque-là.



THIBAUT I<sup>er</sup>. 1048—1089.

5943. ✠ PETRVS EPISCOPVS. Monogramme. ⚔. Croisette en forme de croix enhendée. TRECAS CIVIT<sup>er</sup>EBO. Croix.  
BILL. Denier : 1,23. (POEY D'AVANT, n° 1504, et pl. 20, n° 14.)  
Pl. CXXXVIII, n° 1<sup>er</sup>.
5944. ✠ PETRVS EPISCOPV<sup>o</sup>. Mêmes type et ⚔.  
BILL. Denier.  
Coll. Lefèvre, à Meaux.
5945. ✠ PETVS EPIC2OPV2. Même type. ⚔. ✠ TRECAS2 CIVIT<sup>er</sup>EBO. Même type.  
BILL. Denier.  
Coll. Lefèvre, à Meaux.
5946. ✠ PETVS EPICOPVS. Même type. ⚔. ✠ TRECAS CIVIT<sup>er</sup>AS. Croix cantonnée d'une croisette au 4<sup>e</sup>.  
BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1839, pl. 2, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1505.)  
Pl. CXXXVIII, n° 2.
5947. Même légende. Monogramme différent. ⚔. ✠ TRECAS CIVIT<sup>er</sup>AS. Croix cantonnée d'une croisette au 4<sup>e</sup>.  
BILL. Denier : 0,90. (DUBY, pl. 11, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CXXXVIII, n° 3.

Ces pièces, qui ont succédé immédiatement au monnayage anonyme, doivent être l'objet de diverses observations. D'abord elles présentent un changement radical dans la fabrique et dans le type. Le nom du prince s'y trouve rejeté à la fin de la légende du revers. Sa forme singulière, TEBO, m'avait égaré, et dans ma *Description* (n° 1504) j'avais lu CIVIT<sup>er</sup>ERO. Cette erreur a été relevée par M. de Longpérier (*Revue*, 1850, pag. 369). Ce numismatiste aurait pu signaler un point de repère bien évident, c'est que le monogramme des successeurs de Thibaut I<sup>er</sup> est écrit de la même manière. On remarquera que, sur les deux dernières pièces, le nom du prince est absent. Cette circonstance et le changement de la légende du droit peuvent peut-être engager à les donner à Hugues, successeur de Thibaut I<sup>er</sup>. Quoi qu'il en soit, il est de toute évidence que ces monnaies sont purement laïques, et que les évêques de Troyes n'ont nul droit à les réclamer. A l'époque où l'étude de la numismatique française était encore dans l'enfance, on conçoit que le mot PETRVS EPISCOPVS ait amené à les donner à un évêque du nom de Pierre. On est d'accord aujourd'hui pour voir dans cette légende le nom de Saint Pierre, patron de la cathédrale de Troyes.

On a, à diverses fois, cherché l'explication du monogramme inscrit sur ces monnaies, et l'on est arrivé à y voir le nom de Thibaut. Tel n'est pas mon avis. Le monogramme équivalant en général à une signature, ces pièces, ayant déjà d'un côté le nom du prince, se trouveraient deux fois signées. D'ailleurs, en étudiant ce type, je ne vois pas la possibilité d'y trouver les éléments du nom de Thibaut. J'y lis distinctement le mot VRBS.

Cet article était terminé et le manuscrit déjà envoyé à l'impression, quand il m'est revenu à la mémoire que M. de Barthélemy avait publié un renseignement utile à mon sujet. En effet, dans la *Revue num. fr.* (1860, pag. 194), il porte à la connaissance des numismatistes un fait singulier, à savoir qu'un denier portant PETVS EPICOPVS et au revers TRECAS CIVITAS a été trouvé attaché, en remplacement du sceau, à une charte de 1104, souscrite par Hugues I<sup>er</sup>, comte de Champagne. Il en tire la conséquence naturelle que ce denier appartient à ce comte. Cette attribution, comme on le voit, ne change en rien mes appréciations; elle ne fait, au contraire, que les corroborer. Ainsi l'on peut établir d'une manière certaine que les pièces portant au revers TRECAS CIVITEBO appartiennent à Thibaut I<sup>er</sup>, et que celles sur lesquelles il n'y a que TRECAS CIVITAS doivent être données à Hugues.

#### THIBAUT II. 1125—1152.

5948. ✠ TRECAS CIVITAS. Monogramme. Ɱ. ✠ BELYTYS PETRYS. Croix cantonnée d'un anneau au 2<sup>e</sup>, et d'un besant au 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 4; LELWEL, pl. 8, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1506.)

Pl. CXXXVIII, n° 4.

Ici, il n'y a plus de doutes. Le mot TEBO est bien réellement inscrit dans le monogramme, et, selon moi, c'est sur cette pièce seulement qu'il faut chercher la naissance de ce monogramme.

#### HENRI I<sup>er</sup>. 1152—1180.

5949. ✠ HENRICVS COMES. Croix cantonnée d'un anneau au 2<sup>e</sup>, et d'un besant au 3<sup>e</sup>. Ɱ. ✠ TRECAS CIVITAS. Monogramme de Thibaut.

BILL. Denier : 1,14. (*Revue*, 1839, pl. 2, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1507.)

Pl. CXXXVIII, n° 5.

5950. ✠ HENRICYS COMES. Mêmes type et Ɱ.

BILL. Obole.

Cab. de France. — Pl. CXXXVIII, n° 6.

HENRI II. 1180—1197.

5951. ✠ HENRI COMES. Croix cantonnée d'un anneaulet aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. ⱪ. ✠ TREC-  
CXS CIYITXS. Monogramme. Un croissant remplace l'O.

BILL. Denier : 1,25. (LELEWEL, pl. 8, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1508.)

Pl. CXXXVIII, n° 7.

5952. Mêmes légendes et types. La légende du droit est rétrograde.

Billon très bas : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 1509.)

5953. Mêmes légendes et types. Le monogramme a un croissant à droite.

BILL. Denier : 1,20. (DUBY, pl. 67, n° 13.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXVIII, n° 8.

5954. Autre. La croix est cantonnée d'une étoile au 2<sup>e</sup>, et d'un S au 3<sup>e</sup>. Deux asté-  
risques entrent dans le monogramme.

BILL. Denier : 1,15. (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pl. 7, n° 8.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXVIII, n° 9.

5955. ✠ HENRI COMES. Croix cantonnée d'un astérisque au 2<sup>e</sup>, et d'un besant  
au 3<sup>e</sup>. ⱪ. ✠ TRECXS CIYITXS. Monogramme avec un astérisque.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 77, n° 14.)

THIBAUT IV. 1201—1253.

5956. ✠ TEBXT COMES. Croix cantonnée d'un anneaulet aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. ⱪ. ✠ TRE-  
CXS CIYITXS. Monogramme.

BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1839, pl. 2, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1510.)

Pl. CXXXVIII, n° 10.

5957. ✠ TEBXV COMES. Croix cantonnée de quatre annelets. ⱪ. ✠ TRECXS  
CIVITXS. Monogramme avec un lis.

BILL. Denier : 0,97. (*Revue*, 1838, pl. 11, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1511.)

Pl. CXXXVIII, n° 11.

Sur ces pièces on voit d'abord le monogramme de Thibaut, semblable à celui que nous avons trouvé précédemment, puis allant en dégénéralant de plus en plus. On pourra essayer de me mettre en contradiction avec moi-même, en faisant observer que sur les deux derniers deniers Thibaut met son nom et son monogramme, et que par conséquent il les signe deux fois. Je répondrai qu'à cette époque, le type du monogramme était devenu banal et n'avait plus aucune signification. Ce qui le prouve, c'est que les comtes du nom de Henri l'ont employé. On aura soin de remarquer que

ce type est local à Troyes. Nous ne le trouverons pas sur la monnaie que les comtes fabriquaient en même temps à Provins.

### PROVINS.

La numismatique de la ville de Provins mériterait un examen approfondi. Pour y parvenir, il nous faudrait d'autres éléments que ceux que nous possédons. Je me contenterai d'être en quelque sorte le rapporteur des opinions qui ont été émises jusqu'ici, et chercherai à faire ressortir ce qui me paraît acceptable.

Il ne me semble pas douteux que les comtes de Champagne de la première race aient monnayé à Provins. Je voudrais pouvoir leur attribuer le denier que MM. Fougères et Conbrouse ont dessiné au n° 198 de leur ouvrage sur les monnaies de la seconde race, et que M. Conbrouse a reproduit au n° 7 de la planche XXXI de l'atlas de son grand ouvrage. Malheureusement ce dessin ne donne pas une idée suffisante du style de cette pièce, et je ne l'ai pas examinée en nature. D'un autre côté, nous avons les beaux deniers portant les noms de Provins et de Sens, que je vais décrire tout à l'heure et dont la fabrique indique la fin du x<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire une époque antérieure à l'avènement de la seconde branche. Si cette date, qui est indiquée par M. B. Fillon (*Lettres*, pag. 162), était acceptée, elle détruirait les allégations de quelques autres numismatistes. J'entrerais dans quelques développements à ce sujet, en donnant la description des monnaies.

### PROVINS ET SENS.

5958. ✠ PRYIN2 CΛSTO. Même type. Monogramme. La fasce a un E à droite ; dessous, un R ; au-dessus, une croisette et deux annelets. ⚡ ✠ SENONIZ CIVI. Croix.

AR. Denier : 1,39. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 9, n° 7.)  
Pl. CXXXVIII, n° 12.

5959. ✠ P∞RIVINS CA∞O. Monogramme composé d'une fasce ayant un E au bout de sa branche à droite ; au-dessous, un autre E tourné à gauche ; devant, une espèce de croissant ; au-dessous, un ✠ entre deux annelets. ⚡ ✠ SENOINS CIVI.

AR. Denier : 1,39. (POEY D'AVANT, n° 1490, et pl. 20, n° 12.)  
Pl. CXXXVIII, n° 13.

5960. Mêmes légende et type. ⚡ ✠ SENON2 CIVI. Croix.

AR. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CXXXVIII, n° 14.

5961. Même légende, avec **CACTO**. Même type; la croisette remplacée par un ✠.  
R. **SENONS CIVI**. Croix.

AR. Denier. (*Catal. Rousseau*, pag. 202, n° 51; *Bibl. de l'éc. des chartes*, 1845, pag. 279.)

5962. ✠ **PSYINS CACTO**. Même type. R. **SENONS CIVI** en légende rétrograde.

AR. Denier.

Coll. Norblin.

Ces monnaies ont été l'objet d'appréciations diverses, et l'on est loin d'être d'accord sur leur signification. Le dernier numismatiste qui en a parlé est M. de Barthélemy (*Revue*, 1860, pag. 372, en note). Son opinion vient détruire toutes les idées reçues. Selon lui, ces pièces, quoique portant le nom de Sens, n'auraient rien de commun avec cette ville, et ce serait seulement l'influence de l'atelier de la cité métropolitaine qui se serait fait sentir sur les monnaies des seigneurs du voisinage. Ces deniers, toujours suivant le même auteur, devraient être placés au XI<sup>e</sup> siècle et appartiendraient soit à Eudes I<sup>er</sup> le Champenois, qui aurait innové et choisi un monogramme rappelant son nom, soit même et avec plus de raison à Eudes II, qui régna sur la Champagne, de 1048 à 1063. Rien dans ces allégations ne me semble acceptable. D'abord il est plus naturel de croire que la réunion sur une même monnaie du nom de deux villes est due, ainsi que nous en avons de fréquents exemples, à une alliance pour un monnayage en commun. Le nom mis au datif indique seulement que ces monnaies ont été fabriquées à Provins. Je ne puis pas davantage partager l'opinion de M. de Barthélemy, quant à l'âge de ces pièces. Leur fabrique indique, pour les premières en date, la fin du XI<sup>e</sup> siècle. M. B. Fillon (*loco cit.*) la place même dans le dernier tiers du X<sup>e</sup> siècle. La faire descendre jusque dans le milieu du XI<sup>e</sup>, me semble tout à fait impossible.

Que le monogramme qui se voit sur ces deniers ait pour origine celui d'Eudes, c'est probable; mais, dans tous les cas, je ne saurais y voir l'influence des comtes Eudes I<sup>er</sup> et Eudes II. J'ai démontré dans ma *Description*, et M. B. Fillon est revenu sur ce point (*loco cit.*), que ce monogramme avait été l'origine du type qui a été appelé peigne champenois. Il suffit de jeter les yeux sur les planches, pour voir que la démonstration est complète. On remarquera, comme je l'ai fait observer ailleurs, que le type du peigne est le seul qui ait été employé à Provins.

5963. ✠ **RIL . DVNIS CACTO**. Peigne; au-dessous, une croisette entre deux annelets. R. ✠ **SEEI ; OMIS CIVI**. Croix cantonnée d'un besant au 2<sup>e</sup>, de l'oméga au 3<sup>e</sup>, et de l'alpha au 4<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 4,14. (*LELEWEL*, pl. 8, n° 10; *POEY D'AVANT*, n° 1520.)

5964. Mêmes légendes et types des deux côtés. Type renversé.

BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1521.)

Pl. CXXXVIII, n° 15.

5965. Légende du droit répétée des deux côtés, avec les deux types du peigne et de la croix cantonnée.

BILL. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 1522.)

5966. RILDVNS CATO. Même type. R. SEEI : OMS CIVI. Même type.

BILL. : 1,25. (*Ibid.*, n° 1523.)

5967. RIEPVMS CATO en légende rétrograde. R. SEEF OMS CIVI en légende rétrograde. Même type.

BILL. Denier.

Musée de la ville de Troyes. — Pl. CXXXVIII, n° 16.

5968. ✕ PIRPVIMS CATO en légende rétrograde. Même type. R. ✕ SEEI : OEMS en légende rétrograde. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Salmon, à Sens.

5969. ✕ RIL . DVNIS CATO. Même type. R. ✕ SEEI : OEMIS CIVI. Même type.

BILL. Obole : 0,27. (*Revue*, 1841, pl. 20, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1524.)

Pl. CXXXVIII, n° 17.

Si je place ces pièces sous le titre de Provins et Sens, ce n'est pas que j'aie la conviction qu'elles appartiennent bien réellement à la première de ces deux villes. MM. Duchalais et de Barthélemy sont pour l'affirmative, tandis que MM. Lelewel et B. Fillon pensent trouver dans le mot RILDVNIS le nom de quelque lieu ou château dans le voisinage de Sens. Je ne me prononcerai pas entre ces deux opinions. Pourtant j'incline vers la première. Voici pourquoi. D'abord j'ai trouvé, dans la collection de M. Salmon, un denier portant PIRPVIMS, ce qui se rapproche beaucoup de PRVVINIS; d'un autre côté, le type de ces pièces dérive évidemment de celui des beaux deniers que l'on ne peut pas refuser à Provins et à Sens.

#### THIBAUT II. 1125—1152.

5970. ✕ TEBALT COMES. Croix cantonnée d'un oméga au 2°, de l'alpha au 3°, et d'un besant aux 1<sup>er</sup> et 4°. R. CASTRI PRVVINS. Peigne; au-dessus, un T ou un V, accosté de deux annelets.

BILL. Denier : 1,03. (LELEWEL, pl. 8, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1512; DUBY, pl. 77, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CXXXVIII, n° 18.

5971. Mêmes légendes et types, avec COME2.

BILL. Denier.

Cab. de France.

HENRI I<sup>er</sup>, 1152—1180, ou HENRI II, 1180—1197.

5972. ✠ HENRI COMES. Même type. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 1,14. (DUBY, pl. 77, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1513.)

Pl. CXXXVIII, n° 19.

5973. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy*, n° 32.)

Coll. Dassy et Lefèvre. — Pl. CXXXVIII, n° 20.

5974. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit la croix est cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de deux doubles V, et aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un besant.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 77, n° 11.)

Pl. CXXXVIII, n° 21.

5975. Même légende. Au droit, besant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, étoile au 2<sup>e</sup> et anneau au 3<sup>e</sup>.

Ɱ. Y ayant à gauche une étoile, et à droite un anneau.

BILL. Denier : 1,20. (DUBY, pl. 77, n° 9.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXXXVIII, n° 22.

5976. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'un besant aux 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'une étoile au 2<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 1,12. (DUBY, pl. 77, n° 8.)

Coll. Poey d'Avant.

5977. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,35.

Coll. Poey d'Avant.

THIBAUT III. 1197—1201.

5978. ✠ TEBXT COMES. Croix cantonnée de l'alpha au 3<sup>e</sup>, de l'oméga au 2<sup>e</sup>, et d'un besant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>. Ɱ. CXSTRI PRYYINS. Peigne et Y accosté de deux croissants renversés.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 77, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1514.)

Pl. CXXXVIII, n° 23.

5979. ✠ TEBΛT COMES. Même type. Ɱ. Même légende. Le peigne est terminé en haut par un appendice pointu, accosté de deux annelets.  
BILL. Denier. (DUBY, pl. 77, n° 4.)

THIBAUT IV. 1201—1253.

5980. TEBXY COMES. L'oméga est au 1<sup>er</sup>, l'alpha au 4<sup>e</sup>, et un croissant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Ɱ. Même légende. Le peigne est surmonté de trois tours crénelées.

BILL. Denier : 1,24. (*Ibid.*, n° 6, et *Ibid.*, n° 1515.)

Pl. CXXXVIII, n° 24.

5981. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,38. (*Ibid.*, n° 5, et *Ibid.*, n° 1516.)

5982. ✠ TEBXT COMES. Mêmes types et Ɱ.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 77, n° 7.)

Pl. CXXXVIII, n° 25.

5983. ✠ TES ✠ A . COMES. Même type. Ɱ. ✠ PLVTRI PRVVINS. Même type.

BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1517.)

MONNAIES DU SÉNAT ROMAIN AU TYPE PROVINOIS.

Bien des auteurs ont parlé de ces monnaies, et pourtant on est loin d'être complètement édifié sur leur compte. On n'est d'accord que sur un seul point, c'est qu'elles ont été fabriquées à Rome, afin de faciliter les transactions du commerce étendu que les marchands de la Champagne faisaient avec la ville éternelle. On ignore à quelle époque ce monnayage a commencé. Muratori (*Antiq. ital.*, dis. 18, pag. 370) et Zanetti (tom. 3, pag. 281, n° 265) disent que les provinois de Rome sont antérieurs d'un siècle à ceux de la Champagne, ce qui est insoutenable, car le type du peigne n'est certainement pas né en Italie. Papencort (pag. 82 et 83) est plus dans le vrai, quand il dit qu'ils furent nommés provinois du sénat, parce qu'ils étaient semblables à ceux qui avaient cours en Champagne; mais il erre, quand il veut placer leur origine à l'époque du tribunat de Nicolas Rienzi. Cette dernière opinion est aussi adoptée par Cinagli (*Monete de Papi*, pag. 21, note 30). M. Cartier, dans sa notice sur ces monnaies (*Revue*, 1839, pag. 42), rejette cette opinion, et est d'avis qu'elles furent frappées pendant la république éphémère qu'Arnaud de Bresse établit à Rome de 1147 à 1154. En dernier lieu vient M. B. Fillon, qui, se fondant sur la monnaie de Charles d'Anjou, offrant une date certaine, avance (*Catal. Rousseau*, pag. 66) que les pièces provinoises au nom du sénat romain doivent être placées dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle. Je crois qu'il y a moyen de concilier les dernières opinions, en disant



que ces monnaies ont pu commencer à être battues sous Arnaud de Bresse, et qu'on a continué d'en fabriquer jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Une durée de cent ans ne me paraît pas exorbitante pour une émission qui offre tant de variétés et qui avait trait à des intérêts aussi importants. La cause qui la fit naître a dû persister et la faire maintenir pendant longtemps. Nous en avons une preuve irrécusable, puisque l'on connaît une charte de 1195, où il est fait mention de la monnaie provinoise romaine, et que l'obole de Charles d'Anjou donne la certitude que ce type existait encore au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. Pour éclairer le débat, il n'est pas hors de propos de faire ressortir la signification de la légende du n° 5995, qui prouve que ces monnaies appartiennent à un tribunat.

Quant à la pièce portant le nom de Charles (n° 5996), son attribution, établie par M. B. Fillon (*loco cit.*), est toute naturelle. Charles d'Anjou, frère de Saint Louis, était un des compétiteurs à la couronne de Sicile, et fit un voyage à Rome au mois de mai 1265, où il fut proclamé sénateur, dignité qui lui conférait le droit de battre monnaie.

5984. SENATVS . P . Q . R. Croix cantonnée au 1<sup>er</sup> d'un besant, au 2<sup>e</sup> d'une étoile, au 3<sup>e</sup> de l'oméga, au 4<sup>e</sup> de l'alpha. Ɱ. ROMA CAPVT MVN. Type du peigne; au-dessus, un S entre un croissant et une étoile.

BILL. Denier : 1,25. (*Revue*, 1839, pl. 2, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1518.)

Pl. CXXXIX, n° 1<sup>er</sup>.

5985. Mêmes légendes et types, sauf qu'au Ɱ. l'étoile est à gauche et le croissant à droite.

BILL. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 1519.)

5986. Mêmes légendes. Au droit, la croix est cantonnée d'un besant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>. Au Ɱ., le type a au-dessus un V entre deux croissants.

BILL. Denier.

Coll. Lefèvre, à Meaux.

5987. ✠ SENATVS . P . Q . R. Type du peigne; au-dessus, S. Ɱ. ROMA CAPVS . M. Croix cantonnée d'une étoile au 1<sup>er</sup>.

BILL. Obole. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. v, pl. 7, n° 13.)

5988. SENATVS . P . Q . R. Même type. Ɱ. . A . CAPD . MVD. Même type.

AR. Denier.

Coll. Robert.

5989. ✠ SENATVS . P . Q . R. Même type. L'S est entre l'étoile et le croissant. Ɱ. ✠ . ROMA CAPVT M. Croix non cantonnée.

BILL. Obole : 0,55.

Coll. Plantet. — Pl. CXXXIX, n° 2.

5990. ROMA CAPVT MVN. Type du peigne ; au-dessus, un alpha dégénéré en forme de V, accosté de deux appendices en forme de croissants. ⚡. SENATVS . P . Q . R. Croix cantonnée d'un besant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, au 2<sup>e</sup> d'un oméga et au 3<sup>e</sup> d'un alpha.

AR. Denier.

Coll. Lefèvre. — Pl. CXXXIX, n° 3.

5991. Variété avec ROMA CAPVT MV. La croix est cantonnée du soleil et de la lune, d'un alpha et d'un astérisque. La lettre S est accostée d'un croissant renversé.

AR. Denier. (CINAGLI, n° 47.)

5992. Mêmes légendes avec CAPVD. La croix n'est pas cantonnée. Au droit, le peigne est surmonté d'une espèce de cornet accosté du soleil et de la lune.

AR. Obole. (*Ibid.*, n° 48, pl. 1<sup>re</sup>, n° 22.)

Pl. CXXXIX, n° 4.

5993. SENAT . POPVL . Q . R. Peigne ; au-dessus, S ; à gauche, une croisette. ⚡. ROMA CAPVT MVNDI. Croix cantonnée d'un besant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 49.)

5994. SENAT . P . Q . R. Même type. S accosté du soleil et de la lune. ⚡. ROMA CAPVD . M. Même type.

BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 50.)

5995. ALMVS TRIBVNAT. Croix. ⚡. ROMA CAPVT MV. Peigne ; au-dessus, un anneau accosté du soleil et de la lune.

BILL. Obole. (*Ibid.*, pl. 1<sup>re</sup>, n° 23.)

Pl. CXXXIX, n° 5.

#### CHARLES D'ANJOU. 1265.

5996. ✠ CAROLVS : REX S. Croix cantonnée au 1<sup>er</sup> de l'oméga dégénéré, au 2<sup>e</sup> d'une étoile, au 3<sup>e</sup> de l'oméga dégénéré, et au 4<sup>e</sup> d'un V (alpha dégénéré). ⚡. SE ... Q . R. Type du peigne ; au-dessus, S.

BILL. Obole. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 90, vignette.)

Coll. Rousseau. — Pl. CXXXIX, n° 6.

#### MEAUX.

J'ai déjà mis la ville de Meaux au nombre des ateliers où les premiers comtes de Champagne ont dû faire frapper des monnaies. Je persiste dans cette opinion, et je dis

qu'il n'y a qu'à examiner avec attention les pièces portant le monogramme carlovin-  
gien, pour voir que toutes n'appartiennent pas aux rois auxquels on les a jusqu'à  
présent attribuées. Sur les pièces vraiment royales, on ne trouve pas des légendes  
aussi altérées, et dans ces légendes des points placés sans motifs.

A voir mon insistance à m'emparer, au profit de la période féodale, d'un si grand  
nombre de monnaies que l'on a toujours regardées comme royales, on pensera peut-  
être que je suis mû par ce système d'envahissement qui domine presque toujours  
ceux qui entreprennent une monographie, et les porte à l'enrichir aux dépens d'au-  
tres séries. Je suis fort éloigné d'une pareille méthode, et, si je parais empiéter sur  
un domaine qui ne semble pas m'appartenir, c'est que ma conviction est sincère et  
profonde. Ce n'est point un système hasardé que je propose. Les idées que j'émetts  
sont fondées sur l'histoire et sur l'étude des faits numismatiques. Déjà la lumière  
commence à jaillir, et il n'est guère d'auteur qui, appelé à décrire ces monnaies de  
transition, n'exprime des doutes sur la place qui doit leur être donnée. J'ai généralisé  
et accepté hardiment ce qui n'était proposé que timidement, voilà tout. Si quelques  
amateurs forcenés de monnaies royales se trouvent troublés dans leur joie et persis-  
tent dans leur ancienne classification, je ne saurais qu'y faire. J'espère seulement que  
les vrais numismatistes, qui n'acceptent rien sans le contrôler, voudront bien exa-  
miner mûrement la question, et finiront par accepter tout ce que je propose, parce  
que ma théorie est basée sur des preuves irrécusables.

5997. ✠ . GRΛ . ΤΙΧ . ΔΙ- RE . Χ. Monogramme de Charles. Ɱ. ✠ . MEL . DIS . CI  
. VI . ΤΑΣ. Croix.

AR. Denier : 4,77. (*Revue*, 1840, pl. 8, n° 5.)

Cab. de France et coll. Dassy. — Pl. CXXXIX, n° 7.

5998. ✠ GRAΤΙ . Λ . D . I . R . EX. Même type. Ɱ. ✠ MEL . D . I . S CIVITΛ . S.  
Croix.

AR. Denier : 4,50.

Coll. Lefèvre. — Pl. CXXXIX, n° 8.

5999. Variété avec ✠ MELDI CIVITΛS.

AR. Denier. (*CONB., Catal.*, n° 384.)

Coll. Conbrouse.

6000. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,27. (*Ibid.*, n° 385.)

6001. Variété avec MEL . DIS CIVI . ΤΑΣ.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 384.)

Coll. Conbrouse.

6002. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,68. (*Ibid.*, n° 385.)

6003. ✠ GRAVI . A DI REX. Monogramme de Charles. R̄. MELDI CIVIS en deux lignes et en légende rétrograde ; au-dessus et au-dessous, une croisette.

BILL. Denier usé : 0,95.

Coll. Lefèvre. — Pl. CXXXIX, n° 9.

6004. ✠ GRAVI DI R... Même type. R̄. MELDI .. IAVIS en deux lignes et entre deux croisettes.

AR. Obole. (*Revue*, 1840, pl. 8, n° 8.)

Coll. Voillemier. — Pl. CXXXIX, n° 10.

6005. ✠ GRAVI DI REX. Monogramme de Raoul. R̄. MELDI CIVITIS en deux lignes et entre deux croisettes.

AR. Denier : 1,17. (*Ibid.*, n° 7.)

Coll. Dassy. — Pl. CXXXIX, n° 11.

L'altération des légendes prouve que ces monnaies, pour la plupart du moins, sont postérieures aux rois dont elles portent les noms. M. de Longpérier, qui, dans la *Revue num. fr.* (1840, pag. 128), a consacré aux monnaies des évêques de Meaux un mémoire étendu, avance que ces pièces sont purement royales et que la ville de Meaux manqua de monnaies pendant un siècle. Je crois que, dans l'état actuel de la science, cette allégation ne peut plus être admise, et qu'il y a lieu de remplir la lacune présumée, au moyen de tout ou partie des pièces que j'ai décrites ci-dessus.

### ÉVÊCHÉ DE MEAUX.

Selon les traditions de l'église de Meaux, la fondation de l'évêché serait due à Saint Denis, premier évêque de Paris. Il est à peu près certain que la création de ce siège ne remonte pas au delà du milieu du iv<sup>e</sup> siècle, et que Saint Saintin fut son premier évêque.

Nous ne connaissons les monnaies des évêques de Meaux qu'à partir du milieu du xi<sup>e</sup> siècle. Il est probable qu'ils n'en ont pas fait battre auparavant. La cause est facile à déterminer. A Meaux, comme nous allons le voir à Reims, la puissance des prélats a été substituée à celle des comtes, et ce n'est guère que dans le courant du xi<sup>e</sup> siècle que le pouvoir épiscopal fut, dans ces deux villes, assez fort pour opérer cette transformation.

Trois types apparaissent sur les monnaies des évêques de Meaux : la main tenant une crosse ; une crosse seule dans le champ, accostée de l'alpha et de l'oméga, plus tard de deux lis ou deux crosses accostées d'étoiles ; enfin un buste de profil. Duby a figuré aussi une pièce avec la tête de face. Il y a lieu de se défier de son dessin.

Un fait inexplicable se présente dans le monnayage des évêques de Meaux. Il paraît cesser tout à fait à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et pourtant nous voyons par des titres (M. de Longpérier en cite plusieurs) qu'il dura jusqu'au commencement du XIV<sup>e</sup>. Le règlement de 1315 mentionne la monnaie de Meaux. D'où provient cette lacune de plus d'un siècle ? L'auteur précité n'en dit rien, et je ne hasarderai aucune conjecture à ce sujet. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis vingt ans, aucune découverte n'est venue à notre secours. Je publie, il est vrai, un bon nombre de variétés qui ont échappé aux recherches de M. de Longpérier. Aucune ne nous dit le mot de l'énigme, et en général elles n'ajoutent rien de nouveau à la numismatique meloise.

### ÉVÊQUES DE MEAUX.

RICHARD, 936.	PIERRE I <sup>er</sup> , 1172—1174.
GILDRICUS, 947.	PIERRE II, vers 1175.
AGERAC, 962.	SIMON, vers 1177 vers 1195.
ERCHENRAD, 986.	ANSEAU, vers 1196—1207.
SIGILBERT, vers 991—1009.	GEOFFROI DE TRESSÉ, 1208—1213.
MACAIRE, vers 1020.	GUILLAUME I <sup>er</sup> DE NEMOURS, 1214—1221.
BERNIER, 1020.	AMAURY, 1221—1223.
DAGOBERT.	PIERRE III DE CUISI, 1255—1267.
GAUTIER I <sup>er</sup> SAVEIR, vers 1045—1082.	JEAN I <sup>er</sup> DE POINCI, 1267—1269.
ROBERT I <sup>er</sup> , 1082—1083.	JEAN II DE GARLANDE, 1269—1272.
GAUTIER II DE CHAMBLI, 1085—1102.	EUDES, 1274.
MANASSÉ I <sup>er</sup> , 1102—1120.	JEAN III, 1274 vers 1288.
BURCHARD, 1120—1134.	ADAM, 1289—1297.
MANASSÉ II, 1134—1158.	JEAN IV DE LA GRANGE, 1298—1300.
RENAUD, 1158—1161.	JEAN V, 1301—1304.
HUGUES, 1161—1162.	NICOLAS VOLÉ, 1304—1308.
ETIENNE DE LA CHAPELLE, 1162—1174.	SIMON II FESTU, 1308—1317.

### GAUTIER I<sup>er</sup>. 1045—1082.

6006. GALT<sup>er</sup>ERIS PESY. Dextre bénissante. Ɱ. ✠ MELDIS CIYIT<sup>er</sup>Λ. Croix.

BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1840, pl. 9, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1493.)

Pl. CXXXIX, n° 12.

6007. Mêmes légendes et types; la légende du Ɱ. terminée par un petit S.

BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 1494.)

6008. Mêmes légendes et types, avec CIYIT<sup>er</sup>ΛS.

BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, n° 1496.)

Pl. CXXXIX, n° 13.

6009. Autre avec **PRESY** et **CIYITX**.  
BILL. Denier : 1,25. (*Ibid.*, n° 1495 ; *Revue*, *ibid.*, n° 2.)
6010. **GALTERIVS PHEsy**. Même type.  $\mathfrak{A}$ . ✠ **MELDIS CVDPITX**. Croix.  
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 3.)
6011. **GALTERIYS PIESY**. Même type.  $\mathfrak{A}$ . ✠ **MELDIS CIIIX**. Croix.  
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 4.)
6012. Autre avec **PEY**. Au  $\mathfrak{A}$ ., **CIYITXS**.  
AR. Denier.  
Coll. Lefèvre, à Meaux.

GAUTHIER II. 1085—1102.

6013. **GALTERYS PRESYL** en légende rétrograde. Crosse accostée de l'alpha et de l'oméga.  $\mathfrak{A}$ . ✠ **MELDIS CIYITXS**. Croix.  
BILL. Denier. (*Revue*, 1840, pl. 9, n° 5.)  
Pl. CXXXIX, n° 14.
6014. ✠ **GALTERIVS EDIS**. Croix cantonnée d'un besant aux 2° et 3°.  $\mathfrak{A}$ . ✠ ...  
**EIST**. Main tenant une crosse.  
BILL. Denier : 0,77.  
Coll. Compère.

BURCHARD. 1120—1134.

6015. **BYRCARDYS EPSY**. Main tenant une crosse.  $\mathfrak{A}$ . ✠ **CIYITXS MELDIS**.  
Croix cantonnée d'un besant aux 2° et 3°.  
BILL. Denier : 0,76. (*Revue*, 1840, pl. 9, n° 7 ; *POEY D'AVANT*, n° 1477.)  
Pl. CXXXIX, n° 15.
6016. Mêmes légendes et types.  
BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, n° 8, et *POEY D'AVANT*, n° 1498.)  
Pl. CXXXIX, n° 16.
6017. **BYRCARD EPSY**. Même type.  $\mathfrak{A}$ . **CIYITXS MELDIS**. Même type.  
BILL. Denier.  
Coll. Farez, à Douai.
6018. Mêmes légendes et types.  
BILL. Obole.  
Coll. Farez.

6019. Mêmes légendes et types. Le pied de la crosse coupe la légende.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 6.)

Pl. CXXXIX, n° 17.

6020. Autre avec EPS et crosse courte.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 9.)

6021. BYRCARD... Même type.  $\text{R}$ . ✕ CIVIT... MELDI2. Croix.

BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1499.)

RENAUD. 1158—1161.

6022. ✕ REINALDVS EPSV. Deux crosses accolées ; au-dessus et de chaque côté, une étoile.  $\text{R}$ . ✕ CIVITAS MELDIS. Croix cantonnée d'une étoile aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 1,20. (*Revue*, 1840, pl. 10, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CXXXIX, n° 18.

6023. Autre. La légende du droit est rétrograde.

BILL. Denier.

Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXXXIX, n° 19.

ETIENNE DE LA CHAPELLE. 1161—1171.

6024. ✕ STEPHANVS EPC. Le pied du dernier P est barré. Crosse accostée de deux fleurs de lis.  $\text{R}$ . ✕ MELO CIVITAS. Croix cantonnée d'un anneau avec un point au centre, aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 1,06. (*Ibid.*, n° 2.)

Pl. CXXXIX, n° 20.

6025. Mêmes légendes et types. La légende du droit est précédée d'un signe indéterminé ; c'est une espèce de carré plein, portant quatre petits points en croix et entouré de quatre autres points. Au  $\text{R}$ ., la croix est cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 1,20.

Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXXXIX, n° 21.

6026. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,52.

Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CXXXIX, n° 22.

6027. Roue. STEPHANVS EPC. Tête de profil à gauche.  $\text{R}$ . ✕ MELO CIVITAS. Croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1500.)

Pl. CXXXIX, n° 23.

6028. Mêmes légendes et types. Ɱ. Croix cantonnée de deux croissants et de deux lis.

BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1501.)

6029. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Cab. de France. — Pl. CXXXIX, n° 24.

6030. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ MELØ CIVITAS. Croix tulipée, cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Denier. (*Revue*, 1840, pl. 10, n° 4.)

6031. Autre avec MELØ.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)

6032. Roue. STEPHANVS EPC. Tête mitrée de face. Ɱ. Même légende. Croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 11, n° 5.)

Pl. CXXXIX, n° 25.

J'ai déjà dit qu'il ne fallait accorder aucune confiance au dessin de DUBY. Il s'agit, sans doute, d'une pièce fruste et mal gravée.

PIERRE I<sup>er</sup>. 1172—1174.

6033. PETRVS. EPISCOP. Même tête; devant, une crosse. Ɱ. ✠ MELØ CIVITAS. Croix tulipée, cantonnée de deux besants et de deux lis.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 6, et POEY D'AVANT, n° 1502.)

Pl. CXXXIX, n° 96.

6034. Mêmes légendes et types, sauf que la position des cantons est intervertie.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 11, n° 9.)

SIMON. 1177—1184.

6035. ✠ SIMON EPISCOPVS. Buste mitré; devant, une crosse. Ɱ. MELC CIVITAS. Même croix, cantonnée de deux besants l'un sur l'autre aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 7.)

Pl. CXXXIX, n° 27.

Le denier de Simon est la seule pièce, parmi celles des évêques de Meaux, qui n'ait pas été retrouvée. Pourtant son existence n'est pas contestable.



### MEAUX ET TROYES.

M. de Longpérier, dans son mémoire sur les monnaies de Meaux, publie une seule pièce avec les noms de Meaux et Troyes, et cherche à expliquer par des raisons historiques la cause de cet accouplement. Je crois que, dans l'état actuel de la science, et en considérant que le même fait se reproduit dans plusieurs localités voisines de Sens, ce numismatiste n'hésiterait pas à adopter une autre opinion et à ne voir ici qu'une alliance monétaire entre les seigneurs de Meaux et de Troyes, alliance fondée sur des besoins commerciaux et le but de diminuer les frais de fabrication.

J'ai déjà parlé de la présence insolite de l'O mis à la fin de la légende, pour indiquer le datif et l'atelier de fabrication. Cette observation tout à fait heureuse est due à M. B. Fillon, qui l'a développée dans ses *Considérations*, pag. 232.

6036. ✕ MEIPIS CIVITAO. Monogramme carolin. Ɱ. ✕ TRECASI CIVI. Croix.

AR. Denier : 1,30. (*Revue*, 1840, pl. 8, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1491.)

Pl. CXL, n° 1<sup>er</sup>.

6037. Autre avec MEDIS.

BILL. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 1492.)

6038. ✕ MELPIS CIVITAO. Même type. Ɱ. ✕ TRECASI CIVI. Croix.

BILL. Denier.

Coll. Lefèvre. — Pl. CXL, n° 2.

6039. ✕ MELDIS CIVITAO? Monogramme carolin. Ɱ. ✕ TRECASI CIVI. Croix.

AR. Obole. (*Revue*, 1846, pl. 17, n° 2.)

Pl. CXLI, n° 11.

Cette obole, qui faisait partie du trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs-de-Rome, a été décrite, dans la *Revue* (1846, pag. 334), par M. Cartier, qui, en raison du mauvais état de la pièce, n'en donne pas une lecture certaine, et, tout en l'attribuant à Reims, finit par dire qu'elle peut bien appartenir à Meaux. M. de Longpérier (*Revue*, 1854, pag. 368) affirme qu'il a vu cette obole en nature et qu'elle porte le nom de Meaux. Il faut donc faire cette rectification.

6040. ✕ IVIJS MΞ ... DIS. Croix cantonnée d'un besant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de l'oméga au 1<sup>er</sup>, de l'alpha au 3<sup>e</sup>. Ɱ. ✕ CIVITAO TRECAS N M. Peigne; au-dessus, ✕ entre deux croisettes.

BILL. Denier.

Coll. Lefèvre, à Meaux.

La lecture de ce denier est difficile, en raison de son état de conservation et de sa mauvaise fabrication. Je n'oserais assurer que celle que je donne soit exacte. Peut-être n'est-ce autre chose que l'une de ces monnaies portant *Rildunis* et *Secomis*. Les types sembleraient le faire croire.

### CHALONS-SUR-MARNE.

L'évêché de Châlons-sur-Marne eut pour premier évêque Saint Memmie, qui siégeait en 260 ou 280. Les prélats de cette ville tenaient un rang élevé dans la hiérarchie. Dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle, ils étaient pairs de France. Au sacre de nos rois, ils occupaient la cinquième place comme pairs ecclésiastiques, la seconde comme évêques-comtes, et portaient l'anneau royal.

La numismatique de ces prélats mérite de fixer l'attention d'une manière toute particulière, puisqu'ils furent des premiers à jouir des droits monétaires en vertu d'une concession régulière. Ils la durent à Charles-le-Chauve, qui l'accorda à l'évêque Erchenraus en 865, par un diplôme daté de Chesne-Herbelot, maison royale située près de Compiègne. M. de Barthélemy a publié *in extenso*, dans la *Revue num. fr.* (1851, pag. 27), cette charte, en l'accompagnant de commentaires intéressants. Il fait ressortir son importance, qui est en effet capitale. Outre la date curieuse de la concession, puisqu'elle remonte à l'année qui suivit le fameux édit de Pistes, ses termes ne sont pas moins remarquables, en ce qu'il est dit positivement que les monnaies de l'évêque devront être au monogramme du roi : *monogramma nominis nostri jussimus insignari*. Si des preuves aussi nombreuses ne corroboraient pas l'opinion que j'ai si souvent émise et qui établit que les prélats et seigneurs ont frappé d'abord des monnaies au nom et au type royal, cette charte nous en fournirait une qui est irrécusable.

La concession faite à l'évêque Erchenraus fut confirmée en 877 à Wilbert, son successeur. On trouve une mention des droits monétaires accordés aux évêques de Châlons dans une bulle de Pascal II, datée de 1108.

Avec des données aussi positives, comment se fait-il que les monnaies des évêques de Châlons soient si peu abondantes ? En vain dira-t-on que, les premières étant au type carlovingien et au nom de Charles-le-Chauve, il est difficile de les distinguer des monnaies royales ; mais, dans ce cas même, nous devrions en trouver de nombreuses variétés, et nous n'en connaissons que deux. Les pièces intermédiaires nous manquent également. Ces évêques ne paraissent avoir monnayé en leur nom qu'à partir du XII<sup>e</sup> et peut-être du XIII<sup>e</sup> siècle. Il y a donc une lacune considérable, que les numismatistes doivent désirer de voir bientôt combler.

ÉVÊQUES DE CHALONS-SUR-MARNE.

ERCHENRAUS ou ERCHENRAD, vers 857— 867 ou 868.	GUI II DE MONTAIGU, 1143—1147.
WILLIBERT, 868—878.	BARTHÉLEMY DE SENLIS, 1147—1151.
BERNON, 878 vers 882.	AIMON DE BAZOCHES, 1152—1153.
RODOALD ou RODOWARD, vers 885—893.	BOSON, 1153—1162.
MANCION, vers 893 vers 908.	GUI III DE JOINVILLE, 1164—1190.
LETOLD, 909.	ROTROU DU PERCHE, 1190—1201 ou 1202.
BODON II, vers 916—947.	GÉRARD DE DOUAI, 1203—1215.
GIBUIN I <sup>er</sup> , 948 vers 998.	GUILLAUME II DU PERCHE, 1215—1226.
GIBUIN II, vers 998—1004.	PHILIPPE II DE NEMOURS, 1228—1237.
GUI I <sup>er</sup> , 1004—1008.	GEOFFROI DE GRANDPRÉ, 1237—1247.
ROGER I <sup>er</sup> , 1009—1042.	PIERRE I <sup>er</sup> DE HANS, 1247—1261.
ROGER II DE THURINGE, 1042 vers 1065.	CONON DE VITRY, 1262—1269.
ROGER III, 1066—1093.	ARNOUL II DE LOOS, 1272—1273.
PHILIPPE I <sup>er</sup> DE CHAMPAGNE, 1094—1100.	REMI, 1275—1284.
HUGUES, 1100—1113.	JEAN I <sup>er</sup> DE CHATEAUVILLAIN, 1284— 1313.
GUILLAUME I <sup>er</sup> de Champeaux, 1113— 1122.	PIERRE II DE LATILLI, 1313—1328.
EBLE DE ROUCI, 1122—1126.	SIMON DE CHATEAUVILLAIN, 1328—1335.
ERLEBERT, 1127—1130.	PHILIPPE II DE MELUN, 1335—1339.
GEOFFROI I <sup>er</sup> , 1131—1142.	JEAN II DE MANDEVILLAIN, 1339.

6041. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles. Ɱ. ✠ CATALAVNIS CIV.  
Croix.

AR. Denier : 1,32. (CONB., *Catal.*, n° 307.)

Cab. de France.

6042. Variété : ✠ CATAIIVNIS CATA.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 208.)

Coll. Coblenz.

Ces deux deniers doivent être attribués aux évêques de Châlons. Le dernier leur appartient incontestablement. Comme Charles-le-Chauve a pu monnayer dans cette ville antérieurement à la concession de 865, on ne doit pas, sans examen, donner à ces prélats toutes les monnaies au type carlovingien.

MM. Fougères et Conbrouse ont reproduit, sous le n° 516 de l'atlas de leur description des monnaies de la seconde race, un denier portant ✠ CAROLVS REX, monogramme de Charles, et au revers CATALAVNIS en deux lignes séparées par un

trait en grenetis, ayant au-dessus et au-dessous une croisette. Si cette pièce n'appartient pas aux évêques de Châlons (ce qu'il est assez difficile d'admettre), on ne sait trop où la placer.

GUILLAUME I<sup>er</sup> DE CHAMPEAUX. 1113—1122.

6043. ✠ GVILLERMVS. Dans le champ, G h C; au-dessus, un signe en forme de T sans pied; au-dessous, un anneau. Ɱ. CATBALAVNI. Croix simple.

BILL. Denier : 1,20.

Coll. Camusat de Vaugourdon. — Pl. CXL, n° 3.

Je crois devoir attribuer ce denier à Guillaume I<sup>er</sup>. Il diffère trop sensiblement du numéro suivant par la fabrique, la légende et le type, pour qu'il puisse appartenir au même évêque. J'ai fait graver cette pièce d'après un dessin de M. Rousseau. Ayant vu, depuis, le denier en nature, je crains que les trois lettres du champ ne soient pas exactement rendues.

GUILLAUME II DU PERCHE. 1215—1226.

6044. ✠ GVLL'ER EPISCOP'. Dans le champ, PAX. Ɱ. ✠ CATALANICIVI. Croix cantonnée de deux besants.

BILL. Denier : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 1538, et pl. 21, n° 3.)

Pl. CXL, n° 4.

GEOFFROI DE GRANDPRÉ. 1237—1247.

6045. ✠ GAFRID' EPISCOP. Dans le champ, PAX; au-dessus, un fer de javelot; au-dessous, un besant. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 12.)

Cab. de France. — Pl. CXL, n° 5.

Toutes les monnaies des évêques de Châlons sont rares.

REIMS.

J'ai dit précédemment que les comtes de Champagne avaient dû monnayer à Reims. Ce fait ne me semble plus admissible. Dès 940, l'évêque Artaud avait reçu de Louis-d'Outremer la monnaie et le comté de Reims. Le roi avait émis lui-même des espèces, et il serait téméraire d'en attribuer aux comtes de Champagne, qui peut-être ne possédaient pas Reims. En monnaies rémoises, réellement comtales, on ne connaît que ces deniers barbares à la tête de face, qu'Eudes fit fabriquer lorsqu'en 1019 une partie de la Champagne vint en sa possession.

M. de Longpérier a, dans la *Revue numismatique* (1840, pag. 332), inséré un intéressant mémoire sur les monnaies de Reims. Depuis cette époque, bien des pièces nouvelles ont été publiées isolément dans le même recueil. La science a aussi progressé. Aujourd'hui on peut, sans trop de témérité, refondre la numismatique féodale rémoise, et faire restituer aux premiers archevêques des pièces qui, pendant longtemps, ont été regardées comme purement royales.

### ARCHEVÊQUES DE REIMS.

ARTAUD, 931 ou 932—940.	GUILLAUME I <sup>er</sup> , cardinal de Champagne, surnommé <i>aux blanches mains</i> , 1176—1202.
HUGUES DE VERMANDOIS, 940—946.	
ARTAUD <i>de nouveau</i> , 946—961.	GUI II, cardinal PARÉ, 1204—1206.
ODOLRICUS, 962—969.	ALBERIC-HUMBERT DE HAUTVILLIER, 1207—1218.
ADALBÉRON D'ARDENNE, 969—988.	GUILLAUME II DE JOINVILLE, 1219—1226.
ARNOUL, 988—991.	HENRI II DE DREUX OU DE BRENNE, 1227—1240.
GERBERT, 991—995.	JUHEL DE MATHEFELON, 1244—1250.
ARNOUL <i>de nouveau</i> , 996—1021.	THOMAS DE BEAUMETZ, 1251—1263.
EBLES DE ROUCI, 1021—1033.	JEAN I <sup>er</sup> DE COURTENAI, 1266—1270.
GUI I <sup>er</sup> DE CHATILLON, 1033—1055.	PIERRE I <sup>er</sup> BARDET, 1274—1298.
GERVAIS DE CHATEAU-DU-LOIR, 1055—1067.	ROBERT I <sup>er</sup> DE COURTENAY, 1299—1324.
MANASSÉ I <sup>er</sup> DE GOURNAY, 1069—1081.	GUILLAUME III DE TRIE, 1324—1334.
RENAUD I <sup>er</sup> DU BELLAY, 1083—1096.	JEAN II DE VIENNE, 1334—1351.
MANASSÉ II DE CHATILLON, 1096—1106.	HUGUES II D'ARCI, 1352.
RENAUD II DE MARTIGNI OU DES PRÉS, 1124—1139.	HUMBERT DE VIENNOIS, 1352—1355.
SAMSON DE MAUVOISIN, 1140—1161.	JEAN III DE CRAON, 1355—1373.
HENRI I <sup>er</sup> DE FRANCE, 1162—1175.	

6046. ✠ GRACIA DEI REX. Dans le champ, LODVICS. R̄. ✠ REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisettes au 1<sup>er</sup>, et d'un oméga dégénéré au 4<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (*Revue num. fr.*, 1860, pl. 7, n° 4.)

Coll. Saubinet. — Pl. CXL, n° 6.

6047. ✠ GRACIA D-I REX. Monogramme de Charles. Au R̄., ✠ REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisettes au 1<sup>er</sup>.

BILL. Denier. (*Ibid.*, pag. 140.)

Coll. Saubinet, à Reims.

Le premier de ces deniers appartient bien à Louis IV. Il y a incertitude à l'égard de l'autre, qui pourtant lui est donné par M. de Barthélemy. Quoique l'on ne

puisse pas s'expliquer pourquoi ce roi a changé si brusquement de type et repris l'empreinte carlovingienne, on a besoin de cette attribution pour classer les pièces suivantes, sur lesquelles les archevêques de Reims, prenant aussi le type carlovingien, ont dû nécessairement copier des monnaies qui existaient précédemment.

6048. ✠ GRATI DI REX. Monogramme carolin. R. ✠ REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'un oméga au 3<sup>e</sup>.

AR. Denier. (*Revue num. fr.*, 1860, pl. 7, n° 3.)

Coll. Saubinet. — Pl. CXL, n° 7.

C'est à l'évêque Arnoul que M. de Barthélemy donne cette monnaie. Il se fonde sur le style et la fabrique, qui indiquent la fin du x<sup>e</sup> siècle, et sur la présence de l'oméga.

6049. ✠ GRACIA D-I R. Monogramme de Charles. R. ✠ REMI CI... A. Croix cantonnée de deux points et de deux croissants.

AR. Obole. (*Revue*, 1840, pl. 22, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Simonet. — Pl. CXL, n° 8.

D'après le système de M. de Barthélemy, cette obole me paraîtrait devoir être donnée à Ebles de Rouci, successeur d'Arnoul. Le type se rapproche le plus de celui que nous allons voir sur les espèces signées des archevêques, et comme, à partir du successeur d'Ebles, les monnaies cessent d'être anonymes, ce n'est qu'à ce dernier prélat que l'on puisse donner cette obole.

#### HUGUES.

6050. ✠ GRATIV EI R F X. Dans le champ, IIV IIO en deux lignes. R. ✠ REMIS CIVITAS. Croix.

AR. Denier. (*CONB., Catal.*, n° 533, et pl. 181, n° 1<sup>er</sup>; *Inéd. du cab. Dassy*, vignette.)

Coll. de Crouy, à Compiègne, et Dassy, à Meaux. — Pl. CXL, n° 9.

M. de Longpérier attribue ce denier à Hugues-Capet. M. de Barthélemy insinue qu'il pourrait bien appartenir à l'archevêque Adalbéron. Ce prélat, qui avait couronné Hugues, se serait emparé de son type. Ce qu'il y a de certain, c'est que la fabrique négligée de ce denier peut faire supposer que ce n'est que la copie d'une autre monnaie. Si la conjecture de mon collègue était adoptée, il faudrait placer cette pièce avant les deux précédentes.

EUDES II. 1019—1037.

6051. ✠ ODO COM... Tête de face. Ṛ. ✠ HLMIS CIVITA. Croix.  
AR. Denier : 1,30. (*Revue*, 1838, pag. 199, vignette.)  
Pl. CXL, n° 10.
6052. ODO COMEΩ. Même type. Ṛ. ✠ ODO COMEΩ. Croix. Les deux D ont forme carrée.  
AR. Denier : 1,30. (*Ibid.*, pag. 203, vignette.)  
Pl. CXL, n° 11.
6053. ✠ DODVOC... Même type. Ṛ. ... OCOMΩ... Croix.  
AR. Denier : 1,41. (POKY D'AVANT, n° 1503.)  
Pl. CXL, n° 12.
6054. ✠ OIOCΩVCOICOI. Même type. Ṛ. Illisible.  
AR. Denier.  
Cab. de France.
6055. Légendes illisibles. Même type.  
AR. Obole.  
Cab. de France.

C'est à M. de Saulcy que nous devons la première connaissance de ces monnaies. Il en a publié deux variétés dans la *Revue* (1839, pag. 199), et a donné quelques détails historiques sur le prince qui les a fait frapper. Le comte Eudes, dont la vie tout entière ne fut qu'une suite d'entreprises hardies et de conquêtes aventureuses, est le seul qui ait fait battre monnaie à Reims comme comte de Champagne. Il n'est pas probable toutefois que ce monnayage ait interrompu celui des archevêques, et leurs espèces devaient courir concurremment. Ce qui me le fait supposer, c'est que l'époque où Eudes occupa Reims concorde avec l'épiscopat d'Ebles de Rouci, qui, lui aussi, a dû exercer le droit monétaire dans la même ville, et auquel, par conséquent, j'ai cru devoir accorder des monnaies.

Nous allons maintenant retrouver les monnaies des archevêques, dont la suite riche et étendue n'est presque pas interrompue jusque vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. A partir de cette époque jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup>, les lacunes sont nombreuses, puisque nous ne possédons les monnaies que de deux prélats.

Les espèces archiépiscopales rémoises sont fort rares, jusqu'à Samson de Mauvoisin : celles de ce prélat et de Robert le sont un peu moins ; les autres sont communes, sauf le gros de Jean de Craon, qui est unique.

GUI I<sup>er</sup> DE CHATILLON. 1033—1053.

6056. **VVIIO** en deux lignes dans le champ. Légende circulaire : **REMOR PRESVL**. Ɱ. ✠ **VITA XPISIANA**. Croix cantonnée d'un alpha et d'un oméga.

AR. Denier. (LELEWEL, pl. 8, n° 11.)

Coll. Voillemier. — Pl. CXL, n° 13.

6057. Même type. Légende : **REMOR ARCHIP'SVL**. Ɱ. Même légende. Croix simple.

AR. Denier. (*Revue*, 1840, pag. 337.)

GERVAIS DU CHATEAU-DU-LOIR. 1053—1067.

6058. **GERVASI** en monogramme. Légende : **ARCHIPRAEZVLIZ**. Ɱ. **REMENSIS NVMMVS**. Trois besants. Croix cantonnée d'un lis au 2<sup>e</sup> et d'un besant au 3<sup>e</sup>.

AR. Denier : 1,41. (*Revue*, 1842, pl. 22, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1524 bis.)

Pl. CXL, n° 14.

6059. ✠ **ARCHIPRAESVLIS**. Même type. Ɱ. ∴ **REMENSIS NVMMVS** (le premier V lié avec l'M. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Duquenelle.

6060. Même type. Légende : **ARCHIPRAEZVLIS**. Ɱ. **REMENSIS NMMVSS** (*sic*). Même type.

AR. Denier. (*Revue*, 1840, pag. 338.)

MANASSÉ I<sup>er</sup>. 1069—1081.

6061. **AIASES** en deux lignes dans le champ. Légende : *un lis*, **ARCHIPRESVL**. Ɱ. *un signe indéterminé*, **VITA XIANA**. Croix dans un cercle à quatre lobes.

AR. Denier. (*Revue*, 1845, pag. 447, vignette.)

Coll. Duquenelle. — Pl. CXL, n° 15.

RAINAUD I<sup>er</sup>. 1083—1096.

6062. **REMIS METROPOLIS**. Monogramme formé des lettres **ERAI**. Ɱ. **SANGTA MARIA**. Croix cantonnée de deux trèfles simulant les lis.

AR. Denier. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy*, n° 71.)

Coll. Dassy. — Pl. CXL, n° 16.



MANASSÉ II. 1096—1106.

6063. ✠ : ... **ASSES ARCHIEPC.** Croix cantonnée d'une quartefeuille au 2<sup>e</sup>, et d'un anneaulet au 3<sup>e</sup>. ⱼ. ✠ **SCE MARII . . . . . MENSIS.** Monogramme de Gervais.

AR. Denier. (*Revue*, 1840, pl. 22, n° 3.)

Pl. CXL, n° 17.

M. de Longpérier avait attribué ce denier à Manassé I<sup>er</sup>. En publiant celui que j'ai donné sous le n° 6061, M. Duquenelle (*Revue*, 1845, pag. 447) opine pour son attribution à Manassé I<sup>er</sup>, et place l'autre à Manassé II. Il se base particulièrement sur le mot *Archipresul* qui se trouve sur la première de ces monnaies, et qui est remplacé sur l'autre par *Archiepiscopus*. Les raisons alléguées par le numismatiste rémois me semblent devoir être prises en considération.

RAOUL. 1106—1124.

6064. **RODLF** en monogramme ; autour, ✠ **ARCNIPI.** ⱼ. **NVN REVIS** (un trait sur l'N. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux besants.

AR. Denier. (*Revue*, 1840, pl. 22, n° 4.)

Coll. Dassy. — Pl. CXL, n° 18.

SAMSON DE MAUVOISIN. 1148—1161.

6065. **SANSON** en deux lignes dans le champ et entre deux traits ; autour, ✠ **ARCHIEPISCOP.** ⱼ. ✠ **REMS CIVITAS.** Croix cantonnée d'un lis aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 1,19. (DUBY, pl. 8, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 1525.)

Pl. CXL, n° 19.

6066. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Duquenelle. — Pl. CXL, n° 20.

6067. ✠ **ARCHIEPISCOP.** Même type. ⱼ. Même légende. La croix est cantonnée d'un lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 1<sup>er</sup>.)

6068. Même légende dans le champ ; autour, ✠ **ARCHIEPISCOPVS.** ⱼ. ✠ **REMS CIVITAS.** Croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1526, et pl. 21, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CXL, n° 21.

6069. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Duquenelle.

HENRI I<sup>er</sup>. 1162—1175.

6070. HENRIE' en deux lignes dans le champ; autour, X ARCHIEPISCOPVS.

⋈. X RECOIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux croissants et de deux lis.

BILL. Denier. (*Revue*, 1840, pl. 22, n° 5.)

Pl. CXL, n° 22.

GUILLAUME I<sup>er</sup>. 1176—1202.

6071. GVLERMVS en deux lignes entre deux traits; au-dessus et au-dessous, un point; autour, X ARCHIEPISCOPVS. ⋈. X REMS CIVITAS. Croix cantonnée de deux croissants et de deux lis.

BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1527.)

Pl. CXLI, n° 1<sup>er</sup>.

6072. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 5.)

6073. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Obole : 0,35.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXLI, n° 2.

6074. Mêmes légendes et types, avec ARCHIEPISCOPVS. La croix est cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 1528.)

6075. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de deux croissants et de deux lis.

BILL. Denier : 1,10.

Coll. Poey d'Avant.

6076. Mêmes légende et type. ⋈. X REMS CIVITAS. Même type.

BILL. Denier : 1,10.

Coll. Poey d'Avant.

GUI II. 1204—1206.

6077. GVIDONIS en deux lignes entre deux traits; dessus et dessous, un besant;

autour, X ARCHIEPISCOPVS; un point dans l'O. R. X REODIS CIVITAS.  
Croix cantonnée de deux croissants et de deux lis.

BILL. Denier : 1,14. (*Revue*, 1846, pag. 163, vignette; POEY D'AVANT, n° 1529.)  
Pl. CXLI, n° 3.

Le dessin de M. Duquenelle porte ARCHIEPISCOPI.

ALBÉRIC. 1207—1218.

6078. ALBRICVS en deux lignes entre deux traits; dessus et dessous, un besant;  
autour, ARCHIEPISCOPVS; un point dans l'O. R. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 1,14. (DUBY, pl. 8, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1530.)  
Pl. CXLI, n° 4.

Le dessin de Duby porte ARCHIEPISCOPVS.

GUILLAUME II. 1219—1226.

6079. GVLELMVS disposé de la même manière; autour, ARCHIEPISCOPVS.  
R. X REODIS CIVITAS; sans point dans l'O. Même type.

BILL. Denier : 1,19. (DUBY, pl. 8, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1531.)  
Pl. CXLI, n° 5.

HENRI II. 1227—1240.

6080. HENRICVS écrit de la même manière; autour, ARCHIEPISCOPVS.  
R. X REODIS CIVITAS. Même type.

BILL. Denier : 1,09. (DUBY, pl. 8, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1532.)  
Pl. CXLI, n° 6.

6081. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (DUBY, pl. 8, n° 10.)

Le dessin porte ERODIS.

6082. Même légende; autour, X ARCHIEPISCOPVS. R. Même légende. Croix  
cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Obole : 0,33. (POEY D'AVANT, n° 1533.)

6083. VVILLELMVS écrit en deux lignes entre deux barres et deux besants; X  
ARCHIEPISCOPVS. R. X REODIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux lis et  
de deux croissants.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 12, d'après M. de Boze.)  
Pl. CXL, n° 7.

M. de Longpérier doute de l'existence de ce denier.

ROBERT. 1299—1324.

6084. **ROBERTVS** disposé de la même manière ; autour, ✠ **ARCHEPISCOPIVS**.  
R. ✠ **REMI CIVITAS**. Croix cantonnée de deux lis et de deux étoiles.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. CXLI, n° 8.

6085. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Cab. de France. — Pl. CXLI, n° 9.

6086. Variété avec **ROBERTVS**.

Denier.

Coll. Deleulle, à Reims.

6087. Mêmes légendes et types, avec **ROBERTVS**. Au R., croix cantonnée de deux lis et de deux croissants.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 11.)

Coll. Voillemier.

6088. Mêmes légendes et types. Au droit, les barres qui sont au-dessus et au-dessous du nom de l'évêque ont des annelets à chacune de leurs extrémités.

BILL. Denier.

Coll. Duquenelle.

JEAN III DE CRAON. 1355—1373.

6089. ✠ **I:DI:GR:REM ARCHEIEPS**. Ecu losangé, devant lequel passe la croix archiépiscopale, et soutenu par un lion couché. R. ✠ **SIT:ROMER:DNI:BEREDICTV**. Croix cantonnée de quatre lis debout.

AR. Gros. (*Revue*, 1840, pl. 22, n° 6.)

Pl. CXLI, n° 10.

CHATEAU-PORCIEN, NEUFCHATEAU, YVES OU IVOY.

Porcien, maintenant Château-Porcien, est une ville fort ancienne du département des Ardennes. Alors qu'elle n'était qu'une simple seigneurie, Raoul de Porcien la vendit en 1268 à Thibaut, roi de Navarre et comte de Champagne. Quand cette dernière province vint en la possession de Philippe-le-Bel, il érigea Porcien en comté et le donna en 1303 à Gaucher II de Châtillon, connétable de France, en échange de la terre de Châtillon-sur-Marne. Jean II de Châtillon, descendant de Gaucher, vendit

Porcien à Louis de France, duc d'Orléans. Je ne suivrai pas plus loin les vicissitudes du comté ; je me contenterai de dire qu'il fut érigé en principauté par Charles IX, en 1564, en faveur d'un seigneur de Crouy, et qu'il entra plus tard dans la famille de Mazarin.

Gaucher II le connétable est le seul qui ait monnayé à Porcien. Du moins les seules monnaies que nous ayons portent son nom ; encore sont-elles excessivement rares. On n'en connaît que deux variétés.

### PORCIEN.

GAUCHER II DE CHATILLON. 1303—1329.

6090. **GAUCHIER . COMES.** Dans le champ, **AVE MARE** en deux lignes (pour **AVE MARI**). **DE PORCIENSIS.** Croix feuillée.

**BILL.** Denier. (*Revue*, 1859, pl. 24, n° 4.)

Cab. de France. — Pl. CXXI, n° 12.

Cette pièce, ainsi que l'a fait remarquer M. de Longpérier (*Revue*, 1859, pag. 456), est copiée sur le parisis royal de Philippe-le-Bel ; mais, comme les seigneurs de Loos avaient, dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, contrefait le même parisis, il n'est pas improbable que Gaucher, qui, comme nous allons le voir, commença par battre monnaie aux types des Pays-Bas, ait purement et simplement copié les imitations des seigneurs de Loos.

6091. **GAUC PORCIEN.** Deux lions dans un écusson ovale. **MORETTA PORCI.** Croix coupant la légende, cantonnée d'un trèfle aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, et d'une rosace au 4<sup>e</sup>.

**AR.** Esterlin. (*Duby*, pl. 103, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CXXI, n° 13.

Le dessin de *Duby* porte **PORCIEN**, et au revers **MORETTA PORCI.**

Sur cette pièce, l'imitation des monnaies des Pays-Bas est flagrante.

### NEUFCHATEAU.

Gaucher II de Châtillon avait épousé, en 1314, Isabelle de Rumigny, veuve de Thibaut II, duc de Lorraine, et mère du duc Ferri IV. Cette dame avait eu la ville de Neufchâteau pour son douaire. Gaucher s'empessa d'y faire battre monnaie ; mais le duc de Lorraine, prétendant qu'il ne pouvait pas le faire sans son consentement, s'y opposa. En 1318, il intervint entre Ferry et Gaucher un traité par lequel le dernier s'engageait à ne fabriquer que des monnaies de mêmes poids et aloi que celles du duc. De nouvelles difficultés s'étant élevées, elles furent réglées par un autre traité, du

28 juin 1321, établissant que le droit de battre monnaie ne subsisterait que pendant l'engagement de la ville de Neufchâteau, et que les espèces du connétable seraient au même coin que celles de Nancy.

6092. Petit oiseau. **GALCERI . Q . PORCIESIS**. Cavalier armé passant à gauche et tenant un pennon. **Q**. ✠ **CONE STABILIS : FRANCIE**. 2<sup>e</sup> légende : **M : RV CASTELLI**. Croix.

AR. Gros. (DUBY, pl. 103, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. CXXI, n° 14.

Copie servile des gros au cavalier armé de la Flandre et du Hainaut. M. Cartier, qui a compris cette pièce dans ses recherches sur les monnaies au type du cavalier armé (*Revue*, 1836, pag. 189), avançait une proposition qui a été combattue dans le même recueil (1842, pag. 287) par M. D'Affry-de-la-Monnoie. Selon notre honorable doyen, Gaucher de Châtillon aurait d'abord frappé les pièces au type lorrain, et ce n'est qu'après le traité de 1318, qu'il aurait monnayé au type de Flandre et de Hainaut, en commençant par les esterlins et en finissant par l'empreinte au cavalier armé. M. D'Affry-de-la-Monnoie n'a pas eu de peine à démontrer que les termes du traité de 1318, et plus encore ceux de la transaction de 1321, s'opposent à cette classification. Il est, en effet, facile de voir que les pièces au coin lorrain sont venues les dernières. Gaucher, ainsi que nous l'avons dit, avait commencé à monnayer à Neufchâteau avant que le traité de 1318 fût intervenu, et il est hors de doute que les espèces qu'il émit alors ne devaient pas porter le type dont Ferry lui fit plus tard l'obligation de se servir.

6093. ✠ **GALCIS COMES PORCI**. Buste de face. **Q**. ✠ **MONETA NOVICA**.

Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants trois par trois.

AR. Esterlin : 1,36. (DUBY, pl. 103, n° 6 ; POEY D'AVANT, n° 1540.)

Pl. CXXI, n° 17.

6094. Variété avec **GALCIS**.

AR. Esterlin. (*Musée d'Epinal*, n° 562.)

Ces pièces, comme je viens de le dire, sont antérieures au traité de 1318.

6095. **G . COMES PORCI**. Dans le champ, cavalier armé à droite, la lance en arrêt avec banderolle, coupant la légende; armes sur l'écu (trois pals de vair au chef d'or). **Q**. **MONETA ROVI CASTRI**. Epée nue, la pointe en bas, entre deux alérions.

AR. Double denier : 0,89. (DE SAULCY, *Monnaies de Lorraine*, pl. 4, n° 16 ; DUBY, pl. 103, n° 8.)

Musée d'Epinal. — Pl. CXXI, n° 15.

6096. Mêmes légendes et types, avec une merlette sur l'écu.

AR. Double denier. (*Musée d'Epinal*, n° 475.)

6097. G. COOES POR. Le comte à pied, se couvrant de l'écu à ses armes et tenant de la main droite une épée, la pointe en bas; à droite, une bande verticale chargée de trois écussons aux armes de Porcien. R. OO : ROV CASTRI. Epée la pointe en bas; à gauche, la même bande verticale.

AR. : 0,92. (*DE SAULCY, Ibid.*, n° 17.)

Coll. de la ville de Metz. — Pl. CXLI, n° 16.

Le dessin de Duby porte ROVI CASTRI. Quoique ce dessin soit assez mauvais, il sert à compléter celui de M. de Saulcy, sur lequel les armes ne sont pas apparentes.

Je crois que les deux traités de 1318 et de 1321 imposaient à Gaucher l'obligation de battre monnaie au type lorrain. S'il en était autrement, nous ne saurions où trouver les espèces émises par suite de la première transaction.

### COMTÉ DE CHINY.

Je n'ai point l'intention de faire une excursion prolongée sur les terres de la Belgique; d'ailleurs, quand je le voudrais, les éléments et les connaissances suffisantes me manqueraient. Mais comme les comtes de Chiny ont monnayé dans une ville qui dépend du sol français, il ne m'a pas paru hors de propos d'en dire quelques mots, avec d'autant plus de raison, que les monnaies que je veux citer ont une liaison directe avec mon sujet. D'un autre côté, cela me permettra d'aborder un point controversé, et les explications que j'ai à fournir contribueront, du moins je l'espère, à éclairer le débat.

La ville de Chiny est située dans le grand duché du Luxembourg. Ivoy, qui porte maintenant le nom de Carignan, fait partie du département des Ardennes. Henri II s'empara de cette dernière ville en 1552; mais il la rendit cinq ans après, par suite du traité de Cateau-Cambrésis. Elle ne fut définitivement cédée à la France qu'en 1659.

Si nous remontons à l'origine du comté de Chiny, nous voyons que sa formation est fort ancienne; car on trouve des comtes mentionnés vers le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, et leur chronologie est non interrompue jusqu'au milieu du XVII<sup>e</sup>. J'ignore à quelle époque Ivoy commença à faire partie du comté de Chiny. Je trouve seulement, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XIII<sup>e</sup>, la mention de Sophie, veuve de Louis III de Chiny, épouse en deuxième noces de Gaucher de Châtillon, qualifié de seigneur d'Ivoy. Thierry de Heinsberg vend Ivoy, en 1340, à Jean, roi de Bohême et comte de Luxembourg; Wincelas II prend possession d'Ivoy, en 1584; etc.

LOUIS V, ETC., DE CHINI. 1299.

6098. ✠ LVDVICVS COMES ChY. Tête couronnée de face. R. MONETA  
YVODIY. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants trois par trois.  
AR. Esterlin. (*Revue*, 1838, pl. 11, n° 3.)  
Pl. CXLI, n° 18.
6099. ✠ GALCHS COMES PORC. Même type. R. MONETA NOVX YVE.  
Même type.  
AR. Esterlin : 1,41. (DUBY, pl. 103, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1539.)
6100. Variété avec ✠ GALS COMES PORC. R.  
AR. Esterlin.  
Coll. Hoffmann.
6101. ✠ GALCH. S COMES PORC. Même type. R. MONET NOVX YV. R.  
Même type.  
AR. Esterlin : 1,50.  
Coll. Poey d'Avant. — Pl. CXLI, n° 19.
6102. Mêmes légende et type. R. MONETA NOVX Y \* V. R. Même type.  
AR. Esterlin : 1,20.  
Coll. Poey d'Avant.
6103. Variété avec Y. V. R.  
Coll. de Jonghe, à Bruxelles.
6104. ✠ GALCHS COM'S PORC. Même type. R. MONETA NOVX YV. R.  
Même type.  
AR. Esterlin.  
Musée d'Epinal.
6105. ✠ GA COMES PORC. Croix cantonnée d'un besant au 2°. R. MONETA  
YVEIVIO. Type chinonais simple; une seule couronne à gauche avec créneaux;  
au centre, une gerbe?  
BILL. Denier. (*Revue num. fr.*, 1859, pl. 21, n° 5.)  
Cab. de France et coll. Jarry, à Orléans. — Pl. CXLI, n° 20.
6106. ✠ GALCS COMES PORC. Même type. R. ✠ MONETA NORSTE ...  
Même type.  
AR. Esterlin.  
Coll. Jeuffrain, à Tours.



LOUIS VI, ETC., DE CHINI. 1325—1336.

6107. ✠ LVDOVICVS COM... Croix feuillée. Ɱ. ✠ MON... OIEV DIVOIX.  
Dans le champ, GOMITIS en deux lignes, sous trois globules en croix, ayant un point au milieu.

BILL. Denier. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 3, pl. 3, n<sup>o</sup> 4.)

Pl. CXLI, n<sup>o</sup> 21.

6108. LVDOVICVS CO D LOS ET CY. Croix très ornée. Ɱ. ✠ MONETA NOVA DE YVES. Aigle éployée, regardant à droite; une boule sous la serre gauche.

BILL. (*Revue num. belge*, tom. 5, pag. 68, n<sup>o</sup> 76.)

Il n'y a pas de difficultés pour l'attribution des n<sup>os</sup> 6098, 6107 et 6108. C'est bien aux comtes de Chiny qu'ils appartiennent, et l'atelier où ces monnaies ont été frappées ne peut être qu'Ivoy. Quant aux autres, c'est-à-dire aux pièces qui portent le nom de Gaucher, le lieu de l'atelier est contesté. Dom Calmet et Duby cherchent en vain la signification du mot *Yve*. MM. de Saulcy, Pfister et autres numismatistes proposent diverses solutions. Dans ma *Description*, j'avouais mon ignorance; mais, peu de temps après, d'accord avec MM. Cartier et Bretagne, je me ralliais à l'opinion de ceux qui veulent y voir le nom d'Ivoy. M. de Longpérier (*Revue*, 1859, pag. 457) est aussi de cet avis. Un seul contradicteur sérieux s'est produit, c'est M. Renier-Chalon, qui, dans la *Revue num. belge* (2<sup>e</sup> série, tom. 6, pag. 283), a inséré une dissertation tendant à prouver que l'*Yve* des monnaies de Gaucher de Châtillon ne peut être autre chose qu'Yves, petit village situé près de Florennes, et qui, par conséquent, réclame toutes ces monnaies pour son pays. Voici son argumentation: « Thibaut, premier mari d'Isabelle qui, en 1314, devint la femme de Gaucher de Châtillon, n'étant encore que seigneur de Florennes, du chef de sa femme, avait obtenu de l'empereur Albert d'Autriche le privilège de battre monnaie à *Florennes* et à *Yves*, privilège confirmé, en 1300, par Hugues de Chalon, évêque de Liège, et contesté, en 1307, par Thibaut de Bar, son successeur. Gaucher de Châtillon prétendait succéder à tous les droits du premier mari de sa femme. On comprend donc qu'il n'a pas pu négliger de faire valoir la concession impériale de 1298. Ses esterlins sont des monnaies belges, des monnaies d'Yves qui faisait partie des domaines d'Isabelle de Rumigny, d'Yves que nous avons à notre porte et que nous allions chercher au loin. »

Pour corroborer l'opinion de M. Chalon, on peut ajouter qu'il paraît difficile d'établir que Gaucher de Châtillon ait monnayé à Ivoy, qui ne lui appartenait pas. Afin d'y parvenir, il faut supposer, avec M. de Longpérier, que le duc de Lorraine, satisfait des bénéfices que lui procurait la monnaie de Neufchâteau, ouvrée par le connétable, « l'aurait autorisé, dans l'atelier d'Ivoy, à imiter les deniers du roi de France et du comte de Blois, ou bien que Gaucher de Châtillon, s'étant déjà arrogé le droit

de battre monnaie à Neufchâteau, prétendait appliquer à sa femme les termes de l'acte de 1298, relatifs aux héritiers de Ferri III. »

De tout ceci il semblerait résulter que l'opinion de M. Chalon est bien appuyée, et qu'il faut l'adopter définitivement. Tel n'est pas mon avis, car on peut lui opposer de graves objections. Que faire d'abord de la légende du n° 6105? M. de Longpérier y lit *Yceivas*, avec le signe du doute. Sur l'exemplaire mieux conservé de M. Jarry, j'ai cru voir *Yveivo*. Or, ce mot ne peut pas être traduit par Yves, dont le nom latin devait être *Yvæ*. D'un autre côté, nous trouvons sur le n° 6108 *Moneta nova de Yves*, et la pièce qui porte cette légende appartient à Louis VII, comte de Chiny, qui a incontestablement monnayé à Ivoy (V. le n° 6107). Ainsi, malgré tout, et sans esprit étroit de patriotisme, je crois qu'il est plus naturel d'opiner pour Ivoy; à moins toutefois qu'il ne soit possible d'admettre que Gaucher de Châtillon ait frappé en même temps des monnaies à Yves et à Ivoy, et que Louis de Chiny ait aussi monnayé dans les deux ateliers.

A ceux qui pourraient être tentés d'attribuer les monnaies au nom de Gaucher à Gaucher de Châtillon, mari de Sophie, veuve de Louis de Chiny, je répondrai qu'au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, on ne frappait pas encore d'esterlins.

Quant à la légende du n° 6106, je ne sais quelle interprétation lui donner. Peut-elle être lue ainsi : *Moneta nova retelensis*? Pour cela, il faudrait établir que Gaucher de Châtillon a possédé Réthel, et qu'il y a quelques circonstances qui lui ont permis d'y battre momentanément des monnaies. J'aurais voulu donner le dessin de cet esterlin; mais l'empreinte que j'en avais prise s'est trouvée insuffisante, et quand j'ai demandé à revoir la pièce en nature, on n'a pas pu la retrouver.

### RÉTHEL.

Nous connaissons par une charte l'existence de Réthel dès le VI<sup>e</sup> siècle, mais alors ce n'était qu'un village. On ne pense pas que son importance fût grande, lorsque Adalbéron, archevêque de Reims, en fit don, avec d'autres domaines, à l'abbaye de Saint-Rémy de la même ville, ce qui eut lieu en 970. Les religieux de ce monastère ayant institué des avoués pour régir et protéger leurs biens, ceux-ci, comme nous le voyons presque partout ailleurs, ne tardèrent pas à se rendre indépendants et prirent le titre de comtes de Réthel. Cette transformation dut s'opérer bien peu de temps après leur institution première, puisque, dès 974, nous trouvons, dans un titre, Manassès se qualifiant de comte. Le comté resta dans la descendance de ce seigneur jusque vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Hugues IV de Réthel, mort en 1290, laissa pour héritière Jeanne, sa fille, qui, dès 1277, avait été fiancée à Louis, fils aîné de Robert III, comte de Flandre, qu'elle épousa seulement treize ans après, la même année de la mort de son père. Louis, ayant fini ses jours deux mois avant son père, ne jouit pas du comté de

Flandre et de Nevers, et n'y joignit celui de Réthel que quatre ans après, lors de la mort de sa mère. Réthel passa dans la maison de Bourgogne en 1384, à la mort de Louis de Masle, qui ne laissait qu'une fille, Marguerite, femme de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne. La maison d'Albret le posséda un moment, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Au commencement du xvi<sup>e</sup>, il vint par alliance dans la famille de Clèves. Enfin il arriva dans la maison de Gonzague en 1564, par le mariage de Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et comtesse de Réthel, avec Louis de Gonzague, fils de Frédéric II, duc de Mantoue. Le 11 juillet 1659, Charles III de Gonzague vendit tous ses domaines de France au cardinal Mazarin.

Les premières monnaies de Réthel que nous connaissons appartiennent à Louis I<sup>er</sup> de Flandre, et par conséquent au commencement du xiv<sup>e</sup> siècle. M. Victor Gaillard, numismatiste distingué, trop tôt enlevé à la science, qui a consacré un excellent article à la numismatique du comté de Réthel (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 113), prétend que ce fut par une ordonnance de Louis-le-Hutin donnée, à Lagny, en 1315, que Louis de Réthel obtint le droit de faire battre monnaie. C'est tout à la fois une erreur et une fausse appréciation de cette ordonnance. On sait parfaitement en effet que c'est un règlement « des monnaies des barons et prélats du royaume de France, qui se disent avoir droit de faire battre monnaie ; » que conséquemment ce règlement consacre des droits anciens et n'en établit pas de nouveaux. Nous avons ensuite des espèces de Louis de Masle. Puis, pour retrouver des monnaies de Réthel, il faut descendre jusqu'au xvii<sup>e</sup> siècle et à Charles II de Gonzague. Nous en avons aussi de son fils.

Les seigneurs de Réthel ne paraissent avoir eu que trois ateliers monétaires : Réthel, lieu ancien, comme je l'ai déjà dit ; Arches, qui vint en leur possession en 1293, par l'achat qu'en firent Louis I<sup>er</sup> et sa femme Jeanne ; et Charleville, qui fut fondé par Charles II de Mantoue, en 1609.

Dans sa notice numismatique sur Réthel, M. Gaillard ne fait connaître que seize pièces, qu'il tire en grande partie de l'ouvrage de Duby. J'en publie six fois davantage, et pourtant il n'est pas probable que j'aie épuisé la matière.

### COMTES DE RÉTHEL.

MANASSÈS I <sup>er</sup> , mentionné en 974 et 990.	HUGUES II, 1200—1228.
MANASSÈS II, vers 1048 vers 1066.	HUGUES III, 1228—1243.
HUGUES I <sup>er</sup> , vers 1066 vers 1118.	MARIE, 1243—1244.
GERVAIS, 1118—1124.	JEAN, 1244—1251.
GAUTHIER, 1124—1160.	GAUCHER, 1251—1262.
MANASSÈS III, 1160.	MANASSÈS IV, 1262—1273.

HUGUES IV, 1273—1290.	CHARLOTTE D'ALBRET et ODET DE FOIX, 1521.
JEANNE et LOUIS I <sup>er</sup> DE FLANDRE, 1290—1322.	HARDI DE FOIX, 1523—1540.
LOUIS II, 1322—1346.	CLAUDIN DE FOIX, 1540—1549.
LOUIS III DE MASLE, 1346—1384.	FRANÇOIS I <sup>er</sup> DE CLÈVES, 1549—1562.
MARGUERITE et PHILIPPE-LE-HARDI, 1384—1402.	FRANÇOIS II DE CLÈVES, 1562—1563.
ANTOINE DE BOURGOGNE, 1402—1404.	JACQUES DE CLÈVES, 1563.
PHILIPPE II DE BOURGOGNE, 1404—1415.	HENRIETTE DE CLÈVES et LOUIS DE GONZAGUE, 1564—1621.
CHARLES I <sup>er</sup> , 1415.	CHARLES II DE GONZAGUE, 1621—1637.
JEAN II DE BOURGOGNE, 1464.	CHARLES III DE GONZAGUE, 1637—1659.
CHARLOTTE et JEAN D'ALBRET, 1491.	

LOUIS I<sup>er</sup>. 1290—1322.

6109. ✠ LVDVICVS COMES. Croix cantonnée d'un croissant aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un alpha dégénéré au 3<sup>e</sup>. ⚔. ✠ REGITESTENSIS. Peigne champenois, surmonté de trois râeaux ou tours à deux créneaux.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 103, n° 2; *Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pl. 9, n° 1<sup>er</sup>.) Pl. CXLII, n° 1<sup>er</sup>.

Ce denier n'a point été retrouvé en nature. DUBY, sous le n° 1<sup>er</sup> de la même planche, donne le dessin d'un autre denier, qui est évidemment le même que celui-ci. Quelques numismatistes nient l'existence des pièces à ce type. Telle n'est pas mon opinion. D'abord je crois, sans pouvoir toutefois l'affirmer, que c'est l'empreinte déterminée par le règlement de 1315. Le dessin en a été donné par Haultin et copié par de Boze et DUBY. Il est donc difficile d'admettre que c'est une pièce mal lue. Je ferai remarquer aussi que les armes de Réthel sont : *de gueules à deux râeaux endentelés d'or*.

6110. ✠ LVDVICVS COMES. Tête couronnée de face. ⚔. REGITESTENSIS. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants trois par trois.

AR. Esterlin : 1,30. (*Revue num. fr.*, 1842, pl. 5, n° 3; *Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pl. 9, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1541.) Pl. CXLII, n° 2.

Cet esterlin est rare.

LOUIS III DE MASLE. 1346.

6111. ✠ RGR: DEI: QVI: TOLL: PECT: MVDI: MISERRER: ROB'. Agneau

pascal ; au-dessous, **LVD' EO: R'**. ⚔ **XPQ** & **VIRQIT** &, &c. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre aigles ; huit trèfles dans les angles.

OR. Mouton. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pl. 9, n<sup>o</sup> 5 ; GAILLARD, *Monnaies de Flandre*, n<sup>o</sup> 230.)

Coll. Serrure. — Pl. CXLII, n<sup>o</sup> 3.

6112. ⚔ **MORETA**. Trèfle. **FLAND' Z. R'**. Lion debout. Bordure de onze feuilles et d'une aigle éployée. ⚔. **LVDIOVI' & COMES**. Croix coupant la légende. 2<sup>e</sup> légende : **BNDICTV**, &c.

BILL. Gros : 3,53. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n<sup>o</sup> 65, et pl. 26, n<sup>o</sup> 13.)

6113. Mêmes légendes et types. Bordure de feuilles et d'un lion debout.

BILL. Gros. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pl. 9, n<sup>o</sup> 7 ; GAILLARD, n<sup>o</sup> 232.)

Coll. Everaerts, à Louvain. — Pl. CXLII, n<sup>o</sup> 4.

6114. Mêmes légendes et types. Un trèfle remplace le Z. Bordure d'aigles.

BILL. Gros. (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 6 ; GAILLARD, n<sup>o</sup> 231.)

Coll. Everaerts.

6115. Variété. Bordure de douze rosettes.

BILL. Gros. (GAILLARD, n<sup>o</sup> 233.)

Coll. de Wisnes.

C'est à M. Gaillard que nous devons la première connaissance de ces rares et précieuses monnaies. Il a mérité davantage encore la reconnaissance des numismatistes, en publiant le texte de l'ordonnance du 14 avril 1357, par laquelle Louis de Flandre et de Réthel donne à son monnayeur, André du Porche, l'ordre de faire battre à Réthel, ou dans toute autre ville qu'il voudra élire, des moutons d'or et des blancs d'argent appelés gros. L'ordonnance règle la légende que ces monnaies devront porter ; c'est précisément celle des espèces que nous avons.

#### CHARLES II DE GONZAGUE. 1601—1637.

6116. **CAR. GONZ. D. NIV. ET. REY. D. C. S. IMP.** Le prince debout, tête nue, tenant de la main droite l'épée à l'épaule, et de l'autre un bouclier. ⚔. **MONETA. AVREA. CAROLOPOLI. CVS.** Ecusson couronné ; au-dessus, le mot **FIDES**, séparé par une tour.

OR. Florin.

Cab. de France. — Pl. CXLII, n<sup>o</sup> 5.

6117. Mêmes légende et type, avec **IMP. P.** Le prince tient un soleil de la main gauche. ⚔. **MO. AVREA. CAROLOPO...** Même type.

OR. Florin.

Cab. de France. — Pl. CXLII, n<sup>o</sup> 6.

6118. Mêmes légende et type ; le prince coiffé et tenant un bouclier de la main gauche. Ɱ. **MONETA . AVREAC . ORDINV . CAROL . D . G . S . IMP** en cinq lignes, dans un cartouche orné.

OR. Florin : 3,20.

Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 7.

6119. Mêmes légende et type, sauf que le prince tient un paquet de flèches ; de chaque côté, un écusson coupant la légende. Ɱ. **MONETA . AVREA . C . ORDIN . V . CAROL . D . G . S . IMP** en cinq lignes, dans un cartouche carré et orné.

OR. Florin : 3,26.

Coll. Bretagne. — Pl. CXLII, n° 8.

6120. **CAR . DVX . NIV . PRIN . MANTVAE** (A et E liés). Ecusson couronné ; au-dessus, **FIDES** et tour. Ɱ. **D . GRATIA . S . R . IMP . PRINC . ET . ARCH**. Aigle à deux têtes, éployée et couronnée.

OR.

Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 9.

M. Gaillard n'a connu aucune des monnaies d'or des comtes de Réthel. Ce n'est pourtant pas une des parties les moins riches de cette suite.

6121. **CAR . GONZ . D . NIVER . ET . RETH**. Buste ; à l'exergue, 1608 entre deux rosaces. Ɱ. **SVPREM & PRINCEPS ARCHENSIS**. Ecusson couronné ; au-dessus, **FIDES** et **OLIMPOS**.

OR. Ecu ou pied-fort.

Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 10.

Nous allons voir que le célèbre artiste Nicolas Briot a gravé des coins pour les seigneurs de Réthel. Je ne serais pas éloigné de le regarder comme l'auteur de cette pièce, qui ressemble beaucoup à un essai.

6122. Même légende, avec **NIVERN**. Croix de Jérusalem, dans un épicycloïde à quatre lobes, et anglée de lis. A l'exergue, 1608. Ɱ. **SVP . PRINCEPS ARCHENSIS**.

OR.

Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 11.

6123. **CAR . DVX . NIVERNENSIS . ET . RETHLENSIS**. Aigle couronnée, ayant en cœur un écusson au soleil ; au-dessous de l'aigle, **XXX 1613**. Ɱ. **DEI . GRATIA . PRINCEPS ARCHENSIS**. Ecusson couronné et orné ; au-dessus de la couronne, **FIDES**, et sur le bandeau **OLIMPOS** en grec.

AR. Thaler : 20,30.

Coll. Rousseau.

6124. Mêmes légendes et types, avec **CAROLVS**, &c. **XXX** 1614.  
AR. Thaler.  
Cab. de France.
6125. Variété. Mêmes légendes et types, sans la valeur monétaire et le millésime.  
AR. Thaler.  
Pl. CXLII, n° 12.
6126. **CAROLVS . GONZAGA . DVX . NIVERN . ET . RETH**. Aigle couronnée ;  
au-dessous, **XXX** 1611. ⚔. **SVPREMVVS . PRINCEPS . ARCHENSIS**. Même  
type.  
AR. Thaler. (DUBY, pl. 90, n° 8.)  
Coll. Rousseau. — Pl. CXLII, n° 13.
6127. ⚔ **CAROLVS GONZAGA . D . NIVERN . ET . RETH**. Croix fleurdelisée.  
⚔. **SVP . PRINCEPS ARCHENSIS**. 1609. Même type ; l'écusson accosté de deux  
aigles couronnées.  
AR. Demi-écu.  
Cab. de France et coll. Rousseau.
6128. **CAR . GONZ . D . NIV . ET . RET . DEI . GRA S . IMP** (quatre points  
en croix) **PRINC**. Aigle à deux têtes, ayant en cœur le globe crucigère. ⚔. Cinq  
annelets, dont un au centre et quatre en croix. **MONETA . ARGENTEA . CA-  
ROLOPOLI . CVSSA**. Croix portant au centre un écu de neuf quarts.  
AR. Thaler. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, p. 132, n° 4.)  
Coll. Serrure, à Gand.
6129. **CAR . GONZ . ET . CLEVEN . D . NIV . ET RETH**. Buste drapé à droite.  
⚔. **SVPREMVVS PRINCEPS . ARCHENSIS**. 1611. Ecusson orné et couronné ;  
au-dessus, **FIDES** et **OLIMPOS**.  
AR. Grand écu.  
Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 14.
6130. ⚔ **CAROLVS . DVX . NIVERNENSIS . ET . RETHENSIS**. 1614.  
Buste drapé à droite. ⚔. **DEI ⚔ GRATIA ⚔ SVPREMVVS ⚔ PRINCEPS ⚔  
ARCHENSIS**. Ecusson couronné et orné ; au-dessus, **FIDES** et **OLIMPOS**.  
AR. Très grand module.  
Cab. de France. — Pl. CXLII, n° 15.
6131. **CAROL . D . G . DVX MANT**. Deux écussons juxtaposés ; au-dessus, une  
couronne. ⚔. **MONET . NOV . CAROLOP . CVSA**. Alérion de Lorraine éployé.  
**BILL**.  
Coll. Bretagne. — Pl. CXLII, n° 16.

6132. Mêmes légendes et types. Au  $\hat{n}$ ., CVS.

Coll. Charvet.

Ces deux dernières pièces, frappées à Charleville (*Carolopolis*), sont des imitations des monnaies de Lorraine.

6133. CAROL . GONZ . D . NIV . ET . RETH . SVP . PR . ARCH. 1606. Croix ornée, anglée de quatre C formant monogramme.  $\hat{n}$ . PARCERE . SVBIECT . ET . DE BELL . SVPERB. Ecusson couronné, accosté de deux C entrelacés.

AR. Quart d'écu.

Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 1<sup>er</sup>.

6134. CAROL . GONZ . D . NIVERN . ET . RET . Croix ornée, ayant une quatre-feuilles au centre et anglée de quatre lis.  $\hat{n}$ . SVP . PRINCEPS ARCHENSIS. Ecusson couronné et accosté de 16-09.

AR. : 3,42. (POEY D'AVANT, n° 1550 bis.)

6135. CAROL . GONZAGA D . NIVERN ET RETH. Mêmes type et  $\hat{n}$ .

AR. (DUBY, pl. 90, n° 5.)

Cab. de France.

6136. Variété avec GONZ.

AR.

Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 2.

6137. Variété avec CAROLVS . GONZ.

AR.

Cab. de France.

6138. CARO . GONZA . DVX . NIVERNENS . ET . RET . Lion debout, tenant une épée dans la patte droite, la gauche appuyée sur un écusson ovale.  $\hat{n}$ . DEI . GRA . PRINC . ARC . S . IMPERI. Ecusson sur quatre bâtons; de chaque côté, 1627.

AR. Escalin : 4,70.

Coll. de Crouy, à Compiègne.

6139. ✕ CAROLVS . DEI . GRA . DVX . MANTVAE (A et E liés). Même type.

$\hat{n}$ . ✕ ET . MONTIS FERR . NIV . S . P . AR. Même type. 16-28.

AR. Escalin : 4,70.

Coll. Charvet. — Pl. CXLIII, n° 3.

6140. KARO . DVX . NIV . ET . RET . RS . ARCH. 1607. Buste de profil, couronné à gauche.  $\hat{n}$ . SIGNACVLVM CORDIS ✕ MEI DEVS. Ecu couronné et accosté de deux K.

Cuivre. Double liard. (POEY D'AVANT, n° 1542.)



6141. **KARO . DVX . NIV . ET REṬH . S . PR . ARHC** (*sic*) 1606. Même type.  
Ṛ. **SIGNACVLVM CORDIS \* MEI \* DEVS**. Même type.  
Cuivre. Double liard. (DUBY, pl. 90, n° 4.)  
Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 4.
6142. **CAR . GONZ . D . NIV . S . P . ARCH \* 16...** Même type. Ṛ. Mêmes légende et type ; sans rosace et sans K pour accoster.  
Cuivre. Double liard. (*Revue*, 1853, pl. 4, n° 7.)  
Pl. CXLIII, n° 5.
6143. **CAR . DVX . NIV . ET . REṬH . S . P . ARCH**. 1607. Mêmes types et Ṛ. ; les deux bouts de l'écharpe flottant derrière le buste.  
Cuivre. Liard.  
Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 6.
6144. **KARO . DVX . NIV . ET . REṬH . S . PR ... ARCH**. Même buste, sans écharpe. La légende commence à gauche. Ṛ. Mêmes légende et type.  
Cuivre. Double liard.  
Coll. Legras.
6145. **KARO . DVX . NIV . S . PR . ARCH**. Buste lauré et couronné à gauche ; à l'exergue, 1607. Ṛ. \* **DOVBLE \* ṬOVRNOIS**. Ecusson à quatre aiglons couronnés ; en cœur, écusson sur une croix.  
Cuivre. Double : 2,20.  
Coll. Norblin. — Pl. CXLIII, n° 7.
6146. Mêmes légendes et types, avec **CAR . DVX**, &c. Légende commençant à droite.  
Cuivre. Liard.  
Coll. Legras.
6147. **CAROLVS . GONZ . D . N . PRIN . AR**. Buste fraisé à droite. Ṛ. **DOVBLE ṬOVRNOIS**. Deux lis sur une ligne ; au-dessous, un aiglon couronné.  
Cuivre. Double.  
Coll. Dubois-Voilquin et Legras.
6148. \* **CAR . GONZ . D . NIV . ET . REṬH**. Buste à droite ; à l'exergue, 1609, 1610 ou 1611. Ṛ. \* **SVP . PRINCEPS . ARCHENSIS**. Ecusson couronné.  
Cuivre. Double liard : 3,90. (DUBY, pl. 91, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1543 et 1544.)  
Pl. CXLIII ; n° 8.
6149. Mêmes légendes et types. 16-08. Ce millésime est séparé en deux par les lettres **N B** en monogramme.  
Cuivre. Double liard.  
Coll. Quandalle. — Pl. CXLIII, n° 9.

Le monogramme N B, qui se voit à l'exergue de l'avers de cette pièce et qui sépare en deux le millésime, est celui de Nicolas Briot, dont j'ai déjà parlé. M. Dauban a consacré à cet éminent artiste une notice insérée dans la *Revue num. fr.* (1857, pag. 14). L'année suivante, M. Henri Lepage, archiviste à Nancy, fit paraître, dans le *Journal d'archéologie lorraine*, un article où il complète la notice de M. Dauban. Ni l'un ni l'autre de ces deux savants n'a connu la pièce de Charles de Gonzague. M. Lepage donne la description et le dessin d'un jeton du même prince, ayant un revers assez singulier : le buste de Henri IV, roi de France, et le même millésime de 1608. Je crois donc que c'est à cette époque que Nicolas Briot commença à graver les coins des monnaies de Réthel, et que, plus tard, on s'en est servi sans y mettre son monogramme. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'est pas à ma connaissance que l'on ait trouvé une seule pièce à ce type avec le millésime de 1608, sans le monogramme; tandis que nous en avons très communément de 1609 et des années suivantes jusqu'en 1613.

Je soupçonne fort, quoiqu'il n'y ait pas mis sa marque, que c'est aussi Nicolas Briot qui a gravé les coins des beaux écus décrits sous les n<sup>os</sup> 6129 et 6130. J'en juge par la perfection du travail et par la comparaison de ces pièces avec celles de Henri, duc de Lorraine, dont la femme, Henriette de Gonzague, était sœur de Charles de Gonzague. On sait d'ailleurs, par des titres rapportés par M. Lepage, qu'en 1613 Nicolas Briot était graveur de la monnaie du duc de Lorraine, et qu'il conservait encore ces fonctions en 1623.

Nous apprenons aussi, par des documents produits par M. Al. Pinchart (*Revue num. belge*, tom. 4, pag. 54), que le graveur des monnaies de Château-Renaud et de Bouillon était Daniel Goffin. Ces renseignements appartenant à l'année 1628, il est évident que ce graveur succéda à Briot.

6150. Mêmes légendes et types; une rosace à la fin de la légende du R̄. (1611) sans le monogramme.

Cuivre. Double liard. (POEY D'AVANT, n<sup>o</sup> 1545; DUBY, pl. 90, n<sup>o</sup> 6.)

6151. CAR. DVX. NIVERNENS. ET. RE. Même type. 1613. R̄. ✠ DEI. GR. PRINCEPS. ARCHENSIS. Même type.

Cuivre. Double liard. (DUBY, pl. 91, n<sup>o</sup> 2.)

Cab. de France. — Pl. CXLIII, n<sup>o</sup> 10.

6152. Variété avec REṽ.

Cuivre. Double liard.

Coll. Quandalle.

6153. Mêmes légendes et types, avec REṽH.

Cuivre. Double liard : 3,90. (DUBY, pl. 91, n<sup>o</sup> 3; POEY D'AVANT, n<sup>o</sup> 1546.)

6154. Variété avec **ARCHENS**.  
Cuivre. Double liard.  
Coll. Compère.
6155. **CH . D . GONZ . D . DE . NEVERS**. Même type. 1609. ⚔ **DENIER**.  
**TOVRNOIS**. Même type.  
Cuivre. Liard : 1,46. (DUBY, pl. 90, n° 7; POEY D'AVANT, n° 728.)  
Pl. CXLIII, n° 11.
6156. Mêmes légendes et types.  
AR.  
Coll. de Crouy.
6157. Mêmes légende et type. ⚔ **DOUBLE . TOVRNOIS**. Même type.  
Cuivre. Double. (DUBY, pl. 90, n° 9.)  
Pl. CXLIII, n° 12.
6158. Variété avec **NEVRS**.  
Cuivre. Liard.  
Cab. de France.
6159. Variété avec **NEVER**.  
Cuivre. Liard.  
Cab. de France.
6160. ⚔ **CHARLES . I . DVC . DE . MANT . S . DAR**. Buste à droite. ⚔  
**DOVBLE . DE . LA . S . DAR**. 1634. Trois fleurs de lis, ayant au milieu une  
étoile; le tout dans un triple cercle divisé par trois besants.  
Cuivre. Double : 3,09. (POEY D'AVANT, n° 1547.)  
Pl. CXLIII, n° 13.
6161. Variété : sans grenetis.  
Coll. Maxe, à Reims.
6162. Variété avec grenetis; trois lis sans étoile. 1634.  
BILL. belle fabrique. (DUBY, pl. 94, n° 5.)  
Cab. de France.
6163. Mêmes légende et type. ⚔ **DOVBLE . DE . LA . SOV . DAR**. Même type,  
avec étoile.  
Cuivre. Double : 2,50. (POEY D'AVANT, n° 1548.)

6164. Mêmes légende et type. ⚔. ✠ DOVBLE . DE . CHARLEV. 1637. Même type.  
Cuivre. Double : 2,60. (DUBY, pl. 91, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1549.)  
Pl. CXLIII, n° 14.
6165. Variété avec CHARLLEV. 163...  
Coll. Compère.
6166. Mêmes légende et type, avec SOV . DAR au droit. ⚔. ✠ DOVBLE . TOVR-  
NOIS.  
Cuivre. Double.  
Coll. Compère.
6167. Variété avec S. DA. ⚔. 1634.  
Coll. Compère.
6168. Variété avec S. DAR. ⚔. 1634.  
Coll. Compère.
6169. CAROLVS . GONZ . DV . M . ET . PRI . AR. Mêmes type et ⚔. 1634.  
Cuivre. Double. (*Revue*, 1852, pl. 3, n° 3.)  
Pl. CXLIII, n° 15.
6170. CAROLVS . GONZ . (Z retourné) D . MANT . PRIN . ARCH. Buste plus  
large avec fraise. ⚔. Mêmes légende et type sans le soleil.  
Cuivre. Double.  
Coll. Legras.
6171. Variété avec S. DAR. ⚔. Même légende. 1634. Trois lis dans un seul cercle.  
Cuivre. Double : 2,55. (POEY D'AVANT, n° 1550.)
6172. Mêmes légendes et types. Au ⚔., un soleil au milieu des lis.  
Cuivre. Double.
6173. Mêmes légendes et types, sauf qu'au ⚔. il y a deux fleurs de lis et une aigle  
dans le champ.  
Cuivre. Double tournois.  
Coll. Maxe, à Reims. — Pl. CXLIII, n° 16.
6174. Variété. Millésime 1640. L'aiglon est couronné.  
Cuivre. Double.  
Coll. Legras. — Pl. CXLIII, n° 17.
- Les doubles tournois avec la petite aigle sont rares.

CHARLES III DE GONZAGUE. 1637—1659.

6175. **CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . MONT . ET . AR . P.** Grand écusson entouré du collier de l'ordre mantouan de Saint-Sauveur, surmonté d'une couronne d'où sort le mont Olympe, sur lequel est un autel. **Ŕ . SIT . NOMEN . DOMINI BENEDICTVM.** Croix de Bourgogne, portant au milieu le briquet surmonté d'une couronne d'où s'élève le mont Olympe avec l'autel; à droite et à gauche, un double chiffre de deux **C**, couronné; au-dessus, une flèche ou un lis.

AR. Ecu. (*Revue num. belge*, tom. 5, pl. 13, n° 4.)

Coll. Meyer, à la Haie. — Pl. CXLIII, n° 18.

6176. **CAROL . II . D . G . DVX . MAN . ET . M.** Buste à longs cheveux, à droite. **Ŕ . SIT . NOMEN**, 1653. Ecusson couronné.

AR. Demi-écu.

Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 19.

Ces écus sont de la plus grande rareté. On remarque sur le dernier l'intention de copier les écus de Guillaume-Henri, prince d'Orange. Cette particularité se reproduit sur les deniers tournois à tête nue que nous allons décrire.

6177. **CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . MONT . ET . AR . PR.** Lion debout, tenant de la patte droite une épée, la gauche appuyée sur un écusson ovale. **Ŕ . ET . MONT . FER . VI ... PRI . A.** Ecusson couronné, placé sur une croix de Saint-André, dont les bras coupent la légende.

AR. Escalin.

Coll. Meyer, à la Haie.

6178. Astérisque évidé. **CAROLVS . II . D . G . DVX . MANTVE . VIII.** Lion debout, tenant de la patte droite une épée levée, la gauche appuyée sur un écusson. **Ŕ . ARC . ET . MONT . FER . VII . S . PRI.** Ecusson couronné sur les bâtons de Bourgogne; de chaque côté, 16-39.

AR. Escalin.

Coll. Rousseau.

Cette pièce et la précédente offrent l'exemple peut-être unique du numéro d'ordre des principautés de Charles; huitième comme duc de Mantoue; septième de Montferrat.

6179. **CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . ET . AR . P.** Ecusson aux trois lis, couronné et accosté de deux lis couronnés. **Ŕ . SIT . NOMEN**, &c. Croix échan-crée, cantonnée de deux couronnes et de deux lis, et timbrée d'un lis au centre.

BILL. Douzain : 1,46. (DUBY, pl. 91, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1551.)

6180. Variété avec ARP. La croix du  $\hat{q}$ . est cantonnée de deux lis et de deux couronnes ; timbré d'un lis.

Bon BILL. Douzain.

Cab. de France. — Pl. CXLIII, n° 20.

6181. : CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . ET . MON. Même écusson, accosté de deux C couronnés.  $\hat{q}$ . Mêmes légende et type ; deux couronnes et deux lis ; timbré au centre.

BILL. Douzain : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 1552.)

Pl. CXLIII, n° 21.

6182. CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . MONT . ET . AR . P. Trois cercles entrelacés formant la croix ; quatre lis et quatre couronnes l'entourent.  $\hat{q}$ . ✕ SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM. Ecusson aux trois lis, couronné, accosté de deux croissants les pointes en haut et couronnés.

BILL. Douzain.

Coll. Bernard. — Pl. CXLIV, n° 1<sup>er</sup>.

6183. CAROLVS . II . D . G . DVX . MANT . MON . ET . A . P. Mêmes légende et type ; non timbré. La légende commence par un signe ressemblant à un ciboire.

BILL. Douzain : 2,39. (POEY D'AVANT, n° 1553.)

6184. Mêmes légendes et types ; timbré d'un lis au  $\hat{q}$ .

BILL. Douzain : 1,69. (*Ibid.*, n° 1554.)

6185. Variété avec A . P.

Coll. de Crouy.

6186. ✕ CHARLES . II . DVC . DE . MANT . S . DAR. Buste à droite.  $\hat{q}$ . ✕ DOVBLE . DE . LA . SOV . DAR. Trois lis dans un double cercle.

Cuivre. Double : 2,88. (POEY D'AVANT, n° 1555.)

6187. CAROLVS . II . D . G . DV . MANT . ET . MONTI. Même écusson ; sans accostement.  $\hat{q}$ . SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM. Croix échancrée, cantonnée de deux lis et de deux couronnes.

BILL. Douzain.

Coll. Legras. — Pl. CXLIV, n° 2.

6188. \* CHARLES . II . DVC . D . MANT . S . DAR. Buste nu à droite.  $\hat{q}$ . ✕ TOVRNOIS. Trois lis dans le champ.

AR. Double.

Coll. Rollin.

6189. Même type. La légende commence à gauche de la tête.  $\mathfrak{R}$ . Mêmes légende et type. 1643.

Cuivre. Denier : 1,57. (*Ibid.*, n° 1556.)

Pl. CXLIV, n° 3.

6190. Mêmes légende et type, commençant à droite, avec **D . MANT . S . DAR**.  $\mathfrak{R}$ . 1638.

Cuivre. Double.

Coll. Compère. — Pl. CXLIV, n° 4.

6191. Variété avec **D . MANT . S . DA**. 163...

Cuivre. Denier.

Coll. Compère.

6192. **CHARLES . II . DV . D . M**. Tête jeune de profil à droite.  $\mathfrak{R}$ . **✠ DENIER . TOVRNOIS**. 1651. Deux lis sur une ligne; au-dessous, **A**.

Cuivre. Denier. (DUBY, pl. 91, n° 6.)

Pl. CXLIV, n° 5.

Copie des deniers de Louis XIV enfant.

6193. Variété avec **DVC . DE . MANT**.  $\mathfrak{R}$ . 1652.

Cuivre. Denier. (*Ibid.*, n° 7.)

6194. Variété avec **DVC . DE . MAN**.

Cuivre. Double.

Coll. Legras.

6195. Variété avec **D . DE . MAN**.  $\mathfrak{R}$ . 1653.

Cuivre. Denier. (*Ibid.*, n° 8.)

6196. Variété avec **CHARL . II . DV . D . M**.

Cuivre. Denier.

Coll. Charvet.

6197. **CHARLES . II . DVC . DE . MANTOV**. 1655. Buste couronné à droite.

$\mathfrak{R}$ . **LIARD . DE . FRANC . C** en trois lignes; au-dessus, un **A** et trois lis 2-1.

Cuivre. Liard : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 729, et pl. 9, n° 6.)

Pl. CXLIV, n° 6.

6198. Variété. Au  $\mathfrak{R}$ ., **FRAN . CV**.

Coll. Mioche, à Clermont. — Pl. CXLIV, n° 7.

Ces deux dernières pièces sont la copie identique, sauf les légendes, des liards de Louis XIV. Nous verrons un duc de Bouillon s'approprier la même empreinte, mais d'une manière moins audacieuse.

Duby n'a connu aucune monnaie de Charles III. M. Gaillard n'en a publié qu'une seule.

### CHATEAU-RENAUD.

La ville de Château-Renaud ou Château-Regnaud (*Castrum reginaldi*) est un peu déchue, puisque ce n'est plus qu'un mince village du département des Ardennes, près de Charleville. Elle fut fondée, en 1330, par Hugues, comte de Réthel; aussi a-t-elle fait longtemps partie des domaines de ces comtes. Du reste, l'histoire de cette ville nous importe peu, puisque nous n'avons uniquement que les monnaies d'une seule famille. François de Bourbon, prince de Conti, troisième fils de Louis I<sup>er</sup>, prince de Condé, posséda Château-Renaud, à titre de principauté, d'abord en son nom seul, puis conjointement avec sa femme en deuxième noces, Louise-Marguerite de Lorraine, fille de Henri I<sup>er</sup>, dit le *Balafré*. Celle-ci, devenue veuve en 1614, émit des espèces en son nom jusqu'en 1629, époque où elle céda la principauté de Château-Renaud à Louis XIII, en échange de Pont-sur-Seine; elle mourut en 1631.

Les monnaies de Château-Renaud ont été frappées dans le même système que celles de Réthel, dernière période. Sur les pièces de Marguerite seule, l'élément lorrain est un peu plus visible, et cela est tout naturel. Nous avons de fréquents exemples de ces réminiscences de famille. Les monnaies au nom de François seul sont très communes. Les autres sont toutes rares, à l'exception du florin d'or, qui l'était assez autrefois, mais qui est devenu plus commun.

#### FRANÇOIS DE BOURBON, PRINCE DE CONTI. 1603—1614.

6199. ✕ FRANCOIS . DE . BOVRBON. Buste colleretté à droite; exergue 1613.

♠ ✕ PRINSE . (*sic*) DE . CONTI . SOVER. Ecusson aux trois lis, avec une bande pour brisure.

Cuivre. Double liard : 4,78. (POEY D'AVANT, n° 1557.)

6200. Mêmes légendes et types des deux côtés, avec PRINCE.

Cuivre. Double liard.

Cab. de France. — Pl. CXLIV, n° 8.

6201. Mêmes légende et type; exergue 1613. ♠ P . DE CONT . S . DE . C . RENAV. Même type.

Cuivre. Double liard : 3,88. (*Ibid.*, n° 1558.)

Pl. CXLIV, n° 10.

6202. Même légende. Buste plus grand et fraisé. A l'exergue, 1614. ♠ P . DE . CONTI . S . DE CH RNAV. Même type.

Cuivre. Double liard.

Coll. Legras. — Pl. CXLIV, n° 10.



6203. Même légende. Buste fraisé à droite. **ḡ. P . DE . CONT . S . DE . CH . RENAV.** Même type.  
Cuivre. Double liard : 3,69. (DUBY, pl. 48, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1559.)
6204. Mêmes légendes et types.  
AR. Essai ou pied-fort.  
Cab. de France.
6205. Variété avec **FRACOIS.** Au **ḡ.**, **CONTI.**  
Coll. Lefèvre, à Meaux.
6206. **F . DE . BOVRBON . PRINCE . DE . CONTI.** Buste fraisé à droite. **ḡ. ✕ DOVBLE . TOVRNOIS.** Trois lis dans le champ, avec brisure.  
Cuivre. Double.  
Coll. Compère, à l'île d'Oléron.
6207. **F . DE . BOVRBON . P . DE . CONTI.** Mêmes types et **ḡ.**  
Cuivre. Double : 2,33. (DUBY, pl. 48, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1560.)  
Pl. CXLIV, n° 11.
6208. Variété avec **FR** et un lis à l'exergue.  
Cuivre. Double.  
Coll. Duleau. — Pl. CXLIV, n° 12.
6209. Mêmes légende et type. **ḡ. DOVBLE TOVRNOFIS (sic).** Même type.  
Cuivre. Double.  
Coll. Maxe, à Reims.
6210. Mêmes légendes et types, avec **TOVRNOIS.** Buste sans fraise. Au **ḡ.**, la brisure est à gauche.  
Cuivre. Double : 2,28. (POEY D'AVANT, n° 1561.)  
Pl. CXLIV, n° 13.
6211. Variété avec **✕ DOVBLE TOVRNOI.**  
Cuivre. Double.  
Coll. Legras.
6212. Variété avec **✕ DOVBLE TOVRNOIS.**  
Cuivre. Double.  
Coll. Legras.
6213. Variété avec **✕ DOVBLE TOVRNOI.** La brisure est de droite à gauche.  
Cuivre. Double.  
Coll. Legras.

6214. **F . DE . BOVRBON . P . D . CONTI**. Buste fraisé.  $\hat{R}$ . Mêmes légende et type.  
Cuivre. Double : 2,17. (*Ibid.*, n° 1562.)
6215. Mêmes légendes et types des deux côtés, c'est-à-dire que le type de la tête se trouve aussi au  $\hat{R}$ .  
Cuivre. Double.  
Coll. Minart, à Douai.
6216. Mêmes légendes et types.  $\hat{R}$ . ordinaire, avec le buste colleretté.  
Cuivre. Double : 2,17. (*Ibid.*, n° 1563.)
6217. **F . DE . BOVRBON . P . DE . CONT**. Mêmes type et  $\hat{R}$ . Buste fraisé.  
Cuivre. Double : 2,06. (*Ibid.*, n° 1564.)
6218. Mêmes légendes et types. Buste colleretté.  
Cuivre. Double : 2,06. (*Ibid.*, n° 1565.)
6219. \* **F . DE . BOVRBON . P . DE . CONTI**. Légende commençant à droite de la tête. Buste fraisé.  $\hat{R}$ . Mêmes légende et type.  
Cuivre. Double : 2,17. (*Ibid.*, n° 1566.)
6220. Variété avec **P . DE . CONT**.  
Cuivre. Double.  
Coll. Duleau.
6221. \* **F . DE . BOVRBON . P . DE . CONTI**. Même type.  $\hat{R}$ . \* DOUBLE \*  
**TOVRNOIS**. Même type ; sans millésime.  
Cuivre. Double.  
Coll. Senémaud.
6222. **F . DE . BOVR . BON . P . D . CNTI**. Mêmes type et  $\hat{R}$ . Légende à gauche.  
Cuivre. Double.  
Coll. Duleau.
6223. Variété : \* **F . DE . BOVRBON . PRINC . D . CONT**.  
Cuivre. Double.  
Coll. Duleau.
6224. Variété avec **PRIN . D . CONTI**.  
Cuivre. Double.  
Coll. Duleau.
6225. Variété : \* **F . DE . BOVRBON . P . DE . CONT**.  
Cuivre. Double.  
Coll. Duleau.

6226. Variété : F . DE . BOVRBON . P . DE . CONTI. R̄. ✕ D . VBLE . TOVR-  
NOIS.

Cuivre. Double.

Coll. Duleau.

6227. Variété avec PRIN . DE . CONTI. Buste fraisé. Au R̄., la légende est pré-  
cédée par une large rosace. La brisure est à gauche.

Cuivre. Double.

Coll. Legras. — Pl. CXLIV, n° 14.

6228. Variété avec PRIN . D . CONTI. Au R̄., même type. La rosace est à sept  
folioles.

Cuivre. Double.

Coll. Poey d'Avant.

6229. Variété avec PR . INC D CONTI. Buste avec collerette rabattue. Au R̄., la  
légende commence par un point, et il n'y a pas de brisure.

Cuivre. Double.

Coll. Legras. — Pl. CXLIV, n° 15.

En voyant la grande quantité de variétés que présentent ces doubles tournois, dont quelques légendes sont altérées, on était fondé à croire que les faussaires y avaient mis la main. M. Al. Pinchart en a administré la preuve (*Revue num. belge*, tom. 4, pag. 46), en nous faisant connaître un titre duquel il résulte qu'un atelier de fausse monnaie a existé, pendant quelques années, à la Tour-à-Glaire, village situé près de Sedan, et qu'on y a fabriqué des doubles tournois à l'effigie de François de Bourbon, seigneur de Château-Renaud. On peut reconnaître les produits de cette fabrication clandestine, en ce qu'au revers la brisure est en sens inverse, c'est-à-dire placée de droite à gauche. On trouve aussi des variétés sans brisure; je crois qu'elles ont la même origine.

6230. F . D ... CONTI. Champ effacé. R̄. ✕ DOVBLE... Trois pommes de pin.

Cuivre. Double.

Coll. Lefèvre, à Meaux.

Cette bizarrerie dans le type provient de ce que cette pièce a été frappée sur un méreau de Saint-Omer.

Le même, avec sa femme LOUISE-MARGUERITE DE LORRAINE. 1605—1614.

6231. MONETA . NOVA . ARG . CHA. Ecusson couronné aux trois lis avec bri-  
sure. R̄. ✕ IN . OMNEM . TER . SONVS . EORVM. Croix fourchée, cantonnée  
de quatre F couronnés.

BILL. Douzain. (DUBY, pl. 48, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. CXLIV, n° 16.

6232. Mêmes légendes et types, avec TERR au R.

BILL. Douzain.

Cab. Jarry, à Orléans.

Quoique ces deux monnaies ne soient pas signées, je crois qu'elles appartiennent à François et à Marguerite.

6233. F. BOVRB. LVD. MARGARET. LOTH. Buste du prince à droite. La légende commence à gauche. R. IN OMNEM. TER. SONVS. EO. Ecusson couronné mi-parti Bourbon et Lorraine.

OR. Florin.

Cab. de France.

6234. \* F : BOVRB. LVD. MARGAR. LOT. Même type. R. IN. OMNEM. TER. SONVS. EOR. Même type.

OR. Florin.

Cab. de France.

6235. F. BOVRB. LVD. MARGARET. LOT. Même type. R. IN. OMN. TER. SONVS. EORVM. Même type.

OR. Florin.

Cab. de France.

6236. FR. BOVRB. LVD. MARGARETA. LOT. Même type. R. IN OMNM. TERR. SONVS. EOR. Même type.

OR. Florin.

Cab. de France.

6237. Mêmes légende et type, avec LOHT. R. IN. OMNM. TER. SONVS. EOR. Même type.

OR. Florin : 3,01.

Coll. Rollin.

6238. \* F BOVRB LVD MARGARET LOT. Même type. R. IN OMNEM. TER. SON. EORV. Même type.

OR. Florin. (*Revue num. belge*, tom. 5, pag. 429; calque.)

Coll. Meyer.

6239. Légende à droite. FR. BOVRB. LVD. MARGARETA. LOT. Même type. R. IN OMNM. TER. SONVS. EORV. Même type.

OR. Florin : 3,01.

Coll. Rollin.

6240. Mêmes légendes et types, avec EOR.

OR. Florin.

Coll. Rollin.

6241. Mêmes légendes et types avec LO<sup>T</sup>H, et au  $\mathfrak{R}$ . EORV.

OR. Florin.

Coll. Rollin. — Pl. CXLIV, n° 17.

6242. Mêmes légende et type.  $\mathfrak{R}$ . IN OMNEM TER. SONVS EORVM. La légende du droit est précédée d'une rosace.

OR. Florin.

Coll. Rollin.

6243. Variété : F BOVRB . LVD MARGAR LO<sup>T</sup>. Même type.  $\mathfrak{R}$ . IN OMN. TER . SONVS EOR. Même type.

OR. Florin. (DUBY, pl. 48, n° 9.)

6244. \* FR . BOVRB . LVD . MARGARETA . A LO<sup>T</sup>H. Même type.  $\mathfrak{R}$ . IN OMNM . TER . SONVS . EORVM. Même type. L'écusson est accosté de deux croix de Lorraine.

OR. Florin. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 5, pl. 2, n° 5; DUBY, pl. 48, n° 7.)

Coll. Meyer. — Pl. CXLIV, n° 18.

6245. Variété : F . BOVRB . L . MARGARETA . LO<sup>T</sup>H. Au  $\mathfrak{R}$ ., EORV.

OR. Florin.

Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CXLIV, n° 19.

Il est possible que ces deux florins aient été émis par Marguerite seule, quoiqu'ils portent aussi le nom de son mari. Après son veuvage, elle a dû en effet émettre de ces pièces fort en usage alors, si l'on en juge par le nombre des variétés que nous en avons. Elle se sera peut-être aussi servie du coin ancien, en y ajoutant la croix de Lorraine.

6246. F \* BORBONIVS \* L \* MARGARETA \* A \* LO<sup>T</sup>HARINGIA. Deux bustes affrontés; au-dessus, une couronne. A l'exergue, XXX entre deux rosaces.  $\mathfrak{R}$ . IN . OMNEM . TERRAM . SONVS . EORVM. 1614. Ecusson couronné et orné.

AR. Grand écu. (DUBY, pl. 48, n° 8.)

Cab. de France. — Pl. CXLIV, n° 20.

Sur le dessin de DUBY, les mots de la légende du droit sont séparés par des points.

6247. \* FR . BORBONIVS . LVD . MARGARETA . A . LOTHARIN . Long buste à droite avec fraise. ñ. Mêmes légende et type, sans millésime.  
AR. Grand écu. (*Revue belge*, tom. 5, pl. 13, n° 1<sup>er</sup>.)  
Coll. Meyer. — Pl. CXLIV, n° 21.
6248. Variété avec LOTH ; l'écusson accosté de L . M . non couronnés.  
AR. Quart d'écu. (DUBY, pl. 48, n° 10.)
6249. F . BOVRB . LVD . MARGAR . LOT . Ecusson couronné mi-parti France et Lorraine, accosté de deux L couronnés. ñ. Même légende. Croix fleurdelisée.  
AR. Quart d'écu : 8,46. (DUBY, pl. 48, n° 11 ; POEY D'AVANT, n° 1567.)  
Pl. CXLIV, n° 22.
6250. Variété. La croix du ñ. a en cœur une quartefeuille.  
AR. Quart d'écu. (*Ordonnance d'Anvers.*)  
Pl. CXLIV, n° 23.
6251. FR \* B \* ET \* LVD \* MARGAR \* A \* LOT . Ecusson couronné. ñ. \* MO-  
NETA \* NOVA \* ARG \* CHA \* REG \* . Aigle à deux têtes.  
AR. (DUBY, *Suppl.*, pl. 4, n° 10.)  
Pl. CXLV, n° 1<sup>er</sup>.
6252. \* F . BOVRB . LVD . MARGARETA . LOT . Ecusson aux trois lis avec la bande pour brisure, accosté de deux H couronnés. ñ. IN . OMNEM . TER . SO-  
NVS . EOR . Croix fourchée et cantonnée de quatre couronnes.  
BILL. Douzain : 1,90. (POEY D'AVANT, n° 1568.)
6253. \* Mêmes légendes et types. L'écusson est accosté de deux L couronnés. Au ñ.,  
la croix est cantonnée de deux couronnes et de deux lis.  
BILL. Douzain. (DUBY, pl. 48, n° 6.)  
Cab. de France. — Pl. CXLV, n° 2.
6254. Mêmes légendes et types. Les légendes sont précédées d'un lis.  
BILL. Douzain.  
Cab. de France.

LOUISE-MARGUERITE, seule. 1614—1631.

6255. \* LVDOVICA . MARGARETA . A LOTARINGIA . Ecusson orné, cou-  
ronné et accosté de deux croix de Jérusalem. ñ. IN OMNEM . TERRAM . SO-  
NVS . EORVM . Croix double de Jérusalem ; au centre, deux autres petites croix

de Jérusalem ; le tout dans un épicycloïde à quatre lobes, avec quatre lis dans les angles extérieurs.

OR.

Cab. de France. — Pl. CXLV, n° 3.

6256. **LVD . MARG . A LO<sup>T</sup>H . D . G . SVP . PR . C . REGI.** Petit fer de lance. Grand écu couronné et entouré du collier du Saint-Esprit. **ḡ.** Tour. **MONETA . ARGENTEA . CAS . TRO . REGINALDI . CV.** Croix de Saint-André, portant au milieu un briquet ; au-dessus, une couronne ducale ; de chaque côté, un chiffre couronné, composé de deux **C** et de deux **M** entrelacés ; au-dessous, la croix du Saint-Esprit.

AR. Grand écu. (*Revue num. belge*, tom. 5, pl. 13, n° 2.)

Pl. CXLV, n° 4.

6257. **LVD . MARG . A . LO<sup>T</sup>H . DEI . GR . SVP . PR . C . REGI.** Ecusson couronné, entouré du cordon d'un ordre. **ḡ.** **MON . NOVA . ARGENTEA . CAST . REG . CVSA.** Croix de Bourgogne, avec un écusson à l'aigle au centre ; au-dessus, une couronne ; au-dessous, une aigle ; de chaque côté, 16-26.

AR. Grand écu. (*MODAI*, n° 2574 ; *REICHBERG*, n° 1478 ; *Revue belge*, pag. 454.)

6258. Variété avec **MONETA.**

AR. Grand écu.

Coll. Regnault. — Pl. CXLV, n° 5.

6259. **LVD . MARGAR A LO<sup>T</sup> DEI . GRATIA . SV . PR.** Même écusson sur la croix de Saint-André, et couronné ; de chaque côté, 1625. **ḡ.** **MONETA NOVA ARGENTVM CASTRO . REG . CVSSA.** Lion debout, tenant de la patte droite une épée, la gauche appuyée sur un écusson ovale.

AR. Escalin au lion. (*Revue num. belge*, tom. 5, pl. 12, n° 3.)

Coll. Meyer.

6260. Variété avec **S . PR.** Au **ḡ.**, **CVSA.**

AR. Escalin au lion. (*DUBY*, pl. 24, n° 4.)

Pl. CXLV, n° 6.

6261. **LVD . MARGAR . A LO<sup>T</sup>H . D . G . SVP . PR.** Ecusson couronné. 16-25. **ḡ.** **MON . NO . ARGENT . CASTRO . REGINALDI . CVSA.** Paon éployé et couronné.

AR. Escalin au paon.

Coll. Norblin.

6262. ✠ LVD MARGAR LOYH D GR P. SVP. C. RE. Même type. 1625. ♡. ✠  
MON. NO ARGEN. CASTRO REGINALDI CVSA. Même type.  
AR. Escalin au paon. (DUBY, pl. 24, n° 3.)  
Pl. CXLV, n° 7.
6263. LVD MARGAR. A. LOY. DEI. GRAT... Ecusson couronné; de chaque  
côté, 16-25. ♡. MONET. NOV. ARGENTA. CR. CVSA. Croix formant un  
carré au milieu duquel les lettres L. M sur un cercle à quatre lobes, avec des  
trèfles dans les angles.  
AR. (DUBY, pl. 24, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CXLV, n° 8.
6264. Même légende, avec DEI GRATIA. S. Ecusson couronné, dans un cercle à  
plusieurs lobes; de chaque côté, un trèfle. ♡. MONETA. NOVA. ARGENTEA  
. CASTRO. REG. Croix très fleuronnée, ayant au centre un lion.  
AR. (*Ibid.*, n° 2.)  
Pl. CXLV, n° 9.
6265. ✠ LVDOVICA. MARGAREY LOY. Deux écussons juxtaposés. ♡. SVB.  
VMBRA. ALARVM. TVAR. Aigle à deux têtes, ayant en cœur le chiffre 3.  
BILL.  
Coll. Voillemier. — Pl. CXLV, n° 10.
6266. LVD. MARGARETA. LO. Même type; au-dessous des écussons, G. ♡. IN  
OMNEM TER. SONVS. EOR. Alérion couronné.  
BILL. Gros : 1,12.  
Coll. Bretagne. — Pl. CXLV, n° 11.
6267. LVDOVICA MARGAR. LOY. Même type. ♡. Mêmes légende et type, avec  
TERR.  
BILL. Gros.  
Coll. Bretagne et Voillemier.
6268. Même type, avec LVD. MARGAR. ARC. LOY. ♡. Mêmes légende et type,  
avec TER.  
BILL. : 0,90.  
Coll. Bernard. — Pl. CXLV, n° 12.
6269. LVDOVICA. MARGARETA. LOY. Ecusson couronné, accosté de 16-22.  
♡. MON. NOVA. ARC. CHA. Croix fleuronnée, évidée et ayant au centre une  
rosette.  
Cuivre.  
Coll. Bernard. — Pl. CXLV, n° 13.



Cette pièce ressemble à un méreau. La légende fait supposer qu'elle a dû être frappée en argent.

Henri, duc de Lorraine, par une ordonnance du 4 février 1623, défendit le cours des monnaies à son type, contrefaites à Château-Renaud. Cette prohibition dut s'appliquer particulièrement aux pièces décrites sous les n<sup>os</sup> 6265 à 6268.

### PHALZBOURG ET LIXHEIM.

Les villes de Phalzburg et Lixheim sont situées dans le département de la Meurthe (Lorraine). La première remonte à l'année 1570. Elle fut fondée par un électeur palatin et vendue à un duc de Lorraine, qui la revendit à son tour à la France par le traité de 1664. La réunion définitive n'eut pourtant lieu qu'en 1718. Précédemment, en 1670, Louis XIV l'avait fait fortifier d'après les plans de Vauban. Lixheim, qui n'était primitivement qu'une simple abbaye, avait été cédée, en 1608, par le pape Clément V à Frédéric, prince palatin, qui la destinait à être l'un des boulevards des Calvinistes. En 1624, Phalzburg et Lixheim furent érigés en principautés par l'empereur Ferdinand, à l'occasion du mariage de Henriette de Lorraine-Vaudemont, sœur du duc Charles IV et mère du duc Henri II, avec Louis de Baron d'Ancerville, fils naturel de Louis II, cardinal de Guise. Ce prince mourut en 1630. Nous ne possédons pas d'autres monnaies que celles de Henriette. Elles ont été frappées de 1630 à 1635, c'est-à-dire pendant son premier veuvage. Cette princesse s'est mariée quatre fois.

Nous devons à M. de Barthélemy une notice sur les monnaies de Henriette de Phalzburg et Lixheim, publiée dans la *Revue num. fr.* de 1846, pag. 184. Malgré ses recherches et les documents curieux qu'il fait connaître sur la vie aventureuse de cette princesse entreprenante, il ne nous donne pas le titre en vertu duquel Henriette faisait battre monnaie. J'ajouterai quelques pièces qui ont échappé à ses investigations.

#### HENRIETTE DE LORRAINE-VAUDEMONT. 1630—1635.

6270. *MONETA . NOVA . LIXENSIS.* Ecusson couronné, accosté de 16-33.

Ɱ. *SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM.* Lion debout couronné, tenant un glaive de la patte droite, la gauche appuyée sur un écusson ovale.

AR. Escalin : 5,20.

Coll. Rousseau. — Pl. CXLV, n<sup>o</sup> 14.

M. de Barthélemy ne mentionne cette pièce que d'après la description inexacte qu'en donne Dom Grappin dans ses *Recherches sur les monnaies de Bourgogne*. Il avance que son type fait sans doute allusion aux armes de la ville de Lixheim, qui sont : *d'or au lion de gueules, couronné de même, la queue passée en sautoir, tenant entre ses pattes trois roses au naturel, tigées de même*. Cette conjecture est sans fonde-

ment. Il ne faut voir dans ce type autre chose que la copie des escalins au lion, que nous trouvons assez souvent parmi les monnaies du voisinage. Nous en avons vu des exemples à Réthel sur une pièce datée de 1628, et à Château-Renaud en 1625.

6271. Croix de Lorraine. HENR. A. LOTH. PRIN. PHAL. ET. LIX. Ecusson couronné, accosté de deux H; au-dessus, 1633. R. SIT. NOMEN, &c. Croix cantonnée de deux lis et de deux couronnes.

BILL. Douzain. (*Revue*, 1846, pl. 11, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CXLV, n° 15.

6272. HENR. D. LOR. PRIN. PHAL. ET. LIX. Buste à droite. R. ✕ Croix de Lorraine. DOUBLE TOVRNOIS. 1633. Champ semé de lis.

Cuivre. Double. (*Ibid.*, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1690.)

Pl. CXLV, n° 16.

6273. HENR. A. LOT. PRIN. PHAL. ET. LIX. Buste à droite; au-dessus, XXIII. R. MONETA. NOVA. LIKEI. CVSA. 16-34. Grand alérion couronné.

AR. Teston. (*Ibid.*, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. CXLV, n° 17.

6274. HENR. DE. LOR. PRIN. PHAL. ET. LIX. Même type. R. DOUBLE TOVRNOIS. 1634. Champ semé de lis, brisé d'un lambel à trois pendants.

Cuivre. Double. (*Ibid.*, n° 4.)

Cab. de France. — Pl. CXLV, n° 18.

6275. HENR. A. LOTH. PRIN. PHAL. ET. LIX. Même type. R. Mêmes légende et type. 1634.

Cuivre. Double. (*Revue*, 1849, pag. 323.)

Cab. de France.

6276. HENR. A. LOTH. PRIN. PHAL. ET. LIX. Alérion couronné. R. MONETA. NOVA. LIKEI. CVSA. Ecu couronné.

BILL. (*Ibid.*, 1846, pl. 11, n° 5.)

Pl. CXLVI, n° 1<sup>er</sup>.

6277. Croix de Lorraine. Même légende. Buste à droite, avec chaperon. R. Même légende. Ecu couronné; au-dessus, 1635.

AR. Teston. (*Ibid.*, n° 6.)

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 3.

6278. Mêmes légende et type. Ecu portant un trèfle. Ɱ. **MONETA LIXEENSIS.**

Dans le champ, II **KREVTZER** en trois lignes.

BILL. (*Ibid.*, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 2.

6279. **HENRI A LOTH PRIN PHALSB LIX.** Alérion couronné. Ɱ. **MONETA NOVA LIXHE CVSA.** Ecusson de Lorraine et de Bar, timbré d'une couronne ducale et accosté de deux croix de Lorraine couronnées.

Gros. (*Musée d'Epinal.*)

Pl. CXLVI, n° 4.

Les monnaies de Henriette de Lorraine sont fabriquées avec un soin tout particulier. La gravure en est remarquable. Les deniers tournois de cuivre, sans être tout à fait communs, se rencontrent assez facilement. Toutes les autres pièces sont fort rares.

### DUCHÉ DE BOUILLON.

La seigneurie de Sedan était un arrière-fief de l'église de Reims. Confiée à des avoués puissants, elle devint entre leurs mains une principauté. En 1319, le roi Charles V acquit les droits de l'archevêque de Reims et réunit Sedan à la couronne. Charles VI le donna, en 1400, à Louis, son frère. Charles, duc d'Orléans, fils de Louis, vendit la seigneurie de Sedan à Guillaume de Braquemont, dont la fille épousa Evrard de la Marck. Celui-ci acheta de Louis de Braquemont, son beau-frère, la terre de Sedan. Charlotte de la Marck, ayant épousé en 1594 Henri de la Tour d'Auvergne, lui apporta en dot les seigneuries de Sedan et de Raucourt, qui, depuis cette époque, sont restées dans la maison de la Tour d'Auvergne.

Bouillon, qui des mains du fameux Godefroi était passé, en 1096, à l'église de Liège, resta longtemps dans la possession des évêques de cette ville. En 1482, Guillaume de la Marck s'empara de Liège après avoir tué l'évêque, et fit donner le gouvernement du château de Bouillon à son frère Robert III de la Marck. Celui-ci, s'étant emparé du château en 1495, prétendit le garder, non comme gouverneur, mais à titre de réserve. Ses successeurs eurent les mêmes prétentions, et ce ne fut qu'en 1678, par suite de la paix de Nimègue, que Bouillon appartint définitivement à la maison de la Tour.

Cette possession, encore même qu'elle n'était que précaire, n'a pas empêché les ducs de Bouillon d'émettre des monnaies en leur nom. Toutefois nous n'en avons pas qui soient antérieures au règne de Guillaume-Robert de la Marck, c'est-à-dire au dernier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. On a bien publié, dans la *Revue num. belge*, des deniers anciens que l'on attribue à Bouillon; je n'ai pas pu retrouver leur description, qui d'ailleurs serait en dehors de mon sujet. Dans le même recueil (2<sup>e</sup> série, tom. 2,

pag. 316), M. R. Chalon parle de tentatives de monnayage, qui auraient eu lieu en 1754 et 1771. Nous n'en connaissons pas les produits.

Les types des monnaies de Bouillon n'offrent rien de particulier. C'est un mélange du système français avec celui des Pays-Bas et des contrées voisines. Dans cette longue et riche série, que je suis, à ce que je crois, le premier à faire connaître, puisque je fais plus que quadrupler le nombre des pièces publiées par Duby, il n'y a de réellement commun que les doubles liards et les doubles tournois de Henri de la Tour. Les monnaies d'or sont les plus rares.

### SEIGNEURS DE SÉDAN ET DUCS DE BOUILLON.

EVARD DE LA MARCK, 1424—1454.	CHARLOTTE DE LA MARCK et HENRI DE LA TOUR, 1588—1623.
JEAN DE LA MARCK, 1454—1484.	FRÉDÉRIC-MAURICE DE LA TOUR, 1623—1652.
ROBERT I <sup>er</sup> DE LA MARCK, 1484—1489.	GODEFROI-MAURICE, 1652—1721.
ROBERT II DE LA MARCK, 1489—1536.	CHARLES-GODEFROI, 1721—1730.
ROBERT III, 1536.	GODEFROI-CHARLES-HENRI, 1771.
ROBERT IV, 1536—1556.	
HENRI-ROBERT, 1556—1574.	
GUILLAUME-ROBERT, 1574—1588.	

### GUILLAUME-ROBERT DE LA MARCK. 1574—1588.

6280. ✠ G . R . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL . PR . S . D . S. Ecusson couronné, accosté de II-II. Ⓜ. NON . EST . CONS . ADVERS . DMN. 1587. Croix fleurdelisée.

AR. Quart d'écu.

Cab. de France et coll. Rousseau.

6281. ✠ G . R . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL . P . S . D . S. Même type, avec V-II pour accoster. Ⓜ. Mêmes légende et type.

AR. Huitième d'écu.

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 6.

6282. Mêmes légendes et types, avec V-III pour accostement.

AR. Quart d'écu.

Cab. de France.

6283. Mêmes légendes et types. L'écusson, sans accostement.

AR. Huitième d'écu.

Pl. CXLVI, n° 5.

6284. ✠ G . R . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL . PR . S. Ecusson couronné.  
‡. Mêmes légende et type.  
BILL. Douzain.  
Cab. de France.
6285. Fleurette. G. ROBERT . D . L . MARK. Tête nue à droite. ‡. ✠ DOVBLE  
TOVRNOIS. 1588. Ecusson couronné.  
Cuivre. Double : 2,82.  
Cab. de France.
6286. Même légende, commençant à droite. Mêmes type et ‡. 1577. La position des  
quartiers est changée.  
Cuivre. Double. (*Revue*, 1852, pl. 3, n° 1<sup>er</sup>.)
6287. ✠ G . R . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL. Légende commençant à gauche.  
Même type. ‡. Mêmes légende et type. Position des cantons comme à l'avant-  
dernier.  
Cuivre. Double : 2,82: (POEY D'AVANT, n° 1569, et pl. 21, n° 4.)  
Pl. CXLVI, n° 7.
6288. Variété avec DOVBL . TOVRNOIS.  
Cuivre. Double.  
Coll. Legras.
- 6288 bis. Variété avec D . DE . BOVILLON.  
(DUBY, *Suppl.*, pl. 4, n° 12.)

CHARLOTTE DE LA MARCK. 1589—1591.

6289. CHARL . D . LA . MARK . D . D . BOVLL . P . S . D . SED. Ecusson cou-  
ronné de Bouillon et de la Marck. ‡. NON . EST . CONS . ADVERS . DNM.  
1589. Croix fleurie avec un C au centre.  
OR. Ecu.  
Cette pièce est la copie servile des écus d'or de Henri III frappés à la même époque.  
Elle est mentionnée par M. B. Fillon dans les *Monnaies féodales françaises de la col-  
lection Rousseau*, à la suite du n° 893.
6290. CH . DE ΓΑΛΛΩΝΚ : D . DE : BOV Γ . q . S . D . S. Ecusson de Bouillon et de  
la Marck, couronné. ‡. NON . EST . CONS . ADVERS . DNM. 1591. Croix fleu-  
ronnée, ayant en cœur S dans un cartouche.  
OR. (*Placard* de 1636, pag. 47.)

Le bouleversement des lettres de la légende du droit n'est peut-être que le résultat  
de la maladresse du graveur, et cette pièce pourrait bien être la même que la sui-

vante. On a dit bien souvent qu'il fallait se défier des dessins joints à l'ordonnance d'Anvers. Je me suis quelquefois associé à ces plaintes. Je crois pourtant que l'on exagère un peu l'inexactitude de ces dessins. Ce qui le prouve, c'est que j'ai parfois retrouvé les originaux des monnaies que l'on croyait fautivelement reproduites, et que presque toujours leur représentation était assez exacte. Toutefois je n'irai pas jusqu'à avancer qu'il faille accepter ces empreintes sans examen.

6291. **CH . DE . LA . MARK . D . DE . BOVL . P . S . D . S.** Mêmes type et  $\mathfrak{A}$ . 1591.

OR. Pistole.

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 8.

6292. **CHARLOT . D . LA . MARK . D . D . BOVL . P . S . D . SE.** Ecusson couronné, accosté de II-II.  $\mathfrak{A}$ . Même légende. Croix fleurdelisée. 1589.

AR. Quart d'écu. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 893.)

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 9.

Les monnaies de Charlotte de la Marck sont les plus rares de la série de Bouillon.

#### HENRI ET CHARLOTTE. 1591—1594.

6293.  $\otimes$  **HENR . E . CHAR . D . D . BVIL . P . S . D . SE . VI . D . TV.** (vicomtes de Turenne). Ecusson couronné.  $\mathfrak{A}$ . Même légende. 1592. Quatre tours en croix; au centre, le chiffre H et C, cantonné de deux H et de deux C couronnés.

OR. Pistole. (DUBY, pl. 40, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 10.

Cette pièce est fort rare.

#### HENRI DE LA TOUR. 1591—1623.

6294.  $\bullet\bullet\bullet$  **HENR . D . LA . TOUR . DVX . BVLLIONI.** Buste fraisé à droite; à l'exergue, 1614.  $\mathfrak{A}$ . **SVP . PRINCEPS . SEDAN . ET . RAV.** Ecusson couronné.

OR : 3,30. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 895, et pl. 4, n° 8.)

Pl. CXLVI, n° 11.

6295. **HEN . DE . LA . TOUR . DVX . BVLLIONII.** Mêmes type et exergue.

$\mathfrak{A}$ .  $\otimes$  **SVP . PRINCEPS . SEDANI . ET . RAV.** Même type.

OR.

Coll. de Crouy, à Compiègne.

6296. **H \* DE \* LA \* TOUR \* DE \* BVIL \* P \* SOV \* D \* S.** Ecusson couronné.

$\mathfrak{A}$ . **NON . EST . CONS . ADVERS \* DNM.** 1597. Quatre tours en croix cau-

tonnée de quatre H couronnés; au centre, monogramme formé d'un H et de deux C entrelacés.

OR : 3,20. (*Monn. féod. fr. de la coll. Rousseau*, n° 894.)

Pl. CXLVI, n° 12.

6297. HENRI . D . LA TOVR . D . DE . BVIL . PS . DE . SED. Ecusson couronné, accosté de deux H non couronnés.  $\mathfrak{H}$ . Même légende, avec ADVERSVS... 1598. Croix fleurdelisée.

OR. (DUBY, pl. 40, n° 2.)

6298. HENRI . D . LA . TOVR . D . DE . BVIL . P . SO . D . S. Même écusson, accosté de deux H couronnés.  $\mathfrak{H}$ . Mêmes légende et type. 1610.

OR. (DUBY, pl. 41, n° 4.)

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 13.

6299. HENR . DE . LA . TOVR . D . BVLLIONII. Même type.  $\mathfrak{H}$ . . . . SVP . PRINCEPS . SEDANI . ET . RAVCVRTII. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre H couronnés.

OR. Double écu. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 332; calque.)

Coll. de Jonghe, à Bruxelles. — Pl. CXLVI, n° 14.

6300. Mêmes légendes et types.

OR. Ecu.

Cab. de France.

6301. Mêmes légende et type; au-dessus, 1614.  $\mathfrak{H}$ . Même légende. Croix à larges feuilles; quatre couronnes aux extrémités, et quatre autres couronnes dans les cantons.

OR. Double écu.

Cab. de France. — Pl. CXLVI, n° 15.

6302. HENR . DE . LA . TOVR . D . BVLLIONI. Ecusson couronné, accosté de deux H couronnés.  $\mathfrak{H}$ . Même légende, avec PRINCEP et RAVCVRT. Croix à doubles branches droites, feuillues à l'extrémité, et cantonnée de quatre H couronnés.

OR. Double écu.

Coll. Rousseau. — Pl. CXLVI, n° 16.

6303. Rosace. HENRICVS . DE . LA . TOVR . DVX . BVLLIONAEVS (A et E liés). Aigle éployée, ayant en cœur un écusson chargé d'un porc sous un arbre; au-dessous de l'aigle, 1613-XXX.  $\mathfrak{H}$ .  $\mathfrak{X}$  SVPREMVS PRINCEPS . SEDANENSIS. Ecusson couronné.

AR. Grand écu : 8,46. (DUBY, pl. 40, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1570.)

Pl. CXLVI, n° 17.

6304. **Mêmes légendes et types. Millésime 1613. Les armes sont différemment disposées.**  
AR. Thaler. (*Ordonnance d'Anvers.*)  
Pl. CXLVI, n° 18.
6305. **Mêmes légendes et types; au-dessous de l'aigle, 1614. XV.**  
AR. Demi-écu. (DUBY, pl. 40, n° 6.)  
Coll. Rousseau. — Pl. CXLVI, n° 19.
6306. **Mêmes légendes et types. L'écusson du ñ. est tout différemment orné.**  
AR. Grand écu. (DUBY, pl. 40, n° 7.)  
Coll. Rousseau.
6307. **Mêmes légendes et types; sous l'aigle, 1614-XV.**  
AR. Demi-écu.  
Coll. Rousseau. — Pl. CXLVII, n° 1<sup>er</sup>.
6308. **HENRICVS DE LA TOVR DVX BVLLIONII. Buste à tête nue du duc fraisé, et avec une cuirasse richement ornée; au-dessous, XLV. ñ. SVP PRINCEPS SEDANI ET RAVCVRTII. Les mots de la légende sont séparés par de petits lis. Ecusson couronné.**  
AR. Thaler : 30,50. (POEY D'AVANT, n° 1571.)  
Pl. CXLVII, n° 3.
6309. **Variété. Au-dessous du buste, . . . 1615 . . . Au ñ., RAVCVRTII.**  
AR. Thaler.  
Coll. Rousseau. — Pl. CXLVII, n° 2.
6310. **Variété. Au-dessous du buste, 1616. ñ. RAVCVRTII.**  
AR. Thaler.  
Cab. de France.
6311. **Quartefeuille. Légende commençant à droite : HENRICVS. DE. LA. TOVR . DVX. BVILONII. Même buste; au-dessous, XLV 1/2. ñ. SVP. PRINCEPS. SEDANI. ET. RAVCVRTII. Même type. Le millésime 1614 est placé sur la couronne.**  
AR. Thaler? (*Ordonnance d'Anvers.*)
6312. **Même légende, commençant à gauche. Même type. Sous le buste, XXII 1/2. ñ. Mêmes légende, type et millésime.**  
AR. Demi-thaler. (*Ordonnance d'Anvers.*)  
Pl. CXLVII, n° 4.
6313. **HENRI. D. LA. TOVR. D. DE. BVLL. PS. D. SED. Ecusson cou-**



- ronné; de chaque côté, II-II. **NON . EST . CONS . ADVERSVS . DMN.**  
1599 (les deux 9 retournés). Croix fleurdelisée.  
AR. Quart d'écu : 9,50.  
Coll. Rousseau.
6314. Variété avec **D . DE . BVIL . P . SOV . D . S.** Au **â.**, 1599.  
AR. Quart d'écu.  
Coll. Rousseau. — Pl. CXLVII, n° 5.
6315. **HENRI . D . LA TOVR . D . DE . BVIL . P . S . DE . SED.** Même type.  
**â. NON . EST . CONS . A . DVERSVS . DMN.** 1598. Même type.  
AR. Quart d'écu. (*DE LONGPÉRIER, Inéd. du cab. Dassy.*)  
Coll. Dassy.
6316. Variété avec **BVIL . P . S . SOV . D . S.** Type ordinaire. **â.** 1599.  
AR. Quart d'écu.  
Cab. de France. — Pl. CXLVII, n° 6.
6317. Variété avec **D . SE.**  
AR. Quart d'écu.  
Cab. de France.
6318. **HENR . DE . LA . TOVR . DVX . BVLLIONAEVS** (A et E liés). Aigle  
éployée, ayant en cœur l'écusson au porc; de chaque côté, **V-S. â. MONET .**  
**ARG . NOVA . SEDANENS.** Ecusson couronné; de chaque côté, un **H** couronné.  
AR. : 3,00. (*DUBY, pl. 41, n° 2.*)  
Coll. Rousseau. — Pl. CXLVII, n° 7.
6319. Mêmes légendes et types.  
**BILL.**  
Cab. de France.
6320. **HENRI . D . LA . TOVR . D . DE . BVIL . P . S . D . SE.** Ecusson couronné;  
de chaque côté, **V-II. â. NON . EST . CONS . ADVERSVS . DMN.** 1597.  
Croix fleurdelisée.  
AR. : 4,80.  
Cab. de France et coll. Rousseau.
6321. **HENR . D . LA . TOVR . D . DE . BVIL . P . S . D . SE.** Ecusson couronné,  
accosté de deux **H.** **â. NON . EST . CONS . ADVERSVS . DMN.** 1606. Croix  
fleurronnée, ayant un **H** en cœur et cantonnée de quatre tours.  
**BILL.** Douzain.  
Cab. de France.

6322. Même légende, avec P. S. D. S. Ecusson accosté de deux tours.  $\hat{q}$ . Mêmes légende et type. 1622.  
BILL. Douzain.  
Cab. de France. — Pl. CXLVII, n° 8.
6323. HENR DE LA TOVR D BVLLIONII. Ecusson couronné, accosté de deux H couronnés.  $\hat{q}$ .  $\otimes$  SVP . PRINCEPS . SEDANI . ET . RAVCVRTI. Croix largement feuillue, ayant une petite couronne à l'extrémité de chaque branche et cantonnée de quatre H couronnés.  
BILL. (DUBY, pl. 40, n° 5.)
6324. HENR DE LA TOVR D BVLLIONAEVS (A et E liés). Buste fraisé à droite; à l'exergue, 1614.  $\hat{q}$ .  $\otimes$  SVP PRINCEPS . SEDANENSIS. Ecusson couronné.  
Cuivre. Double liard : 4,40. (DUBY, pl. 40, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1572.)  
Pl. CXLVII, n° 9.
6325. Variété avec BVLLIONEVS.  
Cuivre. Double liard.  
Coll. Legras. — Pl. CXLVII, n° 10.
6326.  $\otimes$  HENR DE LA TOVR D BVLLIONII. Même type. 1614.  $\hat{q}$ .  $\otimes$  SVP PRINCEPS SEDANI ET RAV. Même type.  
Cuivre. Double liard : 3,47. (*Ibid.*, pl. 41, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1573.)
6327. Variété avec RAVC.  
Cuivre. Double liard.  
Coll. Legras.
6328. Mêmes légendes et types, sans écharpe flottant derrière la tête.  
Cuivre. Double liard.  
Coll. Legras. — Pl. CXLVII, n° 11.
6329. Variété avec BVLLIONI. Au  $\hat{q}$ ., RAV.  
Cuivre. Double liard.  
Coll. Legras. — Pl. CXLVII, n° 12.
6330. Variété avec RA. et BVLLIONII.  
Coll. Sollier, à Troyes.
6331. Variété avec RAVC.  
Cuivre. Double liard : 4,12. (POEY D'AVANT, n° 1574.)
6332. Mêmes légendes et types, sans millésime. Le buste descend dans la légende.  
Cuivre. Double liard.  
Cab. de France et coll. Compère. — Pl. CXLVII, n° 13.

6333. Variété avec **BVLLIONII**.  
Cuivre. Double liard.  
Coll. Legras.
6334. **HENRICVS . TVRRAEVS** (A et E liés). **D . BVLLIO**. Tour surmontée d'un lis et accostée de deux lis couronnés. **LIARD . TOVRNOIS**. Dans le champ, **H** couronné; au-dessus, 1615.  
Cuivre.  
Cab. de France.
6335. Variété avec **BVLLIONI**.  
Cuivre.  
Cab. de France. — Pl. CXLVII, n° 14.
6336. Variété avec **D . BVILONI**. **LIARD . TOVRNOIS**. 1615. Même type.  
Cuivre.  
Coll. Charvet.
6337. Variété avec **BVLLI . ON**.  
Cuivre.  
Cab. de France.
6338. Variété avec **BVLLION**.  
Cuivre.  
Cab. de France.
6339. **HENRI . DE . LA . TOVR . DVC . DE . BOVILLON**. Même type. **LIARD . TOVRNOIS**. 1615. Même type.  
Cuivre. (DUBY, pl. 42, n° 1<sup>er</sup>.)  
Pl. CXLVII, n° 15.
6340. Variété avec **DVC DE BVILLO**.  
Cuivre. Double liard.  
Cab. de France.
6341. **HENR DE LA TOVR D . BVLLIONAEVS** (A et E liés). Buste à droite; sans exergue. **DOVBLE . TOVRNOIS** 1614. Tour au milieu de lis sans nombre.  
Cuivre. Double : 2,60. (DUBY, pl. 41, n° 6; POEY D'AVANT, n° 1575.)  
Pl. CXLVIII, n° 1<sup>er</sup>.
6342. **HENRI . DE . LA . TOVR . DVC . DE . BVILLO**. Buste lauré à droite. **DOVBLE TOVRNOIS**. 1598. Ecusson couronné.  
Cuivre. Double. (*Revue*, 1852, pl. 3, n° 2.)  
Pl. CXLVIII, n° 2.

6343. **HENR. DE . LA . TOVR . D . BVLLIONEVS.** Buste nu et drapé à droite.  
R. Mêmes légende et type. 1614. L'écusson est large.

Cuivre. Double.

Coll. Legras. — Pl. CXLVIII, n° 3.

6344. **HENRI . DE . LA . TOVR . DVC . D . BVLLLO.** Même type. Tête plus petite. R. Mêmes légende et type. L'écusson est plus allongé. Le millésime 1603 est au-dessus de l'écusson.

Cuivre. Double.

Coll. Legras. — Pl. CXLVIII, n° 4.

**FRÉDÉRIC-MAURICE. 1623—1652.**

6345. \* **F . M . DE LA TOVR PS . D . S.** Même type. R. \* **DOUBLE TOVR-**  
**NOIS.** 1636, 1637, 1638. Tour dans le haut du champ, et lis.

Cuivre. Double : 2,82. (DUBY, pl. 42, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1576.)

Pl. CXLVIII, n° 5.

6346. Mêmes légendes et types. Au R., la tour est plus grande et surmontée d'un lis.  
1628, 1639, 1644, 1642.

Cuivre. Double : 2,82. (POEY D'AVANT, n° 1577.)

Pl. CXLVIII, n° 6.

4347. Variété avec **F . MAVRICE , &c.** 1633.

Cuivre. Double.

Coll. Compère.

6348. **F . M . DE . LA . TOVR . DVC . DE . BVILLON.** Même buste. 1632. R. \* **DOUBLE . DE . SEDAN.** Dans le bas du champ, tour surmontée d'un lis, au milieu de lis sans nombre.

Cuivre. Double : 2,01. (POEY D'AVANT, n° 1578.)

6349. Variété avec **DVC . D . BVILO.**

Cuivre. Double.

Coll. Charvet.

6350. **F . MAVRICE . DE . LA . TOVR . P . S . D . S.** Même type. R. Mêmes légende et type. 1632.

Cuivre. Double.

Coll. Compère.

6351. Variété avec **P . S . DS . R.** 1632.

Coll. Compère.

6352. Variété : la légende commence par une rosace.  
Cuivre. Double.  
Coll. Compère.
6353. **F. M. DE LA TOVR. DVC. DE. BVILLON.** Même type.  $\hat{r}$ . Même légende. La tour est en haut du champ.  
Cuivre. Double : 2,38. (POEY D'AVANT, n° 1579.)  
Pl. CXLVIII, n° 7.
6354. \* **F. M. D. LA. TOVR. DVC. D. BVILLON.** Même type. La légende commence à gauche.  $\hat{r}$ . Mêmes légende et type. La tour est en bas et surmontée d'un lis. 1635, 1636, 1637.  
Cuivre. Double : 2,04. (DUBY, pl. 42, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1580.)  
Pl. CXLVIII, n° 8.
6355. \* **F. M. D. L. TOVR. DVC. DE BOVILLON.** Mêmes type et  $\hat{r}$ . 1635.  
Cuivre. Double.  
Coll. Compère.
6356. Variété : sans rosace. 1636.  
Cuivre. Double.  
Coll. Compère.
6357. \* **F. M. DE LA. TOVR. DVC. DE. BVILLON.** Tête nue avec les cheveux hérissés. Légende commençant à droite. Le grenetis manque.  $\hat{r}$ . Petite tour fleurdelisée, au-dessus de trois lis; en bas, deux croissants.  
Cuivre. Double : 1,79. (POEY D'AVANT, n° 1581.)  
Pl. CXLVIII, n° 9.
6358. Variété : sans étoile au commencement de la légende. 1640.  
Cuivre. Double.  
Coll. Compère.
6359. Autre avec BVILON.  $\hat{r}$ . 1641.  
Cuivre. Double.  
Coll. Compère.
6360. Mêmes légendes, avec BOVILLON. Grenetis. 1638. Au  $\hat{r}$ ., une tour fleurdelisée, en haut, entre cinq lis dont deux engagés; sans croissants.  
Cuivre. Double : 2,77. (POEY D'AVANT, n° 1582.)
6361. **FRI DE M. D. L. T. DEI. GRATI.** Croix fleuronée; au centre, F M en monogramme.  $\hat{r}$ . **SVP. PRINC. SED. ET. RAVCVRT.** Ecusson couronné.  
Cuivre. Patard : 1,45.  
Coll. Bretagne. — Pl. CXLVIII, n° 10.

GEOFFROI-MAURICE. 1652—1271.

6362. **GODE . F . MAV . D . G . DVX . BVLLIONEVS.** Ecusson couronné; au-dessus, 1681. **᠙. NON EST . CONSILIV . ADVERSVS . DOMINVM.** Lion debout, tenant une épée dans la patte droite passant derrière la tête; la gauche sur un écusson.

BILL. Escalin. (DUBY, pl. 42, n° 6.)

Cab. de France. — Pl. CXLVIII, n° 11.

6363. Mêmes légende et type, avec 1683. **᠙. Même légende, avec CONSILIVM.** Le lion tient l'épée levée. Même type.

AR. Escalin.

Coll. Quandalle.

6364. Mêmes légendes et types avec **CONSILIV.**

AR. Escalin.

Cab. de France.

6365. Mêmes légende et type. Sans millésime. **᠙. Même légende, avec CONSILIVM.** Croix cantonnée de quatre tours.

BILL. Douzain : 1,45.

Cab. de France et coll. Charvet. — Pl. CXLVIII, n° 12.

6366. **GODEF . F . D . G . DVX . BVLLIONEVS.** Buste à longs cheveux, à droite. **᠙. DOVBLE DE BOVILLON** en trois lignes dans le champ; au-dessous, un lis entre deux tours.

Cuivre. Liard : 2,77. (DUBY, pl. 42, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1583.)

Pl. CXLVIII, n° 13.

6367. Variété : buste différent, avec **BVLLION.**

Cuivre. Liard.

Coll. Legras.

6368. Variété avec **BVILO.**

Cuivre. Liard.

Coll. Legras.

6369. **GODEF . F . MAV . D . G . DVX . BVLLIONEVS.** Ecusson couronné. **᠙. LIARD DE BOVILLON 1681** en quatre lignes; au-dessous, lis entre deux tours.

Cuivre. Liard : 2,82. (*Ibid.*, n° 8, et *Ibid.*, n° 1584.)

Pl. CXLVIII, n° 14.

6370. **BVLLIONVS . GODEF . F D . G . DVX**. Buste à longs cheveux, à droite.  
R. **DOVBLE DE BOVILLON** en trois lignes. Lis entre deux tours.

Cuivre. Liard : 2,44. (POEY D'AVANT, n° 1585.)

6371. **BVLLIONEVS . GODEF . D . G . DVX**. Buste couronné à droite. R. **DOV-  
PLE . DE . FRANC . C .** en trois lignes. Tour entre trois lis ; en bas , 1683.

Cuivre. Liard : 2,98. (*Ibid*, n° 1586.)

Pl. CXLVIII, n° 15.

6372. Variété avec **DOVBLE**.

Cuivre. Double.

Coll. Legras.

Ces deux dernières pièces sont copiées, quant au revers, sur les liards de Louis XIV.

### SEIGNEURIE DE CUGNON.

Le village de Cugnon est situé dans le Luxembourg. Les monnaies qui y ont été frappées ne sembleraient donc pas devoir être classées parmi les monnaies françaises. Mais si l'on considère qu'elles ont été émises dans le même système que les nôtres et tout à fait dans les mêmes conditions que celles de Bouillon, qu'elles portent des légendes et des types français, on ne devra pas s'étonner si je les comprends dans mon travail. D'ailleurs, je l'ai plus d'une fois répété, il y a moins d'inconvénients à élargir le champ numismatique qu'à le restreindre. Qu'on lise, à ce sujet, les réflexions si judicieuses de M. Cartier (*Revue num. fr.*, 1840, pag. 360), émises justement à l'occasion des monnaies de Cugnon, et l'on verra que ma manière d'agir est tout à fait naturelle.

Les espèces de cet atelier émanent des seigneurs de Loewenstein, qui prétendaient y avoir droit de souveraineté et qui y ont fait battre monnaie à ce titre et sans plus de droits que les ducs de Bouillon et tant d'autres princes voisins.

Duby avait publié deux pièces des seigneurs de Cugnon, sans savoir à qui les attribuer. Les recherches des numismatistes avaient, depuis quelques années, suppléé à son insuffisance, et pourtant ce n'est qu'en 1840 (*Revue num. fr.*, pag. 349) que M. Chabouillet a fixé les incertitudes, en donnant des renseignements sur les seigneurs de Cugnon et en interprétant la légende de leurs monnaies. Son mémoire a été complété par M. Cartier. Dans la *Revue num. belge* (tom. 4, pag. 48), M. Pinchart fournit de nouveaux renseignements sur ce monnayage. Enfin nous devons à M. Rouyer (*Revue num. fr.*, 1852, pag. 50, et 1853, pag. 63) la publication de quelques variétés de deniers. On trouvera dans ces divers articles tous les documents nécessaires sur ce monnayage.

JEAN-THÉODORIC. 1611—1644.

6373. Rose. I. **TH. C. D. L. RO' . S. S. D. CH. CVGN.** Buste à droite. **⌘ DOVBLE . TOVRNOIS.** 1633. Dans le champ, quatre lis; au milieu, un fleuron à quatre folioles.

Cuivre. Double : 2,28. (DUBY, *Suppl.*, pl. 10, n° 12; POEY D'AVANT, n° 1816.)  
Pl. CXLVIII, n° 16.

6374. Mêmes légendes et types. 1635. Le buste a un collet plat.

Cuivre. Double : 2,28. (*Revue*, 1853, pl. 4, n° 5.)  
Pl. CXLVIII, n° 17.

Il résulte de titres publiés par M. Pinchart, qu'on avait fabriqué des espèces à Cugnon antérieurement au règne de Jean-Théodoric. C'était un atelier de fausse monnaie, et l'on ignore quel type y était inscrit. Ce prince suivit cet exemple, en fabriquant des monnaies étrangères d'or et d'argent avant d'en émettre à son nom. On présume qu'il n'usa du droit monétaire, pour son propre compte, que vers 1632. Voici la lecture de la légende du droit, telle qu'elle a été établie, avec beaucoup de bonheur, par M. Chabouillet : JEAN-THÉODORIC COMTE DE LOSWENSTEIN SEIGNEUR SOUVERAIN DE CHASSEPIERRE CUGNON. C'est donc à tort que M. Pinchart lit à la fin : DE CHATEAU-CUGNON.

FERDINAND-CHARLES. 1644—1672.

6375. **F. C. C. D. L. RO. S. S. D. CH. CV.** Buste à droite. **⌘ DENIER. DE . CVGNON.** Même type.

Cuivre. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 1817.)

6376. Variété : un point au lieu de la quintefeuille du milieu du type du **⌘**.

Cuivre. Denier. (*Revue*, 1852, pag. 53, n° 4.)

6377. Autre avec la date de 1649 à la fin de la légende du **⌘**.

Cuivre. Denier. (*Revue*, 1852, pl. 3, n° 7.)  
Pl. CXLVIII, n° 18.

6378. **F. C. C. D. L. RO. S. S. CH. CVG.** Même type. **⌘ DENIER. TOVR-**  
**NOIS.** 1649. Deux lis sur une ligne; au milieu, un point; au-dessous, une rosace.

Cuivre. Denier. (*Revue*, 1852, pl. 3, n° 8; DUBY, *Suppl.*, pl. 10, n° 13.)  
Pl. CXLVIII, n° 19.

6379. **FERDINAN. CHARLES.** Même type. **⌘ DENIER ⌘ DE CVGNON.**

Trois roses dans le champ; au milieu, un point.  
Cuivre. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 1818.)



6380. FERDINAN . CHARLE. Même type. R̄. DENIER . DE . CVGNON. Même type.

Cuivre. Denier. (*Revue*, 1852, pl. 3, n° 9.)

Coll. Compère. — Pl. CXLVIII, n° 20.

6381. Même légende. Buste nu. R̄. DEN . D . L . SOV . D . CVG. Même type.

Cuivre. Denier. (*Ibid.*, n° 10.)

Pl. CXLVIII, n° 21.

6382. Mêmes légende et type. R̄. DEN . DE . LA . SOV . DE . CV... Même type.

BILL. Denier.

Coll. Minart, à Douai.

### LES HAYONS.

Dût-on m'accuser encore de vouloir confisquer, au profit de la France, des monnayages qui ne lui appartiennent pas, je ne puis pas m'empêcher de mentionner au moins celui des Hayons. En cela je crois rendre service aux numismatistes de tous les pays, en leur donnant la faculté de rechercher des monnaies qui, jusqu'à présent, sont inconnues.

C'est aux investigations de M. Pinchart (*loco cit.*) que nous devons les seuls renseignements parvenus jusqu'à nous. Ils ont la même origine que ceux qu'il nous a fournis sur le monnayage des seigneurs de Cugnon. Il nous fait connaître les titres desquels il résulte que Lambert d'Oyenbrugge de Duras, brigadier des armes du roi de France, avait établi en sa terre souveraine des Hayons, en 1624, un atelier monétaire, comme il avait pouvoir de le faire. Cet atelier était placé à la Vanette. D'après les dépositions de prisonniers, on y aurait d'abord fabriqué des monnaies étrangères dont les coins avaient été gravés par Daniel Goffin, graveur de la monnaie de Sedan et de celle de Château-Renaud. Cette fraude aurait eu lieu à l'insu de Lambert de Duras; mais il aurait aussi émis à ses armes des pièces d'un sol et de dix sols, des patagons, des florins, des écus, des demi-réaux au type de Liège et des Pays-Bas, des ricksdallers semblables à ceux de Nuremberg, de Francfort et de Hambourg, des dallers calqués sur ceux de Bouillon, des ducats imitant ceux de Hollande avec un homme armé tenant un faisceau de flèches et cette légende au revers: **LAMBERTVS DE DVRAS B (baro) SVPREMVS HAYONEN (Hayonensis)**. Si ces renseignements sont un peu vagues et si les dires des prisonniers méritent peu de confiance, le titre rapporté par M. Pinchart est positif. C'est donc aux numismatistes de chercher, dans leurs collections, s'ils possèdent quelques monnaies qui puissent être attribuées au seigneur des Hayons.

---

## PICARDIE.

Après avoir passé en revue plusieurs ateliers, où l'abondance et la variété des produits ne compensent pas l'absence presque entière d'intérêt scientifique, nous rentrons dans la série des monnayages importants sous le rapport des questions qu'ils soulèvent. La numismatique picarde présente beaucoup de ces questions. Toutes, du moins à mon avis, quoique souvent et longuement débattues, n'ont pas reçu une solution certaine. Je n'ai pas la prétention de les résoudre. J'apporterai seulement quelques pièces nouvelles qui, par leur haute curiosité, jetteront quelques lumières dans la discussion. D'ailleurs, c'est déjà quelque chose de trouver réunies dans un seul faisceau des monnaies que, jusqu'à présent, il fallait chercher dans plusieurs recueils.

### AMIENS.

Il est peu de série plus digne d'être reconstituée que celle des monnaies de la ville et du comté d'Amiens. Duby n'en fait qu'une courte mention et ne publie qu'une seule pièce. Pourtant la numismatique amiénoise est importante. Jusqu'à présent ses produits n'ont été présentés qu'isolément, et parmi les pièces qui la composent il y en a un assez grand nombre dont l'attribution est contestée. A l'aide de quelques pièces nouvelles, je puis remonter jusqu'à l'origine de ce monnayage et apporter dans quelques parties des points de suture qui, jusqu'à présent, nous manquaient. Je vais donc essayer de reconstituer cette série intéressante, et j'ai l'espérance qu'à l'aide de mon travail il sera facile aux travailleurs à venir de compléter mon œuvre, en y ajoutant les développements que mon plan me force de laisser de côté. J'aurai tout au moins fourni le cadre; il ne s'agira plus que de le remplir.

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'ayant pas compris les comtes d'Amiens dans leur immense travail, je suis réduit à ne consulter que des renseignements incomplets. En donnant leur chronologie, telle que j'ai pu me la procurer dans l'ouvrage d'un auteur du pays, j'y joindrai quelques indications historiques.

Les types des monnaies d'Amiens sont assez variables. Ne dérogeant pas à la loi commune, les comtes ont d'abord employé l'empreinte carlovingienne, à laquelle succéda une espèce de temple. Cette circonstance pourrait donner raison à ceux qui veulent faire intervenir les évêques dans le monnayage. Je dois dire que les éléments que nous possédons ne sont pas suffisants pour trancher le litige; d'autant plus qu'au XI<sup>e</sup> siècle, nous voyons apparaître le mot **PAX** mis dans le champ des monnaies, et ce type, selon quelques numismatistes, indiquerait une influence épiscopale. Ce type, qu'il ait été employé par les évêques, les comtes ou même par la ville, fut utilisé

assez longtemps, pour que de dégénérescence en dégénérescence il fût devenu méconnaissable et réduit à un A seul. Au XIII<sup>e</sup> siècle, il y eut envahissement du système flamand, et des mailles ou petits deniers à assez bon titre furent seulement émis. Ce sont ces pièces que l'on conteste à Amiens. Des divers travaux dont elles ont été l'objet il résulte, à mon avis, que cette ville a seule droit à les revendiquer.

### COMTES D'AMIENS.

- ENGILGEVIN, EGELVIN ou ENGILGWIN, 850—859. RAOUL de Crespy, comte d'Amiens, 1063—1074.
- HÉCHIARD ou ECCARD, 859. SIMON, son deuxième fils. Pendant qu'il se fait absoudre, à Rome, des iniquités de son père, le roi Philippe s'empare de la ville et du comté d'Amiens. A son retour (1075), il récupère ses états. Il se fait religieux à Saint-Claude (1076).
- HERMENFROI, vers 900. GUY et YVES.
- HERBERT, comte de Vermandois. ENGUERRAND de Bowes, mort vers 1116.
- EODES, son fils, avant 946. RENAUD et ADELE, 1118—1146.
- HERLUIN, 944—945. Retour de la famille de Vermandois.
- ROGER, son fils, 945—957. RAOUL II.
- Le comté d'Amiens passa des mains des comtes de Montreuil en celles d'Arnoul, comte de Flandre, de Beaudouin, son fils, puis en celles de Lothaire qui en investit Gauthier, comte de Pontoise, vers 964. RAOUL III.
- GAUTHIER II, succède à son père, 986—1027. PHILIPPE d'Alsace, de Flandre, de Vermandois et d'Amiens, dès 1161. ISABELLE, sa femme, lui lègue la survivance de ses biens. Guerre à ce sujet (1182—1184).
- FOULQUES, son fils, était évêque d'Amiens. PHILIPPE - AUGUSTE, s'empare d'Amiens (1185).
- DREUX, fils aîné de Gauthier, 1027—1035.
- GAUTHIER III, comte d'Amiens, de Pontoise, de Mantes et de Chaumont, 1035—1063.

6383. ✠ GRΛΓIA D-I REX. Monogramme de Charles. Ṛ. ✠ ṚMBI. ANS. Croix cantonnée d'un besant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL. Denier.

Coll. Quandalle. — Pl. CXLVIII, n° 22.

6384. ✠ CIAΓIA D (un point avec un trait au-dessus) REX. Monogramme par un C. Ṛ. ✠ . ΛMBIANZ. Croix cantonnée d'un croissant au 1<sup>er</sup>.

BILL. Denier.

Coll. Quandalle. — Pl. CXLVIII, n° 23.

6385. ✠ CИTИABTИ... Monogramme. Ɱ. ✠ AMBIANZ CI. Croix pattée.

BILL. Denier.

Coll. Rollin-Feuarent. — Pl. CXLIX, n° 1<sup>er</sup>.

Ces trois deniers, qui appartiennent à la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle, sont, jusqu'à présent, les monnaies les plus anciennes des comtes d'Amiens. Je suis heureux d'enrichir cette suite et de la faire remonter aussi haut.

GAUTIER II. 986—1027.

6386. ✠ VVALTERIVS C. Croix. Ɱ. AMBIANIS. Temple?

BILL. Denier : 1,12. (*Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 9, pl. 1<sup>re</sup>, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CXLIX, n° 2.

M. de Longpérier a publié cette pièce, ainsi que la suivante, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*. N'ayant pas son article sous les yeux, je ne puis dire à quel Gautier il attribue ce denier. Selon moi, on doit le donner à Gautier II. Je me fonde sur le type de la pièce au nom de Hugues, qui me paraît moins parfait et qui a dû succéder à l'autre. Cette empreinte, dont l'emploi ne fut que momentané, se rapproche de celle que nous verrons à Soissons et à Montreuil.

FOULQUES II D'AMIENS. 1031—1058.

6387. FVLCO EPISCOP. Croix. Ɱ. AMBIANIS? Temple.

BILL. Denier : 0,70. (*Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 9, pl. 1<sup>re</sup>, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CXLIX, n° 3.

Deux prélats du nom de Foulques ont occupé le siège d'Amiens : Foulques I<sup>er</sup>, vers 993 vers 1031 ; Foulques II, vers 1031 jusqu'à 1058. Je crois qu'il faut donner le denier ci-dessus décrit à Foulques II, qui était fils de Gautier II. Avait-il le titre de comte d'Amiens? C'est ce que je n'oserais affirmer. Sur sa monnaie il prend le titre d'évêque ; mais nous avons des exemples de dénominations semblables, quand ceux qui les prennent étaient en même temps seigneurs temporels.

6388. ✠ XEΛICICESS. Monogramme formé des lettres H, T, I, S ; au centre, O.

Ɱ. ✠ SANBMAM. Croix pattée, cantonnée d'un croissant au 1<sup>er</sup>.

BILL. Denier. (RIGOLLOT, *Nouv. déc. de monn. picardes*, pl. 9, n° 2.)

Pl. CXLIX, n° 4.

6389. Variété avec ✠ IAMBMAS ✠.

(*Ibid.*, n° 3.)

6390. Variété avec ✠ ΖΙΑΜΒΜ . Λ . Ι .  
(*Ibid.*, n° 4.)
6391. Variété avec ✠ ΣΙΑΜΒΝΑΙ .  
(*Ibid.*, n° 5.)
6392. Variété avec ✠ ΣΙ . Λ . ΜΒΝΛ ✠ .  
(*Ibid.*, n° 6.)
6393. Variété avec ✠ . Ι . Λ . ΝΒΝΑΣ ✠ .  
(*Ibid.*, n° 10.)
6394. Variété avec ✠ ΣΑΝΒΝΑΣ .  
(*Ibid.*, n° 11.)
6395. Même légende. Monogramme retourné. ✠ ✠ ΙΣΣΤΙΑΝΑ . ϩ̄ . ✠ ✠ Ι . ΛΝΒΝΑΣ .  
Même type.  
(*Ibid.*, n° 1<sup>er</sup>.)
6396. Variété avec ✠ ✠ . Ζ . Λ . ΝΒΝ . Λ . Ι .  
(*Ibid.*, pl. 10, n° 13.)
6397. Variété avec ✠ Σ . ΛΝΒΜ . Λ . Ι .  
(*Ibid.*, n° 15.)
6398. Variété : au droit, ✠ ΙΣΣΤΛϚΤΙΣ . Même type. Au ϩ̄., ✠ ΣΑΝΒΜΛ .  
(*Ibid.*, n° 20.)

C'est à M. Rigollot que l'on doit la connaissance de ces curieuses monnaies. Elles faisaient partie d'une découverte dont il a rendu compte dans le tome 8 des *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*. Il les place avec raison au XI<sup>e</sup> siècle. Le mot AMBIANIS, dont les éléments un peu altérés se voient au revers, en prenant la légende à revers, ne laissent pas de doute sur leur attribution. M. Rigollot établit deux séries de ces deniers, qui se distinguent l'une de l'autre par la forme et la position du monogramme. Dans chacune on trouve un assez grand nombre de variétés, ce qui fait voir que l'émission des pièces à ce type a eu une certaine durée.

Quant à la légende du revers, on l'interprète ainsi : XISTE VICISSES. Si insolite que cela paraisse, je n'ai rien de mieux à y substituer.

6399. ✠ GAR' CIAI — EX. Monogramme presque semblable, sauf que le Ϛ̄ est en bas. ϩ̄. ✠ ΙΑΙΑΤΝΙΝΟΜ. Croix.

BILL. Denier. (*Ibid.*, pl. 10, n° 21.)

Coll. Hoffmann.

C'est du mémoire précité de M. Rigollot que j'extrais ce denier, dont j'ai recueilli quelques variétés de coin tout à fait insignifiantes. Tout en reconnaissant, au premier coup d'œil, qu'en raison de leur style ces pièces devaient appartenir à la Picardie, j'avais résolu de les rejeter parmi les incertaines, parce que la légende du revers me paraissait inexplicable. Je ne connaissais pas alors la brochure de M. Rigollot. En y retrouvant cette pièce et en la rapprochant de celles qui précèdent, j'ai vu que mon appréciation avait été juste. J'irai plus loin maintenant, et je n'hésiterai pas à établir que c'est à Amiens qu'il faut placer le lieu de l'émission. Le monogramme est le même que celui des deniers que je viens de décrire; il est aussi accompagné de trois points placés de la même manière. La légende de l'avvers est d'une lecture facile: c'est **GRACIA D-I REX** très altéré. Quant au revers, M. Rigollot, en prenant la légende à l'envers, veut y lire **MONETA T'RAI**, et propose d'attribuer ce denier à Utrecht. Je ne partage nullement l'opinion du numismatiste picard, et je maintiens qu'il faut le donner à Amiens. Peut-être pourrait-on y lire **MOININT' AM** (*moneta ambianis*).

6400. Légendes indéchiffrables; chaque lettre séparée par un point. Au droit, on croit lire le nom de **HENRI**. Croix très pattée et échancrée, cantonnée d'un besant au 1<sup>er</sup>. Æ. Dans le champ, **RIX**; un point sur l'I.

BILL. Denier. (MALLET et RIGOLLOT, n° 37.)

Pl. CXLIX, n° 5.

6401. Variété: le mot **RIX** est rétrograde.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 39.)

On a longtemps donné ces monnaies à la ville de Verdun. On y voyait aussi le nom de Henri-l'Oiseleur. Cette attribution n'est plus soutenable. D'abord ce n'est pas au x<sup>e</sup> siècle mais bien au xi<sup>e</sup> qu'il faut placer la date de leur émission. Leur style, la ressemblance du type avec les monnaies portant le mot **PAX**, et particulièrement leur présence presque toujours constante dans les dépôts de monnaies picardes forcent de les donner à cette province, et selon toutes les apparences à la ville d'Amiens.

6402. ✠ **AMBIANIS**. Croix avec un croissant en chef. Æ. ✠ **CIVIBVS T'VIS**. Dans le champ, **P'AX**.

BILL. Denier: 1,14. (DUBY, pl. 10; LELEWEL, pl. 8, n° 31; POEY D'AVANT, n° 1822.)

Pl. CXLIX, n° 6.

6403. ✠ **AMBIANIS** en légende rétrograde. Même type. Æ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier.

Cab. de France.

6404. Variété : l'Λ du mot PAX a la tête en bas.

BILL. Denier. (MALLETT et RIGOLLOT, n° 28.)

Pl. CXLIX, n° 7.

6405. ✕ ISIAMVNTAI. Même type. Ⓢ. ✕ ISIANVNTAI. Même type.

BILL. Denier : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 1823.)

6406. ✕ ISIAMVNAI. Même type. Ⓢ. ✕ ISIAMVTAI. Même type un peu dégénéré.

BILL. Denier. (*Dessin communiqué par M. Lelewel.*)

Pl. CXLIX, n° 8.

6407. Variété avec ISIANVMAI du côté de la croix.

BILL. Denier. (MALLETT et RIGOLLOT, n° 29.)

Pl. CXLIX, n° 9.

Doit-on voir, avec quelques numismatistes, dans le mot PAX une allusion à la *Paix de Dieu*, et l'inscription de ce mot est-elle une raison suffisante pour donner ces pièces aux évêques d'Amiens? Je répéterai ce que j'ai déjà dit, c'est que nous n'avons pas d'éléments suffisants pour nous prononcer sur l'affirmative. Je crois qu'il y a lieu à tenir compte de l'observation de M. Fillon, qui tendrait à rapprocher le mot PAX du mot RIX porté sur les monnaies qui précèdent. Un coup d'œil jeté sur les planches fera voir quelle corrélation existe entre ces deux types.

Quant à la légende ISIAMVNAI, ISIANVMAI, ISIAMVNTAI, je suis loin d'adopter l'interprétation de M. Rigollot tendant à lire : *Ici a monnaie*. On a dû voir suffisamment, dans le cours de cet ouvrage, que je suis l'ennemi bien prononcé des conjectures hasardées et des interprétations forcées. Celle-ci ne me paraît avoir aucun fondement, et il est bien plus naturel de voir le mot AMBIANIS à lettres bouleversées, puisque l'on en rencontre tous les éléments. La dégénérescence successive du type rend cette opinion tout à fait naturelle, et, je dirai même plus, fait une loi de l'adopter.

Je ne dois pas oublier de mentionner une autre explication donnée par M. Piot (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 2, pag. 279, note 1<sup>re</sup>), tendant à voir dans cette légende le nom du monétaire *Isias* et à lire ISIA MVNTAI. Je la repousse par les mêmes raisons que je viens de faire valoir.

PHILIPPE D'ALSACE. 1161.

6408. PHILIPPVS COMES. Dans le champ, PAX. Ⓢ. ✕ SIMON FECIT. Croix cantonnée d'un anneau aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Denier : 1,03.

Coll. Gentil-Descamps, à Lille. — Pl. CXLIX, n° 10.

Ce curieux denier, que je suis heureux de faire connaître, est une précieuse conquête pour la numismatique amiénoise. Il continue le type des monnaies précédentes et sert de point de suture avec celles qui vont suivre. Sous ce rapport, il a la plus haute importance.

6409. PHILIPVS CONES. Dans le champ,  $\overline{\text{A}}$  surmonté d'un anneau et accosté de deux lis.  $\text{R}$ . SIMON FECIT. Croix cantonnée d'un S aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un besant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

Denier. (*Revue*, 1839, pag. 441, vignette; GAILLARD, pag. 39, vignette.)

Coll. Varnier et de Saulcy. — Pl. CXLIX, n° 11.

6410. Variété avec COMES. Au  $\text{R}$ ., la croix est cantonnée de deux 2.

BILL. Denier. (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 2, pl. 4, n° 2.)

Pl. CXLIX, n° 12.

6411.  $\overline{\text{A}}$  AMBS... I. Dans le champ, un grand A orné, accosté de deux croissants.

$\text{R}$ .  $\overline{\text{A}}$  SIMON FECIT. Croix cantonnée d'un S aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un besant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Denier. (*Revue*, 1843, pag. 441, vignette; *Revue belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 2, pl. 4, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Varnier et de Saulcy. — Pl. CXLIX, n° 13.

A partir du règne de Philippe d'Alsace, un changement notable s'opère dans le monnayage d'Amiens. Le métal, auparavant fortement altéré, reprend un meilleur aloi. Le module diminue et sert de point de transition avec les mailles que nous allons voir paraître.

On doit aussi faire observer combien la dégénérescence graduelle des types est apparente. D'abord le mot PAX est bien formé; plus tard il perd sa signification, ce n'est plus qu'un A accosté de deux croisettes; enfin, sous le monétaire Simon, cet A n'est plus accompagné que de deux croissants ou appendices.

6412. Deux fleurs de lis aboutées; une étoile et un croissant; dans la bordure, quatre annelets.  $\text{R}$ .  $\overline{\text{A}}$  SIMON FECI. Croix cantonnée de deux globules et de deux espèces de glands rattachés au centre par des filets.

AR. Maille. (HERMAND, n° 37; GAILLARD, n° 30; VANHENDE, n° 55; *Revue belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 2, pl. 4, n° 3.)

Pl. CXLIX, n° 14.

6413. Variété: avec les fleurs de lis, deux croissants. Au  $\text{R}$ ., la croix est cantonnée de deux croissants et de deux globules attachés au centre.

AR. Maille. (HERMAND, n° 36 bis; GAILLARD, n° 31; VANHENDE, n° 56.)

Pl. CXLIX, n° 15.



6414. Même type ; étoile et croissant. ⚡. ✠ SIMON FEC. Croix cantonnée de deux globules et de deux annelets attachés au centre.

AR. Maille. (GAILLARD, n° 32 ; VANHENDE, n° 57.)

Pl. CXLIX, n° 16.

6415. Variété avec SIMON FE. Croix cantonnée de deux globules et de deux croissants.

AR. Maille. (GAILLARD, n° 33 ; VANHENDE, n° 58.)

Pl. CXLIX, n° 17.

6416. Variété avec SIMON F.

AR. Maille. (GAILLARD, n° 34 ; VANHENDE, n° 59.)

Pl. CXLIX, n° 18.

6417. Variété avec SIMON . I. Croix cantonnée de deux globules et de deux annelets.

AR. Maille. (HERMAND, n° 3650 ; VANHENDE, n° 60.)

Pl. CXLIX, n° 19.

6418. Variété avec SIMON. Croix cantonnée de deux croissants et de deux globules.

AR. Maille. (HERMAND, n° 33 ; VANHENDE, n° 62.)

Coll. Vanhede. — Pl. CXLIX, n° 20.

6419. Variété. La croix est cantonnée de deux globules et de deux croissants attachés.

AR. Maille. (HERMAND, n° 34 ; VANHENDE, n° 63.)

Pl. CXLIX, n° 21.

6420. Variété. Au ⚡, la croix est cantonnée de deux globules non attachés et de deux croissants attachés. Ces derniers ont deux points devant eux.

AR. Maille. (VANHENDE, n° 65.)

Coll. Vanhede. — Pl. CXLIX, n° 22.

Ici un changement encore plus radical s'opère dans le monnayage d'Amiens. Le système flamand envahit la monnaie. L'argent pur reparait. Cette révolution est due à Philippe d'Alsace, qui agissait de même dans ses possessions de Flandre. Simon n'était que son monétaire, et l'on a même avancé qu'il n'exerçait cet office que dans les possessions françaises de Philippe.

Il y a peu de monnaies dont, plus que celles-ci, l'attribution ait été controversée. On les a tour à tour revendiquées pour Simon d'Oisy (de Renesse), Simon de Danmartin (Rigollot et Lelewel), la Champagne (de Saulcy), Arras (M. Hermand), Lille (M. Vanhede), Tournay (M. Dumortier), la Flandre (M. Gaillard), Mude (M. de Coster). Enfin M. Rigollot changea d'avis et opina pour Amiens. Cette opinion a été adoptée par M. Piot, qui, dans la *Revue numism. belge* (3<sup>e</sup> série, tom. 2, pag. 23),

l'a développée dans un savant mémoire, où il prouve que toutes les probabilités sont en faveur d'Amiens. Je ne puis que renvoyer à son savant article, dont j'adopte toutes les conclusions.

6421. ✠ CIVIVM. Dans le champ, AMB en triangle. Ɱ. MONETA. Croix cantonnée de quatre S.

BILL. : 0,50. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 3, pag. 20; DUCANGE, pl. 22, n° 5.)

Pl. CXLIX, n° 23.

6422. ✠ CIVIM. Dans le champ, AMB en triangle. Ɱ. ✠ MONETA. Croix cantonnée de quatre S.

AR. Maille : 0,40 à 0,45. (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 2, pag. 29; *Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 5, pl. 9, n° 1<sup>er</sup>.)

Ces deux pièces sont dignes d'intérêt en ce qu'elles servent de point de repère pour éclairer le litige élevé au sujet de la classification des mailles au nom du monétaire Simon. M. Piot, dans le mémoire que j'ai cité, s'en sert avec avantage pour corroborer ses arguments.

6423. ✠ PHILIPVS. Dans le champ, AMB en triangle; au centre, un astérisque. Ɱ. ✠ LIPLL. Oꝛ. Croix simple, cantonnée de deux annelets et de deux croissants aboutés de deux points; dans chaque angle de la croix, un point.

AR. Maille : 0,42. (VANHENDE, n° 17.)

Coll. Vanhende. — Pl. CXLIX, n° 24.

6424. ✠ PHILIPV2. Même type. Ɱ. Même légende. Croix cantonnée de deux croissants et de deux annelets attachés au centre.

AR. Maille : 0,38. (GAILLARD, n° 24; LELEWEL, tom. 2, pag. 264, vignette; VANHENDE, n° 18.)

Coll. Gaillard et Hermand. — Pl. CXLIX, n° 25.

6425. Variété : au droit, PHILIPV2. Ɱ. Mêmes légende et type.

AR. Maille : 0,40. (VANHENDE, n° 19.)

Coll. Dewismes. — Pl. CXLIX, n° 26.

6426. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de deux croissants attachés et de deux annelets.

AR. Maille : 0,41. (VANHENDE, n° 20.)

Coll. Dewismes. — Pl. CXLIX, n° 27.

6427. ✕ PHILIPVS. Même type. Ɱ. ✕ LPILL. OA. Croix cantonnée de deux annelets et de deux croissants aboutés de points.

AR. Maille : 0,41. (GAILLARD, n° 25; DENDUYTS, pl. 2, n° 17; VANHENDE, n° 21.)

Cab. de l'université de Gand et coll. Hermand. — Pl. CXLIX, n° 28.

Il ne me paraît pas que ces pièces puissent être disputées à Amiens, dont le nom est inscrit dans le champ par ses trois premières lettres. Il a fallu à M. Vanhede un grand désir d'enrichir la numismatique lilloise, pour la comprendre dans son travail. Je crois, avec M. Piot, que LPPLOA est le nom d'un monétaire.

6428. Deux fleurs de lis aboutées; étoile et croissant; dans la bordure, quatre annelets. Ɱ. FAVREBI. Croix cantonnée de deux croissants et de deux globules attachés.

AR. Maille. (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 2, pag. 278; HERMAND, n° 37 bis; VANHENDE, n° 71.)

Coll. Dewismes. — Pl. CXLIX, n° 29.

6429. Fleur de lis accostée d'une étoile et d'un croissant. Ɱ. ✕ FAVREBIE. Même croix.

AR. Maille. (HERMAND, n° 37 ter; VANHENDE, n° 72.)

Pl. CXLIX, n° 30.

Diverses attributions ont été données à ces deux mailles. M. Hermand les réclame pour Arras, M. Vanhede pour Lille. Leur type me paraît aménois, et en cela je suis l'opinion de M. Piot, qui, dans un second article de la *Revue num. belge* (3<sup>e</sup> série, tom. 2, pag. 278), les restitue à la ville d'Amiens par des arguments d'une grande force. C'est en vain que M. de Longpérier, dans une note de la *Revue num. française* (1858, pag. 426), tente d'établir l'attribution à Corbie, en lisant LAVREBIE au lieu de FAVREBI. Les raisons qu'il donne à l'appui de son opinion ne me semblent pas suffisantes. Quand on examine à fond la numismatique de ce pays; lorsque l'on compare ces mailles aux autres fabriquées dans le même système, on arrive invariablement à cette conclusion, que le mot *Faurebi* est le nom d'un monétaire.

6430. Deux lis aboutés; étoile et croissant; bordure de quatre annelets. Ɱ. ✕ CHIRIBI. Même croix.

AR. Maille : 0,30. (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 2, pag. 279, vignette.)

Coll. Dewismes. — Pl. CXLIX, n° 31.

M. Piot (*loco cit.*) publie cette curieuse pièce, et à juste titre reconnaît dans *Chiribi* le nom d'un monétaire. Sa traduction par le mot *Chérubin* ne me semble pas aussi heureuse. Il est vrai qu'il ne la propose d'abord qu'avec le signe du doute.

6431. ME entre deux annelets ; bordure de quatre annelets. *q*. ✠ SIMON. Croix cantonnée de deux globules et de deux annelets attachés.

AR. Maille. (HERMAND, n° 35 ; VANHENDE, n° 66.)

Pl. CXLIX, n° 32.

6432. Même type ; dans la bordure, une croisette et trois C. *q*. Même légende. Croix cantonnée de deux annelets et de deux globules attachés.

AR. Maille. (GAILLARD, n° 38 ; VANHENDE, n° 67.)

Pl. CXLIX, n° 33.

6433. Même type. Dans la bordure, quatre C. *q*. Même légende. La croix est cantonnée de deux annelets et de deux globules.

AR. Maille. (HERMAND, n° 35 ; GAILLARD, n° 39 ; VANHENDE, n° 68.)

Pl. CXLIX, n° 34.

6434. Même type. Dans la bordure, quatre C couronnés. *q*. ✠ SIMON. Même croix.

AR. Maille. (GAILLARD, n° 40 ; VANHENDE, n° 69.)

Pl. CXLIX, n° 35.

6435. Même type. Dans la bordure, quatre C. *q*. ✠ ISMON. Croix cantonnée de deux annelets et de deux globules attachés.

AR. Maille. (GAILLARD, n° 41 ; VANHENDE, n° 70.)

Pl. CXLIX, n° 36.

Le sort de ces petites pièces a été le même que celui des précédentes, c'est-à-dire qu'on les a fait voyager d'un pays à un autre. Leur attribution à Amiens a été établie par M. Piot avec autant de bonheur et de solidité que pour les précédentes. Si ingénieuse que soit l'opinion de M. de Longpérier (*loco cit.*), qui voudrait voir dans les deux lettres du champ le nom de Mahaut ou de Mehaut, je crois qu'elle n'est pas étayée suffisamment. Précédemment on avait proposé le nom de Mathilde.

PHILIPPE-LE-BON, DUC DE BOURGOGNE. 1435—1439.

CHARLES VII, ROI DE FRANCE.

6436. Briquet. \* K̄ROLVS \* DEI \* GR̄ \* FR̄̄GORV \* R̄EX. Ecusson royal, accosté de deux lis couronnés. *q*. Briquet. X̄P̄ \* VIR̄IT̄, &c. Croix fleuronée, inscrite dans un cercle à quatre ogives, et cantonnée de quatre couronnes.

OR. Ecu : 3,42. (*Ibid.*, n° 7 ; CONB., *Catal.*, n° 302.)

Coll. de Vesvrotte et Camusat de Vaugourdon. — Pl. CL, n° 1<sup>er</sup>.

6437. Briquet. **KAROLVS**, &c. Ecusson royal, couronné, accosté de deux briquets; le tout dans un cercle à trois lobes.  $\hat{R}$ . ✠ **SIT ROMÆ BENE-DICTVS**. Croix avec deux lis et deux briquets dans un cercle à quatre lobes.

BILL. Blanc : 2,71. (*Ibid.*, n° 323.)

Musée de la Monnaie. — Pl. CL, n° 2.

6438. Briquet. **KAROLVS FRANTORVM REX**. Légende séparée par des étoiles évidées au centre. Ecusson royal, surmonté d'une couronne et accosté de deux briquets; le tout dans un cercle trilobé.  $\hat{R}$ . Briquet. **SI : ROMÆ : DNI : BENE-DICTV**. Croix cantonnée de deux lis et de deux briquets dans un cercle à quatre lobes.

BILL. Blanc : 2,60. (*Ibid.*, n° 8.)

Coll. de Vesvrotte. — Pl. CL, n° 3.

6439. Variété. Croix cantonnée de deux briquets et de deux lis.

BILL. Blanc.

Coll. Al. Mathon, à Béziers.

6440. Même légende. Au droit, trois couronnes. Au  $\hat{R}$ ., **SIT**, &c. Même type.

BILL. Blanc. (DE BARTHÉLEMY, *Monn. de Bourgogne*, pag. 75.)

Cab. de France.

6441. Briquet. **KAROLVS FRANTORVM REX** (deux croissants contournés et superposés entre les mots). Ecu timbré d'une couronnelle, accosté de deux, dans trois arceaux; anneaulet sous la pointe de l'écu.  $\hat{R}$ . Briquet. **SIT \* ROMÆ \* DNI \* BENE-DICTVS**. Croix anglée de deux couronnelles et de deux lis; au centre, une quartefeuille évidée avec un briquet en cœur; le tout dans quatre arceaux.

BILL. Blanc : 2,975. (*Catal. Rignault*, n° 184.)

Par le traité d'Arras, du 21 septembre 1435, qui fut si désastreux pour l'Angleterre et si honteux pour la France, Charles VII avait cédé à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, un grand nombre de villes de la Picardie et de la Flandre, parmi lesquelles se trouvaient celles d'Amiens et de Saint-Quentin. Le duc de Bourgogne s'empressa d'y faire battre monnaie d'or et d'argent, au nom et aux armes du roi de France, en y ajoutant seulement le briquet de Bourgogne. Dans la *Revue num. belge* (3<sup>e</sup> série, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 18), M. Piot nous donne sur la fabrication de ces pièces des détails tirés d'un compte des boîtes de ces monnaies. Il en résulte qu'à Saint-Quentin on fabriqua des *écus d'or à la couronne*, des *grands blancs à l'écu*, des *petits blancs à l'écu*, des *doubles tournois noirs*, des *petits deniers tournois noirs*; et à Amiens, des *écus d'or*, des *demi-écus d'or*, des *grands blancs*, des *petits blancs* et des *petits deniers parisis noirs*. Je n'ai trouvé que l'écu et des grands blancs. Malheureusement les titres fournis par M. Piot ne nous font pas connaître la distinction à faire entre les monnaies

des deux villes. La différence consistait probablement dans le point secret. Nous ignorons également par quel motif le duc de Bourgogne met sur ses monnaies le nom du roi de France. Il est probable que ce fut en vertu d'une autorisation, puisque dans les titres rapportés nous voyons Charles VII donner la main au duc pour faire circuler la nouvelle monnaie de celui-ci.

Outre les articles concernant les monnaies d'Amiens que j'ai citées, on devra consulter, dans la *Revue num. fr.*, celui de M. Dancoisne (1843, pag. 279) et celui de M. Rigollot (même année, pag. 119).

### ROYE.

6442. Dans le champ, R accosté d'un croissant et d'une étoile; au-dessus et au-dessous, un anneau; bordure de quatre anneaux. Ɱ. ✠ SIMON. Croix cantonnée de deux anneaux et de deux globules attachés.

AR. Maille : 0,40. (*Revue num. belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 2, pag. 280, vignette.)

Coll. Boddaert, à Deynze. — Pl. CL, n° 4.

Pour l'attribution à Roye de cette précieuse maille, je m'en réfère à l'opinion de M. Piot et lui en laisse tout l'honneur et la responsabilité. On devra se reporter à son article. Je me contenterai de dire que le rapprochement qu'il fait du type de cette pièce des monnaies de Crespy, où le nom du lieu est inscrit dans le champ; des monnaies d'Amiens et d'Arras, qui portent seulement l'initiale de la ville, donnent quelque degré de probabilité à son attribution.

### PÉRONNE.

6443. ✠ PHILIPVS. Dans le champ, porte de ville surmontée d'une tour; de chaque côté, une rosace; au-dessous, un large anneau. Ɱ. ✠ PERONIA. Croix cantonnée de quatre rameaux.

BILL. Petit denier. (*Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 5, pl. 9, n° 5.)

Pl. CL, n° 5.

6444. ✠ PHILIPVS. Arcade surmontée d'une tour; de chaque côté, une rosace; sans anneau. Ɱ. ✠ PERONIA. Croix cantonnée de quatre rameaux.

AR. Denier : 0,98. (*Revue*, 1837, pl. 5, n° 7.)

Pl. CL, n° 6.

### BEAUVAIS.

M. le docteur Voillemier, de Senlis, a publié, en 1858, une brochure étendue et savante sur les monnaies de Beauvais. Dans la *Revue num. fr.* de la même année, pag. 474, M. de Barthélemy a rendu compte de ce travail, en présentant quelques

objections qui ne sont pas sans valeur. En combinant les opinions de ces deux numismatistes, et en prenant à chacun ce qui me semble le plus acceptable, j'essaierai de faire jaillir la vérité.

M. Voillemier cherche à prouver que dans le monnayage de Beauvais il n'y eut aucune immixtion de la part des rois et des comtes, et que dès son origine il appartient aux évêques. M. de Barthélemy, s'étayant de la charte qu'il a publiée dans la *Revue num.* en 1851, et que j'ai mentionnée à l'article des évêques de Châlons-sur-Marne, pense que les évêques de Beauvais, dont le diocèse faisait partie de la même province ecclésiastique que Châlons, peuvent avoir obtenu le droit de faire battre monnaie à cette époque, et qu'il ne faut leur donner que les pièces avec la légende *Gratia Dei rex*; toutes les autres avec *Carolus rex Fran, Rex Fr, Rex*, seraient des monnaies royales.

Ces deux opinions, si différentes l'une de l'autre, me semblent également trop radicales. A chacune d'elles on pourrait faire des objections tellement graves, qu'elles resteraient sans solution. Je ne trouve qu'un moyen de tout concilier, c'est d'établir qu'il y a eu deux monnayages parallèles. Que l'on jette les yeux sur les planches des monnaies de Beauvais; que l'on examine avec soin la dégradation des types, et l'on verra que la solution que je propose doit être impérieusement acceptée. M. Voillemier en avait bien pressenti quelque chose. Avec la sagacité qui le distingue, il a fait remarquer la décomposition du monogramme royal; mais il n'a pas assez tenu compte de cette observation. De son côté, M. de Barthélemy, en fixant une date certaine pour le commencement du monnayage épiscopal, s'engageait dans une impasse, en laissant de côté tout une série qui, évidemment, ne peut pas être antérieure à l'époque qu'il assigne pour l'origine du monnayage épiscopal.

Je dis donc qu'il y a lieu d'établir qu'à Beauvais il y eut deux ateliers frappant simultanément ou deux monnayages parallèles: l'un, composé des monnaies royales et comtales; l'autre, des monnaies épiscopales. Aux rois je donnerai seulement les deux deniers avec *Carolus rex Fr et Carolus rex*. Sur ces pièces, le monogramme carolin est complet. Aux comtes appartiennent les *Carolus rex Fran*; car sur ces deniers le monogramme est déjà dégénéré. La lettre K est incomplète.

En accordant des monnaies aux comtes de Beauvais, je suis en dissentiment formel avec M. Voillemier, qui cherche à établir que l'influence de ces comtes fut, dès le premier moment, effacée devant celle des évêques. Pourtant il nous fournit quelques renseignements qui prouvent que la puissance de ces comtes dut être assez grande.

C'est en 922 que le comté de Beauvais est devenu héréditaire, en la personne de Thibaut-le-Tricheur, comte de Blois, de Chartres, de Tours, et propriétaire d'une partie de la Champagne, de la Brie, du Berry et du comté de Sancerre. Eudes I<sup>er</sup>, son fils, lui succéda dans tous ses domaines (978 à 993) et les transmit à Thibaut II, qui mourut sans postérité en 1004. Eudes II, dit le Champenois, son frère, eut la seigneurie de Beauvais et en jouit jusqu'en 1013. A cette époque, il l'échangea avec son

frère Roger, évêque de Beauvais, qui, par ce moyen, réunit sur sa tête le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

En faisant cet exposé, je n'ai pour but que de faire voir que les comtes de Beauvais n'étaient pas des seigneurs obscurs et sans puissance. En l'absence de monnaies signées, je n'essaierai pas de leur donner nommément celles que je prétends avoir été émises par eux. Il sera seulement facile de les classer par époque, les dates que je viens de donner étant d'accord avec le style de ces monnaies. Dans tous les cas, ce monnayage dut cesser au commencement du XI<sup>e</sup> siècle.

Quant à la série des monnaies épiscopales, il faut la faire débiter par l'obole au monogramme carolin bien formé avec la légende *Gratia Dei rex*. Puis vient le denier avec la même légende et le monogramme déjà altéré; enfin les deniers au monogramme de Raoul, qui, de l'avis de tous les numismatistes, n'appartiennent pas à ce roi, mais bien aux évêques.

Ce qui vient à l'appui de ma classification, c'est que le monogramme, tel que nous le voyons sur les espèces que je veux absolument donner aux prélats, a été utilisé par ceux qui, sous la race capétienne, ont signé leurs monnaies. On s'en servit jusqu'à la fin du monnayage.

Nous avons, aux noms réunis de l'évêque Hervé et de Hugues-Capet, des monnaies qui ne peuvent appartenir qu'au prélat. Plusieurs variétés de coin nous étant connues, il faut en inférer que cette légende fut assez longtemps employée, et, comme il faut descendre jusqu'à l'épiscopat de Henri de France, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, pour retrouver des monnaies, on peut en tirer la conséquence que celles au double nom du roi et de l'évêque circulèrent assez longtemps. Je suis cependant loin de prétendre que leur émission dura pendant plus d'un siècle et demi, et il faut espérer que dans l'avenir cette lacune sera comblée, du moins en partie.

Toutes les monnaies des évêques de Beauvais sont très rares. Une découverte, qui en comprenait une quarantaine, a été faite en 1857, et M. Ponthieux en a rendu compte dans les *Mémoires de la société académique de l'Oise*. Elle ne comprenait que deux deniers de Hervé, trois de Henri et les autres de Barthélemy. Elle n'a donc procuré rien de nouveau, sauf quelques variétés de coin. Cette rareté s'explique par la pureté du métal, qui donnait intérêt à refondre ces espèces. Elles sont en général d'une fabrique défectueuse, presque toujours rognées et à légendes incomplètes. Je n'ai trouvé qu'un seul denier dont la lecture ne laissait rien à désirer.

### EVÊQUES DE BEAUVAIS.

HERMENFRIDUS, 846—860.

EUDES I<sup>er</sup>, 860—881.

HONORÉ, vers 884 vers 905.

HERLUIN, vers 907—921.

BOVON, 922.

HILDEGAIRE OU HILDRICUS, 933 vers 972.



WALERAN.	ROGER II, 1095—1096.
HERVÉ, vers 985—998.	ANSELME II ou ANSEAU, 1096—1099.
HUGUES, 998.	GROFFROI I <sup>er</sup> , 1104—1113.
ROGER I <sup>er</sup> DE BLOIS, 998—1022.	PIERRE I <sup>er</sup> DE DANMARTIN, 1114—1133.
GARIN, 1022—1030.	EUDES II, 1133—1144.
DROGON, vers 1034—1058.	EUDES III, 1144—1148.
GUILBERT ou GOISBERT, vers 1060—1063.	HENRI DE FRANCE, 1149—1162.
GUI, 1063—1085.	BARTHÉLEMY DE MONTCORNET, 1162— 1175.
URSION, 1085—1089.	PHILIPPE I <sup>er</sup> DE DREUX, 1175—1217.
FOULQUES DE DANMARTIN, 1089—1095.	

6445. ✠ CAROLVS REX FR. Monogramme carolin. Ɱ. ✠ BELEEVACVS CI.  
Croix.

AR. Denier : 1,50. (VOILLEMIER, pl. 3, n° 8.)  
Cab. de France. — Pl. CL, n° 7.

6446. ✠ CAROLVS REX. Même type. Ɱ. ✠ BELGEVA CIVITAS.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 10.)  
Pl. CL, n° 8.

Ces deux pièces, selon moi, sont les seules qui émanent de l'autorité royale. Leur émission est, selon toutes les probabilités, antérieure à l'année 865, et c'est à Charles-le-Chauve qu'il faut les attribuer.

6447. Variété avec BELEEVACVS CIVI. Monogramme moins complet.

AR. Denier : 1,55. (*Ibid.*, n° 4.)  
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 9.

6448. Variété : ✠ PELLEVACVS CIVI. Même type.

AR. Denier : 1,90. (*Ibid.*, n° 6.)  
Cab. de France. — Pl. CL, n° 10.

6449. ✠ CAROLVS REX FRAN. Même type. Ɱ. ✠ BELGEVACVS CIVI.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 9.)  
Pl. CL, n° 11.

6450. ✠ CAROLYS REX FRAN. Petite croix. Ɱ. ✠ BELLEVACVS CIVI. Monogramme carolin dégénéré.

AR. Denier : 1,04. (VOILLEMIER, pl. 3, n° 3.)  
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 12.

Les comtes de Beauvais ont, d'après mon système, seuls droit à revendiquer ces quatre deniers.

6451. ✠ GRATIA D-I RE ✠. Monogramme de Charles par un K. Ṛ. ✠ BAL...  
ACVS CIV. Croix.

AR. Obole : 0,70. (VOILLEMIER, pl. 3, n° 5.)

Pl. CL, n° 13.

6452. ✠ CRATIA D-I REX. Monogramme carlovingien dégénéré. Ṛ. ✠ BELEE-  
VACVS CV. Croix cantonnée d'un croissant au 3°.

AR. Denier : 1,06. (*Ibid.*, n° 11.)

Cab. de France et coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 14.

6453. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme dégénéré de Raoul. Ṛ. ✠ BELYACVS  
CIYI. Croix cantonnée d'un S aux 1<sup>er</sup> et 4°.

AR. Denier.

Musée de la Monnaie. — Pl. CL, n° 15.

6454. CRATIA OI REX. Monogramme dégénéré de Raoul. Ṛ. ✠ BELVACYS .  
Croix cantonnée d'une croisette aux 1<sup>er</sup> et 4°.

AR. Denier : 1,05. (FOUG. et CONB., n° 357 ; VOILLEMIER, pl. 3, n° 12.)

Cab. de France et coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 16.

C'est à partir du n° 6451 que commence la série parallèle des monnaies de Beauvais-que, d'accord avec M. de Barthélemy, je donne aux évêques. Leur origine doit remonter à l'année 865.

HERVÉ. 986—998.

6455. HVGO REX HERVEVS (V et E liés). Croix cantonnée d'un besant aux  
1<sup>er</sup> et 4°. Ṛ. BELVACVS CIVITAS. Monogramme de Charles.

AR. Denier. (VOILLEMIER, pl. 4, n° 4.)

Cab. de France. — Pl. CL, n° 17.

6456. Mêmes légendes et types des deux côtés.

AR. Obole. (VOILLEMIER, pl. 4, n° 2.)

Cab. de France et coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 18.

6457. HVGO REX HERVEVS (V et E liés). Même type. Ṛ. ✠ BELYACVS CI-  
YITAS. Même type.

AR. Denier : 1,02. (*Ibid.*, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 19.

6458. HVGO REX HERVEVS (V et E liés). Même type. Ṛ. BELVACVS CIYI-  
TAS. Même type ; un petit coin dans le monogramme, sous l'S.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)

Pl. CL, n° 20.

6459. Mêmes légende et type.  $\mathfrak{R}$ . ... **IVACVS EP...** Même type, avec le coin.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 6.)  
Pl. CL, n° 21.
6460.  $\mathfrak{X}$  **HVGO REX HERVE**. Même type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  **BELVACV $\omega$  CIVI**. Même type.  
AR. Denier : 0,90. (PONTHEUX, pl. 1<sup>re</sup>, n° 1<sup>er</sup>.)  
Musée de Beauvais.
6461. Variété avec **CIVIT**.  
AR. Denier : 1,00. (*Ibid.*, n° 2.)  
Coll. Ponthieux.
6462. **HERVEV2 (V et E liés) HVGO REX**. Même type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  **BELVACV2 (V et A liés) CIVITAS**. Monogramme un peu dégénéré.  
AR. Obole. (*Ibid.*, n° 7.)  
Coll. Rousseau. — Pl. CL, n° 22.

J'ai déjà fait observer que ces pièces, quoique portant le nom du roi et d'un prélat, étaient purement épiscopales.

HENRI DE FRANCE. 1149—1162.

6463. **HENRICVS EPIS**. Croix cantonnée d'un besant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  **BELVACENSIS**. Monogramme carolin.  
AR. Obole : 0,40. (*Revue*, 1841, pl. 22, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1824.)  
Cab. de France. — Pl. CL, n° 23.
6464. **HENRICVS EPS**. Mêmes type et  $\mathfrak{R}$ .  
AR. Denier. (VOILLEMIER, pl. 4, n° 9.)  
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 24.
6465. Mêmes légendes et types.  
AR. Obole. (*Ibid.*, n° 10.)  
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 25.
6466. Autre avec **EP2**.  
AR. Obole.  
Coll. Bouchard, à Beauvais.
6467. ... **RICVS EPISCOP** en légende rétrograde. Même type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  **BELVACENSIS** en légende rétrograde. Même type.  
AR. Denier. (VOILLEMIER, pl. 4, n° 8.)  
Coll. Voillemier. — Pl. CL, n° 26.

M. Voillemier attribue cette dernière pièce à l'évêque Geoffroi (1105—1114). J'ai possédé ce denier et n'y ai jamais pu voir autre chose que le nom de Henri. Telle est aussi l'opinion de M. Ponthieux. Malgré le désir que j'aurais d'enrichir la série beauvoisine, je ne puis pas accepter la lecture de M. Voillemier.

BARTHÉLEMY DE MONTCORNET. 1162—1195.

6468. ✠ BṚ ... EVS EPC. Croix cantonnée d'un besant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Ḃ. ✠ BELVAC... Même type.

AR. Denier : 1,03. (*Revue*, 1841, pl. 22, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1825.)

Cab. de France. — Pl. CL, n° 27.

6469. ✠ BARTOLOMEVS EPC. Même type. Ḃ. ✠ BELVACENSIS. Même type. AR. Denier.

Coll. Norblin. — Pl. CL, n° 28.

6470. Mêmes légendes et types, sauf que la croix est cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et que l'S du monogramme est dans sa position naturelle.

AR. Denier : 0,90. (PONTHEUX, pl. 1<sup>re</sup>, n° 6.)

Coll. Ponthieux.

6471. Variété : croix cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Mêmes légende et type.

AR. Denier : 0,90. (*Ibid.*, n° 7.)

Musée de Beauvais.

6472. ✠ BARTOLOMEVS EPC. Même type. Ḃ. ✠ BELVACENSIS. Même type.

AR. Denier : 0,88. (*Ibid.*, n° 20.)

Coll. Ponthieux.

PHILIPPE I<sup>er</sup> DE DREUX. 1175—1217.

6473. ✠ PHILIPVS EPISCOP'. Croix cantonnée d'un point aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, sans revers.

Plomb. (VOILLEMIER, pl. 4, n° 12.)

Coll. Voillemier, à Senlis, et Bouchard, à Beauvais. — Pl. CLI, n° 1<sup>er</sup>.

Relativement à cette pièce en plomb, je partage l'avis de M. Voillemier. Quand j'en vis un exemplaire à Beauvais, ma première idée fut qu'on l'avait frappé avec le coin d'une obole de Philippe de Dreux. Malheureusement cette obole n'a pas encore été retrouvée. Quant à l'usage auquel ce plomb aurait pu servir, il est possible, comme l'avance M. Voillemier, que, dans un temps de gêne, il ait pu circuler comme la représentation d'une monnaie réelle. Contrairement à ce que nous avons vu jusqu'à présent parmi les monnaies des évêques de Beauvais, celle-ci a été gravée avec un soin tout particulier.

6474. ... ILI ... PVS. Croix pattée, cantonnée d'un besant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. R̄. BAL...

S. Monogramme carolin dégénéré.

AR. Obole : 0,45. (VOILLEMIER, pl. 4, n° 13.)

Coll. Voillemier. — Pl. CLI, n° 2.

Cette obole rentre dans la facture des autres monnaies des évêques et a dû précéder la dernière que je viens de décrire. On croit bien y lire le mot *Philippus*. Toutefois, comme la pièce est fortement altérée, on ne sera tout à fait certain de la lecture que lorsqu'une pièce mieux conservée aura été retrouvée.

### COMTÉ DE VALOIS.

La maison des comtes de Valois est une branche cadette de celle de Vermandois. Elle y fut réunie, en 1077, par le mariage d'Adèle ou Hildebrande, sœur de Simon, comte de Vermandois, avec Herbert IV, et n'en fut détachée qu'en 1240. A partir de cette époque, son histoire n'importe plus à la numismatique, puisque nous n'avons des monnaies des comtes de Valois que dans le cours du XII<sup>e</sup> siècle. Elles ont toutes été frappées à Crépy.

Dans la *Revue numismatique* de l'année 1858, pag. 77, M. Ernest d'Acy a publié les quatre monnaies que nous connaissons. Je les avais précédemment dessinées et ne me plains pas d'avoir été devancé, parce que le mémoire de M. d'Acy est savamment étudié. Il cherche particulièrement à éclaircir un point obscur, que j'avais soulevé dans ma *Description*, et sur lequel je vais revenir tout-à-l'heure.

### COMTES DE VALOIS.

PEPIN I<sup>er</sup>, 890.

PEPIN II, 922.

BERNARD.

ADÈLE et GAUTIER II DE VEXIN, 956.

RAOUL I<sup>er</sup>.

RAOUL II.

GAUTIER II, 1066.

SIMON, 1074.

ADÈLE, HERBERT IV DE VERMANDOIS, 1077.

ADÈLE DE VERMANDOIS et HUGUES DE FRANCE.

RAOUL III, 1102.

Eléonore, Geoffroi de Hainaut, Guillaume de Nevers, Matthieu d'Alsace, comte de Boulogne, et Matthieu III, comte de Beaumont-sur-Oise.

### CRÉPY.

PHILIPPE D'ALSACE. 1156—1183.

6475. PHILIPVSCOME... Dans le champ, CRESPI en deux lignes. R̄. ✠ SIMON

. **FECIT**. Croix pattée, cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un croissant ayant en avant deux points et un autre point derrière, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un S.

BILL. Denier : 0,70. (*Revue*, 1858, pag. 83, vignette.) \*

Coll. F. Mallet, à Amiens. — Pl. CLI, n° 3.

Il n'y a aucune difficulté pour l'attribution de cette pièce. Elle appartient bien à Philippe d'Alsace, qui, en 1156, avait épousé Isabelle, comtesse de Valois.

**MATTHIEU D'ALSACE. 1170—1173 ou 1174.**

6476. ✠ **MAD COMES FLANDRE**. Dans le champ, **CRESPI** en deux lignes.

℞. ✠ **WIMON ME FECIT**. Croix pattée, cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un croissant ayant en avant deux points et un autre point derrière, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un S.

BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 70, et pl. 26, n° 14; *Revue*, 1858, pag. 82.)

Cab. de France. — Pl. CLI, n° 4.

C'est au sujet de l'attribution de ce denier que je ne suis pas d'accord avec M. d'Acy. Je l'avais donné à Matthieu d'Alsace, comte de Boulogne, troisième mari d'Eléonore de Valois, et il prétend le restituer à Matthieu de Beaumont, son quatrième mari. Une très grave objection peut être faite contre mon opinion, c'est que Matthieu d'Alsace n'a pas pu posséder le Valois, puisque ce prince est mort en 1173 et que sa femme n'en fut investie qu'en 1183, à la mort de Philippe d'Alsace. Il n'y a rien à répondre à une objection si puissante. Toutefois, je trouve qu'il est encore plus difficile d'admettre que Matthieu de Beaumont ait pu prendre sur sa monnaie le titre de comte de Flandre. M. d'Acy cherche, il est vrai, à expliquer cette usurpation par la compétition qui a existé pendant quelque temps entre Philippe d'Alsace et Matthieu, au sujet du comté de Valois. Le dernier, pour faire circuler sa monnaie, se serait emparé d'un titre qui ne lui appartenait pas. Je crois plus naturel d'admettre que Matthieu d'Alsace, soit par la permission de son frère, soit à titre d'usurpation, a pu monnayer à Crépy. Fils et frère d'un comte de Flandre, cette dénomination, sur ses espèces, ne paraîtrait pas aussi extraordinaire. Que les numismatistes fassent leur choix entre ces deux opinions, qui, de part et d'autre, présentent d'assez graves difficultés. Je dois ajouter que je ne vois pas, avec M. d'Acy, qui veut tirer quelque profit de cette observation, que les deniers de Philippe d'Alsace et les autres monnaies de Crépy aient été imités de ceux des rois de France. La seule ressemblance consiste dans le mot **CRESPI** écrit en deux lignes, comme on trouve **FRANCO** sur les parisis de Philippe-Auguste. Cette contrefaçon ne me paraît nullement apparente. Philippe d'Alsace a pour ses monnaies un module et un *faire* particuliers, qui n'ont aucun rapport avec ceux des parisis du roi de France.

MATTHIEU DE BEAUMONT. 1177—1192.

6477. ✠ **M̄ADEVS COMES**. Croix cantonnée de deux **C** et de deux besants. Ɱ. ✠ **CRISPE TVM**. Dans le champ, **CRESPI** en deux lignes; au-dessus et au-dessous, deux annelets.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 48.)

Cab. de France et coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CLI, n° 5.

6478. ✠ **M̄ADEVS COMES**. Croix cantonnée de deux **S** et de deux croissants. Ɱ. ✠ **CRISPE TVM**. Dans le champ, **ARO** entre deux lis renversés.

BILL. Denier : 0,50.

Coll. E. d'Acy. — Pl. CLI, n° 6.

Pour ces deux pièces, je partage l'opinion de M. d'Acy, en les attribuant à Matthieu de Beaumont. Sur la dernière, que j'avais vue chez M. Hoffmann, je croyais lire dans le champ le mot **ABO**, où M. d'Acy lit **ARO**, et j'en avais fait le nom d'un monétaire. Je donne cette supposition telle quelle, et sans y attacher beaucoup d'importance.

**ÉVÊCHÉ DE SOISSONS.**

La création de l'évêché de Soissons, avec Saint Sixte pour premier évêque, remonte à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Il fut toujours le premier suffragant de l'archevêché de Reims, et, quand le siège métropolitain était vacant, l'évêque de Soissons devait remplacer l'archevêque dans la cérémonie du sacre royal.

On savait, d'une manière certaine, que ces prélats avaient joui du droit de battre monnaie; mais on ne leur attribuait que quelques deniers à légendes inexplicables et dont l'attribution pouvait être contestée. Grâce à mes recherches et à celles de M. B. Fillon, cette incertitude n'existe plus, et, quoique la numismatique des évêques de Soissons ne soit pas riche, on en sait assez pour la fixer d'une manière constante et pour guider les amateurs dans leurs recherches ultérieures.

**ÉVÊQUES DE SOISSONS.**

RICULF, vers 890—902.

RODOIN, 902—907.

ABBON, vers 909—937.

GUI I<sup>er</sup> D'ANJOU, 937 vers 970.

GUI II D'AMIENS, 971—995.

FOULQUES, vers 996 vers 1017.

DIEUDONNÉ II, vers 1017 vers 1021.

BERAUD ou GÉRAUD, vers 1021—1052.

HEDDON, 1053—1063.

ADELARD, 1064—1072.

THIBAUT II DE PIERREFONT, 1072—1080.

URSION, 1080—1081.

S. ARNOUL DE PAMÈLE, 1081—1084.      HUGUES I<sup>er</sup> DE PIERREFONT, vers 1092—  
INGELRAM, 1084—1085.                      1103.  
HILGOT, 1085—1087.                        MANASSÉ DE SOISSONS, 1103—1108.  
HENRI, vers 1087 vers 1092.

6479. ✠ EDEDPEDE. Temple à quatre colonnes. ᚾ. DEDEEDEDPEEE. Croix dans un grenetis en losange, et cantonnée de quatre besants.

BILL. Denier : 1,09. (DESAINS, pl. 1<sup>re</sup>, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1828.)  
Pl. CLI, n° 7.

M. Rigollot, dans sa *Notice sur une découverte de monnaies picardes*, donne, sous les n° 63, 64; 65, 66, 67 et 69, le dessin de six variétés de ce denier. Les légendes sont variées; mais, de leur rapprochement entre elles, il me paraît impossible d'établir une interprétation qui puisse offrir un sens quelconque.

6480. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.  
Cab. de France.

Ces monnaies, dont la date doit être placée dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle, étaient connues depuis quelques années, et leur attribution aux évêques de Soissons n'avait d'autre base que leur présence dans les dépôts de monnaies du pays et quelque ressemblance dans la disposition des lettres avec les légendes des monnaies de Saint-Médard, de la même ville. On n'a, comme je l'ai déjà dit, jamais pu parvenir à en trouver une lecture satisfaisante; mais la découverte de pièces à types analogues et à légendes intelligibles est venue donner gain de cause à ceux qui avaient d'abord proposé cette attribution.

6481. ... V ᚾRTY NV... Croix cantonnée de quatre points. ᚾ. SVESIO CIVI.

Portail carlovingien.  
AR. Denier. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 9, n° 3.)  
Pl. CLI, n° 8.

6482. ✠ VGO VTLNTOY? Mêmes type et ᚾ.

AR. Denier.  
Coll. Mallet, à Amiens. — Pl. CLI, n° 9.

Il y a lieu de croire que ces deux pièces ne sont qu'une seule et même monnaie, sauf quelques variétés de coin. La dernière sert à expliquer l'autre. M. B. Fillon, en publiant le n° 6481, en avait placé l'émission à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, et en cela il est d'accord avec la chronologie, puisque Hugues de Pierrefont a siégé de 1092 à 1103. Je soupçonne aussi très fortement que le denier publié par MM. Mallet et Rigollot



(*Déc. de monn. picardes*, pl. 7, n° 77) ne diffère pas de ces monnaies. Ils y lisent **GVLENV** et l'attribuent au comte Guillaume Busc ou Busac (1058—1099). Je ferai observer que le dessin de la pièce n'est pas d'accord avec la lecture qui en est donnée. Dans tous les cas, c'est le nom d'un évêque qu'il faudrait y chercher.

6483. ✠ **CAROLVS REX**. Croix cantonnée de quatre points. Ṛ. ... **V** ... **∞** ... **O** ...

AR. Denier. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 9, n° 2.)

Coll. Bolh, à Coblenz. — Pl. CLI, n° 10.

Si ce denier, de la fin du x<sup>e</sup> siècle, appartient aux évêques de Soissons, ce qui est fort douteux, il faudrait le placer en tête de la série.

### COMTÉ DE SOISSONS.

D'après le témoignage de Grégoire de Tours, le Soissonnais aurait eu des comtes sous la première race de nos rois. Le premier comte héréditaire est Gui, dont l'établissement doit dater de la fin du x<sup>e</sup> siècle. Au xii<sup>e</sup>, le comté passa dans la maison de Nesle, et dans celles de Hainaut et de Coucy au xiv<sup>e</sup>. Il ne fut réuni à la couronne qu'en 1751.

Les comtes de Soissons ne paraissent avoir fait frapper monnaie qu'après la fermeture de l'atelier épiscopal. Quant à l'abbaye de Saint-Médard, elle monnaya concurremment avec les évêques et les comtes.

Si l'on voulait tenir compte des monnaies frappées au nom royal avec le monogramme carlovingien, et y trouver quelques pièces émanant de la puissance féodale, on pourrait, sans déranger l'ordre que j'établis, supposer que les comtes auraient monnayé antérieurement aux évêques; que ceux-ci, devenus plus puissants, auraient écarté l'influence laïque, qui plus tard reprit le dessus. Peut-être aussi les prélats ont-ils droit à réclamer ces monnaies. Dans tous les cas et dans l'état actuel des choses, je ne vois pas de traces d'un monnayage simultané des évêques et des comtes.

Le type de toutes les monnaies de Soissons est constamment resté le même. On y voit la porte d'un temple. Les uns veulent y trouver l'empreinte du portail carlovingien; M. de Barthélemy propose d'y reconnaître le portail de l'église de Saint-Médard.

Duby n'a connu qu'un petit nombre de monnaies des comtes de Soissons. Des découvertes successives ont enrichi cette série, dont les produits sont assez rares, sauf les pièces de Raoul, que l'on trouve plus facilement.

### COMTES DE SOISSONS.

GUI.  
RENAUD I<sup>er</sup>.

GUILLAUME BUSC ou BUSAC, 1058—1099.  
JEAN I<sup>er</sup>, 1099—1118.

RENAUD II, 1118—1146.  
YVES DE NESLE, 1164.  
CONON ou CONAN, 1178—1180.  
RAOUL, 1180—1237.  
JEAN II, 1237—1270.  
JEAN III, 1270—1284.  
JEAN IV, 1284—1289.  
JEAN V, 1289—1297.

HUGUES, 1297—1306.  
MARGUERITE et JEAN DE HAINAUT, 1306—  
1344.  
JEANNE et LOUIS DE CHATILLON, 1344—  
1361.  
GUI, 1361—1367.  
ENGUERRAND DE COUCY, 1367—1397.  
MARIE DE COUCY, 1397—1407.

YVES DE NESLE. 1164.

6485. ✠ IVO : COMES : Croix cantonnée de deux croissants retournés et de deux besants. Ɱ. SVESSIONIS. Temple; à droite, un point.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 103, n° 1<sup>er</sup>.)  
Cab. de France. — Pl. CLI, n° 11.

6486. Mêmes légendes et types. Une rosace à droite du temple.

BILL. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CLI, n° 12.

Il a existé, au musée de la ville de Soissons, un denier du comte Conon ou Conan (1178—1180). Cette pièce a été confiée à un ecclésiastique, et, au moment où j'écris, elle n'a pas été réintégrée au dépôt dont elle faisait partie. Je regrette de ne pouvoir pas même donner la description de ce curieux petit monument, qui eût donné un certain lustre à la suite soissonnaise.

RAOUL. 1180.

6487. ✠ RADVLF : COM. Croix. Ɱ. SVESSIONIS. Temple.

BILL. Denier : 0,87. (DUBY, pl. 103, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1829.)  
Pl. CLI, n° 13.

6488. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.  
Coll. Charvet. — Pl. CLI, n° 14.

6489. Variété avec COMI'.

BILL. Denier.  
Cab. de France.

6490. Variété avec COM'.

BILL. Denier.  
Cab. de France.

6491. Variété avec **COME**.

BILL. Denier.

Coll. Rousseau.

JEAN II, III, IV ou V. 1237—1297.

6492. ✠ **IOIANN CONES**. Croix pattée, cantonnée d'un besant au 2<sup>e</sup>. ð. **SVEΩ-  
ΩIONIS**. Même type.

BILL. Denier : 0,83.

Coll. de Reichel, à Saint-Pétersbourg. — Pl. CLI, n° 15.

6493. Variété : ✠ **IOHANN CONES**. Même type. Croix cantonnée d'un besant au 2<sup>e</sup>. ð. **ΩVESSIOHHS**. Même type.

BILL. Denier. (*Revue num. fr.*, 1859, pl. 21, n° 3.)

6494. Variété : au ð., **SVESSIONIS**. Un besant dans le fronton.

BILL. Denier.

Coll. Lefèvre.

6495. Mêmes légende et type. ð. ✠ **ΩVEΩΩIONIS**. Même type; un point dans le fronton.

BILL. Denier.

Coll. Lefèvre.

6496. Variété avec **COMES**.

BILL. Denier.

Coll. Lefèvre.

6497. Variété avec **IOANNE CONES**. Même type. Croix cantonnée au 3<sup>e</sup>. Au ð., ✠ **SVESSIONIS**. Un besant dans le fronton du temple.

BILL. Denier.

Coll. Lefèvre.

6498. ✠ **IOHANNES COMES**. Croix cantonnée d'un anneau au 2<sup>e</sup>. ð. **MON SVES-  
SIONIS**. Même type.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 103, n° 3.)

Pl. CLI, n° 16.

Il est difficile de donner une attribution certaine aux pièces portant le nom de Jean.

JEAN DE CLERMONT. 1307.

6499. ✠ **I. DE CLAROMONTE**. Croix pattée, cantonnée d'un anneau au 2<sup>e</sup>. ð. **MON SVESSIONIS**. Temple.

BILL. Denier. (*Revue*, 1842, pag. 259, vignette.)

Coll. Dassy. — Pl. CLI, n° 17.

C'est avec raison que M. de Barthélemy a attribué ce denier à Jean de Clermont, qui, vers 1307, avait épousé Jeanne, veuve de Hugues, comte de Soissons. Cette dame était tutrice de Marguerite, fille posthume de Hugues, et il n'est pas étonnant que Jean de Clermont, en épousant la veuve et en prenant la tutelle de l'enfant, ait monnayé en son nom propre. Les exemples de ce fait sont tellement nombreux, qu'il n'a plus besoin de preuves et est passé en force de chose jugée.

### ABBAYE DE SAINT-MÉDARD.

La fondation de l'abbaye de Saint-Médard remonte au VI<sup>e</sup> siècle. Elle est due au roi Clotaire et fut achevée par son fils Sigebert d'Austrasie. Les papes et les rois la gratifièrent de nombreux privilèges. Elle reçut particulièrement de Louis-le-Débonnaire le droit de faire battre monnaie, sous la condition que les émoluments seraient consacrés au service qui se faisait en l'honneur de Saint Sébastien. Cela nous donne l'explication de la présence du nom de ce Saint sur la plupart des monnaies que nous connaissons. Charles-le-Chauve confirma le privilège accordé par son père.

Le monnayage de l'abbaye de Saint-Médard a quelque importance. Depuis quelques années, il s'est enrichi de pièces fort curieuses. Pourtant il nous reste encore trop de lacunes, pour qu'on puisse l'élucider entièrement. Nous ne connaissons aucune monnaie au nom de Louis-le-Débonnaire, et cependant il est probable que les abbés de Saint-Médard ont dû d'abord fabriquer des espèces au nom royal. Nous ne possédons qu'un denier au monogramme de Charles-le-Chauve; il fut sans doute frappé par les abbés, aussitôt après la confirmation donnée par ce roi. Nous avons aussi un denier au monogramme de Carloman; il porte exceptionnellement le titre de Saint-Médard: c'est encore une monnaie abbatiale. Puis viennent deux pièces publiées récemment dans la *Revue numismatique française* par M. de Longpérier, et dont le type est tellement particulier que l'on pourrait élever quelques doutes sur leur attribution. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'empreinte qu'elles présentent ne paraît pas pouvoir se rattacher ni aux monnaies précédentes ni à celles qui suivent. Vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, apparaît un étendard mis seul dans le champ. Ce symbole varie bientôt dans sa forme, et finit par être doublé, avec l'accompagnement d'une crosse.

On a cherché à rattacher le type des monnaies de Saint-Médard à celui des espèces des comtes et des évêques de Soissons. Cette influence ne me paraît nullement apparente; à moins que l'on ne veuille admettre, avec M. Duchalais (*Dict. encycl. de l'hist. de France*), que les abbés de Saint-Médard aient d'abord utilisé l'empreinte du temple avec la légende *Christiana religio*. Cela est possible; mais il est assez difficile de le prouver.

6500. ✠ CRATIA D- REX. Monogramme de Charles par un K. R̄. ✠ SCI SE-  
BASTIAN M. Croix.

AR. Denier : 1,74. (CONB., *Catal.*, n° 638.)

Coll. Dassý.

6501. ✠ S-CI MEDARDI MONT. Croix. R̄. ✠ GRACIA QI REX. Monogramme  
de Carloman.

AR. Denier. (DUBY, pl. 16, n° 3.)

6502. Lettres liées et ne paraissant avoir aucun sens des deux côtés; au droit, un ✠  
attaché à deux croisettes; deux S et quatre points au R̄.; un S aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, un  
point aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (*Revue num.*, 1859, pl. 21, n° 2.)

Pl. CLI, n° 18.

6503. ✠ ODO AIIIIA REX en légende rétrograde. Dans le champ, deux ✠ et  
deux O formant la croix. R̄. ✠ ZOVOYIISS. Croix cantonnée d'un oméga ? au 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (*Revue num.*, 1859, pl. 21, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CLI, n° 19.

J'ai déjà fait observer que c'est sur la foi de M. de Longpérier que je donnais ces  
deux dernières pièces à l'abbaye de Saint-Médard de Soissons. A la rigueur, on peut  
voir d'un côté les éléments du mot *SVESSIO*. Les lettres liées sont aussi un indice  
qui donne quelque poids à cette attribution. Le type seul est inexplicable. Toutefois ce  
ne peut être un obstacle suffisant, et le temps peut nous apporter des pièces intermé-  
diaires qui nous édifieront complètement. C'est au x<sup>e</sup> siècle que ces deniers doivent  
être placés.

6504. ✠ N ✠ ZY ✠ C... ✠... Croix. R̄. ... I S ✠ A ✠... Etendard; au-dessous, une  
rosace à quatre folioles.

AR. Denier.

Coll. Bretagne. — Pl. CLI, n° 20.

L'attribution à Henri I<sup>er</sup>, donnée par M. Bretagne, ne me paraît pas bien certaine.  
Dans tous les cas, c'est bien à Saint-Médard que ce denier appartient, et c'est proba-  
blement le point de départ du type de l'étendard.

6505. SIGNVM ZEBSYN. Etendard; au-dessous, une croisette. R̄. SCI ME-  
DARDI CAPAN. Tête informe, de profil à droite.

AR. Denier : 1,08. (*Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 8.)

Coll. Gagarine. — Pl. CLI, n° 21.

J'ai entendu élever des doutes sur l'authenticité de ce denier, qui est le prototype  
de ceux qui vont suivre. C'est mal à propos qu'il a été suspecté.

6506. **ESBESDEBESQ** en légende rétrograde. Même type. R. **SCI MEDARQI CAPAT**. Même type.  
AR. Denier.  
Coll. Charvet.
6507. Variété avec **CAPVT**.  
AR. Denier : 1,06.  
Coll. Charvet.
6508. Variété : **SC MED...**  
AR. Denier.  
Coll. Charvet.
6509. Variété : **SCI MEDQI...**  
AR. Denier.  
Coll. Charvet.
6510. Variété : **SCI MEDVR CAPVT**.  
AR. Denier.  
Coll. Charvet. — Pl. CLI, n° 22.
6511. Variété : **SCI MEPDI CAPAT**.  
AR. Denier.  
Coll. Charvet.
6512. Variété : **SCI MSVQR CAPT**.  
AR. Obole : 0,50.  
Coll. Charvet. — Pl. CLI, n° 23.
6513. Variété : **SCI MEDARQI CAPAT**.  
AR. Denier : 1,19. (B. FILLON, *Etud. num.*, pl. 2, n° 10 et 11.)  
Coll. B. Fillon. — Pl. CLI, n° 24.

Ces deniers et oboles proviennent, pour la presque totalité, d'une découverte faite à Château-Thierry il y a peu d'années. M. de Longpérier (*Revue*, 1859, pag. 154) déclare virtuellement qu'ils sont tous de fabrique moderne. Je ne partage pas cette opinion. Je crois que le savant académicien a un peu légèrement avancé son assertion, et qu'il n'a pas étudié assez attentivement les produits de ce dépôt. Dans tous les cas, il est seul de son avis. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la fabrique de ces pièces et de remarquer les nombreuses variétés de coin qu'elles présentent, pour voir que leur authenticité est incontestable. Indépendamment de cet examen, qui offre une preuve convaincante, il y a à faire une autre observation qui est une objection sans réplique à l'allégation de M. de Longpérier. MM. Mallet et Rigollot, dans leur *Mémoire sur une découverte de monnaies picardes*, produisent (n° 78) un de ces deniers avec les légendes et le type identiques. Or, la découverte dont les numismatistes amiénois rendent

compte remontait au moins à l'année 1840 ; et l'on ne viendra pas suspecter l'authenticité de la pièce qu'ils ont publiée, pas plus que l'on ne pourra supposer que la fabrication des pièces contrefaites remonte à cette époque.

Je profiterai de l'occasion, pour répondre à un grave reproche qui m'a été sourdement fait. On a prétendu que, dans mon ouvrage, j'avais publié des pièces radicalement fausses. J'oppose un formel démenti à cette perfide insinuation, et je mets au défi qui que ce soit de prouver que j'ai donné une seule pièce dont l'authenticité puisse même être suspectée. J'ai indiqué les cabinets dont chaque monnaie fait partie. Que l'on veuille bien examiner celles que l'on incrimine, et j'ai la conviction bien entière que l'accusation formulée contre moi tombera d'elle-même.

J'ai toutefois une restriction à faire. Lorsque je tire les monnaies que je publie de quelque recueil, de la *Revue* par exemple, et que les provenances ne sont pas indiquées, je ne puis que me couvrir de la responsabilité des auteurs. M. de Longpérier ne fait pas connaître de quelle collection sont tirées les deux pièces de Saint-Médard qu'il a publiées dans la *Revue* de 1859. Je n'ai pas vu les originaux, et, dans ce cas, je ne puis rien affirmer. Ce n'est pas que je veuille dire que l'on doit élever des doutes sur leur authenticité ; je veux seulement donner un exemple de ma manière de procéder, et décliner, dans tout cas identique, une responsabilité qui ne m'appartient pas. En pareille matière, et lorsque l'on travaille sérieusement, on ne saurait trop s'entourer de garanties.

Je dois encore faire une déclaration de principes. Je ne suis pas imbu d'une confiance aveugle qui accepte tout sans contrôle, de même que je repousse un scepticisme craintif tendant à suspecter de prime abord toute monnaie qui sort de la loi commune et surtout qui détruit un système depuis longtemps établi. Je connais quelques amateurs qui, empoisonnant à plaisir leurs innocentes joies, poussent le soupçon jusqu'à la manie et trouvent partout des pièces fausses. Selon moi, il n'y a pas autant d'officines de contrefacteurs qu'on se l'imagine, surtout quand il s'agit de monnaies féodales françaises. Si, à Poitiers et en Normandie, on contrefait des monnaies, c'est presque ostensiblement, et les coins de ces deux pays sont tellement reconnaissables, qu'il n'y a qu'un œil peu exercé qui puisse s'y laisser tromper. Au surplus, il y a un principe qui a été posé depuis longtemps au sujet des médailles antiques : toutes les fois qu'une pièce importante ou d'une extrême rareté se présente, on doit la soumettre à un sévère examen. J'ai appliqué ce procédé aux monnaies françaises.

6514. ✕ SCS (un trait au-dessus du C) MEDARDVS. Croix cantonnée d'un croissant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un anneau aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. ♁. SCS SEBASTIAN. Main tenant un étendard ; deux croisettes dans le champ.

BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1841, pl. 22, n° 3 ; POEY D'AVANT, n° 1830.)

Pl. CLI, n° 25.

6515. Variété : la légende du  $\text{R}$ . est rétrograde.  
BILL. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CLI, n° 26.
6516. Mêmes légendes non rétrogrades. Au droit, croix cantonnée d'un croissant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.  $\text{R}$ . Crosse entre deux étendards.  
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 1831.)
6517. \*  $\text{S}^{\text{C}}\text{S MEDARDVS}$ . Croix cantonnée d'un croissant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.  $\text{R}$ .  $\text{S}^{\text{C}}\text{SEBASTIAN}'$ . Même type.  
BILL. Denier. (DUBY, pl. 16, n° 1<sup>er</sup>.)
6518. Même légende. Croix cantonnée d'un croissant aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.  $\text{R}$ .  $\text{S}^{\text{C}}\text{SEBASTIAN}'$  en légende rétrograde.  
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 2.)  
Pl. CLI, n° 27.

### ÉVÊCHÉ DE NOYON.

Etabli dès le commencement du iv<sup>e</sup> siècle à Vermand, ville qui fut ruinée le siècle suivant, l'évêché de Noyon ne devint fixe qu'en 531. Saint Médard ayant été, l'année suivante, nommé évêque de Tournay, les deux sièges furent réunis jusqu'en 1146, qu'une bulle d'Eugène III sépara les deux églises.

C'est à partir de cette époque seulement, et presque immédiatement après la séparation, que nous voyons paraître des monnaies signées par les évêques de Noyon. On peut présumer que l'atelier ne fonctionna pas auparavant. Parmi les monnaies carlovingiennes, il n'y a qu'un seul denier que Noyon puisse réclamer d'une manière certaine. Il appartient au roi Eudes.

### ÉVÊQUES DE NOYON.

HARDOUIN DE CROI, 1000 vers 1030.	BAUDOIN III, 1167—1174 ou 1175.
HUGUES, vers 1030—1044.	RENAUD, 1175—1188.
BAUDOIN I <sup>er</sup> , 1044—1068.	ETIENNE I <sup>er</sup> DE NEMOURS, 1188—1221.
RATBOD II, 1068—1098.	GÉRARD DE BAZOCHES, 1222—1228.
BAUDRI, 1098—1113.	NICOLAS DE ROYE, 1228—1240.
LAMBERT, 1114—1121 ou 1123.	PIERRE I <sup>er</sup> CHARLOT, 1240—1249.
SIMON I <sup>er</sup> DE VERMANDOIS, 1123—1148.	VERMOND DE LA BOISSIÈRE, 1250—1272.
BAUDOIN II DE BOULOGNE, 1148—1167.	GUI II DES PRÉS, 1272—1297.



SIMON II DE CLERMONT-NESLE, 1297— 1304.      ANDRÉ LEMOINE, 1304—1315.  
FLORENT DE LA BOISSIÈRE, 1315—1317.  
PIERRE II DE FERRIÈRES, 1304—1303.

RENAUD. 1174—1187.

6519. ✕ RENOLDVS EPC. Main bénissante. Ɱ. ✕ NOVIOMVS. Croix cantonnée d'une petite crosse aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Denier.

Coll. Colson. — Pl. CLI, n° 28.

Ce type est tout nouveau pour les monnaies de Noyon. M. Colson l'a tout récemment publié dans une brochure que je n'ai pas sous les yeux.

6520. ✕ RENOLD EPC. Croix entre deux crosses. Ɱ. ✕ NOVIOMVS. Croix.

BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1844, pag. 37, vignette; POEY D'AVANT, n° 1827.)

Cab. de France. — Pl. CLI, n° 29.

ETIENNE I<sup>er</sup>. 1187—1221.

6521. ✕ STPH EPC. Même type. Ɱ. Même légende. Croix cantonnée de deux petites croix fichées aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 10; POEY D'AVANT, n° 1827.)

Cab. de France.

6522. ✕ STREBS EPC (un trait au-dessus du P). Mêmes type et Ɱ.

BILL. Denier.

Coll. F. Mallet, à Amiens. — Pl. CLI, n° 30.

Toutes les monnaies de Noyon sont rares.

### COMPIÈGNE.

Nos rois avaient un palais à Compiègne, dès le VI<sup>e</sup> siècle; sous la seconde race, il y fut établi un atelier monétaire. Nous avons des deniers que l'on attribue à Charles-le-Chauve, et qui ont été frappés au palais de Compiègne. M. Conbrouse, dans son *Dernier supplément* ou *Deuxième partie de son catalogue*, nous fait connaître le texte d'une charte tirée du P. Labbe (tom. 2, folio 219), reproduite par Leblanc, par laquelle Louis VI déclare qu'il s'interdit et interdit à ses héritiers la faculté de frapper dorénavant des monnaies à Compiègne. La pièce suivante, qui a été publiée pour la première fois par M. de Longpérier, était inconnue à M. Conbrouse et appartient évidemment à Louis VI.

6523. ✠ LVDOVICVS RE. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un lis, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un anneau. R. ✠ COMP: IENE. Dans le champ, N.

BILL. Denier. (*Revue des antiq. de Picardie*, tom. 9, pl. 1<sup>re</sup>, n° 9.)

Coll. Gouaux. — Pl. CLI, n° 31.

Je ferai bientôt connaître un autre denier, que je soupçonne fort être aussi sorti de l'atelier de Compiègne.

### ÉVÊCHÉ DE LAON.

Créé à la fin du v<sup>e</sup> siècle par Saint Remi, évêque de Reims, qui le démembra de son diocèse métropolitain, l'évêché de Laon fut, dans les dernières années du xii<sup>e</sup> siècle, érigé en duché-pairie. A la cérémonie du sacre de nos rois, l'évêque-duc de Laon avait la fonction de porter la sainte ampoule.

On ignore à quelle époque les évêques de Laon ont obtenu le droit de faire battre monnaie. On a cru longtemps, sur la foi de quelques auteurs, que la concession ne remontait pas au delà du règne de Hugues-Capet, et que ce roi l'aurait accordée à l'évêque Adalbéron, en récompense de ce que ce prélat l'avait couronné à Reims. Dans l'état actuel de la science, on ne peut plus s'arrêter à une pareille opinion, et, en examinant les monnaies frappées sous la période carlovingienne, on acquiert la certitude qu'il y en a quelques-unes qui appartiennent aux évêques de Laon.

En 1158, le roi Louis VII donna à l'évêque Gauthier de Mortagne le droit de faire battre monnaie. Il est évident que ce ne fut pas une concession nouvelle, mais plutôt la consécration d'un droit précédemment acquis. Néanmoins il est possible que, par suite de circonstances que nous ignorons, le droit monétaire précédemment exercé eût été révoqué ou fût tombé en désuétude. Ce qui pourrait le faire supposer, c'est que les monnaies émises par les évêques, en vertu du nouveau privilège, diffèrent très sensiblement des autres par la fabrique et surtout par l'affaiblissement notable du poids.

Le type des monnaies signées par les évêques de Laon n'a pas varié; il a subi seulement quelques modifications. C'est toujours, d'un côté, la tête mitrée de l'évêque, et de l'autre, le buste aussi de face du roi avec la tête couverte d'un capuchon, puis d'une couronne.

Dans la suite des monnaies des évêques de Laon, il y en a quelques-unes qui sont assez rares. Il est difficile de trouver en bon état de conservation les pièces au nom de Robert et d'Adalbéron.

### ÉVÊQUES DE LAON.

RODOLPHE I<sup>er</sup>, 897—921.

ANSELME, 921 vers 929.

GOZBERT, 930—932.

INGELRAM I<sup>er</sup>, 932—936.

RODOLPHE II, 936—948.	RENAUD I <sup>er</sup> DE SURDELLE, 1204—1210.
RORIRON, 949—976.	ROBERT I <sup>er</sup> DE CHATILLON, 1210—1215.
ADALBÉRON, 977—1031.	ANSELME DE MAUNI, 1215—1228.
GÉBUIN, vers 1031—1049.	GARNIER, 1238—1249.
LEOTHERICUS, 1049 ou 1050—1052.	ITIER DE MAUNI, 1250—1261.
ELINAND II, 1052—1098.	GUILLAUME I <sup>er</sup> DE MOUSTIERS ou DE TROYES, 1261—1271.
INGELRAM II DE COUCY, 1098 ou 1099— 1104.	GEOFFROI I <sup>er</sup> DE BEAUMONT, 1271—1273.
GAUDRI, 1106—1112.	GUILLAUME II DE CHATILLON - JALIGNY, 1279—1285.
HUGUES I <sup>er</sup> , 1112—1113.	ROBERT II DE TOROTE, 1285—1297.
BARTHÉLEMY DE WIR, 1113—1150.	GAZON I <sup>er</sup> DE SAVIGNI, 1297—1307.
GAUTHIER I <sup>er</sup> DE SAINT-MAURICE, 1151— 1155.	GAZON II DE CHAMPAGNE, 1310—1315.
GAUTHIER II DE MORTAGNE, 1155—1174.	GUILLAUMÉ III, 1315—1316.
ROGER I <sup>er</sup> DE ROSOI, 1175—1201.	RODOLPHE III ROUSSELET, 1317—1323.

6524. ✠ CARLVS REX FR. Dans le champ, LADVNO autour d'une croisette.

Ɱ. ✠ SCA MARIA. Monogramme de Charles.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. CLI, n° 32.

M. B. Fillon (*Catal. Rousseau*, pag. 20) n'hésite pas à accorder ce denier aux évêques de Laon, qui l'auraient fait frapper dans leur atelier établi à l'abbaye de Sainte-Marie, de leur ville. Je ferai remarquer que le mot LADVNO est disposé de la même manière que le nom du roi Louis sur le denier de Reims que j'ai dessiné au n° 6 de la planche CXL. Cette réminiscence n'a rien qui doive étonner, puisque l'évêché de Laon, comme on l'a vu, n'est qu'un démembrement de celui de Reims.

6525. ✠ CARLVS REX FR. Croix cantonnée de besants. Ɱ. ✠ LAVDVNO. Quatre points en croix. Monogramme altéré de Charles.

AR. Denier.

Coll. Mallet. — Pl. CLI, n° 33.

Ce curieux denier, sur lequel on aperçoit des dégénérescences assez fortes, me paraît aussi émané de l'autorité épiscopale.

6526. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Charles, avec un point au centre de l'✠. Ɱ. ✠ LVGDVNI CLAVATI. Croix.

AR. Denier. (CONB., *Catal.*, n° 334.)

Cab. de France.

6527. Variété avec **LVGDVN CLAV MON.**

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 335.)

Coll. Rousseau.

6528. Variété avec le monogramme *allongé* de Charles.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 336.)

Coll. Monteaux.

6529. ✠ **C D ΛITΛOYTI DEX.** Monogramme dégénéré de Charles. Ɱ. ✠ **LVCO-DVNI CLAVATI.** Croix.

AR. Denier. (FOUG. et CONB., n° 341.)

Musée de la Monnaie.

En présence de ce dernier denier, qui est évidemment de beaucoup postérieur aux autres, il est impossible de nier l'intervention des évêques dans le monnayage de Laon au type carlovingien.

6530. ✠ **GRATIA D-I.** Grand monogramme d'Eudes. Ɱ. ✠ **LVGDVNI CLAVATI.** Croix.

AR. Denier. (*Déc. de Cuerdale*, n° 84.)

Pl. CLII, n° 1<sup>er</sup>.

Sur ce denier, le mot **REX** fait partie du monogramme et n'est point reproduit dans la légende. On a des exemples de ce fait, et quelquefois nous voyons le contraire. Peut-être pourrait-on en tirer pour l'attribution quelques conséquences utiles.

6530 bis. **KAROLVS GRATIA D REX.** Temple. Ɱ. ✠ **MONT LVGDVNI CLAVAT.** Croix cantonnée de quatre points.

AR. Denier. (FOUG. et CONB., n° 182.)

MM. Fougères et Conbrouse placent ce denier au règne de Charles-le-Simple, et supposent qu'il a été émis par quelque monastère de la ville de Laon.

#### ADALBÉRON ET ROBERT. 977—1031.

6531. ✠ **ROBT FRANC REX.** Buste du roi de face avec couronne crénelée. Ɱ. ✠ **ADALBERO LAD . EP.** Buste de face avec capuchon.

AR. Denier : 1,30. (CONB., pl. 171, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1832.)

Pl. CLII, n° 2.

6532. Mêmes légendes et types.

AR. Obole. (*Ibid.*, *Dern. suppl.*, n° 19.)

C'est à M. Desains (*Recherches sur les monn. de Laon*) que l'on doit la première connaissance de ces curieuses monnaies. La découverte dont MM. Mallet et Rigollot ont rendu compte, dans la brochure que j'ai déjà plusieurs fois citée, en comprenait aussi un certain nombre. Ces numismatistes ont cherché à établir qu'il existait un grand nombre de variétés de ces pièces; mais, comme leur fabrique est un peu barbare et que, presque toujours, leur conservation laisse beaucoup à désirer, je crois que, malgré tous leurs efforts, ils ne sont pas parvenus à des résultats assez certains, pour que l'on puisse les accepter sans conteste. La même conclusion doit être posée au sujet du nom des rois autres que Robert, que l'on a cru y lire.

6533. ✕ **LVDVICVS REX.** Même type. Ɱ. ✕ **LAVDVNENSIS.** Même type.

AR. Obole.

Cab. de France. — Pl. CLII, n° 3.

6534. **LVDVICVS REX.** Tête couronnée de face. Ɱ. ✕ **LVDVNENSIS.** Tête nue de face.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 1<sup>er</sup>.)

Cette pièce, indiquée par DUBY comme se trouvant dans le cabinet de M. Boul-longne, pourrait bien être la même que celle qui précède.

Les avis sont partagés au sujet du nom du roi qui figure sur cette rarissime et curieuse obole. MM. Conbrouse et de Longpérier veulent y voir celui de Louis VI, tandis que MM. Desains, de Saulcy, Mallet et Rigollot y voient celui de Louis V. En me rangeant du côté de ces derniers, ce n'est pas à la majorité que je cède; le nombre ne peut pas faire loi en pareille matière. Je trouve seulement que les raisons alléguées sont meilleures. Celles surtout que l'on tire du style de cette pièce sont probantes. La faire descendre jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle, est chose impossible. Que l'on rapproche le dessin exact que j'en donne, d'après le bel exemplaire du Cabinet de France, de celui des monnaies aux noms d'Adalbéron et Robert, et l'on verra que le style est presque identique, tandis qu'il s'éloigne radicalement de celui des pièces qui vont suivre, émises par l'évêque Gauthier au nom de Louis VI.

#### GAUTIER II DE MORTAGNE. 1155—1174.

6535. ✕ **LVDVICVS RE.** Tête royale de face. Ɱ. ✕ **GALTEVS EPC.** Tête mitrée de face.

BILL. Denier : 0,87. (CONB., pl. 51, n° 12; DESAINS, pl. 2, n° 11; POEY D'AVANT, n° 1853.)

Pl. CLII, n° 5.

III

45

6536. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Cab. de France. — Pl. CLII, n° 6.

6537. Mêmes légendes et types avec RE.

BILL. Denier.

Cab. de France.

6538. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (CONB., *Suppl.*, n° 156.)

Coll. Dassy.

6539. Mêmes légendes et types avec RE. Ɱ. GALTERVS EPC (un trait au-dessus du P). Même type.

BILL. Denier : 0,87. (DESAINS, pl. 2, n° 13; POEY D'AVANT, n° 1834.)

ROGER DE ROSOI. 1180—1207.

6540. ✠ LVDVICVS RE. Même type. Ɱ. ✠ ROGERVS EPE. Tête épiscopale chevelue et mitrée.

BILL. Denier : 0,65. (DESAINS, *Ibid.*, n° 15; POEY D'AVANT, n° 1835.)

Pl. CLII, n° 7.

6541. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (CONB., *Suppl.*, n° 159.)

6542. ✠ PHILIPVS RE. Même type. Ɱ. ✠ ROGERVS EPE (un trait au-dessus du P). Même type.

BILL. Denier : 0,98. (DESAINS, n° 19; POEY D'AVANT, n° 1837.)

6543. Mêmes légendes et types avec RE.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. CLII, n° 8.

6544. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,43. (CONB., *Suppl.*, n° 184.)

Cab. de France. — Pl. CLII, n° 9.

6545. ✠ PHILIPVS RE. Même type. Ɱ. ✠ ROGERVS EPE. Même type.

BILL. Denier : 1,03. (DESAINS, n° 18; CONB., pl. 53, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1837.)

6546. Mêmes légendes et types avec EPE (un trait au-dessus du P).

BILL. Denier.

Cab. de France.

Quoique l'on ait déjà relevé bien des fois l'erreur de Duby, qui attribuait ces monnaies aux évêques de Châlons, je ne puis pas oublier de mentionner de nouveau cette rectification fondée sur une plus sérieuse observation.

GAZON II. 1310—1315.

6547. ✠ LVDOLVICVS REX. Même type. Ɱ. ✠ GAZO : EPS : LAVD'. Tête mitrée de face.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 8, n° 3.)

Pl. CLII, n° 4.

Cette pièce n'a malheureusement pas été retrouvée, et les sources d'où Duby l'a tirée sont assez suspectes. Il est assez extraordinaire que l'on trouve, au XIV<sup>e</sup> siècle, des monnaies des évêques de Laon après une lacune d'un siècle tout entier. La seule observation favorable que l'on puisse faire, c'est qu'à l'époque où, pour la première fois, cette pièce a été publiée, on pouvait mal lire des monnaies du moyen-âge ou en donner un dessin inexact ; mais on ne songeait guère à les inventer.

CORBENY.

Situé dans le Laonais, Corbeny est un lieu où, au VIII<sup>e</sup> siècle, existait un palais royal.

Malgré l'autorité puissante sur laquelle je m'appuie pour donner une monnaie à Corbeny, puisqu'il s'agit de l'illustre Lelewel, je suis forcé d'avouer que c'est fort timidement que je le suis sur ce terrain, et que je suis plus disposé à l'attaquer qu'à l'appuyer. Le savant Polonais, d'après une note de sa main, qui m'a été communiquée par M. Mallet, lisait au revers de ce denier : CORBIINE CIVITIS. Or, en étudiant la pièce sur l'original, j'ai cru lire CORPIINE ou mieux CONPIENE ; l'attribution à la ville de Compiègne semblerait donc toute naturelle, et pourtant elle offre des difficultés que je ne me sens pas la force de lever. A qui donner ce denier, dont la fabrique diffère radicalement de celle des deniers portant *Compendio palatio* ? Pourquoi le mot CIVITAS ? Je laisse aux numismatistes à résoudre ce problème.

6548. ✠ IANOVICTORII. Croix cantonnée de quatre besants. Ɱ. CORBIINE CIVITIS. Temple dont le fronton est surmonté d'une croix.

AR. Denier.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLII, n° 10.

Je ne puis donner aucun sens à la légende du droit, et j'ai oublié l'interprétation de Lelewel. Tout ce dont je me souviens, c'est qu'elle était fort ingénieuse, et si ingénieuse, qu'elle me paraissait tout à fait inacceptable.

COUCY.

Je ne crois pas utile d'insister sur l'origine de la sirerie de Coucy et sur la liste chronologique de ses seigneurs. Je me contenterai de dire qu'au x<sup>e</sup> siècle, elle appartient à Hugues-le-Grand, comte de Paris, et au fameux Thibaut-le-Tricheur, comte de Tours, que nous avons trouvé déjà tant de fois. Ce fut vers le milieu du xi<sup>e</sup> siècle qu'elle vint en la possession de la maison de Boves, qui l'occupa pendant deux siècles et fournit ces puissants barons dont la renommée a été élevée si haut. Que l'on relègue ou non au rang des fables l'histoire de la dame de Fayel, ce souvenir vivra toujours et se rattachera, quoi que l'on fasse, aux sires de Coucy. On n'oubliera pas non plus la fière devise :

JE NE SUIS ROI, NE DUC, PRINCE, NE COMTE AUSSI ;  
JE SUIS LE SIRE DE COUCI.

M. Bretagne ( *loco cit.* ) a, le premier, fait connaître un denier de Coucy. Une autre variété a été publiée dans la *Revue belge* par M. R. Chalon.

RAOUL II. 1242—1250.

6549. ✠ RADVL \* FVS. Croix cantonnée d'un croissant attaché au 1<sup>er</sup>, d'un croissant simple au 4<sup>e</sup>, et d'un V aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. ñ. ✠ CO \* CIA \* CVS. Forteresse; dans la porte, un lion.

BILL. Denier : 1,08. (*Revue*, 1853, pag. 216, vignette.)

Coll. Rousseau. — Pl. CLII, n<sup>o</sup> 11.

6550. ✠ RVDV \* LF ... S. Croix plus pattée, cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un croissant évidé et lié à la croix, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un triangle évidé et lié. ñ. ✠ CO \* CI (*lis*) VC \* VS. Donjon sans le lion; en haut et à gauche, un croissant retourné.

BILL. Denier : 0,70. (*Revue belge*, 3<sup>e</sup> série, tom. 3, pl. 4, n<sup>o</sup> 5.)

Coll. R. Chalon, à Bruxelles. — Pl. CLII, n<sup>o</sup> 12.

M. Bretagne a fort bien établi que ces pièces devaient appartenir à Raoul II. Il n'est pas aussi certain, comme il l'avance, que ce soit le donjon de Coucy qui se voit sur ces deniers. Je n'accepte pas non plus aveuglément ce qu'il dit du lion qui se trouve à la porte du donjon. C'est un animal quelconque; mais sa taille microscopique ne permet pas de déterminer à quelle espèce il appartient. L'expression COCIACVS est aussi bien insolite, et l'on accepterait bien plus volontiers COCIACVM ou DE COCIACO. Avec tous ces doutes, je ne suis pas étonné que l'on ait songé à repousser ces pièces de la suite française. J'ai entendu un savant numismatiste exprimer l'opinion que les deniers de Coucy n'ont pas été frappés dans l'Occident, mais bien dans



l'Orient, et rentreraient dans la catégorie des monnaies des princes croisés. Il faut attendre sa dissertation ; on pourra alors peser la force de ses arguments.

### NESLE.

Il y a eu des seigneurs à Nesle dès le XI<sup>e</sup> siècle. Le premier que l'on connaisse est Yves, qui eut Drogon pour petit-fils. Après diverses transmissions, cette ville est passée dans la maison de Mailly, qui la possédait encore à la fin du dernier siècle.

Duby avait présumé que les possesseurs de Nesle ont battu monnaie, et se fondait sur la dénomination de *Moneta nigella*, que l'on trouve dans des chartes picardes, de 1223 et 1242. Il avait raison contre Ducange, qui avançait que *nigella* était là pour *nigra*. La meilleure preuve, c'est que nous possédons maintenant un denier qui porte précisément *Moneta in nigella*. Nous en devons la publication à M. Nomophile, qui a très bien établi que, quoique l'on y trouve le type royal, cette pièce n'en appartient pas moins aux seigneurs de Nesle. Sans préciser l'époque de sa fabrication, il fait observer que ce denier est antérieur au XIII<sup>e</sup> siècle, date des chartes précitées. Cela est évident, et, d'après le style de la pièce et surtout eu égard à son type, on ne peut pas la faire descendre plus bas que dans le courant du X<sup>e</sup> siècle.

6551. ✠ GRATIA D- REX. Monogramme effacé. R. ✠ MONETA IN NIGELLA.

Croix.

BILL. Denier : 1,09. (*Revue*, 1841, pag. 206, vignette.)

Coll. Nomophile. — Pl. CLII, n<sup>o</sup> 13.

Ce denier est resté unique.

### ABBAYE DE CORBIE.

L'abbaye de Corbie a été fondée par Clotaire en 662. On a de nombreuses chartes de concessions et de confirmations de privilèges. Elles s'étendent jusqu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle. Aucune d'elles ne fait mention du droit monétaire. Le seul titre que l'on possède est un règlement des monnaies fait par l'abbé Evrard en 1085.

La numismatique de Corbie, depuis l'époque où Duby en publiait un seul denier, s'est beaucoup enrichie. C'est aux recherches de MM. Desains et Rigollot qu'elle doit le plus. J'apporte aussi un contingent qui a une certaine importance.

Toutes les monnaies de Corbie sont rares. Celles qui portent un autre nom que celui d'Evrard sont rarissimes.

### ABBÉS DE CORBIE.

FRANCO, 900.

BODO, 911.

WALBERT, 921.	GÉRARD, 1193.
BERANGER, 932.	JEAN II, 1196.
HERIBOLD, 945.	FOULQUES II, 1198.
RATOLD, 970.	WALTER, 1200.
MAINGAUD, 986.	JEAN III, 1209.
HERBERT, 1013.	HUGUES II, 1221.
RICHARD, 1016.	RAOUL, 1240.
FOULQUES, 1048.	JEAN IV, 1251.
EVARD, 1095.	PIERRE, 1260.
NICOLAS, 1096.	HUGUES III, 1269.
ROBERT, 1123.	GARNIER, 1287.
NICOLAS II, 1142.	HENRI, 1314.
JEAN, 1158.	HUGUES IV, 1324.
HUGUES, 1172.	JEAN V, 1351.
GOTZO ou JOSQUE.	JEAN VI, 1362.
NICOLAS III, 1187.	

FOULQUES. 1048.

6552. ✠ FVLCO... Crosse entre deux croisettes. ⱼ. ... R CORBEIE. Clef.  
AR. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 14.

6553. ✠ FVLCO EPISCOP. Crosse entre deux annelets. ⱼ. C2NOBCOꝤEIE.  
Clef.  
BILL. Denier : 1,30. (*Mém. des antiq. de Picardie*, tom. 9, pl. 1<sup>re</sup>, n° 4.)  
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 15.

La dernière de ces monnaies a été publiée par M. de Longpérier, qui a fixé son attribution.

EVARD. 1096.

6554. ✠ EVIRKRDVS KBBKS. Crosse entre l'alpha et l'oméga. ⱼ. S PETRVS  
KPIIS. Croix.  
BILL. Denier : 1,09. (DESAINS, pl. 3, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1849.)  
Pl. CLII, n° 16.

6555. Mêmes légendes et types. La légende du ⱼ. est rétrograde.  
BILL. Denier.  
Coll. Voillemier.

6556. ✠ EUVRADVS ABAS. Même type. Ɱ. ✠ PETRVS ABAS. Même type.  
BILL. Denier. (RIGOLLOT, *Déc. de monn. pic.*, pl. 4, n° 42.)  
Pl. CLII, n° 17.
6557. ✠ EUVRADVS ABAS. Même type. Ɱ. ✠ PETRVS APIS. Même type.  
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 43.)
6558. ✠ EUVRADVS ABAS. Même type. Ɱ. ✠ PETRVS ABIS. Même type.  
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 44.)
6559. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ CORBEIA. Croix.  
BILL. Obole.  
Cab. de France. — Pl. CLII, n° 18.

MM. Mallet et Rigollot font connaître un grand nombre de variétés de ces monnaies. Je n'ai choisi que celles dont la lecture m'a paru certaine. Ces deux auteurs expliquent la légende PETRVS APIS par PETRVS ABBAS, contrairement à ce que j'avais voulu établir dans ma *Description*. Il me semblait que le mot APIS ne pouvait être traduit que par *Episcopus*. Les numismatistes picards font voir qu'il faut lire ABIS, et la découverte d'un denier avec le mot ABIAS prouve que la vérité est de leur côté. Dans tous les cas, il faut voir dans le mot PETRVS le nom du Saint sous l'invocation duquel l'abbaye de Corbie était placée.

6560. ✠ ANSCBEIRY. Croix cantonnée d'une croisette aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>. Ɱ. ✠ ABBAS  
CORBEIE. Crosse entre l'alpha et l'oméga.  
BILL. Denier. (LELEWEL, tom. 1<sup>er</sup>, pag. 191, vignette.)  
Musée d'Amiens. — Pl. CLII, n° 19.

MM. Lelewel, Mallet et Rigollot ont disserté sur l'attribution de ce denier. Ils ne parviennent pas à d'autre résultat, que d'avancer qu'il faut y voir le nom de Saint Anschaire, qui fut moine de Corbie et fonda l'église de Hambourg, dont il fut le premier archevêque. M. Barthélemy, dans son *Manuel*, incline à croire que ce pourrait bien être le nom d'un abbé de Corbie, oublié sur la liste que nous connaissons.

JEAN. 1172—1185.

6561. ✠ IOHANNES. Croix cantonnée d'une croisette aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un point  
aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Ɱ. ✠ ABBAS CORBEIE. Crosse entre l'alpha et l'oméga.  
BILL. Denier. (DUBY, pl. 15, d'après M. de Boze.)  
Pl. CLII, n° 20.

On n'a pas retrouvé cette pièce, dont le dessin est sans doute assez inexact.

GOTZO. 1184—1187.

6562. ✠ GOSSO ꝶBBꝶS. Crosse entre deux ꝶ surmontés chacun d'un croissant.

ꝱ. ✠ CORBEIE. Croix pattée, cantonnée d'un anneau double aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et de quatre globules aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (LELEWEL, pl. 8, n° 33.)

Coll. Gentil-Descamps, à Lille. — Pl. CLII, n° 21.

6563. ✠ IOSER ꝶBꝶS. Même type. ꝱ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 1,09.

Coll. Gentil-Descamps, à Lille. — Pl. CLII, n° 22.

Il est assez extraordinaire de voir un abbé inscrivant son nom de deux manières différentes sur ses monnaies. Ici pourtant on ne peut pas douter que ces deniers appartiennent à un seul personnage. Les auteurs l'appellent *Gotzo* ou *Joscus*. Sur ces monnaies, il prend le nom de *Gosso* ou *Ioser*.

HUGUES II. 1221—1240.

6564. ✠ ABASH... Crosse entre deux poignards; sous l'un, l'alpha; sous l'autre, l'oméga. ꝱ. ✠ CORBEIE. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> de deux croissants adossés et attachés au centre de la croix par un filet, au 2<sup>e</sup> d'un oméga et au 3<sup>e</sup> de l'alpha également attachés.

BILL. Denier. (B. FILLON, *Catal. Rousseau*, n° 916.)

Coll. Rousseau. — Pl. CLII, n° 23.

J'avais cru d'abord devoir donner ce denier à Hugues I<sup>er</sup> (1178). M. Fillon l'attribue à Hugues II (1221); peut-être a-t-il raison, car le type primitif est plus dégénéré que sur les monnaies précédentes. Sur les deniers de Josque, l'alpha et l'oméga ne sont plus que deux A; ici, on ne voit plus que deux espèces de poignards.

BARONNIE DE PÉQUIGNY.

Les barons de Péquigny sont connus depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Ils se distinguèrent par de fréquentes et pieuses libéralités en faveur de l'église d'Amiens, dont, de toute ancienneté, ils furent les vidames.

Pour établir que ces barons ont possédé le droit de faire battre monnaie, nous n'avons que l'affirmation de dom Carpentier, qui, dans son *Supplément au glossaire de Ducange*, verbo *Moneta*, cite une charte de 1300 donnée par Garnier de Borrenc, abbé de Corbie, portant qu'entre autres privilèges les barons de Péquigny avaient celui de *faire monnaie propre et de faire le courre en leurs terres et en leurs fiefs*. Aucune de ces espèces n'a été retrouvée.

## QUENTOVIC.

Les géographes ont à l'envi recherché quel était l'emplacement de la ville de Quentovic. Cela paraîtrait, au premier coup d'œil, nous importer assez peu. On verra cependant que cet emplacement n'est pas indifférent, et qu'il peut en ressortir des conséquences assez graves. Quoi qu'il en soit, on paraît être d'accord pour mettre Quentovic à l'embouchure de la Canche (*Quantia*, d'où *Quantia vicus*), sur la rive droite et non loin d'Etaples. A quelle époque fut-elle ruinée ? Cela ne nous intéresse guère ; toutefois il ne faut pas admettre que ce fut à la fin de la seconde race, comme Duchalais l'avance dans le *Dictionnaire encycl. de l'hist. de France*. Les monnaies nous apprennent que cette ruine eut lieu un peu plus tard.

Le port de Quentovic fut un des plus importants, et son atelier monétaire un des plus actifs de la France. A ce dernier sujet, on a fait une observation curieuse. Dans l'édit de Pistes (864), l'atelier de Quentovic est mentionné comme un de ceux où l'on pourra continuer de battre monnaie, attendu que le droit de monnayage appartient à cette ville, de haute antiquité. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette officine est la seule sur laquelle l'édit s'exprime de cette manière.

Ce n'est qu'avec une extrême défiance que j'aborde la numismatique de Quentovic. J'aurais volontiers désiré la passer sous silence ; mais on aurait eu le droit de m'en faire des reproches, car elle se rattache par plus d'un point au sujet que je traite. Comment une série aussi intéressante n'a-t-elle pas été l'objet d'une monographie ? Elle le méritait à plus d'un titre. Le mutisme des auteurs est au contraire presque complet, et je n'ai rien pour me guider. On a seulement publié quelques pièces du commencement de la deuxième race ; mais on n'a rien dit, que je sache, sur celles qui ont succédé, et qui cependant sont dignes d'appeler l'attention. Une seule fraction de cette numismatique a occupé les érudits, c'est la série des monnaies des *Rois de la mer*, pirates normands ou danois, qui a été mise en lumière par la magnifique découverte de Cuernale. Malheureusement, et malgré les travaux dont elles ont été l'objet, on est loin d'être d'accord au sujet de ces monnaies.

Je suis loin de prétendre éclaircir tous les doutes. Je me contenterai de faire connaître les pièces elles-mêmes, en les classant suivant l'ordre qu'elles me semblent occuper. Après avoir présenté quelques-unes des idées déjà formulées, j'émettrai celles qu'elles me suggèrent ; et si plusieurs semblent hasardées, on me les pardonnera, puisque je marche à tâtons. Il appartient aux numismatistes du pays d'apporter un jour complet sur cette matière ; eux seuls peuvent suppléer à mon insuffisance. Je défriche le sol, j'y dépose quelques semences ; qu'ils fassent la récolte.

Pour jeter un peu plus de clarté dans ce grave sujet, je diviserai les monnaies en deux catégories. La première comprendra les pièces carlovingiennes, en les faisant

suivre de toutes celles qui sont au type français. Dans la seconde, je rangerai celles qui ont été frappées par les rois pirates ; elles ont le style et le type anglais.

*Première catégorie.*

PEPIN ou CHARLEMAGNE.

6565. QVAN VVIC en deux lignes séparées par un trait. R̄. RK F dans le champ, avec un trait abrégatif.

AR. Denier. (*Revue*, 1837, pl. 8, n° 6.)

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

6566. HLVDVVICVS IMP AVG. Buste lauré à droite. R̄. ✠ QVENTOVI-CVS. Vaisseau.

AR. Denier. (*CONB., Catal.*, n° 349.)

Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 1<sup>er</sup>.

6567. Variété de coin.

Vermeil. Denier.

Coll. Quandalle. — Pl. CLIII, n° 2.

6568. ✠ HLVDVVICVS IMP. Croix. R̄. QVENTO-VIEVS en deux lignes dans le champ.

AR. Denier.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLIII, n° 3.

6569. Mêmes légende et type. R̄. QVEN-TOVI-CVS ✠ en trois lignes.

AR. Denier.

Coll. Asselin. — Pl. CLIII, n° 4.

6570. HVDOVVIC en deux lignes dans le champ. R̄. ✠ QVENTOVVICO. Petite croix.

AR. Denier. (*FOUG. et CONB.*, n° 350.)

Coll. Voillemier.

CHARLES-LE-SIMPLE.

6571. ✠ CAROLVZ REX. Croix cantonnée de trois points au 1<sup>er</sup>, et d'un point aux 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>. R̄. QVENTVVICVZ. Temple carlovingien, accosté d'un point de chaque côté ; au-dessous, trois points.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 5.

6572. Variété : sans les deux points d'accostement.

AR. Denier.

Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIII, n° 6.

6573. Variété : la croix est cantonnée d'un point aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>, de deux points au 3<sup>e</sup>, et de trois points au 4<sup>e</sup>. R. QVENTVVVICVZ. Même type. Le portail est accosté.

AR. Denier.

Musée d'Amiens. — Pl. CLIII, n° 7.

6574. Même légende. La croix est cantonnée de trois points au 1<sup>er</sup>, et d'un point aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>. R. XPIZTIANA REIIGIO. Temple accosté d'un point de chaque côté ; au-dessous, deux points.

AR. Denier. (V. *Poitou et Vendée*, par B. Fillon et O. de Rochebrune, art. Saint-Cyr-en-Talmondais.)

Pl. CLIII, n° 8.

6575. ✠ CAROLVS REX FR. Monogramme de Charles par C. R. ✠ QVENTOVVIEO. Croix cantonnée de quatre points.

AR. Denier.

Musée d'Amiens. — Pl. CLIII, n° 9.

6576. Variété avec QVANTOVVIEO. La croix sans cantonnements.

AR. Denier.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLIII, n° 10.

Je n'ai rien à dire de ces pièces, qui me semblent toutes royales (sauf le n° 6574) et devoir être attribuées à Charlemagne, à Louis-le-Débonnaire et à Charles-le-Simple. Je n'en vois pas que l'on puisse donner à Charles-le-Chauve.

6577. ✠ CARLVS REX FR. Monogramme par K. R. ✠ ... NT . VVIEO. Croix avec deux points à l'extrémité de chaque branche.

AR. Denier.

Coll. Quandalle. — Pl. CLIII, n° 11.

6578. ✠ CARLVS REX FR. Même type. R. ✠ QVANTOVVIEO. Même type.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 12.

6579. ✠ GRATIA D-I REX. Même type. R. ✠ QVVENTOVVICI. Croix cantonnée d'un point aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 13.

6580. Variété avec ✠ **GRATIA D- REX.**  
AR. Denier.  
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIII, n° 14.
6581. Mêmes légende et type. La croix est cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.  
AR. Denier.  
Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIII, n° 15.
6582. ✠ **GRATIA . ID-REX.** Mêmes type et R.  
AR. Denier. (FOUG. et CONB.)
6583. Variété avec ✠ **GRATIA D-I REX.**  
AR. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 16.
6584. Variété avec ✠ **QVENTOVICI.**  
AR. Obole.  
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 17.
6585. Variété avec ✠ **QVVENTOVVIC.**  
AR. Denier.  
Coll. Quandalle. — Pl. CLIII, n° 18.
6586. ✠ **GRATIA D- RE.** Même type. R. ✠ **QVENTOVVICI.** Même type.  
AR. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 19.
6587. ✠ **GRATIA D-I REX.** Même type. R. ✠ **QVVENTOVVICI.** Même type.  
AR. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 20.
6588. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.  
AR. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 21.
6589. ✠ **GRATIA DI REX.** Même type. R. Même légende. Croix cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.  
AR. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 22.
6590. Mêmes légende et type. R. ✠ **QVVENTOVVIC.** Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.  
AR. Denier.  
Coll. Quandalle. — Pl. CLIII, n° 23.



6591. ✠ GRATA DI REX. Même type. Ɱ. Même légende. Croix cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 24.

6592. ✠ GRATIA DI REX. Même type. Ɱ. Même légende. Croix cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

Cab. de France. — Pl. CLIII, n° 25.

6593. ✠ GRATIA D- REX. Même type. Ɱ. Même légende. Croix cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Denier.

Coll. Robert. — Pl. CLIV, n° 1<sup>er</sup>.

6594. ✠ GRATIA D- REX. Même type. Ɱ. ✠ QVENTOVIC. Croix simple.

AR. Obole.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLIV, n° 2.

6595. ✠ GRATIA DI REX en légende rétrograde. Ɱ. ... QVIVIVIV... Croix.

AR. Obole.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLIV, n° 3.

6596. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ QVENTOVVCV. Croix.

AR. Obole.

Coll. F. Mallet et Rollin-Feuardent. — Pl. CLIV, n° 4.

C'est ici que les plus graves difficultés se présentent. A qui faut-il attribuer ces monnaies? Sont-elles royales? Je ne le crois pas. Tout au moins, parmi elles, il y en a un bon nombre qui ne peuvent pas appartenir aux rois francs. On y trouve trop de dégénérescence dans les légendes, et leur style est aussi tout particulier. Il se fait remarquer par des lettres empâtées. Nous pouvons heureusement fixer la date de leur première émission. Un exemplaire du denier faisait partie de la découverte de Cuerdale. Il a été établi d'une manière certaine que cet enfouissement avait été fait dans le premier quart du x<sup>e</sup> siècle. Puisqu'un seul exemplaire a été trouvé dans cet immense dépôt, ne doit-on pas en tirer la conséquence que ce monnayage était alors à son début? Il a dû continuer pendant une partie de ce siècle; ce qui le prouve, c'est le grand nombre des variétés et la dégradation successive du type et de la fabrique. Le plus grand embarras est de savoir à qui attribuer cette longue série de monnaies: il ne faut pas songer à Charles-le-Chauve ni même à Charles-le-Simple. Nous avons accordé à ce dernier roi des monnaies qui n'ont aucun rapport avec celles-ci; quant au premier, la distance est trop grande, et, quoique l'on ait pris son type, il serait tout à fait hors de propos de les lui rapporter. Le style de ces pièces et surtout les

légendes à lettres crasses qu'elles finissent par présenter font une loi de rejeter la dernière assez avant dans le x<sup>e</sup> siècle.

Quels sont donc les princes ou seigneurs qui ont pu émettre ces monnaies ? Elles ne peuvent être revendiquées que par les comtes de Ponthieu ou par ceux de Guines. Mais là encore nous marchons dans les ténèbres. S'il s'agit des comtes de Ponthieu, qui, au commencement du x<sup>e</sup> siècle, possédaient Quentovic, il faudrait reconnaître, ce qui n'est guère admissible, que ces monnaies ont toutes été frappées avant 928, puisqu'à cette époque eut lieu la formation du comté de Guines. Si, au contraire, nous voulons la donner aux comtes de Guines, nous trouvons encore une difficulté. L'origine de ce comté est fixée à 928, et nous rencontrons, au trésor de Cuerdale enfoui avant cette époque, un denier à ce type. Dans cette occurrence, je ne vois qu'un moyen de nous tirer d'embarras, c'est d'établir que ce denier est royal, ou plutôt que ce monnayage a été commencé par les comtes de Ponthieu et continué par les comtes de Guines, lorsqu'ils devinrent possesseurs de Quentovic.

On sait combien, en pareille matière, le moindre point de repère est utile. Ici nous avons les deux points qui cantonnent la croix du revers. Ce type, invariable dès le commencement, se fait voir jusqu'à la fin ; or, nous le retrouvons sur presque toutes les monnaies des comtes de Ponthieu. Cette observation ne devra pas être négligée, et peut servir de fil conducteur dans le dédale où nous sommes engagés.

6597. II ENNRVΛΛVAIO (N et R liés). Croix. ⚡ QVVENTOVVICII. Monogramme de Charles.

BILL. Denier.

Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIV, n° 5.

6598. ⚡ ENNRVΛΛVONV (N et R liés). Même type. ⚡ QVVENTOVVICI. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Rollin-Feuardent. — Pl. CLIV, n° 6.

6599. ⚡ EINNRVΛΛNONDV (N et R liés). Croix. ⚡ QVVENTOVVICII. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Quandalle. — Pl. CLIV, n° 7.

6600. ⚡ ENNRVΛΛVODV. Mêmes type et ⚡.

BILL. Denier.

Coll. Quandalle. — Pl. CLIV, n° 8.

Ces monnaies sont de la plus haute importance pour la question qui nous occupe. On ne niera pas qu'elles soient véritablement féodales ; elles viennent évidemment à la

suite de celles qui précèdent, et leur émission ne peut être placée que vers la fin du x<sup>e</sup> siècle. Pour leur attribution, je m'en tiens à ce que j'ai dit tout à l'heure.

*Deuxième catégorie.*

6601. **EDENAT REX**. Temple.  $\text{R}$ . ✠ **QVVENTOVVICI**. Croix cantonnée de quatre points.

AR. Denier. (*Découv. de Cuerdale*, n° 95.)

Pl. CLIV, n° 9.

Ce denier me paraît devoir être rapproché de ceux que j'attribue à Charles-le-Simple, et que j'ai donnés sous les n<sup>os</sup> 6571 à 6574. Quant à la légende **EDENAT REX**, je crois qu'elle a été mal lue ou qu'elle est tout à fait dégénérée. C'est une altération du *Gratia Dei rex*.

6602.  $\text{R}$ . **CNV** en croix. **REXI** mêlé dans la légende. Croix cantonnée de quatre points.  $\text{R}$ . ✠ **QVENTOVVICI**. Croix.

AR. Denier.

Coll. Robert. — Pl. CLIV, n° 10.

6603. Mêmes légendes et types. Au  $\text{R}$ ., une croisette remplace la croix du champ.

AR. Denier : 1,14. (*Déc. de Cuerdale*, n° 75; *Revue*, 1842, pl. 23, n° 3.)

Pl. CLIV, n° 11.

6604. Variété avec ✠ **QIVEHTOVVICI** en légende rétrograde. Croix.

AR. Denier : 1,14. (*Déc. de Cuerdale*, n° 75.)

Pl. CLIV, n° 12.

6605. Variété avec **QVENTOVVICI** en légende rétrograde.

AR. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 75.)

6606. Même légende; les lettres **RETN** divisées par chacune un point. Dans le champ, croisette accompagnée de quatre points.  $\text{R}$ . ✠ **QVIHTOVVICI**. Croisette.

AR. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 73.)

Pl. CLIV, n° 13.

6607. Variété avec **QVENTOVVIC**.

AR. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 73.)

6608. Variété avec **QVENTOIVVICI**.

AR. Denier : 1,19. (*Ibid.*, n° 73.)

6609. Même légende; sans points. Croix à pied.  $\text{R}$ . ✠ **QVENTOVVICI**. Croisette.

AR. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 72.)

Pl. CLIV, n° 14.

6610. Variété avec QVI $\Xi$ ITOVICI.

AR. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 72.)

6611. Variété avec CNVT OEI. Croix simple.  $\mathfrak{N}$ .  $\mathfrak{X}$  QVIII $\Pi$ TOVCI. Croisette.

AR. Obole. (*Ibid.*, n° 77.)

Pl. CLIV, n° 15.

6612. Variété avec QVEITOVCI.

AR. Obole. (*Ibid.*, n° 78.)

6613. Variété avec QVIII $\Pi$ TOVICI.

AR. Obole : 0,49. (*Ibid.*, n° 79.)

6614. Variété avec CNT FIN. Au  $\mathfrak{N}$ ., QEVAC  $\mathfrak{X}$  NOE.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 76.)

J'arrive sur un terrain qui a été un peu plus exploré, et pourtant il n'est pas facile d'y marcher d'un pas sûr. La découverte de Cuerdale était trop importante pour ne pas devenir l'objet de travaux assidus. En Angleterre, MM. Hawkins et Haihg; en Allemagne, M. de Koehne; en France, MM. Cartier et de Longpérier s'en sont tour à tour occupés. Si leurs savantes études n'ont pas tout éclairci, du moins ont-elles fixé quelques points d'une manière certaine. Il est surtout établi, par des preuves qui ne souffrent pas de réplique, que cet enfouissement a dû être fait au plus tard en 925. C'est un point de départ et un guide qu'il ne faut pas perdre de vue.

Outre les monnaies que je viens de décrire et que, du moins par un côté, on ne peut pas refuser à la France, la découverte de Cuerdale en contenait un certain nombre que nous aurions peut-être aussi droit à revendiquer. Quelques-unes sont au nom de Sifroi, Sifred ou Sigefroi; d'autres portent le nom de Cnut ou Canut. Ces dernières offrent une particularité bonne à noter et qui se produit non-seulement sur les deniers de Quentovic ci-dessus décrits, mais encore sur d'autres pièces avec les noms de *Cuneti*, *Ebraice*, &c. Sur toutes ces monnaies les mots CNVT REX ou CNVT REXI sont mêlés ensemble; mais le nom du roi, placé aux branches de la croix et de manière à former aussi une croix, est disposé dans l'ordre du signe du chrétien.

C  
V    T  
N

C'est M. Cartier qui a déterminé ces pièces au moyen de cette ingénieuse observation. Elle a été généralement acceptée.

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à l'encontre de ce qui arrive ordinairement, chaque pays qui aurait pu réclamer ces monnaies les a au contraire répudiées. Les Anglais les ont déclarées de fabrique française, et les Français veulent qu'elles soient anglaises. Le débat n'a point été vidé. On est seulement convenu d'un fait, c'est que véritablement

il y en a dont le type est anglais et dont le style est français. On a pu en inférer que les pirates, se servant du butin qu'ils avaient amassé çà et là, auraient monnayé dans quelque atelier d'Angleterre, en mettant sur leurs espèces des noms de villes françaises.

Quant à l'attribution précise à des princes danois ou normands, on pensait que ces monnaies devraient être données au fameux Sigefroi, qui s'empara de Paris en 886. Quant à Cnut, on supposait que Sigefroi avait pu avoir un frère de ce nom. Le style, la fabrique et le type des pièces, l'examen du dépôt de Cuerdale, tout était d'accord pour rendre cette attribution très plausible.

La question était restée dans cet état depuis quelques années, lorsque M. Serrure fils, trouvant que ses devanciers s'étaient trompés, a publié en 1858 une brochure où il expose ses idées. S'appuyant sur les chroniques de Lambert d'Ardres et d'Iperius, M. Serrure établit que les monuments au nom de Quentovic appartiennent à Sifroi, prince danois, d'origine franque et issu de Walter, comte de Ponthieu. En cette qualité, il prétendait à son héritage. Vers 928, accompagné de Cnut (*Cnutus*), frère de Harold, roi de Danemark, il vint fondre sur les côtes de la Morinie, s'empara de la ville de Guines, la fortifia et s'y établit. Le comte de Flandre, sur qui ce prince avait conquis une certaine étendue de pays, fit avec lui et ses successeurs un arrangement, par suite duquel Sifroi ne conserva que la ville de Guines et quelques terrains à l'entour. Telle fut l'origine du comté de Guines.

L'idée de M. Serrure était certainement séduisante, et il n'est pas étonnant qu'il y ait cédé. Trouver, à l'époque à peu près présumée de l'émission de ces pièces, deux princes danois conquérants de la Morinie et portant justement les mêmes noms qui sont inscrits sur ces monnaies, était une vraie bonne fortune. Le numismatiste belge devait être d'autant plus heureux de sa découverte, que l'on n'était pas obligé de recourir aux conjectures pour trouver un compagnon à Sifroi.

M. de Coster, dans la *Revue belge* (3<sup>e</sup> série, tom. 3, pag. 546), par une note courte, mais pleine d'arguments décisifs, s'est chargé de souffler sur l'édifice élevé par M. Serrure et de montrer son peu de solidité. D'abord, il fait logiquement remarquer l'anachronisme que présente l'opinion de notre collègue. Si le dépôt de Cuerdale a été confié à la terre, au plus tard en 925 (et ce point paraît être établi d'une manière irrécusable), comment y trouve-t-on des monnaies que Sifroi n'a pas pu fabriquer avant 928? Quand bien même la date de cet enfouissement serait reculée d'un ou deux ans, pourquoi encore y rencontre-t-on plusieurs variétés de monnaies de Sifroi, variétés assez nombreuses pour supposer que l'émission a été très prolongée?

Je ferai, à mon tour, à M. Serrure deux objections qui me paraissent difficiles à détruire. Sifroi, dans son expédition contre le pays des Morins, avait la principale autorité. Ce fut avec lui que le comte de Flandre traita. Ce fut encore lui qui devint comte de Guines et qui transmit cette seigneurie à ses descendants. Pourquoi alors,

sur les monnaies frappées à Quentovic, dont nous avons plusieurs variétés, ne trouvons-nous que le nom de Cnut? Quentovic était la propriété de Sifroi, et pourtant nous n'avons aucune monnaie de ce prince avec le nom de cette ville.

D'un autre côté, si M. Serrure veut prouver que Sifroi et ses successeurs ont frappé monnaie à Quentovic, dans le courant du x<sup>e</sup> siècle et après avoir formé un établissement stable dans le comté de Guines, à quelle époque pourra-t-on placer les monnaies à la légende *Gratia Dei rex* et au monogramme carolin dont, ainsi que je l'ai déjà prouvé, l'émission a été prolongée bien avant dans le x<sup>e</sup> siècle?

Le système proposé par M. Serrure est donc de tout point inacceptable. Oh! s'il pouvait prouver qu'antérieurement à 925, Sifroi et Cnut sont venus faire une descente sur les côtes de la Morinie et y ont séjourné quelque temps, alors tout serait pour le mieux. Dans ce cas, il faudrait admettre (ce qui d'ailleurs est déjà prouvé) que les pièces aux noms de Cnut et de Quentovic sont antérieures à 925, et que Sifroi, établi dans le comté de Guines et devenu prince français, a monnayé dans la même ville avec le type de Charles-le-Chauve, type qui avait peut-être déjà été employé par les comtes de Ponthieu ou autres.

Comme on le voit, la lumière est loin d'être faite, et je ne puis que recommander aux amateurs de ce pays d'étudier avec soin un sujet aussi intéressant. Grâce à mes recherches, ils ont toutes les pièces du procès sous les yeux. Je me trouve heureux de pouvoir faciliter leurs travaux.

Je n'en ai point fini avec la brochure de M. Serrure. Il avance une autre proposition, qui est encore bien plus difficile à accepter, en cherchant à prouver que les monnaies de Cnut, portant la légende *CVNETI* au revers, ont aussi été frappées à Quentovic. Je ne crois pas utile de combattre cette assertion. Je me contenterai de faire observer, avec M. de Coster, qu'il n'y a aucune analogie entre les deux orthographes, que l'on prétendrait avoir été employées simultanément, et qu'il ne peut pas être admissible que, dans le même atelier, on ait émis des espèces à légendes régulières et d'autres aussi énigmatiques.

Qu'on me permette une dernière observation. Si l'on trouvait que la supposition que je hasarde, au sujet du monnayage au type royal opéré à Quentovic, est trop peu solide, ne pourrait-on pas revenir, comme je l'ai déjà insinué, aux comtes de Ponthieu? On m'objectera qu'à l'époque où l'on est forcé de placer l'émission de ces monnaies, Quentovic faisait partie du comté de Guines et ne dépendait plus du Ponthieu. Mais est-on sûr de l'emplacement qu'occupait cette ville, et est-il bien certain qu'elle était sur la rive droite de la Canche? Toutes ces questions sont bien obscures, et les difficultés surgissent de toutes parts. Il serait bien fâcheux que cet état de choses persistât; et j'appelle de tous mes vœux le moment où, au moyen de nouvelles recherches archéologiques, des documents d'un autre ordre surgiront et feront cesser toutes nos incertitudes.

## COMTÉ DE BOULOGNE.

Vers la fin du ix<sup>e</sup> siècle, Helgaud, comte de Ponthieu, détacha une partie de ses domaines en faveur d'Hernequin, neveu de Baudouin-le-Chauve, comte de Flandre, en lui donnant en mariage Berthe, sa fille. Ce démembrement forma le comté de Boulogne. Il passa successivement dans la maison de Flandre et dans celle de Dammartin. Au xiii<sup>e</sup> siècle, ce n'était plus qu'un arrière-fief de la couronne de France. A la fin du même siècle, il entra dans la maison d'Auvergne.

La numismatique des comtes de Boulogne a été étudiée avec soin, ce qui me dispensera d'entrer dans des développements qui seraient surabondants, pour fixer les attributions. M. Hermand lui a consacré un chapitre dans son *Histoire monétaire de l'Artois*. MM. Marmin et Deschamps-de-Pas ont, à diverses reprises, inséré dans la *Revue numismatique* des articles où toutes les questions sont débattues et vidées. Le dernier surtout s'en est occupé d'une manière toute particulière, et, profitant des progrès de la science, il a pu successivement relever ce que ses premières assertions avaient d'erroné ou de trop absolu. On peut donc avoir toute confiance dans ses dernières opinions, passées ainsi au crible de la critique. Aussi suivrai-je sa classification, qui me paraît rationnelle.

Les monnaies de Boulogne n'ont point de type qui leur soit propre, ou du moins il a varié pendant toute la durée du monnayage. M. Hermand a voulu prouver que l'on y trouvait à la fois une influence anglaise et byzantine. Quant à la première, elle est visible sur quelques pièces et s'explique facilement par les fréquents rapports que les comtes de Boulogne avaient avec l'Angleterre, où ils avaient d'ailleurs des possessions importantes. L'influence byzantine me paraît moins reconnaissable.

Toutes les monnaies des comtes de Boulogne sont fort rares, à l'exception de celles au type parisis de Renaud de Dammartin, qui pourtant ne sont pas tout à fait communes. Quelques variétés de deniers de ce prince sont fort rares.

## COMTES DE BOULOGNE.

HERNEQUIN.

REGNIER, 882.

ERKANGER.

BAUDOUIIN-LE-CHAUVE.

ADOLPHE, 918—933.

ARNOUL, 933—965.

GUI à la barbe blanche.

BAUDOUIIN II.

EUSTACHE I<sup>er</sup>, 1040.

EUSTACHE II, vers 1050 vers 1093.

EUSTACHE III, moine en 1123.

MAHAUT et ETIENNE DE BLOIS, 1125—  
1136.

EUSTACHE IV, vers 1150—1153.

MARIE et MATTHIEU, mort en 1173.

IDE, MATTHIEU ou MATTHIAS DE TOUL,  
GÉRARD, BERTHOD et RENAUD DE DAM-  
MARTIN, jusqu'en 1224 ou 1227.

LOUIS DE FRANCE, administrateur.	ROBERT, comte d'Auvergne, 1258 et 1260
MAHAUT, PHILIPPE DE FRANCE et ALPHONSE DE PORTUGAL, morte en 1258.	—1276.
Saint LOUIS, administrateur.	GUILLAUME, comte d'Auvergne.
MARIE V et ALIX DE BRABANT, jusqu'en 1258.	ROBERT II, mort vers 1318.
	ROBERT III.
	GUILLAUME, mort en 1332.

EUSTACHE II. 1046—1049.

6615. ✠ **EVSTACHIVS**. Feuille à trois folioles évidées, cantonnées de nœuds ou omégas dégénérés. Ɱ. ✠ **VRBS BOLONIE**. Croix cantonnée de quatre besants. Les O du Ɱ. ont la forme d'une quartefeuille évidée.

BILL. Denier : 1,15. (*Revue*, 1859, pag. 48, vignette.)

Coll. Rousseau. — Pl. CLIV, n° 18.

6616. ✠ **EVSTACHIVS**. Fleur à trois pétales, ou rosette à trois nœuds, cantonnée de trois annelets. Ɱ. ✠ **VRBS E ... I ... C ou E**. Croix.

BILL. Denier.

Coll. Colson, à Noyon.

Sur cette dernière monnaie, on a cru voir l'ancien nom romain de Boulogne (*Gessoriacum*), fait tout à fait inadmissible. Je regrette bien vivement que, malgré l'obligeance de son possesseur, il ne m'ait pas été possible de soumettre cette pièce à un examen plus approfondi.

EUSTACHE III. 1093—1125.

6617. ✠ **EISTAOHIVS**. Lion passant à droite, sur un édifice composé d'arcades du milieu desquelles s'élève une aiguille; devant le lion, deux croisettes; au-dessus, un annelet. Ɱ. Sans légende. Croix très ornée, avec des lis. La légende circulaire est remplacée par divers signes, où l'on croit voir les instruments de la Passion.

BILL. Denier. (*Revue*, 1859, pag. 57; vignette.)

British-museum. — Pl. CLIV, n° 19.

Ce denier a le type tout à fait anglais, et l'on peut supposer qu'il a été frappé au-delà du détroit. Duby en a donné deux dessins, que M. Deschamps soupçonne avec raison s'appliquer à une seule pièce.

EUSTACHE IV. 1150—1153.

6618. ✠ **EVSTACHVS**. Buste; devant, un glaive et trois points. Ɱ. ✠ **VRBS BOLONIE**. Croix cantonnée de douze besants, trois par trois.

AR. Denier. (*Revue num. fr.*, 1839, pag. 291; vignette.)

Pl. CLIV, n° 16.



6619. ✠ EVSTASHIVS. Quatre larges annelets liés ensemble de manière à former un type carré. Ɱ. ✠ VRBS BOLONIE. Croix.

AR. Denier : 0,93. (*Ibid.*, 1838, pl. 2, n° 3.)

Coll. Hermand, à Saint-Omer, et musée de Boulogne. — Pl. CLIV, n° 17.

GUILLAUME II. 1153—1159.

6620. ✠ WVILHELMVS. Espèce de croix en fleuron, formée de trois larges annelets avec deux feuilles dans les angles; de chaque côté du pied, un besant. Ɱ. ✠ VRBS BOLONIE. Croix cantonnée d'un annelet aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'un besant au 2<sup>e</sup>, et d'une espèce de fleur au 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 1,60. (*Ibid.*, n° 4.)

Coll. Hermand, à Saint-Omer. — Pl. CLIV, n° 20.

MATTHIEU D'ALSACE. 1159 ou 1160—1173.

6621. ✠ ✠ MATHEVS. Croix cantonnée de douze points, trois par trois. Ɱ. VRBS BOLONIE. Dans le champ, un grand ✠ surmonté d'un prolongement et accosté de deux points et de deux croissants.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1850.)

Pl. CLIV, n° 21.

6622. Autre avec BOLONIE au Ɱ.

BILL. Denier. (*Revue*, 1842, pag. 175.)

Coll. Marmin.

6623. Mêmes légendes et types; l'A est barré ou plutôt a deux longs prolongements supérieurs.

Denier. Cuivre pur.

Coll. Hermand.

6624. ✠ MATHEVS en légende rétrograde. Même type. Ɱ. ✠ VRBS BOLONIE. Même type.

BILL. Denier. (*Ibid.*, pag. 176.)

6625. ✠ MAETHVS en légende rétrograde. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier. (*Ibid.*, pag. 176.)

Coll. Marmin.

6626. Mêmes légendes et types. Au Ɱ., les O sont formés par quatre points.

AR. Denier.

Coll. F. Mallet, à Amiens. — Pl. CLIV, n° 22.

On a cherché à expliquer le type de la monnaie de Matthieu d'Alsace. Aucune des solutions qui ont été données ne me paraît satisfaisante. Je crois que l'on obtiendrait un résultat plus certain, en rapprochant cette empreinte au grand **✠** de celle tout à fait identique que nous trouvons à Amiens sur les monnaies de Philippe d'Alsace.

RENAUD DE DAMMARTIN. 1194—1227.

6627. **✠ REINNAVLꝛ COMS** (**V** et **L** liés). Dans le champ, épée posée en pal; à droite, un grand **✠** accosté de quatre besants. **ᚾ. ✠ BOIVNGNE**. Croix cantonnée de trois besants posés 2-1 aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (*Revue*, 1857, pag. 446; vignette.)

Musée de Saint-Omer et coll. Dewismes. — Pl. CLIV, n° 23.

6628. Variété avec **COMES**.

BILL. Denier. (*Ibid.*, pag. 447.)

Musée de Boulogne.

M. Deschamps a fait ressortir, à juste titre, la bizarrerie des légendes, qui, des deux côtés, se trouvent en langue vulgaire.

6629. **X RENAD' COM'**. Dans le champ, **BOLONV** en deux lignes. **ᚾ. BOLV-NENE**. Croix cantonnée d'un croissant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 74, n° 1<sup>er</sup>; *Revue*, 1838, pl. 2, n° 6.)

Pl. CLIV, n° 24.

6630. Mêmes légende et type. **ᚾ. BOLVNEME**. Même type.

BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 1852.)

6631. Autre avec **BOLVNGNE** au **ᚾ**.

BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pag. 36; vignette.)

Cab. de France. — Pl. CLIV, n° 25.

Sur ces trois dernières pièces, Renaud de Dammartin a adopté le type et même la fabrique des deniers parisis de Philippe-Auguste, émis par les villes de la Picardie et de l'Artois, Saint-Omer, Arras, Péronne et Montreuil. La légende du revers est aussi en français. Dans sa brochure sur une *Nouvelle découverte de monnaies picardes*, M. Rigollot a attribué à Boulogne un petit denier ou maille avec le nom de Robert. Il est impossible de l'accepter pour cette ville. Je le renvoie à l'Artois.

Comme on le voit, la série des monnaies de Boulogne, quoique peu nombreuse, a pourtant un assez grand intérêt. Pressé par le temps et le défaut d'espace, je regrette de n'avoir pu lui consacrer un examen plus étendu. Les numismatistes seront, à mon défaut, complètement édifiés par les savants travaux de M. Deschamps-de-Pas.

### MONTREUIL.

Quoique faisant partie du Ponthieu, Montreuil formait un comté séparé, qui toutefois n'a pas eu de seigneurs particuliers. Les comtes de Ponthieu prenaient aussi le titre de comtes de Montreuil. Helgaud II, qui régnait vers 878, fit fortifier la ville et y construisit un château. Ses successeurs prirent le titre de comtes de Montreuil, et, dans les chartes, ils l'emploient de préférence à celui de comtes de Ponthieu.

La numismatique de Montreuil paraît, au premier abord, assez embrouillée: c'est, je me permettrai de le dire, que les investigations n'ont pas été dirigées d'un bon côté. MM. Desains et Rigollot s'en sont occupés d'une manière particulière; mais, se confiant sur quelques documents historiques qui semblent faire croire que les rois de France ont eu, à diverses reprises, la possession de Montreuil, et que particulièrement ils sont restés les maîtres du château, où ils avaient établi un atelier monétaire, ils en tirent, comme on le faisait alors, la conséquence que toutes les monnaies portant des noms de rois sont de toute évidence royales. Mais les puissants comtes de Ponthieu ont, à diverses reprises, secoué le joug de l'autorité royale, et n'ont pas manqué de s'emparer en même temps des bénéfices que procurait l'exercice du droit monétaire. Par des raisons purement commerciales et de convenance, leurs espèces ont été copiées sur celles émises précédemment par les rois. Il suffit d'un examen attentif des monnaies elles-mêmes, pour prouver que les choses se sont passées ainsi.

#### HENRI I<sup>er</sup>.

6632. ✕ HENRI  $\overline{\text{V}}\text{2}$ . IIIPI. Croix cantonnée d'un  $\overline{\text{T}}$  au 1<sup>er</sup>, d'un 2 au 4<sup>e</sup>, et d'un oméga aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.  $\text{R}$ . ✕ CASTRA MONT $\overline{\text{T}}$ H. Temple dégénéré. Une croisette au centre.

BILL. Denier. (*Revue*, 1842, pl. 5, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Rigollot. — Pl. CLV, n° 1<sup>er</sup>.

C'est sur l'affirmation réitérée de M. Desains que cette pièce, dont la lecture est douteuse, est donnée à Henri I<sup>er</sup>.

#### PHILIPPE I<sup>er</sup>.

6633. ✕ PHIL ... PVS RE. Temple étroit et pointu; quatre points entre ses colonnettes, et deux annelets pour accostements.  $\text{R}$ . ✕ MOS $\overline{\text{T}}$ EROL. Croix cantonnée de deux croisettes et de deux omégas dégénérés.

BILL. Denier. (CONB., pl. 47 bis, n° 4; *Revue num. fr.*, 1839, pl. 1<sup>re</sup>, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Mallet.

6634. Variété avec **MOSTEROL**.

**BILL**. Denier.

Coll. Quandalle.

6635. ✠ **PHILIPPVS RIIK**. Croix cantonnée d'un 2 au 1<sup>er</sup>, d'un T au 4<sup>e</sup>, et d'un oméga dégénéré aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. R. ✠ **CASTRA MOONTY**. Temple dégénéré à deux portes.

**BILL**. Denier. (MALLET et RIGOLLOT, n° 7.)

Pl. CLV, n° 2.

6636. Variété avec ✠ **PHIIPPVS I YEX**.

**BILL**. Denier. (*Ibid.*, n° 8.)

Pl. CLV, n° 3.

6637. Variété avec **PHIIPPVS II E PEX**. La croix est cantonnée d'un T au 1<sup>er</sup>, d'un 2 au 4<sup>e</sup>, et de deux omégas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

**BILL**. Denier. (*Ibid.*, n° 10.)

Pl. CLV, n° 4.

6638. Variété avec ✠ **DN RPII ... X**.

**BILL**. Denier. (*Ibid.*, n° 11.)

Pl. CLV, n° 5.

On a voulu, pendant quelque temps, attribuer ces monnaies à Philippe-Auguste ; maintenant on les fait remonter, à juste titre, jusqu'à Philippe I<sup>er</sup>. On ne doit attribuer à ce roi que celles dont la légende est régulière. Les autres appartiennent aux comtes de Ponthieu et de Montreuil.

6639. **LODEIVS REX** (un trait sous l'X). Croix cantonnée d'un oméga aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'un S au 2<sup>e</sup>, et d'un T au 3<sup>e</sup>. R. ✠ **MONSTEROLV**. Temple ou châtél dégénéré et pointu.

**BILL**. Denier : 1,14. (MALLET et RIGOLLOT, n° 85.)

Coll. F. Parenteau. — Pl. CLV, n° 6.

6640. ✠ **REX LODOVICVS**. Temple dégénéré. R. ✠ **MONSTEROLVM**. Croix cantonnée d'un oméga au 1<sup>er</sup>, d'un alpha au 4<sup>e</sup>, et de quatre points aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

**BILL**. Denier. (LELEWEL, pl. 8, n° 28 ; *Revue num. fr.*, 1839, pl. 2, n° 3.)

Coll. de Crouy. — Pl. CLV, n° 7.

6641. Variété : l'alpha est au 1<sup>er</sup>, et l'oméga au 4<sup>e</sup>.

**BILL**. Denier. (MALLET et RIGOLLOT, n° 79.)

Pl. CLV, n° 8.

6642. ✠ REX LODOVICVS. Temple. Ɱ. ✠ MONSTEROLVM. Croix cantonnée de trois points avec queue (en forme de lis) aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'un oméga au 2<sup>e</sup>, d'un alpha au 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier : 0,87. (CONB., pl. 50, n° 9; MALLET et RIGOLLOT, n° 86.)

Pl. CLV, n° 9.

6643. ✠ LODOVICVS RE. Temple en forme de ruche; trois points entre les colonnettes; deux croissants pour accoster. Ɱ. ✠ MOSTEROL. Croix cantonnée de deux T et de deux omégas dégénérés.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 83, et pl. 50, n° 10; *Revue*, 1839, pl. 2, n° 2.)

Coll. Ducas. — Pl. CLV, n° 10.

6644. ✠ LODEVICV . REX. Croix pattée. Ɱ. ✠ MONSTEROLV. Temple dégénéré et très abaissé.

BILL. Denier. (CONB., n° 86; MALLET et RIGOLLOT, n° 80.)

Coll. Voillemier. — Pl. CLV, n° 11.

Nous n'avons peut-être pas le prototype de ces monnaies, qui appartiendrait à Louis VI. Les autres sont féodales.

M. Cartier a relevé l'erreur de M. Lelewel, qui, dans sa *Numismatique du moyen-âge* (pl. 8, n° 23), a dessiné un denier de Montreuil. La légende de l'avers mal lue lui avait suggéré des idées qu'il n'a pas tardé à abandonner, quand, au moyen d'un exemplaire mieux conservé, on lui a eu démontré qu'il s'était trompé.

### CALAIS.

La numismatique de Calais n'est pas compliquée, puisqu'elle se compose uniquement des monnaies de trois rois d'Angleterre, qui firent la conquête de cette ville en 1347, et la gardèrent jusqu'en 1558. Pendant longtemps on n'a possédé que des gros et fractions de gros au type anglais, et la ressemblance est si parfaite, que l'on serait tenté d'admettre qu'ils sont de fabrication anglaise, s'il ne suffisait pas, pour leur donner cet aspect, de supposer qu'ils ont été frappés par des ouvriers de la Grande-Bretagne. D'ailleurs, nous avons les textes d'ordonnances qui établissent qu'il y avait un atelier monétaire à Calais.

Une heureuse découverte est venue lever les doutes que nous avons au sujet de la fabrication, à Calais, par Edouard III de monnaies au type royal français. M. de Bréquigny, dans un mémoire inséré au tome 50, pag. 627 des *Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres*, rapporte que, dès le 20 novembre 1347, Edouard avait nommé un gardien et un essayeur de sa monnaie à Calais. Le 6 février suivant, il ordonna qu'on y frappât de la monnaie blanche semblable par la forme, le poids et le titre à celle que l'on frappait en Angleterre; et plus tard, le 28 mai 1349, il laissa

*au commandant et à la municipalité la liberté de faire frapper les monnaies telles qu'elles conviendraient le mieux aux habitants et aux pays voisins, ses amis et sujets.*

En citant ce passage dans son *Histoire monétaire de l'Artois*, M. Hermand partage, dit-il, l'embarras de Ruding, et, en l'absence de monnaies se rapprochant des pièces françaises, il ne sait quelle interprétation lui donner. Toutefois il ajoute, en note, qu'un docte historien de Calais lui a parlé d'une monnaie semblable à celle des rois de France, frappée à Calais par un prince anglais : c'est cette monnaie que nous avons retrouvée.

Duby, en parlant des monnaies de Calais, leur donne aussi la dénomination de monnaies d'Oye. M. Hermand, par des arguments pleins de force, repousse cette qualification. Quant à la seigneurie de Merck, voisine de Calais, nous allons voir qu'elle eut sa propre monnaie.

Pour la classification des monnaies entre Henri V et Henri VI, on s'est servi de la différence qu'offrent les ornements du buste, qui tantôt est accosté de deux annelets et tantôt de deux trèfles. En examinant ces pièces, j'avais cru être parvenu à une attribution rationnelle et toute différente de celle qui avait été jusqu'à présent proposée. Je me fondais sur l'existence de petits cercles ou annelets qui se voient assez souvent au centre des trois besants du revers. Comme cette particularité se présente sur les pièces d'Edouard III, j'en avais inféré que celles sur lesquelles on la retrouve devaient appartenir à Henri V; mais je me suis aperçu que les deux variétés portent ces signes, quoique sur l'une ils soient moins communs que sur l'autre. Dans cet état de choses, je crois qu'il n'y a aucune certitude dans les attributions.

Les monnaies d'Edouard, au type anglais, sont rares. Celles au nom de Henri sont communes, sauf les petites divisions.

6645. ✠ EDVVARD : DEI : G : REX : ANGL : FRANC : DNS : HYI Z ANQ. Buste de face dans un cercle à plusieurs lobes. R. ✠ POSVI DEVM . ADIVTOREM . REX. Croix coupant la légende. 2<sup>e</sup> légende : VILLA CALÆSIA. Douze besants pour cantonner, trois par trois.

AR. Gros. (DUBY, pl. 76, n° 1<sup>er</sup>.)

6646. ✠ EDVVARD : DEI : G : REX : ANGLIA : DNS : HYB : Z : ANQ. Même type. R. VILLA . CALÆSIA. Mêmes type et 2<sup>e</sup> légende. Les trois besants ont au centre un annelet.

AR. Gros.

Coll. Lecarpentier, à Honfleur.

6647. Variété avec AQI.

Gros.

Coll. Lecarpentier et Hermand.

6648. Variété avec **ARGL**.

AR. Gros.

Coll. Rousseau. — Pl. CLV, n° 12.

6649. ✕ **EDVVARD : DEI : G : REX : ARGL : DRS : HYB Z KQT**. Même type.

Trèfles à la saillie des angles. R. Mêmes légende et type.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 2.)

6650. ✕ **EDVVARDVS : REX : ARGL : DRS : HYB**. Même type. R. Mêmes légende

et type.

AR. Demi-gros. (DUBY, pl. 76, n° 3.)

Coll. Hermand et Rousseau. — Pl. CLV, n° 13.

6651. ✕ **EDVARD : ARGL : F : DRS : HYB**. Même type. R. **VILLA . CALISIA**.

Même type ; sans légende extérieure.

AR. Esterlin.

Coll. Rousseau. — Pl. CLV, n° 14.

6652. **EDV : D : G : DRS MÆRKQT**. Couronne dans le champ, avec **REX** sur le bandeau. R. ✕ **VILLA CALISIE**. Croix fleuronée et à pied.

BILL. Double : 4,06. (B. FILLON, *Souvenirs*, pag. 64, vignette ; *Revue num. fr.*, 1858, pl. 20, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CLV, n° 15.

Sur cette curieuse et rarissime pièce, dont la conservation laisse beaucoup à désirer, j'avais lu : **EDV : D : G : DS : MÆRK : QT**. M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 64) y voit : **EDV DI ... MÆRKQT** ; et M. Feuardent (*Revue num.*, 1858, pag. 463) : **ED AGLI DRS MÆR FRÆ**. Pour nous mettre d'accord, il faut attendre la venue d'un exemplaire mieux conservé. Ce qu'il y a de certain, et c'est le principal, Edouard y prend le titre de seigneur de Merck.

#### HENRI V. 1413—1422.

6653. **HENRIQ' \* DI' \* GRA \* REX \* ANGL \* FRANQ**. Buste couronné de face, ayant un anneau au-dessus de chaque épaule ; le tout dans un double cercle bilobé. R. Légende extérieure : ✕ **POSVI \* DEVM \* ADIVTORÆ \* MÆVM**. Grande croix coupant la légende ; en légende intérieure : **VILLA \* CALISIA** ; dans un deuxième cercle en grenetis, douze besants posés trois par trois.

AR. Gros : 3,80. (DUBY, pl. 76, n° 8 ; POEY D'AVANT, n° 1853.)

6654. Mêmes légende et type, avec **ARGLIÆ**.  $\mathfrak{R}$ . **POSVI**  $\mathfrak{z}$  **DEVN**  $\mathfrak{z}$  **ADIVTORÆ**  $\mathfrak{z}$  **ΩEVΩ**; dans la 2° : **VILLA**  $\mathfrak{z}$  **ΩALISIÆ**  $\mathfrak{z}$ . Même type.

AR. Gros : 3,75.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLV, n° 16.

6655. Variété avec **ANGL**  $\times$  **Z**  $\times$  **FRANÆ**.

Gros.

Coll. F. Mallet, à Amiens.

6656. **HENRIÆ**  $\times$  **RÆX**  $\times$  **ANGL**  $\times$  **DNS**  $\times$  **HYB**. Même type.  $\mathfrak{R}$ . **VILLA**  $\mathfrak{z}$  **ΩALIS**  $\mathfrak{z}$ .  
2° légende : **POSVI**  $\mathfrak{z}$  &c., **DE**  $\mathfrak{z}$  **Ω**  $\mathfrak{z}$ . Même type.

AR. Demi-gros.

Coll. F. Mallet, à Amiens.

6657.  $\mathfrak{X}$  **HENRIÆ**  $\mathfrak{z}$  **DI**  $\mathfrak{z}$  **GRA**  $\mathfrak{z}$  **RÆX**  $\mathfrak{z}$  **ANG**  $\mathfrak{z}$  **F**. Même type.  $\mathfrak{R}$ . Mêmes légende et type. **VILLA**  $\mathfrak{z}$  **ΩALIS**  $\mathfrak{z}$ .

AR. Demi-gros : 1,90. (DUBY, pl. 76, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1854.)

6658. Variété avec **ANGL** . **Z** . **FR**.

Demi-gros.

Coll. Hermand. — Pl. CLV, n° 17.

6659.  $\mathfrak{X}$  **HENRIÆ** '  $\times$  **RÆX**  $\times$  **ANGL**. Même type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X}$  **VILLÆ**  $\mathfrak{z}$  **ΩALIS**. Même type.

AR. Demi-gros.

Coll. Colson, à Noyon.

6660.  $\mathfrak{X}$  **HENRICVS**  $\mathfrak{z}$  **RÆX**  $\mathfrak{z}$  **ANGLIÆ**. Même type.  $\mathfrak{R}$ . **VILLÆ**  $\mathfrak{z}$  **ΩALIS**  $\mathfrak{z}$ . Croix cantonnée de douze besants, trois par trois.

AR. Esterlin : 0,90. (DUBY, pl. 76, n° 7.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLV, n° 18.

6661.  $\mathfrak{X}$  **HENRIÆ**  $\mathfrak{z}$  **RÆX**  $\mathfrak{z}$  **ANGLÆ**. Buste de face, dans un cercle simple; deux annelets de chaque côté des épaules.  $\mathfrak{R}$ . **VILLÆ** **ΩALIS** '  $\mathfrak{z}$ . Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants.

AR. Demi-esterlin. (DUBY, pl. 76, n° 6.)

Pl. CLV, n° 19.

6662. Variété. Au droit, **ANGL**. Au  $\mathfrak{R}$ ., **VILLÆ**  $\mathfrak{z}$  **ΩALIS**  $\mathfrak{z}$ .

AR. Demi-esterlin.

Coll. Rousseau. — Pl. CLV, n° 20.



HENRI VI. 1422—1471.

6663. Mêmes légendes et types qu'au n° 6653 ci-dessus, sauf qu'au droit le buste est accosté de deux trèfles au lieu de deux annelets.  $\text{H. VILLA} \times \text{GALISIA}$ . Les deux L de VILLA sont séparés par un losange.

AR. Gros : 3,80. (DUBY, pl. 76, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1855.)

Pl. CLV, n° 21.

6664.  $\text{H} \times \text{HENRICI}$ . Trèfle. DI. Trèfle. GR $\text{A}$ . Rosace. REX. Losange. ANGL Z. Rosace. FR $\text{ANCO}$ . Même type.  $\text{H.} \times \text{VIL}$ . Losange. L $\text{A}$   $\times$  GALISIA  $\times$ . Même type.

AR. Gros.

Coll. Hermand, à Saint-Omer.

6665. Mêmes légendes et types; la légende du droit divisée par des rosaces.

AR. Demi-gros.

Coll. Hermand.

6666.  $\text{H} \times \text{HENRICI} \times \text{DI} \times \text{GRA} \times \text{REX} \times \text{ANGL} \times \text{Z} \times \text{FRANCO}$ . Même type.  $\text{H.} \times \text{VIL}$ . Losange. LA. Losange. GALISIA. Losange. Même type.

AR. Demi-gros.

Coll. Delcambre, à Douai.

6667.  $\text{H} \times \text{HENRICI} \times \text{DI} \times \text{GRA} \times \text{REX} \times \text{ANGL} \times \text{FRANCO}$ . Mêmes type et  $\text{H.}$

AR. Gros. (DUBY, *Ibid.*, n° 4.)

6668. Mêmes légendes et types qu'au demi-gros de Henri V ci-dessus (n° 6656), sauf que les trèfles remplacent aussi les annelets. Les mots de la légende du droit sont séparés par une rosace.

AR. Demi-gros : 1,90. (POEY D'AVANT, n° 1856.)

6669.  $\text{H} \times \text{HENRICI} \times \text{DI} \times \text{GRA} \times \text{REX} \times \text{ANGL} \times \text{Z} \times \text{FR}$ . Même type.  $\text{H. VILLA} \times \text{GALISIA}$ . Même type.

AR. Demi-gros.

Cab. de France. — Pl. CLV, n° 22.

6670.  $\text{H} \times \text{HENRICVS} \times \text{REX}$ . Losange. ANGLIA. Tête couronnée dans un cercle simple.  $\text{H. VILLA} \times \text{GALISIA}$ . Croix cantonnée de douze besants, trois par trois.

AR. Esterlin : 0,92. (*Ibid.*, n° 1857.)

6671. Variété avec  $\text{HENRICVS}$ .  $\text{H. VIL}$ . Losange. LA  $\times$  GALISIA. Rosace.

AR. Esterlin.

Coll. Hermand, à Saint-Omer.

6672. Variété avec **HERICVS**. Au **q.**, les mots sont séparés par deux sautoirs.  
AR. Esterlin.  
Coll. Rollin-Feuardent.
6673. ✕ **HERIC REX**. Losange. **ARGL**. Même type; sans annelets. **q.** **VIL**. Losange. **LA CALIS X**. Même type.  
AR. Demi-esterlin. (*Ibid.*, n° 11.)  
Pl. CLV, n° 23.
6674. ✕ **HERICVS** ☉ **REX** ☉ **ARGLIA**. Buste de face, sans accostements. **q.** ✕ **VIL**. Losange. **LA**. Losange. **CALISIA** ☉. Croix.  
AR. Esterlin.  
Cab. de France.
6675. Variété : au droit, un losange après le mot **REX**.  
AR. Esterlin.  
Coll. Rousseau. — Pl. CLV, n° 24.
6676. ✕ **HERIC** ☉ **REX** ☉ **ARGL**. Même type. **q.** **VIL**. Losange. **LA CALIS** ☉. Même type.  
AR. Demi-esterlin. (HAWKINS, pl. 3, n° 8.)  
Pl. CLV, n° 25.
6677. Mêmes légendes et types.  
AR. Quart d'esterlin. (*Ibid.*, n° 9.)  
Pl. CLV, n° 26.

### COMTÉ DE VERMANDOIS.

La série des comtes de Vermandois se divise en deux races. La première commença, vers 818, par Pepin, fils de Bernard, roi d'Italie, et petit-fils de Charlemagne. Elle continua de père en fils jusqu'à Hugues-le-Grand, qui, en épousant Adélaïde, fille de Herbert IV, devint comte de Vermandois et de Valois, et forma la deuxième race (1080). Ce fut en 1077 que, du chef de sa femme, le même Herbert IV joignit le Valois à son comté de Vermandois. En 1214, le Vermandois fut réuni à la couronne par la mort d'Eléonore, qui en avait fait donation à Philippe-Auguste.

M. Desains (*Revue num.*, 1837, pag. 107) a étudié à fond le monnayage de Saint-Quentin. Depuis cette époque assez éloignée, on n'a rien découvert qui puisse changer les conclusions données par cet auteur. Mais, en revanche, la science a marché, et aujourd'hui on ne peut pas refuser aux comtes de Vermandois la plus grande partie, sinon la totalité des monnaies que M. Desains attribuait aux rois de la deuxième race.

COMTES DE VERMANDOIS.

HERBERT OU HERIBERT I <sup>er</sup> .	ADÉLAÏDE, 1080—1116 ou 1117.
HERBERT II, 902—943.	RAOUL I <sup>er</sup> , 1116 ou 1117—1152.
ALBERT I <sup>er</sup> LE PIEUX, 943—988.	RAOUL II, 1152—1167.
HERBERT III, 988—1000.	ISABELLE et PHILIPPE D'ALSACE, 1167—
ALBERT II, 1000—1045.	1183.
HERBERT IV, 1045—1080.	ELÉONORE, 1183—1214.

6678. ✕ CRΛTIA D-I REX. Monogramme de Charles. ḡ. . ✕. SC-II QVINTI-NIMO. Croix.

AR. Denier : 1,52. (*Revue*, 1837, pl. 5, n° 1<sup>er</sup>.)  
Cab. de France et coll. Desains. — Pl. CLV, n° 27.

6679. Variété avec SC-I QVINTINIMO.

AR. Denier. (*Ibid.*, pag. 110.)  
Coll. Desains.

6680. Croisette cantonnée de quatre points. CIAZIA D-I REX. Même type. ḡ. ✕  
SC-I QVINTINIMO. Croix.

AR. Obole : 0,65. (*Ibid.*, n° 2.)  
Coll. Massieu, à Paris. — Pl. CLV, n° 28.

6681. ✕ CRIAZIA D-I REX. Monogramme retourné. ḡ. SC-I QVINTINI MO.  
Croix.

AR. Obole : 0,81. (*Ibid.*, n° 2.)  
Coll. Massieu, à Paris. — Pl. CLVI, n° 1<sup>er</sup>.

6682. ✕ CγIA,γIA PIN . IX. Monogramme. ḡ. ✕ SC-I QVINTINN. Croix.

AR. Denier. (LEBLANC, pag. 92, n° 13.)

6683. ✕ CRIAZIA EI R . E. Même type. ḡ. ✕ SCI QVINTINI MONEꝚ. Même  
type.

AR. Denier : 1,84. (CONB., *Catal.*, n° 636.)  
Cab. de France.

6684. Variété avec SCI QVINTNNI MONEꝚ.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 637.)  
Cab. de France.

Que l'on fasse remonter à Charlemagne ou à Charles-le-Chauve le monnayage de Saint-Quentin au type carlovingien, c'est ce qu'il est impossible de déterminer,

puisque, parmi les monnaies qu'il m'a été permis d'étudier et celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour, il n'y en a aucune qui me paraisse appartenir au type primitif. Toutes celles que nous avons, tant par l'altération du type que par la dégénérescence des légendes, sont certainement comtales.

ANONYME.

6685. MARTIR en une seule ligne dans le champ; en légende circulaire : ✠ CO-  
RONATVS. Ṛ. Sans légende. Figure bizarre assise.

AR. Denier : 1,19. (*Revue*, 1837, pl. 5, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1847.)

Pl. CLVI, n° 2.

J'ai déjà fait remarquer, dans ma *Description*, que, contrairement à l'opinion de M. Desains, qui aurait voulu placer cette monnaie à la fin du x<sup>e</sup> siècle, il était impossible de ne pas la faire descendre au milieu du xi<sup>e</sup>. La présence de deniers semblables, dans les dépôts de monnaies picardes, étudiés par MM. Mallet et Rigolot, prouve que j'avais complètement raison.

HUGUES I<sup>er</sup>. 1080.

6686. ✠ HVGO COMES. Croix cantonnée d'une fleur à quatre pétales aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.  
Ṛ. ✠ VERANVMIV... Espèce de portail.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)

Pl. CLVI, n° 3.

Ce denier, qui est resté unique, est une anomalie dans la numismatique du Vermandois, tant par le type que par la légende du revers.

PHILIPPE D'ALSACE.

6687. ✠ PHILIPVS. COMES; ce dernier mot sur une bande transversale coupant  
tout le champ, et ayant un anneau dessus et dessous. Ṛ. ✠ SCS QVINTINVS.  
Tête de face.

AR. Denier : 1,05. (*Ibid.*, n° 6; DUBY, pl. 103, n° 3.)

Pl. CLVI, n° 4.

6688. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.

Coll. Serrure.

Philippe d'Alsace, qui avait épousé, en 1156, Elisabeth, comtesse de Valois et de Vermandois, était, de son chef, comte de Flandre et d'Amiens. Nous avons vu des monnaies frappées par lui dans d'autres villes de la Picardie.

ELÉONORE. 1183—1214.

6689. **ALIENO** en deux lignes dans le champ. **XCO . VIROMENDI** en légende circulaire. **⚔ S. QVINTINVS**. Croix.

AR. Denier : 1,49. (*Ibid.*, n° 9.)

Pl. CLVI, n° 5.

6690. Variété : croix cantonnée d'une étoile aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 103, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1848.)

Pl. CLVI, n° 6.

6691. Variété avec **ALIENOR**.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 8; DUBY, pl. 103, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CLVI, n° 7.

6692. Variété avec **ALIENO**. Croix du **⚔**. cantonnée de deux larges rosaces à six longues pointes.

AR. Denier : 0,85.

Coll. Poey d'Avant.

Eléonore, sur ses monnaies, a copié le type et la fabrique des deniers parisis de Philippe-Auguste.

COMTÉ DE PONTIEU.

On fait remonter au VIII<sup>e</sup> siècle l'établissement des comtes héréditaires du Ponthieu. A la fin de ce même siècle, Angilbert, gendre de Charlemagne, fut établi duc et gouverneur du Ponthieu, ou plutôt de la Côte-Maritime. Sa postérité le posséda jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Le Ponthieu passa successivement ensuite dans les maisons de Dammartin et de Nesle; vint au pouvoir des rois d'Angleterre, leur fut enlevé par saisie, leur fut rendu par le fatal traité de Bretigny, et ne fut définitivement réuni à la couronne qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

Nous n'avons point de monnaies primitives des comtes de Ponthieu. Il est pourtant difficile d'admettre qu'ils n'en aient pas émis pendant la période carlovingienne, surtout quand on considère qu'ils furent inamovibles dès le IX<sup>e</sup> siècle. Il est donc probable qu'ils en ont fait frapper quelque part, et comme, à cette époque, l'atelier de Quentovic était fort important et très actif, j'ai donc eu raison de supposer, comme je l'ai fait en décrivant les monnaies de cette ville, que les comtes de Ponthieu ont pris part à ce monnayage.

Quant aux espèces appartenant au Ponthieu proprement dit, et qui sont sorties de l'atelier d'Abbeville, elles remontent peu au-delà du milieu du XI<sup>e</sup> siècle. Les pièces

un peu anciennes ne sont connues que depuis quelques années. Celles que DUBY a publiées appartiennent au XII<sup>e</sup> siècle.

M. Deschamps-de-Pas, auquel la numismatique picarde a tant d'obligations, a fait paraître, en 1854, une brochure où il décrit toutes les monnaies du Ponthieu qui lui étaient connues, et donne tous les documents monétaires qui s'y rattachent. J'ajouterai à sa nomenclature quelques variétés qui ne sont pas sans intérêt.

Parmi les monnaies des comtes de Ponthieu, il n'y en a pas qui soient tout à fait communes. Les plus rares sont celles au nom d'Edouard d'Angleterre, avec le léopard passant.

### COMTES DE PONTHEIU.

ANGILBERT.	GUILLAUME II D'ASTALVAS.
NITHARD.	GUI II.
RODOLPHE, 853—859.	JEAN I <sup>er</sup> , 1147—1191.
HELGAUD, 859—864.	GUILLAUME III, 1191—1221.
HERLUIN I <sup>er</sup> , 864—878.	MARIE, SIMON DE DAMMARTIN, et MAT-
HELGAUD II, 879—926.	THIEU DE MONTMORENCY, 1221—1251.
HERLUIN II, 926—945.	JEANNE, 1251—1279.
ROGER ou ROTGAIRE, 945—957.	ELÉONORE et EDOUARD I <sup>er</sup> D'ANGLETERRE,
GUILLAUME I <sup>er</sup> , 957.	1279—1290.
HILDUIN ou HAUDOUIN.	EDOUARD II, 1290—1325.
HUGUES I <sup>er</sup> .	EDOUARD III, 1325—1350.
ENGUERRAND I <sup>er</sup> .	JACQUES DE BOURLON, 1350—1360.
HUGUES II, 1046—1052.	EDOUARD III de nouveau, 1360—1369.
GUI I <sup>er</sup> , 1053—1100.	JEAN, dauphin, 1406—1417.
AGNÈS et ROBERT DE BELLÈME, 1100 ou 1102.	

GUI I<sup>er</sup>. 1053—1100.

6693. ✠ . VC OMOCIOV. Croix cantonnée d'un besant aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. ñ. ✠ AB̄A-  
TISVILL̄A en légende rétrograde. Trois fleurs de lis engagées dans le grenetis  
intérieur par le pied, et un annelet.

AR. Denier. (DESCHAMPS, *Mém. des antiq. de Picardie*, pl. 3, n<sup>o</sup> 2.)

Pl. CLVI, n<sup>o</sup> 8.

6694. ✠ VBI OMOCIOV. Même type. ñ. AB̄A TISVIL̄A en légende rétrograde.  
Croix ayant aux extrémités deux T et deux croissants, cantonnée de quatre dou-  
bles croissants engagés.

AR. Denier : 0,96.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLVI, n<sup>o</sup> 9.

6695. ✠ **VVIDO COMES**. Croix cantonnée de quatre besants. ᳚. ✠ **AVILVSICI...**  
(L retourné). Croisette entre deux pieux fourchés et deux fois le mot **OTO**.

BILL. Denier : 1,09.

Coll. Rousseau. — Pl. CLVI, n° 10.

6696. ✠ **VVIDO COMES**. Croix. ᳚. **ABBATIS VILLA**. Croisette entre deux  
croissants et deux fois le mot **OTO**.

AR. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 1838.)

6697. Mêmes légendes et types. Les légendes sont rétrogrades.

AR. Denier : 1,14. (*Ibid.*, n° 1839.)

Dans ma *Description*, antérieure d'un an à la publication de la brochure de  
M. Deschamps-de-Pas, je me trouve d'accord avec lui pour attribuer toutes ces mon-  
naies à Gui I<sup>er</sup>. On voit pourtant, par l'extrême altération des types et des légendes,  
que ce monnayage a duré quelque temps.

JEAN I<sup>er</sup>, vers 1147.

6698. ✠ **IOHANES COMES**. Croix cantonnée de quatre besants. ᳚. ✠ **ABBATIS**  
**VILE**. Croisette entre deux lis et deux nœuds en croix.

BILL. Denier : 1,09. (DESCHAMPS, *Ibid.*, n° 3.)

Coll. Hermand. — Pl. CLVI, n° 11.

6699. Variété avec ✠ **ABBATIS VME**.

BILL. Denier.

Coll. Quandalle.

6700. Autre de module plus petit. Revers fruste.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 4.)

6701. ✠ **IOHANES COM...** Croix cantonnée de quatre besants. ᳚. ✠ **ABBATIS**  
**VILE**. Dans le champ, deux S et deux lis en croix; au centre, un anneau.

BILL. Denier.

Coll. Mallet. — Pl. CLVI, n° 12.

Pour la distribution des pièces entre Jean I<sup>er</sup> et Jean II, j'adopte l'opinion de  
M. Deschamps, qui est fort rationnelle. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter les  
yeux sur la planche des monnaies des comtes de Ponthieu.

6702. ✠ **GODN FECIT**. Même type. ᳚. ✠ **ABBATIS VIE**. Deux demi-lis et deux  
S couchés; au milieu, un anneau.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)

Coll. Ch. Dufour. — Pl. CLVI, n° 13.

A la page 10 de sa brochure, M. Deschamps rapporte en entier une charte de 1186, par laquelle Jean, comte de Ponthieu, et sa femme Béatrix concèdent à Godin, à son frère Simon, à Baudouin, fils de Godin, et aux fils de Simon, sa monnaie et le change dans toute sa terre. Il démontre que, contrairement à l'avis de quelques auteurs, il ne s'agit ici que de monétaires. Le nom d'un officier monétaire sur les espèces comtales n'est point un fait anormal dans le monnayage de cette partie de la France. Nous en avons vu, et nous en trouverons encore bien des exemples.

GUILLAUME III. 1191—1221.

6703. ✕ **VVILELM CONS.** Dans le champ, **PONTIV** en deux lignes. ⚔. **ABBATIS VILLE.** Croix cantonnée d'un besant aux 2° et 3°.

BILL. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 74, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1842.)

6704. Autre avec **ABBATIS VILLE** au ⚔.

BILL. Denier. (DESCHAMPS, pl. 3, n° 6.)

Pl. CLVI, n° 14.

6705. ✕ **VVILLELM CONS.** Mêmes type et ⚔.

BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 1843.)

6706. Autre avec **VVILLELM COME.**

BILL. Denier.

Coll. Poey d'Avant.

6707. Autre avec **VVILLELM' OMES.** ⚔. **ABBATIS VILLE.**

BILL. Denier : 0,85.

Coll. Poey d'Avant.

6708. Autre avec **VVILLELM COMS** et **ABBATIS VILE.**

BILL. Denier. (DESCHAMPS, *Ibid.*, n° 7.)

Pl. CLVI, n° 15.

6709. ✕ **VVILELM COME.** Même type. ⚔. Même légende. Croix non cantonnée.

BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 1844.)

Sur ces monnaies, Guillaume a suivi les errements de ses voisins, en copiant les deniers parisis de Philippe-Auguste.

JEANNE DE PONTHEIU et JEAN DE NESLE. 1251—1279.

6710. ✕ **IOh' COMES PONTI.** Croix large, cantonnée de quatre annelets.



Ɱ. **MONETA ABISVIL** en deux lignes séparées par des traits; dessus et dessous, une croisette entre deux annelets.

BILL. Denier : 0,95. (DESCHAMPS, *Ibid.*, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1840.)

Pl. CLVI, n° 16.

Le dessin de M. Deschamps porte ABISVI.

6711. Mêmes légende et type. Ɱ. **ABATI VILLE**. Même type.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 74, n° 4.)

Coll. Lefèvre, à Meaux.

6712. Même légende. Croix cantonnée d'un annelet aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup>. Ɱ. **ABBISVILLE** en deux lignes. Même type.

BILL. Obole : 0,38. (LELEWEL, pl. 8, n° 30; DESCHAMPS, *Ibid.*, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1811.)

Pl. CLVI, n° 17.

6713. ✠ **IOHANNES COMES**. Croix cantonnée de deux annelets et de deux besants. Ɱ. **MONETA PONTIVI**. Dans le champ, A.

BILL. Denier. (*Revue*, 1846, pag. 290, vignette.)

Pl. CLVI, n° 18.

M. Deschamps croit que le type de ce denier n'est pas autre chose que celui des deux pièces suivantes, et que le mauvais état de la pièce a égaré le dessinateur.

6714. Même légende. Croix cantonnée d'un annelet aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Même légende. Dans le champ, AB; au-dessus, une espèce d'oméga; au-dessous, deux petits croissants adossés.

BILL. Denier. (DESCHAMPS, *Ibid.*, n° 10.)

Cab. de France. — Pl. CLVI, n° 19.

6715. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (DESCHAMPS, *Ibid.*, n° 21.)

Coll. Hermand et Quandalle. — Pl. CLVI, n° 20.

#### EDOUARD I<sup>er</sup>. 1279—1290.

6716. ✠ **EDWARDVS . REX**. Croix cantonnée d'un annelet aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>. Ɱ. **MONETA PONTI** en deux lignes séparées par des barres; au-dessus et au-dessous, une croisette en forme de X avec un annelet de chaque côté.

BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 1845.)

Pl. CLVI, n° 22.

6717. Mêmes légendes et types des deux côtés.  
BILL. Obole. (DUBY, pl. 74, n° 11; POEY D'AVANT, n° 1846.)  
Pl. CLVI, n° 23.
6718. Variété : croix cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. R. MOETΛ.  
BILL. Denier.  
Coll. Norblin.
6719. Variété : croix pattée, cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>. R. DONETΛ.  
BILL. Denier. (DESCHAMPS, pl. 4, n° 12.)  
Pl. CLVI, n° 24.
6720. Mêmes légendes et types.  
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 13.)  
Pl. CLVI, n° 25.
6721. EDOARDVS REX. Croix cantonnée d'un anneaulet aux 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>. R. MONEΥΛ  
PONTI en deux lignes. Même type.  
BILL. Denier. (AINSWORTH, pl. 6, n° 66.)
6722. Mêmes légendes et types.  
BILL. Obole. (AINSWORTH, *Suppl.*, pl. 1<sup>re</sup>, n° 4.)

EDOUARD II. 1290.

6723. ABBEVILLE. Ecusson triangulaire aux armes d'Abbeville. R. REX; au-dessous, un lion passant.  
BILL. Denier. (*Ibid.*, pl. 4, n° 14.)  
Coll. Hermand. — Pl. CLVI, n° 21.
6724. EDVARDVS REX. Croix cantonnée de quatre annelets. R. Lion passant entre deux barres; au-dessus, MONEΥ surmonté d'une croisette entre deux annelets; au-dessous, POTIVI au-dessus de trois annelets rangés horizontalement.  
BILL. Denier. (*Ibid.*, pl. 6, n° 67.)  
Coll. Quandalle. — Pl. CLVI, n° 26.
6725. Mêmes légendes et types, sauf que la croix de l'avvers est cantonnée de quatre croissants.  
AR. Denier.  
Pl. CLVI, n° 27.
6726. EDVARD COMES. Même type. R. ABBATIS VILLE. Croix formée de lis et d'annelets.  
BILL. Denier. (AINSWORTH, *Suppl.*, pl. 1<sup>re</sup>, n° 5.)  
Coll. Dassy. — Pl. CLVI, n° 28.

6727. ✠ **EDVVARDVS REX**. Croix cantonnée de deux croissants entre deux annelets. R. **MONET POTIVI** en deux lignes et séparé par un lion couché, entre deux barres en grenetis; au-dessus, une croisette entre deux besants; au-dessous, un anneaulet entre deux besants.

BILL. Denier. (DESCHAMPS, n° 15.)

Coll. Hermand. — Pl. CLVI, n° 29.

6728. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 16.)

Coll. Bigant. — Pl. CLVI, n° 30.

Pour la classification des monnaies au nom d'Edouard, j'ai suivi l'opinion de M. Deschamps, qui s'est servi utilement du rapprochement des types. Il résulte, des renseignements historiques par lui produits, qu'il est douteux qu'Edouard III ait monnayé à Abbeville.

6729. **ABBEVILLE**. Ecusson d'Abbeville. R. ✠ **SIT . NOMEN . DNI . BENE-**  
**DICTIONEM**. Croix cantonnée d'une fleur de lis aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un K aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. (DESCHAMPS, pag. 28; DUBY, pl. 74, n° 12.)

Cab. de France. — Pl. CLVI, n° 31.

J'étais tenté de douter de l'existence de cette pièce, dont le module est insolite, et que nous ne connaissons que d'après le dessin de Duby, qui lui-même l'a tiré de Du Cange, lorsque j'ai vu, dans la brochure de M. Deschamps-de-Pas, que M. Rouyer l'avait vue en nature. Depuis, je l'ai retrouvée au cabinet de France. Quant à son attribution, M. Deschamps repousse l'opinion de Duchalais, tendant à la donner à Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, qui posséda momentanément le Ponthieu, comme gage d'un prêt de 400,000 écus. Il pense que ce doit être une monnaie municipale frappée, soit lorsqu'en 1291 Philippe-le-Bel reconnut à la commune d'Abbeville le droit de battre monnaie, soit lorsqu'après l'annexion à la couronne Charles V promit, en mai 1369, de ne jamais aliéner la monnaie, au profit de qui que ce soit. Je crois que la première conjecture est plus acceptable que l'autre.

---

## ARTOIS.

Dans la circonscription de la province d'Artois, outre les monnaies d'Arras, il faut faire entrer celles de Saint-Omer, de Bethune, d'Aire, de Bergues, de l'Ecluse, de Fau-

quembergues, de Saint-Pol, de Ligny, d'Elincourt et Wallincourt. Les espèces de ces villes sont loin d'être conçues dans le même système, et, en abordant leur description, nous entrons dans un dédale dont il n'est pas facile de se tirer. Le monnayage de ces pays a eu des phases qui lui ont été particulières, ou qui du moins se confondent avec le système flamand, et, pour tâcher de l'éclaircir, il faudrait entrer dans des considérations étendues que je suis forcé de m'interdire, avec d'autant plus de raison que, malgré tous mes efforts, je ne pourrais pas garantir que je parviendrais au but que je me proposerais.

La numismatique artésienne a pourtant été étudiée avec un soin tout particulier, et est devenue, à diverses fois, l'objet de controverses assez vives. Si, malgré tous ces débats, la lumière n'a pas été entièrement faite, si bien des points en litige ne sont pas vidés d'une manière décisive, je ne puis pas m'aventurer sur un sol aussi mouvant, où les faux pas sont si à craindre. Il serait bien à désirer que quelque autorité plus puissante que la mienne s'emparât d'un sujet qui demande des études toutes spéciales, le traitât *ex professo*, en se dégageant de tout système préconçu, et fît ressortir la vérité. D'ici là, je crois qu'il est prudent de poser ces conclusions, que, dans l'état actuel de la question, la vérité est difficile à dégager, et que le litige, du moins sur quelques points, doit rester en suspens.

En 1843, M. Al. Hermand a publié un volume compact sur l'*Histoire monétaire de l'Artois*. Quelques-unes de ses assertions ont été combattues dans la *Revue num. belge*. Il a répondu longuement aux objections qui lui étaient faites. Malgré cela, j'en reviens à mes conclusions, c'est qu'une conviction entière n'est pas sortie de ces débats. Il faut l'avouer aussi, malgré les efforts désespérés de M. Hermand, quelques brèches ont été faites à son système; et l'on ferait fausse route, en l'adoptant sans modification et sans tenir compte de quelques critiques qui en ont été faites. D'un autre côté, la science a notablement progressé, et aujourd'hui M. Hermand serait obligé de marcher avec elle, en modifiant quelques-unes de ses opinions.

Si la numismatique artésienne offre des difficultés qui paraissent peu solubles, c'est qu'elle sort de la loi commune. On peut en trouver l'explication dans les diverses phases de la formation de l'Artois. Ce fut d'abord un démembrement qu'en 863 Charles-le-Chauve opéra en faveur de Baudouin-Bras-de-Fer, comte de Flandre. Revenue à la couronne en 1180, par le mariage de Philippe-Auguste avec Isabelle de Hainaut, cette province fut de nouveau érigée en comté en 1236, en faveur de Robert, par Saint Louis, son frère. Ses descendants en jouirent jusqu'en 1329, époque du mariage de Philippe-le-Long avec Jeanne d'Artois. Passée dans la maison de Bourgogne par l'union de Jeanne de France avec Eudes, duc de Bourgogne, elle arriva, au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, sous la domination de l'Espagne, lorsque Charles-Quint succéda à Philippe-le-Beau. Ce fut par suite du traité de Nimègue, que l'Artois fut définitivement uni à la couronne.

### ARRAS.

C'est à Arras qu'était fabriquée la monnaie artésienne proprement dite. M. Hermand avance qu'il n'a pas trouvé antérieurement à 1169 la mention de cette monnaie; mais il présume que, dès avant cette époque, elle dut porter cette dénomination. Il ne fait aussi remonter le monnayage comtal qu'au second tiers du XI<sup>e</sup> siècle. C'est une grave erreur, que j'ai déjà relevée dans ma *Description*, et que M. de Barthélemy n'avait pas laissé échapper dans son *Manuel*. Du reste, l'historien de la monnaie de l'Artois semblait avoir pressenti qu'il s'égarait, lorsque, dans son ouvrage, il disait que, dans cette province, on ne frappait que de la monnaie royale. Or, si l'on jette les yeux sur les pièces qu'il a dessinées et qu'il attribue à nos rois, si l'on considère leur fabrique et l'altération profonde des légendes et des types, on voit que ces pièces sont de beaucoup postérieures à l'époque où il veut les placer, et que l'on ne peut les donner qu'aux comtes d'Artois. Ce monnayage fut suivi jusqu'au milieu du XI<sup>e</sup> siècle. A cette époque, un brusque changement eut lieu dans les espèces. On passa aux petits deniers ou *mailles* en argent fin, dont l'usage devint général dans toute la Flandre. Ce changement était tout naturel, puisque l'Artois faisait partie du domaine du comte de Flandre.

Lorsque, vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Philippe-Auguste devint possesseur de l'Artois, il supprima entièrement le système artésien, et y substitua la monnaie parisienne, qui fut aussi frappée sous son successeur. Quand Robert, frère de Saint Louis, eut l'Artois en sa possession, il revint, sans doute par suite de raisons commerciales, aux petits deniers ou *mailles* d'argent fin. On suppose que Robert II, son fils, suivit d'abord son exemple, et que ce ne fut que plus tard qu'il augmenta le volume de ses deniers, de manière à leur donner la valeur des deniers parisiens. Mahaut, sa fille, revint au système de la maille artésienne.

Lorsque l'Artois passa dans la maison de Bourgogne, les monnaies furent sans doute émises au type bourguignon, et nous n'avons aucun moyen de les distinguer. Il ne paraît pas que Charles-Quint ait monnayé en Artois; mais nous avons des pièces en assez grand nombre de Philippe II et de Philippe IV. On n'en a pas encore trouvé d'Albert et Isabelle, et il faut croire, avec M. Hermand, que l'atelier d'Arras fut momentanément fermé.

### COMTES D'ARTOIS.

BAUDOIN IV, 963.

BAUDOIN V, 1036.

BAUDOIN VI, 1067.

ROBERT I<sup>er</sup>, 1070.

ROBERT II, 1093.

BAUDOIN V, 1111.

CHARLES DE DANEMARK, 1119.

GUILLAUME DE NORMANDIE, 1127.

- THIERRI D'ALSACE, 1128.  
PHILIPPE D'ALSACE, 1168.  
ROBERT I<sup>er</sup>, 1236.  
ROBERT II, 1249.  
ROBERT III, 1302—1332.  
MAHAUT, 1332.  
JEANNE et PHILIPPE-LE-LONG, 1329.  
JEANNE II et PHILIPPE DE BOURGOGNE, 1330.
- PHILIPPE DE ROUVRE, 1347.  
MARGUERITE, 1361.  
LOUIS DE MALE, 1382.  
MARGUERITE II, 1384.  
CHARLES-QUINT, 1506—1555.  
PHILIPPE II D'ESPAGNE, 1555—1598.  
ALBERT et ISABELLE, 1598—1621.  
PHILIPPE IV, 1621—1640.
6730. ✠  $\alpha$ DA $\tau$ IA D— REX. Monogramme de Charles.  $\eta$ . ✠  $\Lambda$ TREB $\Lambda$ TIS CIVIT $\Lambda$ S. Croix.  
BILL. Denier. (HERMAND, n° 12.)  
Coll. Hermand. — Pl. CLVII, n° 1<sup>er</sup>.
6731. ✠ D $\tau$ I - I $\tau$ V  $\alpha$ EX. Monogramme carolin.  $\eta$ . ✠  $\Lambda$ TREB .  $\Lambda$ S . CIV. Croix cantonnée d'une espèce de croissant au 1<sup>er</sup>, et d'un S au 4<sup>e</sup>.  
AR. Denier. (*Ibid.*, pl. 2, n° 20.)  
Pl. CLVII, n° 2.
6732. ✠ CIDA $\tau$ IA D . REX. Même type.  $\eta$ . ✠  $\Lambda$ TREBAS CIVI. Croix.  
AR. Denier. (*Découverte de Cuerdale*, pag. 53, n° 16.)  
Cab. de France.
6733. ✠ CIDA $\tau$ IA D-I REX. Même type.  $\eta$ . ✠  $\Lambda$ TREB .  $\Lambda$ S CIVI. Croix.  
BILL. Denier.  
Cab. de France. — Pl. CLVII, n° 3.
6734. Légende illisible. Même type.  $\eta$ . ✠  $\Lambda$ TREB .  $\Lambda$ S CIVI. Croix.  
AR. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 21 ou 22; POEY D'AVANT, n° 1858, et pl. 22, n° 1<sup>er</sup>.)
6735. ✠  $\alpha$ DA $\tau$ IA I-PEX. Même type.  $\eta$ . ✠  $\Lambda$ TREB .  $\Lambda$  . S CIVI. Croix.  
BILL. Denier. (HERMAND, n° 21.)  
Coll. Hermand. — Pl. CLVII, n° 4.
6736. Variété avec  $\alpha$ RA $\tau$ IA D PEX. Monogramme dégénéré.  
BILL. Denier.  
Coll. Maxe. — Pl. CLVII, n° 5.
6737. ✠ I  $\alpha$ LA $\tau$ IA D  $\tau$ EX. Monogramme dégénéré.  $\eta$ . ✠  $\Lambda$ TREB $\Lambda$ S CIVI. Croix.  
BILL. Denier.  
Pl. CLVII, n° 6.

6738. ✠ LOṬHARIVZI. Même type. Ṛ. ✠ AṬREB. A. ṢCI. Croix cantonnée d'un V au 1<sup>er</sup>.

Obole. (*Ibid.*, n° 23 bis.)

Pl. CLVII, n° 7.

Ces pièces, même celles au nom du roi Lothaire, sont incontestablement des monnaies comtales. Leur style appelle invinciblement cette attribution. Je n'ai vu nulle part le denier royal qui a servi de prototype. M. Conbrouse, dans son *Catalogue*, a fait connaître quelques variétés que j'omets de décrire, parce qu'elles ne me sont pas passées sous les yeux et que je craindrais les doubles emplois.

#### EUDES ou HUGUES-CAPET.

6739. ✠ IRAṬIA D-I EX. Dans le champ, VGO en triangle. Ṛ. ✠ AṬREBAS CIVI. Croix.

BILL. Denier : 1,40. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pag. 417, vignette.)

Coll. Bigant. — Pl. CLVII, n° 8.

6740. Même légende. Dans le champ, VOO. Ṛ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 1,45. (*Ibid.*)

Coll. de Coster. — Pl. CLVII, n° 9.

Ces curieux deniers ont été l'objet d'une longue controverse. Appartiennent-ils à Eudes ou à Hugues-Capet? Dans l'article précité de la *Rev. belge*, M. Bigant, après un examen attentif des deux exemplaires qui sont connus, opine pour Hugues-Capet. Je partage en partie son avis, et, tout en reconnaissant que, par leur style, ces pièces ne peuvent appartenir qu'à l'époque du règne de ce dernier prince, j'ajouterai que, par suite de l'extrême dégénérescence de l'empreinte, il y a lieu à donner, en tout cas, ces deux deniers aux comtes d'Artois.

Vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, M. Hermand place quelques petits deniers muets; mais il hésite entre l'atelier d'Arras et celui de Saint-Omer. D'un autre côté, ces pièces ont été réclamées, au nom des comtes de Flandre, par les numismatistes de la Belgique. Tout en reconnaissant que la ressemblance des types puisse faire supposer que quelques-unes appartiennent réellement à l'Artois, le défaut de légende force à laisser la question indécise.

#### PHILIPPE D'ALSACE.

6741. ✠ PHILIPVS. Dans le champ, Ṛ. Ṛ. ✠ ARAS O. Croix cantonnée d'un S aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'un fer de flèche aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

AR. Petit denier. (HERMAND, pl. 3, n° 31.)

Coll. de Coster.

6742. Variété avec ✠ PHILIPV2.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 32.)

Coll. de Coster.

Je ferai observer que nous trouvons encore ici le grand A que nous avons vu tant de fois sur les monnaies de Philippe d'Alsace. Il y a nécessairement quelque conséquence à tirer de cette reproduction si habituelle.

ROBERT I<sup>er</sup>.

6743. Ecusson armorié. R̄. ARAS. Croix fleurdelisée et fleuronée.

AR. Maille. (*Ibid.*, pl. 5, n° 62.)

Pl. CLVII, n° 10.

6744. Même type, accompagné de globules. R̄. Même légende. Croix composée de losanges aboutés.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 63.)

Pl. CLVII, n° 11.

6745. Même type. R̄. Même légende. Croix fleurdelisée et fleuronée.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 63 bis.)

Pl. CLVII, n° 12.

6746. Même type. R̄. Même légende. Croix partie losangée et fleuronée.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 64.)

Pl. CLVII, n° 13.

Sur ces quatre pièces, Robert I<sup>er</sup> prend pour type les armes de l'Artois. Nous verrons Mahaut suivre cet exemple.

ROBERT II.

6747. ✠ ROBERT<sup>VS</sup>. Croix coupant par le milieu deux S tournés en regard. R̄. ✠ VEDASTE. Croix formée de quatre nœuds et cantonnée de quatre S.

BILL. Petit denier. (HERMAND, pl. 5, n° 65.)

Pl. CLVII, n° 14.

Ce denier a été frappé soit à l'abbaye de Saint-Vaast, soit dans le territoire qui portait ce nom. Les numismatistes de la Belgique veulent, et je crois que c'est à tort, l'enlever à l'Artois.

6748. ✠ ROBERT<sup>VS</sup>. Croix cantonnée de quatre annelets. R̄. ✠ MONETAE. Croix pommetée ayant un anneau à chacun de ses angles.

BILL. Petit denier. (*Ibid.*, n° 66.)

Pl. CLVII, n° 15.



6749. ✠ EGO SVM DE. Deux crosses et deux palmes. R. ✠ ROBERTI. Croix.  
Aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, trois points attachés à la croix; aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, un E également suspendu.

BILL. Petit denier. (*Ibid.*, n° 68.)

Pl. CLVII, n° 16.

Ces deux dernières pièces ont aussi été refusées aux comtes d'Artois, pour les donner aux comtes de Flandre. Une assez vive discussion a été engagée à ce sujet. Je n'ai pas été convaincu par les arguments des adversaires de M. Hermand, qui a combattu vaillamment *pro aris et focis*. Il suffit, à mon avis, de rapprocher le type de la première de ces mailles avec celui de la précédente, pour se convaincre qu'elles appartiennent au même prince. Quant au type de la dernière, il est identique avec celui que nous allons trouver à Saint-Omer. Il ne serait pas impossible qu'elle eût été fabriquée dans cette ville; car, ainsi que l'établit M. Hermand, en faisant connaître un bail en date de 1212, Bertrand de Creuze, monétaire du comte d'Artois, avait la liberté d'ouvrir ses monnaies dans toute ville de l'Artois qu'il lui plaisait de choisir, tant pour le profit du comte que pour le sien.

Ce bail nous donne aussi l'explication d'un fait remarquable, c'est l'augmentation du volume et du poids des deniers qui devaient courir dans la terre du comte d'Artois pour un denier parisien. C'est un argument presque décisif en faveur de leur origine artésienne.

#### MAHAUT.

6750. MEHAVT. Ecusson aux armes de Robert. R. ART. Croix ancrée.

AR. Maille : 0,43. (*Ibid.*, n° 69.)

Musée de Genève. — Pl. CLVII, n° 17.

Mahaut était fille de Robert II. Si, pour ces monnaies, elle n'a pas suivi le système de son père et est revenue à la maille artésienne, c'est que le roi Philippe-le-Bel lui avait envoyé des commissaires pour la réformation de sa monnaie, et que, par un intérêt facile à concevoir, il tenait à ce que l'on ne s'écartât plus de l'ancien système artésien.

6751. ✠ DVX O... Croix cantonnée de quatre globules. R. Sans légende. Nœud losangé à quatre boucles formant croix; dans chacune de ces boucles, un globule; à l'extérieur, quatre autres globules.

AR. Denier. (*Revue num. belge*, tom. 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> série, pag. 195, vignette.)

Pl. CLVII, n° 18.

En publiant ce petit denier dans la *Revue numismatique belge*, M. Hermand, prenant

sa légende à rebours, y lit DVX O..., et pense qu'on doit l'attribuer soit à Othon, qui, comme mari de Mahaut, reçut en 1302 l'investiture du comté d'Artois, soit à Eudes, époux de Jeanne de France, petite-fille de cette même Mahaut. Mon avis est qu'il est fort prudent d'attendre qu'une pièce plus complète nous fournisse une lecture certaine.

6752. ✠ ROBERTI. Croix cantonnée d'un oméga et d'un E aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'un S aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. ♯. ✠ MAGVS RGN.

BILL. Petit denier. (HERMAND, pl. 5, n° 67.)

Coll. du docteur Grôte, à Hanovre. — Pl. CLVII, n° 19.

Aucune explication satisfaisante n'a été donnée de cette maille. Tantôt on l'a attribuée à Arras, tantôt à Saint-Omer. Ce qui me semble encore plus étrange, c'est qu'on ait voulu y lire le nom de la ville de Mehun. J'ai déjà repoussé cette opinion, qui ne tendrait à rien moins qu'à détruire tout le système monétaire de cette seigneurie. Je crois qu'il vaut mieux rattacher cette monnaie à celles où l'on voit le nom d'un monétaire.

6753. ✠ EV ✠ ST ✠ AC ✠ hE. Croix cantonnée d'un anneau aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et de trois points aboutés aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. ♯. ✠ NO NA ET (MONETA). Annelet dans quatre croissants en croix, cantonnés de quatre petits annelets, dans un cercle renfermé dans un carré.

BILL. Obole. (RIGOLLOT, *Nouv. déc. de monn. pic.*, pl. , n° .)

Pl. CLVII, n° 20.

M. Rigollot, dans sa seconde brochure sur les *Découvertes de monnaies picardes*, a publié ce petit denier ou maille, et, se fondant sur la forme des O, il l'a donné à Eustache de Boulogne. Cette prétention n'est pas acceptable, et l'avis de tous les numismatistes est qu'il faut y voir le nom d'un monétaire. Quant à son attribution à l'Artois, je ne la donne pas comme certaine et ne la place ici qu'un peu au hasard.

Tous les deniers ou mailles au nom de Robert et de Mahaut, et les anonymes avec les armes de l'Artois, sont très rares.

#### PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE.

6754. Ecusson. Pbs: D: G: HISP: Z: REX: ATR: EB. 82. Buste à droite. ♯. DOMINVS: MIHI: ADIVTOR. Ecusson couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or.

Cuivre. Liard. (HERMAND, pl. 5, n° 70.)

Pl. CLVII, n° 21.

6755. Autre avec REX . C . ATRRE. Un rat entre les chiffres 4 8. Buste couronné à gauche. Mêmes type et ñ.  
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 71.)  
Pl. CLVII, n° 22.
6756. Variété avec C . ATR.  
Coll. Quandalle.
6757. Autre avec HIS . Z : REX . CO . ART. 15. Rat. 89. Buste nu à droite. ñ. Mêmes légende et type, et collier avec étincelles.  
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 72.)  
Pl. CLVII, n° 23.
6758. Autre avec HISP . Z . REX . C . ART. Ecusson couronné, entouré du collier. ñ. Même légende. Croix fleuronnée. 15. Rat. 84.  
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 73.)  
Pl. CLVII, n° 24.
6759. Autre avec HIS . Z . REX . CO . AR. Buste couronné à gauche; à l'exergue : rat. 98. ñ. Même légende. Ecusson couronné.  
Cuivre. (*Ibid.*, n° 78.)  
Pl. CLVII, n° 25.
6760. Variété avec CO . ART.  
Coll. Quandalle.
6761. Variété avec CO . ATR.  
Coll. Quandalle.
6762. Variété : sans points derrière la tête.  
Coll. Quandalle.
6763. Variété avec 8. Rat. 4, et 8. Rat. 6.  
Coll. Quandalle.
6764. Autre avec HISP. Buste nu et barbu à gauche; derrière, trois points placés verticalement; à l'exergue, un rat. ñ. Mêmes légende et type.  
Cuivre. Demi-liard. (*Ibid.*, n° 79; POEY D'AVANT, n° 1860.)  
Pl. CLVII, n° 26.
6765. Autre avec HIS. Même type. Buste à droite. ñ. Mêmes légende et type.  
Cuivre. Demi-liard : 2,44. (*Ibid.*, n° 80.)  
Pl. CLVII, n° 27.

6766. Variété avec **C . AR . 9 . Rat . 0 .**  
Cuivre. Liard.  
Cab. de France.
6767. Autre avec **HISP . Z . REX . C . ART .** Buste couronné à droite. Exergue :  
9. Rat. 2.  $\hat{R}$ . Mêmes légende et type.  
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 81.)  
Pl. CLVII, n° 28.
6768. Variété avec **C . AR .**  
Coll. Quandalle.
6769. **PHS . D . G . HISP . Z . REX . CO . ART .** Buste nu à droite ; à l'exergue :  
8. Rat. 7.  $\hat{R}$ . Même légende. Ecusson couronné, sur le collier de la Toison-d'Or ;  
de chaque côté ; un briquet avec étincelles.  
AR. Grand écu. (*Ibid.*, n° 74.)  
Pl. CLVIII, n° 1<sup>er</sup>.
6770. Autre semblable. A l'exergue : 15. Rat. 92.  
AR. Grand écu. (*Ibid.*, n° 75.)  
Pl. CLVIII, n° 2.
6771. Autre avec **C . ART .** A l'exergue : 15. Rat. 85.  
AR. Ecu. (*Ibid.*, n° 76.)  
Pl. CLVIII, n° 3.
6772. Autre avec **HIS . Z . REX . COM . ART .** Même type. A l'exergue, un rat.  
 $\hat{R}$ . Mêmes légende et type.  
AR. Ecu. (*Ibid.*, n° 77.)  
Pl. CLVIII, n° 4.
6773. Autre avec **C . AR .** Exergue : 8. Rat. 7.  $\hat{R}$ . Mêmes légende et type.  
AR. Ecu.  
Coll. Poey d'Avant.
6774. Mêmes légende et type ; les trois points perpendiculaires derrière le buste.  
Exergue : 8. Rat. 7.  $\hat{R}$ . Même légende. Ecusson simple couronné.  
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 82.)  
Pl. CLVIII, n° 5.
6775. Autre avec **HISP .** Buste couronné à droite. Exergue : 9. Rat. 0.  $\hat{R}$ . Même  
légende. Ecusson sur une croix.  
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 83.)  
Pl. CLVIII, n° 6.

6776. Variété avec **HIS . C . A**.  
Coll. Quandalle.
6777. Variété avec **HIS . C . AR**.  
Coll. Quandalle.
6778. Rat. **PHS . D . G . HIS . Z . REX . C . ART**. Briquet sur une croix de Bourgogne; dans chaque canton, une étincelle.  $\hat{R}$ . Même légende. Ecusson couronné aux lis sans nombre avec lambel, accosté de 8-7.  
Cuivre. Demi-liard. (*Ibid.*, n° 84.)  
Pl. CLVIII, n° 7.
6779. Variété avec **CO . ART**.  
Coll. Quandalle.
6780. **PHS . D . G . HISP . REX . C . ART**. Buste couronné à droite; de chaque côté, 9-2; au-dessous, un rat.  $\hat{R}$ .  $\times$  **DOMINVS . MIHI . ADIVTOR**. Lion debout.  
Cuivre. Liard.  
Coll. Tarlier et Legras. — Pl. CLVIII, n° 8.
- M. Tarlier en possède un exemplaire avec le millésime 9-1.

PHILIPPE IV D'ESPAGNE.

6781. **PHIL . IIII . D . G . HISP . ET . INDIAR . REX**. Buste à tête nue et fraisé à droite; au-dessus, le rat séparant le millésime 1635.  $\hat{R}$ . **ARCHID . AVST DVX BVRG . CO . ART . Z . °**. Ecu couronné et entouré du collier de la Toison-d'Or.  
AR. Daldre.  
Coll. Tarlier et Dewismes. — Pl. CLVIII, n° 9.
- Ces deux dernières pièces, qui sont de la plus grande rareté, n'ont pas été connues de M. Hermand.
6782. **PHIL . IIII . D . G . HISP . ET . INDIAR . REX**. Rat. Lion debout, tenant de la patte droite une épée, la gauche appuyée sur un écu ovale.  $\hat{R}$ . **ARCHID . AVS . DVX . BVRG . AR**. Ecusson couronné sur une croix de Bourgogne; de chaque côté, 16-23.  
AR. Escalin : 3,69. (*Ibid.*, n° 85; POEY D'AVANT, n° 1861.)  
Pl. CLVIII, n° 10.
6783. Autre avec **BVR . C . ART**. 16-29.  
AR. Escalin.  
Coll. Jarry, à Orléans.

6784. Rat. PHIL . III . D . G . HISP . ET . INDIAR . REX. Briquet sur une croix de Bourgogne ; de chaque côté , 16-23. Æ. ARCHID . AVST . DVX . BVRG . CO . ART . Z. Ecusson couronné, entouré du collier de la Toison-d'Or.  
AR. Patagon. (*Ibid.*, n° 86.)  
Pl. CLVIII, n° 11.
6785. Mêmes légendes et types. 16-27.  
AR. Demi-patagon. (*Ibid.*, n° 87.)  
Pl. CLVIII, n° 12.
6786. Même légende. Briquet couronné, entouré de trois écussons. Æ. Même légende finissant par ART . RC. Ecusson couronné. 16-27.  
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 88.)  
Pl. CLVIII, n° 13.
6787. Même légende. Briquet sur une croix de Bourgogne. 1628. Æ. Même légende. Ecusson irrégulier et couronné.  
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 88 bis.)  
Pl. CLVIII, n° 14.
6788. Même légende. Buste nu à droite ; au-dessus, 1638. Æ. Même légende. CO . ART . Z. Ecusson couronné aux lis sans nombre et lambel.  
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 89.)  
Pl. CLVIII, n° 15.
6789. Variété avec ✕ PHILIP . III . D . G . REX . HISP. Au-dessus de la tête, 1639.  
Cuivre. Liard.  
Cab. de France.

### SAINT-OMER.

La numismatique de Saint-Omer, comme celle d'Arras, a été l'objet de controverses animées. Formulée d'abord par M. Hermand, elle a été complétée par MM. Jonnaert et Serrure fils, qui ont apporté quelques éléments nouveaux et ont combattu les assertions de leur prédécesseur. Celui-ci est revenu à la charge, et a défendu ses premières opinions. De tout ce débat, je ne prendrai que ce qui est nécessaire pour élaborer ce sujet.

L'atelier de Saint-Omer fut un des plus importants de la Flandre. On ne sait pas positivement à quelle époque il commença à être utilisé par les comtes de Flandre ; car nous ne possédons aucune monnaie qui puisse être donnée à cette ville, antérieu-

rement à la domination de ces princes. Il est probable que ce fut seulement dans le courant du XI<sup>e</sup> siècle que fut créée la monnaie audomaroise. Ce qu'il y a de certain, c'est que les comtes de Flandre y fabriquaient des espèces antérieurement à 1127, puisque nous avons une charte de cette année, par laquelle Guillaume Cliton donne sa monnaie aux bourgeois de Saint-Omer. M. Hermand suppose que les premières monnaies de cette ville furent ces petits deniers ou mailles, sur lesquels on voit un guerrier à mi-corps avec la faux de guerre à la main, ou bien entier avec l'écusson au bras gauche et l'épée à la main droite. J'ai déjà dit qu'il n'y avait aucune certitude à cet égard, et qu'ils étaient réclamés par les numismatistes belges, comme espèces purement flamandes.

M. Hermand attribue aussi à Saint-Omer diverses monnaies, telles que celles au nom du monétaire Simon. D'accord avec l'opinion commune, j'ai rendu ces pièces aux comtes d'Amiens.

Toutes les monnaies que l'on peut avec certitude attribuer à Saint-Omer sont rares.

6790. AVDOMARV. Tête de profil à droite, coiffée d'une espèce de calotte.

Ɱ. Croix cantonnée de ERVX. Légende... OLDVS AC.

AR. Denier du X<sup>e</sup> siècle. (*Revue*, 1853, pag. 436.)

Coll. Hermand. — Pl. CLIX, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.

Ce denier, qui par son module et son poids est tout à fait en dehors du système artésien, appartient, selon M. Hermand, à la fin du X<sup>e</sup> siècle, et, d'après M. Serrure, au commencement du XI<sup>e</sup>. Quant à la légende du revers, sa lecture a été controversée. M. Hermand veut y voir *Reinoldus*, nom d'un monétaire ou d'un magistrat, et rapproche cette légende de celles que nous allons voir sur les monnaies de Bergues-Saint-Vinoc. M. Serrure, qui, d'après le système adopté par les numismatistes belges, ne prétend trouver à Arras et à Saint-Omer que l'influence flamande, propose de lire *Arnoldus*. Dans la *Revue numismatique belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pag. 471, M. Hermand maintient son opinion. Je crois que, pour terminer la discussion, il n'y a rien de mieux à faire que d'attendre un exemplaire plus complet.

6791. Sans légende. Figure debout, à gauche, tête nue et vêtue de la robe magistrale, tenant de la main droite un bâton, et de la gauche un rameau d'olivier; des deux côtés, un globule. Ɱ. Croix longue, cantonnée de quatre globules.

AR. Denier. (HERMAND, *Quelques pièces*, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.)

Pl. CLIX, n<sup>o</sup> 2.

Cette pièce est-elle communale et a-t-elle été émise dans l'intervalle du 14 avril 1127 au 22 août 1128, courte période pendant laquelle l'atelier de Saint-Omer fut la propriété des bourgeois, ainsi que M. Hermand l'établit par des titres? Faut-il, au contraire, la rejeter dans le courant du XIII<sup>e</sup> siècle, comme le veut M. Serrure, qui rapproche le

type de celui des sceaux de cette époque? L'opinion du premier, corroborée par de nouvelles observations (*loco cit.*, pag. 477), me paraît devoir être maintenue.

6792. Deux crosses accostées de deux lis.  $\mathfrak{H}$ . Croix fleurdelisée.

AR. Maille. (AL. HERMAND, *Ibid.*, n° 3.)

Pl. CLIX, n° 3.

Ce denier, donné d'abord à Saint-Omer par M. Hermand et accepté par M. Serrure, a été plus tard retiré de la numismatique audomaroise par le premier.

6793. Tête nue à droite; entourage d'annelets et d'astérisques.  $\mathfrak{H}$ . Croix cantonnée d'annelets et d'astérisques; même entourage qu'au droit.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 5.)

6794. Mêmes légendes et types, sauf qu'au  $\mathfrak{H}$ . la croix est cantonnée de globules.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 6.)

Pl. CLIX, n° 5.

6795. S  $\times$  E  $\times$  S  $\times$  E. Tête nue à gauche, avec bandeau de perles.  $\mathfrak{H}$ . O  $\times$  E  $\times$  O  $\times$  E. Croix brève à branches fourchues, cantonnée de quatre globules.

AR. : 0,36. (SERRURE, brochure, n° 3.)

Milieu ou fin du XII<sup>e</sup> siècle.

6796. Variété de coin.

AR. Maille : 0,37. (*Ibid.*, n° 4.)

Coll. Serrure. — Pl. CLIX, n° 8.

La publication de ces trois pièces appartient à M. Serrure, qui place la date de leur émission au milieu ou à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

6797. S. O $\Omega$  \* S. O $\Omega$  \*. Tête ornée d'un casque pointu; devant, un glaive.  $\mathfrak{H}$ . ZOME . ZOME. Croix à branches feuillues, cantonnée de quatre globules.

AR. (*Ibid.*, n° 5.)

Coll. Dewismes. — Pl. CLIX, n° 9.

6798. Sans légende. Figure debout devant une espèce de siège; à ses pieds, une crosse et un rameau.  $\mathfrak{H}$ .  $\times$  SOEM . SOE $\Omega$ . Croix pattée, cantonnée de quatre globules.

AR. (*Ibid.*, n° 6.)

Coll. Dewismes. — Pl. CLIX, n° 10.

Ces attributions ont été proposées par M. Serrure, et acceptées par M. Hermand.



6799. **SCS PETVS**. Saint Pierre à droite, tenant une clé ; derrière, un globule.  
ᠠ. . S . ᠢ . S . ᠢ . Croix brisée, coupée transversalement par une croix fleurdelisée.  
AR. : 0,40. (*Ibid.*, n° 8.)  
Coll. Serrure. — Pl. CLIX, n° 12.

Seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Sans refuser tout à fait ouvertement ce denier à Saint-Omer, M. Hermand paraît repousser l'assertion de M. Serrure, tendant à voir dans le mot *Petrus* le nom du patron de l'abbaye de Saint-Bertin.

JEANNE DE CONSTANTINOPLE. ...—1211.

6800. ✠ **COMITISSA**. Croix cantonnée de quatre coins. ᠠ. S . ᠢᠮ . ᠢᠰ . ᠢᠮ . ᠢᠰ .  
Croix cantonnée de globules.  
AR. Denier. (*Revue num. fr.*, 1842, pl. 8, n° 8.)  
Pl. CLIX, n° 4.

6801. **S . ᠢᠮ . ᠢᠰ . ᠢᠮᠢᠰ**. Croix pattée, cantonnée de quatre astérisques évidés.  
ᠠ. \* . S . \* . ᠢᠮ . \* . ᠢᠰ . \* . ᠢᠮ . . Croix fleurdelisée.  
AR. Denier : 0,36. (*Ibid.*, n° 7.)  
Coll. Serrure. — Pl. CLIX, n° 11.

Commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

6802. Saint Omer marchant à gauche et tenant une crosse. Entourage de roses.  
ᠠ. S . ᠢ . ᠢᠮ . ᠢᠰ . O . Croix pattée, coupant la légende et cantonnée de trois globules.  
AR. Denier. (HERMAND, n° 14.)

Commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'attribution du n° 6800 n'est pas contestée. Suivant M. Serrure, le denier qui le suit est de la même époque.

6803. **SᠢS . O . SᠢS**. Un rameau d'olivier entre deux crosses, et surmonté de trois globules. ᠠ. Croix cantonnée de deux S et de deux lis. Bordure de globules et de croissants.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 8.)  
Ce denier est du XIII<sup>e</sup> siècle.

6804. **STOME . STOME** . en légende rétrograde. Tête à droite, ceinte d'une couronne à un lis ; devant le buste, un bâton ou sceptre fleurdelisé. ᠠ. **SOME S OME** ; les lettres divisées par huit sections de cercle. Croix cantonnée de quatre globules.  
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 9.)

M. Hermand veut placer l'émission de ces deniers vers 1223. D'après M. Serrure, il faudrait les repousser à la fin de ce siècle.

6805. Sans légende. Rosace ou étoile formée d'un cordon entrelacé.  $\text{R}$ . Croix. Arcs formant la légende.

(*Revue num. belge*, tom. 6, pl. 11, n° 4.)

Coll. Hermand, à Saint-Omer, et Bigant, à Douai.

6806. Même type.  $\text{R}$ . S . E . O .  $\text{R}$  . S . E . O .  $\text{R}$ . Même type.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 2.)

6807. Crosse tournée à gauche, entre deux bâtons magistraux et deux anneaux.  $\text{R}$ . Croix fleurdelisée.

AR. Denier. (*Revue num. belge*, pag. 81.)

Ces pièces sont contemporaines des deux précédentes.

6808. S  $\times$  S  $\times$  E S  $\times$  AS  $\times$  E. Figure à mi-corps à gauche, tenant à la main une épée ou un bâton magistral.  $\text{R}$ . Sans légende. Croix cantonnée de quatre globules et coupée aux angles par une croix longue et fourchée.

AR. Denier : 0,90. (C.-A. SERRURE, brochure, pl. , n° 2.)

Coll. C.-P. Serrure. — Pl. CLIX, n° 6.

Nous devons à M. Serrure la publication de ce grand denier, que M. Hermand paraît vouloir refuser à Saint-Omer. Il est de fait que son module insolite dérange les systèmes préconçus. Je ne crois pourtant pas que l'on puisse lui donner une autre attribution. Je suis amené à cette conclusion, en considérant le type du revers semblable à celui que M. Hermand a gravé au n° 10 de la planche qui accompagne son mémoire sur *Quelques monnaies frappées à Saint-Omer*, et que nous retrouvons encore au n° 6799 que je viens de décrire.

6809.  $\times$  SO SO SOS. Ornement en forme d'oméga renversé et surmonté de deux branches d'olivier.  $\text{R}$ .  $\text{APV}\text{T}$ . Croix brève, cantonnée de quatre annelets d'où partent des crosses adossées, formant ensemble une croix fourchue et placée transversalement sur la première.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 10.)

Première moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

Ce denier est de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, d'après M. Hermand, et plus ancien de cent années, suivant M. Serrure. Dans tous les cas, il y a lieu de rapprocher cette pièce de celle que j'ai, peut-être mal à propos, donnée à l'Artois (pl. CLVII, n° 16). C'est aussi l'occasion de rappeler ici le désaccord qui existe entre M. Hermand et les numismatistes belges, au sujet des monnaies signées du nom de Robert. M. Serrure y

prend part. La polémique a été vive des deux côtés. J'ai déjà dit que j'inclinai vers l'opinion de M. Hermand, qui me semble appuyée sur des preuves historiques d'une certaine solidité.

6810. Sans légende. Croix évidée en losange, portant en cœur un anneau et cantonnée de quatre annelets d'où partent quatre ornements faisant ensemble une croix fourchue. ⚡. ✠ VNAENTO. Croix cantonnée de deux S et de deux annelets.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 12.)

Pl. CLIX, n° 30.

6811. Même type. ⚡. VIIAENTO. Même type.

AR. Maille. (HERMAND, *Hist. de l'Artois*, n° 98.)

Pl. CLIX, n° 29.

Après avoir donné à Saint-Omer ce denier, qui est du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, M. Hermand, dans son dernier article, le reporte à Bethune, à cause de l'extrême ressemblance du type avec celui des monnaies de cette ville. Déjà, dans son *Histoire monétaire de l'Artois*, n° 97 et 98, il avait attribué à cette ville deux pièces avec la même légende, et y voyait le nom d'un monétaire. M. Serrure est d'avis d'y voir le nom de la ville de Saint-Venant. Son opinion est séduisante, et paraît acceptable. Avant de s'y arrêter définitivement, on devra recourir aux raisons qui ont été fournies de part et d'autre. Il faudra surtout remarquer que l'O, qui se trouve à la fin de la légende, est une superfétation particulière à quelques monnaies de l'Artois.

Dans sa brochure, M. Serrure s'élève vivement contre les interprétations hasardées de M. Hermand, qui, prenant les lettres d'une légende isolément, en forme une phrase entière. On a dû voir, dans le cours de cet ouvrage, que je repoussais absolument cette manière d'expliquer les légendes. J'ai dit qu'il fallait la laisser au père Hardouin. Ces observations s'appliquent au n° 6800, sur lequel M. Hermand lit deux fois : *Moneta Emissa Sancti Odomari Territorii*, et au n° 6810, où il veut voir : *Signum Verum Novæ Monetae Territorii Odomari Sancti*. On conçoit qu'il est difficile de le suivre sur un pareil terrain.

### FAUQUEMBERGUES.

La seigneurie de Fauquembregues n'avait d'importance qu'en ce que ses possesseurs étaient châtelains de Saint-Omer. M. Hermand, qui, dans son *Histoire monétaire de l'Artois*, a compris Fauquembregues, est d'avis que cette localité était trop peu importante par elle-même pour lui permettre de battre monnaie, et que ce n'est qu'en vertu de la possession de la châtellenie de Saint-Omer, que ses seigneurs purent se permettre d'user des droits régaliens.

On ne trouve aucune mention du monnayage de cette ville avant le commencement

du xiv<sup>e</sup> siècle. Pourtant M. Hermand donne, comme appartenant à Fauquembergues, deux petits deniers ou mailles anonymes, qu'il place au commencement du xiii<sup>e</sup> siècle. Je dirai, en les décrivant, les conjectures qu'ils me suggèrent. Quoique, à mon avis, il y ait peu d'espoir de remplir les lacunes qui existent dans ce monnayage, je donnerai néanmoins une partie de la liste chronologique des seigneurs de Fauquembergues, telle qu'elle a été rétablie par M. Hermand.

On trouve, jusqu'au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, des mentions de la monnaie de Fauquembergues; mais on est fondé à croire que ces privilèges, dont les seigneurs se paraient, n'étaient plus que purement honorifiques.

### SEIGNEURS DE FAUQUEMBERGUES.

GUILLAUME V, 1192 vers 1244.	JEAN D'AVESNES, dit SANSE DE BEAUMONT, 1364—1368.
GUILLAUME VI, vers 1244—1248 ou 1249.	EUSTACHE DE CONFLANS, 1368.
BÉATRIX et PHILIPPE D'AIRE.	JEAN D'AVESNES de nouveau, 1370 ou 1372.
MAHAUT et JEAN D'YPRES.	JEANNE DE LUXEMBOURG, 1370 ou 1372—1384.
GUILLAUME VII, mort en 1252.	WALERAND DE RAINEVAL, 1384.
ADELIN DE GUINES, tutrice.	JEANNE DE RAINEVAL.
GUILLAUME VIII, 1273.	JEAN II DE BEAUMONT, mort en 1415.
ELÉONORE, femme de RASSE DE GAVRE, mentionnée en 1290 jusqu'en 1326.	
BÉATRIX, femme de ROBERT DE FIENNES, morte en 1363.	

6812. Femme debout, tenant d'une main un lis ou un trèfle, de l'autre un faucon...  
R. Croix losangée, cantonnée de lis ou de quintefeuilles.

AR. Obole. (DUBY, pl. 109, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CLIX, n° 13.

6813. Variété : la croix du R. n'est pas cantonnée.

AR. Obole. (DUBY, pl. 109, n° 2.)

Pl. CLIX, n° 14.

Ces deux pièces ne sont connues que par les dessins de Duby, qui a tiré l'une du recueil de M. de Boze, et l'autre du *Manuscrit de Saint-Victor*. C'est dire que leur origine est fort suspecte. Aussi M. Hermand doute-t-il de leur existence, et, si par hasard on venait à les retrouver, il les attribuerait à une comtesse de Flandre.

6814. Château à trois tours sur trois arches cintrées. R. Croix pattée, cantonnée d'un croissant contenant un besant.

AR. Obole. (HERMAND, pl. 9, n° 99.)

Coll. Hermand. — Pl. CLIX, n° 15.

6815. Variété : la croix est cantonnée de besants.

AR. Obole. (*Ibid.*, n° 100.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLIX, n° 16.

L'attribution de ces deux mailles a été déterminée par M. Hermand, qui l'a établie par la comparaison de l'édifice formant le type, avec celui qui se voit sur quelques deniers d'Eléonore de Fauquembergues. Selon moi, la démonstration n'est pas complète, et l'on peut faire une grave objection, c'est l'absence de monnaies intermédiaires pendant un siècle tout entier. Il faut donc encore compter sur les découvertes à venir, pour éclaircir cette question.

ELÉONORE. 1290—1326.

6816. **ELIEROR** en deux lignes dans le champ. Légende circulaire : **COMITISSA DE. R.** Tour ou créneau. **FAVQUERBERGVE**. Croix cantonnée d'un besant aux 2° et 3°.

BILL. Denier. (HERMAND, pl. 9, n° 101.)

Pl. CLIX, n° 17.

6817. **ELIEROR** en deux lignes; en légende circulaire : Tour. **COMITISSA DE. R.** Tour. **FAVQUERBERGE**. Croix.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 109, n° 3.)

Coll. Salmon. — Pl. CLIX, n° 18.

6818. **ELIENO** en deux lignes dans le champ, la dernière ligne rétrograde; en légende circulaire : Tour ou créneau. **COMITISSA D. R.** Tour. **FAVCON BERGA** (l'O et l'R liés). Croix.

BILL. Obole.

Cab. de France. — Pl. CLIX, n° 19.

6819. Mêmes légende et type. Au R., **FAVCO BERGA**.

BILL. Obole.

Coll. Jarry, à Orléans. — Pl. CLIX, n° 20.

6820. **ELIENOR** en deux lignes, la seconde rétrograde. R. **FAVCON BERGA**.  
Même type.

BILL. Pied-fort.

Coll. Hermand, à Saint-Omer.

6821. **ELIENO** en deux lignes, la deuxième rétrograde. R. **FAVCO BERGA**.  
Même type.

BILL. Denier.

Coll. Jarry.

6822. Mêmes légendes et types.

BILL. Pied-fort.

Coll. Hermand.

6823. ✠ AL' C'AST' SCI. AVD'. Croix cantonnée d'une fleurette à cinq folioles aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>. R. DNÆ FALCONB en deux lignes; au-dessus et au-dessous, une croisette entre deux fleurettes.

BILL. Denier : 0,45. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pl. 17, n<sup>o</sup> 4.)

Cab. de France et coll. Hermand. — Pl. CLIX, n<sup>o</sup> 21.

6824. Variété : la croix est cantonnée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

BILL. Denier.

Coll. Quandalle. — Pl. CLIX, n<sup>o</sup> 22.

Faute de renseignements historiques suffisants, Duby avait, fort à tort, attribué ces pièces à Alix, dame d'Arschodt. Le nom inscrit dans le champ ne peut pas laisser de doutes; mais comme Eléonore, femme de Rasse de Gâvre, avait pour mère une dame du même nom, et que celle-ci était douairière de Fauquembergues, il n'y a pas certitude entière, mais seulement présomption que ces monnaies appartiennent à la fille. On remarquera que sur les deux dernières pièces, dont une variété a été publiée par M. Salmon dans la *Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pag. 317, Eléonore prend le titre de châtelaine de Saint-Omer.

Toutes les monnaies de Fauquembergues sont très rares.

## BETHUNE.

L'existence de la ville de Bethune est constatée dès le x<sup>e</sup> siècle, et l'on prétend qu'elle remonte au delà. Ses seigneurs, qui jouissaient d'une certaine puissance, étaient avoués de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et restèrent indépendants des comtes de Flandre jusqu'en 1249, année du mariage de Mathilde ou Mahaut, héritière de Bethune, avec Guy, comte de Flandre. Cette ville devint, depuis, un véritable sujet de discorde; fut prise et reprise souvent, et appartint, tantôt à la France, tantôt à l'Artois.

M. Dancoisne est, après Lelewel, le premier qui ait décrit quelques monnaies de Bethune (*Revue num. fr.*, 1842, pag. 189, et 1843, pag. 283). M. Hermand les a aussi comprises dans son ouvrage sur l'*Histoire monétaire de l'Artois*; il fournit des renseignements assez nombreux sur ce monnayage.

Les espèces de Bethune sont toutes des petits deniers ou mailles frappés dans le système artésien. Le type est assez semblable à l'un de ceux que nous verrons sur les monnaies de Lille.

6825. Triangle accosté de trois lis et de trois annelets. R. **BE<sup>T</sup>V** dans les angles d'une croix coupant la légende; cercle intérieur de quatre besants.

AR. Maille. (HERMAND, pl. 9, n° 90.)

Pl. CLIX, n° 23.

6826. Triangle; trois lis et trois annelets ayant un point au centre. R. Mêmes légende et type.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 91.)

Pl. CLIX, n° 24.

6827. Triangle terminé par des lis et trois astérisques. R. Mêmes légende et type.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 92.)

Pl. CLIX, n° 25.

6828. Même type. R. **BE<sup>T</sup>VNE**. Croix cantonnée de deux besants et de deux annelets attachés à la croix.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 93.)

6829. Mêmes légende et type. Les besants sont libres, et les annelets sont inversement placés aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 94.)

Pl. CLIX, n° 26.

6830. Même type. Les astérisques sont pleins. R. **BE<sup>T</sup>VNIA**. Croix simple.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 95.)

Pl. CLIX, n° 27.

6831. Croix évidée en cœur, dont les branches sont terminées en annelets. Ornaments partant de la croix. R. **BE<sup>T</sup>VNIE**. Croix cantonnée de deux annelets attachés et de deux S.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 96.)

Pl. CLIX, n° 28.

Les monnaies de Bethune sont assez rares.

#### AIRE.

La ville d'Aire n'acquies quelque importance qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle; c'est à cette époque que l'on y fabriqua des monnaies. Selon M. Rouyer, le monnayage serait dû à Philippe d'Alsace. M. Hermand (*Histoire monétaire de l'Artois*, pag. 168) avance que l'établissement de l'atelier eut pour auteur Baudouin IX, comte de Flandre. On ne connaît que trois variétés assez peu distinctes des deniers ou mailles d'Aire. Ils sont fort rares.

6832. Lion passant. R. ✠ ARIENSIS. Croix cantonnée d'annelets.

AR. Maille. (*Revue*, 1842, pl. 8, n° 1<sup>er</sup>; HERMAND, pl. 3, n° 39.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLIX, n° 31.

6833. Même type. La légende du R. est précédée d'un astérisque. La croix est cantonnée de besants.

AR. Maille. (HERMAND, pl. 3, n° 38.)

Pl. CLIX, n° 32.

6834. Même type. R. • ARIENNOIS. Croix cantonnée de besants.

AR. Maille. (*Ibid.*, n° 39 bis.)

Pl. CLIX, n° 33.

C'est à tort que, sur le dessin de cette dernière pièce, le graveur a mis à l'avvers une croix cantonnée. Il fallait reproduire le lion des deniers précédents.

### LÉCLUSE.

J'avais d'abord le dessein de publier les monnaies de cette ville, qui dépendait de la province d'Artois. J'y ai renoncé, parce qu'elles ne m'ont pas paru se rattacher d'une manière absolue à mon sujet. Je crois néanmoins devoir les signaler à l'attention des numismatistes, parce qu'elles sont fort rares. Philippe-le-Beau, sous la tutelle de son père Maximilien, les fit fabriquer en 1492. Ce sont des sols, doubles sols, et florins d'or. Duby a publié ces pièces pl. 82, n° 8, et pl. 83, n° 1 et 2. On les distingue, en ce que le champ est cantonné des quatre lettres S. L. V. S. (*Slvis*). On devra consulter, à ce sujet, le mémoire de M. Serrure père, dans la *Revue belge*, tom. 2, pag. 402.

### SAINT-POL.

La numismatique de Saint-Pol et celle d'Elincourt ne peuvent pas être détachées l'une de l'autre, puisque, par le fait, les seigneurs de Saint-Pol, après avoir monnayé quelque temps dans la ville principale de leur comté, établirent un atelier monétaire à Elincourt, lorsqu'ils en devinrent possesseurs en 1300, et fabriquèrent simultanément des espèces dans les deux officines. Quoique Ligny ait eu des comtes particuliers, on doit néanmoins rapprocher leurs monnaies des précédentes. Cette seigneurie passa dans la maison de Saint-Pol au commencement du xv<sup>e</sup> siècle.

M. Hermand, qui, dans son *Histoire monétaire de l'Artois*, s'est occupé des monnaies de Saint-Pol, exprime le désir que cette monographie si intéressante s'enrichisse assez, pour qu'elle puisse être convenablement traitée. Si ce savant regretté ne nous eût pas été enlevé prématurément, ses désirs se trouveraient satisfaits. Depuis l'époque où il écrivait (1843), bien des monnaies nouvelles ont été publiées. M. Rigollot a résumé



tous les travaux de ses prédécesseurs dans la *Revue num. fr.*, 1850, pag. 203. Mes recherches personnelles vont encore enrichir considérablement cette série.

Je suis fâché d'être obligé de renvoyer aux travaux de mes devanciers pour les documents historiques et monétaires concernant un monnayage si riche et si important. Il comporterait des développements qui ne me sont pas permis.

Le type des espèces de Saint-Pol ne mérite de fixer l'attention que pendant les deux premiers siècles de leur fabrication, c'est-à-dire jusque vers le milieu du XIV<sup>e</sup>. Plus tard, les comtes se plurent à imiter les monnaies de leur voisinage, tant françaises que brabançonnnes. Nous n'avons donc à nous occuper que de l'empreinte ancienne, qui présente d'abord une tige, puis une gerbe d'avoine, combinées de diverses façons. Ce sont les armes parlantes de la famille de Saint-Pol, qui s'en est servie avant même que le blason eût une existence officielle. Les premiers seigneurs de Saint-Pol, ayant le surnom de *Candavenne*, on le traduit par *Campus avenæ*.

Toutes les monnaies de Saint-Pol sont rares, particulièrement celles de la première période, qui ne comprend que des deniers et oboles.

#### COMTES DE SAINT-POL ET D'ELINCOURT.

ROGER, 1025.	GUI III, 1248—1289.
HUGUES I <sup>er</sup> CANDAVENNE, 1060—1070.	HUGUES VI, 1289—1292.
GUI I <sup>er</sup> , 1070—1083.	GUI IV, 1292—1317.
HUGUES II, 1083—1126.	JEAN, 1317—1344.
HUGUES III, 1126.	GUI V, 1344—1360.
ENGUERRAND, 1144—1150.	MAHAUT et GUI VI, 1360—1374.
ANSELME, 1150—1174.	WALERAN DE LUXEMBOURG, 1374—1415.
HUGUES IV, 1174—1205.	JEANNE DE LUXEMBOURG, 1415.
ELISABETH et GAUCHER DE CHATILLON, 1205—1222.	PHILIPPE DE BOURGOGNE, 1415—1429.
GUI V, 1222.	PIERRE, 1431.
HUGUES V, 1232—1248.	LOUIS, 1433.
	PIERRE II, 1476.

#### HUGUES III. 1141—1145.

6835. SC. S PAVLVS. Dans le champ, HV GO en deux lignes, la dernière rétrograde. M. MONETA. Croix; les O en forme de quartefeuilles évidées. Deux tiges d'avoine traversent la légende, et ont leur pied dans les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> cantons.

BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1862, et pl. 22, n° 2; *Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 3, pl. 1<sup>re</sup>, n° 7.)

Cab. de France et coll. Dartevelle, à Montreuil-sur-Haine. — Pl. CLX, n° 1<sup>er</sup>.

6836. Mêmes légende et type. R. ✠ MONE ✠ TA. Même type.

AR. Denier.

Coll. Hermand.

6837. Même légende; dans le champ, HV GO en deux lignes, la seconde rétrograde.

Même forme de l'O. R. Même légende rétrograde.

BILL. Denier. (*Revue*, 1850, pl. 5, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Alfred Stubb, à Boulogne-sur-Mer. — Pl. CLX, n° 2.

M. Rigollot, qui a publié un de ces deniers, hésite, pour l'attribution, entre Hugues II et Hugues III. M. Hermand, qui a étudié soigneusement l'histoire des comtes de Saint-Pol, semble lever la difficulté, en affirmant que ce fut Hugues III qui, le premier, porta le nom de Candavenne. Il n'est pas, sur ce point, d'accord avec les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, qui donnent ce surnom à Hugues I<sup>er</sup> et à son successeur. On doit donc rester dans l'incertitude, jusqu'à plus ample informé.

ANSELME. 1150—1174.

6838. ✠ S..S..VLVS. Dans le champ, une tige d'avoine épanouie. R. ✠ AMSEL COMES. Croix pattée, cantonnée de deux besants et de deux petites croix liées.

BILL. Denier. (*Revue*, 1842, pl. 5, n° 4, et 1850, pl. 5, n° 2.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLX, n° 3.

6839. ✠ ANSEL . COMS. Même type. Cantonnements non liés à la croix. R. ✠ S. PALVLV2. Même type.

AR. Denier.

Musée d'Amiens. — Pl. CLX, n° 4.

6840. SC .S. PAVLV2. Même type. R. ✠ ANSEL . COMES. Même type.

BILL. Denier. (*Revue*, 1850, pl. 5, n° 3.)

Pl. CLX, n° 5.

6841. ✠ ANSEL COMES. Même type. La position des cantons est intervertie. R. ✠ SCS PAVLVS. Même type.

AR. Denier.

Coll. Lefèvre, à Meaux. — Pl. CLX, n° 6.

Nous devons à M. Desains (*Revue*, 1842, pag. 132) la première connaissance de ces curieuses pièces, qui alors tenaient la tête de la série saint-poloise.

HUGUES IV. 1174—1205.

6842. ✠ SCS PAVLVS. Même type. Ɱ. ✠ HVGO : COMES. Même type. La position des cantons est rétablie.

BILL. Denier. (*Revue*, 1850, pl. 5, n° 4.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLX, n° 7.

L'identité du type de cette pièce avec celui de la précédente ne laisse pas de doutes sur l'attribution à Hugues VI.

HUGUES V ou HUGUES VI.

6843. ✠ HVGO : COMES. Croix cantonnée de quatre tiges de trèfles. Ɱ. ✠ MO-  
RETA \* S \* PAVLI. Gerbe d'avoine.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 101, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CLX, n° 8.

Nous ne connaissons cette pièce que par le dessin de DUBY, qui le tire du recueil de M. de Boze. Il parait l'attribuer à Hugues VI. Il me semble que Hugues V aurait autant de droit à la revendiquer. Dans tous les cas, il y a lieu à faire observer que c'est à l'époque de l'avènement de la maison de Châtillon, qu'eut lieu le changement de la tige d'avoine en une gerbe.

GUI IV. 1292—1317.

6844. ✠ GUIDO : COMES. Croix. Ɱ. ✠ MORETA . SARTI. Dans le champ, PAVLI en deux lignes; une gerbe d'avoine entre le P et l'A.

BILL. Denier. (*Revue*, 1838, pl. 11, n° 4.)

Coll. Hermand. — Pl. CLX, n° 9.

6845. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Hermand.

6846. Mêmes légendes et types. Lettres plus ornées. Fabrique plus soignée.

BILL. Pied-fort. (*Revue*, 1850, pl. 5, n° 5.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLX, n° 10.

6847. ✠ : GUIDO . COMES. Croix cantonnée de quatre tiges de trèfles. Ɱ. ✠  
MORETA . S . PAVLI. Gerbe d'avoine.

AR. Denier. (DUBY, pl. 101, n° 2.)

Pl. CLX, n° 11.

6848. ✠ GVIDO : COMES. ∞. Même type. ṛ. ✠ MONETA S PAVLI. Gerbe différente à pied arrondi.

BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 4, n° 4.)

Pl. CLX, n° 12.

La présence, au trésor de Saint-Maixent, enfoui dans les premières années du XIV<sup>e</sup> siècle, du premier de ces deniers, que j'ai possédé ainsi que l'obole, donne une attribution certaine à Gui IV. On doit se défier du dessin des deux dernières pièces, tiré de l'ouvrage de Duby.

GUI V. 1344—1360.

6849. ✠ GVIDO ✠ COMES. Croix coupant la légende et cantonnée de fleurons. ṛ. SANTI \* \* PAVLI. Ecusson triangulaire au lion de Brabant portant une bannière.

AR. Esterlin. (HERMAND, pl. 9, n° 102; *Revue*, 1850, pl. 6, n° 10.)

Pl. CLX, n° 13.

6850. ✠ GVIDO \* COMES. Même type. ṛ. ✠ SEND \* \* PIV. Même type.

AR. Esterlin. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 5, pag. 341, vignette.)

Coll. Hermand. — Pl. CLX, n° 14.

Le dernier de ces esterlins a été publié par M. Hermand. L'explication qu'il en donne n'est pas de tout point satisfaisante, parce que son dessin est incomplet. Il y a certainement une lettre au haut de l'écusson et à gauche de la croisette; ce doit être un L. Il faut lire, par conséquent, SEND PIVL.

GUI VI. 1360—1374.

6851. IOHANNES : LUCAS : MATHEVS. Le comte à cheval. ṛ. ✠ GVIDO : DE LVCENBOURG COMES DE LINI ET S. PALI. Croix fleurronnée.

OR. Franc à cheval. (*Revue*, 1853, pag. 446.)

Coll. Asselin, à Cherbourg.

WALERAN DE LUXEMBOURG. 1374—1415.

6852. ✠ VAL . RANVS CON. Croix. 2<sup>e</sup> légende : ✠ BER..., &c. ṛ. TVRONVS . CIVIS. Châtel tournois surmonté d'une croix. Bordure de lis.

AR. Gros. (*Revue*, 1850, pl. 6, n° 13.)

Coll. de Coster. — Pl. CLX, n° 15.

6853. Variété avec COMES. 2<sup>e</sup> légende : BRDICTV, &c.

AR. Gros.

Coll. de Coster.

C'est par analogie que l'on donne ces deux derniers gros aux comtes de Saint-Pol, puisque le nom de l'atelier est absent.

LIGNY ET SAINT-POL.

PHILIPPE DE BOURGOGNE-BRABANT. 1415—1429.

6854. ✠ PHS : BRAB : COM : LIREI : ET : STI : PAVLI. Dans le champ, deux écussons penchés, l'un de Bourgogne moderne et Limbourg, l'autre de Brabant et Limbourg. R. MORETA . PHI . BRABATIE. Croix pattée, cantonnée d'un lion aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'un lis aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. 2<sup>e</sup> légende : SIT : NOMER : DOMINI : BEREDICTVM.

BILL. (*Revue num. fr.*, pag. 43, vignette.)

Cab. de France et coll. D'Affry de la Monnoie. — Pl. CLX, n<sup>o</sup> 16.

6855. PHS : BRABAR : COM : LIREI : ET : SUTI : PAVLI. Deux écussons juxtaposés et surmontés d'un heaume; l'écusson de droite au lion de Brabant, et celui de gauche écartelé de Bourgogne-Brabant. R. ✠ MORET : ROV : COMITIS : LIREI : ET : SUTI : PAVLI. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.

BILL. Plaque ou double gros. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pl. 12, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.)

6856. Mêmes légendes et types. Au R., BRABAR : TIE.

BILL. Drielander. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pl. 12, n<sup>o</sup> 2.)

6857. PHS : BRAB : COM : LIREI : Z : SUTI : PAVLI. Même type. R. MORETA : PHI : BRABAR. Même type. 2<sup>e</sup> légende : ✠ SIT : ROMER, &c.

BILL. Demi-drielander. (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 3.)

6858. PHS : BRAB COM : LIREI : Z : SUI : PAV. Même type. R. ✠ MORETA : PHI : BRAB. Même type, sauf que la croix n'est cantonnée que d'un lis au 2<sup>e</sup>, et d'un lion au 3<sup>e</sup>. 2<sup>e</sup> légende : ✠ SIT, &c., BEREDICTV.

BILL. Quart de drielander. (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 4.)

Ces pièces, particulièrement les quatre dernières, quoique portant le titre de comte de Saint-Pol, ont été refusées à la France. M. de Coster, qui les a publiées dans la *Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pag. 182, établit par des titres positifs qu'elles ont été fabriquées à Daelhem, près de Malines. Philippe, comte de Saint-Pol, avait été chargé de l'administration du Brabant, lorsque, par suite d'impuissance physique et morale,

Jean IV fut abandonné de sa femme, Jacqueline de Bavière, et que ses états durent être confiés à des mains plus capables que les siennes.

### ÉLINCOURT.

La terre d'Elincourt était située dans le Cambrésis, et par conséquent à une grande distance de Saint-Pol. Elle fut acquise par les seigneurs de ce dernier fief en 1300, afin d'y établir un atelier qui fût indépendant, car Elincourt ne relevait pas de la France, mais de l'Empire. Gui IV fut le premier qui y fit ouvrir des monnaies. Il commença d'abord par employer le type de la gerbe de Saint-Pol; mais il ne tarda pas à imiter toutes les monnaies de ses voisins. Ses successeurs eurent, à ce sujet, de fréquents démêlés avec les rois de France.

Mahaut, qui, vers 1354, avait épousé Gui VI de Luxembourg, châtelain de Lille, de la branche de Luxembourg-Ligny, succéda à son frère Gui V en 1360, et apporta le comté de Saint-Pol dans la maison de Luxembourg. Gui VI s'empessa de faire frapper des monnaies à Elincourt. Il est à remarquer que lui et ses successeurs n'en ont fait frapper que dans cet atelier et dans celui de Ligny. Nous en avons aucune qui soit sortie de celui de Saint-Pol.

Quant à la rareté, les monnaies d'Elincourt sont dans les mêmes conditions que celles de Saint-Pol.

#### GUI IV DE SAINT-POL. 1300—1317.

6859. **GVIDO** en deux lignes dans le champ, la dernière renversée; entre le G et l'V, la gerbe des comtes de Saint-Pol. Légende : ✠ **COEDES S ... V ... I.** ⱼ. ✠ **MON. P : DELICORT.** Croix.

AR. Denier. (*Revue*, 1850, pl. 5, n° 6.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXI, n° 1<sup>er</sup>.

Cette pièce paraît être la seule, au type de Saint-Pol, qui soit sortie de l'atelier d'Elincourt.

6860. ✠ **GVIDO COMES : SCI PAVLI.** Cavalier passant à gauche et portant un pennon; sur son écu, les armes de Châtillon-Saint-Pol. ⱼ. ✠ **MONEPA : RECTA : DE : ELINCOVRT.** 2<sup>e</sup> légende : ✠ **SIGNVM CRVCIS.** Croix.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 7; DUBY, *Suppl.*, pl. 1<sup>re</sup>, n° 15.)

Pl. CLXI, n° 2.

6861. ✠ **GVIDO COMES S PAVLI.** Même type. ⱼ. ✠ **MONEPA ROVA DE ELINCOVRT.** Même type.

AR. Gros. (DUBY, pl. 101, n° 4.)

Pl. CLXI, n° 3.

Copie servile des gros au cavalier armé du Hainaut.

6862. ✠ . G . COMES . S PAVLI. Croix. Légende extérieure : ✠ GRACIA DO-  
MINI DE NRI : FACTVS SVM. Ɑ. ✠ MORETA ELINCT. Portail. Bordure  
de rosaces à six points.

AR. Gros au portail. (*Revue*, 1850, pl. 5, n° 8.)

Pl. CLXI, n° 4.

6863. Mêmes légendes et types. MONEA ELINCT. Bordure de quintefeilles.

AR. Gros au portail. (*Ibid.*, pl. 6, n° 9.)

Pl. CLXI, n° 5.

Imitation du gros au portail frappé à Alost par Philippe de Thiette.

6864. ✠ G : COMES : S : PAV. Armes remplissant le champ ; Bourgogne au 1<sup>er</sup>,  
Dreux aux trois autres. Ɑ. ✠ MONEA . ELIN. Croix cantonnée au 1<sup>er</sup> d'une tige  
de trèfle.

BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 1864, et pl. 22, n° 3; DUBY, pl. 101,  
n° 3.)

Pl. CLXI, n° 6.

Gui IV avait épousé, en 1292, Marie, fille de Jean II, duc de Bretagne. Il est cu-  
rieux de lui voir, à une aussi grande distance, prendre le type breton, ou plutôt  
limousin. C'est une preuve de la grande liberté dont il jouissait pour l'émission de ses  
monnaies.

6865. ✠ G : COMES . S . PAVLI. Aigle éployée. Ɑ. ✠ MORETA . ELICORT.  
Croix.

BILL. Cokibus : 1,03. (*Revue belge*, tom. 3, pl. 7, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1863.)

Pl. CLXI, n° 7.

Nous trouvons ici la copie des petits deniers de très bas billon des évêques de Cam-  
bray. Le peuple, prenant sans doute l'aigle pour un coq, leur avait donné le nom de  
*Cokibus*.

6866. ✠ G : SCI : PAVLI : . Ecusson ovale aux armes de Saint-Pol. Ɑ. ✠ MONA :  
ELNCOT. Croix.

BILL. Obole.

Coll. Serrure et Rousseau. — Pl. CLXI, n° 8.

Ce type est tout nouveau pour Saint-Pol. C'est la première fois que nous voyons les  
comtes mettre leur nouveau blason sur leurs monnaies.

MARIE DE BRETAGNE. 1317—1339.

6867. **MARIE DE BRETAGNE**. Croix coupant la légende, cantonnée de deux lions et de deux aigles. **✠ MORETA : ELINCORT**. Lion debout dans un entourage de six arcs de cercle.

AR. Gros. (*Revue*, 1850, pl. 6, n° 11, et 1842, pl. 8, n° 11.)

Coll. Van der meer, à Tongres. — Pl. CLXI, n° 9.

6868. Variété avec **BRETAGNE**.

(*Revue*, 1842, pl. 8, n° 11.)

Pl. CLXI, n° 10.

6869. Mêmes légende et type. **✠ MORETA : ROVA : D : ELINCORT**. Même type.

BILL.

Coll. Serrure.

6870. Mêmes légendes et types, avec **DELINCOT** au **â**.

BILL.

Coll. Serrure.

6871. **✠ MARIE : DE : BRETAGNIENS**. Croix feuillée. **â**. **✠ MORETA : DE : ELLINCORT**. Aigle éployée, la tête tournée à droite.

AR. Gros à l'aigle. (*Revue belge*, tom. 1<sup>er</sup>, pl. 4, n° 6.)

Pl. CLXI, n° 11.

6872. **✠ MARIE . DE BRETAGNE**. Croix. **â**. Dans le champ, **MO** séparé par un aigle et **NETA** renversé, le tout en deux lignes; légende circulaire : **✠ ROVA . DELINCORT**.

BILL. Double. (B. FILLON, *Catal. Rousseau*, pl. 4, n° 12.)

Coll. Rousseau. — Pl. CLXI, n° 12.

Marie de Bretagne était veuve de Gui IV, qui mourut en 1317; elle lui survécut jusqu'en 1339. On présume que c'est à titre de comtesse douairière qu'elle fit frapper à Elincourt des monnaies en son nom. On remarquera le type particulier du n° 6872.

JEAN DE CHATILLON. 1317—1344.

6873. **✠ IOHANNES : GOMES : SARTI : PAULI : E : T : ROIS**. Ecusson aux armes de Châtillon-Saint-Pol. **â**. **✠ MORETA : DELINCORT : FET : ER**



**FRANS : ARLEVS :** Croix fleuronée, dans un entourage formé de quatre demi-cercles, avec des annelets dans les angles extérieurs.

AR. (*Revue*, 1850, pl. 6, n° 12.)

Cab. de France. — Pl. CLXI, n° 13.

Sur cette curieuse monnaie, on trouve un bizarre amalgame du latin et du français. La légende du droit est presque toute latine, et finit en français. Au revers, au contraire, un mot latin commence la phrase, qui est achevée en langue vulgaire. On doit à M. Rigollot une explication satisfaisante de ces légendes. A l'avvers, il lit : *Jean, comte de Saint-Pol en ternois*; au revers : *Monnaie d'Elincourt faite en franc-alleu*. On serait tenté de voir le nom d'Arleux; mais cela n'est pas acceptable, puisque cette terre n'appartenait pas à Jean de Châtillon, mais bien à son beau-frère et à sa sœur, quand elle devint veuve.

M. Rigollot fait remarquer le beau travail de cette pièce, et conjecture qu'elle était destinée à être frappée en or. Par quelque circonstance que nous ignorons, Jean dut échouer dans sa prétention.

GUI DE LUXEMBOURG. 1360—1371.

6874. ✠ **GVIDO** ✠ **DE** ✠ **LVCEMBOVRQ**. Lion debout. R. ✠ **MONETA** ✠ **DE** ✠ **LINCORT**. Croix cantonnée d'un trèfle aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>.

BILL. noir : 0,75. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 2, pl. 6, n° 5.)

Pl. CLXI, n° 14.

6875. **LVCEMBOVRQ** : **COMES** : **DE** : **LINI** : **GVIDO** : **DE**. Lion assis. R. **MO-**  
**NETA** **D** **ELINCORT**. Croix. Légende extérieure : **BENEDICT** : **Q** : **VENIT**  
: **I** : **NOMINE** : **DI**.

BILL. Demi-botdrager.

Coll. Serrure, à Gand, et de Jonghe, à Bruxelles.

6876. Variété avec **GVIDO** : **D**.

Coll. Serrure, à Gand.

6877. ✠ **GVIDO** ✠ **DE** ✠ **LVCEMBOVRQ**. Lion debout couronné. R. ✠ **MONETA**  
: **DE** ✠ **LINCORT**. Croix cantonnée d'un lis au 4<sup>e</sup>.

BILL. noir.

Coll. Serrure, à Gand.

VALLERAND. 1371—1415.

6878. **VVALLERANDVS** : **DEI** : **GRA** : **COM** : **DE** : **LINCIO**. Lion assis.

R. **MONETA** **D** **ELINCORT**. Croix. 2<sup>e</sup> légende : **BENEDICT**, &c.

BILL.

Coll. Serrure.

6879. Autre avec au  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{E}LINCORT$ , et dans la 2<sup>e</sup> légende  $\mathfrak{D}OONNE : D$ .  
BILL.

Coll. Serrure.

6880. Variété avec  $\mathfrak{L}IN\mathfrak{E}HO$ .  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{M}ONETA \mathfrak{E}LINCORT$ .

Gros.

Coll. Hermand, à Saint-Omer.

JEAN III DE LUXEMBOURG. 1430—1440.

6881.  $\mathfrak{X} IOh : D\mathfrak{E} : LV\mathfrak{E}RBOVR\mathfrak{E} : \mathfrak{E}OM : LINC\mathfrak{E}$ . Lion debout, ayant en cœur un écusson au lion.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{X} MONETA : NOV\mathfrak{A} : \mathfrak{E}LINC\mathfrak{E}OVRE$ . Croix coupant la légende, cantonnée des lettres  $L V \mathfrak{E} B$ .

Gros : 2,80. (*Revue*, 1842, pl. 8, n° 12.)

Coll. F. Mallet. — Pl. CLXI, n° 15.

6882. Mêmes légendes et types, avec  $\mathfrak{E}OM\mathfrak{E}$ , &c.

Demi-gros : 1,80.

Coll. Poey d'Avant.

6883. Variété avec  $\mathfrak{C}OM$ .

Demi-gros.

Coll. Mallet, à Amiens.

6884. Mêmes légende et type.  $\mathfrak{R}$ .  $\mathfrak{M}ONETA : NOV\mathfrak{A} : \mathfrak{E}LINC\mathfrak{E}O$ . Croix cantonnée de  $L V \mathfrak{E} B$ .

Quart de gros.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLXI, n° 16.

6885. Autre avec  $\mathfrak{L}IN\mathfrak{E}$ . Au  $\mathfrak{R}$ .,  $\mathfrak{E}LINC\mathfrak{E}OVRE$ .

Quart de gros.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLXI, n° 17.

6886.  $\mathfrak{X} IOh \cdot D\mathfrak{E} \cdot LV\mathfrak{E}RBOVR\mathfrak{E} \cdot \mathfrak{E}OM \cdot LINC\mathfrak{E}$ . Mêmes type et  $\mathfrak{R}$ .

BILL. Demi-gros.

Coll. Monnier. — Pl. CLXI, n° 18.

6887.  $\mathfrak{X} IOh \cdot D\mathfrak{E} \cdot LVSS\mathfrak{E}BOR\mathfrak{E} \cdot \mathfrak{E}OM \cdot LINC\mathfrak{E}$ . Même type.  $\mathfrak{R}$ . Mêmes légende et type.

BILL. Demi-gros.

Coll. Monnier. — Pl. CLXI, n° 19.

6888. Variété avec **LVSERBOVRQ : COM : LIRQ**. Même n°.

BILL. Quart de gros.

Coll. F. Farez.

6889. ✱ **IOh . DQ . LVQ . COM . LIR**. Ecusson à un lion. n°. ✱ **MORETA . ROVA . GLIRQOQ**. Même type.

BILL. Quart de gros.

Coll. F. Farez. — Pl. CLXI, n° 20.

6890. ✱ **IOh . DQ . LVQEMBOVRQ . COM . DQ . LIRQIO**. Même type. n°. Mêmes légende et type, avec **GLIRQOVRA**.

BILL. Demi-gros.

Coll. Hermand.

J'ai déjà expliqué comment la seigneurie de Saint-Pol était entrée dans la maison de Luxembourg-Ligny. L'attribution des monnaies n'offre pas de difficultés sérieuses, et ne comporte pas d'observations particulières.

### LIGNY.

La terre de Ligny était située dans le Barrois. Son origine remonte à la cession qu'en fit, en 1231, Henri, duc de Bar, à sa fille Marguerite, fiancée à Henri, fils de Walerand, duc de Limbourg, et d'Ermesinde, héritière du comte de Luxembourg. Le mariage ne fut consommé qu'en 1240. C'est ainsi que la seigneurie de Ligny arriva dans la maison de Limbourg-Luxembourg. Elle passa, comme nous l'avons vu, dans celle de Saint-Pol au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, par le mariage de Guy de Luxembourg avec Mahaut de Châtillon, comtesse de Saint-Pol.

Pour obtenir de plus amples renseignements, on devra recourir à un article de M. P. Cuypers dans la *Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 2, pag. 270.

Nous n'avons pas encore rencontré de monnaies de Ligny antérieures au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Nous n'en avons qu'une seule de cette dernière époque. Toutes les autres qui sont venues jusqu'à nous appartiennent à la branche de Luxembourg-Saint-Pol.

Les monnaies de Ligny sont très rares.

### COMTES DE LIGNY.

HENRI, 1240—1272 ou 1274.

WALERAND I<sup>er</sup>, 1272 ou 1274—1288.

HENRI, 1288—1304.

WALERAND II, 1304—1353.

JEAN DE LUXEMBOURG, 1353—1364.

GUY, 1364—1413 ou 1415.

JEAN DE LUXEMBOURG. 1353—1364.

6891. ✠ IOHS ✠ DE ✠ LVGEBVRG ✠ COM ✠ LINI. Buste de Saint Pierre sur un écusson au lion. R. ✠ PAX ✠ XPI ✠ MANENT ✠ SEMPER ✠ NOBISQVM. Croix feuillée.

OR. Ecu. (DUBY, pl. 101, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. CLX, n° 17.

Imitation des monnaies de Brabant.

GUI DE LUXEMBOURG. 1364—1371.

6892. ✠ GVIDO ✠ DE ✠ LVGEBVRG ✠ COS ✠ D LINI. Le prince debout sous un dais. Champ semé de lis. R. ✠ XPI ✠ VIRGIT, &c. Croix feuillée des écus royaux de France, cantonnée aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'une couronne, aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un lis.

OR. Ecu. (DUBY, pl. 101, n° 1<sup>er</sup>.)

Cab. de France. — Pl. CLX, n° 18.

6893. Variété : au R., la croix est cantonnée d'un lis aux 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, et d'une couronne aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>.

OR. Ecu.

Coll. Monnier.

Copie des francs de Charles V.

WALERAN III. 1371—1413 ou 1415.

6894. ✠ AGR. DEI. QVI. TOLL. PCC. MVDI. MISERRER. ROB. Agneau pascal au drapeau, dans un épicycloïde à quatorze lobes; sous ses pieds, IOH DVX. R. Lion debout. VVALERANVS ✠ DE ✠ LVGEBVRG ✠ COM ✠ DE ✠ LIN ✠ GIO. Croix feuillée et terminée par des trèfles, cantonnée de quatre lis dans un entourage de quatre arceaux portant à chaque bout un angle sortant; dans la rentrée des angles, huit lis.

OR. Aignel : 5,50. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 2, pl. 7, n° 7.)

Musée de Saint-Pétersbourg; coll. Dancoisne et Dewismes. — Pl. CLX, n° 19.

Suivant M. Cuypers (*loco cit.*), ce mouton n'aurait pas été copié sur le grand aignel de Jean II, roi de France; mais bien sur ceux frappés en Gueldre, en Hainaut, en Hollande et en Brabant. Le module est plus grand. D'ailleurs, les deux mots *Joh' dur* prouvent que c'est le mouton de Jean III, duc de Brabant, que l'on a voulu imiter. Il ne faut pas songer à y voir une monnaie d'association. On ne connaît que trois exemplaires de cette pièce.

6895. **VVALERAD \* DI \* GA COM \* DE \* LINEIO.** Le prince debout sous un dais, tenant l'épée et le sceptre. **ᚱ. ✠ XPC \* VIRGIT \***, &c. Type des écus d'or royaux ; la croix cantonnée de deux couronnes et de deux lis.

OR. Ecu.

Coll. Monnier.

6896. Un grand double **V** entre deux fleurs de trèfle, et surmonté d'une couronne à trois lis. **DEI : GRACIA.** Bordure de lis. **ᚱ. Trèfle. DE LINEI : COMES \***. 2<sup>e</sup> légende : **BNDICTV : SIT.**

BILL. Gros.

Coll. Serrure et Monnier. — Pl. CLX, n° 20.

Imitation du blanc de Charles V.

6897. **DEI GRACIA.** Même type. **ᚱ. Trèfle. DE LINEI : COMES \***. Même type.

BILL. Gros.

Coll. Monnier. — Pl. CLX, n° 21.

6898. Dans le champ, **V** entre deux lis, sous une couronne. Légende : **DEI GRACIA.** Bordure de lis. **ᚱ. Trèfle. LINEIO : COMES.** Croix. Légende extérieure : **BNDICTV, &c.**

BILL. Gros.

Coll. Rollin-Feuardent et Serrure. — Pl. CLX, n° 22.

6899. **✠ LINEIERSI CIVIS.** Croix. Légende extérieure : **✠ BNDICTV : SIT : COMES : DEI . TRI IHV : XPI.** **ᚱ. ✠ TVRONVS CIVIS.** Châtel des tournois ; bordure de lis.

AR. Gros.

Coll. Monnier.

6900. **✠ VVALERANDVS . D . G ... LIN.** Lion debout. **ᚱ. ✠ MONETA . D . LIN.** Croix.

BILL. noir. Denier : 0,96.

Coll. Poey d'Avant.

6901. **✠ VVALERANDVS . D . G ... LINI.** Même type. **ᚱ. ✠ MONETA . DE . LINEIO.** Croix.

BILL. noir. Denier : 0,90.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLX, n° 23.

Les deux dernières pièces sont évidemment copiées sur celle publiée sous le n° 6874. Il n'y a de différence que dans les cantonnements de la croix.

SERAIN.

J'ai peu de renseignements sur Serain. On sait seulement que c'était un fief situé dans le Cambrésis, et qu'il relevait de Crevecœur. Suivant M. Desains (*Revue num. fr.*, 1842, pag. 133), c'était un des anciens apanages des maisons de Saint-Aubert et de Walincourt, et, avant 1313, les seigneurs de ce fief jouissaient du droit de battre monnaie. Par les espèces venues jusqu'à nous, nous voyons que cette terre a appartenu aux seigneurs de Ligny, et qu'ils y avaient établi un atelier, qui fonctionna assez activement.

La numismatique de Serain ne nous était connue que par un petit nombre de pièces publiées par Duby, et par deux gros au cavalier armé dessinés dans la *Revue*. Je suis heureux de l'avoir enrichie d'une manière tout à fait remarquable.

WALERAN II. 1304—1353.

6902. G VALERANUS. DNS DE LIRI. Cavalier passant à droite et portant un étendard. R. ✠ MONETA : NOVA : SERENENSIS. 2<sup>e</sup> légende : SIGRVM : CRVCIS. Croix.

AR. Gros. (DUBY, pl. 101, n° 8.)

Cab. de France. — Pl. CLXIII, n° 17.

6903. G VALERAND : DNS DE LINI. Même type. R. ✠ MONETA : NOVA : SERENENSIS. Mêmes type et légende intérieure.

AR. Gros.

Coll. Monnier.

6904. Mêmes légende et type. R. ✠ MONETA : NOVA : SERENES. Même type.

AR. Gros.

Coll. Rollin.

Selon M. Desains (*loco cit.*), ces gros appartiennent à Waleran II. C'est aussi l'opinion de M. Cartier (*Revue*, 1836, pag. 187). Il est certain que, par la fabrique, ils diffèrent sensiblement de celui qui va suivre. Il est probable aussi que, parmi les esterlins, il y en a quelques-uns qui peuvent appartenir au même seigneur.

WALERAN III. 1371—1415.

6905. ✠ GVALERAN : DNS DE LIRI. Mêmes type et R., avec SERENENSIS.

AR. Gros. (*Revue*, 1842, pl. 5, n° 6.)

Pl. CLXIII, n° 18.

6906. ✠ **VVALERARDVS DE LIRY**. Même type. Ṛ. **MONETA SERENENSIS**. 2<sup>e</sup> légende : **SIGRVM CRVCIS**. Croix.

AR. Gros.

Coll. Norblin.

6907. ✠ **GVALER' DE LVSENB**. Buste couronné de face. Ṛ. **MONETA SERENE**. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants.

AR. Esterlin. (DUBY, pl. 101, n° 7.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXIII, n° 19.

6908. ✠ **VVALLER' DODIR' DE LIRY**. Aigle éployée. Ṛ. ✠ **MONETA SERENENSIS**. Croix feuillée.

AR. Gros.

Coll. F. Mallet. — Pl. CLXIII, n° 20.

Ce gros est copié sur celui de Marie de Bretagne pour Elincourt (pl. CLXI, n° 11).

6909. ✠ **VVALLERARDVS**. Croix coupant la légende. 2<sup>e</sup> légende : **BRDICT'**, &c. Ṛ. **MONETA SEREN**. Lion debout.

BILL. Gros.

Coll. Mallet. — Pl. CLXIII, n° 22.

Cette pièce est une imitation des gros de Louis de Male, comte de Flandre.

6910. ✠ **G DOMYRVS DE LYRY**. Tête de face. Ṛ. ✠ **MONETA SERAIN**. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants placés trois par trois.

AR. Esterlin : 1, 20. (DUBY, pl. 101, n° 6.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. CLXIII, n° 21.

6911. ✠ **G DOMYRVS DE LYRY**. Même type. Ṛ. **MONETA SERENE**. Même type.

AR. Esterlin. (*Ibid.*, n° 5.)

Pl. CLXIII, n° 23.

6912. **G : DOMINVS : DE : ELINII**. Ṛ. **MONETA SERENE**. Même type.

AR. Esterlin.

Musée de Genève.

6913. ✠ **G : DOMINVS : DE : LINI**. Ṛ. **MONETA SERENE**. Même type.

AR. Esterlin.

Coll. Serrure.

6914. ✠ **G . DOMINVS DE LINI**. Ṛ. **MONETA SERAINM**. Même type.

AR. Esterlin.

Coll. Serrure.

6915. ✠ G : DOMINVS DE LINIY. ḡ. MONETA SERAIN. Même type.  
AR. Esterlin.  
Coll. Serrure.
6916. ✠ G DOMINVS : DE LINY. ḡ. MONETA SERAYR. Même type.  
AR. Esterlin.  
Coll. Serrure.
6917. ✠ G : DOMINVS : DE : LINI. ḡ. MONETA : SERENE. Même type.  
AR. Esterlin.  
Coll. Serrure.
6918. Variété avec SERENE.  
AR. Esterlin.  
Coll. F. Mallet. — Pl. CLXIII, n° 24.
6919. ✠ G . DOMINVS DE LINY. ḡ. MONETA SERAIN. Même type.  
AR. Esterlin.  
Coll. Justen, à Bruxelles.
6920. ✠ G : DOMINVS : DE : LINI. ḡ. MONETA SERENE. Même type.  
AR. Esterlin.  
Coll. de Coster, à Bruxelles.
6921. G . DOMINVS DEL. Buste de face dans un triangle. ḡ. MONETA SE-  
RAIR. Même type.  
AR. Esterlin. (DUBY, pl. 101, n° 4.)  
Pl. CLXIII, n° 25.

Le type de ce dernier esterlin est copié sur celui des monnaies anglaises du XIII<sup>e</sup> siècle. Il y a donc lieu de croire qu'il appartient à Waleran II. On ne le connaît pas en nature.

#### CREVECOEUR.

La seigneurie de Crevecoeur, qui était un fief de l'évêque de Cambrai, paraît avoir été assez importante. Elle a appartenu aux comtes de Flandre. Nous avons des monnaies de Jean, que son père Guillaume avait doté des terres de Crevecoeur et d'Arleux. Sa veuve, Béatrix de Saint-Pol, céda au roi, en 1337, ces deux terres, en échange de celle de Chauny-sur-Oise.

#### JEAN DE FLANDRE. 1313—1315.

6922. ✠ IOHARNE : DE FARDRIA. Cavalier portant un drapeau à gauche.



Ɱ. MORET̄A : ROVA : CREPICORDI. Légende intérieure : SIGNVM CRV-  
CIS. Croix.

AR. Gros : 2,17. (*Revue*, 1836, pl. 4, n° 2; POEY D'AVANT, n° 2005.)

Pl. CLXIII, n° 16.

6923. Variété : DE F̄ANDRIA. Au Ɱ., les mots de la légende sans divisions.

AR. Gros.

Coll. Rondier.

6924. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit il y a FL̄ANDRIA, et au Ɱ. CRE-  
PICORDII.

AR. Gros : 2,17. (*Revue*, 1836, pag. 188; POEY D'AVANT, n° 2006.)

6925. Variété avec CREPICORDI.

AR. Gros.

Coll. Quandalle.

### WALINCOURT.

Walincourt, qui n'est plus qu'un petit village du département du Nord, arrondissement de Cambrai, était autrefois un fief considérable relevant des sires de Crevecœur, et un arrière-fief des archevêques de Cambrai. Au XIV<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire à l'époque où les sires de Walincourt ont fait frapper monnaie, ce fief appartenait aux Werchin, sénéchaux héréditaires du Hainaut.

M. R. Chalon, à qui nous devons tout ce que nous connaissons sur le monnayage de Walincourt, a publié, dans la *Revue belge*, tom. 3, pag. 180, divers documents monétaires, desquels il résulte qu'en 1306, le droit de battre monnaie avait été accordé au sire de Walincourt par le comte de Hainaut, et qu'il lui en donna des lettres de non-préjudice. En 1314, le même seigneur Jean de Walincourt reconnut que son fief relève de l'évêque de Cambrai, et, sur la réquisition du prélat, qui lui avait ordonné de cesser de faire battre monnaie à Walincourt, il renonça à tous droits acquis. Il donna une singulière excuse de son usurpation de privilèges, en alléguant que les sires de Crevecœur, de Serain, d'Elincourt, de Ligny et de Saint-Pol usaient des droits monétaires « *et par chou que nos sires et noms leffaisaient, nous cuidions avoir bon droit de le faire.* » Mais, comme le fait très bien observer M. Chalon, les seigneurs, dont le sire de Walincourt prétendait suivre l'exemple, étaient autrement puissants que lui, et il dut céder devant la force, tandis que les autres continuèrent à monnayer.

GUILLAUME I<sup>er</sup>, comte de Hainaut. 1304—1337.

6926. ✠ GVILLELO ✠ CODES. Croix. Ɱ. ✠ OO VVALLERCORT. Aigle éployée.

Bas BILL. Cokibus. (*Revue belge*, tom. 3, pl. 7, n° 1<sup>er</sup>.)

Pl. CLXI, n° 21.

6927. Mêmes légendes et types.

AR. Pied-fort.

Coll. de Coster.

Ces pièces n'appartiennent point aux seigneurs de Walincourt. Elles ont été frappées par Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Hainaut, en vertu de baux par lui concédés à des monétaires, les 7 novembre 1305 et 7 octobre 1306, rapportés *in extenso* dans l'article précité de M. Chalon.

JEAN DE WALINCOURT. 1306—1314.

6928. ✠ IOHANNES DRS DE VVAL. Cavalier passant à gauche et portant un drapeau. R. ✠ MORETA : NOVA : VVALVLAINCORT. 2<sup>e</sup> légende : ✠ SIGRVM CRVCIS. Croix.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 7.)

Coll. Quandalle et de Coster. — Pl. CLXI, n° 22.

Cette pièce a été émise en vertu du bail du 7 octobre 1306, par lequel Guillaume de Hainaut donnait l'ordre à Bernard Rogier de frapper des *cokibus*, et permettait au seigneur de Walincourt de frapper de la monnaie blanche.

---

## FLANDRE.

Mon intention n'est pas de décrire toutes les monnaies de la Flandre. Cela m'amènerait à ajouter un volume à mon ouvrage, et, pour cela, il me faudrait copier l'ouvrage de M. Gaillard sur les comtes de Flandre, la continuation de M. Deschamps-de-Pas dans la *Revue*, et le travail que va nous donner M. Robert sur les monnaies de Cambrai. Je me bornerai seulement, à titre de renseignements, et pour la satisfaction de quelques amateurs, à faire connaître les monnaies des villes flamandes qui maintenant font partie de la France. Je ne me dissimule pas que cette manière d'opérer pourra m'attirer des observations de diverses sortes. On m'objectera que cette partie de mon travail est un hors d'œuvre, et que j'aurais dû m'abstenir ou comprendre la Flandre en entier. Je répondrai que cette besogne, comme je viens de le faire observer, est déjà faite, et que d'ailleurs ma tâche a été assez lourde, pour que je ne recule pas devant l'augmentation du fardeau. Quant au reproche d'avoir fractionné cette description, je répéterai, jusqu'à satiété, qu'il n'y a jamais désavantage à élargir son domaine.

LILLE.

La numismatique lilloise a été récemment l'objet d'un travail important (1858). L'auteur de cette monographie, M. E. Vanhende, a étudié son sujet avec un soin tout particulier; malheureusement il a cédé au penchant qui entraîne presque tous les monographes. Pour enrichir sa ville, il lui a donné, avec beaucoup trop de libéralité, des monnaies dont l'attribution est contestable. On a dû voir que, dans le courant de mon ouvrage, j'ai attribué à ces monnaies une place qui me semble beaucoup plus rationnelle.

Tirant ses preuves de documents écrits et formels, M. Vanhende regarde trois faits comme acquis : l'atelier de Lille fonctionna dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle; il y avait une monnaie publique, en Flandre, dès 1093; cette monnaie prenait, en 1169, dans les actes le nom d'*artésien*.

C'est cette dernière qui est seulement venue jusqu'à nous. Il y en a à divers types et de nombreuses variétés accusant une fabrication prolongée. Selon M. Vanhende, le monnayage, commencé au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, dura jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> ou au commencement du XIV<sup>e</sup>.

La classification du numismatiste lillois me paraissant appuyée sur des bases solides, je la suivrai de point en point.

6929. Triangle terminé par deux annelets et une espèce d'épi; une fleur de lis à deux côtés et une étoile au 3<sup>e</sup>. R. Croix pattée, cantonnée de deux globules et de deux annelets, et coupant la légende qui est composée de quatre I dont un est traversé par un trait.

AR. Maille. (VANHENDE, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.)

Musée de Douai. — Pl. CLXII, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>.

6930. Variété : le triangle est terminé par trois annelets.

AR. Maille. (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 2.)

Coll. Hermand. — Pl. CLXII, n<sup>o</sup> 2.

6931. Triangle; un globule au centre; un annelet à chaque angle; cantonné de deux fleurs de lis et d'un annelet. R. L-I-L-A. Croix pattée coupant la légende, cantonnée de deux annelets et de deux globules.

AR. Maille. (*Ibid.*, n<sup>o</sup> 3.)

Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n<sup>o</sup> 3.

6932. Mêmes légendes et types, sauf qu'au R. la croix est cantonnée intérieurement de deux globules et de deux annelets.

AR. Maille : 0,40. (GAILLARD, *Ibid.*, n<sup>o</sup> 100; VANHENDE, n<sup>o</sup> 4.)

Coll. de Meyer. — Pl. CLXII, n<sup>o</sup> 4.

6933. Même triangle, une fleur de lis à chaque côté.  $\hat{q}$ . L-I alternant avec deux globules. Même croix cantonnée de quatre annelets.

AR. Maille. (DANCOISNE, n° 7; VANHENDE, n° 5.)

Coll. Dancoisne et Dewismes. — Pl. CLXII, n° 5.

6934. Même type.  $\hat{q}$ . Lis alternant avec deux annelets. Croix cantonnée de deux globules et de deux annelets.

AR. Maille : 0,32. (VANHENDE, n° 7.)

Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 6.

6935. Variété : la croix est cantonnée de quatre annelets.

AR. : 0,40. (GAILLARD, pl. 2, n° 95; VANHENDE, n° 8.)

Coll. Serrure et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 7.

6936. Même type.  $\hat{q}$ . I-I alternant avec des annelets. Même croix cantonnée de quatre globules.

AR. Maille : 0,15. (VANHENDE, n° 9.)

Musée royal de Bruxelles. — Pl. CLXII, n° 8.

6937. Triangle cintré d'un globule, anglé de trois annelets et cantonné de trois fleurs de lis.  $\hat{q}$ . L-I-L- $\Lambda$ . Même croix cantonnée de deux annelets et de deux globules.

AR. (GAILLARD, n° 97; VANHENDE, n° 11.)

Coll. Everaerts, à Louvain, et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 9.

6938. Même type; un point au milieu du triangle.  $\hat{q}$ . L-I-L- $\bar{\Lambda}$ . Même croix cantonnée de deux globules et de deux annelets.

AR. : 0,40. (*Ibid.*, n° 96; LELEWEL, n° 21; VANHENDE, n° 12.)

Coll. de Coster et Everaerts. — Pl. CLXII, n° 10.

6939. Mêmes légendes et types. La croix du  $\hat{q}$ . est cantonnée de quatre globules.

AR. : 0,38. (*Ibid.*, n° 98; *Revue belge*, tom. 4, pl. 6, n° 37; VANHENDE, n° 13.)

Coll. Gaillard et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 11.

6940. Variété : sans globule dans le triangle. Au  $\hat{q}$ ., la croix est cantonnée de quatre annelets.

AR. Maille : 0,41. (DANCOISNE, n° 8; VANHENDE, n° 14.)

Coll. Dancoisne et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 12.

6941. Variété : la croix est cantonnée de deux annelets et de deux globules.

AR. Maille. (VANHENDE, n° 14 bis.)

Coll. de Meyer.

6942. Triangle ayant un anneau à chaque extrémité, et cantonné de trois fleurs de lis. R. LLL $\bar{\kappa}$  (*sic*) dans les branches d'une croix pattée. Cercle concentrique, cantonné de quatre points.

AR. Petit denier ou maille : 0,38. (GAILLARD, pl. 12, n° 99; POEY D'AVANT, n° 1908; *Revue belge*, tom. 4, pl. 4, n° 37; VANHENDE, n° 15.)

Coll. de Coster et Vanhede. — Pl. CLXII, n° 13.

6943. Variété avec L-I-L- $\bar{\kappa}$ . Au droit, une étoile au centre du triangle.

AR. Maille : 0,32. (VANHENDE, n° 16.)

Coll. Vanhede. — Pl. CLXII, n° 14.

6944. Trois fleurs de lis en triangle; au centre, un point. R. LIL $\bar{\kappa}$ . Même croix, cantonnée de deux globules et de deux annelets.

AR. : 0,27. (*Ibid.*, n° 106; VANHENDE, n° 22.)

Coll. Gaillard et Vanhede. — Pl. CLXII, n° 15.

6945. Variété : la croix est cantonnée de deux globules et de deux annelets.

AR. Maille : 0,22. (VANHENDE, n° 23.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, n° 16.

6946. Fleur de lis à étamines; dans la bordure, quatre annelets et quatre globules.

R.  $\bar{\kappa}$  LILLE. Croix cantonnée de quatre points attachés au centre.

AR. Maille : 0,43. (GAILLARD, pl. 11, n° 89; VANHENDE, n° 24.)

Coll. Everaerts. — Pl. CLXII, n° 17.

6947. Triangle; sur chaque côté, une fleur de lis entre deux points; à chaque angle, un anneau; au milieu, un point. R. L-I-L-E. Même croix cantonnée de quatre étoiles.

AR. Maille : 0,34. (VANHENDE, n° 25.)

Coll. Hermand. — Pl. CLXII, n° 18.

6948. Variété : au centre du triangle, une étoile.

AR. Maille : 0,30. (*Ibid.*, n° 26.)

Pl. CLXII, n° 19.

6949. Variété avec un point manquant dans l'accostement des lis.

AR. Maille : 0,37. (GAILLARD, n° 101; VANHENDE, n° 27.)

Coll. Vandebogaerde et Serrure. — Pl. CLXII, n° 20.

6950. Mêmes légendes et types; un point au centre du triangle.

AR. Maille : 0,41. (*Ibid.*, n° 104; VANHENDE, n° 30.)

Coll. de Coster. — Pl. CLXII, n° 21.

6951. Mêmes légendes et types. L'astérisque du centre du triangle est remplacé par une rosace.  
AR. Maille : 0,41. (*Ibid.*, n° 102 ; VANHENDE, n° 28.)  
Coll. de Coster. — Pl. CLXII, n° 22.
6952. Variété : une étoile au centre du triangle. Au  $\hat{q}$ ., un croissant à l'extrémité de chacune des branches de la croix.  
AR. Maille : 0,32. (VANHENDE, n° 29.)  
Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 23.
6953. Triangle avec un astérisque au centre. Les lis ne sont pas accompagnés de points.  $\hat{q}$ . LIPA. Croix cantonnée de points.  
AR. Maille : 0,35. (*Ibid.*, n° 103 ; VANHENDE, n° 31.)  
Coll. Everaerts. — Pl. CLXII, n° 24.
6954. Triangles cléchés ; les angles de l'un sont ornés d'annelets, ceux de l'autre de fleurs de lis.  $\hat{q}$ . Mêmes légende et type, avec L-I-L- $\mathfrak{A}$  ; deux globules et deux annelets.  
AR. : 0,41. (GAILLARD, n° 105 ; VANHENDE, n° 32.)  
Coll. Gaillard et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 25.
6955. Fleur de lis entourée d'un grenetis ; dans la bordure, quatre annelets, deux étoiles et deux croissants.  $\hat{q}$ . LI et deux croissants. Croix cantonnée de quatre globules.  
AR. : 0,37. (GAILLARD, n° 92 ; VANHENDE, n° 33.)  
Coll. Gaillard et Goddons. — Pl. CLXII, n° 26.
6956. Même type.  $\hat{q}$ . I-I alternant avec des croissants. Même type.  
AR. Maille. (DANCOISNE, n° 1<sup>er</sup> ; VANHENDE, n° 34.)  
Coll. de Meyer. — Pl. CLXII, n° 27.
6957. Variété : au  $\hat{q}$ .,  $\Gamma$ -I alternant avec des étoiles. Même type.  
AR. Maille : 0,33. (VANHENDE, n° 35.)  
Coll. Vanhende.
6958. Même type. Dans la bordure, quatre annelets alternant avec quatre croissants.  $\hat{q}$ . L-I alternant avec deux croissants. Croix cantonnée de quatre annelets.  
AR. Maille : 0,37. (VANHENDE, n° 36.)  
Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 28.
6959. Même type ; dans la bordure, quatre étoiles et quatre annelets.  $\hat{q}$ . L-I alternant avec deux étoiles. Même croix.  
AR. Maille. (DANCOISNE, n° 7 ; VANHENDE, n° 37.)  
Cab. de l'université de Gand. — Pl. CLXII, n° 29.

6960. Variété : la croix du  $\mathfrak{R}$ . n'est pas cantonnée intérieurement.  
AR. Maille. (VANHENDE, n° 38.)  
Pl. CLXII, n° 30.
6961. Même type. Quatre annelets, trois étoiles et un croissant.  $\mathfrak{R}$ . LL; un croissant et une espèce de coin. Même croix.  
AR. : 0,46. (*Ibid.*, n° 93; VANHENDE, n° 39.)  
Coll. Serrure. — Pl. CLXII, n° 34.
6962. Même type. Quatre annelets et quatre étoiles.  $\mathfrak{R}$ . LI et deux étoiles. Même croix.  
AR. : 0,44. (*Ibid.*, n° 94; DUBY, *Suppl.*, pl. 10, n° 10; VANHENDE, n° 40.)
6963. Même lis entouré de deux étoiles et de six annelets.  $\mathfrak{R}$ . L-L alternant avec deux annelets. Même croix non cantonnée.  
AR. Maille. (VANHENDE, n° 41.)  
Coll. Ducas. — Pl. CLXII, n° 32.
6964. Même type; dans la bordure, deux étoiles, cinq annelets et un croissant.  
 $\mathfrak{R}$ . L-I-L-A. Même croix cantonnée de quatre globules.  
AR. Maille : 0,40. (VANHENDE, n° 42.)  
Coll. Vanhende. — Pl. CLXII, n° 33.
6965. Même type. Quatre annelets et quatre croissants dans la bordure.  $\mathfrak{R}$ . Mêmes légende et type.  
AR. : 0,39. (*Ibid.*, n° 94; LELEWEL, n° 20; *Revue num. belge*, tom. 4, pl. 6, n° 38; VANHENDE, n° 43.)  
Coll. Gaillard et Vanhende. — Pl. CLXII, n° 34.
6966. Variété : la croix est cantonnée de deux annelets et de deux globules.  
AR. Maille. (VANHENDE, n° 44.)  
Coll. Van der Auwera. — Pl. CLXII, n° 35.
6967. Fleur de lis dans un cercle; huit annelets pour bordure.  $\mathfrak{R}$ . LIL $\bar{\Lambda}$ . Croix coupant la légende et cantonnée de quatre points.  
AR. Maille : 0,38. (GAILLARD, n° 90; VANHENDE, n° 45; DANCOISNE, n° 5.)  
Coll. Serrure. — Pl. CLXII, n° 36.
6968. Variété : la croix est cantonnée de quatre annelets.  
AR. Maille. (DANCOISNE, n° 1; VANHENDE, n° 46.)  
Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, n° 37.

6969. Fleur de lis dans un losange; de chaque côté, un anneau.  $\text{R}$ . Mêmes légende et type. Croix cantonnée de quatre points.

AR. : 0,40. (GAILLARD, pl. 12, n° 109; *Revue belge*, tom. 4, pl. 6, n° 40; VANHENDE, n° 47.)

Coll. Serrure et Vanhede. — Pl. CLXII, n° 38.

6970. Mêmes légendes et types. La fleur de lis est accompagnée de deux points.

AR.

Pl. CLXII, n° 39.

Cette variété est la seule qui n'ait pas été connue de M. Vanhede.

6971. Fleur de lis dans un écusson triangulaire; de chaque côté, un anneau.  $\text{R}$ . L-I-L- $\Delta$ . Même croix cantonnée de quatre globules.

AR. Maille. (DANCOISNE, n° 17; VANHENDE, n° 48.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, n° 40.

6972. Ecu ovale aux côtés arrondis, à la fleur de lis; à chaque côté, un anneau.  $\text{R}$ . Même légende et croix cantonnée de quatre points.

AR. : 0,41. (*Ibid.*, n° 107; *Revue belge*, tom. 4, pl. 6, n° 39; VANHENDE, n° 50.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXII, n° 41.

6973. Même type; écu courbé au côté supérieur; à chaque côté, une étoile.  $\text{R}$ . Même légende et croix non cantonnée.

AR. Maille. (DANCOISNE, n° 14; VANHENDE, n° 51.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, n° 42.

6974. Même type; sans étoiles.  $\text{R}$ . Mêmes légende et type.

AR. Maille : 0,42. (DANCOISNE, n° 13; VANHENDE, n° 52.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXII, n° 43.

6975. Même type, accosté de trois étoiles.  $\text{R}$ . Même légende. Croix cantonnée de quatre globules.

AR. Maille : 0,40. (DANCOISNE, n° 10; GAILLARD, *Suppl.*, n° 1<sup>er</sup>; VANHENDE, n° 53.)

Coll. Vanhede. — Pl. CLXII, n° 44.

6976. Même type; de chaque côté, une rosace.  $\text{R}$ . Mêmes légende et type. Croix non cantonnée.

AR. : 0,40. (GAILLARD, n° 108; VANHENDE, n° 54.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXII, n° 45.



## DOUAI.

On doit à MM. Dancoisne et Delanoy une monographie, publiée en 1836, des monnaies de Douai. Je leur emprunterai de brefs renseignements. Le plus ancien document historique, qui soit relatif à cette monnaie, remonte à l'année 1185. On suit, à l'aide de témoignages certains, l'histoire monétaire de cette ville, jusqu'à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Le châtelain seul eut d'abord le privilège d'émettre des espèces; la commune ne tarda pas à intervenir, non dans le monnayage, mais dans la surveillance de la fabrication.

La monnaie douaisienne était peu estimée, et, dans le commerce, elle avait un prix inférieur à celle des Etats voisins. Il paraît que pourtant sa valeur fut d'abord supérieure; car, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, on établit une différence entre l'ancienne et la nouvelle monnaie.

Le type de Douai, auquel on a donné le nom de rameau douisien, consista, en effet, en un rameau à trois, cinq ou sept branches.

A l'époque où MM. Dancoisne et Delanoy écrivaient, on ne connaissait que des petits deniers ou mailles à l'empreinte douisienne. Depuis lors, on a trouvé des pièces avec un module tout différent, émises par Gui de Dampierre, comte de Flandre.

6977. Rameau orné. ⚔. Croix cantonnée de quatre points et ayant pour bordure huit annelets et quatre globules.

AR. (GAILLARD, n° 68.)

Pl. CLXII, n° 46.

6978. Rameau simple. ⚔. Croix pattée, cantonnée de quatre points.

AR. (*Ibid.*, n° 69; DANCOISNE et DELANOY, pl. 2, n° 1; LELEWEL, *Types gaulois*, pl. 12, n° 42; *Revue belge*, tom. 4, pl. 4, n° 20.)

Pl. CLXII, n° 47.

Ces deux pièces et peut-être celle qui suit appartiennent, suivant MM. Dancoisne et Delanoy, à la première période du monnayage, c'est-à-dire qu'elles ont été émises avant 1210. On les distingue au moyen des besants qui cantonnent la croix du revers.

6979. Rameau orné. ⚔. Croix pattée, cantonnée de quatre espèces de trèfles.

AR. : 0,37. (*Ibid.*, n° 70; DANCOISNE et DELANOY, n° 3; LELEWEL, *Type du moyen-âge dans les Pays-Bas*, n° 59.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXII, n° 48.

6980. Même type. ⚔. Croix cantonnée de deux croisettes attachées et de deux espèces d'omégas aussi attachés.

AR. (*Ibid.*, n° 71; DANCOISNE et DELANOY, n° 4.)

Pl. CLXII, n° 49.

6981. Même type. Ɱ. Croix cantonnée de deux omégas attachés et de deux signes carrés aussi attachés.

AR. (*Ibid.*, n° 72; DANCOISNE et DELANOY, pl. 2, n° 7; *Revue num. belge*, tom. 4, pl. 4, n° 19.)

Pl. CLXII, n° 50.

6982. Même type. Ɱ. La position des cantons est intervertie. Module plus petit.

AR. (*Ibid.*, n° 73; DANCOISNE et DELANOY, pl. 3, n° 6.)

Pl. CLXIII, n° 51.

#### GUI DE DAMPIERRE. 1280—1305.

6983. ✠ G. GONES ... DRIE. Tête de face, couronnée de roses. Ɱ. MORETA . DOVVAY. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants trois par trois.

AR. Esterlin. (*Revue num. fr.*, 1850, pag. 366; GAILLARD, pl. 17, n° 157.)

British museum. — Pl. CLXIII, n° 1<sup>er</sup>.

6984. G GOMES FLANDRIA. Dans le champ, DOVAQ en deux lignes. Ɱ. ✠ SIGNVM CRVSIS. Croix.

AR. (GAILLARD, pl. 17, n° 160; *Revue num. fr.*, 1847, pl. 21, n° 1<sup>er</sup>.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXIII, n° 2.

En publiant cette curieuse pièce (*Revue num. fr.*, 1847, pag. 445), M. Rouyer proposait avec quelque doute l'attribution à Gui de Dampierre. La découverte de l'esterlin qui précède est venue lui donner tout à fait gain de cause.

Les monnaies de Douai ne sont pas tout à fait communes. Celles au nom de Gui sont rarissimes.

#### CASSEL.

La ville de Cassel est très ancienne, puisqu'elle existait sous les Romains. L'itinéraire d'Antonin lui donne le nom de *Castellum Morinorum*. Détruite, en 926, par les Normands, elle fut rebâtie, en 1071, par Arnould-le-Vieux, qui la fortifia. On attribue à Cassel quelques monnaies muettes, à cause de la ressemblance de leur type avec le sceau de cette ville.

6985. Temple; en place de la légende, huit besants. Ɱ. Croix pattée coupant la légende, et cantonnée de trois besants et d'un annelet. Circulairement et au lieu de légende, quatre besants et quatre annelets.

AR. Maille : 0,40. (GAILLARD, *Recherches*, pl. 8, n° 62; *Revue belge*, tom. 3, pl. 3, n° 13.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXIII, n° 3.

6986. Variété : fronton du temple moins large.

AR. Maille : 0,38. (GAILLARD, *Ibid.*, n° 63.)

Coll. Eugène Herry.

6987. Temple ; de chaque côté et placée verticalement, une étoile entre deux annelets.  $\text{\textcircled{A}}$ . Même type.

AR. Maille : 0,41. (*Ibid.*, n° 64.)

Coll. de Meyer.

### BOURBOURG.

Cette petite ville, qui faisait partie des Etats du comte de Flandre, passa, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, dans la maison de Guines, et, plus tard, dans celle d'Ardres. On ne connaît qu'un seul denier de Bourbourg ; il est dans le système flamand, et date du règne de Marguerite.

6988. BROVBORG. Triangle chargé de globules à ses sommets, et d'annelets à ses faces.  $\text{\textcircled{A}}$ . Sans légende. Croix pattée, fleurons étoilés dans les angles.

AR. Maille. (GAILLARD, *Bullet. de la comm. statistiq. du dép<sup>e</sup> du Nord*, n° 49.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXIII, n° 4.

### BEAUMONT.

La seigneurie de Beaumont (aujourd'hui Jemmapes), démembrée du Hainaut, fut attribuée à Baudouin d'Avènes, dans le partage qui eut lieu entre lui et Jean d'Avènes, son frère. Selon les uns, il n'entra en jouissance qu'en 1280, époque de la mort de Marguerite, sa mère. Selon les autres, il aurait eu, du vivant de sa mère, les titres et prérogatives de seigneur de Beaumont. Baudouin fit fabriquer un type du cavalier armé des gros, qui sont copiés sur ceux de Marguerite.

### BAUDOUIN D'AVÈNES. 1280.

6989. ✠ B. D'AVENIS. DNS. BELLIMOTIS. Cavalier à droite, brandissant une épée.  $\text{\textcircled{A}}$ . ✠ \* IN NOMINE DOMINI NRI AME. Légende intérieure : ✠ \* SIGNVM \* CRVCIS. Croix cantonnée de quatre croissants.

AR. Gros.

Coll. Cadart, à Douai.

6990. Variété : au  $\text{\textcircled{A}}$ ., la rosace de la première légende est supprimée. Légende intérieure : ✠ \* SIGNVM \* CRVCIS \*.

AR. Gros. (*Revue*, 1836, pl. 4, n° 7.)

Pl. CLXIII, n° 5.

### AGIMONT.

Quoique, par suite de délimitations modernes, le territoire d'Agimont appartienne maintenant à la Belgique, je n'empiète pas trop ouvertement sur les monnaies de nos voisins, puisque le siège de cette seigneurie était situé sur la rive gauche de la Meuse, et non loin de la ville de Givet, qui en faisait autrefois partie.

Nous ne connaissons qu'une seule monnaie des seigneurs d'Agimont. Il est inutile d'ajouter qu'elle est fort rare. M. R. Chalon donne, dans la *Revue de la numismatique belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 4, pag. 289, la chronologie des seigneurs d'Agimont. On devra y recourir, en cas de nouvelles découvertes.

JEAN DE LOOZ, seigneur d'Agimont. 1280—1310.

6991. ✠ IOH : DRS : DE : AGIMONT. Buste de face, couronné de roses. R. MO-  
RETTA AGIMONT. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants posés  
trois par trois.

AR. Esterlin : 1,40. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 6, pl. 12, n° 7.)

Pl. CLXIII, n° 6.

### ORCHIES.

Le comte Philippe d'Alsace accorda à Orchies, en 1188, les mêmes libertés municipales dont jouissait Douai. M. Gaillard pense que c'est à cette époque que fut émise la seule monnaie de cette ville que nous ayons. Son attribution a été controversée. On l'a d'abord donnée à Orgelet (Jura), sans réfléchir que le système flamand, dans lequel elle a été frappée, n'avait pu être employé dans ce pays. Lelewel et, après lui, M. Hermand (*Revue belge*, tom. 3, pag. 48) veulent l'accorder à Orcque (Val d'Orque), lieu situé près de Tournay. Je suis l'opinion, qui me paraît plus acceptable, de M. Gaillard, en la restituant à Orchies.

6992. ✠ ORCSIET. Tête formée par la superposition d'un A et d'un oméga. R. ✠  
MOIESAT. Croix pattée cantonnée de quatre E.

AR. Petit denier. (*Revue fr.*, 1843, pl. 18, n° 5; *Revue belge*, tom. 2, pl. 6,  
n° 10; GAILLARD, n° 133.)

Coll. Serrure. — Pl. CLXIII, n° 7.

### ARLEUX.

Arleux, que l'on a aussi appelé Alleux, était une ville forte du Cambésis, que possédait la maison d'Oizy-Crevecœur. Elle passa successivement dans celles de Mont-

Mirail ou Montmirel et de Coucy. Gui, comte de Flandre, l'obtint par cession en 1272, et la donna à Guillaume, son second fils, qui la céda à son frère Robert. Celui-ci, à son tour, la transporta, vers 1313, à Jean de Flandre, son neveu, fils puîné de Guillaume.

C'est de Jean de Flandre seulement et de Béatrix de Saint-Pol, qu'il avait épousée en 1315, que nous avons des monnaies. Jean fut tué en 1325, et sa veuve échangea Arleux avec le roi de France en 1337. C'est donc dans l'intervalle de la mort de son mari et de la cession qu'il faut placer les monnaies de cette princesse.

JEAN DE FLANDRE. 1313—1325.

6993. ✠ IOH' ES. DE FLANDR. Croix fleuronnée. R. ✠ MORETA . NOVA .  
DE . A . LVES; les quatre dernières lettres sous un édifice (trône ou fauteuil seigneurial?) surmonté d'une feuille de trèfle.

BILL. Double : 1, 19. (DANCOISNE, *Hist. de Douai*, pl. 20, n° 1<sup>er</sup>; POEY D'AVANT, n° 1865, et pl. 22, n° 48; LELEWEL, tom. 2, pag. 282, vignette.)

Pl. CLXIII, n° 8.

6994. ✠ EDNS IOHS DE FLADR. Buste couronné de face. R. ✠ MORETA AR-  
LEVS. Croix coupant la légende cantonnée de douze besants posés trois par trois.

AR. Esterlin. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 5, pl. 19, n° 4.)

Cab. de Copenhague. — Pl. CLXIII, n° 9.

Nous avons vu Gaston VI, comte de Béarn, disposer la légende de son florin (n° 3248), de manière à imiter la monnaie d'Aragon. Ici, Jean de Flandre opère un trompe-l'œil semblable, et paraît vouloir copier les esterlins d'Edouard I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre.

6995. IOHAN. ES. DE FLANDRIA. Cavalier galopant à gauche et portant un guidon; le cimier de son casque porte une étoile à cinq branches, qui se reproduit sur la tête du cheval. R. MORETA NOVA DE ARLEVS. En légende intérieure : SIGRVM CRVCIS. Croix.

AR. Gros. (*Revue num. fr.*, 1850, pag. 223.)

BÉATRIX. 1325—1327.

6996. ✠ BEATRIS : DE : SARCTO : PAVLO. Croix fleuronnée. R. ✠ A : AR-  
LEVS CASRI MORETA. Aigle éployée.

BILL. Gros. (*Revue fr.*, 1842, pl. 8, n° 2.)

Coll. Rouyer. — Pl. CLXIII, n° 10.

6997. BEATRIS. DE. ST. PAVLO. Croix coupant la légende, cantonnée aux

1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> d'un aigle, et aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'un lion. R. ✠ MORETA : ABMODIERSIS.  
Lion debout dans un épicycloïde à six lobes.

BILL. Gros. (*Revue belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 3, pl. 20, n<sup>o</sup> 15.)

Coll. de Roye de Vichen, à Nimègue. — Pl. CLXIII, n<sup>o</sup> 14.

### BERGUES-SAINT-WINOC.

La ville de Bergues, dont l'histoire a été écrite par M. Piers, avait, dès le XI<sup>e</sup> siècle, une certaine importance. L'abbaye de Saint-Winoc, fondée, en 1028, par Baudouin à la Belle-Barbe, était sous l'invocation d'un Saint du même nom, qui, dès le VIII<sup>e</sup> siècle, était venu prêcher l'Evangile et avait établi un monastère à Wormhout et un oratoire à Groenberg. Outre une maille de système flamand, on a été assez heureux pour trouver des deniers qu'on peut attribuer avec certitude aux abbés de Bergues-Saint-Winoc.

RUMOALD, RUMOLD ou RENOULD, abbé. 1052—1060.

6998. ✠ RAINOLDV ET. Croix ornée, cantonnée de fleurs de lis. R. ✠ BEREAS  
S VINOC. Croix pattée, cantonnée de quatre globules.

AR. Denier. (*Revue num. belge*, 2<sup>e</sup> série, tom. 201; GAILLARD, pl. 3, n<sup>o</sup> 22.)

Pl. CLXIII, n<sup>o</sup> 13.

6999. ✠ RAINOL ... ET. Même type. R. ✠ BERGA SC...

AR. Denier. (GAILLARD, pl. 3, n<sup>o</sup> 23.)

Pl. CLXIII, n<sup>o</sup> 14.

Ces deux pièces ne paraissent pas pouvoir être refusées à Rumoald, Rumold ou Renould, qui fut abbé de Bergues, de 1052 à 1058.

### Anonyme.

7000. ✠ MONETA : Fleur de lis avec étamines; un petit point de chaque côté du pied. R. ✠ BERGENS. Croix pattée, cantonnée de deux points attachés dans les angles.

AR. Maille. (*Revue*, 1842, pl. 8, n<sup>o</sup> 3.)

Coll. Dancoisne. — Pl. CLXIII, n<sup>o</sup> 15.

### AVIOTHE.

Bien que cette localité soit située en Lorraine, ou plutôt dans le Barrois, je n'ai pas cru devoir négliger de faire connaître ses monnaies, qui se rattachent à celles des comtes de Chiny.

GEOFFROY, comte de Chiny. ...—1361.

7001. **GODEF ... MES CHIRNERS.** Ecu de Chiny, accosté de trois couronnes, dans un contour à quatre lobes ; dans les angles intérieurs, des trèfles.  $\text{R}$ . ✠ **MORETA** : **AVIOENSIS.** Croix cantonnée de quatre couronnes. 2<sup>e</sup> légende : **BNDICTV**, &c.

BILL. Plaque : 2,30. (*Revue*, 1848, pl. 14, n° 10.)

Musée d'Epinal. — Pl. CLXIII, n° 12.

7002. ✠ **GODIFRIDVS : COMES : CHINEIENSIS : D.** Ecu écartelé de Chiny et de Los-Luxembourg, accosté de trois couronnes, et renfermé dans un cercle à quatre lobes dans les angles extérieurs duquel sont placés des trèfles.  $\text{R}$ . ✠ **MO-  
NETA : AVIOENSIS.** En légende extérieure : ✠ **BNDICTV : SIT : NOME  
DN DI : IH . V . XPI : HA : I.** Croix cantonnée de quatre couronnes.

AR. Plaque : 3,15. (DE SAULCY, *Monnaies de Bar*, pl. 3, n° 2.)

Cabinet de la ville de Metz.

7003. ✠ **GODEFRIDVS : DE : LOS : COME.** Même type.  $\text{R}$ . ✠ **MONETA : AVI-  
HOENSIS : D...** Croix cantonnée de quatre couronnes.

AR. Quart de plaque : 0,87. (*Ibid.*, n° 3.)

Coll. de Saulcy.

M. de Saulcy et, après lui, M. Dancoisne attribuent ces pièces à Godefroi de Dalem-  
brouck, qui, selon le premier, était seulement prétendant aux comtés de Los et de  
Chiny. Je vois pourtant, d'après mes notes, que le comté de Chiny lui fut cédé, vers  
1340, par Thierry de Heinsberg. Godefroi ou Geoffroi mourut en 1361.

---

Parvenu à la fin de ma tâche, j'éprouve le désir de soumettre à mes lecteurs quel-  
ques observations, et de répondre en même temps à des critiques qui m'ont été  
adressées. Les uns ont dit que je m'y étais pris trop tôt, et qu'en attendant encore  
quelques années, mon ouvrage eût été plus complet. Ce dernier point est incontes-  
table ; mais, en raisonnant ainsi, on n'entreprendrait jamais rien. D'ailleurs quelle  
époque aurait-on pu fixer, et quand le cours des découvertes prendra-t-il fin ? Et  
puis, n'est-ce pas en publiant d'abord tout ce que l'on connaît, que l'on parvient à  
trouver et à faire mettre en lumière tout ce que l'on ne connaît pas. — Quelques dé-  
couvertes importantes ont certainement été faites, par exemple, depuis le moment  
où je me suis occupé de la numismatique bretonne, et pourtant les nouvelles mon-

naies qu'elles m'ont apporté ne sont rien, quant au nombre, en comparaison de celles dont la lecture de mes deux premiers volumes a amené la communication. — On voit donc qu'en pareille matière, il est impossible d'éviter l'inconvénient des suppléments, que j'ai déjà signalé dans mon introduction. Celui que je donnerai, dans les premiers mois de l'année prochaine, sera assez considérable. Je prie de nouveau les amateurs de me continuer leur bienveillant concours. Il serait bien à désirer que ce premier supplément fût assez important, pour qu'il ne devienne pas nécessaire d'en donner d'autres, et que les recueils périodiques fussent pour tenir les numismatistes au courant des découvertes.

Passons à un autre ordre de critiques. On m'a reproché d'absorber, dans mon ouvrage, des publications toutes récentes, et d'avoir ainsi causé un préjudice notoire à leurs auteurs. Il m'est facile de répondre d'abord que je ne me suis servi de ces publications qu'avec le consentement formel de ceux qui les avaient mises au jour, et qu'ensuite cette absorption est une conséquence inévitable de tout travail d'ensemble. Je crois avoir toujours usé de bons procédés, et, quand il m'est arrivé parfois de me passer de l'assentiment des auteurs, ou des possesseurs d'inédites, ce n'est qu'après avoir fait toutes les démarches convenables pour l'obtenir, et lorsque je me suis trouvé en présence d'une mauvaise volonté absolue ou d'un inintelligent égoïsme.

Quant au reproche d'annexions trop nombreuses, il n'est pas sérieux. J'ai fait des excursions bien moins nombreuses que l'on voudrait le dire, en dehors du terrain qui m'appartenait, et, chaque fois qu'il m'est arrivé d'en sortir, j'ai dit les motifs qui m'avaient guidé.

On a dit encore que mon ouvrage ressemblait trop à un catalogue. Cela m'amène à donner de nouvelles explications sur le plan que j'ai suivi. — Je demanderai d'abord à mon contradicteur comment il s'y serait pris pour éviter l'inconvénient qu'il signale. Fallait-il mettre un commentaire à la suite de chaque pièce? C'eût été un peu fastidieux pour les lecteurs, et tout à fait impraticable, quand il se serait présenté, comme en Bretagne, par exemple, plus d'une centaine de monnaies du même prince n'offrant entre elles que des différences peu sensibles, et que pourtant il a fallu décrire.

En donnant plus de documents monétaires ou en les faisant connaître en entier, en multipliant les renseignements historiques, en n'écourtant pas les dissertations et les discussions de points en litige, j'aurais pu ajouter un ou deux volumes de plus. Quoique entreprise tout à fait au déclin de ma carrière, je n'aurais pas reculé devant la besogne, et je me sentais les forces nécessaires pour la mener à bonne fin. Seulement j'aurais craint qu'en augmentant le prix déjà élevé de cet ouvrage, il ne devint inabordable pour quelques lecteurs, et que, malgré le désintéressement de mon éditeur, il ne voulût pas me suivre sur un terrain tellement agrandi.

Quel grand avantage en fût-il d'ailleurs résulté? Et cet avantage eût-il compensé



les inconvénients d'une publication aussi étendue? J'ai fait tous mes efforts, pour que rien d'essentiel ne fût omis, et des analyses succinctes ont remplacé des dissertations parfois oiseuses.

Pour faire un ouvrage tel que je l'aurais conçu et qui serait tout à fait à la hauteur de la science, il eût été nécessaire, je le sais bien, de comprendre les monnaies carlovingiennes, qui, à la rigueur, ne devraient pas être séparées des féodales. Un pareil labeur demanderait le concours de plusieurs numismatistes, et ne pourrait être entrepris qu'avec l'appui du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, et tel qu'il est, mon ouvrage ne répond pas moins à une nécessité et à un besoin bien reconnus. Malgré toutes ses imperfections, on ne pourra se passer de le consulter, toutes les fois que l'on voudra aborder le sujet qu'il embrasse. J'ai donc la conscience d'avoir fait une œuvre utile, et cela me suffit. J'ai payé ma dette à ma patrie, et suivi la recommandation du poète latin :

*Sparsa... matris collige membra tuæ.*

**FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.**

# ERRATA.

## TOME I<sup>er</sup>.

Page 24, ligne 3, n° 115, <i>lisez</i> n° 116.	Page 245, ligne 9, <i>ajoutez</i> Pl. XXXV, n° 16.
— 87, — 32, n° 535, — n° 536.	— — — 13, — — n° 17.
— 96, — 14, Moneta Vene, <i>lisez</i> Moneta Venet.	— — — 18, — — n° 18.
— 209, — 14, <i>ajoutez</i> Pl. XXIX, n° 10.	— — — 22, — — n° 19.
— 224, — 31, <i>supprimez</i> Pl. XXXI, n° 18.	— — — 25, — — n° 20.
— 244, — 10, <i>ajoutez</i> Pl. XXXV, n° 10.	— — — 32, — — n° 21.
— — — 13, — — n° 11.	— 269, — 31, n° 19, <i>lisez</i> n° 18.
— — — 22, — — n° 12.	— 313, — 26, n° 25, — n° 15.
— — — 25, — — n° 13.	— 341, — 21, <i>ajoutez</i> Pl. XLIX, n° 7.
— — — 36, — — n° 14.	— 361, — 19, n° 16, <i>ajoutez</i> et 17.
— 245, — 5, — — n° 15.	— 362, — 28, n° 17, <i>lisez</i> n° 18.
	— — — 33, n° 18, — n° 19.

## TOME II.

Page 86, ligne 8, n° 17, <i>lisez</i> n° 18.	Page 304, ligne 26, n° 78, <i>lisez</i> n° 18.
— 233, — 2, 1640, <i>lisez</i> 1644.	— 315, — 8, n° 7, — n° 17.
— — — 25, <i>supprimez</i> Pl. LXXIX, n° 9.	— 339, — 29, n° 14, — n° 15.

## TOME III.

Page 11, ligne 20, type, <i>lisez</i> titre.	Page 164, ligne 29, n° 17, <i>lisez</i> n° 16.
— 14, — 17, les, <i>lisez</i> la.	— — — 33, n° 18, — n° 17.
— 22, — 17, XI <sup>e</sup> siècle, <i>lisez</i> XII <sup>e</sup> siècle.	— 165, — 10, n° 19, — n° 18.
— 48, — 10, XII <sup>e</sup> siècle, — XIII <sup>e</sup> siècle.	— — — 32, n° 20, — n° 19.
— — — 24, des numismatistes, <i>lisez</i> du numismatiste.	— 227, — 1, ETC, <i>lisez</i> comte.
— 77, — 19, <i>ajoutez</i> Pl. CXII, n° 19.	— 260, — 22, n° 96, — n° 26.
— 78, — 23, Pilet, <i>lisez</i> Pilot.	— 263, — 29, Coblentz, <i>lisez</i> Bolh, à Coblentz.
— 80, — 3, n° 24, — n° 23.	— 276, — 1, ETC, <i>lisez</i> comte.
— — — 15, <i>ajoutez</i> Pl. CXII, n° 23.	— 292, — 27, P. DE CONT, <i>lisez</i> P. DE CONTI.
— 88, — 29, n° 4, <i>lisez</i> n° 14.	— — — 30, n° 10, <i>lisez</i> n° 9.
— 107, — 31, 1850, <i>lisez</i> 1650.	— 404, — 16, <i>ajoutez</i> Pl. CLIX, n° 7.
— 157, — 8, Schlsstadt, <i>lisez</i> Schelestadt.	
— 164, — 24, n° 16, <i>lisez</i> n° 15.	

# TABLE GÉNÉRALE.

*Les chiffres romains indiquent le volume, et les chiffres arabes la page.*

Abbeville,	III, 386	Beaucaire,	II, 345
Agde,	II, 285	Beaufremont,	III, 166
Agen,	II, 87, 104, 143	Beaumont (Jemmapes),	III, 439
Agimont,	III, 440	Beaumont-le-Roger,	I, 37
Agramont,	II, 206	Beauvais,	III, 330
Aire,	III, 411	Bergerac,	II, 60, 93
Albi,	II, 307	Bergues-Saint-Winoc,	III, 442
Amiens,	II, 134; III, 313	BERRI,	I, 265
Ampurias,	II, 207	Besalu,	II, 212
Andance,	II, 415	Besançon (archevêché),	III, 134
Anduse,	II, 296	— (ville),	III, 139
Angers,	I, 200	Bethune,	III, 410
Angoulême,	II, 49	Beziers,	II, 279
ANJOU,	I, 198	Bigorre,	II, 147
Apt,	II, 345	Blois,	I, 229
AQUITAINE,	II, 66	Boisbelle,	I, 305
Argenton,	I, 276	Bonafos,	II, 309
Arlai,	III, 123	Bordeaux,	II, 70, 78, 85, 90, 105, 123, 124
Arles,	II, 337; III, 33	Bouhelier (famille),	III, 150
Arleux,	III, 440	Bouillon,	III, 303
Armagnac,	II, 130	Boulogne,	III, 371
Arras,	III, 393	Bourbon,	I, 328
ARTOIS,	III, 391	BOURBONNAIS,	I, 320
Astarac,	II, 153	Bourbourg,	III, 439
Auch,	II, 148	Bourges,	I, 266
Aurai,	I, 73	BOURGOGNE (comté),	III, 118
Autun,	III, 188	— (duché),	III, 170, 192
AUVERGNE,	I, 333	— (royaume),	III, 75
Auxerre,	II, 134; III, 228, 234	Brassac,	I, 348
Auxonne,	III, 210	BRETAGNE,	I, 37
Avignon,	II, 345	Brioude,	I, 335
Aviothe,	III, 442	Brosse,	I, 298
Barcelone,	II, 209	Burgos,	II, 128
Baugency,	I, 236	Cadenet,	II, 413
Bayonne,	II, 128, 153	Cahors,	II, 311
BÉARN,	II, 157	Calais,	III, 377

Carcassonne ,	II, 269	Elne ,	II, 220
Carpentras ,	II, 374	Embrun ,	III, 20
Cassel ,	III, 438	Etampes ,	I, 7
Castelbon ,	II, 235	Evran ,	I, 71
Celles ,	I, 295	Evreux ,	I, 33
Cerdagne ,	II, 213	Fauquembergues ,	III, 407
Chalon-Arlai ,	III, 133	Ferté-Chaumont (La) ,	I, 319
Chalon-Auxerre ,	III, 132	Fezenzac ,	II, 148
Chalon-sur-Saône ,	III, 184, 208	Fezenzagnet ,	II, 153
Chalons-sur-Marne ,	III, 262	FLANDRE ,	III, 430
CHAMPAGNE ,	II, 317	Figeac ,	II, 108
— (comté) ,	II, 242	Foix ,	II, 233
Charenton ,	I, 303	Fontarable ,	II, 184
Chartres ,	I, 237	Fontenay-le-Comte ,	II, 108, 366
Château-du-Loir ,	I, 260	Fougères ,	I, 137
Chateaudun ,	I, 250	FRANCE (Duché de) ,	I, 1
Château-Landon ,	I, 60	FRANCHE-COMTÉ ,	III, 118
Château-Meillant ,	I, 296	Franquemont ,	III, 147
Château-Porcien ,	III, 292	Froberg ,	III, 149
Château-Renaud ,	III, 272	Gap ,	III, 22
Châteauroux ,	I, 268	GASCOGNE ,	II, 146
Chateldon ,	I, 350	Gien ,	I, 281
Chatelet-Vauvillers ,	III, 166	Gilley-Franquemont ,	III, 147
Chinon ,	I, 225	Girone ,	II, 212
Chinon-Tours ,	I, 227	Graçay ,	I, 280
<i>Chinonais (Type)</i> ,	I, 227	Grenoble ,	III, 28
Chiny ,	III, 275	Guérande ,	I, 90
Clermont ,	I, 343	Guessin ,	II, 85, 88
Cluny ,	III, 178	Guingamp ,	I, 58, 59, 67, 69, 71, 74, 194
Comminges ,	II, 147	Hayons (Les) ,	III, 317
Compiègne ,	III, 349, 355	Henrichemont ,	I, 305
COMTAT-VENAISSIN ,	II, 345	Hochberg ,	II, 402
Corbeay ,	III, 355	Huriel ,	I, 301
Corbie ,	III, 357	Issoudun ,	I, 276
Coucy ,	III, 326	Jugon ,	I, 68, 103
Courthézon ,	II, 397	Langres ,	III, 217
Crespy ,	III, 337	LANGUEDOC ,	II, 236
Crespy-Troyes ,	III, 243	Laon ,	III, 350
Crevecoeur ,	III, 428	Lécluse ,	III, 412
Cugnon ,	III, 315	Lectoure ,	II, 92, 109, 149, 151
DAUPHINÉ ,	III, 1	Lescun ,	II, 173
Dax ,	II, 88	Ligny ,	III, 423
Déols ,	I, 268	Lille ,	III, 431
Die ,	III, 18	Limoges ,	I, 352, 354, 357, 358; II, 86, 92, 109
Dijon ,	III, 194	LIMOUSIN ,	I, 552
Dinan ,	I, 74, 103, 136	Linzières ,	I, 290
Dombes ,	III, 86	Lixheim ,	III, 301
Donzy ,	I, 318	Lodève ,	II, 298
Doual ,	III, 436	Lomagne ,	II, 151
Dreux ,	I, 14	Lure ,	III, 155
Elincourt ,	III, 413, 418	Lusignan ,	II, 43

Lyon,	III, 68, 77	Parthenay,	II, 40
Mâcon,	III, 170	Péquigny,	III, 360
Maguelone,	II, 286	PERCHE,	I, 261, 262
Maillezais,	II, 366	PÉRIGORD,	II, 55
MAINE (Le),	I, 210	Péronne,	III, 336
Mayorque,	II, 163	Perpignan,	II, 223
Mans (Le),	I, 211; II, 134	Phalzburg,	III, 301
Mantes,	I, 10	PICARDIE,	III, 318
MARCHE (La),	II, 35	Ploermel,	I, 114
MARCHES D'ESPAGNE,	II, 203	Poissy,	I, 5
Marseille,	II, 321	Poitiers,	II, 6, 8, 90, 110
Massay ou Mascé,	I, 268	POITOU,	II, 1
Mauléon,	II, 35	Pollignac,	I, 343
Meaux,	III, 254	Pont-de-Sorgues,	II, 255
Meaux et Troyes,	III, 261	PONTHIEU,	III, 385
Mehun,	I, 286	Pontoise,	I, 9
Melgueil,	II, 286	Porcien,	III, 272, 273
Melle,	II, 2	PROVENCE,	II, 315
Melun,	I, 7	— (marquisat de),	II, 255
Mende,	II, 303	— (royaume),	III, 32
Moissac,	II, 146	Provins,	III, 248
Mont-Belliard,	III, 150	Provins et Sens,	III, 248
Montelimart,	III, 25	Puy (Le),	I, 337
Montjoie,	III, 149	Quentovic,	III, 361
Mont-Lavi,	I, 236	Quimperlé,	I, 91
Montluçon,	I, 331	Rasez,	II, 279
Montpellier,	II, 294	Redon,	I, 149
Montreuil,	III, 375	Reims,	III, 264
Montreuil-Bonnin,	II, 29, 42	Rennes,	I, 41, 45, 51, 56, 58, 63, 77, 95, 104, 149, 165, 170, 171, 178, 186, 190, 191, 192, 193
Mortlais,	I, 138, 164, 172	Réole (La),	II, 115
Morlas,	II, 161	Réthel,	III, 278
Murbach,	III, 155	Riom,	I, 348
Nantes,	I, 43, 55, 58, 63, 70, 72, 79, 94, 104, 130, 164, 170, 171, 172, 184, 188, 191, 192	Rochelle (La),	II, 89, 115
Narbonne,	II, 357, 413	Rodez,	II, 304
NAVARRE,	II, 173	Romorantin,	I, 259
Nesle,	III, 357	Roquefeuil,	II, 297
Neufchâteau,	III, 273	Rouen,	I, 30; II, 133
Nevers,	I, 308	ROUERGUE,	II, 304
Niort,	II, 37	ROUSSILLON,	II, 213
Nogent-le-Rotrou,	I, 17	Roye,	III, 330
NORMANDIE,	I, 11	Saintes,	II, 64
Noyon,	III, 348	SAINTONGE,	II, 64
Omellas,	II, 292	Saint-Aignan,	I, 292
Orange,	II, 384	Saint-André-de-Clermont,	I, 347
Orbe,	III, 76	Saint-Brieuc,	I, 67, 73
Orchies,	III, 440	Saint-Claude,	III, 145
Orléans,	I, 11	Saint-Denis,	I, 4
Pardiac,	II, 153	Saint-Etienne-de-Dijon,	III, 191
Paris,	I, 2; II, 133	Saint-Gilles,	II, 252

Saint-Laurent-les-Chalon ,	III, 210	Tonnerre ,	III, 223
Saint-Lô ,	II, 134	Toulouse ,	II, 237
Saint-Maixent ,	II, 35	TOURAINÉ ,	I, 219
Saint-Martin-de-Tours ,	I, 220	Tournus ,	III, 181
Saint-Médard-de-Soissons ,	III, 341	Tours ,	I, 219
Saint-Omer ,	III, 402	Troyes ,	II, 134 ; III, 242, 243, 261
Saint-Paul-Trois-Châteaux ,	III, 2	Turenne ,	I, 363
Saint-Pol ,	III, 413	Urgel ,	II, 203
Saint-Quentin ,	III, 384	Uzès ,	II, 300
Saint-Venant ,	III, 407	Valence ,	III, 7
Sainte-Marie ,	I, 7	Valence et Die ,	III, 7
Sainte-Marie-de-Saintes ,	II, 66	Valentinois et Diols ,	III, 14
Sainte-Sévère ,	I, 301	Valois ,	III, 337
Sancerre ,	I, 282	Vannes ,	I, 64, 95, 125, 156, 183
Saumur ,	I, 209	Vauvillers ,	III, 166
<i>Sénat romain au type provincial ,</i>	III, 252	VÉLAY ,	I, 343
Senlis ,	I, 5	Vendôme ,	I, 242
Sens ,	III, 235, 248	VERMANDOIS ,	III, 382
Sens et Auxerre ,	III, 234	Vich ,	II, 206
Serain ,	III, 426	Vic-sur-Osse ,	II, 149
Seyne ,	II, 415	Victoire ,	I, 77
Soissons ,	III, 339	Vienne ,	III, 36
Souvigny ,	I, 320	— (archevêché) ,	III, 39
Substantion ,	II, 286	Viennois (Dauphins de) ,	III, 47
Talau ,	II, 222	Vierzon ,	I, 288
Talou (Le) ,	I, 32	Viviers ,	II, 301
Tarascon ,	II, 339	Walincourt ,	III, 429
Tarbes ,	II, 118	Yves ,	III, 272
Thouars ,	II, 40	Yvoy ,	III, 272

## COLLECTIONS CITÉES.

- Ainswort, (général) à Paris.  
André, conseiller à la Cour impériale de Rennes.  
Ardant (Maurice), bibliothécaire à Limoges.  
Asselin, docteur-médecin à Cherbourg.  
Aussant, docteur-médecin à Rennes.  
Avignon (Musée Calvet à).  
Avranches (Musée d').  
Aymar, bibliothécaire au Puy.  
Barcelone (Musée de).  
Barthélemy (De) (Anatole), ancien sous-préfet à Paris.  
Barthélemy (De) (Edouard), auditeur au Conseil d'Etat à Paris.  
Baudot (H.), à Dijon.  
Bazot, notaire à Amiens.  
Beaupré.  
Beauvais (Musée de).  
Béchillon (L'abbé de), à Poitiers.  
Bellini-Briganti, à Osismo.  
Bernard (J.), employé à la monnaie à Paris.  
Bernis (comte de), à Crolles (Isère).  
Bessières, directeur des contributions directes à Agen.  
Beziers (Société archéologique de).  
Biard (L'abbé), à Niort.  
Bigant, ancien président de chambre à la Cour impériale de Douai.  
Bigot, employé des contributions indirectes à Rennes.  
Billiard, avocat à Brest.  
Bizien-du-Lezard, à Dinan.  
Blanchet (Rod.), à Lausanne.  
Roddaert, à Deynze.  
Boilleau, à Tours.  
Bolh, à Coblenz.  
Bonafos, docteur-médecin à Perpignan.  
Bonnet (Louis), à Béziers.  
Bonsergent, bibliothécaire à Poitiers.  
Bordeaux (Musée de).  
Bouchage, maître d'hôtel à Mâcon.  
Bouchard, agent-voyer à Beauvais.  
Boucherie, à Périgueux.  
Bouillet, banquier à Clermont-Ferrand.  
Boulogne (Musée de la ville de).  
Bourgeois Thierry.  
Bovet (De), à Grenoble.  
Brehier (De), à Josselin.  
Brera (Musée de), à Milan.  
Bretagne, directeur des contributions directes au Puy, puis à Auxerre, maintenant à Nancy.  
British-museum.  
Brugière-de-Lamotte, sous-préfet à Montluçon.  
Bruxelles (Musée royal de).  
Bucquet, à Paris.  
Cadart, à Douai.  
Caen (Musée de).  
Caneto, vicaire général à Auch.  
Carcassonne (Musée de).  
Cartier (E.), à Amboise.  
Castiglioni, à Cingoli.  
Cayetano-Carreras, à Barcelone.  
Challande, négociant à Marseille, maintenant à Toulouse.  
Chalon (Renier), à Bruxelles.  
Champollion-Figeac, bibliothécaire au palais impérial de Fontainebleau.  
Charrière, juge de paix à Périgueux.  
Charvet, antiquaire à Paris.  
Chasteigner (comte de), à Bordeaux.  
Chavagnes (Petit séminaire de) (Vendée).  
Clapiers (De), à Marseille.  
Clermont (comte de), à Clermont.  
Colson, chirurgien en chef des hôpitaux à Noyon.  
Comarmond, docteur-médecin, directeur du musée à Lyon.  
Compère (Amédée), négociant à l'île d'Oleron.  
Copenhague (Cabinet de).  
Coster (De), à Bruxelles.  
Coudert, imprimeur-libraire à Bordeaux.  
Courcy (De), à Saint-Pol de Léon.  
Courpon, agent de change à Paris.  
Crouy (De), ancien notaire à Compiègne.  
Cuff.  
D'Acy (E.).  
D'Afry-de-la-Monnoie, à Paris.  
Dague-Dubois, contrôleur de la garantie à Nantes.

- Dancoisne, notaire à Hénin-Liétard.  
Danjou-de-la-Garenne, à Fougères.  
Darteville, à Montreuil-sur-Haine.  
Dassy, à Meaux.  
Delcambre, chapelier à Douai.  
Deleulle, bijoutier à Reims.  
Delforterie, ancien directeur du cheptel à Loriol, maintenant juge de paix à Monségur (Gironde).  
Delorme, à Vienne.  
Deniau, à Poitiers.  
Denis-Lagarde, inspecteur de la marine, à Cherbourg.  
Desains, docteur-médecin à Saint-Quentin.  
Deschamps-de-Pas, ingénieur des ponts et chaussées à Saint-Omer.  
Deshaulles, à Chartres.  
Desjobert, ancien receveur de l'enregistrement au Mans.  
D'Espeleta (comte), à Pampelune.  
Dijon (Musée de la ville de).  
Dobrée, négociant armateur à Nantes.  
Dorlan, avocat à Schelestadt.  
Douai (Musée de).  
Ducas, agent de change à Lille.  
Dubois, clerc de notaire à Beauvais.  
Dufour (Ch.).  
Duhamel (V.).  
Duleau, à Paris.  
Duquenelle, pharmacien à Reims.  
Elleouet, à Brest.  
Epinal (Musée d').  
Escudié, antiquaire à Paris.  
Everaerts, à Louvain.  
Fabre, à Marseille.  
Farez (Fénélon), conseiller à la Cour impériale de Douai.  
Fauchaux, docteur-médecin à Douai.  
Faure, inspecteur de l'enregistrement en retraite à Villefranche-sur-Rhône.  
Feuardent, antiquaire à Paris.  
Febvre-Gaudelet, à Dijon.  
Fillon (Benjamin), à Fontenay-le-Comte.  
Foix (Musée de).  
Fougères, à Paris.  
Fouray de Boisselet, à Besançon.  
France (Cabinet de), à Paris.  
Gagarine (le prince), à Francfort.  
Gaillard (Victor), à Gand.  
Gand (Cabinet de l'université de).  
Garcias-de-la-Torre, à Madrid.  
Gauban (Octave), avocat à la Réole.  
Gayraud de Saint-Benoît, à Saint Benoît.  
Genève (Musée de).  
Gentil-Descamps, adjoint au maire à Lille.  
Germain, professeur de la faculté à Montpellier.  
Gery (R.).  
Gilet, à Nancy.  
Girard, à Vienne.  
Giraud, tanneur à Lyon.  
Goddons, greffier à Louvain.  
Gourgues (comte de), à Languais.  
Grasset, à la Charité-sur-Loire.  
Grenoble (Musée de).  
Griollet, à Genève.  
Grôte, docteur-médecin à Hanovre.  
Gouaux.  
Hauteville (De), à Saint-Michel, près Périgueux.  
Hazard, à Saint-Omer.  
Hermann (Al.), à Saint-Omer.  
Hermitage (Musée de l'), à Saint-Pétersbourg.  
Herry (E.).  
Herwyn, percepteur à Bergues.  
Hirvoix, négociant à Nantes.  
Hoffmann, antiquaire à Paris.  
Hubin de la Rairie, à Nantes.  
Hucher, vérificateur de l'enregistrement au Mans.  
Hupier, conseiller de préfecture à Alençon.  
Hyver, procureur impérial à Orléans.  
Imhoff, receveur municipal à Dinan.  
Jallerange (De), à Besançon.  
Jarry-Lemaire, à Orléans.  
Jeannez, procureur impérial à Lons-le-Saulnier.  
Jeuffrain, à Tours.  
Jonghe (De), à Bruxelles.  
Jouannet, directeur du musée à Bordeaux.  
Justen, antiquaire à Bruxelles.  
Keramflec'h (De), à Auray.  
Kergariou (De).  
Labretesche (De), à Nantes.  
Labrière (De), receveur général des finances à Napoléon-Vendée.  
Lacroix, pharmacien à Mâcon.  
Lagillardaie, notaire à Quimperlé.  
Lagoy (marquis de), à Aix.  
Lagrange (marquis de), sénateur à Paris.  
Lagrèze (Bascle de), conseiller à la Cour impériale de Pau.  
La Haye (Cabinet de), Pays-Bas.  
Lambert, inspecteur de l'enregistrement à Dunkerque.



- Larché, antiquaire à Dijon.  
La Saussaye (De), recteur de l'académie à Lyon.  
La Vergnée (Avril de), à Niort.  
Lecarpentier (Barthélemy), négociant à Honfleur.  
Lecointre-Dupont, à Poitiers.  
Lecointre (Eugène), à Poitiers, maintenant à Alençon.  
Ledoux (A.), à la Rochelle.  
Lefebvre, marchand épiciier à Meaux.  
Leger, docteur-médecin à Alençon.  
Legrand (Al.), à Saint-Omer.  
Legras, à Paris.  
Lehir, suppléant du juge de paix à Paris.  
Lemaitre, à Avranches.  
Limoges (Musée de).  
Long, docteur-médecin à Die.  
Longpérier-Grimoard (De).  
Lyon (Musée de).  
Madrid (Musée de l'académie de l'histoire à).  
Magne, marchand chaudronnier à Marseille.  
Mallet (Fernand), à Amiens.  
Mans (Bibliothèque du).  
Mantelier, conseiller à la Cour impér. à Orléans.  
Margerie, directeur du télégraphe à Troyes.  
Marmin, à Boulogne-sur-Mer.  
Marseille (Musée de).  
Massieu, à Paris.  
Mathon (Al.), adjoint au maire à Béziers.  
Maxe, à Reims.  
Mermet (veuve), à Vienne.  
Mestre, avoué à Lyon.  
Metz (Musée de la ville de).  
Meyer, conservateur du musée à la Haye.  
Meyer (De), conservateur du cabinet des médailles à Zurich.  
Minart, conseiller à la Cour impériale de Douai.  
Mioche, boulanger à Clermont-Ferrand.  
Moître, dit Manceau, chaisier à Poitiers.  
Monnaie (Musée de la), à Paris.  
Monnier, à Nancy.  
Monteaux (Victor), à Paris.  
Montfourny, à Saint-Quentin.  
Montpellier (Musée de la Société archéolog. de)  
Moore (Francis), à Paris.  
Moré (De), à Nismes.  
Morel-Fatio (Arnold), banquier à Paris.  
Morin (Henri), banquier à Lyon.  
Nangis (Toudu de), à Montereau.  
Nantes (Société des beaux-arts à).  
Napoléon-Vendée (Musée de).  
Narbonne (Musée de).  
Niort (Musée de).  
Nivernais (Musée), à Nevers.  
Nogent-Saint-Laurens, autrefois avocat à Orange, juge de paix à Sèvres, maintenant à Neuilly.  
Nomophile, à Paris-Batignolles.  
Norblin, à Paris.  
Ochier, docteur-médecin à Cluny.  
O-reilly.  
Parenteau (Fortuné), à Nantes.  
Parot, à Lyon.  
Penguern (De), avocat à Lannion, puis juge à Fougères.  
Périgueux (Musée de).  
Perpignan (Musée de).  
Perrier, antiquaire à Paris.  
Péry, notaire à Bordeaux.  
Perthuis, à Nantes.  
Pfister, à Londres.  
Pilot, à Grenoble.  
Pina (marquis de), à Bourg.  
Pinchaud (Henri), à Poitiers.  
Planta (De), adjoint au maire à Montélimart.  
Plantet, receveur de l'enregistrement à Gordes, puis à Moret.  
Poey d'Avant (Clémentine), à Fontenay.  
Poey d'Avant (Faustin), receveur de l'enregistrement en retraite à Maillezais.  
Poitiers (Musée de la ville de).  
Ponthieux, à Beauvais.  
Pouchet (Emile), négociant à Rouen.  
Pouvreau, employé des contributions indirectes à l'Absie.  
Pozy, pâtissier à Agen.  
Prisset, officier en retraite à Dijon.  
Puylferrat (marquis de), à Bordeaux.  
Quandalle, négociant à Paris.  
Rabanis, président de chambre à la Cour impériale de Bordeaux.  
Ramé (Alfred), avocat à Rennes.  
Ramón-Vidal, à Barcelone.  
Regnault, à Paris.  
Reichel (De), conseiller à Saint-Petersbourg.  
Renaud, à Vaucouleurs.  
Renault, employé des postes à Avranches.  
Rennes (Musée de).  
Renouvier (Jules), à Montpellier.  
Requien, à Avignon.  
Ricard, à Montpellier.  
Rignaut, à Paris.

- Rigollot, docteur-médecin à Amiens.  
Robert, sous-intend<sup>t</sup> de la garde impér. à Paris.  
Rollin, antiquaire à Paris.  
Rondier, ancien juge d'instruction à Melle.  
Roucy (De), juge à Compiègne.  
Rouen (Musée de).  
Roumeguère, négociant à Toulouse.  
Rousseau, antiquaire à Paris.  
Roux, négociant à Bordeaux.  
Rouhier, à Saint-Maixent.  
Rouyer, employé supérieur des postes à Paris.  
Roye de Vichen, à Nimègue.  
Saint-Omer (Musée de).  
Salmon, avocat à Paris.  
Saubinet, négociant à Reims.  
Saulcy (De), sénateur à Paris.  
Sens (Société archéologique de).  
Serres du Montéil (De), à St-Paul-Trois-Châteaux.  
Serrure (J. P.), recteur de l'université à Gand.  
Serrure fils, avocat à Gand.  
Senémaud, ancien prof. d'histoire à Angoulême.  
Sirand, juge au tribunal civil à Bourg.  
Sivard, à Paris.  
Soive, changeur à Paris.  
Soleure (Découverte de Saint-Ours à).  
Sollier, à Troyes.  
Soret, à Genève.
- Soulages, à Toulouse.  
Soultrait (comte de), à Lyon.  
Stockolm (Musée de).  
Stubb (Alfred), à Boulogne-sur-Mer.  
Tarin, officier en retraite à Sémur (Côte-d'Or).  
Tarlier, avocat à la Cour d'appel de Paris.  
Testas, ancien pharmacien à Bordeaux.  
Thibaud, professeur à Lyon.  
Thomas, avocat à Rouen.  
Thomsen, directeur du musée de Copenhague.  
Thouet, à Paris.  
Tioller, à Paris.  
Troyes (Musée de).  
Vallentin, juge à Montélimart.  
Vallier (Gustave), banquier à Grenoble.  
Van den bogaerde, à Bruges.  
Van der auwera, à Louvain.  
Van der meer, à Tongres.  
Vannes (Musée de).  
Varnier, à Paris.  
Vaugourdon (Camuzat de), à Troyes.  
Vauxcelle, docteur-médecin à Gouesnou.  
Verreaux (E.), antiquaire à Paris.  
Vesvrotte (comte de), à Dijon.  
Voillemier, docteur-médecin à Sentis.  
Weiss, à la Rochelle.  
Wigan (Alfred).

# INDEX DES PLANCHES.

*Les chiffres des premières colonnes indiquent les nos de la planche, et ceux des secondes les nos du texte.*

	Pl. I <sup>re</sup> .								
		9	60	17	110	6	141	18	174
1	1	10	61	18	111	7	142	19	175
2	2	11	62	19	112	8	143	20	176
3	3	12	63	20	113	9	144	21	177
4	8	13	70	21	114	10	145		
5	11	14	71			11	146	Pl. VII.	
6	12	15	73	Pl. IV.		12	147	1	179
7	13	16	75	1	115	13	148	2	181
8	14	17	76	2	116	14	149	3	182
9	15	18	77	3	117	15	150	4	184
10	18	19	78	4	118	16	151	5	185
11	20	20	82	5	119	17	152	6	186
12	21	21	84	6	120	18	153	7	187
13	22	22	86	7	121	19	154	8	188
14	25	23	87	8	122	20	155	9	189
15	26	24	89	9	123	21	156	10	191
16	27	25	91	10	124			11	192
17	28			11	125	Pl. VI.		12	193
18	29	Pl. III.		12	126	1	157		
19	30	1	93	13	127	2	158	Pl. VIII.	
20	31	2	94	14	128	3	159	1	194
21	36	3	95	15	129	4	160	2	195
22	37	4	96	16	130	5	161	3	196
23	38	5	97	17	131	6	162	4	197
24	39	6	98	18	132	7	163	5	198
	Pl. II.	7	99	19	133	8	164	6	199
		8	100	20	134	9	165	7	200
1	41	9	101	21	135	10	166	8	201
2	42	10	102			11	167	9	202
3	43	11	103	Pl. V.		12	168	10	203
4	44	12	104	1	136	13	169	11	204
5	51	13	105	2	137	14	170	12	208
6	57	14	106	3	138	15	171	13	209
7	58	15	107	4	139	16	172	14	210
8	59	16	108	5	140	17	173	15	211

16	212	15	314	13	406	15	507	7	600
17	213	16	318	14	409	16	511	8	603
18	205	17	321	15	412			9	606
19	206	18	327	16	414		Pl. XV.	10	608
20	207	19	328	17	415	1	512	11	609
21	214	20	329	18	418	2	516	12	610
22	215	21	330	19	419	3	517	13	611
		22	331	20	423	4	520	14	612
				21	424	5	526	15	613
	Pl. IX.					6	527		
1	216					7	531		
2	217				Pl. XIII.	8	535		
3	224	1	333	1	426	9	536	1	614
4	225	2	334	2	428	10	539	2	617
5	226	3	335	3	429	11	540	3	620
6	227	4	336	4	431	12	541	4	621
7	237	5	337	5	438	13	546	5	622
8	238	6	341	6	439	14	547	6	623
9	239	7	346	7	440	15	548	7	624
10	240	8	347	8	444			8	627
11	243	9	348	9	445			9	629
12	244	10	349	10	449		Pl. XVI.	10	633
13	245	11	351	11	450	1	553	11	635
14	246	12	352	12	453	2	554	12	636
15	266	13	353	13	454	3	557	13	637
16	268	14	356	14	455	4	559	14	641
17	270	15	363	15	462	5	560	15	643
18	271	16	364	16	463	6	561	16	648
19	273	17	369	17	464	7	562	17	651
20	275	18	370	18	465	8	563	18	652
21	276	19	372	19	467	9	564		
		20	372			10	565		
		21	373			11	567		
	Pl. X.	22	378		Pl. XIV.	12	571	1	654
1	277			1	473	13	572	2	655
2	281			2	474	14	574	3	657
3	283			3	478	15	575	4	658
4	284	1	379	4	481	16	576	5	667
5	291	2	381	5	488	17	582	6	671
6	292	3	383	6	489			7	674
7	293	4	386	7	491			8	679
8	305	5	387	8	492		Pl. XVII.	9	680
9	306	6	388	9	494	1	584	10	682
10	307	7	389	10	495	2	585	11	733
11	309	8	390	11	498	3	586	12	737
12	310	9	396	12	501	4	587	13	744
13	311	10	397	13	504	5	593	14	745
14	313	11	400	14	506	6	597		
		12	402						

15	753	4	1057	Pl. XXV.	5	1467	6	1599	
16	754	5	1066	1	1366	6	1469	7	1600
		6	1069	2	1372	7	1472	8	1601
	Pl. XX.	7	1100	3	1374	8	1481	9	1602
1	758	8	1115	4	1382	9	1485	10	1603
2	766	9	1119	5	1386	10	1487	11	1604
3	792	10	1120	6	1397	11	1491	12	1605
4	833	11	1150	7	1398	12	1496	13	1606
5	850	12	1155	8	1399	13	1514	14	1608
6	853	13	1156	9	1401	14	1517	15	1609
7	854	14	1159	10	1402	15	1518	16	1610
8	855	15	1161			16	1522	17	1611
9	856	16	1162	Pl. XXVI.	17	1524	18	1612	
10	863	17	1181	1	1403	18	1525	19	1616
11	864	18	1186	2	1406	19	1527	20	1617
12	888			3	1407	20	1528	21	1618
13	917	Pl. XXIII.		4	1409	21	1531	22	1619
14	918	1	1188	5	1410				
15	924	2	1194	6	1413	Pl. XXIX.		Pl. XXXI.	
16	927	3	1198	7	1418	1	1533	1	1620
17	944	4	1208	8	1424	2	1534	2	1621
18	782	5	1209	9	1436	3	1535	3	1622
		6	1224			4	1536	4	1623
	Pl. XXI.	7	1228	Pl. XXVII.		5	1537	5	1624
1	946	8	1237	1	1428	6	1538	6	1626
2	947	9	1239	2	1429	7	1539	7	1627
3	948	10	1240	3	1430	8	1540	8	1628
4	950	11	1246	4	1432	9	1541	9	1631
5	982	12	1250	5	1436	10	1542	10	1632
6	965	13	1251	6	1438	11	1543	11	1634
7	972	14	1255	7	1440	12	1544	12	1637
8	973	15	1256	8	1444	13	1545	13	1638
9	974	16	1261	9	1446	14	1546	14	1639
10	981	17	1280	10	1448	15	1548	15	1643
11	984			11	1449	16	1550	16	1646
12	1017	Pl. XXIV.		12	1450	17	1552	17	1649
13	1019	1	1285	13	1451	18	1553	18	1654
14	1035	2	1292	14	1452	19	1554	19	1657
15	1036	3	1294	15	1454	20	1559	20	1667
16	1040	4	1301	16	1455	21	1560	21	1668
17	1041	5	1302					22	1669
		6	1332	Pl. XXVIII.		Pl. XXX.		Pl. XXXII.	
	Pl. XXII.	7	1341	1	1458	1	1562	1	1671
1	1045	8	1359	2	1459	2	1564	2	1672
2	1052	9	1362	3	1461	3	1573	3	1673
3	1053			4	1463	4	1575	4	1675
						5	1577		

5	1676	3	1732	4	1787	3	1844	3	1890
6	1677	4	1733	5	1788	4	1845	4	1891
7	1678	5	1734	6	1789	5	1847	5	1892
8	1679	6	1735	7	1790	6	1849	6	1893
9	1680	7	1736	8	1791	7	1853	7	1894
10	1682	8	1737	9	1792	8	1854	8	1897
11	1683	9	1738	10	1794	9	1855	9	1907
12	1686	10	1739	11	1795	10	1856	10	1909
13	1689	11	1741	12	1796	11	1857	11	1911
14	1690	12	1742	13	1797	12	1858	12	1912
15	1691	13	1743	14	1798	13	1859	13	1914
16	1692	14	1746	15	1799	14	1860	14	1917
17	1693	15	1747	16	1800	15	1861	15	1919
18	1694	16	1748	17	1805	16	1862	16	1924
19	1695	17	1750	18	1806	17	1863	17	1923
20	1697	18	1751	19	1808	18	1866	18	1922
21	1698	19	1752	20	1809	19	1867	19	1928
		20	1753	21	1810	20	1868	20	1928
						21	1869	21	1929
Pl. XXXIII.		Pl. XXXV.		Pl. XXXVII.		Pl. XXXIX.		Pl. XLI.	
1	1699	1	1755	1	1811				
2	1700	2	1756	2	1815	1	1870	1	1933
3	1701	3	1757	3	1817	2	1871	2	1936
4	1703	4	1758	4	1818	3	1873	3	1937
5	1704	5	1759	5	1819	4	1874	4	1938
6	1705	6	1761	6	1820	5	1875	5	1939
7	1707	7	1762	7	1822	6	1876	6	1943
8	1708	8	1763	8	1823	7	1876	7	1941
9	1712	9	1764	9	1824	8	1877	8	1942
10	1713	10	1765	10	1825	9	1879	9	1946
11	1714	11	1766	11	1826	10	1880	10	1948
12	1716	12	1769	12	1827	11	1888	11	1949
13	1717	13	1770	13	1828	12	1898	12	1953
14	1719	14	1773	14	1829	13	1899	13	1956
15	1720	15	1774	15	1830	14	1900	14	1957
16	1721	16	1775	16	1831	15	1901	15	1958
17	1722	17	1776	17	1832	16	1902	16	1959
18	1723	18	1777	18	1833	17	1903	17	1961
19	1724	19	1778	19	1834	18	1904	18	1962
20	1726	20	1780	20	1838	19	1905	19	1963
21	1727	21	1782	21	1839	20	1906	20	1964
22	1728			22	1841	21	1895	21	1966
23	1729								
Pl. XXXIV.		Pl. XXXVI.		Pl. XXXVIII.		Pl. XL.		Pl. XLII.	
		1	1784						
1	1730	2	1785	1	1842	1	1896	1	1967
2	1731	3	1786	2	1843	2	1889	2	1968



19	2327	16	2448	13	2596	10	2672	9	2739
20	2328	17	2449	14	2597	11	2673	10	2740
21	2329	18	2450	15	2598	12	2674	11	2741
22	2330	19	2451	16	2599	13	2675	12	2742
		20	2453	17	2600	14	2676	13	2743
	Pl. LII.	21	2454	18	2601	15	2678	14	2744
1	2331	22	2455	19	2602	16	2683	15	2745
2	2333			20	2603	17	2684	16	2746
3	2334		Pl. LIV.	21	2604	18	2685	17	2747
4	2335	1	2457	22	2605	19	2687	18	2749
5	2336	2	2458			20	2688	19	2750
6	2337	3	2460		Pl. LVI.	21	2690	20	2753
7	2338	4	2462	1	2606			21	2754
8	2339	5	2479	2	2607		Pl. LVIII.	22	2755
9	2341	6	2480	3	2608	1	2691		
10	2343	7	2492	4	2611	2	2692		Pl. LX.
11	2346	8	2493	5	2614	3	2686	1	2756
12	2350	9	2569	6	2615	4	2700	2	2758
13	2352	10	2570	7	2617	5	2697	3	2759
14	2347	11	2572	8	2622	6	2698	4	2762
15	2349	12	2573	9	2623	7	2701	5	2764
16	2357	13	2574	10	2624	8	2702	6	2765
17	2361	14	2575	11	2625	9	2703	7	2766
18	2363	15	2504	12	2627	10	2704	8	2768
19	2362	16	2505	13	2626	11	2705	9	2769
20	2364	17	2507	14	2628	12	2706	10	2785
21	2365	18	2536	15	2629	13	2707	11	2774
22	2377	19	2546	16	2630	14	2710	12	2788
23	2382	20	2550	17	2631	15	2709	13	2787
		21	2558	18	2633	16	2711	14	2775
	Pl. LIII.	22	2565	19	2634	17	2714	15	2776
1	2402	23	2566	20	2635	18	2719	16	2777
2	2405			21	2636	19	2720	18	2780
3	2406		Pl. LV.	22	2637	20	2724	19	2790
4	2407	1	2580	23	2639	21	2725	20	2791
5	2411	2	2579			22	2721	21	2792
6	2412	3	2582		Pl. LVII.			22	2781
7	2418	4	2583	1	2643		Pl. LIX.	23	2793
8	2424	5	2584	2	2644	1	2731		
9	2428	6	2587	3	2649	2	2733		Pl. LXI.
10	2429	7	2590	4	2658	3	2734	1	2833
11	2442	8	2592	5	2662	4	2726	2	2834
12	2443	9	2593	6	2663	5	2727	3	2836
13	2444	10	2594	7	2669	6	2736	4	2809
14	2446	11	2591	8	2670	7	2737	5	2840
15	2447	12	2595	9	2671	8	2738	6	2842



7	2843	10	2823	14	3047	16	3174	Pl. LXX.	
8	2845	11	2798	15	2974	17	3170	1	3267
9	2847	12	2799	16	2978	18	3171	2	3268
10	2853	13	2900	17	3008	19	3172	3	3276
11	2855	14	2912	18	3011			4	3273
12	2858	15	2913	19	3028	Pl. LXVIII.		5	3278
13	2861	16	2915	20	3029	1	3176	6	3280
14	2862	17	2807			2	3179	7	3287
15	2863	18	2901	Pl. LXVI.		3	3180	8	3288
16	2864	19	2902	1	3098	4	3167	9	3292
17	2865	20	2903	2	3103	5	3168	10	3294
18	2866			3	3104	6	3181	11	3296
		Pl. LXII.		5	3108	7	3189	12	3298
		1	2867	6	3109	8	3190	13	3300
		2	2870	7	3111	9	3201	14	3310
		3	2872	8	3115	10	3202	15	3311
		4	2874	9	3117	11	3203	16	3313
		5	2794	10	3119	12	3204	17	3315
		6	2795	11	3120	13	3205	18	3316
		7	2815	12	3122	14	3207	19	3317
		8	2816	13	3125	15	3211	20	3324
		9	2805	14	3127	16	3221	21	3325
		10	2851	15	3128	17	3222		
		11	2806	16	3129	18	3224	Pl. LXXI.	
		12	2877	17	3130			1	3327
		13	2878	18	3131	Pl. LXIX.		2	3328
		14	2818	19	3132	1	3228	3	3329
		15	2883	20	3133	2	3229	4	3330
		16	2888	21	3134	3	3230	5	3331
		17	2889			4	3231	6	3334
		18	2797	Pl. LXVII.		5	3227	7	3336
		19	2890	1	3135	6	3226	8	3338
		20	2827	2	3136	7	3232	9	3341
		21	2831	3	3137	8	3233	10	3342
				4	3138	9	3234	11	3345
		Pl. LXIII.		5	3144	10	3235	12	3349
		1	2800	6	3147	11	3242	13	3351
		2	2884	7	3148	12	3243	14	3352
		3	2885	8	3149	13	3245	15	3353
		4	2886	9	3150	14	3248	16	3354
		5	2887	10	3158	15	3252	17	3355
		6	2891	11	3163	16	3255	18	3357
		7	2894	12	3164	17	3256	19	3358
		8	2895	13	3165	18	3257	20	3359
		9	2824	14	3169	19	3260	21	3360
				15	3173	20	3262		
						21	3266		

Pl. LXXII.		3	3445	10	3527	11	3603	11	3678
1	3363	4	3449	11	3529	12	3604	12	3679
2	3364	5	3452	12	3531	13	3605	13	3680
3	3369	6	3459	13	3532	14	3607	14	3682
4	3370	7	3461	14	3538	15	3608	15	3683
5	3372	8	3470	15	3539	16	3611	16	3684
6	3373	9	3471	16	3540	17	3612	17	3685
7	3374	10	3473	17	3541	18	3617	18	3686
8	3376	11	3463	18	3543	19	3618	19	3689
9	3379	12	3464	19	3544	20	3619	20	3691
10	3380	13	3474	20	3545	21	3622	21	3694
11	3384	14	3476	21	3548	Pl. LXXIX.		22	3696
12	3385	15	3467	Pl. LXXVII.		1	3623	Pl. LXXXI.	
13	3386	16	3468	1	3550	2	3625	1	3697
14	3387	17	3469	2	3552	3	3629	2	3699
15	3388	18	3479	3	3555	4	3632	3	3701
16	3390	Pl. LXXV.		4	3557	5	3634	4	3702
17	3397	1	3481	5	3559	6	3637	5	3703
18	3401	2	3482	6	3560	7	3638	6	3704
Pl. LXXIII.		3	3483	7	3563	8	3639	7	3705
1	3402	4	3484	8	3564	9	3644	8	3706
2	3404	5	3485	9	3567	10	3648	9	3707
3	3405	6	3488	10	3568	11	3653	10	3710
4	3406	7	3489	11	3569	12	3654	11	3712
5	3407	8	3477	12	3572	13	3655	12	3713
6	3408	9	3466	13	3574	14	3656	13	3714
7	3411	10	3490	14	3583	15	3657	14	3715
8	3412	11	3494	15	3585	16	3658	15	3716
9	3413	12	3496	16	3586	17	3659	16	3718
10	3414	13	3497	17	3587	18	3660	17	3723
11	3419	14	3498	18	3579	19	3661	18	3726
12	3421	15	3500	19	3580	20	3662	19	3728
13	3420	16	3501	20	3581	21	3663	20	3735
14	3422	17	3505	21	3582	22	3664	21	3736
15	3425	18	3507	Pl. LXXVIII.		Pl. LXXX.		22	3737
16	3431	Pl. LXXVI.		1	3583	1	3665	23	3738
17	3432	1	3509	2	3586	2	3666	Pl. LXXXII.	
18	3433	2	3510	3	3587	3	3667	1	3739
19	3434	3	3511	4	3589	4	3669	2	3740
20	3435	4	3513	5	3590	5	3672	3	3742
21	3436	5	3514	6	3592	6	3673	4	3743
Pl. LXXIV.		6	3522	7	3593	7	3674	5	3745
1	3437	7	3523	8	3596	8	3675	6	3746
2	3439	8	3524	9	3597	9	3676	7	3747
		9	3525	10	3601	10	3677	8	3749











Pl. CXXXIII.		26	5793	8	5891	9	5954	Pl. CXL.	
1	5719	27	5803	9	5892	10	5956	1	6036
2	5720	28	5804	10	5893	11	5957	2	6038
3	5721	29	5808	11	5896	12	5958	3	6043
4	5722	30	5809	12	5897	13	5959	4	6044
5	5723	31	5811	13	5899	14	5960	5	6045
6	5727	Pl. CXXXV.		14	5902	15	5964	6	6046
7	5728	1	5812	15	5903	16	5937	7	6048
8	5729	2	5813	16	5904	17	5969	8	6049
9	5730	3	5815	17	5905	18	5970	9	6050
10	5731	4	5821	18	5923	19	5972	10	6051
11	5734	5	5827	19	5924	20	5973	11	6052
12	5737	6	5828	20	5925	21	5974	12	6053
13	5739	7	5829	21	5926	22	5975	13	6056
14	5741	8	5830	22	5927	23	5978	14	6058
15	5742	9	5831	23	5928	24	5980	15	6061
16	5743	10	5832	Pl. CXXXVII.		25	5982	16	6062
17	5744	11	5841	1	5908	Pl. CXXXIX.		17	6063
18	5745	12	5843	2	5909	1	5984	18	6064
19	5749	13	5846	3	5911	2	5989	19	6065
Pl. CXXXIV.		14	5848	4	5916	3	5990	20	6066
1	5751	15	5849	5	5917	4	5992	21	6068
2	5754	16	5850	6	5919	5	5995	22	6070
3	5756	17	5851	7	5920	6	5995	Pl. CCLI.	
4	5760	18	5855	8	5921	7	5997	1	6071
5	5761	19	5857	9	5922	8	5998	2	6073
6	5762	20	5858	10	5907	9	6003	3	6077
7	5763	21	5859	11	5931	10	6004	4	6078
8	5764	22	5860	12	5933	11	6005	5	6079
9	5765	23	5861	13	5932	12	6006	6	6080
10	5766	24	5863	14	5934	13	6008	7	6083
11	5767	25	5864	15	5935	14	6013	8	6084
12	5768	26	5867	16	5936	15	6015	9	6085
13	5769	27	5866	17	5937	16	6016	10	6089
14	5770	28	5869	18	5938	17	6019	11	6039
16	5771	29	5869	19	5912	18	6022	12	6090
17	5773	Pl. CXXXVI.		Pl. CXXXVIII.		19	6023	13	6091
18	5774	1	5880	1	5943	20	6024	14	6092
19	5775	2	5881	2	5946	21	6025	15	6095
20	5776	3	5882	3	5947	22	6026	16	6097
21	5777	4	5883	4	5948	23	6027	17	6093
22	5779	5	5884	5	5949	24	6029	18	6098
23	5784	6	5884	6	5950	25	6032	19	6101
24	5791	7	5885	7	5951	26	6033	20	6105
25	5792	8	5886	8	5953	27	6035	21	6107

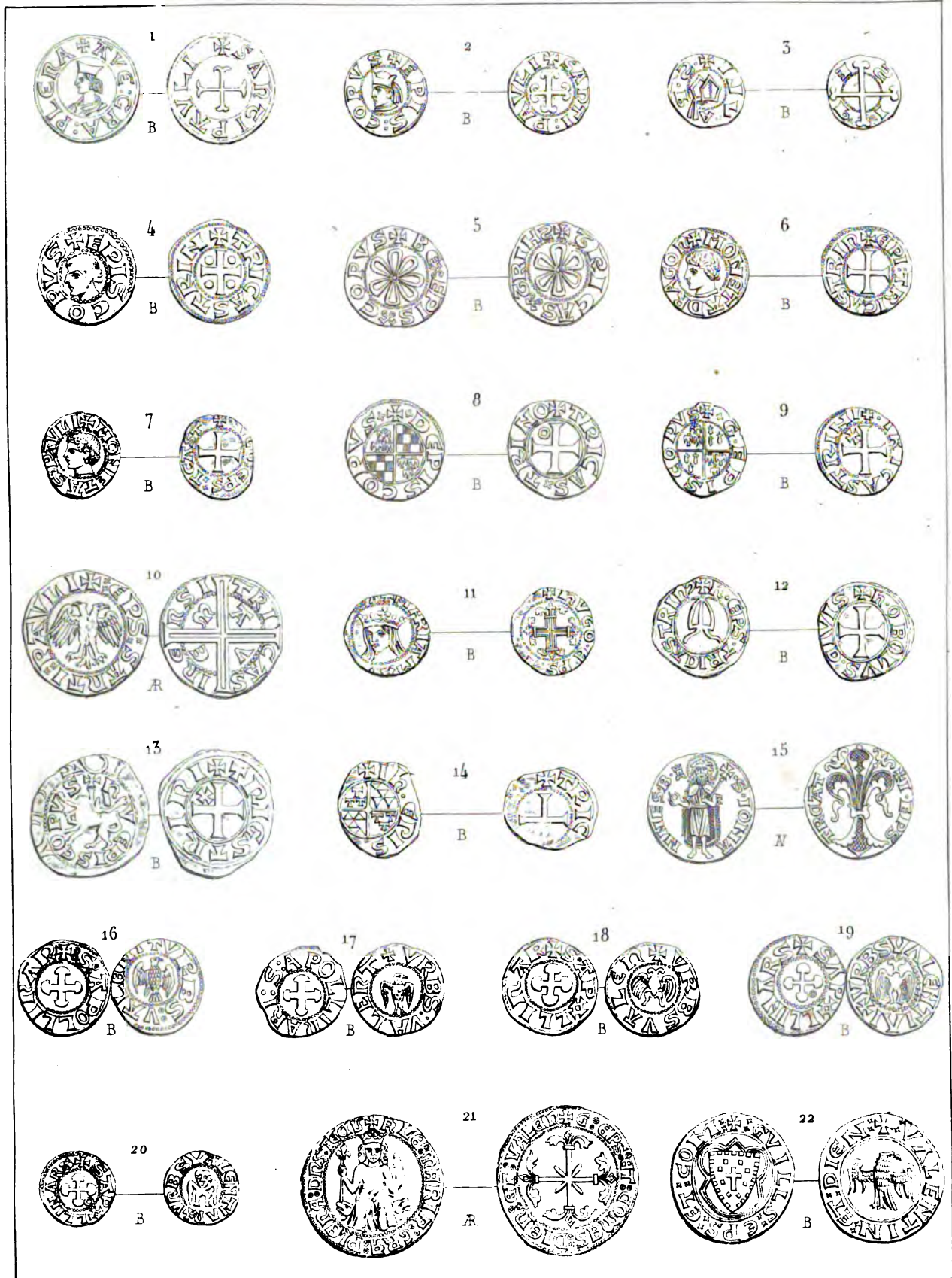


Pl. CXLII.		5	6192	6	6281	14	6369	36	6438
1	6109	6	6197	7	6287	15	6371		
2	6110	7	6198	8	6291	16	6373	Pl. CL.	
3	6111	8	6200	9	6292	17	6374	1	6436
4	6113	9	6201	10	6293	18	6377	2	6437
5	6116	10	6202	11	6294	19	6378	3	6438
6	6117	11	6207	12	6296	20	6380	4	6442
7	6118	12	6208	13	6298	21	6381	5	6443
8	6119	13	6210	14	6299	22	6383	6	6444
9	6120	14	6227	15	6301	23	6384	7	6448
10	6121	15	6229	16	6302			8	6446
11	6122	16	6231	17	6303	Pl. CXLIX.		9	6447
12	6123	17	6241	18	6304	1	6385	10	6448
13	6126	18	6244	19	6305	2	6386	11	6449
14	6129	19	6245			3	6387	12	6450
15	6130	20	6246	Pl. CXLVII.		4	6388	13	6451
16	6131	21	6247	1	6307	5	6400	14	6452
		22	6249	2	6309	6	6402	15	6453
		23	6250	3	6308	7	6404	16	6454
Pl. CXLIII.				4	6312	8	6406	17	6455
1	6133			5	6314	9	6407	18	6456
2	6136	Pl. CXLV.		6	6316	10	6408	19	6457
3	6139	1	6251	7	6318	11	6409	20	6458
4	6141	2	6253	8	6322	12	6410	21	6459
5	6142	3	6255	9	6324	13	6411	22	6462
6	6143	4	6256	10	6325	14	6412	23	6463
7	6145	5	6258	11	6328	15	6413	24	6464
8	6148	6	6260	12	6329	16	6414	25	6465
9	6149	7	6262	13	6332	17	6415	26	6467
10	6151	8	6263	14	6335	18	6416	27	6468
11	6155	9	6264	15	6339	19	6417	28	6469
12	6157	10	6265			20	6418		
13	6160	11	6266	Pl. CXLVIII.		21	6419	Pl. CLI.	
14	6164	12	6268	1	6341	22	6420	1	6473
15	6169	13	6269	2	6342	23	6421	2	6474
16	6173	14	6270	3	6343	24	6423	3	6475
17	6174	15	6271	4	6344	25	6424	4	6476
18	6175	16	6272	5	6345	26	6425	5	6477
19	6176	17	6273	6	6346	27	6426	6	6478
20	6180	18	6274	7	6353	28	6427	7	6479
21	6181			8	6354	29	6428	8	6481
		Pl. CXLVI.		9	6357	30	6429	9	6482
Pl. CXLIV.		1	6276	10	6361	31	6430	10	6483
1	6182	2	6278	11	6362	32	6431	11	6485
2	6187	3	6277	12	6365	33	6432	12	6486
3	6189	4	6279	13	6366	34	6433	13	6487
4	6190	5	6283			35	6434	14	6488

15	6492	2	6567	21	6621	11	6698	24	6757
16	6498	3	6568	22	6626	12	6701	25	6758
17	6499	4	6569	23	6627	13	6702	26	6764
18	6502	5	6571	24	6629	14	6704	27	6765
19	6503	6	6572	25	6631	15	6708	28	6767
20	6504	7	6573			16	6710		
21	6505	8	6574		Pl. CLV.	17	6712		Pl. CLVIII.
22	6510	9	6575	1	6632	18	6713	1	6769
23	6512	10	6576	2	6635	19	6714	2	6770
24	6513	11	6577	3	6636	20	6715	3	6771
25	6514	12	6578	4	6637	21	6723	4	6772
26	6515	13	6579	5	6638	22	6716	5	6774
27	6518	14	6580	6	6639	23	6717	6	6775
28	6519	15	6581	7	6640	24	6719	7	6778
29	6520	16	6583	8	6641	25	6720	8	6780
30	6522	17	6584	9	6642	26	6724	9	6781
31	6523	18	6585	10	6643	27	6725	10	6782
32	6524	19	6586	11	6644	28	6726	11	6784
33	6525	20	6587	12	6648	29	6727	12	6785
	Pl. CLII.	21	6588	13	6650	30	6728	13	6786
1	6530	22	6589	14	6651	31	6729	14	6787
2	6531	23	6590	15	6652			15	6788
3	6533	24	6591	16	6654		Pl. CLVII.		Pl. CLIX.
4	6547	25	6592	17	6658	1	6730	1	6790
5	6535		Pl. CLIV.	18	6660	2	6731	2	6791
6	6536	1	6393	19	6661	3	6733	3	6792
7	6540	2	6594	20	6662	4	6735	4	6800
8	6543	3	6595	21	6663	5	6736	5	6794
9	6544	4	6596	22	6669	6	6737	6	6808
10	6548	5	6597	23	6673	7	6738	7	6795
11	6549	6	6598	24	6675	8	6739	8	6796
12	6550	7	6599	25	6676	9	6740	9	6797
13	6551	8	6600	26	6677	10	6743	10	6798
14	6552	9	6601	27	6678	11	6744	11	6801
15	6553	10	6602	28	6680	12	6745	12	6799
16	6554	11	6603		Pl. CLVI.	13	6746	13	6812
17	6556	12	6604	1	6681	14	6747	14	6813
18	6559	13	6605	2	6683	15	6748	15	6814
19	6560	14	6606	3	6686	16	6749	16	6815
20	6561	15	6609	4	6687	17	6750	17	6816
21	6562	16	6611	5	6689	18	6751	18	6817
22	6563	17	6618	6	6690	19	6752	19	6818
23	6564	18	6610	7	6691	20	6753	20	6819
	Pl. CLIII.	19	6615	8	6693	21	6754	21	6823
1	6566	20	6617	9	6694	22	6755	22	6824
			6620	10	6695	23	6756	23	6824

24	6826	17	6891	20	6889	24	6933		
25	6827	18	6892	21	6926	25	6951		Pl. CLXIII.
26	6829	19	6894	22	6928	26	6955	1	6983
27	6830	20	6896			27	6956	2	6984
28	6831	21	6897		Pl. CLXII.	28	6958	3	6985
29	6811	22	6898	1	6929	29	6959	4	6988
30	6810	23	6901	2	6930	30	6960	5	6990
31	6832			3	6931	31	6961	6	6991
32	6833		Pl. CLXI.	4	6932	32	6963	7	6992
33	6834	1	6859	5	6933	33	6964	8	6993
		2	6860	6	6934	34	6965	9	6994
	Pl. CLX.	3	6861	7	6935	35	6966	10	6996
1	6935	4	6862	8	6936	36	6967	11	6997
2	6837	5	6863	9	6937	37	6968	12	7001
3	6838	6	6864	10	6938	38	6969	13	6998
4	6839	7	6865	11	6939	39	6970	14	6999
5	6840	8	6866	12	6940	40	6971	15	7000
6	6841	9	6867	13	6942	41	6972	16	6922
7	6842	10	6868	14	6943	42	6973	17	6902
8	6813	11	6871	15	6944	43	6974	18	6905
9	6844	12	6872	16	6945	44	6975	19	6907
10	6846	13	6873	17	6946	45	6976	20	6908
11	6847	14	6874	18	6947	46	6977	21	6910
12	6848	15	6881	19	6948	47	6978	22	6909
13	6849	16	6884	20	6949	48	6979	23	6911
14	6850	17	6885	21	6950	49	6980	24	6918
15	6852	18	6886	22	6951	50	6981	25	6921
16	6854	19	6887	23	6952	51	6982		



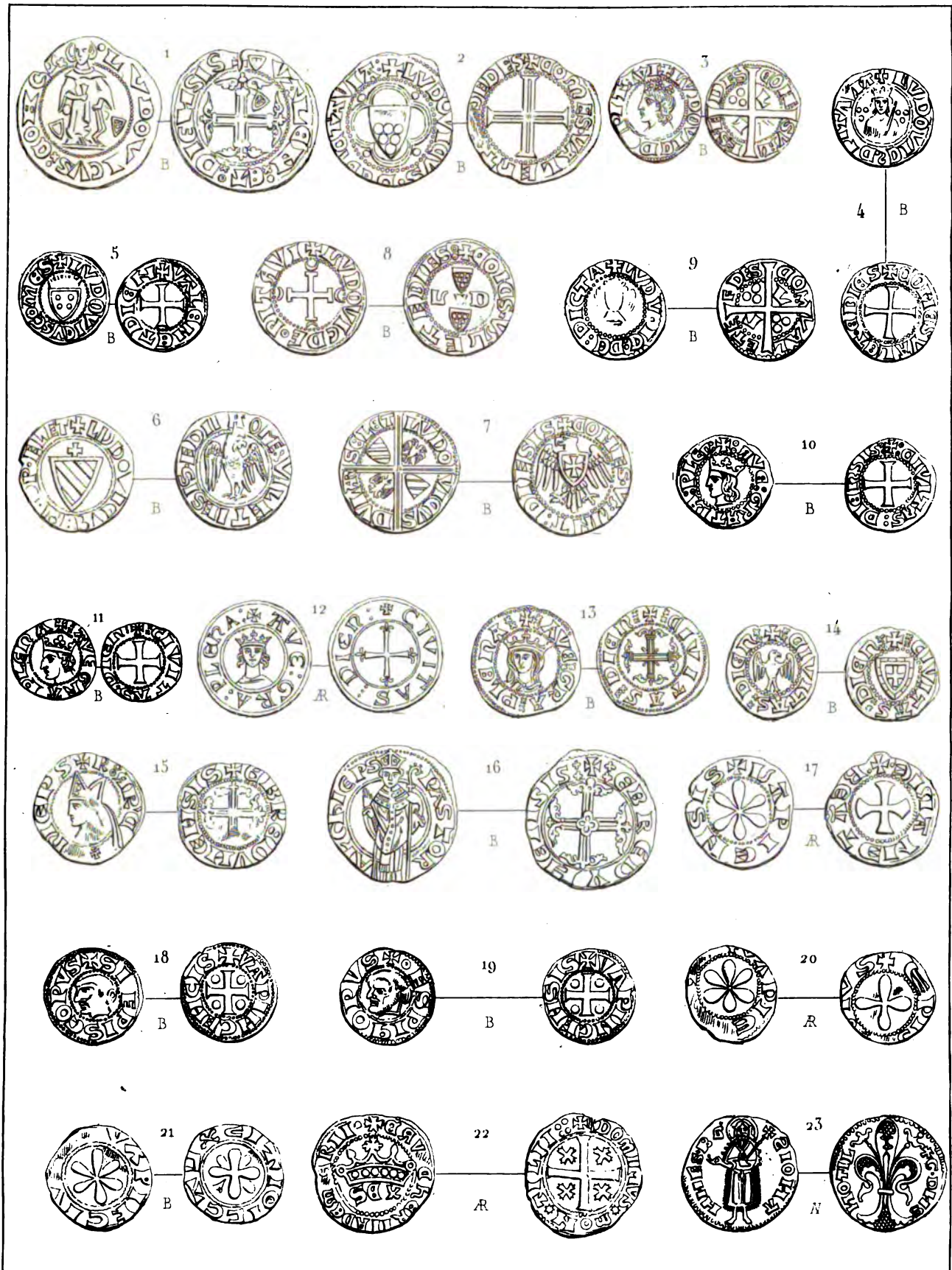




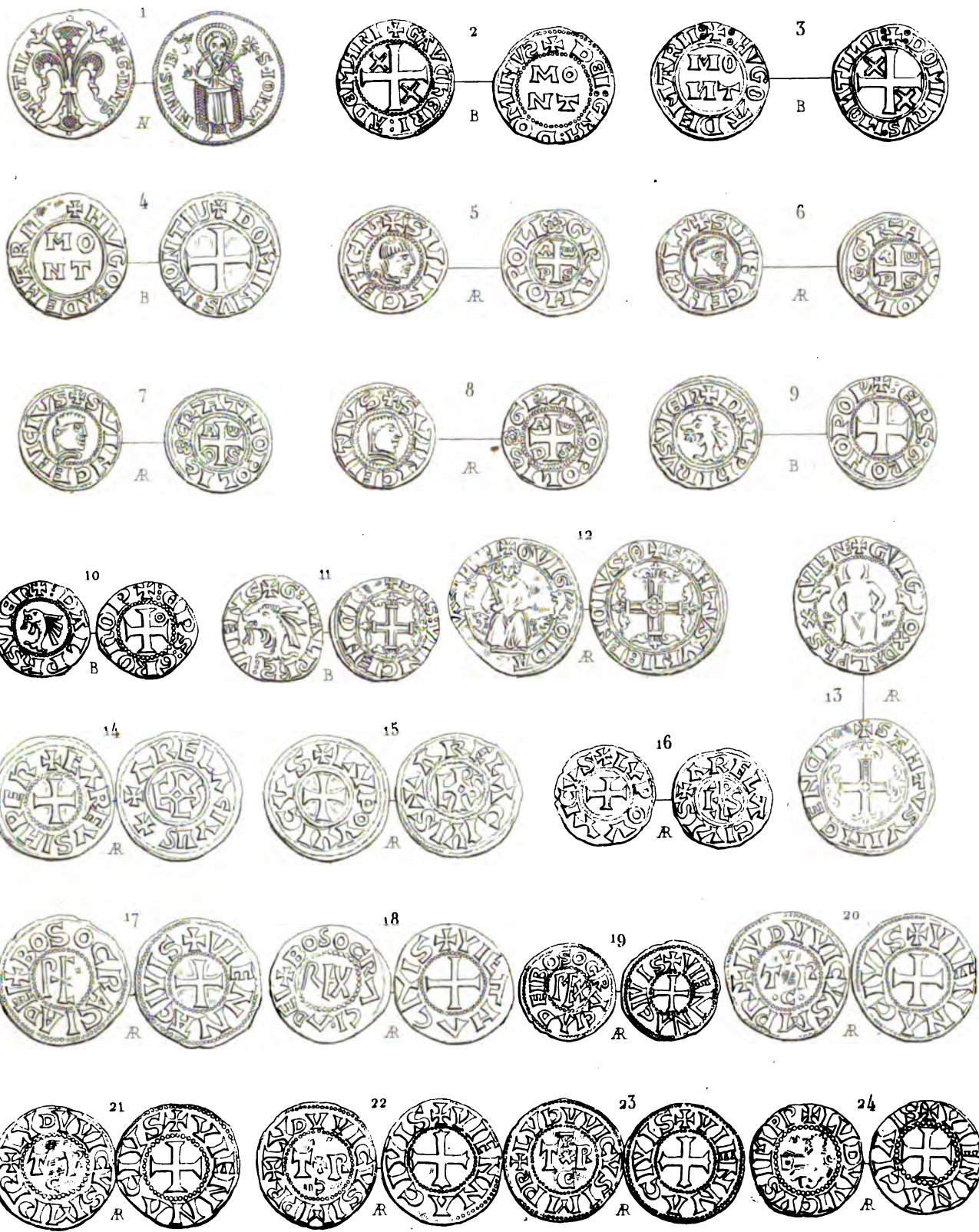


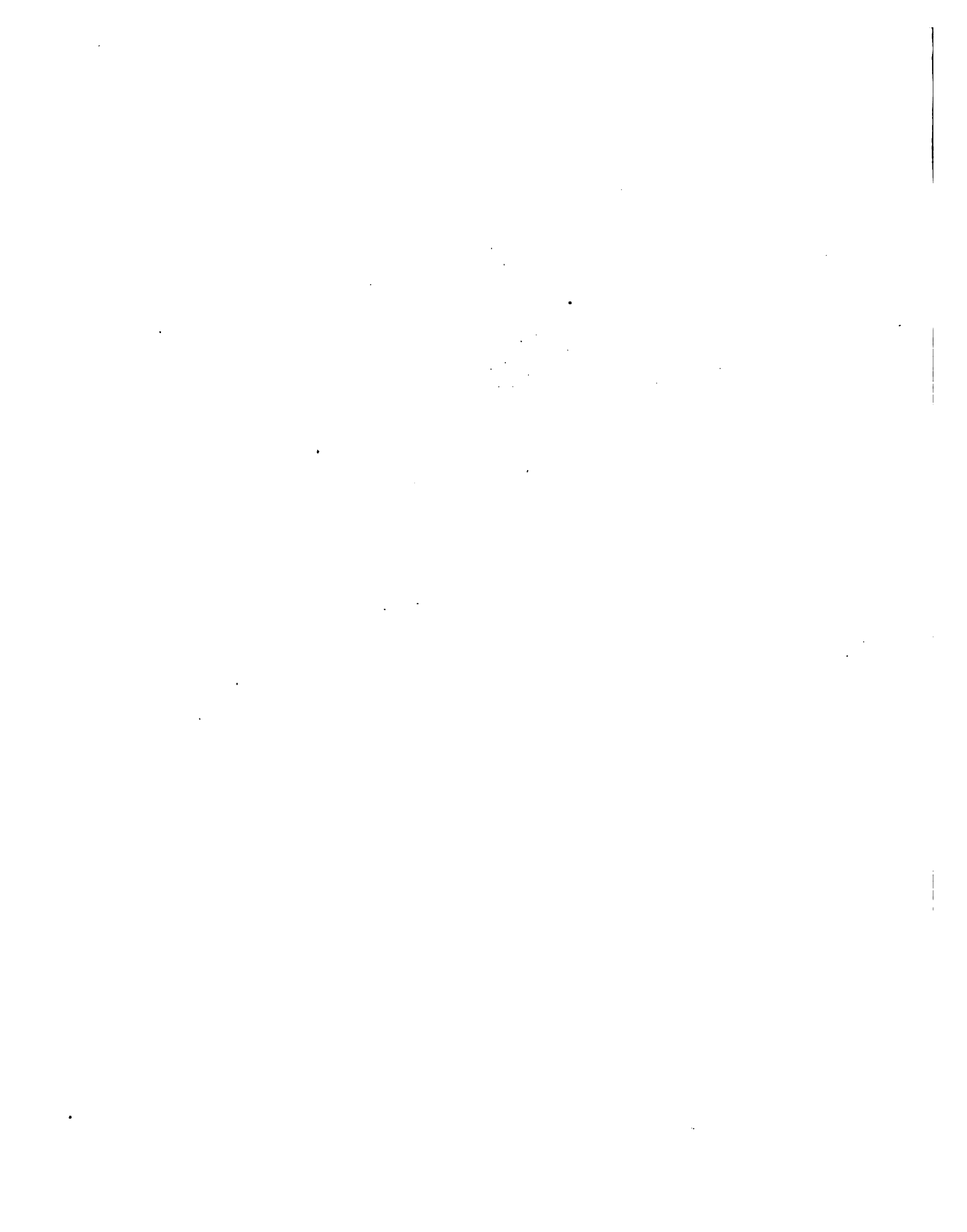


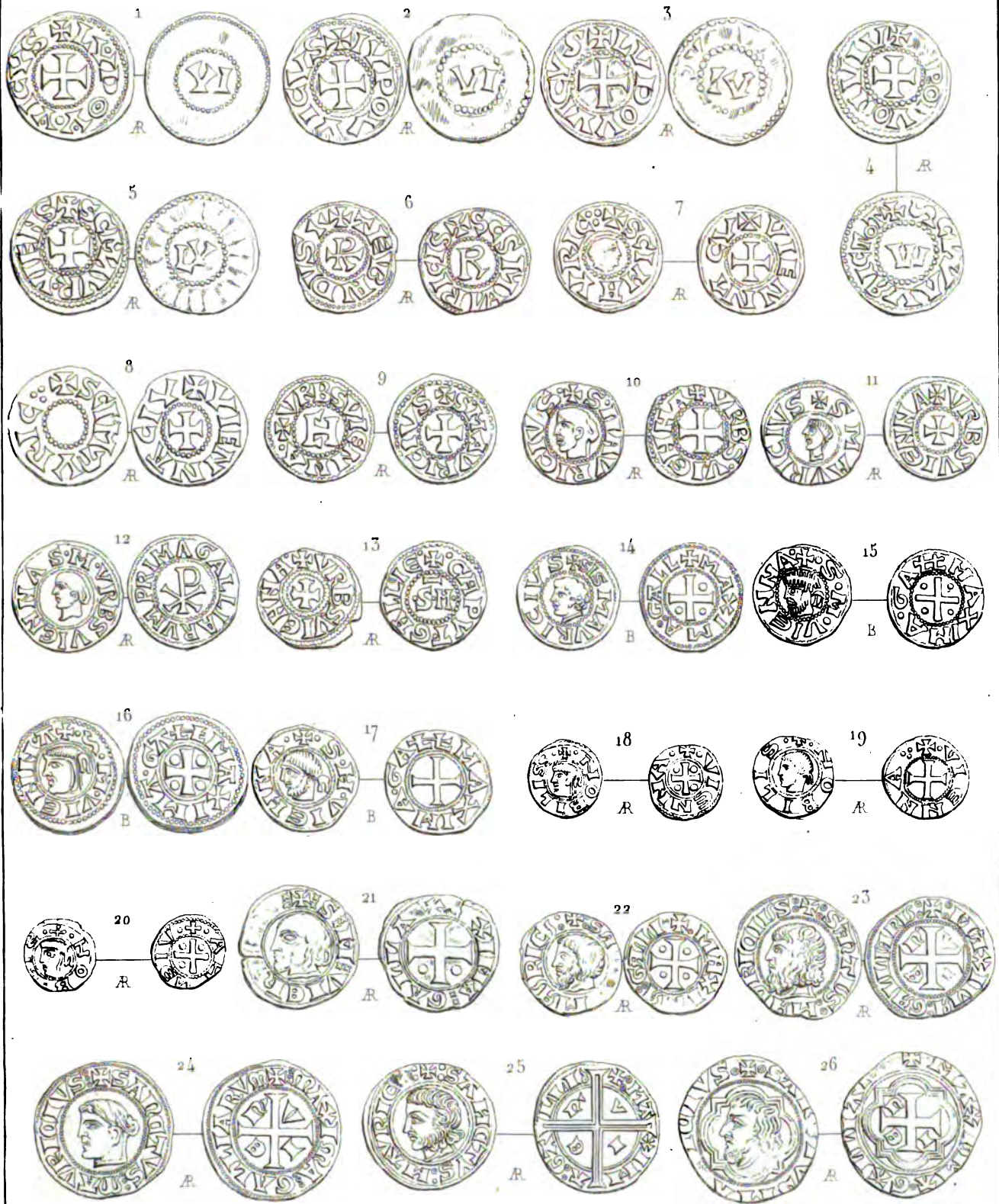


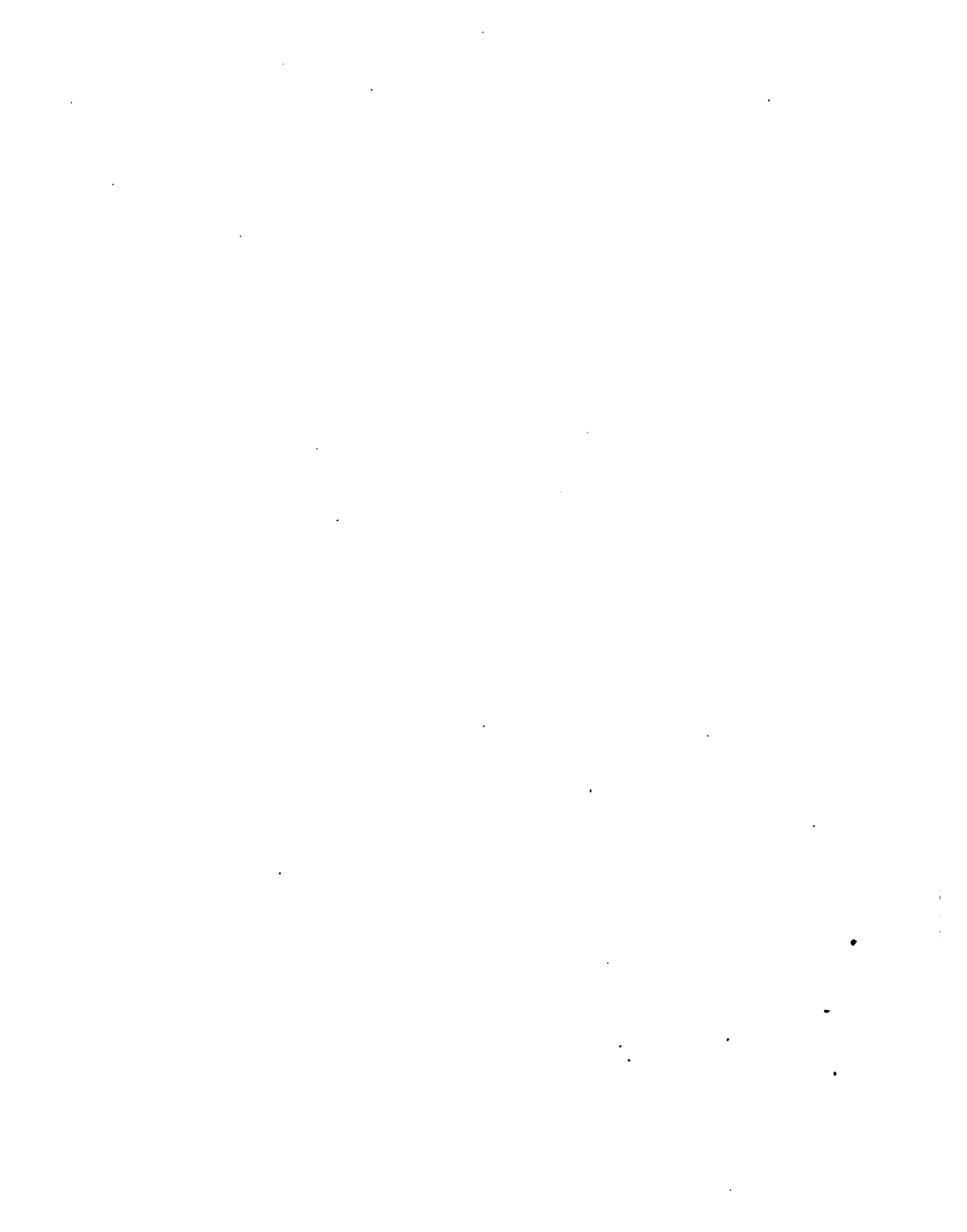


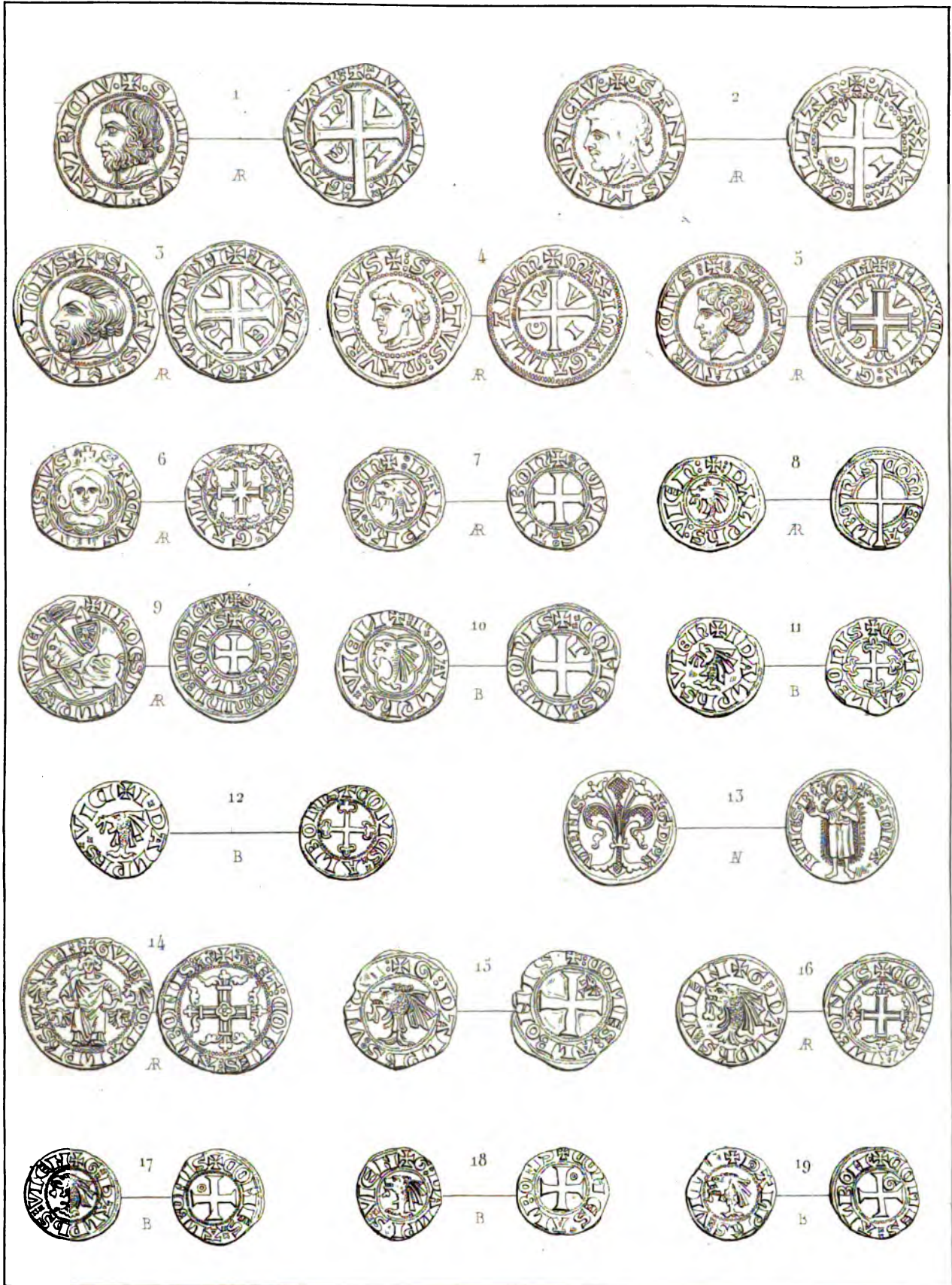


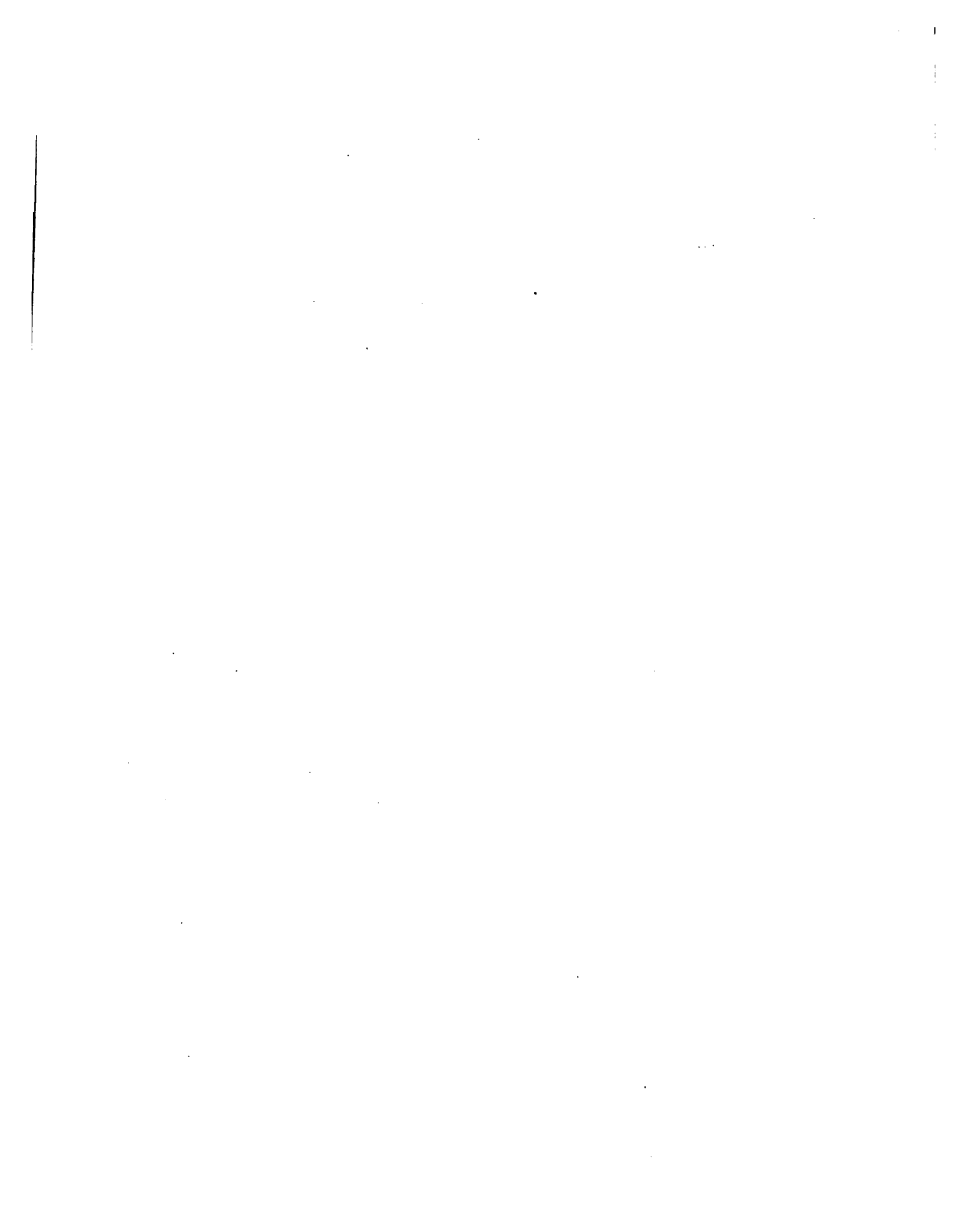




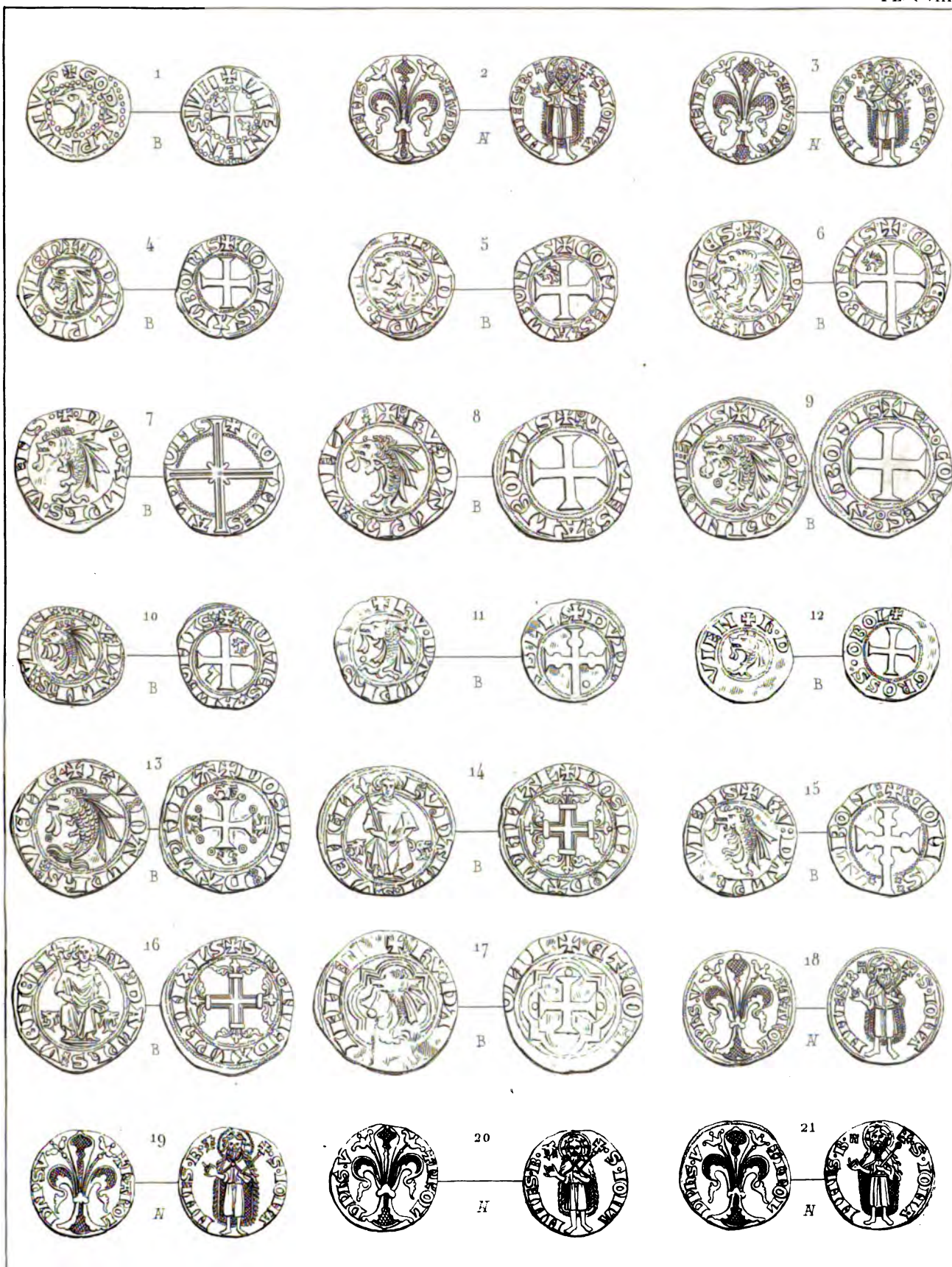


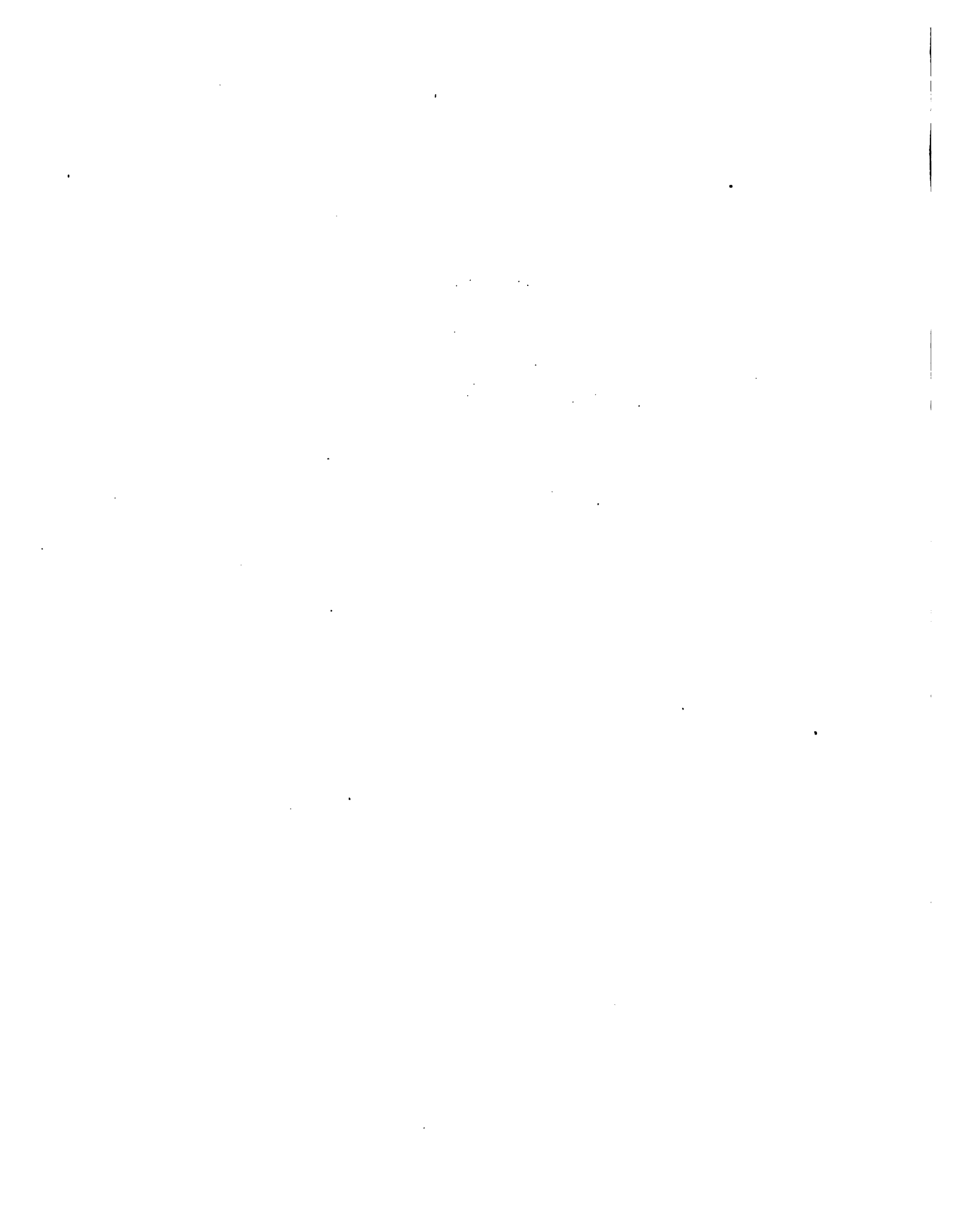




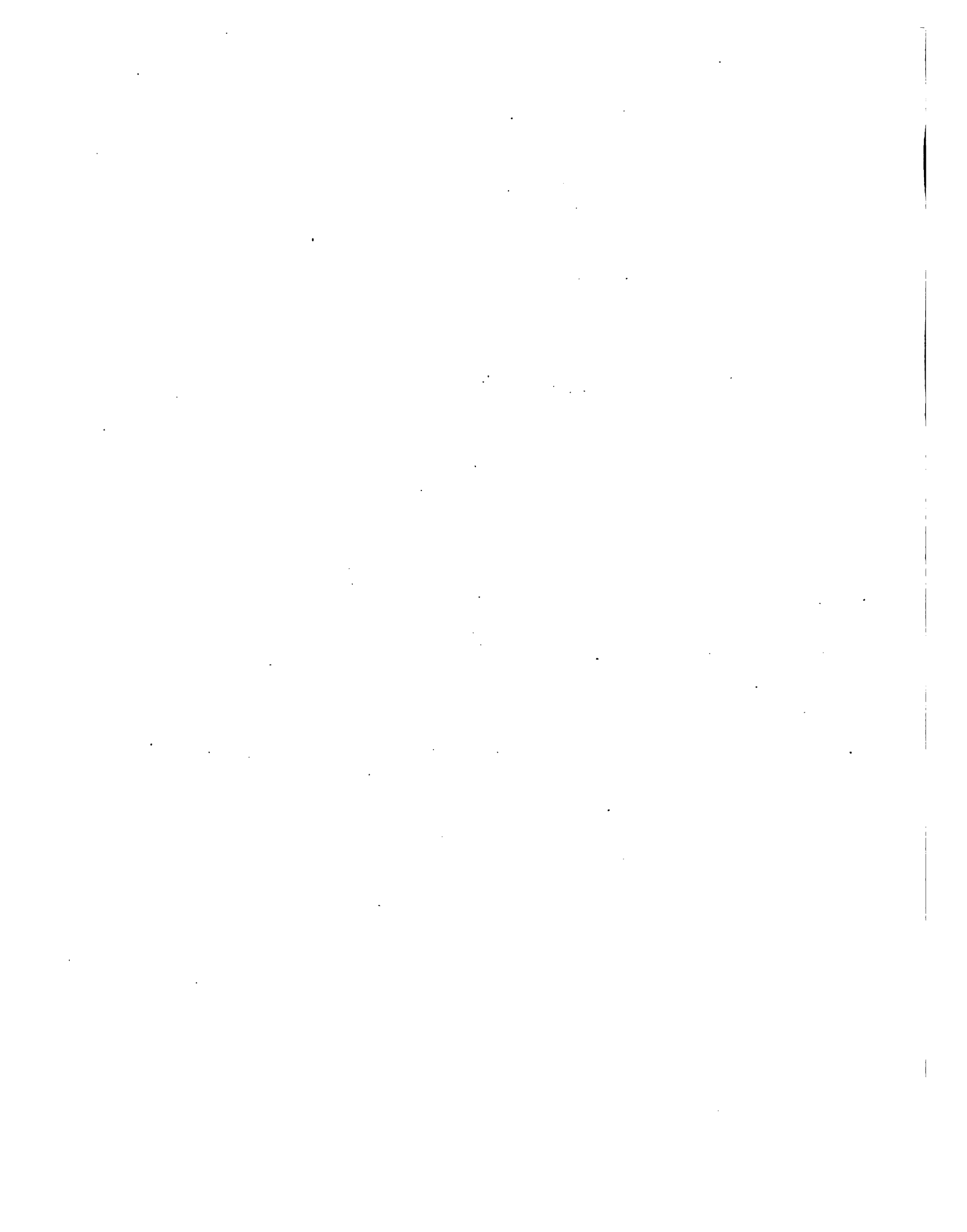


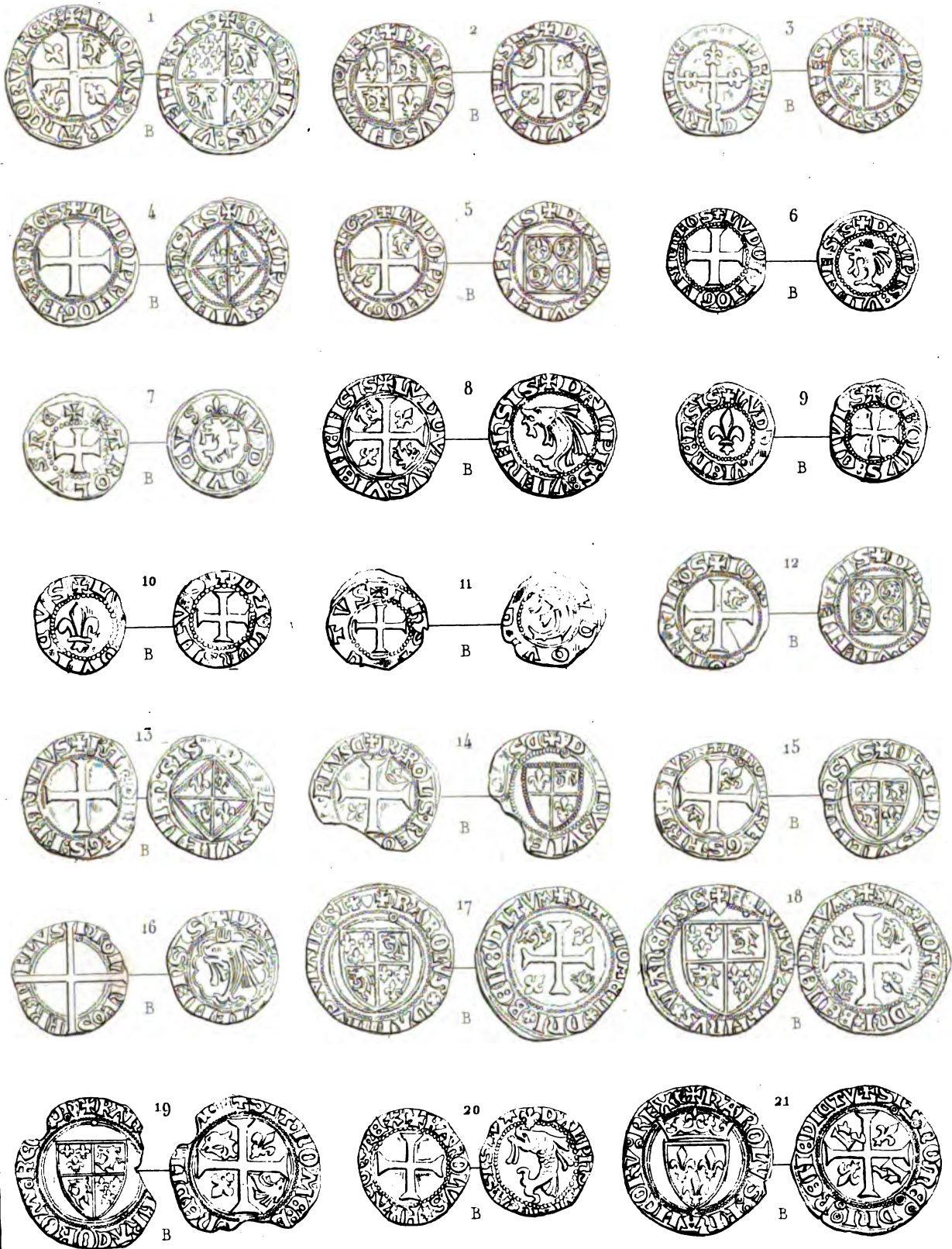


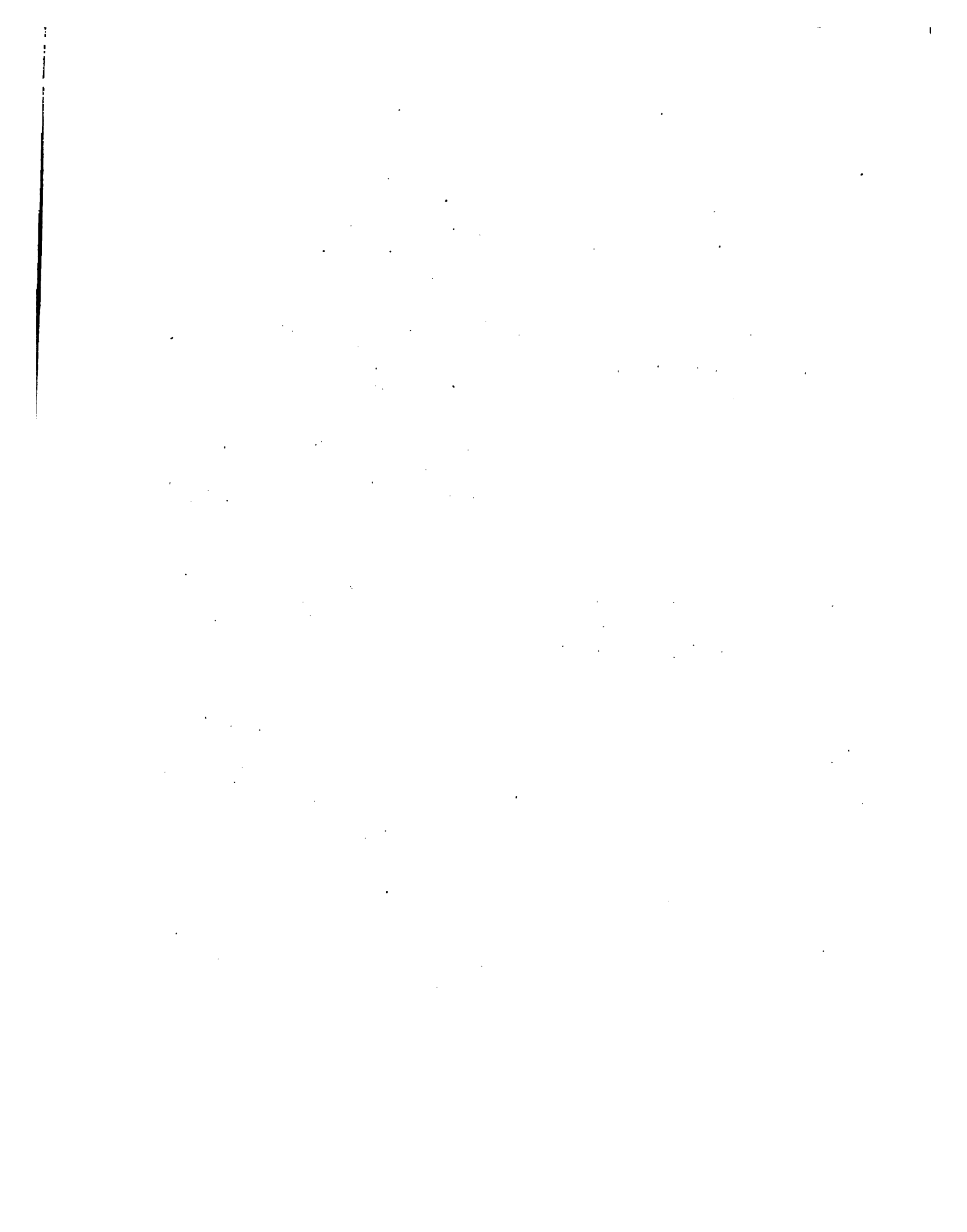


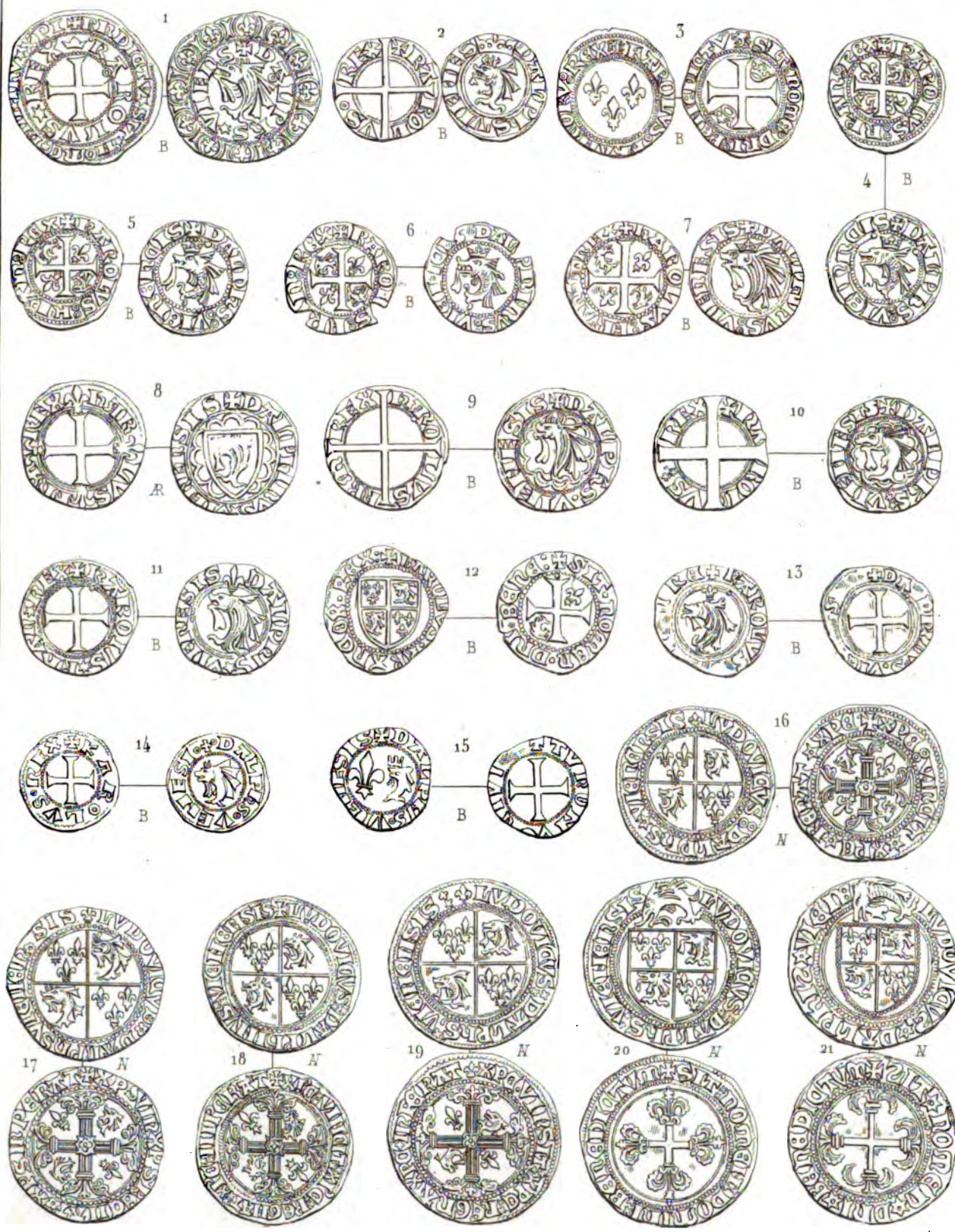


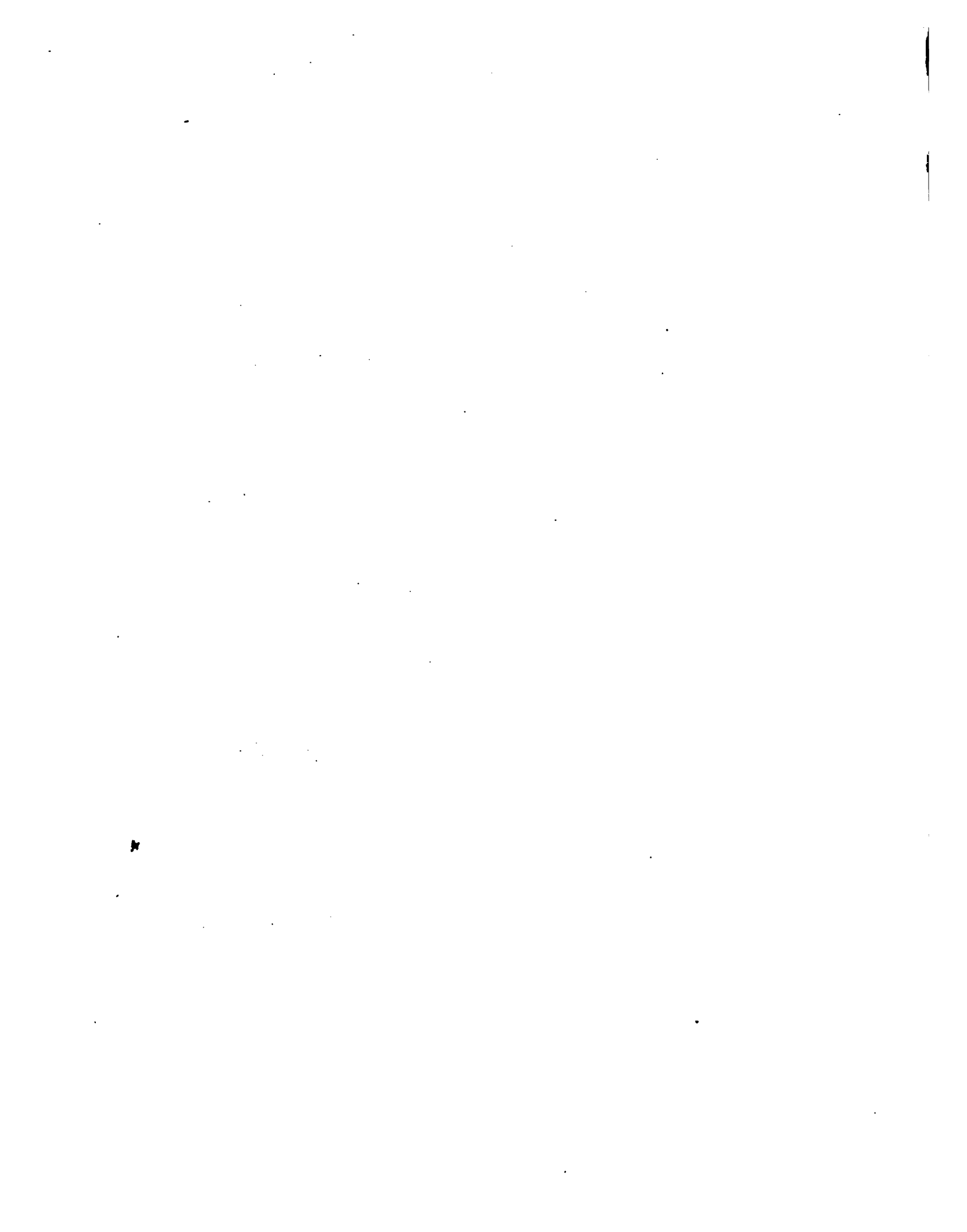




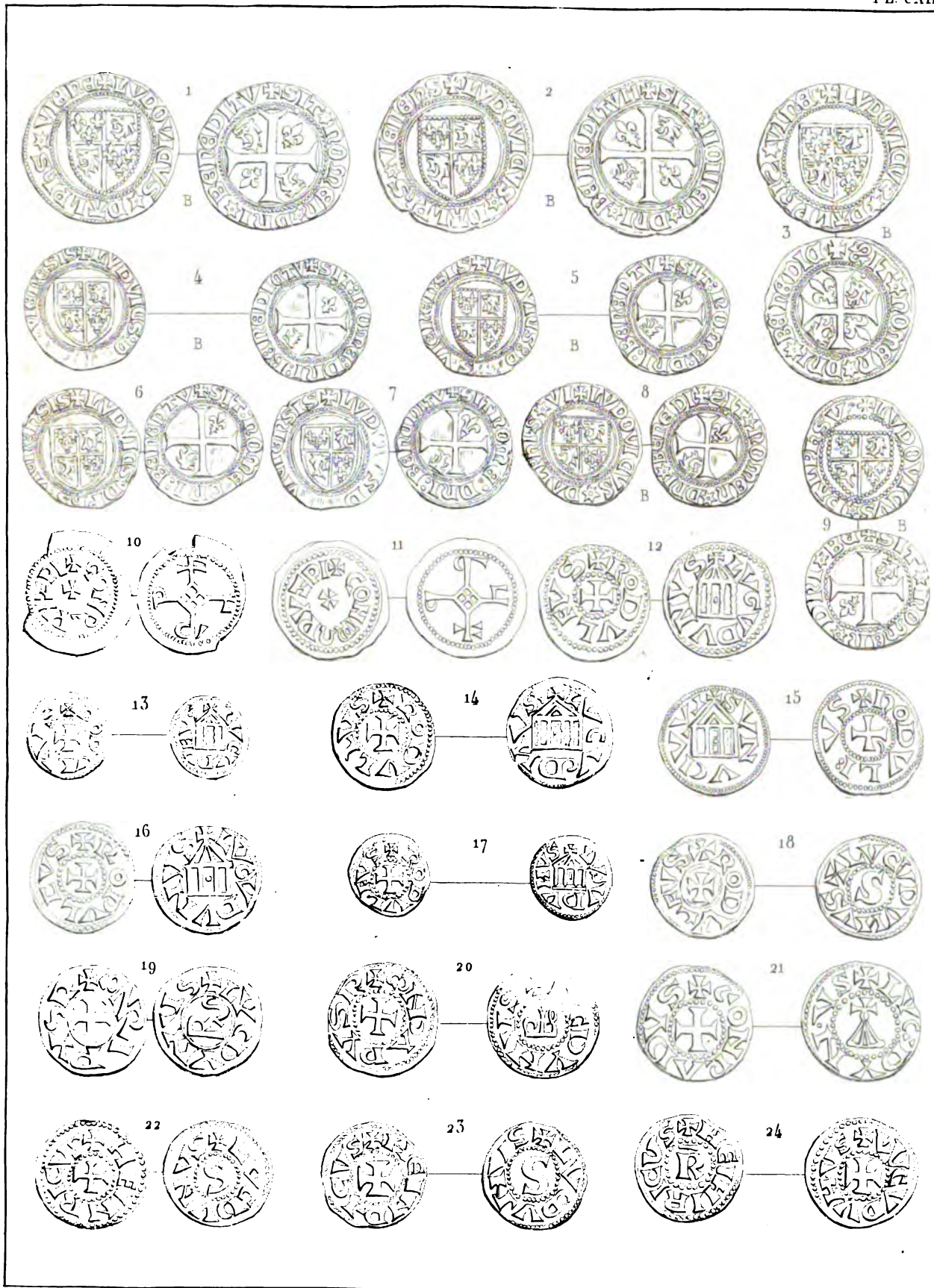


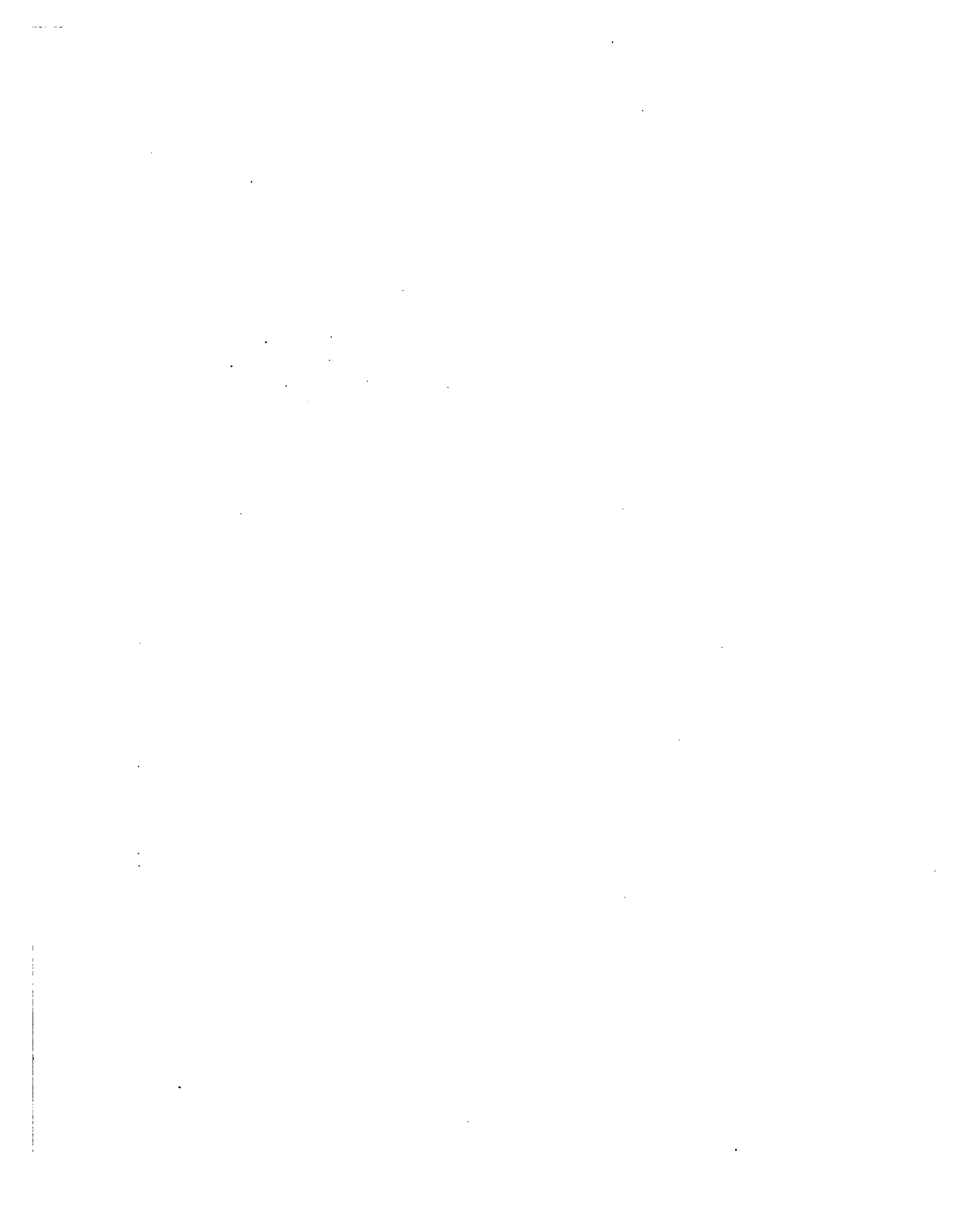


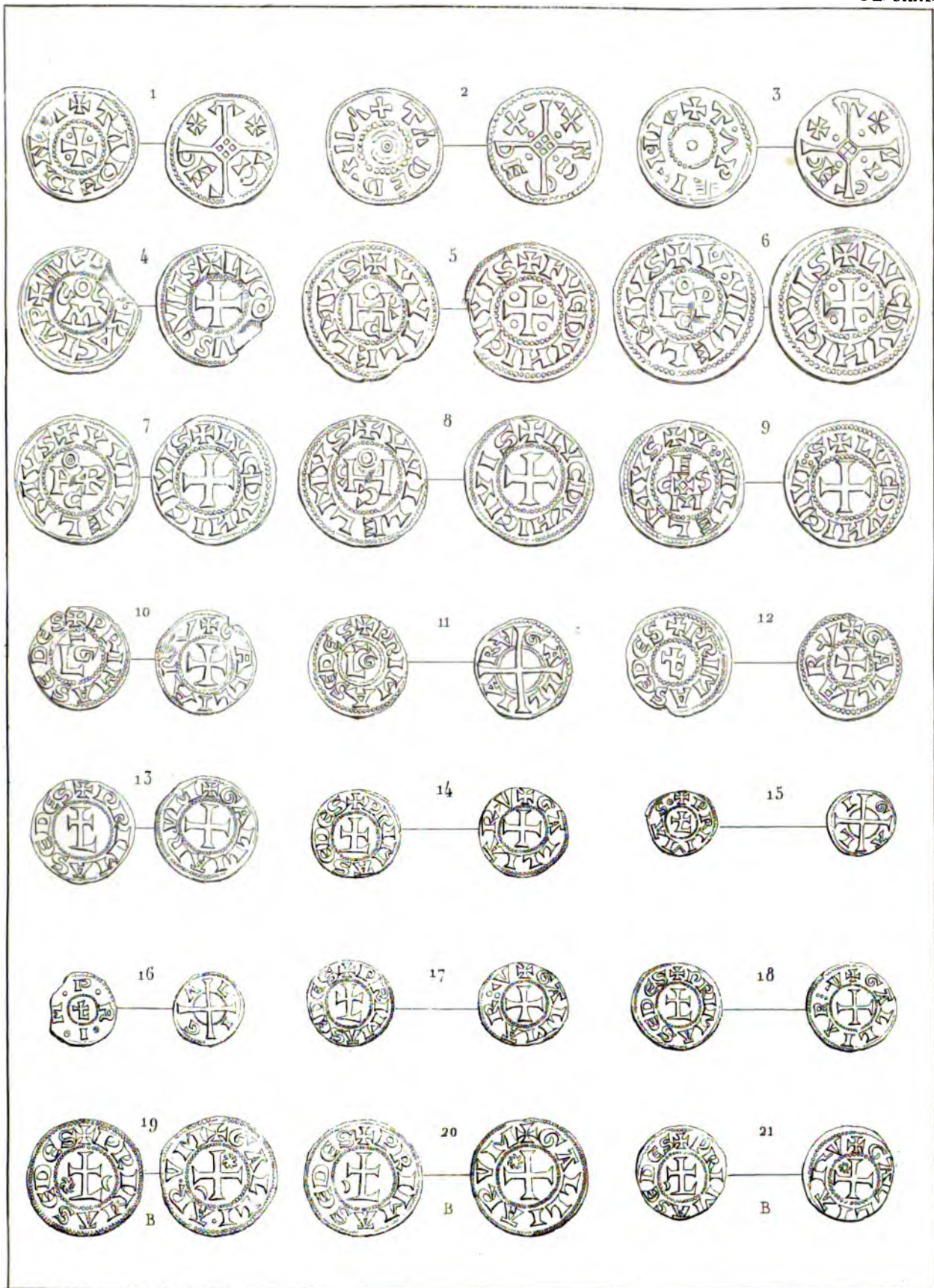


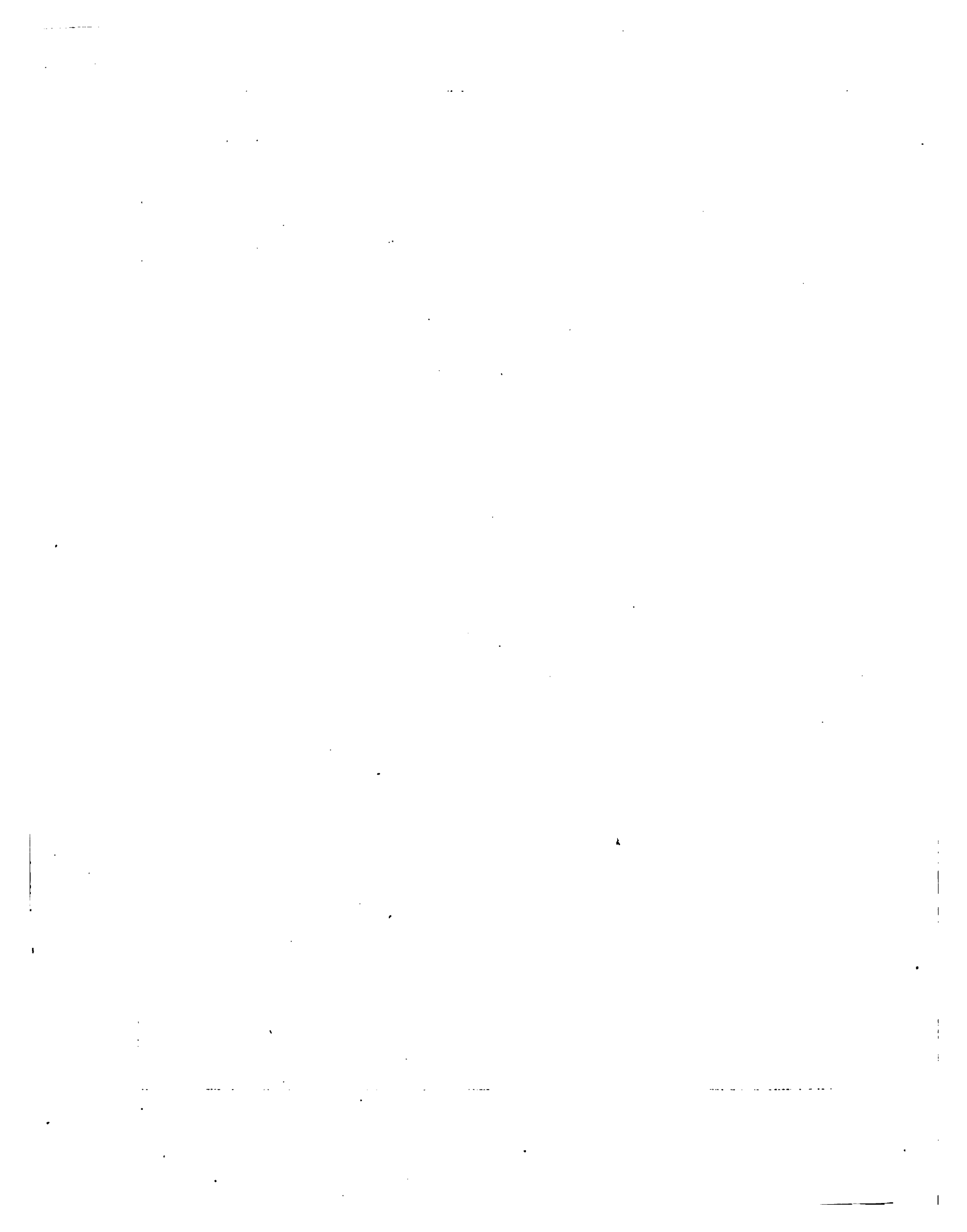


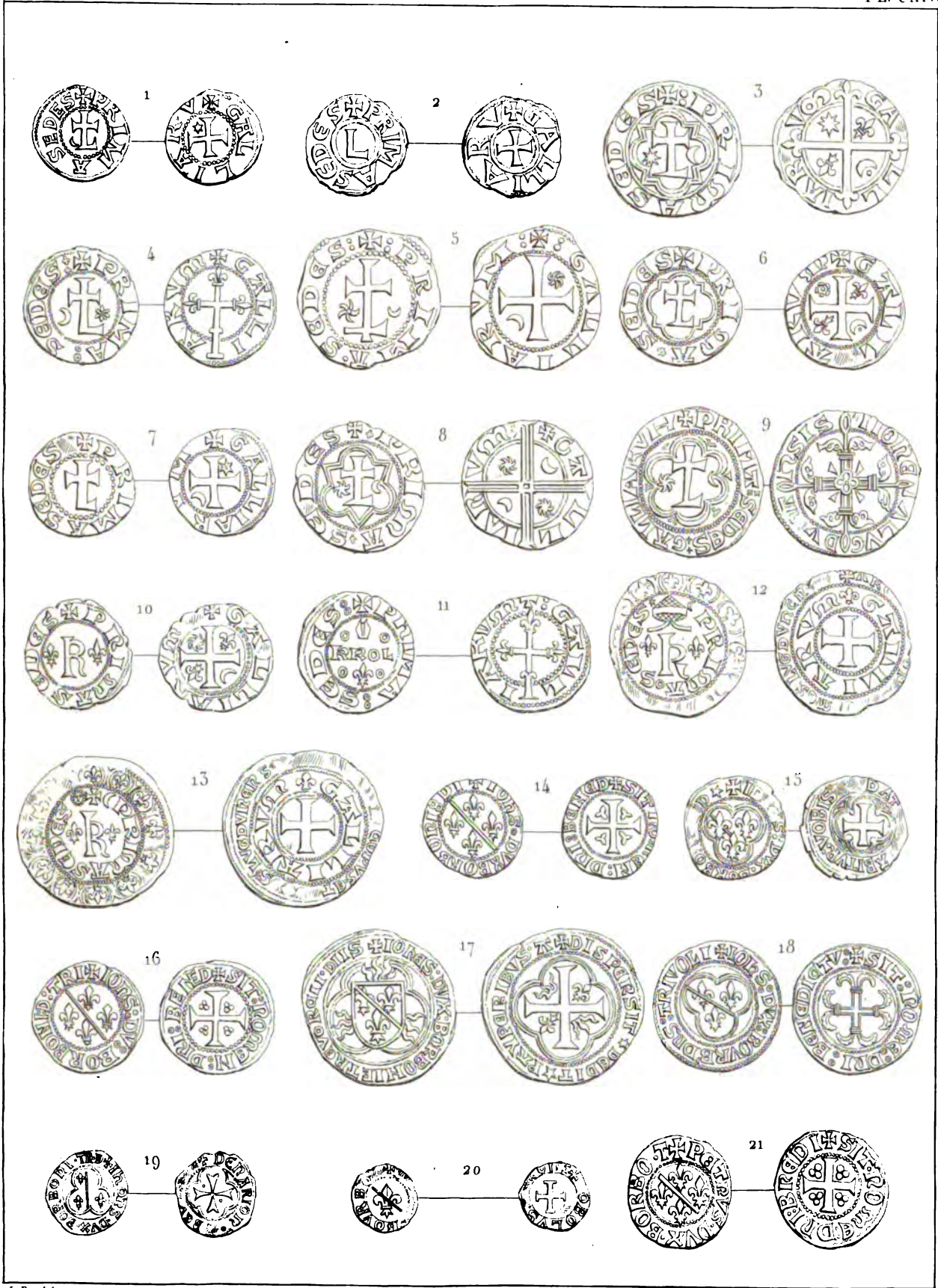


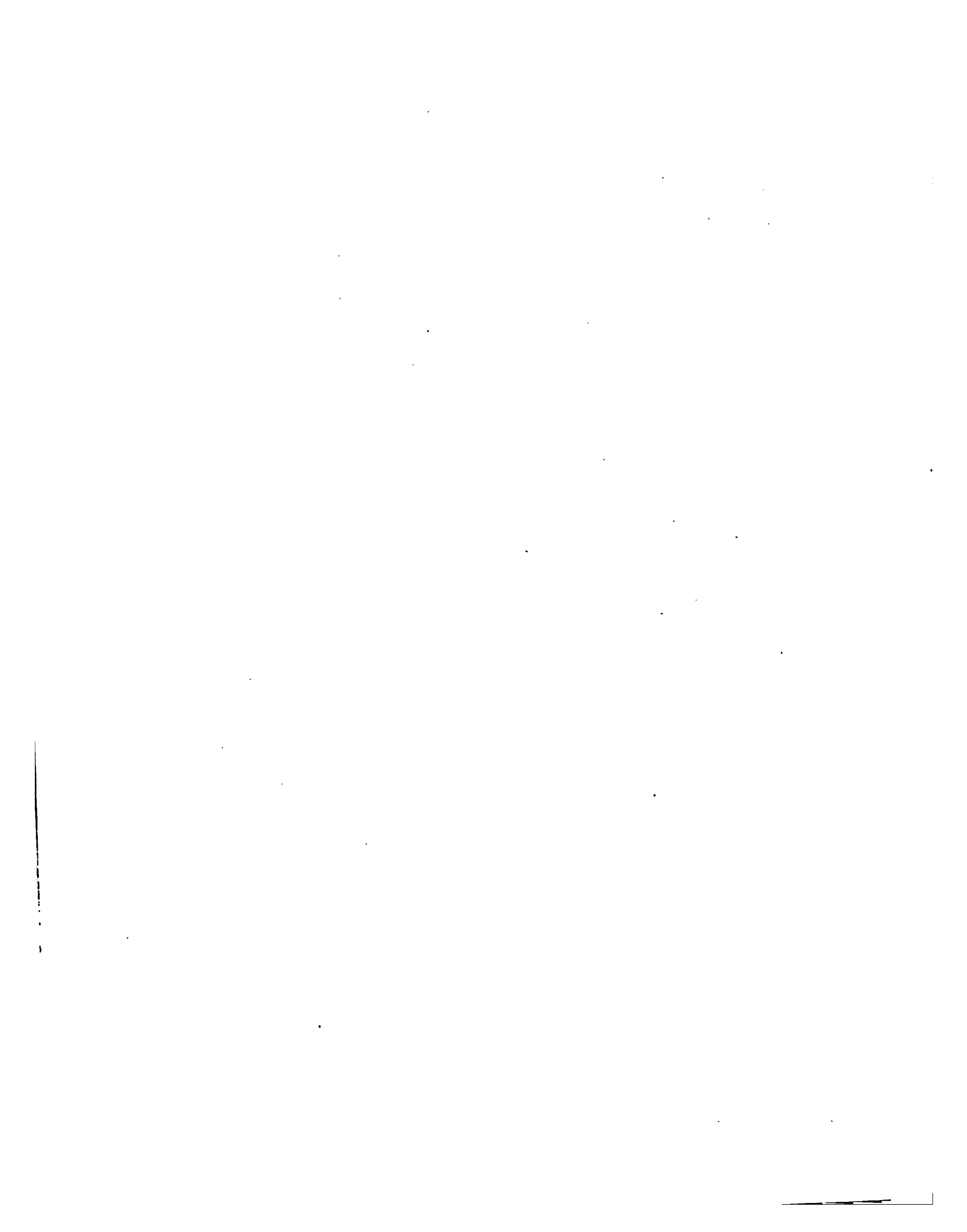




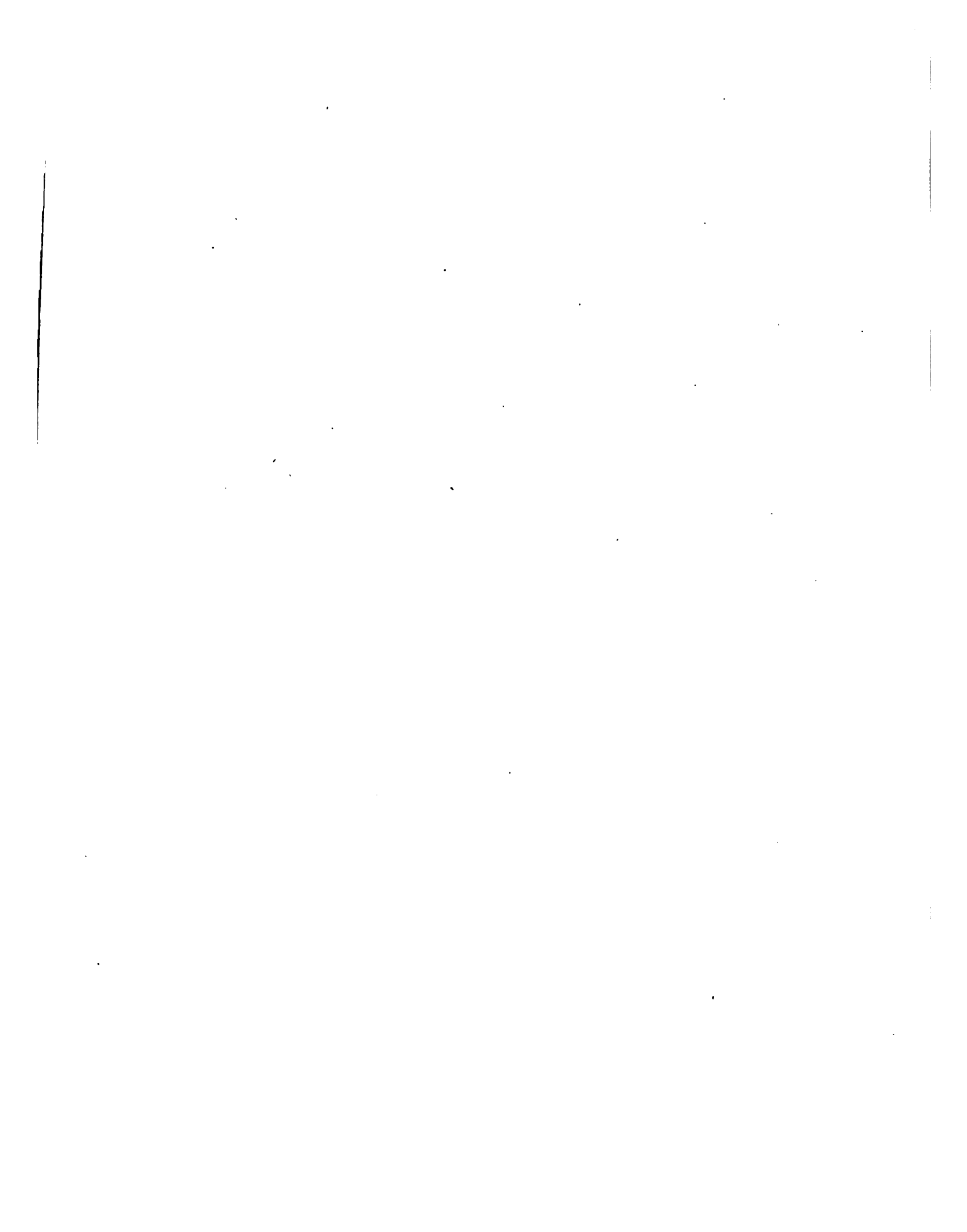




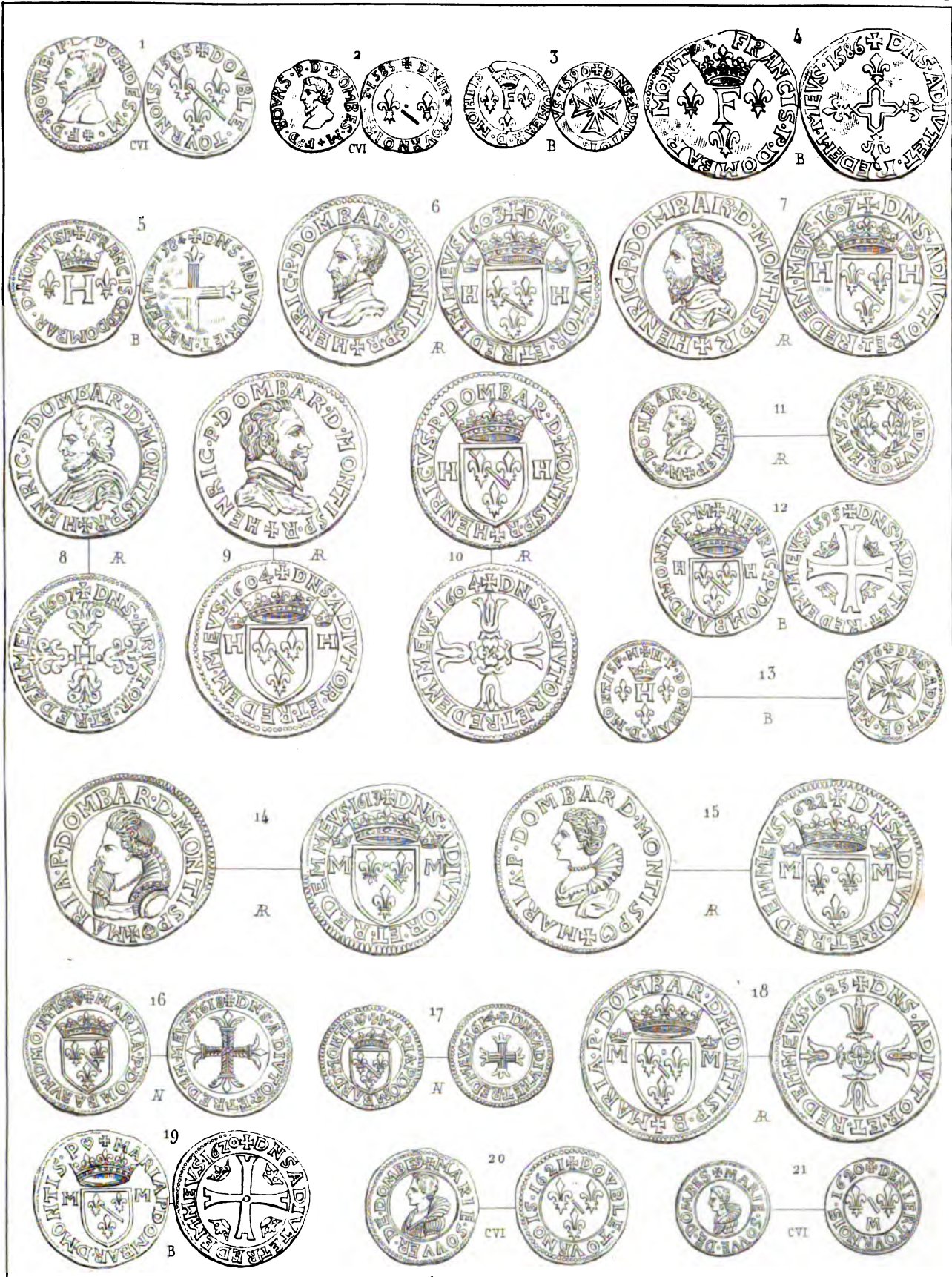




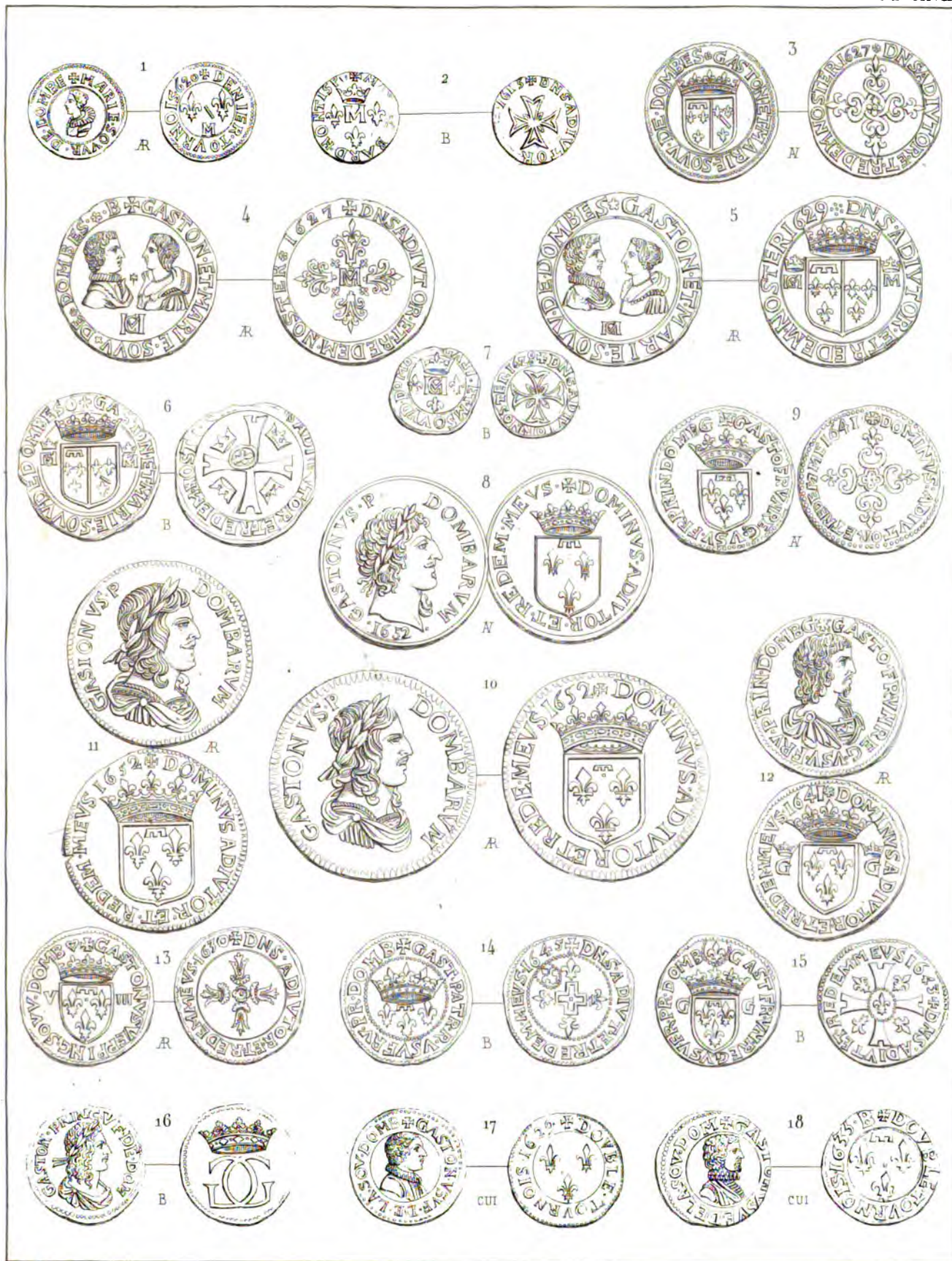


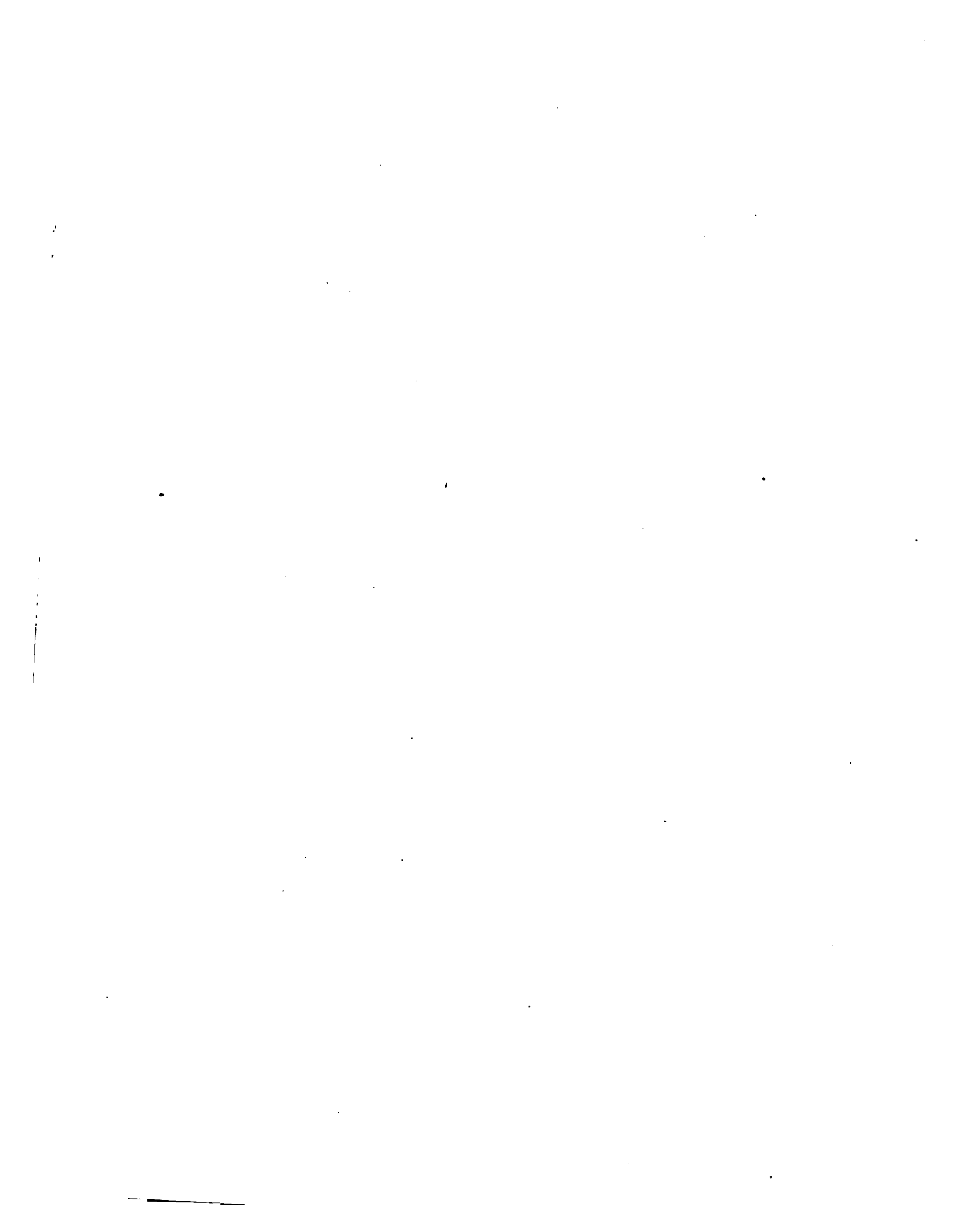


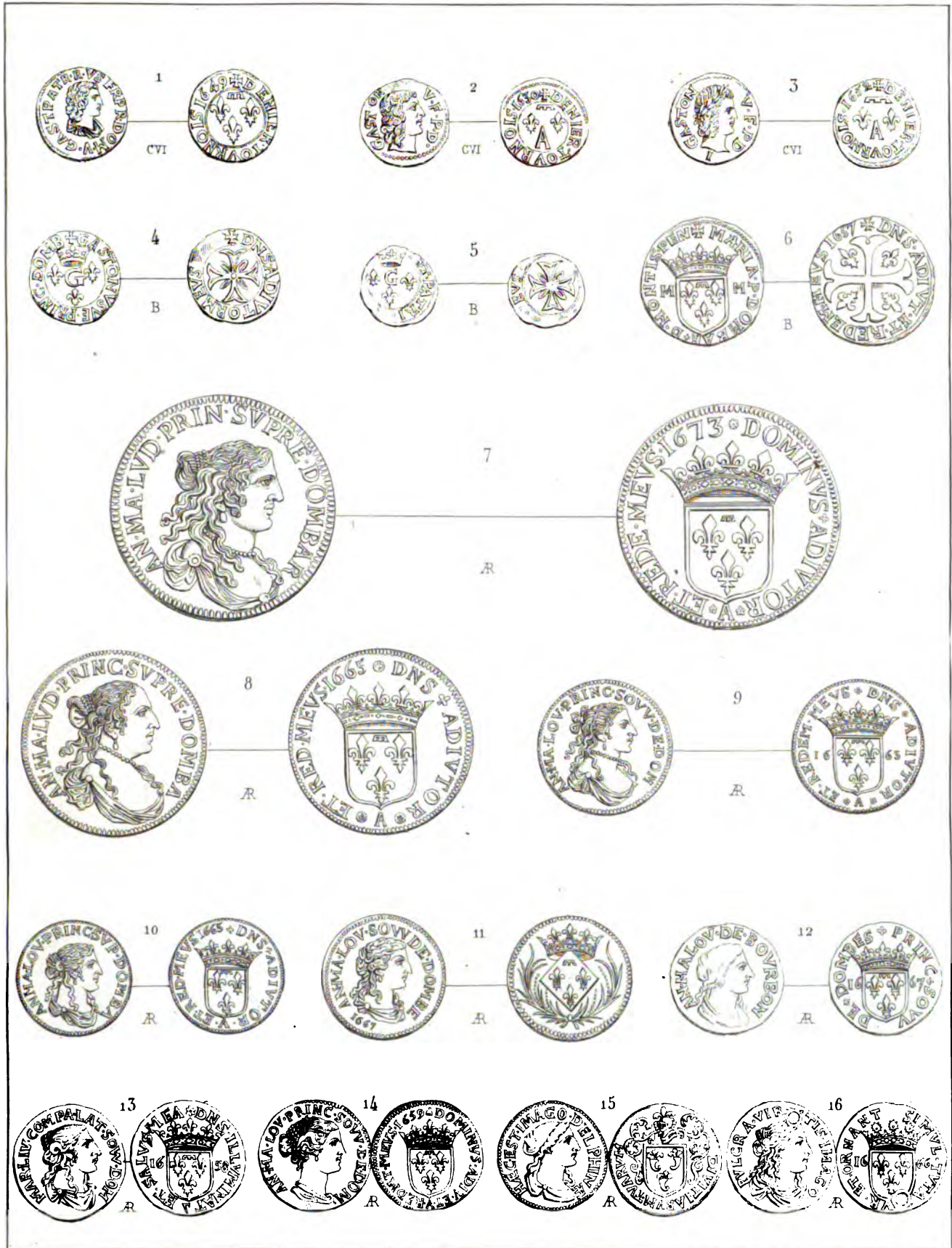


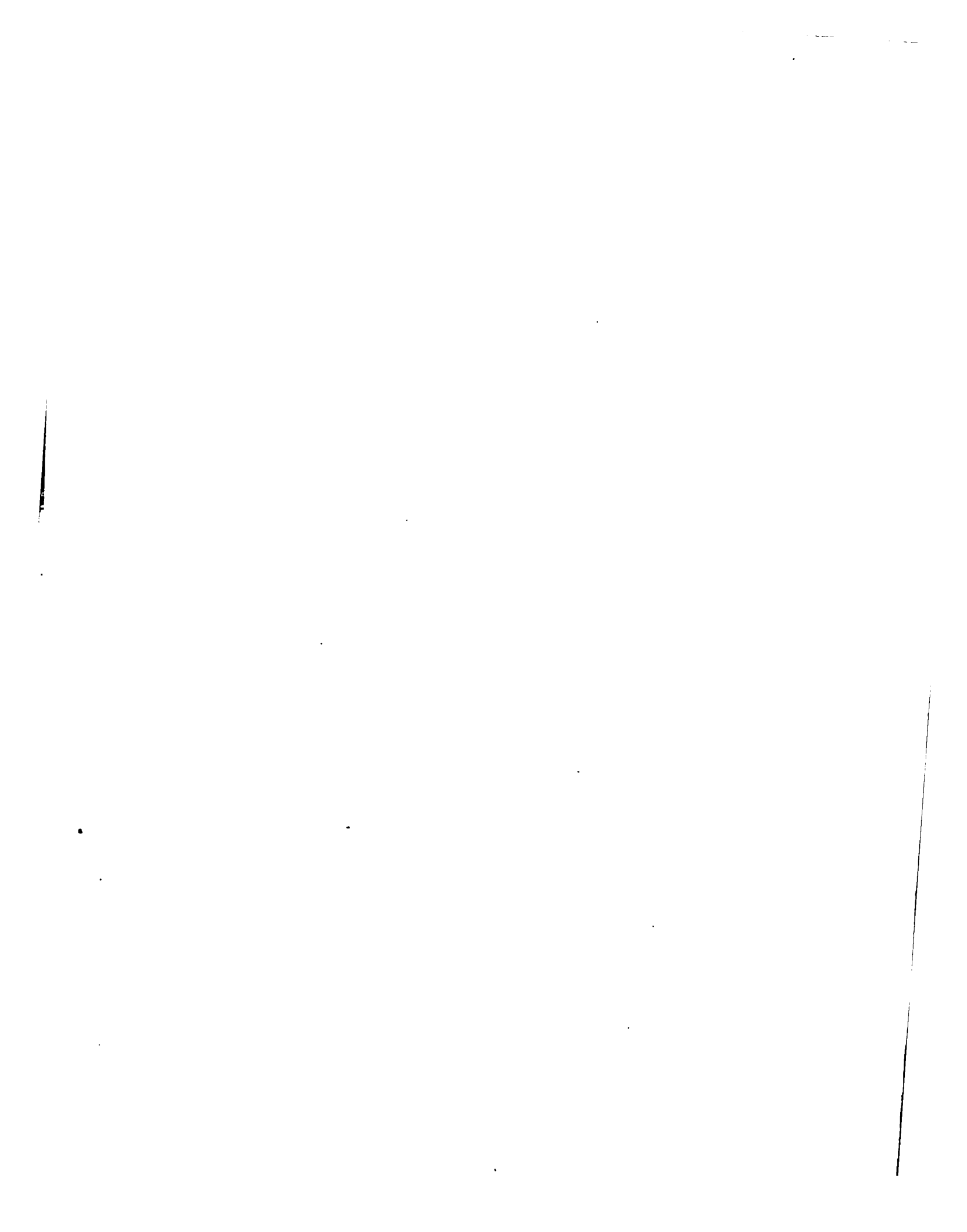


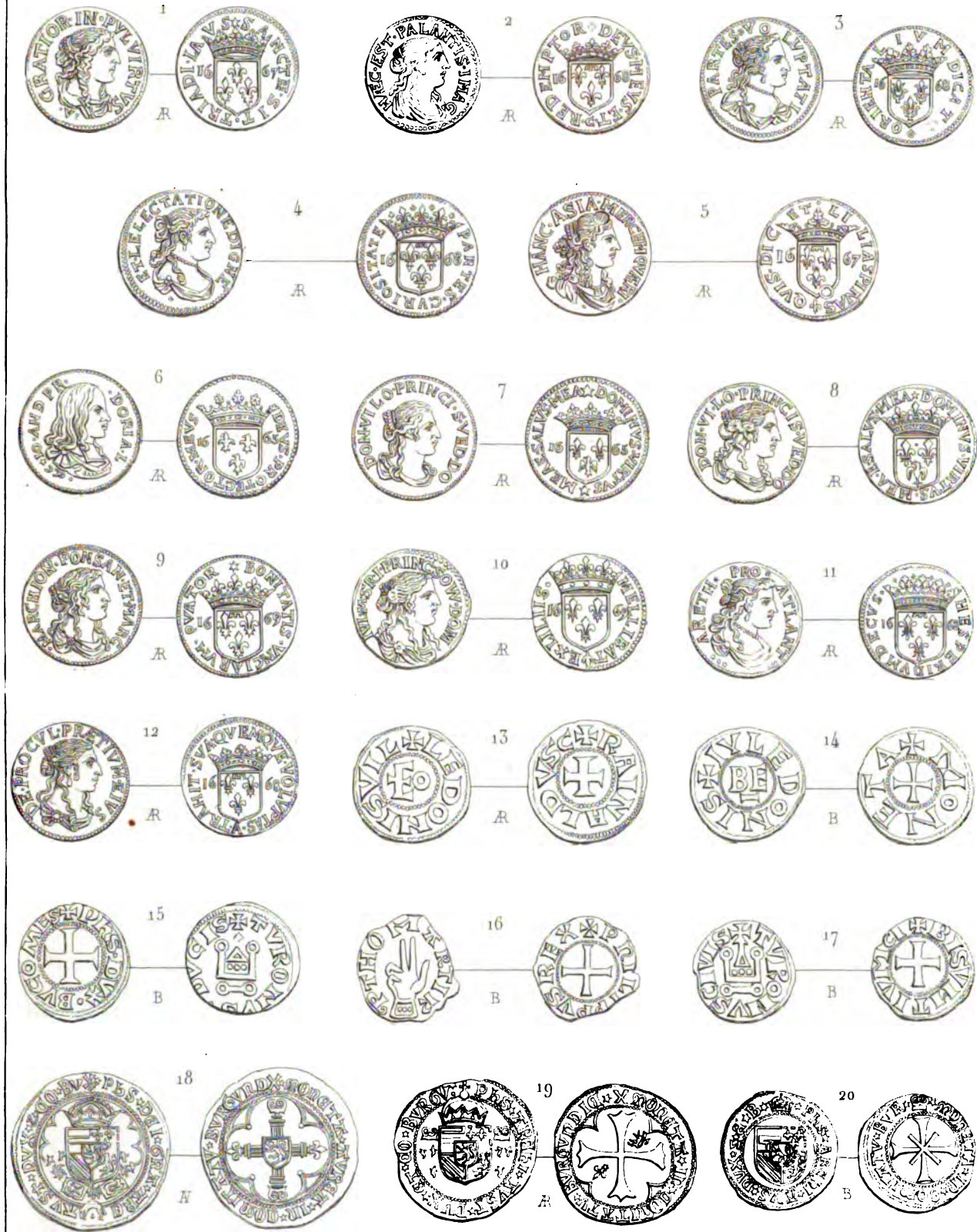


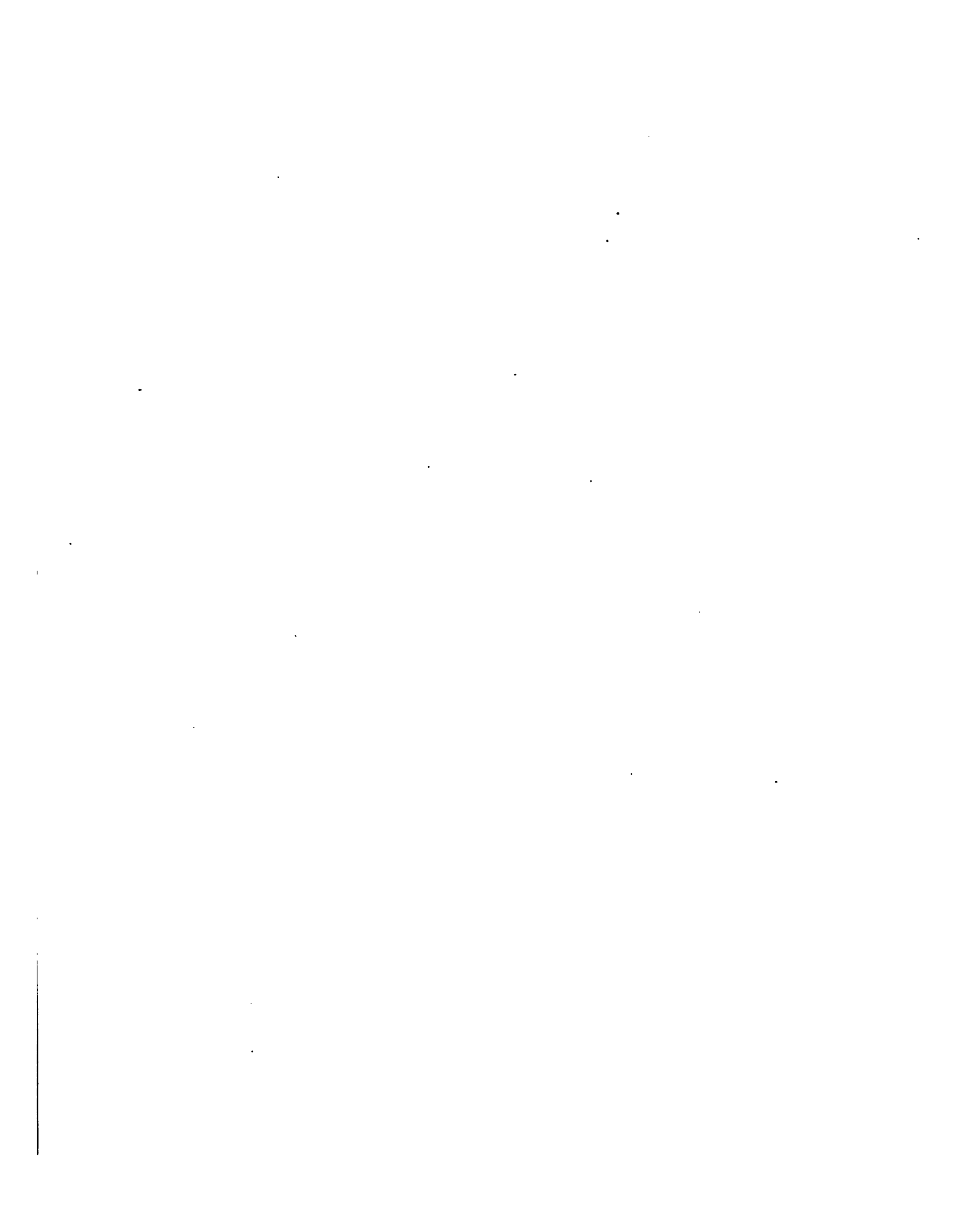












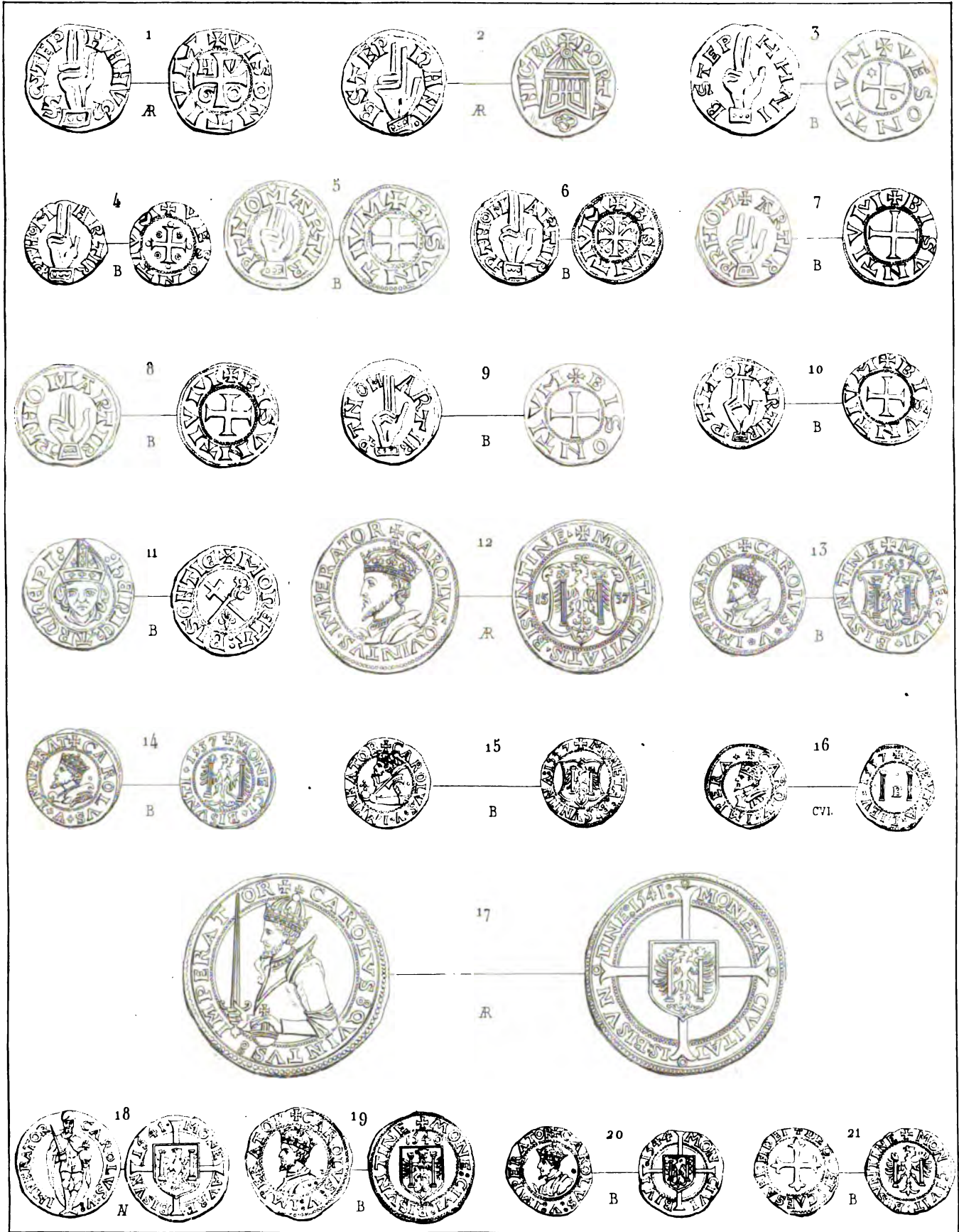




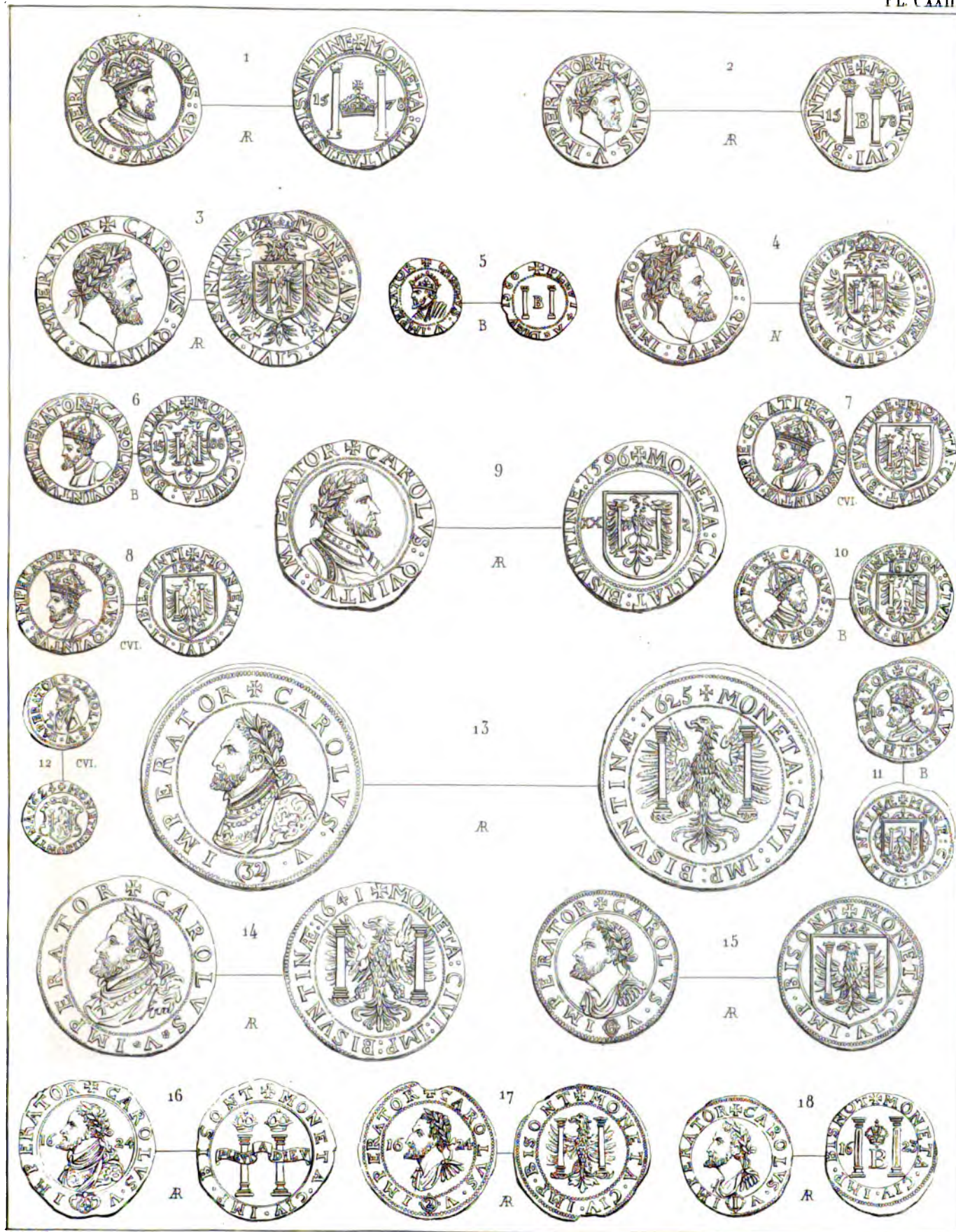






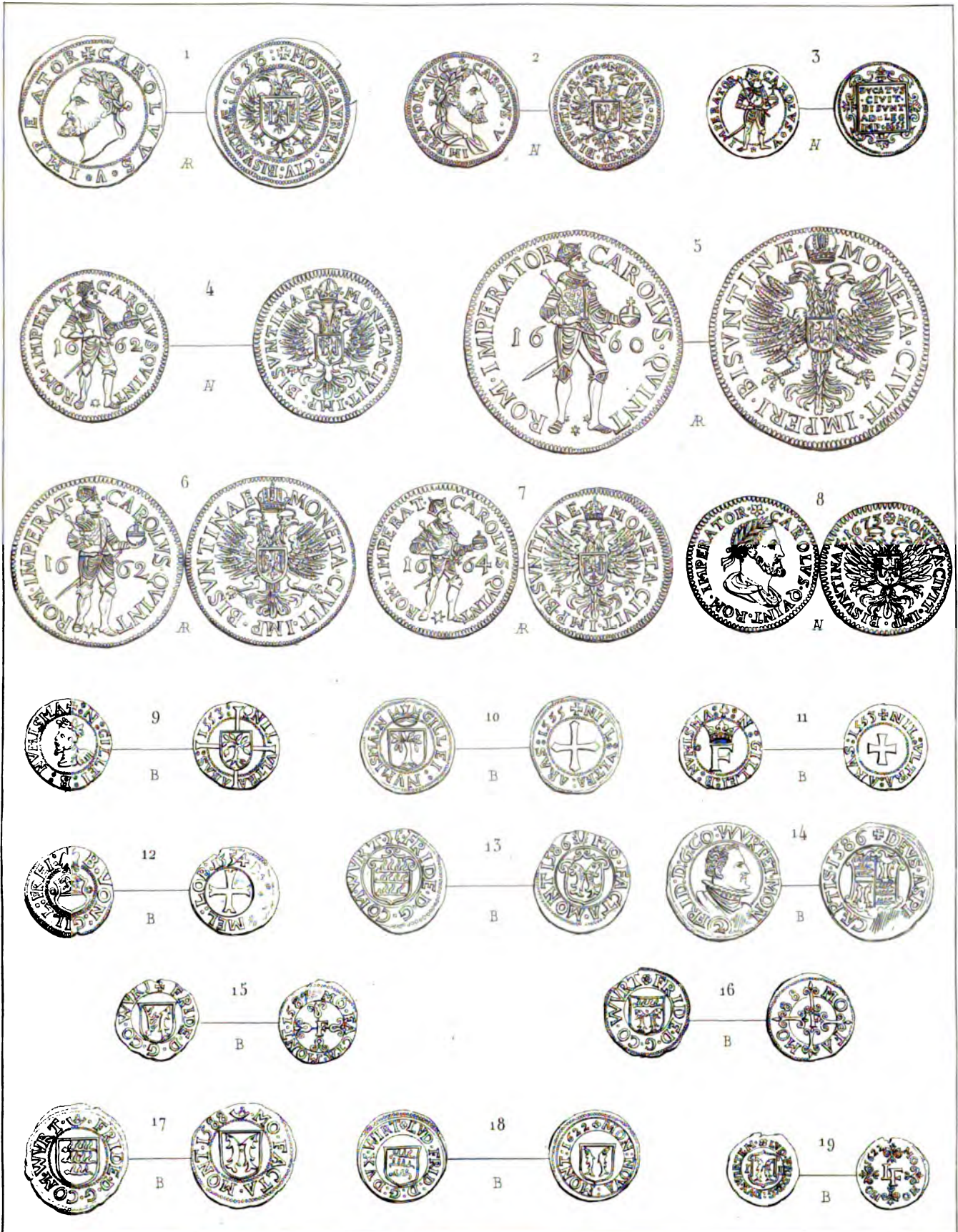




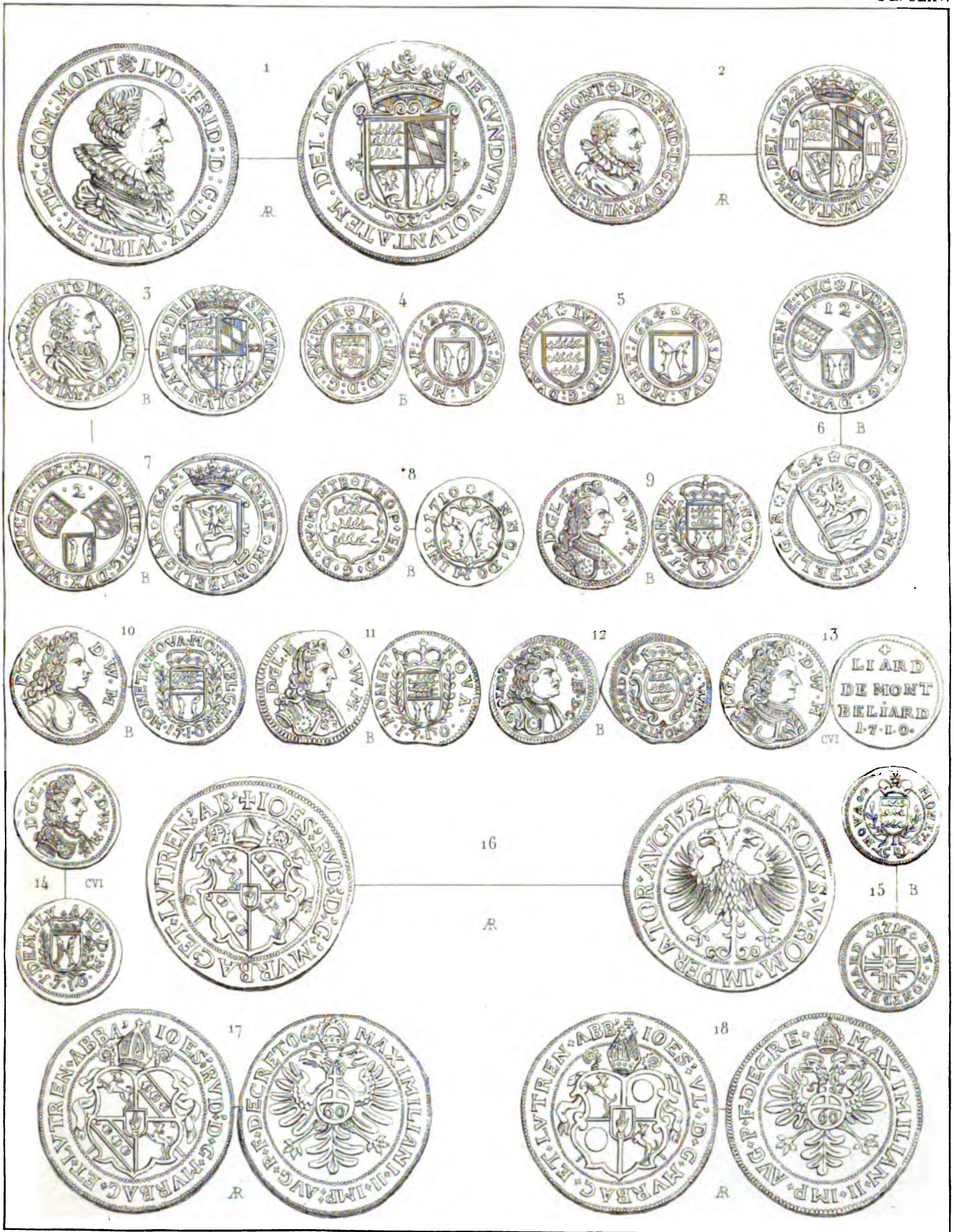








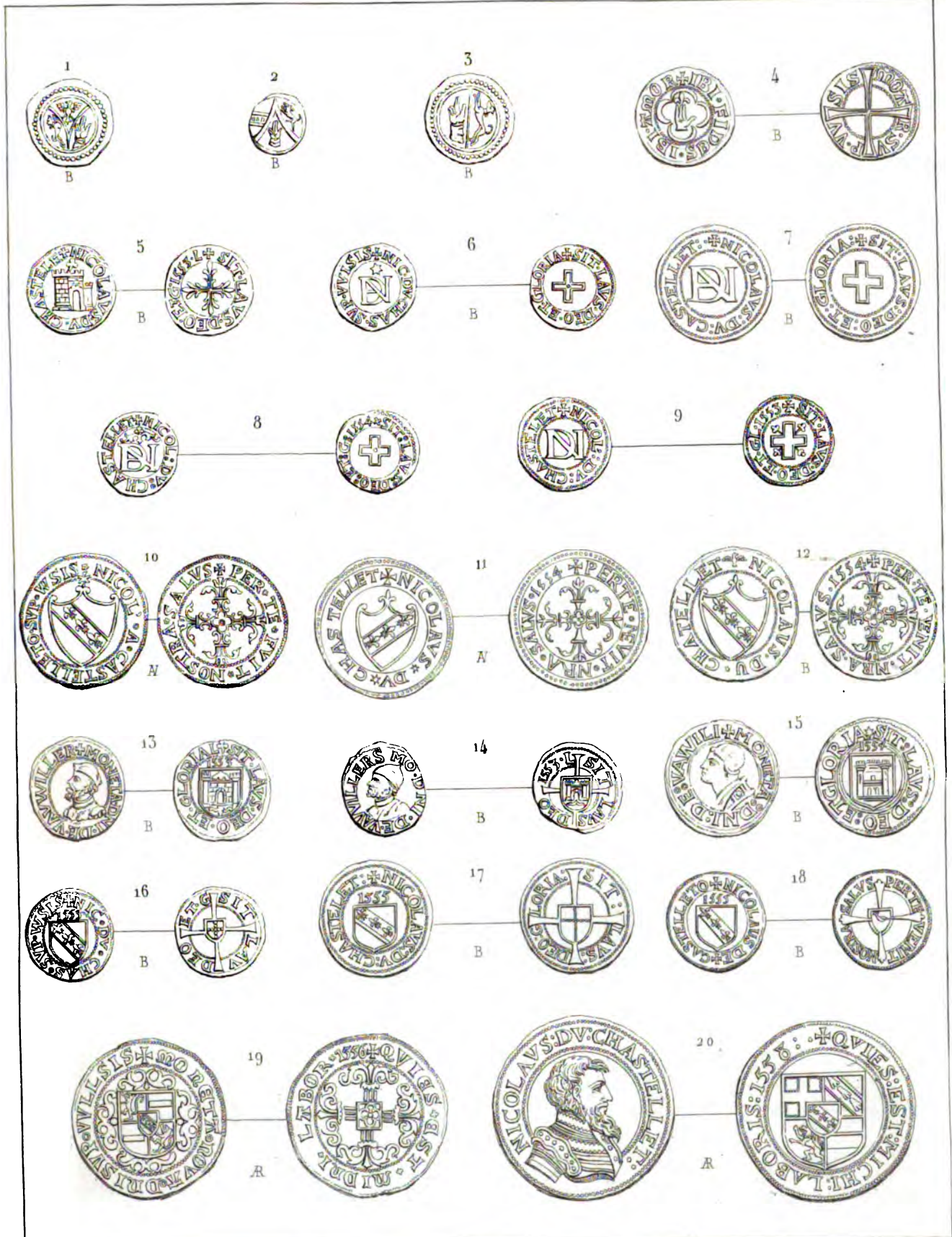






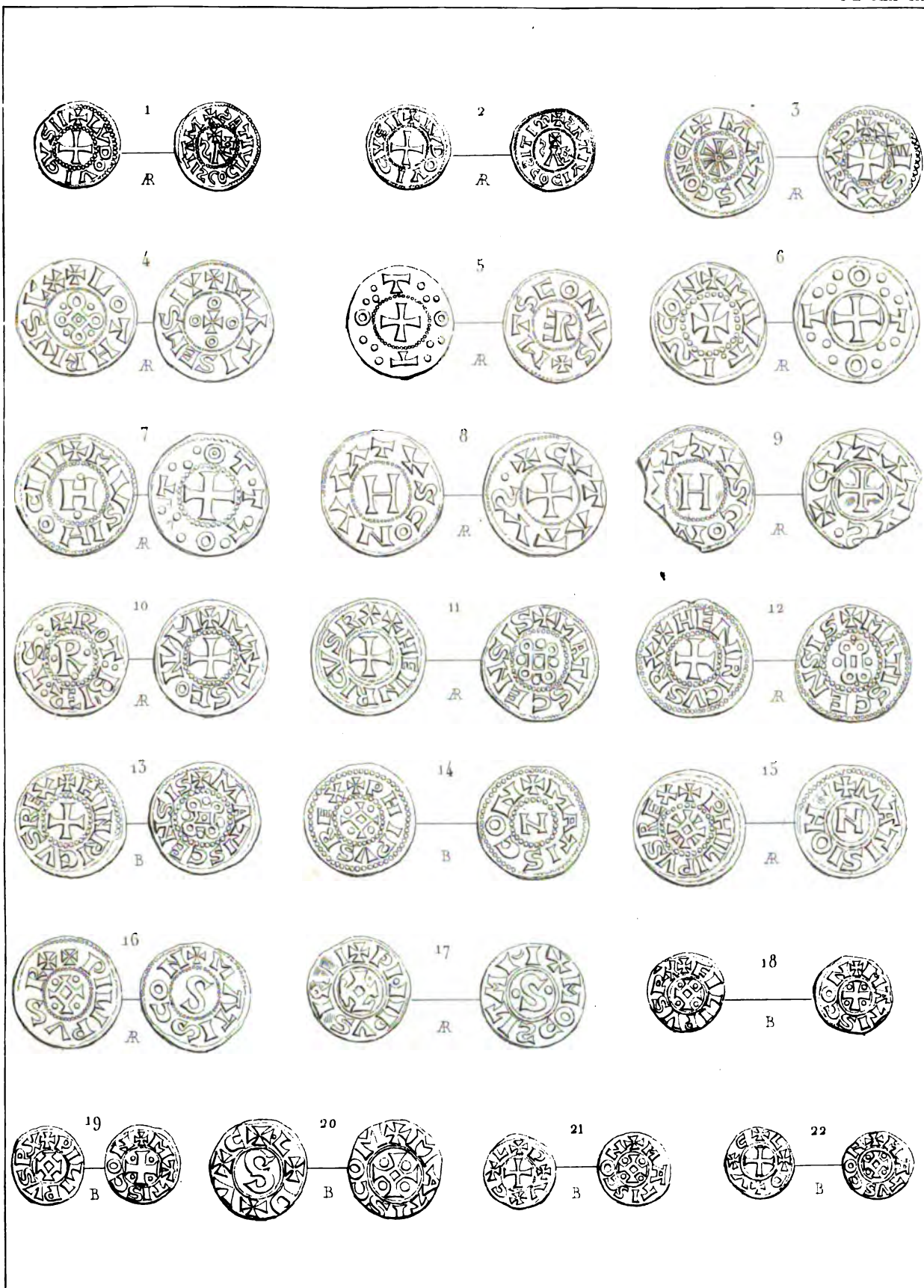








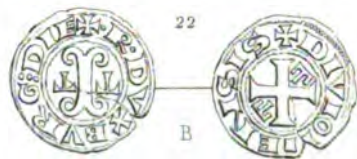
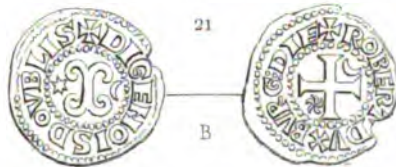
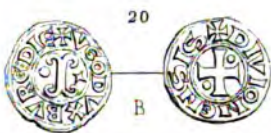
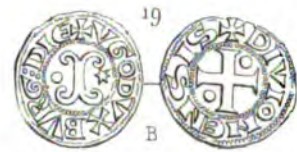
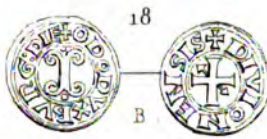
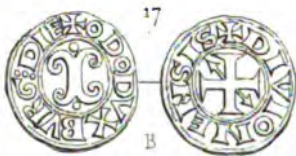
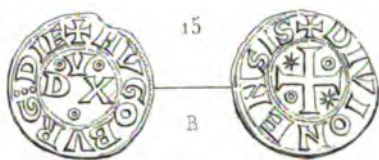
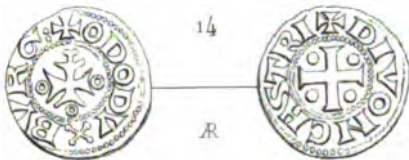
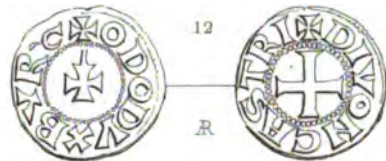
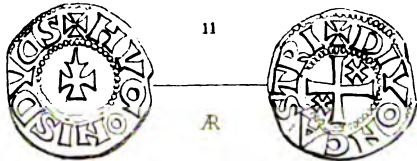
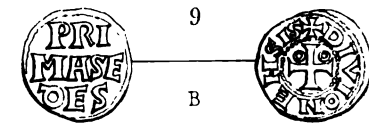
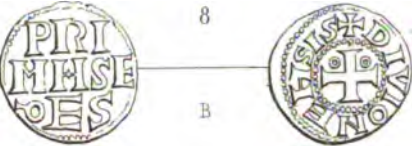
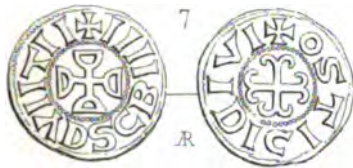
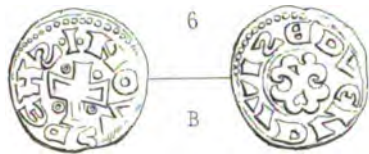
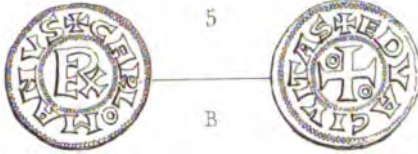
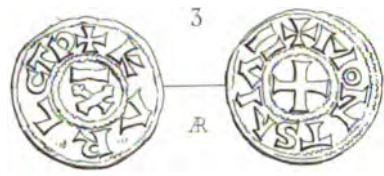
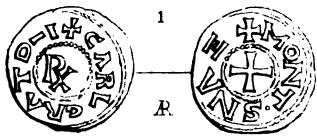




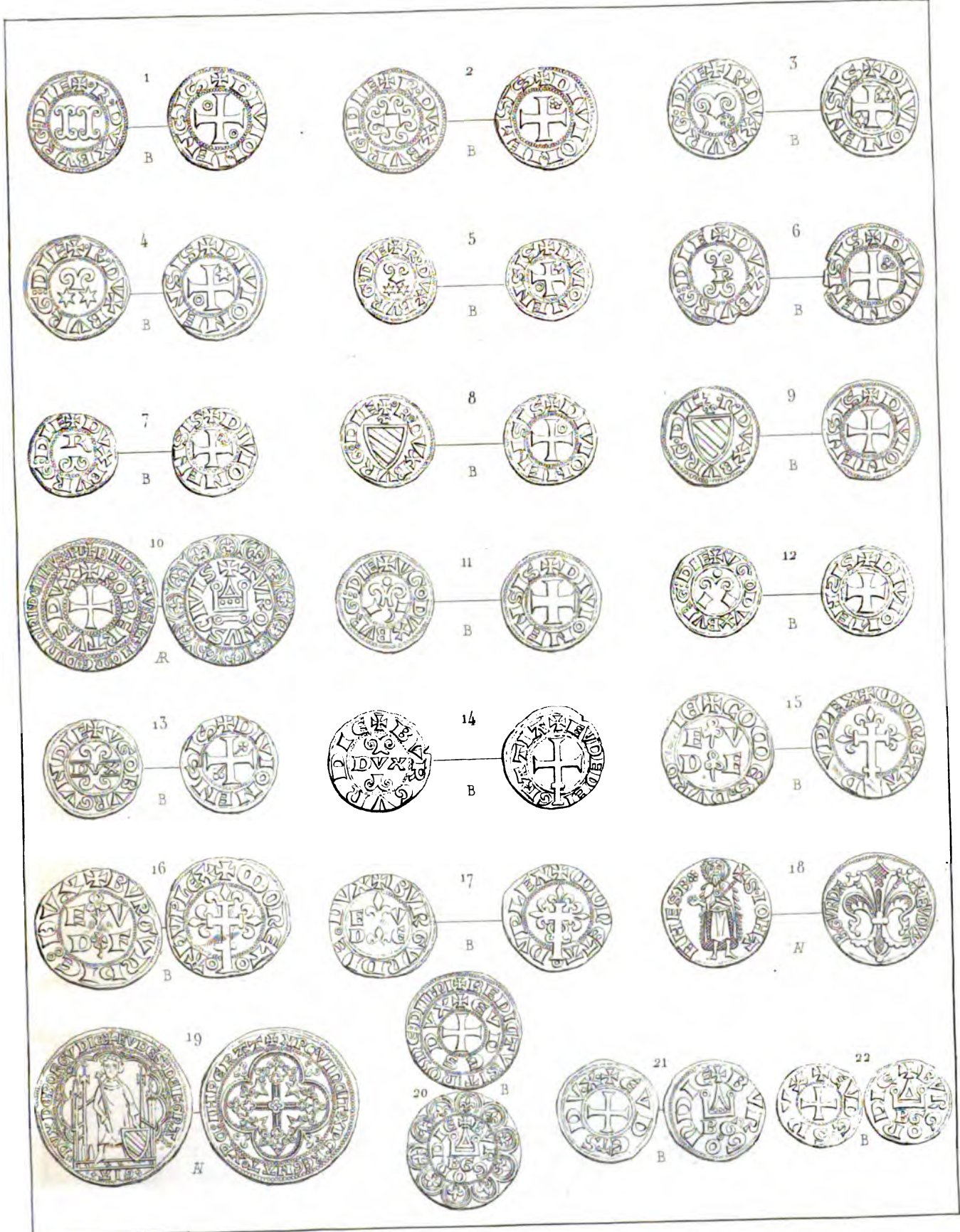






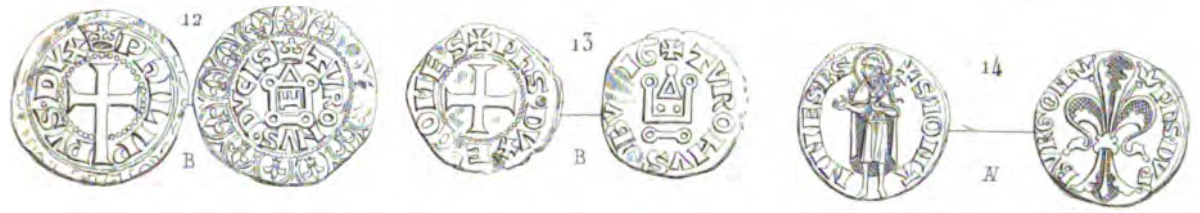
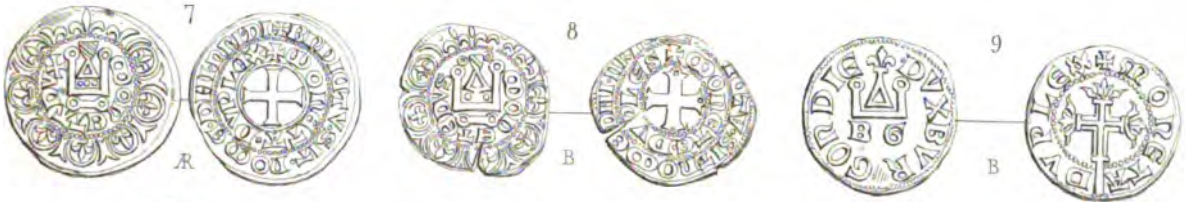




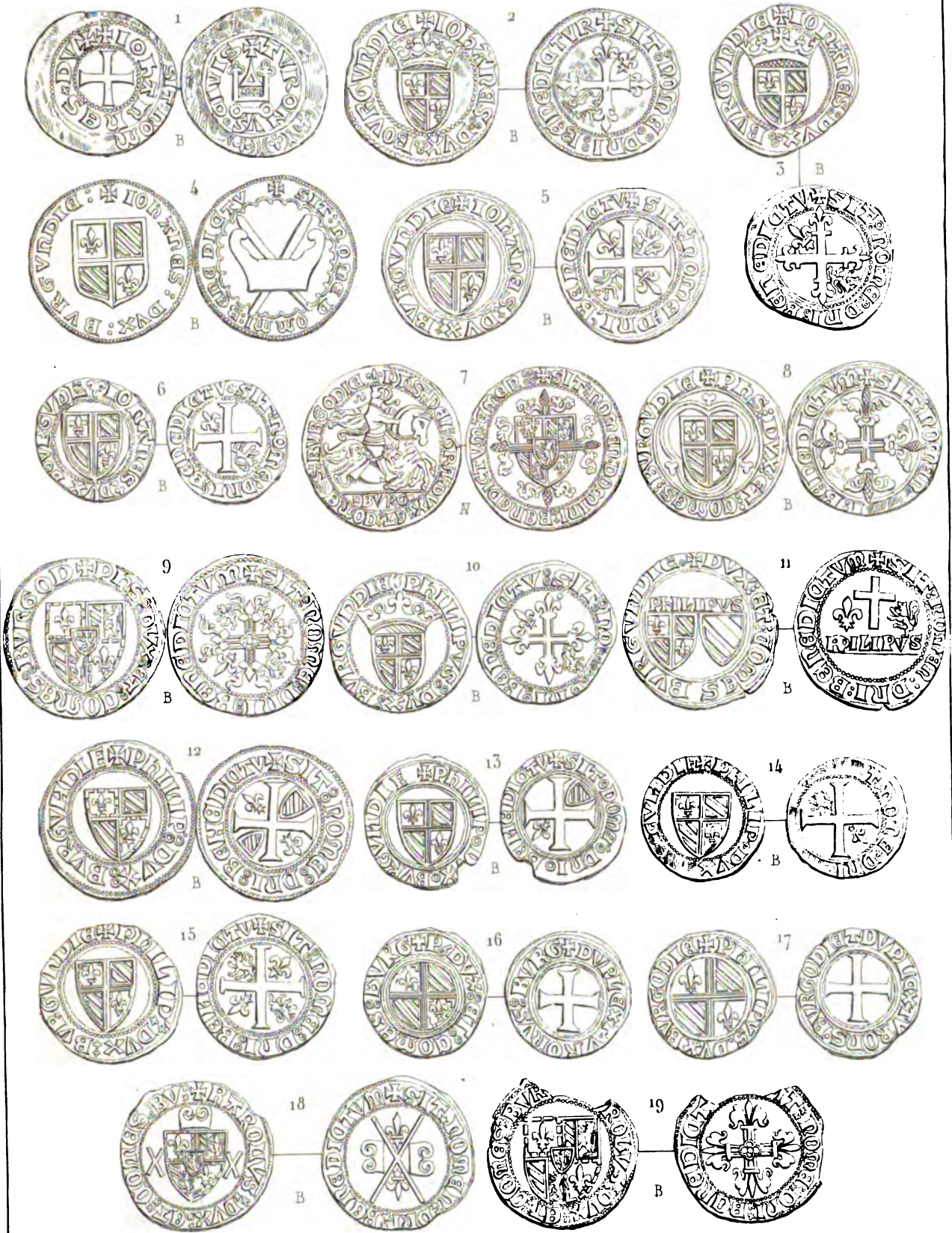






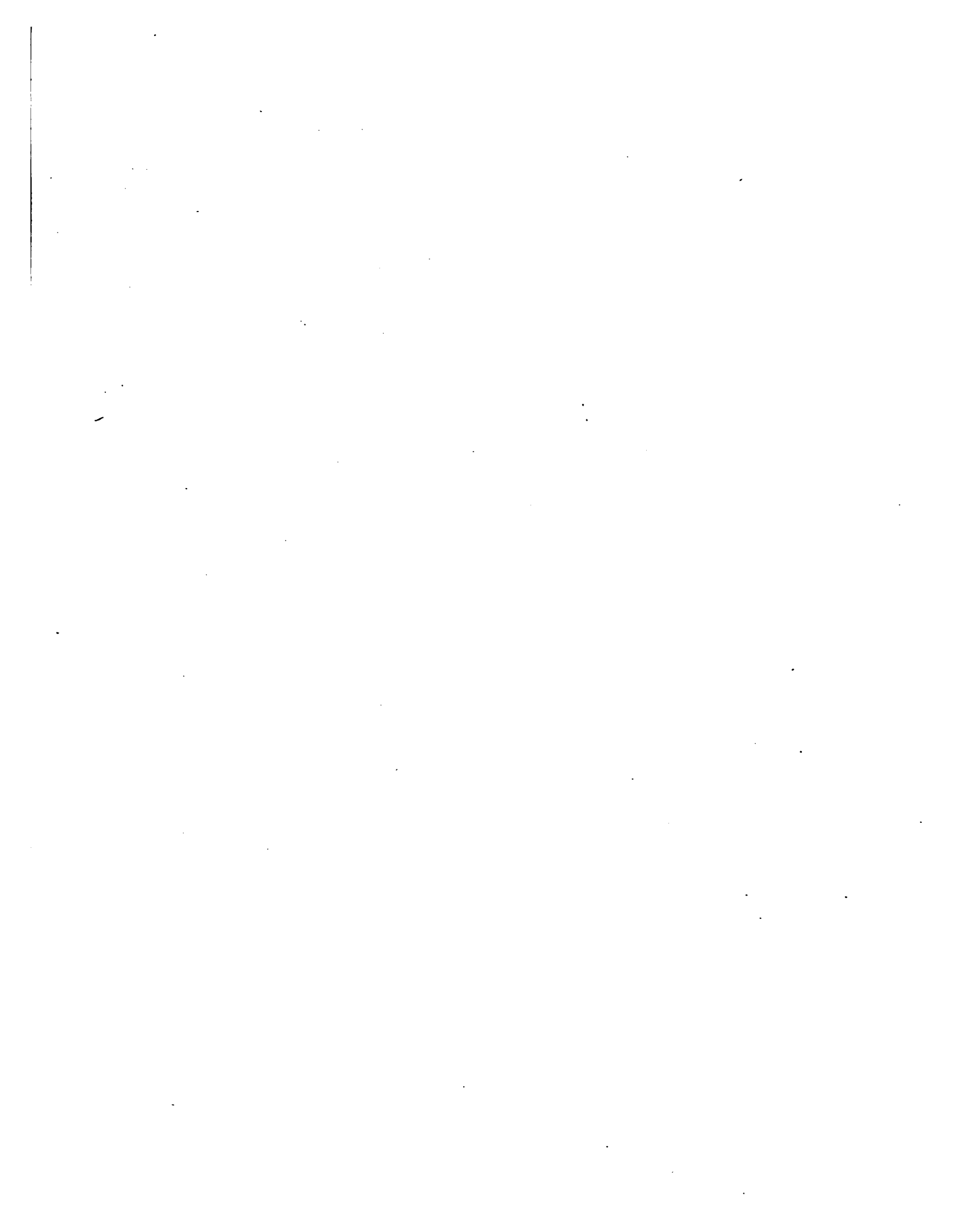


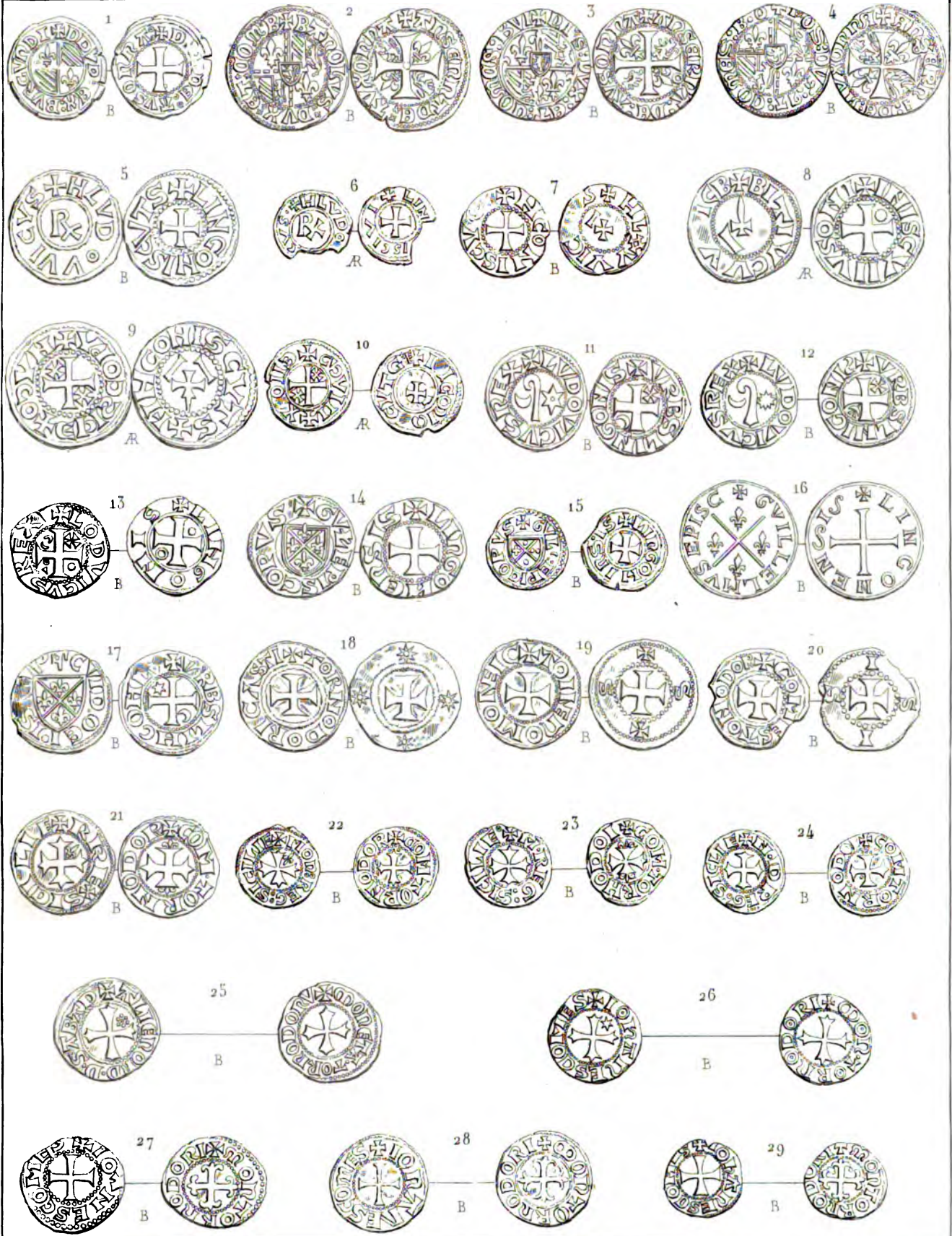






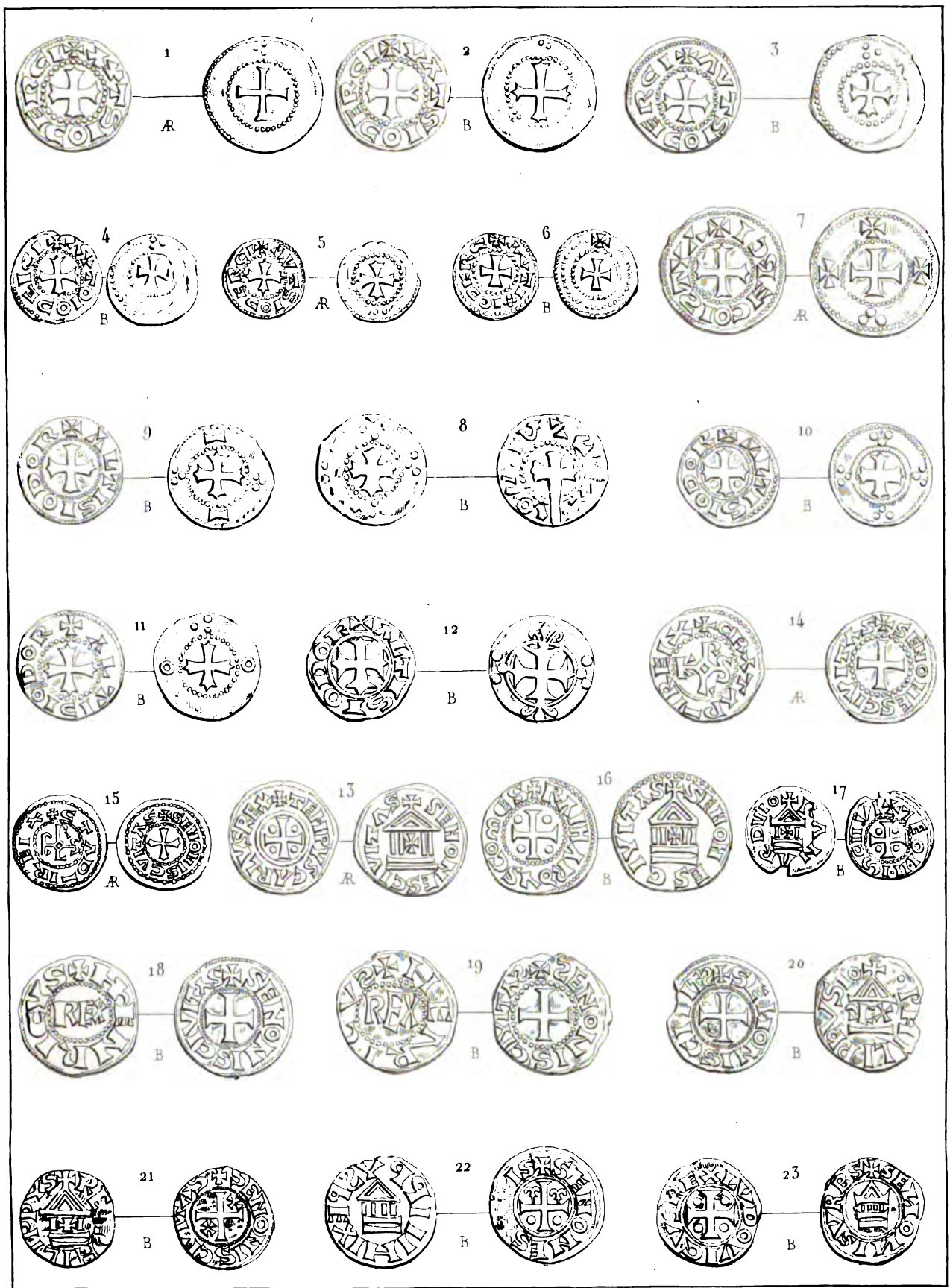


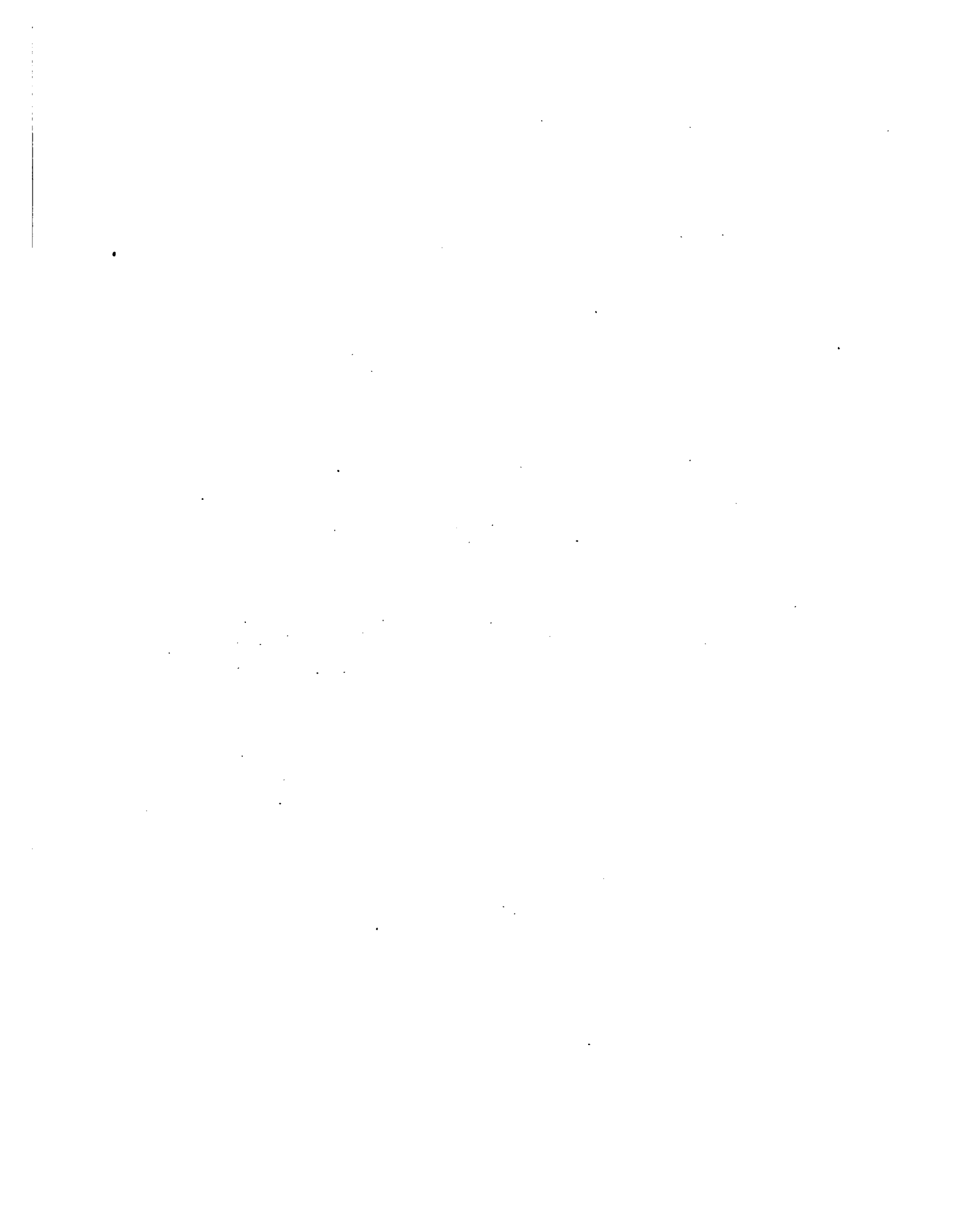


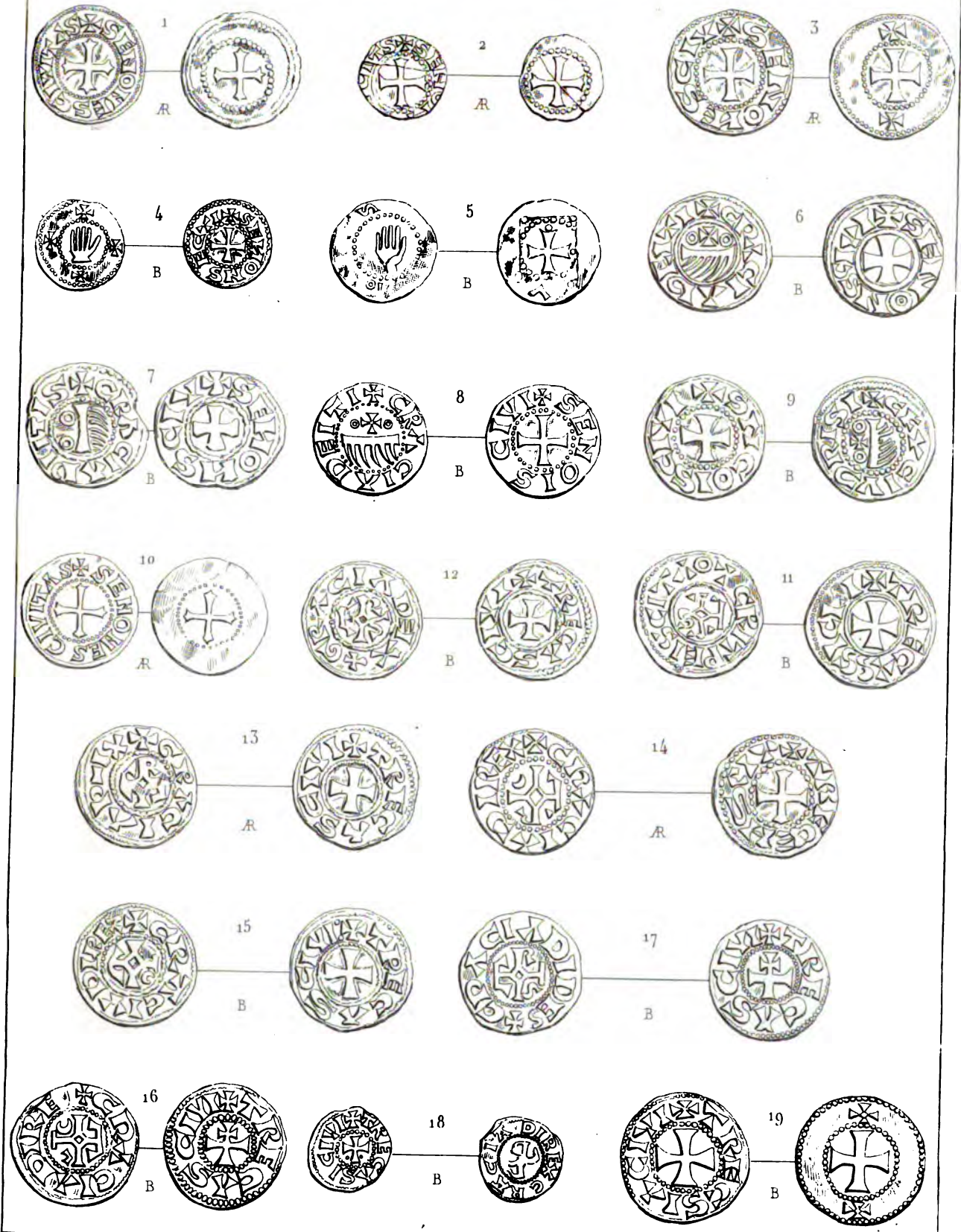




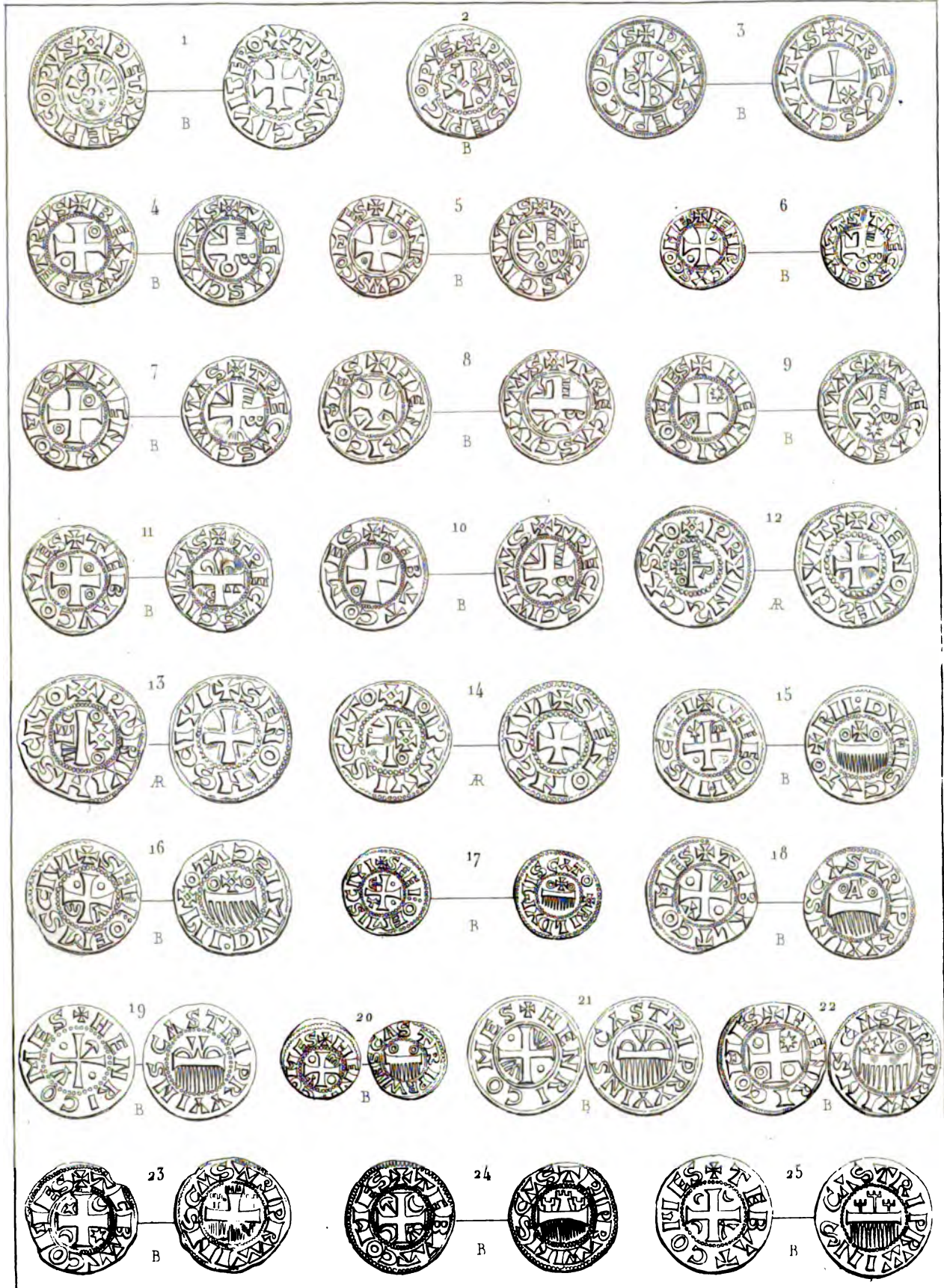




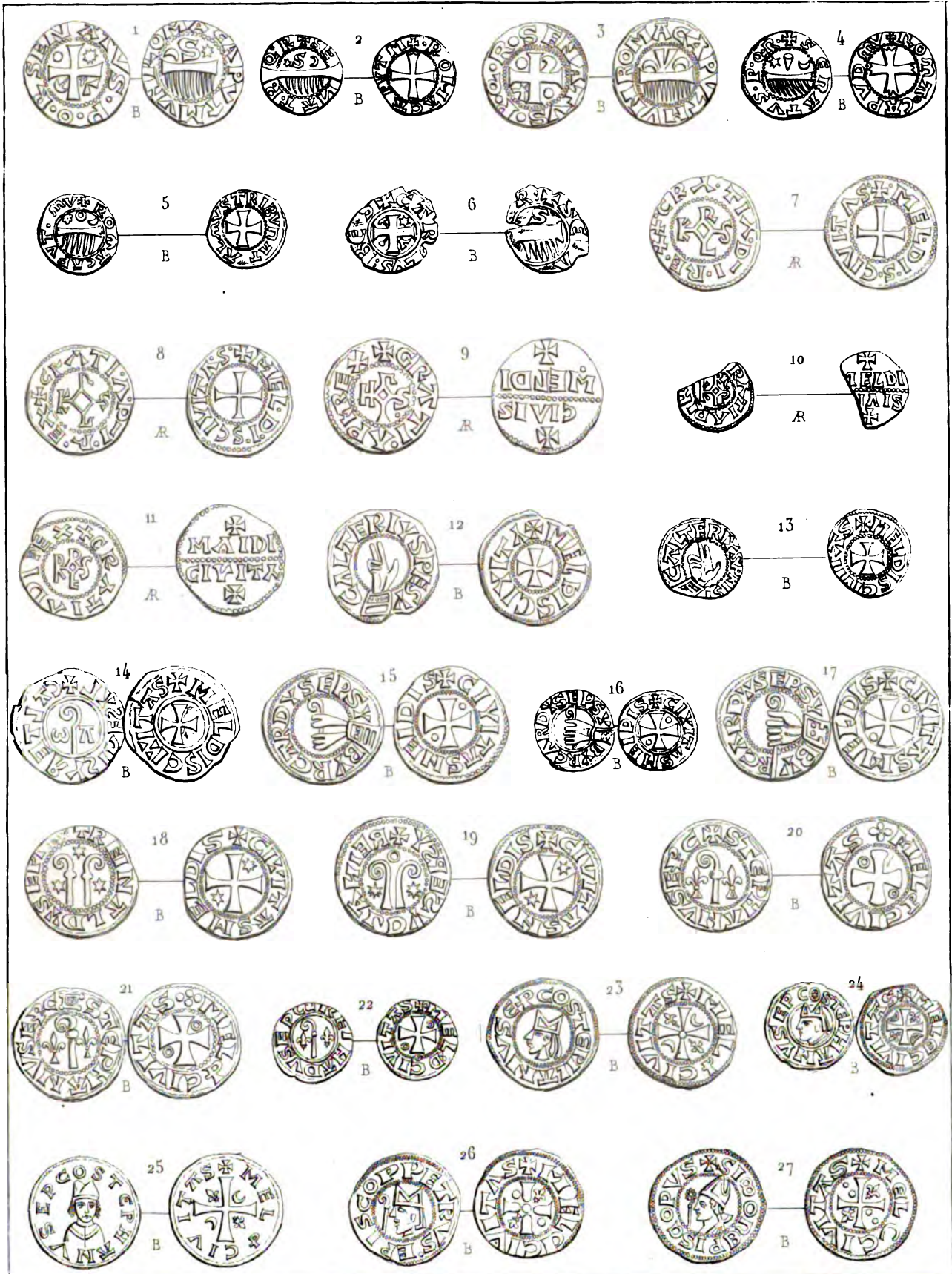






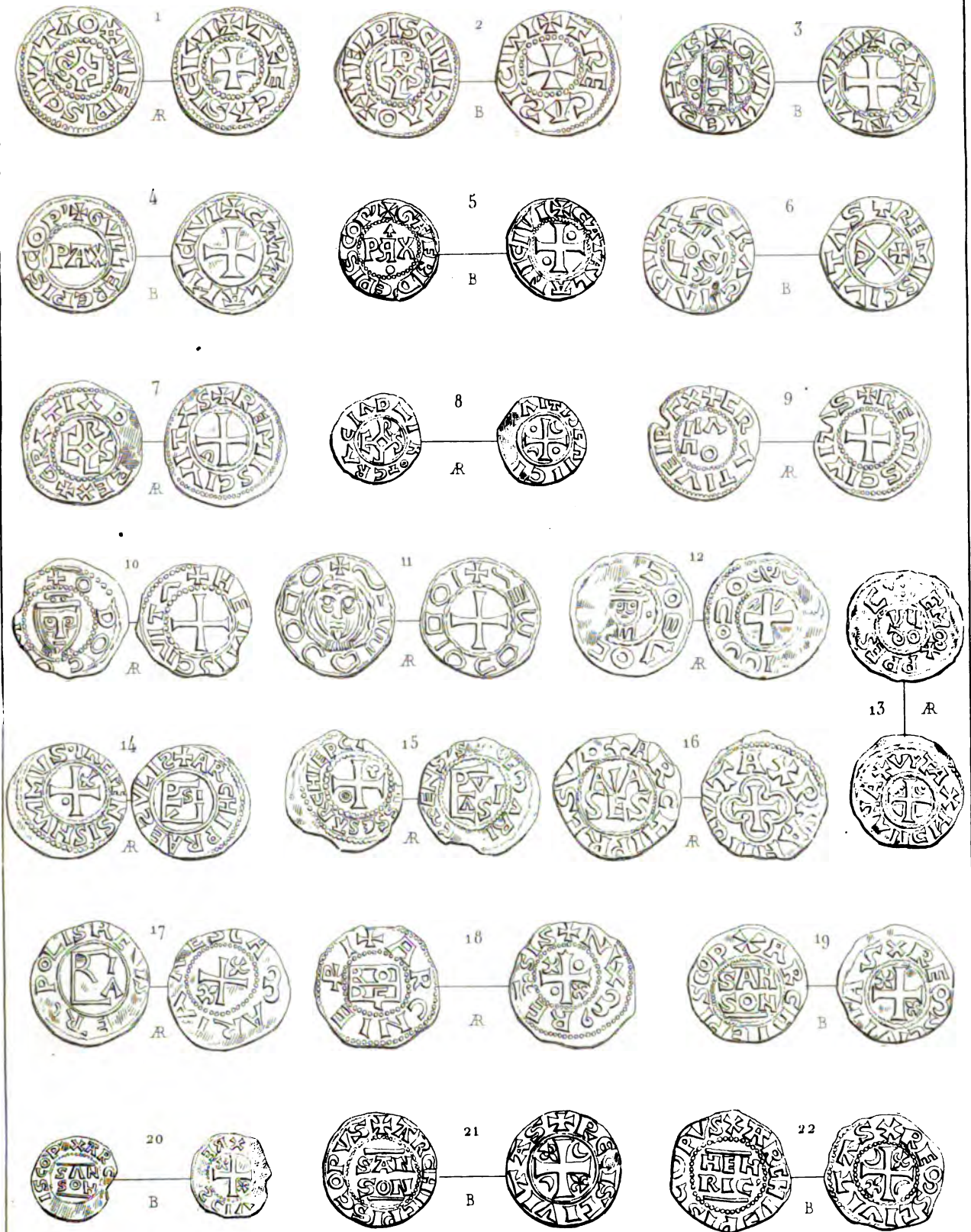




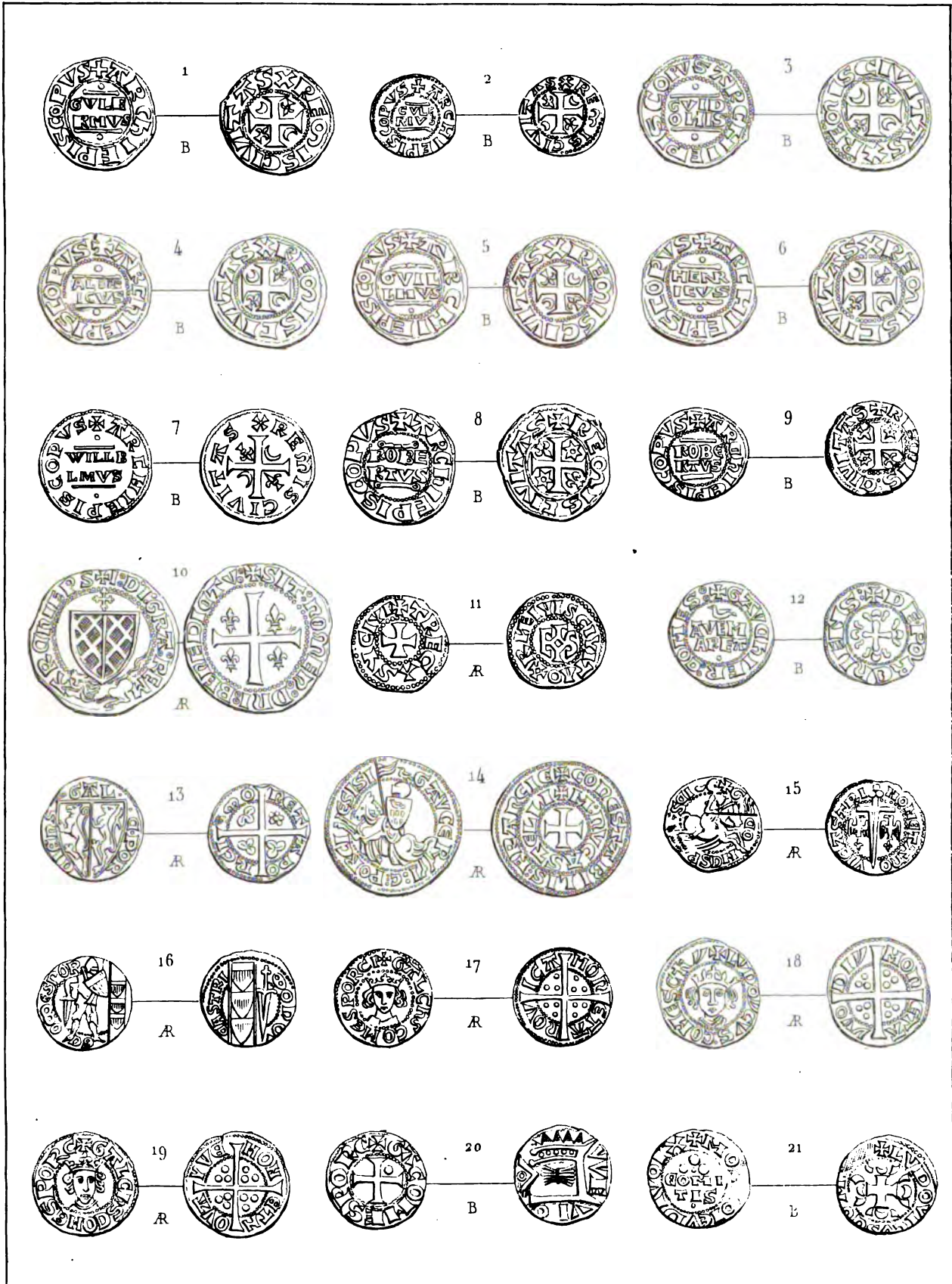




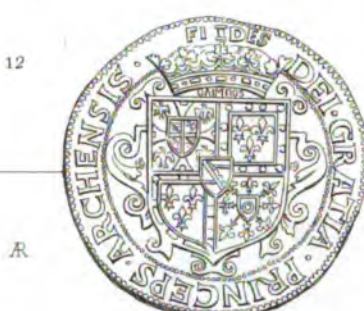
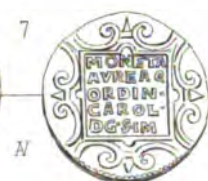






















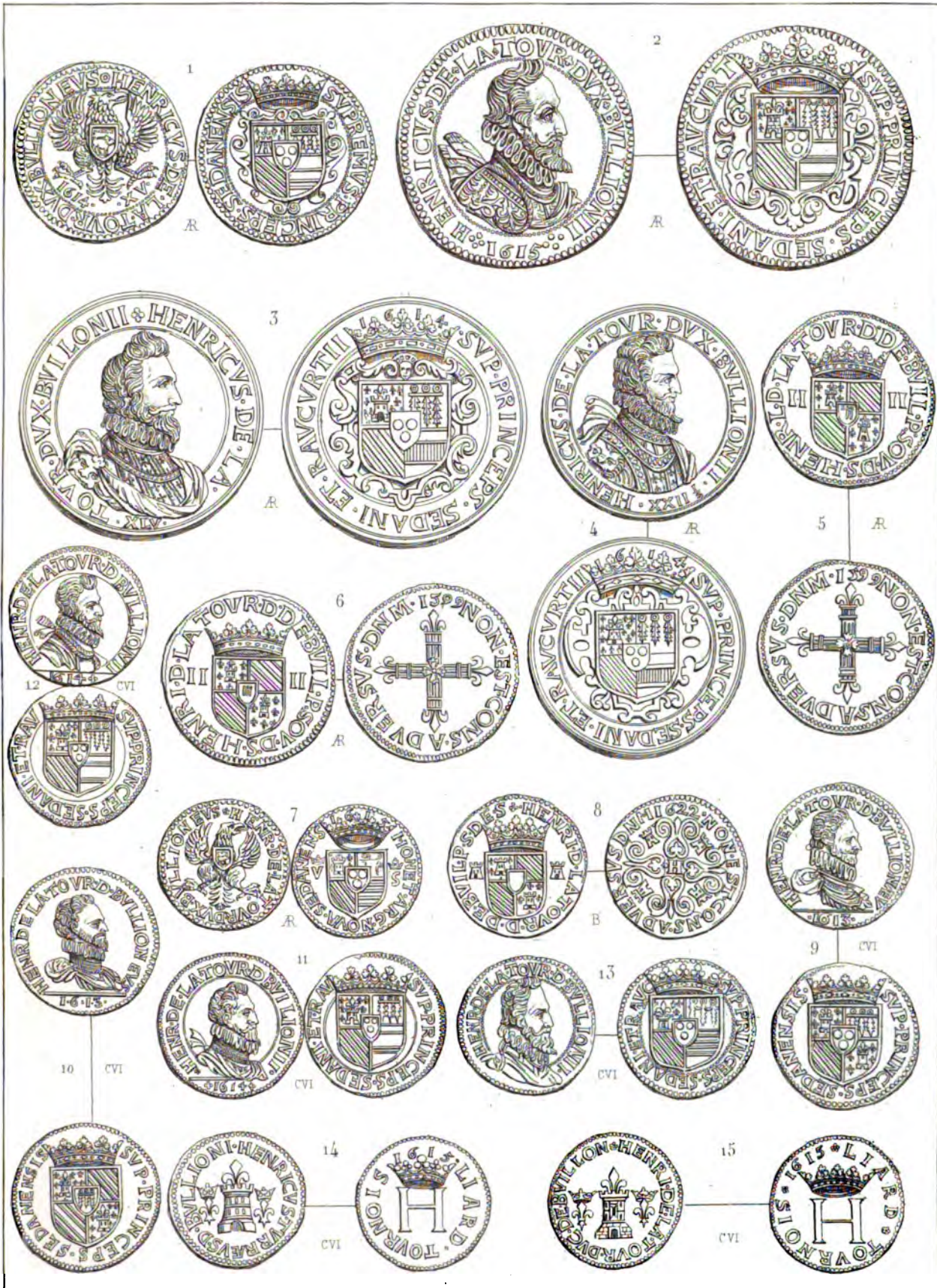


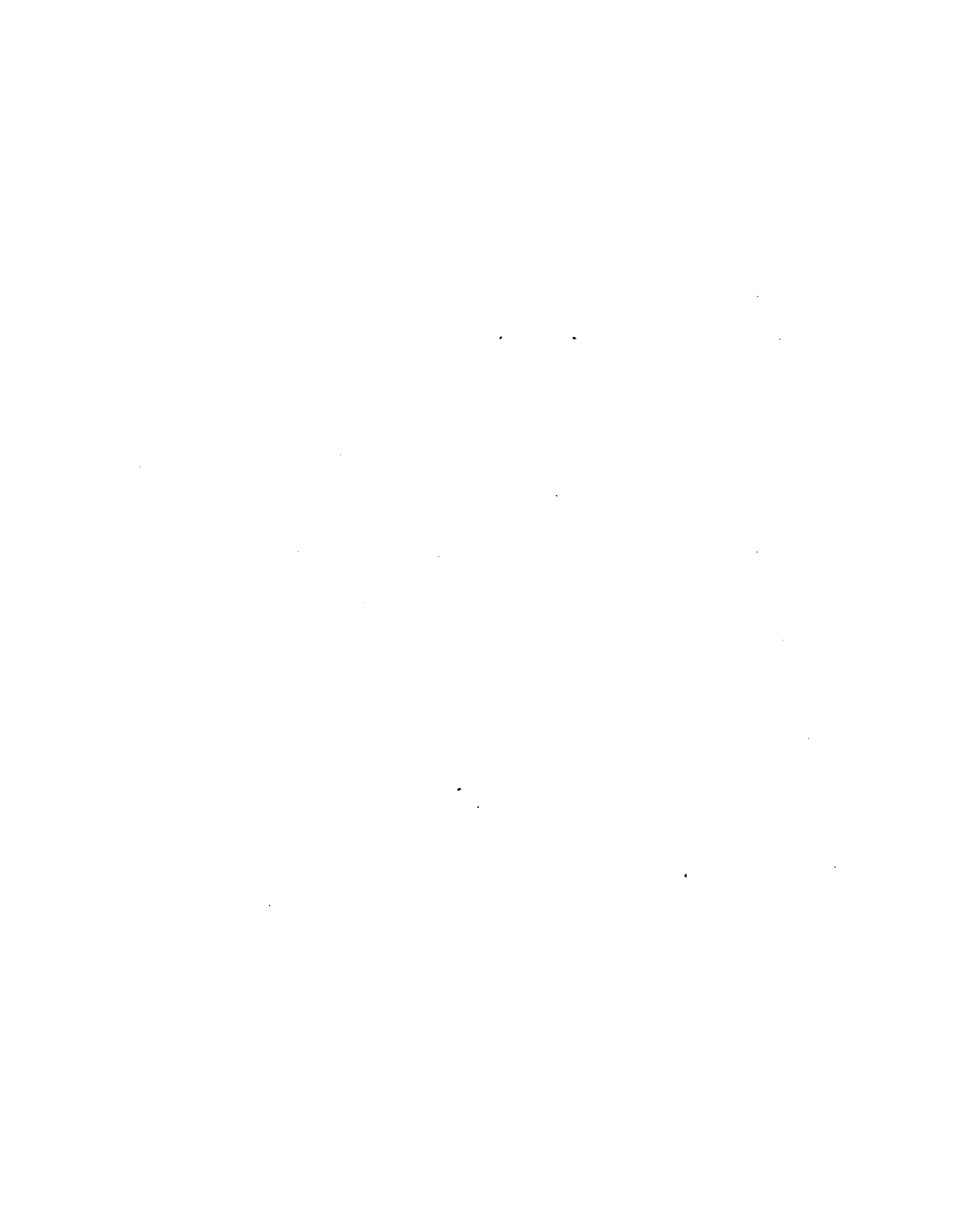








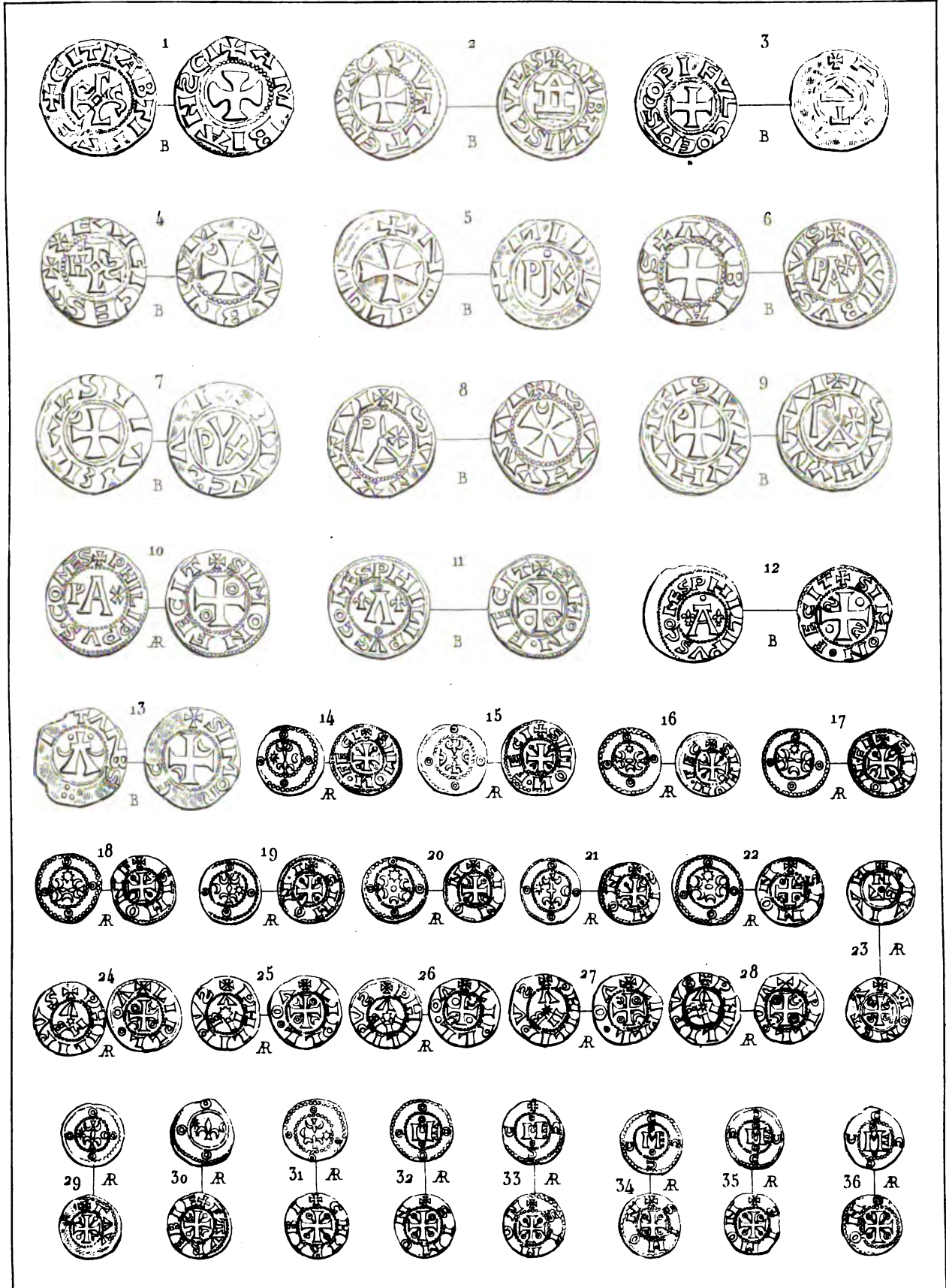




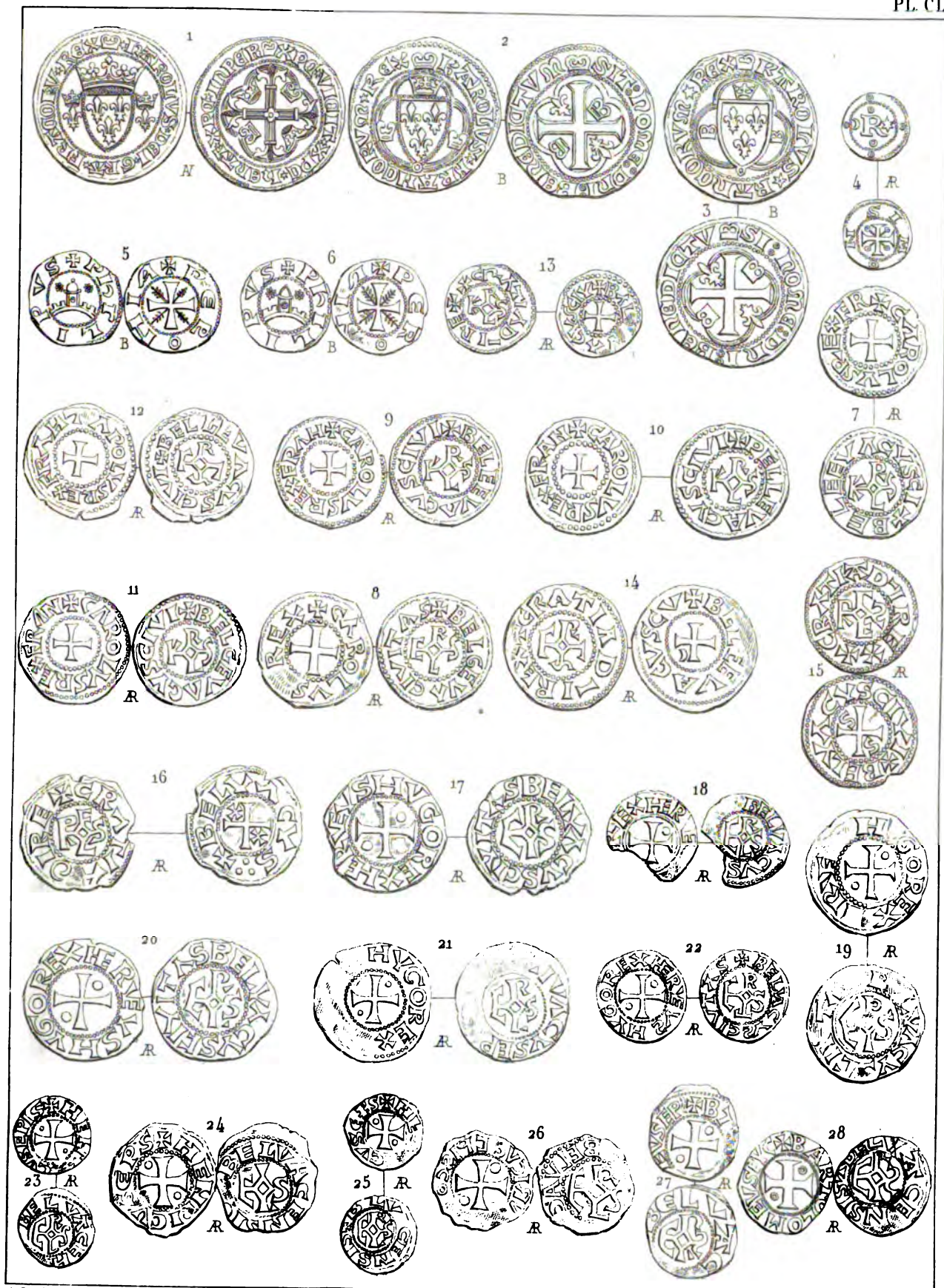


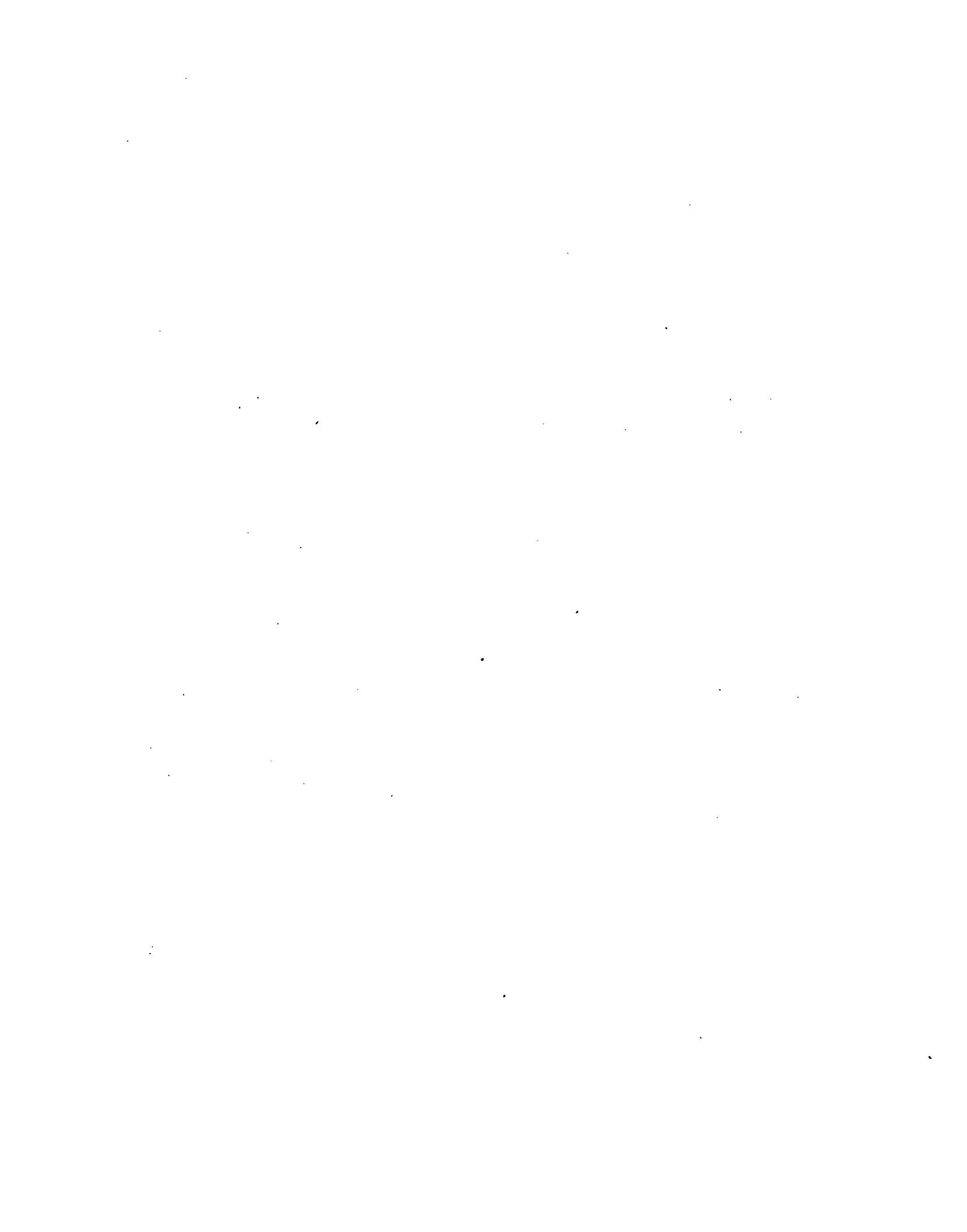


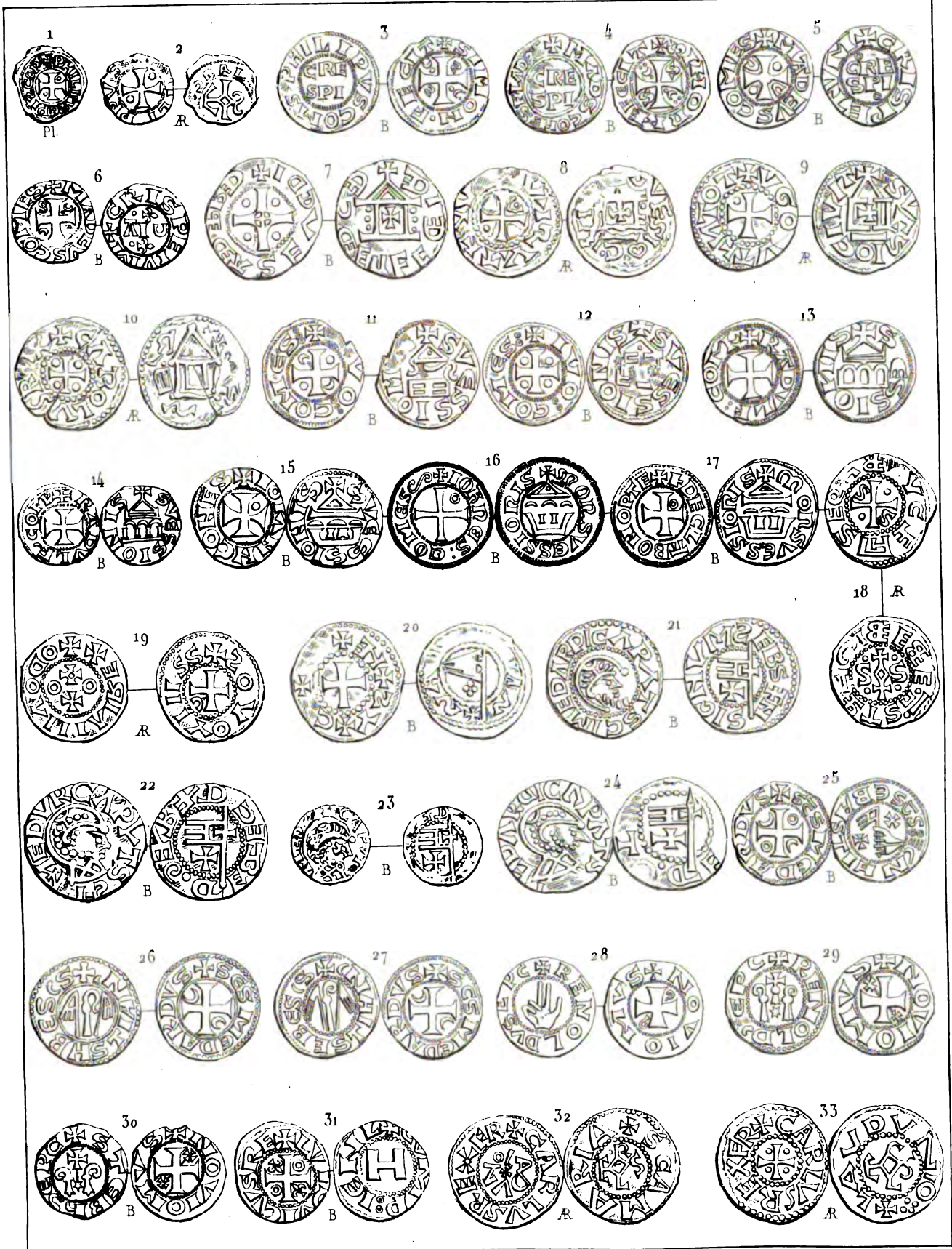






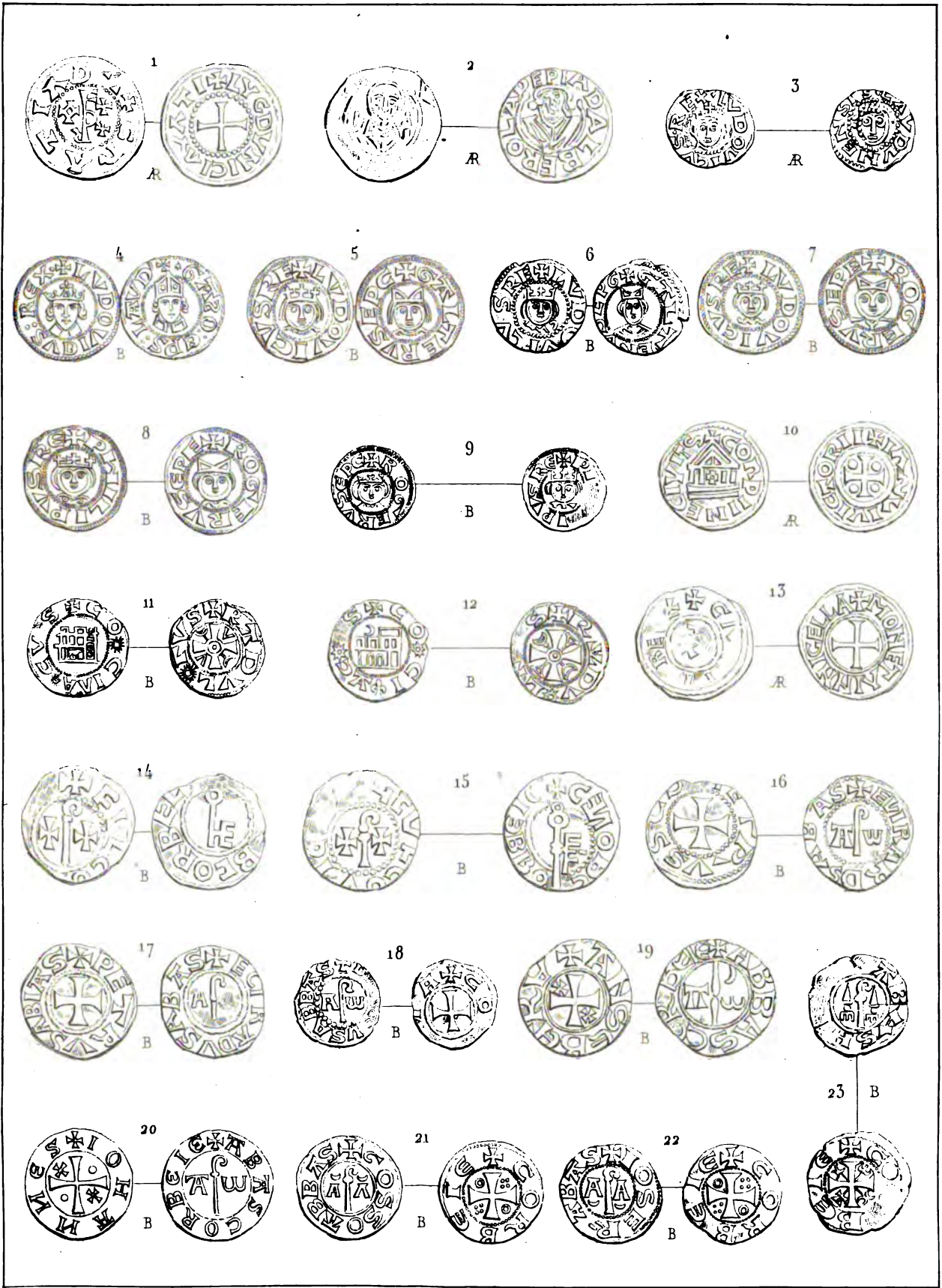




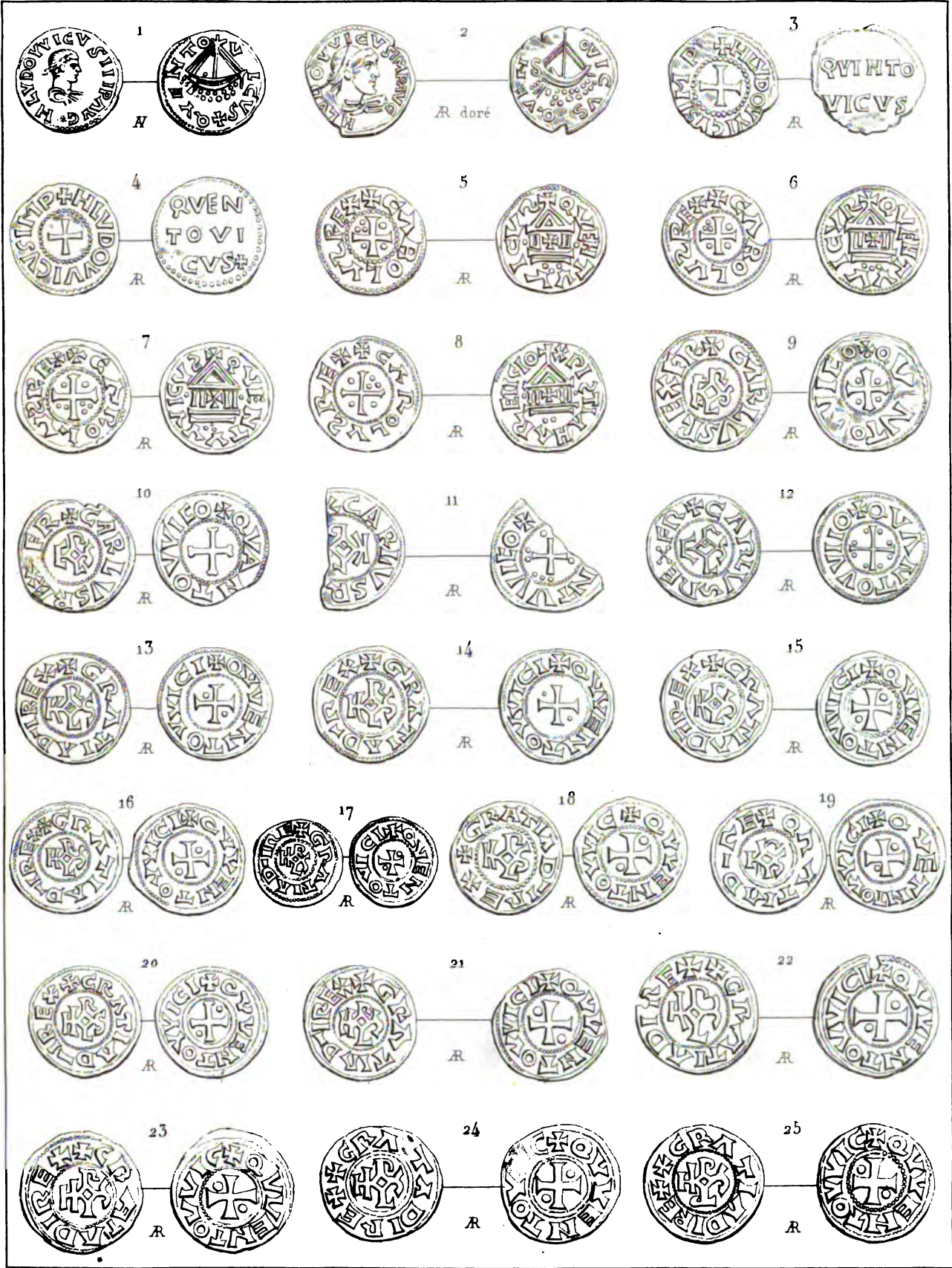


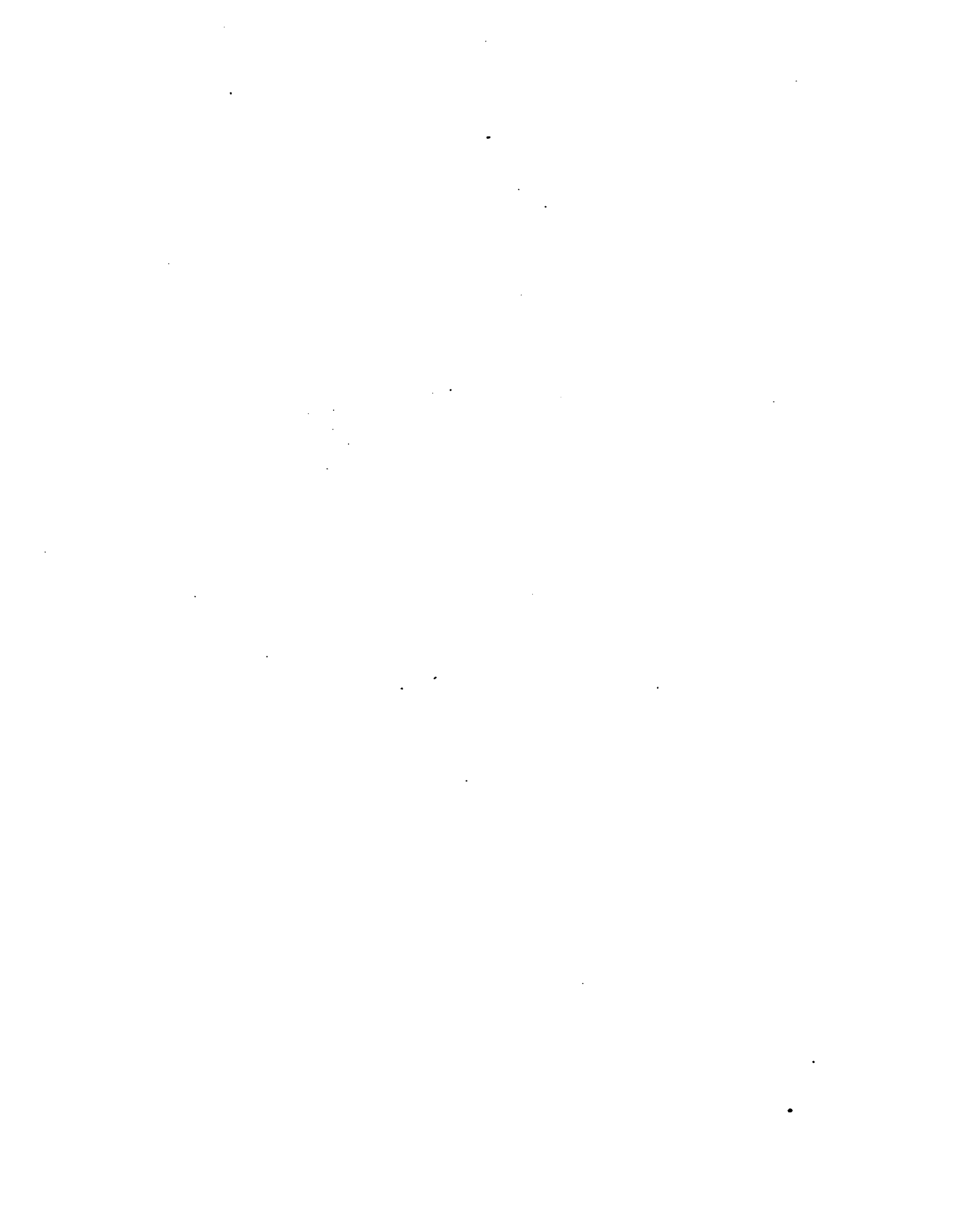


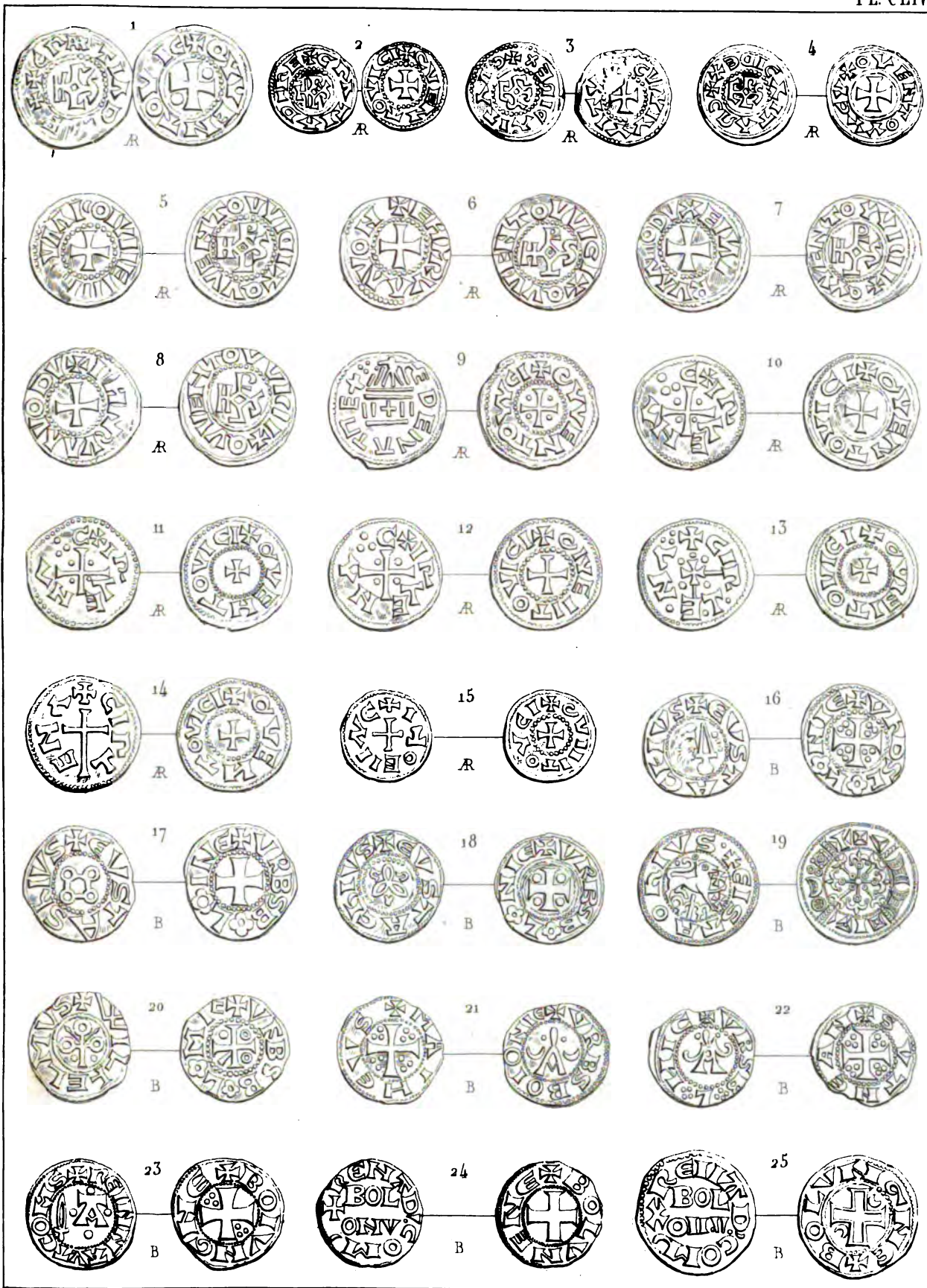




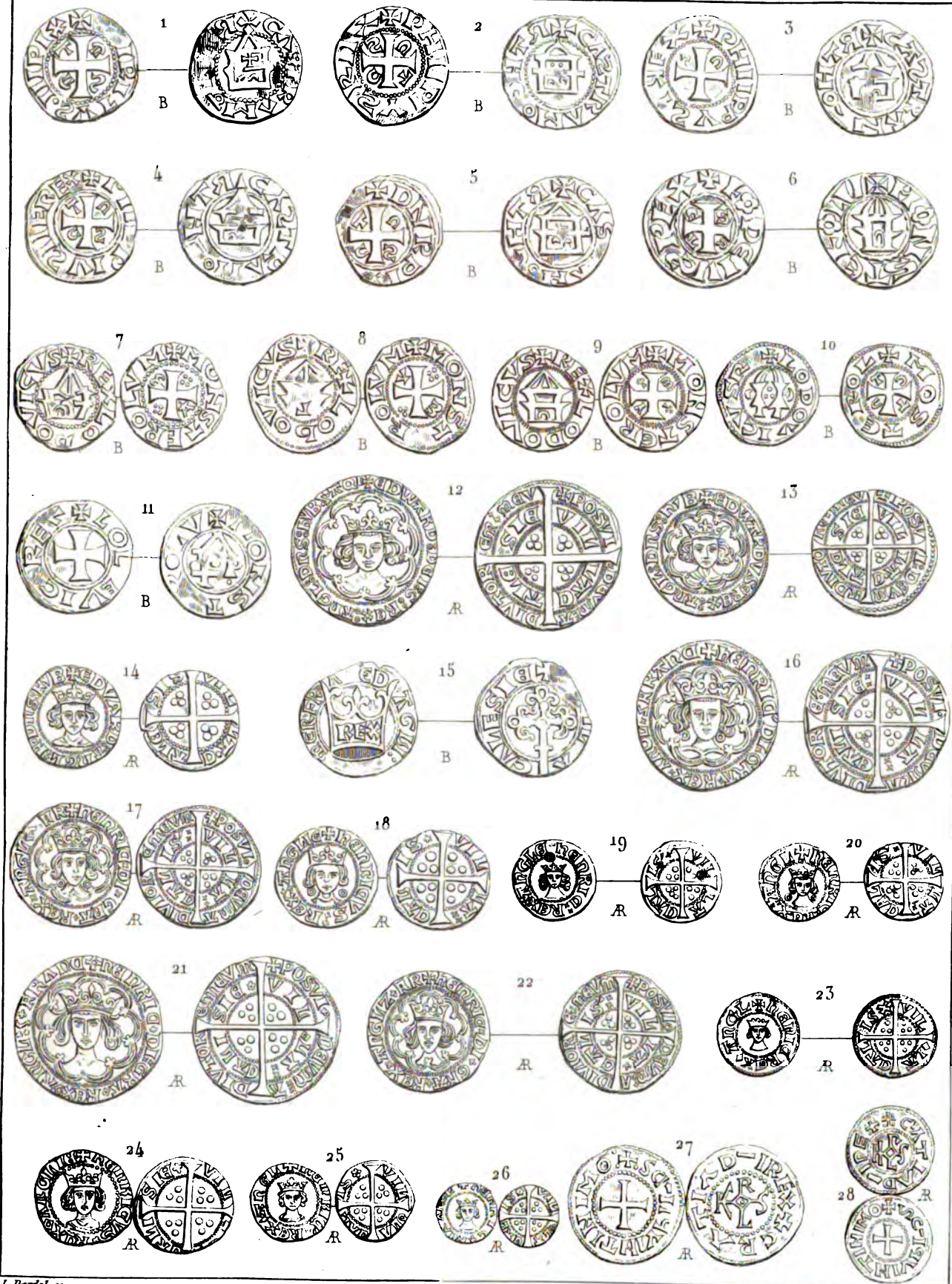






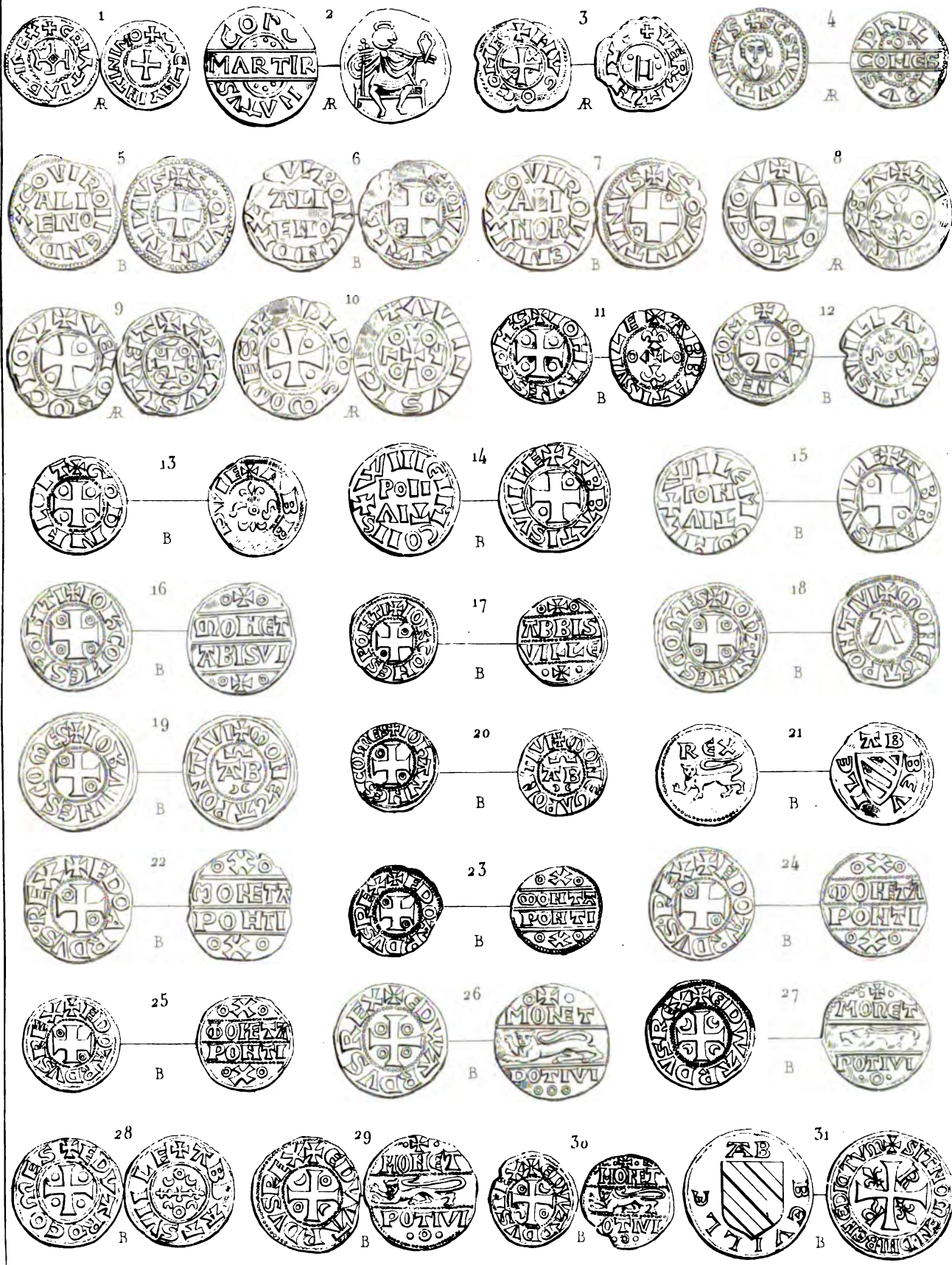




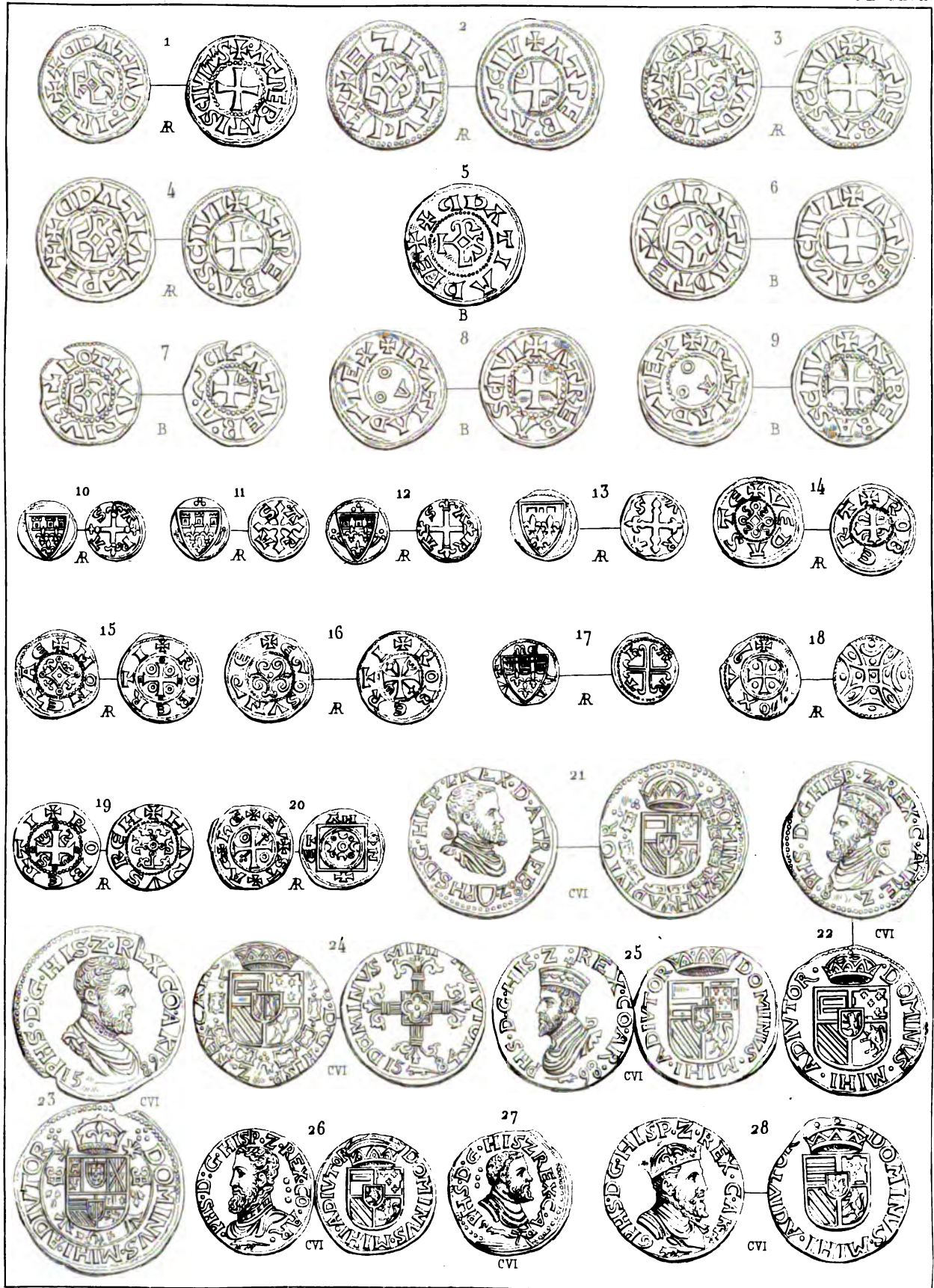








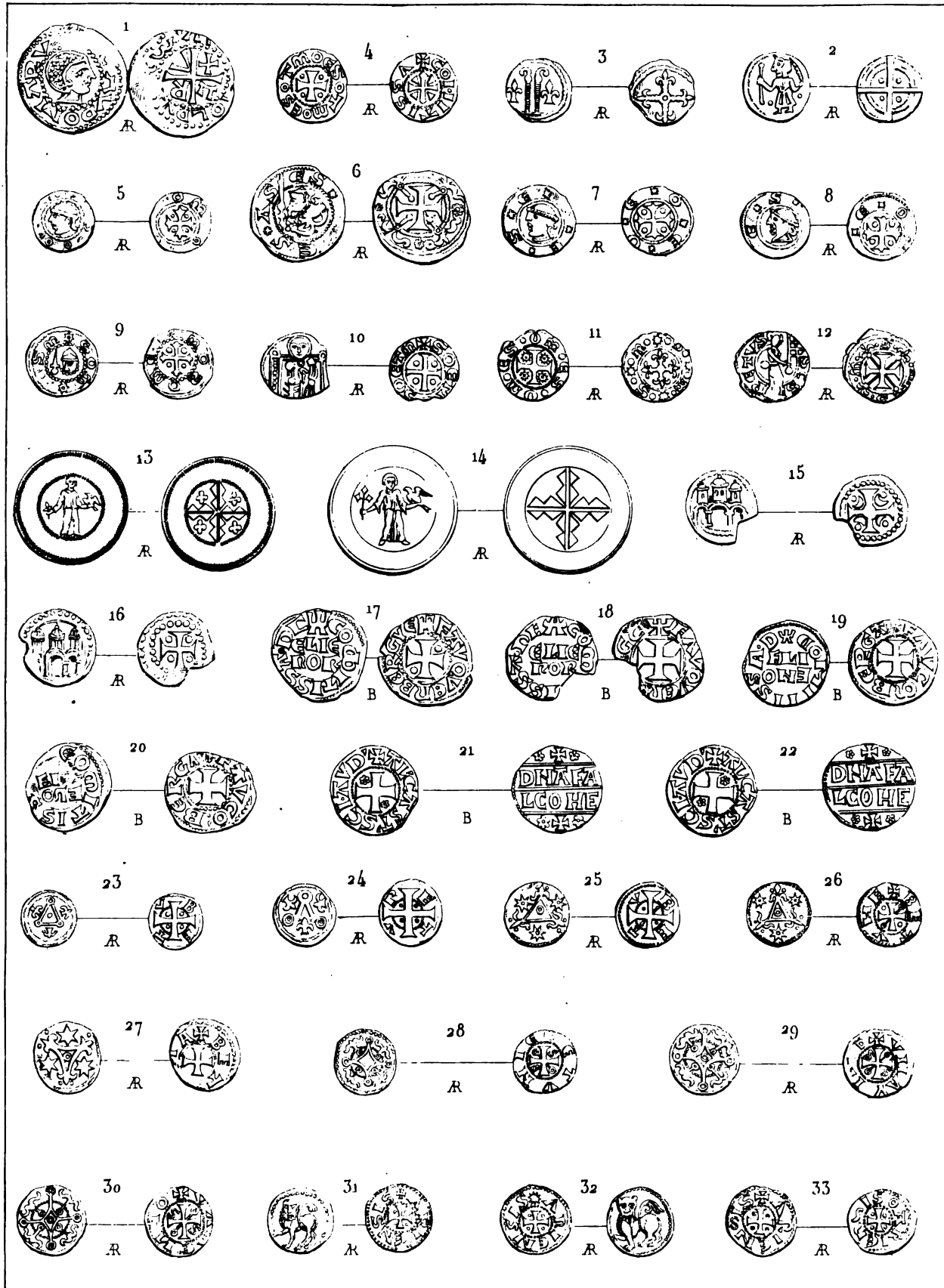






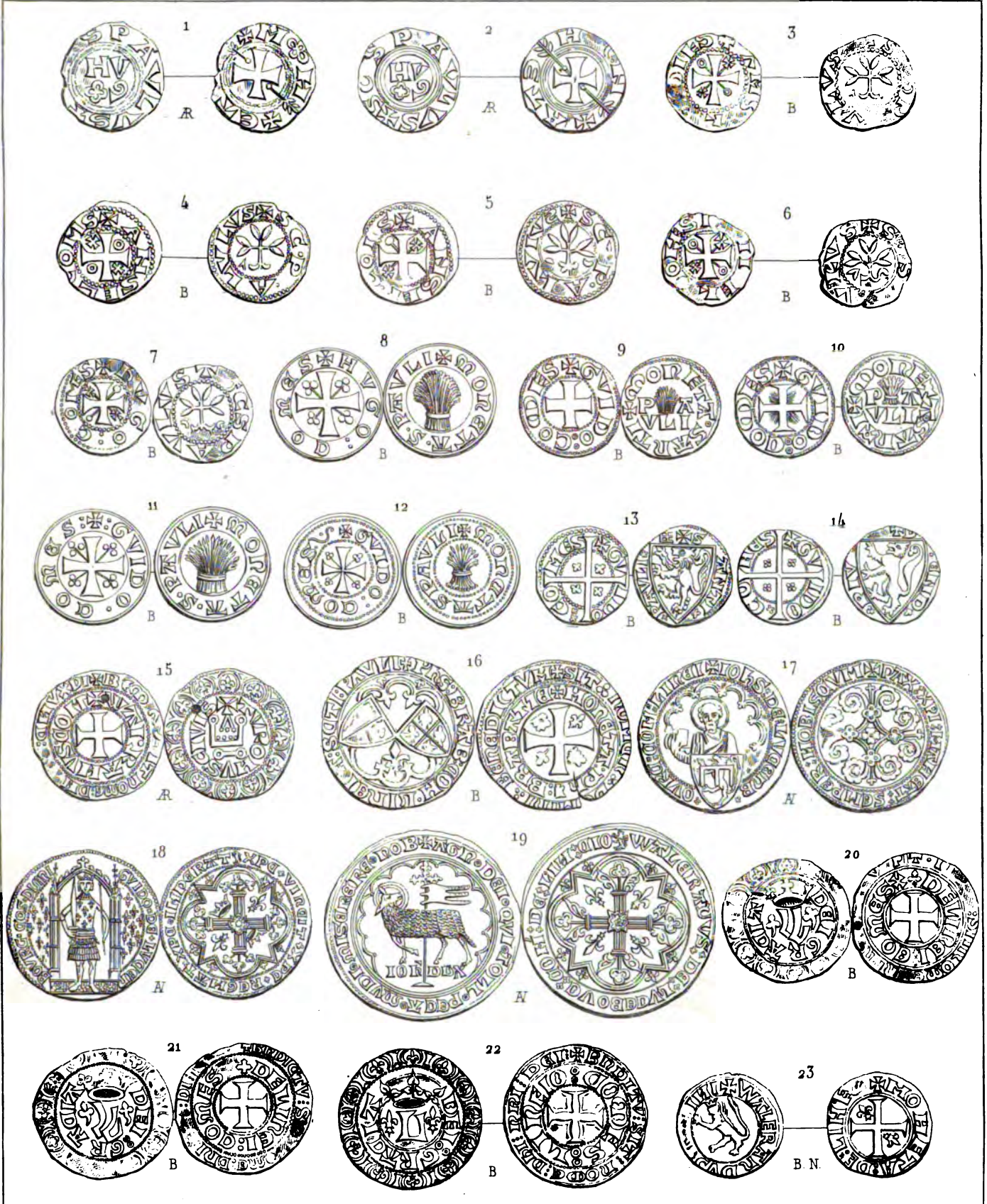




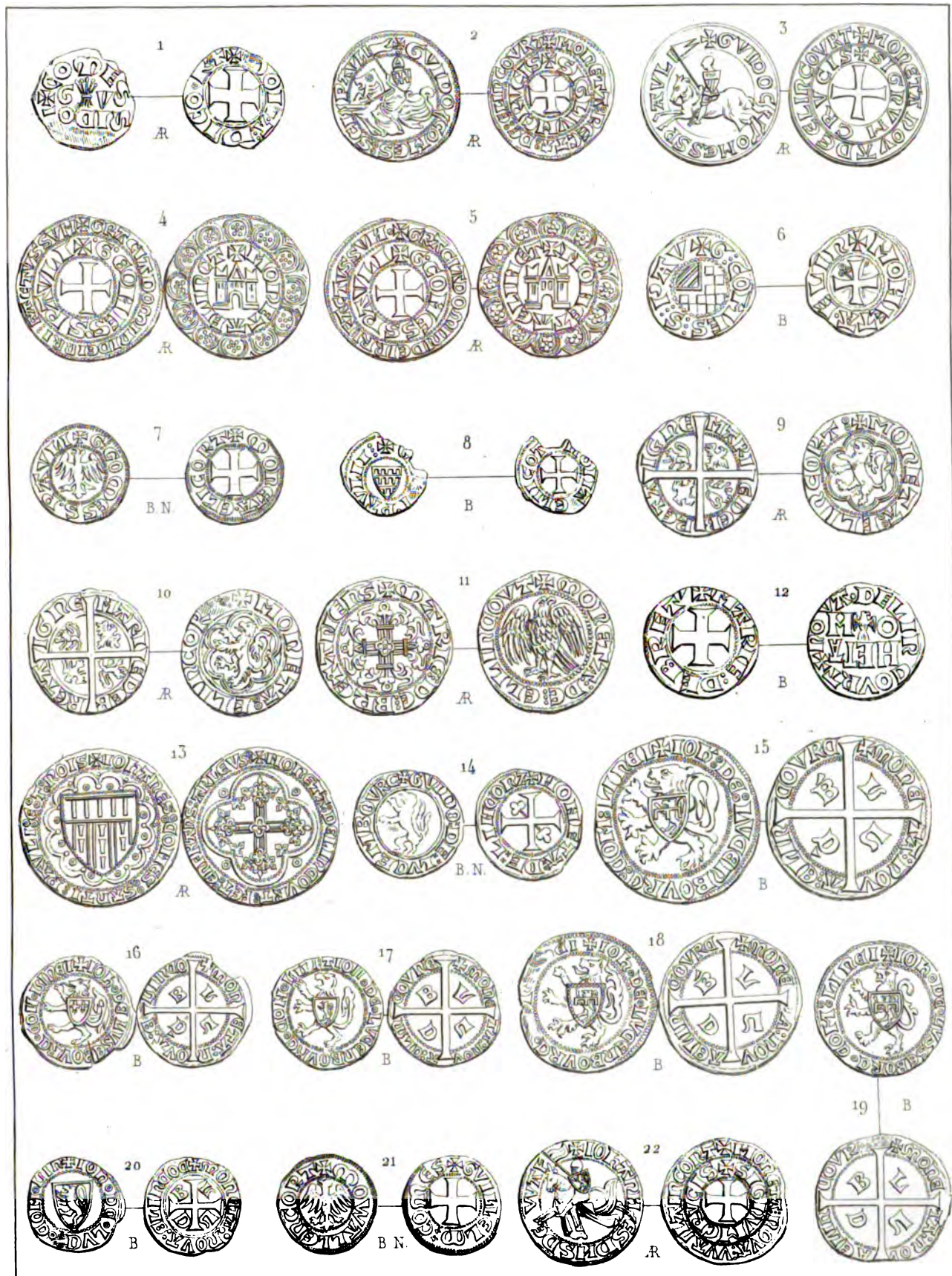












2

